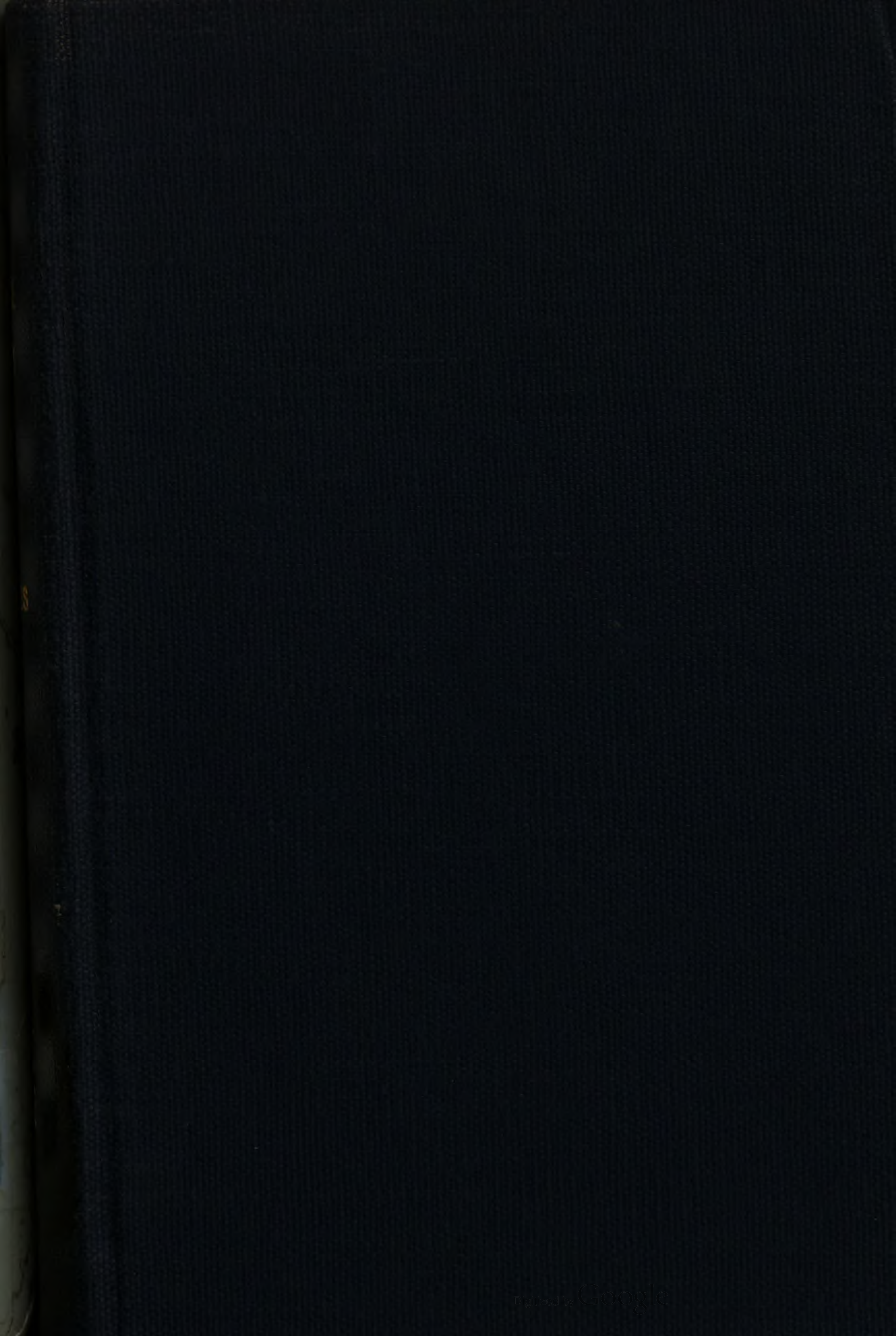
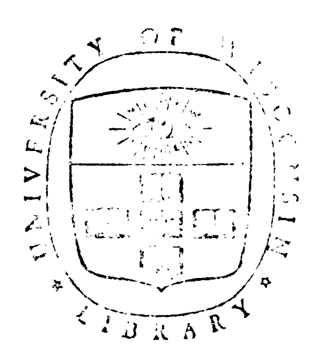



UNIVERSITY OF
LIBRARY

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

D'ARRAS.

TOME XXXV.

ARRAS,

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE A. COURTIN,

Rue du 29 Juillet.

1863.

LECTURES

Faites dans la Séance publique
du 21 Août 1862.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

du 21 Août 1862.

DISCOURS D'OUVERTURE.

De l'Etat actuel des Etudes Philosophiques, Littéraires et Historiques en France,

Par M. LECESNE,

Président.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, le discours du Président était consacré à la réception d'un membre nouvellement élu. Cette habitude pouvait devenir inquiétante, car bien que nos places aient été jusqu'à présent parfaitement remplies, on ne trouvera pas étonnant que nous soyons peu disposés à les céder. Cette année, les choses ne sont plus les mêmes; l'état-civil de l'Académie peut se résumer ainsi : pas de décès et par conséquent pas de naissance. J'en félicite mes confrères : c'est une preuve de santé qui ne pourrait déplaire qu'aux aspirants à nos suc-

cessions ; mais nous espérons qu'en héritiers bien appris, ils sauront prendre patience.

Je suis donc dispensé d'une tâche que je n'ai peut-être pas toujours remplie à la satisfaction générale :

Sunt quibus in satira videor nimis acer.....

Mais je n'en suis pas dispensé pour cela de porter la parole au commencement de cette séance : je vais donc tâcher de m'exécuter ; je désire que l'exécution n'aille pas jusqu'à vous.

Pour me conformer à l'usage, pour servir, comme on dit au théâtre, de lever de rideau, je vous demande la permission d'appeler quelques instants votre attention sur l'état actuel des études philosophiques, littéraires et historiques en France. Ce sujet est immense et il demanderait, pour être convenablement traité, bien plus qu'un discours d'ouverture : aussi n'ai-je l'intention que de l'effleurer et de ne toucher qu'à quelques traits généraux.

Et d'abord notre siècle comporte-t-il des études philosophiques, littéraires et historiques ? Est-ce au moment où la société sort de la plus grande commotion qu'elle ait ressentie depuis l'invasion des barbares, est-ce surtout au moment où les matières inflammables sont accumulées de toutes parts et où la moindre étincelle peut encore une fois allumer un vaste incendie, qu'il convient de s'appliquer aux distractions de l'intelligence ? Sous ce rapport, je réponds, sans hésiter, que tous les temps sont bons pour les bonnes choses. N'est-ce pas, au milieu des complications journalières de la politique, que les beaux esprits de la Grèce et de Rome ont produit les chefs-d'œuvre qui feront éternellement la gloire de l'humanité ? N'est-ce pas

sous le poignard des triumvirs que Cicéron a composé ses traités éloquents de philosophie?

J'ose même dire que l'agitation est nécessaire à l'esprit pour lui donner du nerf. Dans les temps calmes, l'homme s'engourdit et ne pense qu'aux intérêts vulgaires. Dans les temps de troubles, au contraire, il use de toutes ses facultés pour faire face aux circonstances. Ce qui se passe autour de lui l'oblige constamment à réfléchir, à comparer, à définir; et de là à la production intellectuelle il n'y a qu'un pas. Aussi voyons-nous presque toujours les siècles les plus agités donner naissance au génie. En France, ce sont les tempêtes du XVIe siècle qui ont produit cette génération d'hommes forts qui nous étonnent par la diversité et la profondeur de leur science, ce sont les orages de la Fronde qui ont suscité ces esprits élégants qui jetèrent un si vif éclat sur la première moitié du règne de Louis XIV.

Mais s'il en est ainsi, comment comprendre que notre époque qui est si agitée, soit en même temps si stérile dans les œuvres de l'imagination? Pour moi, je ne l'attribue qu'à une cause, c'est que nous sommes devenus positifs avant tout. Sans vouloir paraître trop rigide, on peut dire que le désir de faire fortune s'est emparé de tous les cœurs. *Enrichissez-vous*, s'est écrié un de nos hommes d'état, et, à cet appel, nous nous sommes lancés dans des spéculations qui absorbent toutes nos pensées et tous nos moments. La Bourse, les chemins de fer et les entreprises industrielles ont bien vite attiré toutes les forces agissantes de la nation. Quelle part restait aux conceptions littéraires, quand la hausse ou la baisse exerçait de si puissantes séductions? Il est vrai que les beaux esprits ne sont pas trop mal rentés par le temps qui court et que, quand un roman-

feuilleton se paie cent mille francs, on peut trouver que ce bénéfice en vaut bien un autre. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut avoir fait ses preuves, il faut avoir long-temps végété, il faut avoir supporté le poids du jour. Bien peu de personnes ont aujourd'hui ce courage : on aime mieux être un vingt-cinquième d'agent de change que la moitié d'un homme d'esprit. Aussi nous ne disons plus comme ce héros de Racine :

L'honneur parle, il suffit : ce sont là nos oracles.

Mais, comme Harpagon, nous n'avons de soupirs que pour les beaux yeux d'une cassette.

Avec de telles dispositions, faut-il s'étonner que la philosophie soit chez nous dans une agonie voisine de la mort ? Il faudrait s'étonner plutôt qu'il y eût encore des philosophes. En effet, cette race d'hommes qui suppose l'abnégation de soi-même, le renoncement au monde, la méditation solitaire, n'est-elle pas un non sens dans notre société moderne ? Lorsqu'on ne compose des théories morales que dans le but de jouer un rôle politique, il est bien à craindre que la sagesse ne fasse naufrage. Platon écrivait une *République*, mais il n'aspirait pas à la gouverner. Ce n'est que de nos jours qu'on s'est aperçu que tout chemin mène au pouvoir.

Aussi la philosophie a-t-elle pleinement dévié de la route qu'elle était habituée à suivre depuis l'antiquité. Les problèmes de la métaphysique et de la morale ont été par elle négligés. Elle a préféré porter ses investigations sur les questions sociales. Il est vrai que ces questions ont un intérêt actuel qui réclame une prompte solution. Mais en faisant de l'actualité, on fait rarement de grandes choses. Ce qui reste en philosophie, c'est ce

qui s'adresse à tous les temps et à tous les lieux. Lorsque Descartes découvrait le moi humain, il parlait un langage qui sera compris tant que les hommes auront la conscience d'eux-mêmes. Lorsque nous discutons sur l'organisation du travail nous ne dépassons pas les limites du présent.

Il est curieux d'examiner la marche des études philosophiques en France depuis la chute de la scolastique jusqu'à nos jours. D'abord c'est le cartésianisme qui soumet tout à sa puissance, même le grand génie de Bossuet. Ensuite le scepticisme du XVIIIe siècle passe au crible les croyances les plus invétérées et fait, pour ainsi dire, table rase. De ce scepticisme naquit le matérialisme du commencement du XIXe siècle, représenté par la secte des idéologues. Mais la réaction ne tarde pas à se faire sentir. Déjà, sous l'Empire, le spiritualisme relevait ses drapeaux ; et quand vint la Restauration, la partie fut bientôt totalement gagnée. Aujourd'hui le spiritualisme règne, sans partage, et, celui qui voudrait en *médire,* comme autrefois *de l'Encyclopédie,* serait bientôt *coupé* et jeté au feu.

C'est pour cela qu'une doctrine, la seule que notre époque puisse revendiquer en propre, l'éclectisme, prétend avant tout être spiritualiste. En vain son grand-prêtre a-t-il côtoyé de fort près le panthéisme ; il s'est toujours défendu de tout *pacte avec l'iniquité,* et ceux qui l'avaient le plus vivement attaqué paraissent lui faire grâce maintenant en faveur de la bonne volonté qu'il a montrée à la douzième heure.

L'éclectisme, tel est donc le dernier mot de nos croyances philosophiques. Mais l'éclectisme, est-ce de la philosophie ? Non : ce n'est que de l'érudition. Dans la torpeur qui a envahi les esprits, nous trouvons plus commode d'étudier ce qu'ont fait

nos devanciers que de faire quelque chose nous-mêmes. Nous recherchons avec soin tous les systèmes qui ont été émis, nous en faisons une analyse plus ou moins exacte, nous les soumettons au tribunal de notre intelligence, et nous en prenons ce qui nous convient. Cette méthode serait excellente, si nous étions sûrs que la vérité philosophique se soit jamais produite dans le monde, et que notre jugement ne puisse pas nous tromper. Mais comme il est impossible de soutenir que nous possédons cette vérité tout entière et que nous sommes suffisamment éclairés pour la séparer de l'alliage qui l'entoure, il vaut mieux aller sans cesse à la découverte que de s'arrêter dans des parages connus.

Je sais bien que, par cette méthode, on s'expose à tomber dans bien des erreurs ; mais la philosophie n'est pas comme la religion : elle peut se tromper et nous tromper. Depuis qu'elle existe, à combien d'erreurs n'a-t-elle pas donné naissance ! ce qui a fait dire qu'il n'y a pas une absurdité dont elle se soit abstenue. Et pourtant, lui refusera-t-on l'honneur d'avoir rendu de grands services à l'humanité ? Quand elle n'aurait produit que le *novum organum,* il faudrait lui pardonner beaucoup, parce qu'elle aurait beaucoup mérité.

Ainsi notre siècle ne doit pas s'arrêter à l'éclectisme. Il faut qu'il marche en avant, qu'il découvre de nouveaux horizons, qu'il fasse comme les siècles qui l'ont précédé, c'est-à-dire qu'il marque son étape par une idée. Sinon, il n'y aurait plus qu'à écrire sur nos écoles : *finis philosophiæ ;* nous pourrions voir encore des néo-platoniciens, nous ne verrions plus de penseurs.

Si la philosophie s'est montrée trop timide, de nos jours, la littérature a été trop hardie. Après les grandes créations des

siècles classiques, après surtout les ridicules élucubrations de l'Empire, les écrivains se sont trouvés dans un cruel embarras. Que devaient-ils faire ? où fallait-il tourner ses pas ? Continuer ce qui avait été si bien et si mal fait, c'était s'exposer à de nouveaux mécomptes ; faire du neuf, ce n'était pas facile après l'antiquité et la renaissance. On fit de l'extraordinaire. Une école, qui brille plutôt par l'imagination que par le jugement, érigea en principe le mépris des règles et s'abandonna à tous les caprices de la fantaisie. Ce qu'on dépensa de talent dans ces débauches de l'esprit, il est plus facile de le déplorer que de le dire. Avec bien moins de combinaisons dramatiques, Racine faisait *Phèdre ;* avec bien moins de verve, Molière faisait le *Misanthrope.* Aussi, loin de nous la pensée de crier anathème à cette pléïade d'écrivains en tous genres que le mouvement littéraire de la fin de la Restauration a enfantés. Presque tous ont été remarquables, aucun n'a été vulgaire : c'est déjà beaucoup dans les œuvres de l'esprit.

Mais si je rends hommage aux intentions et même, jusqu'à un certain point, aux résultats, je ne saurais trop regretter la déviation que le goût a éprouvée par suite de ces idées révolutionnaires. Demandez à cette école ce qu'elle a fait du beau, qui est le but de tout ce qui est bien, elle vous répondra qu'elle a créé le laid. Je ne pense pas que cette création soit un passeport suffisant pour la postérité, et que la figure de Quasimodo fasse jamais oublier celle de Candide. J.-J. Rousseau a dit que *le beau n'est que le bon mis en action.* A ce compte, les inventions romantiques s'écarteraient étrangement du bon, car elles sont loin d'être belles. On peut y trouver un certain attrait, on peut y surprendre des situations neuves et intéressantes, on

peut même y démêler des éclairs qui sont presque du génie; mais tout cela est gâté par la bizarrerie et l'exagération. A côté de choses remarquables, on est perpétuellement choqué par les plus burlesques contre-sens. C'est une statue indoue à laquelle on aurait accolé quelques membres pris à la Vénus d'Arles ou à l'Apollon du Belvédère.

Aussi s'est-on vite dégoûté de ces tours de force littéraires, et ceux qui traitaient de vieilleries les chefs-d'œuvre de notre langue ont pu assister eux-mêmes à la décrépitude du genre qu'ils avaient inventé. Sur les ruines du romantisme s'est élevée une nouvelle doctrine qui paraît jouir actuellement de la faveur publique : c'est le réalisme. Déjà les novateurs avaient érigé en système l'excellence de la réalité dans la littérature. Rien ne leur semblait bon que ce qui était exact : pour eux la nécessité de représenter les choses telles qu'elles sont, passait avant tout dans l'esthétique. De là la couleur locale qui a tenu une si grande place dans les aspirations d'il y a trente ans. C'est cette tendance qui a encore été exagérée par les écrivains de nos jours. Maintenant on pousse jusqu'à l'extrême le besoin d'une représentation fidèle. Toutes les idées sont disséquées avec un soin scrupuleux, on va chercher dans leurs plus petits détails les sentiments les plus intimes du cœur humain, on pénètre partout, *intùs et in cute.*

Mais, comme il arrive toujours, en devenant si précis on tombe dans les infiniment petits, on sacrifie les vastes perspectives aux points de vue en raccourci, on ne plane plus, on se traîne. Et encore si cette école se bornait à l'analyse quintessenciée des passions, elle ne pécherait en définitive que par l'excès du bien; mais elle s'applique surtout aux objets matériels. C'est

pitié de voir quelle peine elle se donne pour que tout soit à sa place dans la mise en scène, pour que la vie ordinaire soit reproduite dans sa plus complète vérité, pour que les yeux retrouvent minutieusement ce qu'ils sont habitués à voir. A cela il n'y a qu'une difficulté, c'est que, malgré tant de labeurs, on ne parvient jamais à une illusion entière. Quand vous portez le récit sur la scène ou dans des livres, vous êtes toujours, quoi que vous fassiez, dans le monde des chimères. Il est impossible de trouver des auditeurs ou des lecteurs assez bénévoles pour se persuader que ce qu'ils entendent ou ce qu'ils lisent est la réalité même. Malgré vous, il faut bien que vous fassiez quelques concessions, quand ce ne serait que d'écrire. On a beaucoup reproché aux règles d'Aristote les fameuses unités, et on a eu raison; rien, en effet, de si ridicule :

> Qu'en un jour, en un lieu, un seul fait accompli.

Mais, à tout prendre, ce n'était que du réalisme : on cherchait la vraisemblance, et on tombait dans des impossibilités choquantes. Aujourd'hui, suivant la gracieuse expression de Shakspeare, *la scène vole comme un oiseau* : c'est plus amusant, mais ce n'est pas plus croyable.

Ainsi, ce qu'il faut reprocher aux idées actuelles en littérature, c'est de matérialiser l'art. Cela est un grand mal, à mon sens. L'art n'est pas comme le bonhomme Chrysale :

> Il vit de beau langage et non de bonne soupe.

Quoiqu'on en dise, c'est l'avilir que de le faire descendre aux préoccupations ordinaires. Il doit idéaliser au lieu de préciser, abstraire au lieu d'analyser. Pour aller au cœur, la route la plus

sûre, ce n'est certainement pas de s'en tenir à de grossières apparences, c'est de prendre des types, de généraliser des caractères, de peindre des groupes, de représenter des passions. Cette méthode était celle de nos grands maîtres, et ils ne s'en sont pas trop mal trouvés. Ce n'est pas Molière, c'est un acteur de talent qui a eu l'idée de faire souffler par l'*Avare* une des deux bougies qui éclairent son salon. Mais ce qui appartient à Molière, c'est d'avoir résumé pour ainsi dire l'avarice dans une seule création. En suivant les errements à la mode, on obtient peut-être cent représentations, on n'obtient pas cent ans de durée.

Nous croyons avoir démontré que la philosophie et la littérature ont plutôt décliné que progressé parmi nous dans ces derniers temps ; heureusement, il n'en est pas de même des études historiques. Notre siècle a même sur ce point une prétention que nous ne lui contesterons pas : il se proclame hautement le siècle de l'histoire. Il faut reconnaître qu'il a raison à plus d'un titre. Jamais l'histoire n'a été aussi universellement en honneur. Tout le monde se pique d'être historien, comme il y a cent ans on se piquait d'être philosophe. Cet engouement, je dirais presque cette manie, a eu d'excellents effets : chacun a apporté son contingent à l'œuvre commune et de ces efforts si multipliés, il est résulté une connaissance plus approfondie des événements et une appréciation plus saine des époques. Les sources ont été sondées jusqu'au fond ; on ne s'est plus contenté d'approximation, on a voulu des preuves de tout. De là ces patientes recherches, ces compendieuses analyses, ces découvertes curieuses et inattendues. Certes, ce n'est pas avec un petit bagage que notre siècle sera classé dans le temple de

l'histoire : quoiqu'il arrive, il aura largement payé sa dette aux générations futures.

Cet heureux mouvement a été produit par la satiété des exemples sans cesse préconisés des Grecs et des Romains. Il fut un temps où rien n'était bon que ce qui venait d'Athènes ou de Rome, où les mœurs antiques étaient seules en honneur, où les héros de Plutarque paraissaient dignes d'une admiration et d'une imitation exclusives. A cette époque, J.-J. Rousseau s'écriait : « L'histoire la plus intéressante est celle où l'on » trouve le plus d'exemples de mœurs et de caractères de toute » espèce; en un mot le plus d'instruction. On vous dira qu'il » y a autant de tout cela parmi nous que parmi les anciens. » Cela n'est pas vrai. » Je n'ai pas la prétention d'entrer en lutte avec le philosophe de Genève; la partie serait trop inégale. Pourtant il me semble que ce n'est pas exclusivement chez les anciens qu'on peut chercher de grandes instructions : un d'Assas se faisant tuer pour sauver l'armée française, vaut bien un Decius se dévouant pour sa patrie ; Mazet mourant à Barcelone en combattant les ravages de la fièvre jaune, vaut mieux qu'Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce. J'avoue que l'antiquité a eu le talent de mieux raconter les belles choses ; mais il ne s'ensuit pas qu'elle en ait fait davantage. Alexandre se plaignait de n'avoir pas un Homère pour chanter ses exploits ; cela n'a pas empêché qu'aux yeux de la saine critique il ne soit infiniment supérieur à ces petits chefs de tribus qui s'appelaient Achille, Ulysse et même Agamemnon.

Ne peut-on pas croire aussi que les historiens anciens ont un peu surfait les événements qu'ils ont racontés ? Leur génie était tellement supérieur qu'ils ont dû naturellement éprouver

le besoin de tout élever à leur taille. Ils nous ont laissé des livres admirables, mais qui sont suspects d'exagération. Quelle foi, en effet, ajouter aux récits d'Hérodote et de Tite-Live ? l'un est un grand poète et l'autre un admirable prosateur; mais tous deux sont des guides peu sûrs pour la connaissance des faits.

Chez les modernes, rien de pareil : si l'intérêt manque le plus souvent, si la narration languit, si la mise en scène est moins savante, le fond est plus solide, la vérité est plus évidente, le tableau est plus naturel. En un mot, les historiens anciens sont plutôt préoccupés d'eux-mêmes que de l'histoire : *Narrant ad scribendum;* les historiens modernes cherchent à convaincre plutôt qu'à plaire : *Narrant ad probandum.*

C'est cette tendance à l'exactitude qui a été portée de nos jours à ses dernières conséquences. Sans doute il ne faut pas trop s'en plaindre, mais pourtant n'est-ce pas un excès, et, comme tous les excès, n'est-ce pas un défaut? C'est ce qu'il importe d'examiner. L'esprit chercheur du siècle s'est attaché à tout approfondir, à ne rien laisser ignorer, à sonder les replis les plus cachés de l'histoire. De là ces curiosités qui s'échappent des manuscrits poudreux de nos bibliothèques et des collections indigestes de nos archives. Il n'y a pas un titre qui n'ait été retourné dans tous les sens, il n'y a pas un document qui n'ait été fouillé. Certes on n'accusera pas les historiens de nos jours d'avoir *leurs siéges tout faits,* ils n'en viennent à bout qu'avec une artillerie armée *de toutes pièces.* Voyez ces notes qui *enrichissent,* c'est le terme consacré, les moindres opuscules historiques : ici, comme pour les gloses du moyen-âge, l'accessoire ne finit-il pas trop souvent par absorber le principal?

Certes il faut quelque courage pour s'élever contre une pa-

reille tendance, car après tout elle a son côté utile, et mieux vaut encore, en pareille matière, pécher par le luxe que par l'indigence. Mais enfin qu'avons-nous gagné à tout cet étalage d'érudition? Quelques monographies pleines de charme, quelques renseignements plus certains sur des époques inconnues ou mal appréciées, quelques détails de mœurs intéressants. Je le reconnais, ces avantages ne sont pas à dédaigner et doivent faire honneur à la génération présente. Pourtant ce n'est pas ce qu'on peut appeler de la grande histoire : c'est le spectacle du monde vu trop en déshabillé. Ce qui constitue les véritables historiens, c'est l'esprit généralisateur, c'est le don de dire beaucoup en peu de pages, c'est en un mot ce coup-d'œil d'aigle que Bossuet et Montesquieu possèdent au suprême degré. De tels génies ne s'arrêtent pas à dépouiller des cartulaires ou des registres de comptes, ou, s'ils les ont dépouillés,

Ils se garderont bien de l'aller dire aux gens.

De leurs études, ils ne conservent que le sommaire, ils en élaguent soigneusement tous les éléments parasites, et de leurs cerveaux s'échappent ces brillants résumés qui ont pour titres : *le Discours sur l'Histoire universelle* et *la Grandeur et la décadence des Romains.*

Je sais bien que la philosophie de l'histoire a de nombreux autels parmi nous; mais où ces autels sont-ils principalement dressés? Dans les revues et dans les recueils périodiques. Loin de moi la pensée de faire le procès à ces utiles publications. A une époque où les moments sont comptés, où, suivant la formule anglaise, *le temps est de l'argent,* on est trop heureux de trouver de l'esprit hebdomadaire et de ne pas attendre des

années l'apparition d'un livre. Néanmoins, les articles de journaux forment difficilement des œuvres de durée et de valeur; ils nous séduisent par l'à-propos :

Mais qu'en reste-t-il souvent ?
Du vent.

C'est pour cela que les meilleures appréciations historiques, celles qui ont été le plus remarquées quand elles se sont produites sous l'autorité de noms célèbres, n'ont vécu presque toujours *que ce que vivent les roses*. C'est ce qui nous prouve qu'il ne faut pas faire de l'histoire pour les journaux. Dans cette partie des connaissances humaines, on doit songer à l'avenir plutôt qu'au présent. Lorsque Tacite retraçait en termes si concis et en même temps si complets la politique de ces monstres qui ont gouverné l'univers romain, il parlait moins pour ses compatriotes que pour la postérité. Ce qu'il voulait surtout, c'était de faire entendre le cri d'une âme honnête au milieu de la corruption générale, c'était de

Soulever l'équitable histoire
Contre l'iniquité des temps.

Je sens que je me laisse entraîner par mon sujet et que je vous dérobe des instants qui seront plus utilement employés par d'autres lectures. Pourtant, j'ai été sobre de détails : je me suis même scrupuleusement abstenu de prononcer aucun nom propre contemporain, parce qu'il vaut mieux parler des choses que des hommes. Il me reste à tirer une conclusion de tout ce j'ai dit. Cette conclusion, c'est que notre siècle, que nous intitulons pompeusement le siècle des lumières, sera probablement

classé dans l'histoire parmi les temps de décadence. Ce jugement, je le crains, suscitera peut-être quelques réclamations. Aussi je me hâte d'ajouter que, malgré ses défauts, ce siècle est certainement un des meilleurs que la Providence ait départis aux hommes; c'est pour cela que je l'aime sincèrement. Mais, comme on doit surtout la vérité à ses amis, je suis obligé de reconnaître que si nous brillons par la diffusion des lumières, nous ne brillons pas par la concentration de la clarté. Ce n'est point parce qu'on joue nos vaudevilles à St-Pétersbourg et à Rio-Janeiro, et que nos romans sont traduits dans toutes les langues, que nous ferons époque dans la littérature. L'esprit français est partout aujourd'hui ; en faisant quelques corrections au vers célèbre de Virgile, nous pourrions nous écrier :

Sed regere *ingenio* populos tu, Galle, memento.

Mais ce que nous n'avons pas, ce sont des noms qui classent une époque, c'est un Bossuet ou un Voltaire.

Ces temps de gloire reviendront-ils pour la France? Cela n'est pas probable. Si l'on consulte les annales des peuples, on verra qu'il n'y a dans leur vie qu'une seule période où il leur soit donné d'enfanter ces esprits originaux qui restent comme des modèles de perfection. La Grèce a eu le siècle de Périclès, Rome celui d'Auguste, l'Italie celui de Léon X. La France n'a pas été déshéritée dans cette distribution des faveurs de l'intelligence. Elle cite avec orgueil le temps de Louis XIV, et même, par un privilége tout spécial, le contre-coup de cette grande ère s'est fait sentir pendant tout le XVIIIe siècle. Demander davantage, c'est aspirer à l'accaparement. On pourra

voir encore de brillants météores, on ne verra plus de ces astres puissants

Qui, tels que des soleils, parmi nous ont paru.

Faut-il le regretter beaucoup? Je ne le crois pas. Pour mon compte j'avoue que, si le choix m'était laissé, j'aimerais mieux vivre dans des temps comme le nôtre que dans les grands siècles littéraires. Si on n'y est point ébloui par l'éclat du génie, on y est à chaque instant réchauffé par quelque rayon bienfaisant. Le vrai temps des lumières n'a pas été pour les Romains celui où Cicéron faisait retentir le Forum des accents de son éloquence; c'est celui où, la paix et la sécurité se trouvant partout, les mœurs s'adoucirent et l'instruction se répandit dans toutes les classes de la société. De même, sous les successeurs d'Alexandre, la Grèce, veuve des Sophocle et des Euripide, était néanmoins le foyer du goût et des bonnes études.

Pour nous, ne demandons pas à notre époque ce qu'elle ne peut donner, n'attendons pas que la littérature poussée en serre chaude produise encore des chefs-d'œuvre; ce n'est plus le temps où

Un regard de Louis enfantait des Corneille.

Mais ce que nous pouvons désirer, c'est que les saines idées fassent leur chemin et que nous quittions ces sentiers remplis de ronces et d'épines où nos auteurs modernes aiment trop à se laisser entraîner. Ce n'est qu'en maintenant soigneusement le culte du beau et du bon que nous conserverons notre ascendant moral dans le monde, et que nous resterons toujours *la grande nation*.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

Pendant l'année 1861-1862,

Par M. Auguste PARENTY,

Secrétaire-adjoint.

MESSIEURS,

J'obéis à l'une des prescriptions de votre règlement, en vous présentant le compte-rendu annuel de vos travaux. Pour échapper à la monotonie que peut faire naître un pareil sujet, j'aurais besoin peut-être d'appeler à mon secours les artifices du langage ; cependant je préfère borner ma prétention à vous rappeler tout simplement ce que vous avez fait depuis un an, en laissant de côté les détails qui sans utilité pourraient lasser votre attention.

Permettez-moi, en commençant, de me féliciter avec vous de retrouver, cette année, l'Académie composée des mêmes membres titulaires qu'à votre dernière réunion publique. Elle n'a eu, grâce à Dieu, aucune perte à déplorer, et elle a pu renforcer le personnel de ses correspondants en leur adjoignant deux membres nouveaux, MM. Léon Vaillant, ancien lauréat du collége et de l'école préparatoire de médecine d'Arras, docteur en médecine à Paris, et Charles Salmon, homme de lettres à Amiens, auteur de plusieurs publications importantes. Tous deux vous ont mis à même d'apprécier leur mérite par l'envoi d'ouvrages qui, dans des genres différents, se distinguent également, et qui ont pour objet : l'un, le *Système pileux chez les hommes ;* l'autre, la *Vie de saint Firmin,* premier évêque d'Amiens.

Dégagée de toute préoccupation d'elle-même, l'Académie a pu se livrer sans réserve à ses études favorites. Deux volumes suffiraient d'ailleurs pour prouver la direction active qu'elle leur imprime. Le premier, qui est encore sous presse, reproduit le manuscrit du conseiller-procureur de Wignacourt, sur la *Constitution municipale d'Arras en 1608.* Ce manuscrit est précédé d'une introduction par M. Harbaville, sur les anciennes institutions de notre ville, et il sera suivi des chartes qui constatent son érection en commune. Le second volume, qui vient de paraître, est le tome 34[e] de vos *Mémoires ;* il contient tous les documents qui ont été lus dans votre séance publique de 1861 et quelques-uns des travaux les plus importants de vos membres titulaires.

Grâce à l'élasticité de votre programme, vous avez pu, cette année encore, appliquer vos travaux aux diverses branches des connaissances humaines. Ainsi vous avez prêté, tour à tour,

une égale attention aux communications qui vous ont été faites sur l'histoire, l'archéologie, la numismatique, le droit, la géologie, l'économie politique et la statistique.

En histoire, ce sont les faits qui se rapportent à l'ancienne province d'Artois qui ont surtout le privilége de provoquer vos investigations. M. l'abbé Proyart ne pouvait donc que vous intéresser vivement en vous rappelant les principaux épisodes des deux séjours que le roi Louis XI fit à Arras en 1463 et en 1477. La première visite du roi, qui eut lieu peu de temps après son avènement au trône, avait pour but de le mettre en relation directe avec une province qui avait peine à reconnaître son autorité. Elle ne dura pas moins de six semaines, mais elle fut coupée par des excursions à Tournay, Lille et Bapaume. Louis XI montra alors sa prédilection pour la classe moyenne, en descendant chez un simple chanoine, Jean Thyébault, au lieu de s'installer au palais épiscopal, que les souverains choisissaient ordinairement pour résidence, en pareil cas. Il était déjà depuis cinq jours en Cité, lorsque, pour la première fois, il fit son entrée dans la ville d'Arras. Les bannis et d'autres individus, condamnés par les échevins, voulurent le suivre, mais par respect pour les droits et priviléges des ducs de Bourgogne et les franchises de la ville, il s'y opposa formellement. De même que, à son arrivée dans la Cité, sa première visite avait été pour la cathédrale où il avait vénéré la Sainte-Manne, de même, en pénétrant dans la ville, s'empressa-t-il d'aller prier près des reliques de l'apôtre de l'Artois, dans l'église de St-Vaast. Dans une seconde journée, il visita les appartements construits par l'abbé Jean du Clercq, pour recevoir les rois de France, et en passant près de la chapelle de Notre-

Dame-des-Ardents, il exprima le désir d'y faire sa prière et de voir le St-Cierge que l'on y conservait ; on le lui montra au son de la bancloque, cloche du poids de 17,000 livres, placée dans le clocher de St-Géry, qui fut cassée, dans cette circonstance, par la maladresse du sonneur, au grand désappointement des habitants. Ce récit, dont je ne puis qu'indiquer ici les points principaux, vous a paru digne de figurer dans vos *Mémoires*.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, Louis XI, voulant détruire la puissance de la maison de Bourgogne, vint de nouveau à Arras ; mais ce fut pour l'assiéger. Il s'en rendit maître le 4 mars, par suite d'une trahison, et les habitants lui ayant envoyé vingt députés, il les fit conduire à Hesdin et huit d'entre eux eurent la tête tranchée. On se souvient que son hostilité contre la ville d'Arras fut telle qu'il déporta ses habitants à Paris, Rouen et Tours, la repeupla avec l'écume de la population de ces grandes cités et abolit jusqu'à son nom, qu'il remplaça par celui de *Franchise*. M. l'abbé Proyart vous redira tout-à-l'heure les principaux épisodes de ce second séjour du roi de France, à Arras, et les épreuves qu'eurent à supporter les malheureux Atrébates durant un exil qui se prolongea plusieurs années.

M. l'abbé Proyart vous a aussi donné lecture de la première partie d'un travail sur les institutions de charité qui fonctionnent à Arras. Cet intéressant travail comprend le bureau de bienfaisance, les hospices, la maison de refuge, les salles d'asile et l'association maternelle. En même temps qu'il retrace l'origine de ces précieuses institutions et signale les titres de leurs fondateurs à la reconnaissance publique, il fait connaître les

ressources dont elles disposent et les bienfaits sans nombre qu'elles répandent chaque jour dans la population ouvrière. L'intérêt qu'il présente vous en fait désirer ardemment la continuation.

M. Laroche, dont le répertoire est inépuisable en documents se rattachant à l'histoire locale, vous a rapporté un remarquable incident relatif à l'introduction de la vaccine à Arras : la petite vérole décimait les enfants; un honorable négociant préserva les siens de cette cruelle affection en les confiant au docteur Demoorh, qui les vaccina; bientôt trois cents personnes suivirent cet exemple, et ainsi la vaccine fut désormais accréditée en nos murs.

Le même membre vous a communiqué quelques extraits d'un manuscrit contenant des récits ou anecdotes peu connus sur la province d'Artois. Vous avez surtout remarqué deux de ces récits qui se rapportent à la fondation de l'orphelinat de Ste-Agnès et à l'abbé de Liesse. La ville d'Arras venait de subir un long siège, à la suite duquel Louis XIII s'en était rendu maître en 1640. La misère était si grande que beaucoup d'habitants, ne pouvant plus nourrir leurs enfants, les abandonnaient. Mais alors la Providence suscita une vertueuse fille, Jeanne Biscot, qui parcourait tous les jours les rues et les places, recueillant les enfants pour leur rendre une mère. C'est par ses soins que fut érigé l'orphelinat de Ste-Agnès, qui existe encore de nos jours. En remontant à l'origine de cette pieuse maison, la pensée se porte naturellement sur le saint prêtre qui, deux cents ans plus tard, a créé l'admirable institution d'apprentissage et de préservation que nous voyons aujourd'hui réaliser tant de bien parmi nous.

Dans le XV[e] siècle, chaque ville de Flandre et d'Artois avait une ou plusieurs troupes de farceurs qu'on employait aux entrées des souverains et dans les réjouissances publiques. Le chef de la principale de ces bandes joyeuses, à Arras, avait le titre d'abbé de Liesse. Elu, chaque année, par les officiers de justice, les échevins et la bourgeoisie, il était investi de sa charge par la remise d'une crosse d'argent doré. L'une de ses fonctions était d'amuser le peuple, le dimanche-gras, avec le concours de ses gens, par des mots spirituels qui attiraient un grand nombre d'assistants.

M. Laroche, frappé de l'éclat et de la solennité dont nos pères entouraient la réception, non seulement des souverains, mais encore des gouverneurs de l'Artois, vous a retracé le cérémonial de l'entrée du prince Charles de Lorraine, à Arras, en 1748. Les députés ordinaires des Etats, accompagnés de nombreux gentilshommes, s'étaient portés au-devant de lui jusqu'à Beaurains, dans plusieurs carrosses ; presque tous étaient traînés par quatre chevaux. A la porte, le Magistrat en corps harangua le prince ; le commandant, entouré de son état-major, lui présenta les clefs de la ville et, en même temps, fort spirituellement, celles du cœur de tous les habitants. L'entrée se fit au bruit de toute l'artillerie, et la puissante corporation des bouchers réclama l'honneur, selon les privilèges, d'escorter le carrosse du gouverneur. Ils étaient vêtus en bazin blanc, avec des bonnets à la romaine, des moustaches noires et une hache ornée de rubans, couleur de rose, sur l'épaule.

M. Laroche vous a aussi donné des indications curieuses sur l'étymologie des noms de St-Amand et de St-Vaast. Enfin, il vous a intéressés par la lecture du règlement que

le tribunal de commerce d'Arras adopta le 10 août 1791, c'est-à-dire peu de temps après son institution.

M. l'abbé Robitaille vous a lu un mémoire sur l'époque de la prédication évangélique, à Arras, à Boulogne et à Térouanne. Il s'est attaché à prouver que l'opinion qui fait de St-Vaast le fondateur de l'église d'Arras, est contraire à la tradition la plus constante et aux monuments les plus authentiques; il a signalé des faits antérieurs de plus d'un siècle à l'arrivée de ce saint apôtre, et il en a conclu qu'il y avait à Arras, dès cette époque, une chrétienté nombreuse, des églises, un culte régulièrement établi. Selon lui, Boulogne, à cause de sa position topographique et commerciale, de ses relations avec l'Angleterre qui reçut la lumière de l'Évangile au plus tard au commencement du IIe siècle, dut être visitée par les successeurs immédiats des apôtres et avoir un évêché, dès les premiers siècles du Christianisme. Hincmar, de Reims, met Térouanne au nombre de ces évêchés ; il ne craint pas d'avancer que ce siége épiscopal existait dans le Ve siècle, et on peut croire, sans invraisemblance que cette ville, sillonnée par les grandes voies romaines que devaient suivre les missionnaires de la Gaule-Belgique, fut évangélisée dès les premiers temps de la religion chrétienne.

M. l'abbé Robitaille vous a aussi communiqué une notice sur sainte Ursule et ses compagnes, martyrisées à Cologne, par les Huns, vers la fin du IVe siècle.

En archéologie, M. de Sède vous a présenté une étude remarquable sur l'ancienne abbaye et l'église de Conques (Aveyron). Après avoir rappelé ces époques de laborieux enfantement qui suivirent la chûte de l'empire romain, époques où la civilisation

renaissante, sous l'empire du sentiment religieux, a eu surtout pour premiers apôtres les disciples de St-Benoît, l'auteur établit que ces pieux cénobites furent les fondateurs du monastère de Conques. Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas m'étendre sur les intéressants documents d'archéologie que M. de Sède vous a lus, tant sur ce monastère lui-même que sur l'église de Conques.

Deux de nos honorables collègues, MM. d'Héricourt et Godin, vous ont offert une notice qu'ils ont publiée sur les pierres tombales trouvées, en 1860, dans l'ancien couvent des Carmes, par les religieuses Ursulines d'Arras, en y jetant les fondations d'une église qui doit être la reproduction de l'élégante chapelle de la Ste-Chandelle, détruite pendant la tourmente révolutionnaire. M. l'abbé Parenty vous a fait une analyse de cette notice qui, en retraçant l'origine du couvent des Carmes, fondé au faubourg St-Sauveur vers 1260, et transporté plus tard dans la rue de Beaudimont, puis dans celle de St-Jean-en-Ronville, évoque en même temps le souvenir de noms chers à l'Artois, tels que ceux des de La Vacquerie, des Wignacourt, des du Carieul. M. l'abbé Parenty s'est fait l'interprète de vos sentiments lorsque, en félicitant MM. d'Héricourt et Godin de leur travail, il a exprimé le regret que l'on ait trop souvent négligé de recueillir de semblables documents sur des découvertes de cette nature.

M. d'Héricourt vous a aussi donné la description de l'hôtel d'Artois, à Paris, et il vous a fait espérer que, sur son initiative, l'administration départementale de la Seine assurerait bientôt l'isolement de ce monument qui offre surtout de l'intérêt pour notre pays.

M. l'abbé Van Drival s'est chargé de vous rendre compte de publications importantes de deux de vos membres correspondants, MM. Deschamps de Pas et Dancoisne : la première, sur l'histoire sigillaire de St-Omer ; la seconde, sur la numismatique Béthunoise.

L'histoire sigillaire de St-Omer que M. Deschamps de Pas avait d'abord entreprise avec M. Alex. Hermand, et qu'il a dû terminer seul, à cause de la mort prématurée de son regretté collaborateur, est un des ouvrages les plus précieux et les plus complets en son genre. Elle se divise en deux sections : la première, relative à l'histoire civile de St-Omer, contient de nombreux documents, parmi lesquels il convient de citer les sceaux de la communauté remontant au XII[e] siècle et représentant les mayeurs entourés de leurs échevins. La seconde se subdivise en deux parties principales, s'appliquant : l'une, au Chapitre et à l'Évêque ; l'autre, aux diverses communautés. Partout on y rencontre cette pieuse image de St-Omer, la main étendue pour bénir et revêtu des insignes de l'épiscopat. L'abbaye de St-Bertin, ce pieux asile qui fut un séminaire de saints, est naturellement à la tête des communautés. L'ouvrage renferme, en outre, la collection des sceaux aux causes, depuis 1126 jusqu'en 1723. Cette partie du travail de M. Deschamps de Pas est très riche, c'est une véritable histoire du célèbre monastère. Sans essayer d'entrer dans les intéressants détails donnés par le rapporteur sur l'origine des armes de St-Omer, je suis heureux de constater l'intérêt de ces études qui ont pour but de rattacher le présent au passé, en rappelant aux hommes d'aujourd'hui ce que furent leurs ancêtres.

La numismatique Béthunoise est réellement une œuvre de

Bénédictin. Elle se divise en deux chapitres : le premier, consacré aux monnaies, offre de curieux renseignements, en particulier, sur les différents méreaux. Le second est relatif aux médailles, jetons et billets de confiance. Le travail de M. Dancoisne se termine par deux petites monographies fort précieuses sur diverses médailles dont plusieurs ont été frappées en commémoration de pélérinages dans les environs de Béthune. Enfin, vingt-sept planches qui enrichissent et complètent le texte, et qui sont parfaitement dessinées, représentent pour la plupart des pièces inédites. Aussi les nombreuses félicitations qu'a recueillies M. Dancoisne ne sont-elles qu'un témoignage de justice auquel, sur la proposition de M. Van Drival, l'Académie s'est empressée de s'associer.

M. de Linas vous a communiqué deux dissertations, l'une historique et liturgique sur les *gants ;* l'autre, philologique sur l'étymologie du mot *vuantus.* Ces travaux ont été imprimés, depuis, dans le tome IIe *des Anciens Vêtements et des anciens tissus conservés en France,* ouvrage tiré à un très petit nombre d'exemplaires dans lequel notre collègue réunit ses études, ses observations et les nombreux dessins qu'il a recueillis durant ses voyages.

Dans le mouvement si actif et si fécond qui a ramené les esprits vers l'étude du moyen-âge, le droit a été trop négligé. Il est vrai qu'à cette époque lointaine, chaque fief, chaque communauté d'habitants avait, en quelque sorte, ses lois, ses priviléges, ses usages. Il en résultait une sorte de chaos difficile à débrouiller. Cependant il est certains points qui présentent des données plus générales. Tels sont les faits qui se rattachent aux droits de francs-fiefs. Relevant presque partout de la couronne,

la noblesse avait des privilèges et des usages qu'il importe de connaître; c'est ce qui a déterminé M. de Sède à entreprendre un travail sur cette matière. Après avoir rappelé la division des biens en trois catégories : biens féodaux — biens censiers ou roturiers — biens allodiaux, et précisé la qualité des personnes qui possédaient les premiers de ces biens, M. de Sède aborde son sujet principal. Il expose en quoi consistaient les droits de francs-fiefs, dont les roturiers ne pouvaient se racheter que par l'anoblissement dûment établi. Il rattache à son œuvre des détails spéciaux à l'ancienne province d'Artois, qui en augmentent l'intérêt à vos yeux. Chacun de nous pourra d'ailleurs faire la lecture de ce travail, puisque, en raison de son importance, vous en avez ordonné l'impression dans le volume de vos *Mémoires* qui vient de paraître.

Amené, par la nature de mon sujet, à vous parler de l'étude du droit, je ne puis passer sous silence le compte-rendu si clair et si précis que M. Wicquot vous a présenté sur la thèse pour le doctorat, qui a été soutenue avec tant de distinction par M. Paul Lecesne, et qui a pour titre : *De l'impôt foncier dans les derniers temps de l'empire romain.* Après avoir fait ressortir toutes les difficultés que présentait un semblable sujet, M. Wicquot vous en a donné la division en deux parties qui ont pour objet : la première, le caractère et l'établissement de l'impôt; la seconde, sa détermination. Il en a embrassé, dans un exposé rapide, toutes les parties saillantes. L'Académie tout entière a été heureuse de s'associer aux éloges bien mérités, donnés par le rapporteur à un auteur dont le nom lui est particulièrement cher.

Votre honorable Président vous a lu la traduction d'un tra-

vail du docteur Leconte, sur le charbon de terre, extrait des *Mémoires* de l'Académie de Washington, avec laquelle vous échangez vos publications. Ce travail très savant tend à bouleverser les idées généralement reçues sur l'origine du monde, qui, pour expliquer la formation du charbon, devrait être de beaucoup antérieure à la création telle qu'elle résulterait des récits de la Genèse. « J'ai essayé de dire quelques mots, dit » le docteur Leconte, pour revendiquer la position élevée de » la géologie dans les sciences inductives, à cause de la cer- » titude de ses conclusions, et surtout de la noblesse de ses » conceptions et de l'éminent intérêt de ses sujets. J'aurais pu » prouver qu'elle peut être considérée comme le principal appui » de la religion parmi les autres sciences. Mais cela m'aurait » mené trop loin. Dans trente ans, tout ce que je viens de » dire sera inutile; après une génération, la géologie n'aura » plus besoin d'être défendue; sa dignité et sa tendance reli- » gieuse seront universellement reconnues. »

Cette communication a inspiré à M. l'abbé Van Drival un travail plein d'érudition, dont le but est de concilier l'enseignement de la Bible avec les faits de la science humaine, touchant l'œuvre de la création. Après avoir expliqué, non seulement d'après les livres saints eux-mêmes, mais encore d'après l'opinion de St-Augustin, de St-Thomas d'Aquin et de Bossuet, que le mot *jour*, appliqué à la création, implique une idée de progrès, de connexion de causes, M Van Drival entre dans l'examen des six systèmes suivants qui ont eu des partisans sérieux : le système allégorique où le mot *jour* n'est pas pris dans un sens matériel et où le nombre *six* lui-même ne déterminerait pas une succession de six temps ; celui qui attribuerait

les faits géologiques au déluge de Moïse ; celui des apparences du monde créé à l'état adulte ; le système anglais des mondes antérieurs et du monde actuel distincts ; le système des époques ; ce même système modifié quant aux mondes des étoiles. M. Van Drival s'est attaché surtout au système des époques, qu'il a traité avec les développements qu'il méritait, et pour lequel il tend plutôt à se prononcer. Il a présenté les hypothèses et les faits scientifiques parallèlement à la narration de Moïse et même aux traditions des peuples, parmi lesquelles on distingue en premier lieu les figures expressives des récits de l'Egypte et de l'Inde.

Vous avez accueilli avec un vif intérêt cette importante étude, qui a occupé plusieurs de vos séances.

M. Billet vous a fait diverses communications qui toutes se rapportent à l'économie politique. Dans un travail intitulé : *De la Génération actuelle,* il constate que si, par les progrès des arts, par l'activité industrielle, par les conquêtes de la science, nous marchons vers la satisfaction de tous les besoins qui peuvent se révéler, la dignité de l'homme est bien moins assurée. Il voudrait voir la jeunesse chercher, dans la sphère supérieure du devoir, le désir et les moyens d'achever l'œuvre de 1789.

Dans une autre étude sur le séjour des propriétaires à la campagne, M. Billet déplore le peu de goût que l'on a généralement en France pour la vie rurale. Il désirerait donc que, à l'exemple de ce qui se passe en Angleterre, les grands propriétaires prissent plaisir à résider dans leurs domaines. Il a ensuite consacré une étude à la vie du paysan. Vous rappeler, en outre, Messieurs, les lectures que vous a faites notre honorable collègue, sur les irrigations, sur les biens communaux et sur la

petite propriété, c'est vous dire la part active et fructueuse qu'il prend à vos travaux. Son mémoire sur la *Petite Propriété* vous a paru surtout offrir un intérêt sérieux; c'est à ce titre que vous en avez voté l'insertion dans le volume de vos *Mémoires* récemment publié.

Dans le même ordre d'idées, M. de Sède vous a lu un article qu'il avait préparé sur l'établissement de chemins de fer agricoles. En constatant les difficultés matérielles qui se sont longtemps opposées à la création de voies de fer économiques, il vous a signalé les travaux récents qui ont eu en vue la solution de ce difficile problème. Notre collègue a eu le mérite d'indiquer, le premier, cette solution avant la mise en pratique d'un système qui entre aujourd'hui dans le domaine des faits. En empruntant les accotements sur les routes dont la largeur le permet, et par l'application de rails et de locomotives perfectionnées, on parviendra, ainsi que le démontrent les calculs d'ingénieurs expérimentés, à établir de petits chemins de fer dont la construction, y compris le matériel, ne doit pas excéder 42,000 fr. par kilomètre.

M. de Sède vous a aussi présenté une analyse d'un travail récemment publié par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sous le titre de : *Statistique minérale ou Résumé des travaux de l'Administration des Mines de 1853 à 1859.* Vous avez appris, par ce document, que l'exploitation et la consommation de la houille font des progrès considérables et que, notamment dans le bassin houiller de Valenciennes dont le Pas-de-Calais fait partie, la production qui, en 1853, atteignait à peine 14 millions de quintaux, dépassait 20 millions de quintaux en 1859, marchant sur le même pied que celle du

bassin de la Loire. L'industrie des fers, après avoir progressé jusqu'en 1855, a subi un temps d'arrêt à la suite du traité de commerce; mais c'est avec raison que M. de Sède a ajouté qu'elle ne tarderait pas à se relever plus active que jamais.

M. Watelet a mis sous vos yeux un tableau indiquant les résultats du dernier dénombrement de la population dans toute la France, en faisant ressortir la situation du Pas-de-Calais par rapport aux autres départements. Il résulte de cette intéressante étude statistique, que le Pas-de-Calais occupe le 1er rang de tous les départements pour le nombre des communes, le 2e pour celui des arrondissements, le 4e pour le chiffre des habitants, et enfin le 12e pour le nombre des cantons.

Vous avez bien voulu aussi accueillir avec bienveillance les documents plus étendus que je vous ai soumis sur le même dénombrement, dans le Pas-de-Calais seulement. C'est avec bonheur que vous avez constaté, par cet exposé, que, depuis cinq ans, la population de notre département a repris une marche sérieusement progressive et que, en particulier, celle des communes rurales, qui est plus spécialement vouée à l'agriculture, s'est accrue. Ainsi se trouvent dissipées, quant au Pas-de-Calais du moins, les craintes qu'avaient fait naître, en 1856, le ralentissement des progrès de la population et l'émigration des campagnes vers les villes.

Enfin, pour être complet, je dois citer les analyses, faites par plusieurs de nos collègues, de divers ouvrages qui vous ont été envoyés *.

* Ces analyses sont dues à M. Harbaville, pour une brochure intitulée : *la Châtellenie de la Touche St-Joseph*, par le capitaine de frégate de Barmont, et pour le 1er volume des *Souvenirs de la Flandre*

Il vous sera rendu compte dans un instant, Messieurs, de vos concours de 1862. Si la palme offerte à la poésie a été disputée, vous regretterez de n'avoir reçu qu'un mémoire très insignifiant sur *Godefroy de Bouillon,* et de n'avoir même pas eu à examiner un seul travail sur l'*Histoire des Populations agricoles et industrielles de l'Artois.* Espérons que votre concours de 1863 sera plus fructueux. Le programme comprend trois prix : l'un de 400 francs pour une étude sur la *Recherche et l'exploitation des Mines de houille dans le Pas-de-Calais ;* le second, de 200 fr. pour une pièce de 200 à 500 vers sur un sujet laissé au choix des concurrents, et le troisième de 200 fr. pour une Etude biographique et littéraire sur M. Harduin, avocat au Conseil supérieur et provincial d'Artois et secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie. Enfin, vous avez donné rendez-vous, en 1864, aux amateurs des études historiques, en proposant à leur émulation un prix de 400 fr. pour l'histoire d'une ville, d'une localité importante ou de l'un des principaux établissements religieux de l'Artois.

Wallonne, publié à Douai en 1861 ; à M. l'abbé Proyart, pour le 9e volume des *Mémoires* de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département de Maine-et-Loire ; à MM. Robitaille et de Linas, pour l'*Histoire de St-Firmin,* martyr, premier évêque d'Amiens, par M. Ch. Salmon ; à M. Robitaille, pour le 1er volume du Congrès scientifique de Cherbourg, et pour l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France en 1860 ; à M. Laroche, pour l'*Annuaire* de l'Académie de Belgique, et le manuscrit de Pagès ; et à M. de Sède, pour les *Mémoires* de la Société des Jeux Floraux de Toulouse, et de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de cette ville, de même que pour l'*Annuaire administratif et statistique* du Pas-de-Calais, année 1862, et pour le volume contenant les délibérations prises, en 1861, par le Conseil général du même département.

Ici s'arrête l'exposé que j'avais à vous soumettre; il est long, sans doute, trop long peut-être, mais la faute ne saurait en être imputée à moi seul; l'Académie tout entière doit en avoir sa part de responsabilité, puisque ce défaut est dû surtout au grand nombre de sujets qui ont fixé son attention depuis un an. Oui, Messieurs, vos travaux ont été considérables pendant cette dernière année; mais loin d'en prendre prétexte pour les ralentir, vous y trouverez un motif de plus de leur donner plus d'extension encore, et vous aurez bien mérité de la science dont vous êtes les plus fidèles adeptes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

Par M. WICQUOT,

Membre résidant.



MESSIEURS,

Plus heureuse, que dans les précédents concours, votre commission de poésie n'a pas aujourd'hui à faire la confidence publique de ses mécomptes et de sa déconvenue.

Votre appel n'est pas resté sans écho : *(magnum poetarum proventum annus hic attulit)*. Cette année, dix concurrents se sont présentés pour disputer le prix offert par vous.

Mais par une trop large interprétation de votre programme, qui n'avait pas assez précisé le choix et la nature des armes,

c'est-à-dire le nombre des vers, l'un des poètes est entré dans la lice armé de pied en cape, portant une tragédie classique en cinq actes, avec chœurs et double préface en prose et en vers. Ses rivaux étaient nombreux sans doute.... ils étaient neuf; — mais, comme pour nos tournois annuels, équipés à la légère, que vouliez-vous qu'ils fissent ?... La lutte était discourtoise, impossible. Il était donc loyal de maintenir vos vieilles traditions, pour juger les lutteurs qui, les connaissant, les avaient strictement observées. Pour cela, Messieurs, votre commission a mis hors de combat ce poète exceptionnel, en décernant à son œuvre de longue haleine, une récompense toute particulière. Toutefois elle n'a pas voulu imiter ici trop servilement l'antiquité, qui pour encourager les premiers essais de la tragédie naissante, avait institué ces concours poétiques dans lesquels :

Du plus habile chantre, un bouc étoit le prix.

Non, à plus de deux mille ans de Cratinus et de Thespis, vous avez pensé que l'auteur de cette tragédie s'accommoderait mieux d'une médaille d'or de deux cents francs.

Jeanne d'Arc, tel est le titre de cette composition dramatique. L'auteur en reprenant une matière que tant de poètes français et étrangers ont traitée avant lui, ne s'est pas dissimulé la témérité de son entreprise.

« Avons-nous, s'est-il demandé, dans notre littérature, une » Jeanne d'Arc complète, populaire, nationale? Une Jeanne » d'Arc idéalisée par la poésie et le patriotisme? Une Jeanne » d'Arc devenu poème et poème français? »

Il ne l'a pas cru et il s'est dit (c'est lui qui parle) :

Faisons donc au théâtre, avec la vérité,
Rentrer le vrai tragique et la moralité. —
Pour attirer à soi, notre âme plébéïenne,
La muse de nos jours doit être citoyenne ;
Mais sachons maintenir, et style et sentiments,
A toute la hauteur de ces enseignements. —
Que l'art soit épuré par le patriotisme.

. . . .

Jeanne, qui mieux que toi méritait la première
De montrer et d'ouvrir cette noble carrière ?
Et si ton chantre enfin reste au-dessous de toi,
Impuissant à tracer ton courage et ta foi,
Quel autre organe, mieux que ta voix virginale,
Pouvait pousser ce cri : « Scène nationale ! »

Certes, Messieurs, la tentative est louable et généreuse, et rien ne pourrait mieux parler au cœur du peuple, que les beaux faits de notre histoire traduits en beaux vers sur notre scène.

Achille, Agamemnon, leurs tragiques fureurs
Ont du théâtre antique épuisé les horreurs.
Prêtons, il en est temps, poètes d'un autre âge,
A de tout autres mœurs un tout autre langage.

. . . .

Recueillons nos martyrs, relevons leur mémoire,
Des Gaulois et des Francs dramatisons l'histoire.

Quoi de plus capable d'échauffer et d'embrâser les âmes ? A la condition toutefois, de ne point dénaturer les grandes figures historiques, en les rapetissant à notre taille.... et,

En restant un peu trop dans la mesure humaine.

C'est là l'écueil que n'a pas su complètement éviter l'auteur

de cette nouvelle tragédie. Trop docile aux exigences théâtrales, il nous a montré Jeanne d'Arc sous un jour nouveau et peu conforme aux données de l'histoire. Aussi votre commission craint-elle qu'en transformant ainsi son héroïne, il ne l'ait un peu défigurée et même amoindrie.

Du reste, en ne respectant pas le caractère de Jeanne d'Arc dans son imposante grandeur et sa simplicité, en un mot, en la rendant amoureuse, l'auteur n'ignorait pas quelles objections il soulèverait par là, puisqu'il s'est efforcé d'y répondre à l'avance. Sa défense est ingénieuse; mais, quelles que soient les raisons alléguées avec esprit dans la préface, votre commission a considéré la peinture de cet amour, si platonique qu'il fût, comme une hardiesse, une témérité même. Elle a peu compris (surtout au 5e acte) que Jeanne, chargée de chaînes, sur le point de monter au bûcher, et déjà tout entière aux pensées du Ciel, dise à son père :

Enfin, après ma mort, mon père, jurez-moi
Que Hamel connaîtra *ma constance et ma foi*;
Qu'il sache que d'ici vers lui s'est élancée,
A mon dernier soupir, *ma dernière pensée*.

Puis, prenant son épée et sa bannière :

Faites-lui parvenir ces objets précieux
Que j'ai jusqu'à ce jour cachés à tous les yeux;
Qu'il en soit à jamais le seul dépositaire,
Qu'il les garde au hameau, comme un saint reliquaire.

A ce moment suprême, Jeanne d'Arc ne doit avoir rien de la terre, rien des passions humaines.

Non content d'avoir introduit cet alliage tout mondain dans sa fiction, l'auteur a voulu ajouter encore à la physionomie de Jeanne un trait nouveau, qui vous a paru tout-à-fait condamnable. Sur ce point, il se défend ainsi :

« Les idées religieuses de la pièce me paraissent devoir » s'expliquer facilement. Est-il invraisemblable que ces idées » de réforme qui ont préoccupé les St-Bernard, les Gerson, » les Savonarole et tant d'autres, aient également et puissam- » ment agi sur l'esprit de Jeanne d'Arc? D'un autre côté, les » mœurs théâtrales ne doivent-elles pas être comme un reflet » des mœurs dominantes du temps, et s'inspirer de l'opinion? »

C'est donc pour nous montrer Jeanne d'Arc comme une espèce de précurseur de Luther et de Calvin, que l'auteur met dans sa bouche, parmi tant d'autres du même genre, ces vers étranges adressés au moine inquisiteur :

Hé ! n'avons-nous pas vu *toute* règle détruite
En ces mêmes couvents, où jadis *toute* voix
Méditait, travaillait, priait *tout* à la fois?

Un temps fut, qu'étrangers au luxe, à l'opulence,
Des hommes dévoués à la peine, au silence,
Et respectant leur vœu d'austère pauvreté,
Vivaient dans l'abstinence et la simplicité.

Aujourd'hui l'esprit saint a quitté l'abbaye,
On n'y voit plus la règle observée, obéie ;
Et du religieux ne gardant que le nom,
L'homme de Dieu s'est fait le suppôt du Démon.

C'est pour nous faire entrevoir un reflet des idées religieuses

de l'époque que le poète, à deux reprises différentes (au 2e et au 5e acte), fait subir à Jeanne deux interrogatoires théologiques. Or, dans la vie réelle et encore moins au théâtre, les examens ne sont intéressants ni pour ceux qui les subissent, ni pour ceux qui les écoutent.

Ces controverses, ces questions fort intéressantes dans le procès historique de Jeanne, répandent une grande froideur dans la pièce. N'eussent-elles que ce grave inconvénient, il aurait encore fallu les rejeter. Mais elles ont le tort plus grave de nous montrer une Jeanne d'Arc de fantaisie.

En effet, remplis des récits fidèles et incontestés des historiens les plus divers, nous aimions à nous représenter la pure et belle figure de Jeanne d'Arc tout imprégnée de poésie, d'innocence, de candide piété et de salutaires croyances. Nous nous complaisions à la voir demeurer « solitaire et pensive sur les » montagnes, craignant de descendre de la libre bruyère, sous » l'humble toit des hommes, où habitent les étroits soucis, » n'ayant d'autre amour que celui de la patrie, et écoutant religieusement les voix bien-aimées qui lui criaient :

« Jeanne, je veux que tu serres tes membres dans le rude » airain, que tu couvres d'acier ta poitrine délicate. Que jamais » l'amour d'un homme n'allume dans ton cœur les flammes » coupables des vains désirs terrestres. Jamais la couronne de » fiancée ne parera ta chevelure, nul aimable enfant ne fleurira » sur ton sein. Mais je te glorifierai de la gloire des combats, » par dessus toutes les femmes de la terre. »

Nous aimions à voir une légende vivante dans cette belle et brave Lorraine, pleine de sens et de finesse, qui sut si bien porter l'épée de la France, « et qui, réalisant ses propres idées,

» en fit des êtres et leur communiqua du trésor de sa vie vir-
» ginale une splendide et toute-puissante existence à faire pâlir
» les misérables réalités de ce monde. » (Michelet).

Nous aimions enfin à voir, dans cet instrument de Dieu, une simple et ignorante jeune fille ne sachant ni A ni B. « Jeanne,
» dit l'histoire, n'apprit ni à lire ni à écrire; mais elle sut tout
» ce que savait sa mère des choses saintes. Elle reçut sa reli-
» gion, non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la
» forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme
» la foi simple d'une mère. »

Pouvions-nous, je vous le demande, reconnaître la douce et chaste Jeanne d'Arc de l'histoire, la figure la plus pure qui ait paru sur la terre depuis les temps évangéliques, dans cette femme amoureuse du paysan Hamel, dans ce docteur discutant et subtilisant, comme le firent plus tard Théodoze de Bèze ou Mélancthon.

Non, Messieurs, votre commission n'a pu souscrire à cette innovation de l'auteur, qui (disons-le franchement) a dépassé les droits du poète. En effet, la poésie, fille de l'enthousiasme et qui ne vit que d'enthousiasme, doit marquer tout ce qu'elle touche du sceau de la vie, de la grandeur et de la noblesse.

Ce sont là, Messieurs, de graves et sévères reproches (notre silence eût été une approbation) ; nous avons donc voulu y insister, pour ne point vous parler maintenant de quelques longueurs ou incorrections de style, défauts secondaires et accessoires. Nous avions hâte d'arriver au mérite de l'œuvre et aux beautés réelles qui, en contrebalançant les défauts, ont enlevé vos suffrages.

Le 1er acte, qui se passe à Domrémy, est vraiment une

idylle inspirée, une révélation sous le chaume. Le monologue de Jeanne d'Arc renferme de fort beaux vers. Ses transports d'enthousiasme quand elle court sauver son roi et la France sont chaleureusement exprimés. Et les jeunes filles du chœur traduisent fort bien cette pensée populaire de l'époque, qu'une femme du peuple sauverait la France :

Quand le noble endormi manque à nous protéger,
A la fille du peuple il sied de nous venger.

Le second acte est à Chinon. Charles VII est peint tel que l'histoire nous l'a légué : c'est bien ce monarque indolent et faible, sans volonté aucune, passant de la faiblesse à la rigueur, de la colère à l'apathie, et répondant au brave Lahire :

Puisque mon règne touche au suprême moment,
Je veux songer du moins à le perdre gaîment.

A ces discours indignes d'un roi, à cet affaissement moral, Lahire qui voit, dans Jeanne, un instrument divin, une marque visible de la protection du Ciel, et qui croit à sa sublime mission, répond noblement :

. . . . Sire, je suis chrétien,
Et le Dieu de la France est le vôtre et le mien.

Il faudrait citer tout ce dialogue ainsi que la première entrevue de Jeanne d'Arc avec Charles VII.

Les trois derniers actes renferment aussi de nombreux passages qui, soit par d'heureuses réminiscences, soit par leur verve, leur énergie, l'élévation des pensées, ont fait taire les scrupules

qu'avaient provoqués de regrettables innovations dans la conception du principal personnage.

L'action des fortes études littéraires, le goût de l'antiquité a marqué plus d'une page de cette œuvre brillante, où se trahissent souvent une exquise sensibilité et des accents animés de grâce poétique et d'éloquence.

Mais en récompensant cette tragédie que vous n'aviez pas demandée, et que les modestes conditions de vos concours ne vous permettaient pas d'espérer, vous ne voudrez pas pour cela, Messieurs, renvoyer déçus les concurrents qui ne pouvaient, de bonne foi, s'attendre à rencontrer un si formidable compétiteur.

Les neuf pièces qu'ils vous ont envoyées sont dans les limites ordinaires de vos précédents concours et de tous les concours académiques. Votre commission de poésie a pensé qu'il serait fastidieux de vous donner une analyse détaillée de chacune d'elles.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Aussi a-t-elle préféré appeler de suite votre attention, fatiguée déjà, sur le poème qu'elle a enfin distingué entre tous. Je dis enfin, car les avis ont été longtemps partagés ; ce qui, mieux que tous les éloges, prouve les excellents résultats de ce concours. Dans plusieurs pièces, en effet, nous sommes heureux de le répéter, le talent se révèle, en maints passages, d'une manière incontestable, quoiqu'à des degrés inégaux. Une pièce surtout, portant le n° 9 et ayant pour titre : *les Deux Guerres*, a tenu votre commission en suspens. Elle renferme des vers merveilleusement frappés, où l'on sent la main puis-

sante d'un poète aguerri : *ex unque leonem*. Malheureusement, l'auteur, qui se proposait de marquer le contraste entre la guerre d'autrefois et celle d'aujourd'hui, n'a pas su mettre sa pensée assez en relief. De là une certaine obscurité, un réel embarras pour bien saisir la valeur de cette antithèse, qui d'ailleurs est plus spécieuse que vraie.

C'est ce défaut capital dans le plan qui a décidé votre commission à placer cette pièce au second rang, pour donner le premier à un poème inscrit sous le n° 5, et portant cette devise : *Mineur obscur, travailleur caché de la nuit.*

Cette composition a pour sujet les houillères du Pas-de-Calais ou la vie du mineur. Le cadre en est simple et ingénieux. L'auteur, dans sa 1re partie, signale la douce quiétude avec laquelle nous jouissons des bienfaits de l'industrie sans nous inquiéter de leur source. D'où nous viennent cette douce chaleur du foyer domestique, ces brillantes lumières du gaz, astre nouveau, étincelant, à rendre dans le Ciel, jaloux les autres astres, ces prodiges de la vapeur,

Qui recule
Nos horisons sans fin et nos bornes d'Hercule,

ces merveilles de l'usine, qui façonnent et la fonte et le fer dans son creuset magique ? Tous ces trésors, avons-nous songé dans notre insouciance, au prix de quels labeurs, de quels dangers ils sont achetés ! Avons-nous une seule fois pensé

Que, sous ce monde à nous, s'agite un autre monde,
Légion ténébreuse à qui la nuit profonde
Dérobe les splendeurs de la création.

Qui de nous s'est représenté la triste vie de ces mineurs qui peuplent nos houillères ? Voilà ce que le poète a essayé de peindre. Écoutons-le :

Vois à travers l'azur des fraîches matinées
Se dessiner au loin les hautes cheminées
Dont la fumée atteste, en roulant ses flocons,
La présence de l'homme et ses travaux féconds.
C'en est fait ; les chemins sont frayés : tout s'apprête
Pour de brillants succès : mais il manque une fête
Aux fêtes d'ici-bas, à l'œuvre à son berceau,
Lorsque la main de Dieu ne leur met pas son sceau.
Ainsi que dans nos camps on pouvait voir naguère
Le saint autel paré des attributs de guerre,
Ici la houille en blocs, monument minéral,
Au ministre de Dieu tient lieu de piédestal,
D'où sa voix, s'élevant au-dessus des houillères,
Tombe, céleste manne, et répand les prières.

« Mes enfants *, dit la voix, je viens sur vos travaux
» Appeler l'avenir et des succès nouveaux.
» Si vos corps sont plongés dans la nuit de la mine,
» Que des clartés du Ciel votre âme s'illumine.
» Au milieu des dangers que vous fait votre sort,
» Ayez la foi : la foi, c'est le puissant ressort,
» C'est le solide appui sur lequel notre monde
» Asseoit ses fondements et sa base profonde :
» Sans la foi, tout descend : tout remonte avec Dieu !
» Sublime vérité qui rayonne en tout lieu.
» Homme, ouvrier, chrétien, le respect de soi-même,
» Ne l'oubliez jamais, c'est votre loi suprême,

* Voir le discours de Mgr l'Evêque d'Arras à l'inauguration des houillères du Pas-de-Calais,

» Votre unique refuge et votre vrai sentier,
» Aimez votre famille, aimez votre foyer.
» Du devoir, mes enfants, ils sont la sauvegarde,
» Et maintenant allez, amis, que Dieu vous garde! »

V.

Chacun s'est retiré sous le charme vainqueur
De ces nobles accents qui pénètrent le cœur.
Il semble que d'en haut la grâce est descendue
Sur cette foule émue à ses travaux rendue.
Les uns ont regagné l'ouvrière cité,
Où s'unit l'élégance à la simplicité,
Où l'enfant se fait fort et grandit pour la mine.
D'autres qu'on avait vus, Cyclopes de l'usine,
La lampe au front, venir du fond du puits béant
Se courber devant Dieu, sans qui tout est néant,
Ont repris le chemin de leur sombre domaine,
Leur cœur reconforté, leur âme plus sereine.
La nuit succède au jour, et le jour à la nuit,
L'un et l'autre apportant son tribut; rien ne nuit
Au cours harmonieux d'un travail sans relâche :
Ruche immense où chacun, accomplissant sa tâche,
Va, vient, monte, descend pour remonter encor,
Sombre abeille, amassant pour nous son noir trésor.

VI.

Pourquoi donc tout-à-coup sur ce frais paysage,
Pourquoi ce morne aspect de sinistre présage?
Entendez-vous ce bruit profond, retentissant,
Ce bruit plein de frissons et qui glace le sang?
C'est le grisou qui tonne et fait trembler la mine.
Tout croule sous le choc, tout n'est plus que ruine,
Et le pauvre mineur, cerné de toutes parts,

Ne voit autour de lui qu'implacables remparts,
Cercle fatal, prison dont la mort est geôlière,
Où l'air manque aux poumons, aux regards la lumière!

Ainsi les voilà donc, ces êtres palpitants,
Comme déjà rayés du nombre des vivants!
Voyez les demandant à la pioche, à la pelle
Un passage, écoutant si quelqu'un les appelle...
Rien n'éveille un écho que le bruit de leurs pas :
Le silence partout leur parle de trépas!...
Oh! descends un instant, descends par la pensée,
Dans ce cercle où s'agite une lutte insensée,
Entends ces malheureux, entends-les murmurant,
Dans leur morne douleur, le nom de leur enfant,
Leur enfant, tout leur bien, dont la gentille mine
Ne doit plus leur sourire au retour de la mine;
Et devant ce tableau qui fait le cœur *saignant*,
Rêve, si tu le peux, un drame plus poignant!

Faut-il vous évoquer, Halle (*), Hartley, sombres pages
Qu'avec un juste effroi reliront d'autres âges?
Noms tristement fameux aux fastes de la Mort,
Que de pleurs couleront encor sur votre sort!
Ici le Ciel jetant au puits ses cataractes,
Là des engins croulant en ruines compactes,
Et sous ce cataclysme insondable, inouï,
Sous ce nouveau chaos tout un monde enfoui!
Courage surhumain, dévouement et science
S'unissent dans ce mot suprême : Délivrance!
Il faut aller à eux, il le faut à tout prix,
Et reprendre à l'abîme, hélas, ce qu'il a pris.
Mais la nuit vient; la nuit, sans repos et sans trêve,
Continuera le jour pour que l'œuvre s'achève.

(*) Halle (Gard); Hartley (Angleterre).

On les entend de loin, ces vaillants et ces forts,
Pour leur salut commun joindre tous leurs efforts.
Au bruit de leur travail, joie, espoir se ravivent ;
Si tous ces malheureux travaillent, c'est qu'ils vivent !...
Puis, tout-à-coup, ce bruit qui faisait tant de bien,
Il faiblit, il faiblit... on écoute... et puis rien...
Ils ne travaillent plus !...

Ici la plume tombe.
Quels mots trouvera-t-elle à l'immense hécatombe
Qui se déroule aux yeux pour les épouvanter !
Ils sont là deux cent quinze !... (il faut bien les compter)
Tels que les a saisis la mort inexorable
Qui n'a pas attendu qu'une main secourable...
La mort n'attend jamais ! Ils sont là tous glacés ;
Dans la suprême étreinte ils se sont enlacés,
Le père avec le fils, le frère avec le frère,
Semblant ainsi léguer à leur femme, à leur mère,
A ceux qu'ils ne devaient plus voir que devant Dieu,
Dans ce dernier baiser, le baiser de l'adieu !

ÉPILOGUE.

VII.

Le soleil un instant obscurci se dévoile,
Et de ses gais rayons il déchire le voile
Jeté comme un linceul sur ce morne tableau.
Tout sourit, et l'éther et la verdure et l'eau.
L'usine se profile en vive silhouette
Dans l'azur transparent du matin : l'alouette
Monte, pour retomber, faisant trêve à ses chants.

Aérolithe ailée, au milieu de nos champs,
Le toît de l'ouvrier reprend son air de fête.
De l'aurore au couchant et de la base au faîte,
Rien ne vient plus troubler l'ensemble harmonieux,
Adorable unité qui joint la terre aux Cieux.
Le sol, à sa surface, étale avec largesse
Les moissons, *mer d'épis dorés,* qu'en sa sagesse
Dieu, l'éternel semeur, dispense à nos sillons.
Au-dessous, c'est la fosse où, sombres bataillons,
Les mineurs, exploitant la veine inépuisable,
Font jaillir des trésors de l'argile et du sable,
Et la sueur au front, au cœur un triple airain,
Creusent sous notre monde un monde souterrain!
Puis, pour porter au loin ces dépouilles opimes,
Conquises sur le sol ou le fond des abîmes,
Le railway, cet éclair; le canal, ce serpent
Aux humides replis, et qui glisse rampant
Autour de ce bassin, orgueil de nos contrées,
Pacifique champ-clos où se sont rencontrées
Deux puissances, marchant, en se donnant la main,
Vers un unique but par un double chemin,
Et gravant ce blason sur leur noble bannière :
L'agriculture unie à l'industrie houillère !

VIII.

Marche donc dans ta force, enfant du vieil Artois !
Retrempé par la lutte, affronte ces tournois
Où ta place est marquée, où la France agricole,
Poursuivant le progrès, fonde sa grande école.
Et toi, noble cité, que patronne saint Wast *,
Tressaille d'allégresse et d'aise, car tu vas

* Saint Waast ou saint Wast.

Sous tes ombrages frais, lambris de la nature,
Banderolles au vent, fêter l'agriculture.
Allons, reine du chant dans maints et maints combats,
En rangs harmonieux groupe tous tes soldats :
Ton hôte est dans tes murs, et déjà dans la nue,
Mélodieux signal, marquant sa bienvenue,
Oui, j'entends éclater les sons joyeux et clairs
De ton vieux carillon, cette chanson des airs,
Et superbe, debout sur sa flèche gothique,
En frémit de bonheur ton lion héraldique.

Assurément, Messieurs, une critique sévère trouverait dans cette composition quelques points vulnérables, quelques taches légères, mais pourquoi ne pas appliquer ici ces vers du vieux poète :

Ubi plura nitent in carmine non ego paucis
Offendar maculis.

N'est-ce pas un petit tableau presque complet et qui parle vivement au cœur? n'y brille-t-il pas une mesure dans la couleur qu'on ne sait plus assez garder de nos jours. Peintres et poètes font aujourd'hui merveille de leurs pinceaux, mais le plus souvent aux dépens de la vérité. C'est là le vulgaire écueil et le véritable danger. L'énergie, la force s'achètent au prix de la justesse, et l'harmonie du tout est compromise par des tons criards et des notes discordantes. Ici, rien de pareil. Plume fine et contenue, l'auteur sait habilement allier la chaleur à la grâce, la sobriété à l'élégance. C'est ce mérite particulier, joint à l'a-propos de l'œuvre tout empreinte de couleur locale, qui a rallié les suffrages de votre commission. Elle me charge donc, Messieurs, de vous demander pour le poète une médaille d'or de

100 fr. Vous accueillerez cette proposition, nous en avons l'espérance. Ce sera, j'en conviens, une dérogation à vos usages, mais elle s'explique facilement par le nombre des concurrents et le mérite exceptionnel de leurs œuvres.

De nos jours, Messieurs, il faut par tous les moyens éveiller, stimuler le talent, le venger parfois de l'indifférence publique et surtout applaudir à ses œuvres. C'est un devoir qu'il vous sied bien de remplir, car les Académies, si obscures qu'elles soient, peuvent apporter à l'homme de lettres un tout petit rayon de cette gloire, qui, au milieu des joies austères de la pensée, est la récompense la plus délicieuse et en même temps la plus féconde de ses travaux.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

ET

SUR LES SUJETS HORS CONCOURS,

Par M. G. de SÈDE, baron de LIEOUX,

Membre résidant.

§ 1er. — ÉLOQUENCE.

MESSIEURS,

Une voix auguste proclamait naguère que la France, parmi toutes les nations du monde, était la seule capable de faire la guerre, c'est-à-dire de verser son sang et d'épuiser ses trésors pour une idée. Ce glorieux éloge, pour ceux qui pensent avec le cœur, cette critique pour ceux qui savent seulement compter, notre pays en a une vieille et incurable habitude.

Son esprit enthousiaste et chevaleresque, expansif et géné-

reux, se passionne avec une invincible ardeur pour les choses grandes et nobles ou qui, du moins, lui paraissent telles; et, comme le mot *impossible* est, depuis longtemps, effacé de sa langue, il doit à ce trait saillant de son caractère l'éclat immortel qui l'a illustré à travers les siècles, à travers les fortunes diverses et sous les drapeaux différents qui, tour à tour, l'ont guidé dans les combats.

Le plus illustre témoignage de son génie impétueux, entreprenant, et plus persévérant, peut-être, qu'on ne se plaît à le supposer, remonte à ces époques si lointaines déjà où, sous l'empire de l'idée chrétienne, il précipita un monde sur un autre monde.

Dans l'inspiration désintéressée de sa foi, il sut trouver la prévoyance et la force qui préservèrent l'Occident de l'invasion musulmane et ravirent à l'esclavage honteux du Coran les peuples, presque tous libres aujourd'hui, de notre vieille Europe.

Les Croisades, en effet, furent des guerres véritablement françaises; si françaises, que tous les pays effacèrent leur nom devant le nôtre et se confondirent dans cette vaste unité du mot *Franc,* qui est resté, pour les Orientaux, le synonyme d'Européen !

Elles furent françaises, car c'est à la voix d'un moine obscur de Picardie que l'univers chrétien tressaillit jusqu'au fond de ses entrailles, au récit des humiliations du saint tombeau, et souleva ces masses immenses que la voix des pontifes de Rome avait jusque-là laissées indifférentes.

Elles furent françaises, car c'est d'une ville française, de Clermont, que s'éleva ce premier cri : « Dieu le veut ! » signal d'un ébranlement immense et d'une pieuse contagion.

Elles furent françaises, enfin, car un petit-fils de Charlemagne marchait à la tête des saintes légions et devait s'asseoir le premier sur le trône de Jérusalem reconquise et purifiée !

Messieurs, ce héros chrétien, ce prince qui fut l'âme de la première Croisade, ce roi du Saint-Lieu, était votre compatriote.

N'est-ce pas l'une des plus précieuses gloires de ce pays, de ce Boulonnais que la France nouvelle confond avec l'Artois, d'avoir donné naissance à Godefroi de Bouillon?

Aussi lorsque, voulant ressusciter dans vos concours la haute éloquence, vous eûtes un Eloge à proposer, le premier souvenir qu'évoqua votre pensée, le premier hommage que résolut votre patriotisme durent s'adresser à ce grand homme.

Quel sujet plus vaste, quel champ plus fécond pouviez-vous livrer à l'éloquence! Une de ces époques qui sont marquées à l'humanité par la main de Dieu elle-même ; un de ces hommes dont le puissant génie enfante, conduit et termine l'expédition la plus gigantesque et la plus inouïe dans les annales du monde ; un législateur qui se repose des travaux incessants de la guerre par les laborieuses méditations du trône ; un ensemble de foi, de courage, de politique, de sagesse : l'héroïsme dans ses chevaleresques ardeurs et ses courageux emportements ; la religion dans ses austérités les plus pures et ses humilités les plus immenses ; la royauté dans ses devoirs les plus sévères, dans ses abnégations les plus complètes ; un héros et un saint..., le précurseur et presque l'émule de Louis IX, ce saint et ce roi français aussi ; voilà, Messieurs, le noble sujet dont on devait vous entretenir.

Ah ! ce n'était pas un appel aux stériles élégances et aux

jeux savants et froids de la rhétorique ; ce n'était pas un de ces exercices de parade trop souvent reprochés aux joûtes feintes des concours ; c'était l'émotion palpitante d'un cœur français, c'était l'enthousiasme d'un chrétien, c'était la pensée féconde d'un homme d'état que vous aviez conviés, et qui vous ont fait défaut !

Qui vous ont fait défaut ! car le seul ouvrage adressé à l'Académie ne répond en rien à ce qu'il vous était permis d'attendre. Esquisse superficielle, simple récit historique et abrégé, où se devinent ces frais souvenirs de ce qu'un écolier seul peut regarder comme la science, elle vient, sans doute, d'un collége où nous sommes obligés de la renvoyer.

Il existe un profond abîme entre l'amplification scolaire, composition hâtive qui peut révéler à peine des aptitudes, et l'œuvre patiemment mûrie, longuement méditée, le travail d'homme, en un mot, et non d'enfant, digne de figurer dans des luttes sérieuses où l'on a prononcé le nom d'éloquence, c'est-à-dire de séduction puissante, d'asservissement par la parole.

Ce n'est pas sans raison que l'imagination grâcieuse et poétique de l'antiquité représentait cette noble faculté avec des attributs divins, sous les formes les plus resplendissantes de la beauté et laissant échapper de sa bouche les chaînes d'or qui captivent sans blesser. N'a-t-elle point toujours, en effet, par la force de ses entraînements, conduit les destinées du monde ?

Soit qu'on l'envisage parmi ces nations éteintes où la place publique donnait et dirigeait le pouvoir ; soit qu'on la considère ailleurs, répandant d'électriques lumières et conquérant les âmes par une mystérieuse attraction ; soit qu'on l'écoute encore

au sein de ces assemblées qui sont l'image amoindrie, mais l'écho glorieux et souvent sublime des antiques forums ou des tribunes apostoliques, partout quelle place! partout quelle influence!

Aussi, le suprême honneur, dans les sociétés païennes comme dans les sociétés chrétiennes, fut de mériter les honneurs de l'éloquence!

Ai-je besoin de vous dire que, dans le berceau même des peuples, et dès que les premiers vestiges de civilisation nous apparaissent, l'Egypte lui laissait le soin de plaider la cause des âmes devant le tribunal terrible de la mort; ou de redire qu'Athènes et Rome éternisaient par elle le souvenir de leurs grands hommes; ou rappeler que l'Eglise décerne à ses saints la louange publique des panégyriques; à ceux qui furent élevés et utiles sur la terre, ces prières funèbres où l'éloge se mêle aux enseignements? Monuments magnifiques où les vanités du monde font place aux réalités du Ciel, et où l'éternité des souvenirs se confond avec l'éternité d'une vie inconnue! Monuments magnifiques, je le répète, au fronton desquels sont inscrits les noms immortels de Bourdaloue, de Fléchier, de Massillon, de Bossuet!

Régulatrices du goût et gardiennes de la langue qu'avaient parlée ces puissants orateurs, les Académies, à leur tour, eurent des éloges funèbres pour leurs membres et décernèrent, au nom de la postérité, les hommages de l'éloquence aux grands hommes de tous les siècles!

Sans doute, ce tribut lointain et quelquefois obscur de la reconnaissance publique n'ajoute rien à leur gloire; mais s'il est vrai qu'au-delà des âges et dans leur immortalité, la parole

des vivants peut monter jusqu'aux morts, ne trouvent-ils pas dans ces touchants souvenirs une douce et précieuse récompense de leurs vertus?

Regrettons donc, Messieurs, que notre voix n'ait pas été entendue ; et vous noble héros, j'allais dire grand saint, vous, Godefroi de Bouillon, pardonnez à l'indifférence de votre siècle, à l'indifférence de vos concitoyens.

Quand un grand poète de l'Italie puisa dans votre souvenir l'inspiration d'une magnifique épopée, qui fut l'honneur de la Renaissance; quand, naguère, un docte prêtre retrouvait les traces détournées de votre berceau, et restituait à votre véritable patrie la gloire d'une naissance disputée par un peuple voisin, était-il permis de prévoir le silence du talent autour de votre mémoire, alors qu'on déplorait déjà l'absence du monument qui devrait éterniser votre image!

§ 2. — SUJETS HORS CONCOURS.

A une longue distance de semblables héros, mais assez haut encore pour attirer les regards attentifs de l'histoire locale, se placent certains hommes qui, par un rôle important dans leur cité ou par l'éclat de leurs vertus méritent aussi des témoignages d'estime, et, sinon les honneurs d'un éloge, du moins les sérieux travaux d'une biographie exacte et complète.

Vous avez souvent proclamé les noms des plus illustres d'entre ces citoyens dont le souvenir vous est cher, et vous voyez avec un intérêt véritable, en dehors de vos concours, les travaux qui ont pour objet de signaler leur mémoire et de les faire, en quelque sorte, revivre parmi vous. Sous ce rapport,

l'ouvrage qui vous a été envoyé, cette année, sous le titre de : *Biographie de Ferdinand de Cardevacque, suivie de son Testament*, était fait pour appeler votre attention et pour mériter vos suffrages.

Il les eût obtenus si l'intention de bien faire suffisait seule. Mais autant vous avez pu applaudir au choix du sujet, autant vous avez dû regretter l'insuffisance du monument élevé au noble gentilhomme dont s'honore la ville d'Arras et qui occupa, dans ses conseils, une place si distinguée et si constamment utile.

On s'est borné, dans le Mémoire dont il s'agit, à paraphraser en quelque sorte, le testament de Ferdinand de Cardevacque, sans ajouter les détails que peuvent fournir les manuscrits nombreux dont on signale l'existence dans les archives du Pas-de-Calais. Non-seulement son rôle administratif et politique dans ses fonctions d'échevin, que la confiance publique lui confia si souvent, n'est nullement indiqué, mais un silence regrettable est gardé sur ses travaux littéraires et juridiques.

Si, par une heureuse alliance, Ferdinand de Cardevacque savait déjà, dans un temps où la diversité des aptitudes était moins sollicitée que de nos jours par la vie extérieure, mener de front les travaux de sa profession d'avocat et d'officier municipal, ceux que lui imposait l'administration d'une grande fortune, et ceux qu'un génie plus aimable lui inspirait encore, aux heures charmantes de la poésie, n'eût-il pas été aussi précieux pour sa gloire qu'intéressant pour nous d'arracher à l'oubli ce que ses ouvrages avaient de plus remarquable ?

Plus un homme s'est élevé au-dessus de son temps par son mérite et par ses travaux, plus la postérité lui doit d'attention,

et moins il est permis de réduire à quelques observations générales, à quelques lieux-communs de morale, l'ouvrage dans lequel on s'efforce de le rendre à la postérité.

C'est donc avec regret que vous avez vu les proportions restreintes de la notice qui lui est consacrée. Cette insuffisance du fond ne se rachète ni par le talent, ni par la valeur de la forme. Sans doute, il serait aussi ridicule qu'inutile d'aborder les hauteurs du style oratoire pour nous entretenir d'un simple magistrat, d'un savant et d'un gentilhomme dont la gloire ne dépassa probablement pas les limites de sa province. Mais l'élégance du langage n'est pas incompatible avec la simplicité du ton, et celle-ci n'exclut nullement la pureté et la correction.

Tout révèle, dans l'écrit qui vous a été soumis, les traces d'un travail hâtif et que, suivant un sage précepte, l'auteur n'a pas vingt fois remis sur le métier.

Qu'il fouille donc encore les lumineuses obscurités de nos archives ; qu'il pénètre, avec une courageuse ardeur, dans le texte même des ouvrages de Cardevacque ; qu'il y retrouve et sa doctrine, et sa jurisprudence, et son esprit tout entier.

C'est seulement lorsqu'il se sera identifié, par ce commerce intime, avec tous les détails de son sujet, qu'il pourra le résumer et le traduire.

C'est là, je n'en disconviens pas, un labeur difficile.

Mais vous mettez à ce prix des couronnes que votre patriotisme serait doublement heureux de décerner, puisqu'elles honoreraient à la fois l'écrivain qui les aurait méritées et le vieil échevin qui fut une des illustrations de votre Hôtel-de-Ville.

Nous convierons donc à cette tâche, non seulement l'auteur inconnu de l'ouvrage qui nous occupe, mais encore tous ceux

qui aiment à restituer aux vieux temps leur véritable physionomie par l'étude des individualités secondaires.

Et s'il est vrai que la postérité de Ferdinand de Cardevacque ne soit pas éteinte, s'il est vrai qu'elle ait perpétué dans deux branches vigoureuses la sève de ce noble tronc, n'appartiendrait-il pas à sa descendance, plus qu'à tous autres, de rechercher avec la piété du sang les traces de cet illustre ancêtre, pour raviver et rajeunir sa mémoire ?

LOUIS XI A ARRAS

(1477, 1478 et 1479),

Par M. l'Abbé PROYART,

Membre résidant.

Le séjour que Louis XI fit à Arras, lorsqu'il y vint pour la seconde fois, en 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, fut beaucoup plus long que le premier, et d'un genre tout différent. Il fit son entrée dans la Cité, le 4 mars, et ne quitta le pays que vers la fin du mois de juin 1479.

Avant de commencer ce récit, il ne sera pas inutile de rappeler sommairement certaines circonstances qui feront mieux comprendre, d'une part, le grand intérêt que ce prince attachait à l'occupation de la ville d'Arras, de l'autre, le chagrin que nos pères devaient naturellement éprouver, de changer de domination.

Sous le gouvernement de Philippe-le-Bon, la province d'Artois, et surtout sa capitale, avaient acquis une grande prospérité.

Le commerce, l'agriculture, l'industrie y faisaient incessamment de nouveaux progrès. Les fêtes brillantes dont Arras était le théâtre, attiraient beaucoup d'étrangers et fixaient dans son sein les nobles familles du pays. La religion catholique exerçait puissamment sur la population son pacifique empire, rien ne se faisait sans elle ; ses cérémonies étaient l'indispensable complément de toutes les réjouissances publiques. Les églises de la ville étaient nombreuses et belles ; ses monastères jouissaient d'une grande considération ; les familles les plus recommandables de la contrée y plaçaient leurs enfants, qui trouvaient dans ces pieux asiles une sainte et très honorable existence. Toute institution, toute corporation avait son saint, son église, ou sa chapelle, sa fête patronale; le bon duc se montrant favorable à cette tendance des esprits, était l'idole de ses sujets. Lorsqu'on apprit sa mort, arrivée à Bruges, le 15 juin 1467, on célébra son service à la Cathédrale. Le Magistrat y assista en corps. Le vendredi suivant, on en célébra un second beaucoup plus solennel, aux frais de la ville, dans l'église abbatiale de Saint-Vaast. Le temple fut magnifiquement décoré. Un catafalque entouré de tentures noires et d'un somptueux luminaire, s'élevait au milieu du chœur, sous un baldaquin composé d'immenses draperies qu'on avait attachées à quatre colonnes, d'où pendaient encore quatre larges bannières. A chaque colonne, ornée dans toute sa hauteur, étaient suspendues les armoiries du prince avec un cierge allumé. Enfin, dans toute l'étendue de la vaste nef, régnait un double cordon de torches ardentes, qui donnait à cette cérémonie funèbre l'aspect le plus imposant.

L'Abbé de St-Éloy, le Chapitre de Notre-Dame, le Clergé de toute la ville, les Religieux, les Officiers du Duc, les Nobles

et les notables Bourgeois furent invités à ce service. Le Magistrat s'y rendit avec une pompe extraordinaire. Les Maire et Echevins, en costume de deuil, se réunirent à la Halle, d'où ils se rendirent à l'église, suivis d'une foule immense. En avant marchaient cinquante hommes vêtus de noir, portant chacun une torche. La messe fut célébrée pontificalement par l'Abbé de St-Éloy, en présence du Chapitre. Le Lieutenant du Gouverneur, les Mayeur, Échevins et leurs Officiers, vinrent à l'offrande.

Après le service, on servit un repas à tout le cortège, dans la salle carrée de l'Abbaye. L'Abbé de St-Éloy en fit les honneurs avec les religieux de St-Vaast. Le Chapitre y fut représenté par quatre de ses membres. Bien que ce fût un jour maigre, les convives n'eurent rien à désirer; la Providence y pourvut admirablement. A l'heure même où l'on se mettait à table, on apporta au Couvent deux énormes plats garnis de poissons apprêtés de diverses manières, et huit quennes de vin de Beaune. Le repas fini, Messieurs de la ville remercièrent toute la communauté et ses membres de leur digne et généreux concours, de la pompe avec laquelle ils avaient célébré les obsèques de leur bien-aimé Souverain, et enfin de la splendide réception qu'ils avaient faite à la noble assistance. Dès-lors la plus parfaite harmonie s'établit entre l'Abbaye de St-Vaast et la ville d'Arras. C'est ce que Dom Gérard nous apprend quand il dit : *Et fut un amour entre les deux parties plus que paravant.*

En la même année, Charles-le-Téméraire, le justicier, succéda à son père dans le comté d'Artois, ainsi que dans l'estime des habitants du pays; et le 16 mars 1468, il fit son entrée

dans la ville d'Arras par la porte Saint-Michel. Le Chapitre, en chapes de soie, vint à sa rencontre jusqu'à la porte de la Cité et le conduisit, au chant du *Te Deum,* au palais épiscopal qu'il avait choisi pour son logement. (Ferry de Locre et le Répertoire de la Cathédrale).

A peine eut-il pris possession de ses états, que la mésintelligence éclata entre lui et le roi de France. On connaît le rendez-vous de Péronne, où ces deux princes s'étaient réunis pour conférer ensemble sur les moyens de rétablir la paix et la bonne harmonie. Charles ayant appris, au moment même de l'entrevue, que Louis XI venait de soulever la ville de Liège contre lui, le retint prisonnier et lui fit souscrire les conditions les plus honteuses.

Lors de son premier séjour dans la ville d'Arras et de ses excursions dans la contrée, Louis avait pu se faire une idée de la richesse du pays et se convaincre, par lui-même, que s'il parvenait à s'emparer de cette ville, elle serait l'un des plus beaux fleurons de sa couronne. Il mit donc tout en œuvre pour atteindre ce but; et ses desseins n'échappèrent à personne. Le Chapitre même d'Arras, bien qu'il ne lui fût pas unanimement hostile, prit de bonne heure des précautions pour se mettre en garde contre toute éventualité. Il fit l'acquisition de deux couleuvrines pour la défense de la cité.

Ces craintes n'étaient que trop fondées. En effet, le 5 mai 1476, Louis XI, pour se faciliter l'entrée du pays, se fit rendre les villes de la Picardie limitrophes de l'Artois, dont le duc de Bourgogne était en possession, savoir : le Tronquoy, Montdidier, Roye, Bray-sur-Somme, Corbie, Lucheux et Moreul. Le 27 juin suivant, on vit arriver l'armée royale, commandée

par le bâtard de Bourbon, amiral de France, qui mit le feu aux villages de Dainville, Habarcq, Agnez, Duisans, le Pont-du-Gy, Mareuil et autres villages. A la vue de ces désastres, les habitants d'Arras, « qui de longtemps, dit Comines, n'avaient eu » nulle adversité, et estoient pleins de grand orgueil, contrai» gnirent les gens de guerre, estoient en leur ville, de saillir. » Le comte de Romont, leur gouverneur, cédant à leurs instances irréfléchies, réunit un certain nombre de gens armés et de bourgeois, et les envoya à la rencontre des Français. Ils se dirigèrent du côté de Wailly, et de là sur le petit bois de Wagnonlieu. Les Français, au nombre de plus de 800 lances, qui s'y étaient placés en embuscade, les mirent en déroute et les poursuivirent jusqu'au Pont-du-Gy, et même jusqu'aux portes d'Arras. Plusieurs furent tués, d'autres noyés, la plupart blessés, bon nombre faits prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les chefs de cette troupe : sire Jacques de St-Pol, le seigneur de Contay, le seigneur de Carency et Mathieu Danquasnes.

Le 14 du mois d'octobre 1476, une trève de neuf ans fut publiée entre Louis XI et le duc de Bourgogne. Mais on comptait si peu sur sa durée, que le Chapitre ne cessait de faire travailler du matin au soir aux fortifications de la Cité. De plus, il donna l'ordre aux chanoines absents de revenir, comme cela s'observait toujours en temps de guerre, et fit défense à ceux qui étaient présents de s'absenter. Les hostilités recommencèrent bientôt avec plus de vivacité que jamais. La frayeur à Arras fut extrême, surtout quand on sut la mort de Charles-le-Téméraire, tué le 5 janvier 1477, sous les murs de Nancy. Les chanoines cachèrent l'argenterie et les joyaux de la cathédrale, et obtinrent la permission de porter leurs lits dans quelque dépendance de

l'église, où ils espéraient se trouver un peu plus en sûreté que dans leur demeure (*).

Lorsque Louis XI eut appris le triste sort de son redoutable adversaire, il eut peine à contenir sa joie. Dès ce moment, il s'efforça de mettre la main sur l'Artois et la Flandre Wallonne. Ce fut pour y parvenir qu'il s'empara des principales villes du Nord de la France, qui devaient lui revenir, dans le cas où le duc de Bourgogne serait mort sans enfants. Le bâtard de Bourbon, à qui il donna tout pouvoir, ainsi qu'à Philippe de Comines, pour mettre sous son obéissance tous ceux qui voudraient s'y ranger, fut encore chargé de cette expédition. *Nous partismes*, dit Comines, *et fismes grande diligence non obstant qu'il faisoit le plus grand froid que j'aye veu faire de mon temps.* Grace aux écus et pensions qu'il était autorisé de faire briller aux yeux des récalcitrants, Abbeville se rendit le jour de St-Antoine, 17 janvier, et Péronne la nuit de la Purification, 2 février 1477.

Mais la place qu'il importait le plus d'occuper, c'était Arras, ville forte, capitale du comté. Il était présumable que, une fois prise, tout le pays suivrait son exemple. Arrivés à Doullens, l'amiral et Comines la firent sommer. Le premier était d'avis de procéder par confiscation, et l'autre par négociation. L'avis de ce dernier prévalut.

Il se rendit donc au Mont-St-Eloy, riche abbaye à deux lieues d'Arras, pour conférer plus facilement avec les commandant et notables de la place. Là parurent les sires de Ravestain et d'Esquerdes, le Conseiller pensionnaire et d'autres bourgeois d'Arras, choisis parmi les plus considérés. Lorsque le conseiller pensionnaire, Jean de la Vaquerie, qui parlait au nom de tous,

(*) Répertoire de l'ancienne Cathédrale.

eut fait valoir, par de bonnes et solides raisons, les droits de Marie de Bourgogne, Comines lui répondit. *Nos paroles,* dit-il, *ne furent pas trop longues;* car il avait à faire valoir deux arguments qui font toujours plus d'impression sur les âmes vulgaires que les meilleurs raisonnements, la peur et l'argent. En effet, le sire d'Esquerdes sortit de cette entrevue fort ébranlé, laissant son interlocuteur dans la persuasion que si Arras ne se rendait pas bientôt, ce ne serait pas lui qui en serait le plus obstiné défenseur.

Cependant le Roi arrivait avec le dessein de tout ravir, tout abîmer, tout foudroyer. Ce sont les expressions de François Bauduin qui raconte cette invasion.

Il s'établit à Péronne où il tenait, dit Michelet, grand marché des consciences, achetait des hommes, marchandait des villes. Nouveau Philippe, il n'estimait aucune forteresse imprenable, du moment où un mulet chargé d'or pouvait y pénétrer.

L'effroi régnait partout, l'indignation était générale; on ne s'expliquait pas comment il pouvait, contre toute foi, toute loi, toute raison, toute amitié, toute alliance, venir accabler un pays qui ne l'avait en rien offensé, où, au contraire, il avait été si généreusement reçu, quelques années auparavant. Tout le monde plaignait le sort de la jeune comtesse d'Artois, Marie de Bourgogne, sa nièce, sa filleule, sa pupille, contre laquelle il dirigeait ses coups. Au milieu de ses embarras, cette princesse lui envoya une députation composée des plus illustres personnages, de son chancelier Guillaume Hugonet, du sire d'Humbercourt, du seigneur de la Weer en Zélande, de Gruthuuse et de plusieurs autres, tant nobles que gens d'église *. Ils ne furent pas

* Harduin, p. 124.

pour cela plus désintéressés, ni plus fidèles à leurs serments, malgré les bienfaits dont le duc Charles les avait comblés.

Séduits par les offres de Louis XI et craignant de perdre leurs dignités et leurs propriétés, ces nobles hommes consentirent à ce que le sire d'Esquerdes remît entre les mains du Roi, et sous sa garde, sinon la ville d'Arras, du moins la Cité. En exécution de cet arrangement, Guiot Pot, bailly de Vermandois, et le seigneur de Boschage en prirent possession le 3 mars 1477, avec deux ou trois mille hommes.

Le lendemain, le Roi de France y fit son entrée, vers deux heures de l'après-midi, avec le sire de Beaujeu son gendre, Pierre d'Oriole, Chancelier de France, l'Amiral de Bourbon et le maréchal de Marles, *non point par force,* dit dom Gérard, *mais par le bon voloir* (des habitants de la Cité) *à cause que ladite plache était sienne comme cambre de Roi.* Messieurs du Chapitre et beaucoup de bourgeois allèrent à sa rencontre. Cette fois encore, il se logea chez un simple chanoine, Mathieu Duhamel. Outre son goût bien connu pour les petites habitations, on peut lui supposer un autre motif de préférence pour la maison canoniale du chanoine Duhamel. C'est là, qu'au siècle précédent, le mari de Ste-Brigitte, le comte Ulphe, fut transporté malade, après avoir habité quelque temps une maison de la rue des Lombards; c'est là que la sainte elle-même fut favorisée de l'apparition de St-Denis, l'apôtre de la France; c'est là que son digne époux reçut les derniers sacrements de la main de l'Évêque André Ghiny; là enfin qu'il recouvra miraculeusement la santé. Il n'en fallait pas davantage pour le déterminer à établir son logement dans cette habitation, *Auquel lieu ledit Roy fut longue espace de temps*, dit encore dom Gérard.

Il ne fut pas plutôt entré dans la Cité, qu'en signe de sa prise de possession, il fit placer au-dessus des portes de la ville, les armes de France, surmontées d'amples bannières de taffetas. sur lesquelles il avait fait broder en bon or fin, ses propres armes, par un peintre nommé Jaquiu Paulet.

A cette époque, la ville était entourée de fossés profonds et de hautes murailles ; mais la porte fermait contre la Cité. Louis comprit ce danger, et bien que les habitans d'Arras n'eussent pas encore manifesté d'une manière ostensible leur opposition, le Monarque avait pu reconnaître par divers indices, combien sa présence leur était odieuse. Il prit donc ses précautions ; et de concert avec le sire d'Esquerdes qui, pour conserver un simulacre de fidélité à Marie de Bourgogne, avait conservé le commandement de la ville, il imagina une trève à la faveur de laquelle il éleva des remparts de terre autour de la Cité pour se mettre en défense. Meyer assure qu'il fit même construire une muraille de pierre blanche : *Rex murum ex albo lapide contrà oppidum excitari curavit.* Toutes les villes voisines reçurent l'ordre de lui envoyer des pionniers pour travailler aux fortifications. La seule ville d'Amiens lui en envoya soixante. Pendant cette trève, il y eut de fréquentes allées et venues entre l'une et l'autre ville. D'un côté, on se félicitait de la présence du prince ; de l'autre, on la redoutait souverainement. Toutefois ces sentiments hostiles n'étaient pas unanimes. Plusieurs notables d'Arras, bourgeois et officiers, entretenaient des intelligences avec la Cité ; c'étaient les plus soigneux de leurs intérêts personnels, qui, prévoyant la défaite de leurs concitoyens, s'ils osaient résister à Louis XI, prenaient leurs précautions pour n'être pas enveloppés dans leur désastre. C'est

ce que nous fait entendre dom Gérard, religieux de St-Vaast, que nous prenons pour guide dans tout ce récit, quand il dit : *Plusieurs personnaiges demeurant en Arras, des bourgeois et officiers de la dicte ville, se absentoient journellement et tiroyent en Cité du party du Roy, préveant la fortune à venir.*

Pour détourner les malheurs que leur présageait l'arrivée du roi, les habitants de la ville demandèrent que des supplications générales fussent faites pour la paix. Les religieux de St-Vaast et le clergé tant séculier que régulier se prêtèrent volontiers à d'aussi louables désirs.

En conséquence, le mercredi 12 mars, on se réunit dans l'église de l'abbaye où l'on avait exposé les reliques les plus vénérées de la ville : les corps de St-Vaast et de St-Vindicien, les chefs de St-Nicaise, de St-Jacques et de St-Géry, et plusieurs autres insignes reliques avec le St-Cierge. On les porta solennellement dans les principales rues et sur les places publiques, au chant des prières les plus ferventes. (Dom Gérard, p. 160).

Le lendemain 13, les mêmes supplications recommencèrent. Au retour de la procession dans l'église de St-Vaast, l'abbé Danquasnes célébra une messe solennelle, pour la paix, avec prédication. A l'élévation, les officiers députés de Notre-Dame-des-Ardents allumèrent la Ste-Chandelle et la tinrent vis-à-vis l'autel. (Dom Gérard, p. 10). Toutes ces cérémonies étant finies, le cortège se sépara, les esprits furent plus calmes et l'on s'occupa de négociations dans une conférence qui se tint au faubourg Méaulens, le 16 du même mois. Là encore se trouvèrent le sire d'Esquerdes, le conseiller pensionnaire de la Vaquerie et autres personnages considérables d'Arras. Après avoir

longtemps délibéré avec les principaux membres du Conseil de Louis XI, ils vinrent trouver le monarque en Cité et lui présentèrent, par écrit, les conditions auxquelles on offrait de lui rendre la ville. Louis les ayant acceptées, on lui porta les clefs, qu'il rendit aux Mayeur et Echevins pour les garder en son nom.

Le 17, une députation, dont l'archevêque de Lyon, cardinal de Bourbon, administrateur de l'abbaye de St-Vaast, était le chef, se présenta dans la matinée au monastère pour recevoir le serment des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois. La communauté vint processionnellement à sa rencontre pour le recevoir. Le prélat, en cape et chapeau rouge, fut conduit à l'église de St-Pierre, où, s'étant agenouillé devant le crucifix, l'orgue commença le *Te Deum,* qui fut continué alternativement par les religieux ; et à la fin, le cardinal chanta la collecte *Deus à quo sancta desideria.*

Après cette cérémonie religieuse, le cardinal avec le chancelier de France et le seigneur de Gaucourt, se rendit dans la grande salle de l'abbaye, où le Chancelier, prenant la parole, dit en présence d'un grand nombre de bourgeois et de gens du peuple qui les y avaient suivis, que le Roi ne demandait qu'une chose, la paix ; et que s'ils voulaient lui être bons sujets et lui obéir, il les traiterait comme ses bien-aimés. Puis rappelant tous les griefs qu'il avait à reprocher tant aux habitants d'Arras qu'à ceux du dehors, il déclara que Sa Majesté oubliait tout et accordait un pardon général. Ce discours fut bien accueilli, et la foule se dissipa. Alors les députés acceptèrent le dîner que la communauté leur avait préparé dans le quartier de l'abbé.

Cependant le récit de tout ce qui venait d'être dit et fait s'étant répandu dans la ville, le parti bourguignon s'en émut

et fit entendre des menaces. Le peuple se souleva, et l'on vit une foule de forcenés, armés de marteaux de fer qu'ils avaient enlevés aux maréchaux, accourir de divers côtés et se ruer, comme des furieux, contre les portes de l'abbaye, aux cris de : *Tuez, tuez, pas de quartier.* Ils ne voulaient rien moins que les enfoncer et pénétrer dans la salle où dinaient les députés, pour les immoler à leur vengeance, disant que tout ce qu'ils avaient fait, n'était que trahison.

Les convives, effrayés de ces menaces de mort, sortirent bien vite de la salle et demandèrent en grâce, à ceux qui les servaient, s'ils ne pourraient pas se cacher dans le cellier ou la cave la plus profonde, que dans le pays on appelle la *bove.*

Lorsque tout ce bruit parvint aux oreilles du sire d'Esquerdes, qui se trouvait à l'abbaye et qui commandait alors la ville, ce capitaine se rendit à l'église suivi de ses gens et de plusieurs hommes de la commune. Il se tint dans la chapelle du Saint-Esprit, d'où il pouvait parlementer par une grille avec les insurgés. Bientôt il vit arriver un certain Amand Milon, ancien maître des œuvres et de l'artillerie du duc de Bourgogne, qui paraissait être le chef des révoltés qui l'entouraient, portant chacun une coignée sur l'épaule. Le sire d'Esquerdes entra en explication avec cet homme, lequel rendit compte de son entrevue aux séditieux. Le peuple parut satisfait et se retira sans faire grand mal à personne.

Le lendemain 18 mars, les ambassadeurs craignant de voir se renouveler les scènes de violence et de désordre de la veille, résolurent de rentrer en Cité, malgré l'assurance que leur donna le sire d'Esquerdes, qu'il ne leur arriverait rien de fâcheux. Après avoir assisté à une messe basse, dite au grand

autel de St-Vaast, le Cardinal et les autres députés sortirent de l'Abbaye, vers neuf heures du matin, escortés par les plus notables bourgeois de la ville; et ils arrivèrent sains et saufs dans la Cité.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, on songea à s'acquitter d'une prébende à laquelle avait droit le Roi de France, toutes les fois qu'il séjournait dans la ville ou la Cité. Elle consistait en deux pains, un demi-setier de vin en deux pots de terre, une carpe et un brochet, sur deux plats de bois. Il en était ainsi, parce que quand on servait en vaisselle, la vaisselle n'était pas rendue; elle restait aux officiers du prince. Louis XI dissimulant ses justes sujets de mécontentement pour l'insulte faite à ses ambassadeurs, reçut la prébende. Il ne la reçut même qu'une fois, au lieu de tous les jours, comme c'était son droit, et il demanda avec bonhomie à ceux qui la lui présentèrent, pourquoi il y avait toujours un ours à St-Vaast, faisant allusion à celui qu'il avait vu, lors de son premier séjour en 1463.

Du moment où la Cité fut suffisamment mise en état de défense, le roi partit avec le sire d'Esquerdes, pour soumettre Hesdin et Boulogne.

Il vit, dans cette excursion, combien les habitans des campagnes lui étaient peu dévoués. A Desvres, bourg près de Boulogne, il y avait une vieille femme connue par son acharnement pour le parti Bourguignon et qui avait vécu du temps des anciennes guerres. Les Français voulurent lui faire crier : *Vive le Roi!* Elle s'y refusa obstinément. Et lorsqu'enfin on lui eut mis l'épée sur la gorge, vaincue par la violence, elle cria : *Vive le Roi!* en ajoutant aussitôt : *Par le Diable.* (M. de Barante, hist. des ducs de Bourgogne).

C'est surtout à Arras que cette aversion prenait un caractère de plus en plus prononcée. Pendant son séjour à Boulogne, qui fut de courte durée, comme de cinq à six jours, les Atrébates, exaspérés de se voir cernés, d'un côté par la Cité transformée en véritable forteresse, d'un autre côté par des gens bien armés, ailleurs par une artillerie formidable, commencèrent à comprendre qu'on voulait les soumettre à la domination française. Ils pensèrent, un peu tard, à se mettre en défense et ils écrivirent aux villes voisines, à Lille, à Douai, pour obtenir du secours. Il y avait dans cette dernière ville un certain nombre de cavaliers, entre autres, le sire d'Arcy, le sire Guillaume de Vergy, le jeune Sallazart et d'autres capitaines du parti Bourguignon; c'étaient les restes échappés à la bataille de Nancy. On parvint à réunir trois cents chevaux et six cents hommes de pied. D'autres évaluent ce renfort à quinze cents hommes. Les bourgeois de Douai, au lieu d'envoyer cette troupe à Arras, pendant la nuit, la firent imprudemment partir en plein midi. « Aussi mal leur en prit, dit Comines, car le » pays de là Arras, est plein comme la main; et y a environ » cinq lieues : et s'ils eussent attendu la nuit, ils eussent exé» cuté leur entreprise comme ils entendaient faire. Comme ils » furent en chemin, ceux qui étoient demeurez dans la Cité, » comme le seigneur du Lude, Jehan du Fou, les gens du » mareschal de Loheac furent advertis de leur venue; et déli» bérèrent de plus tost leur en aller au-devant et mettre tout » à l'adventure, que de la laisser entrer en la ville; car il leur » sembloit qu'ils ne sçauroient deffendre la Cité, s'ils y en» troient. L'entreprise de ceux que je dis estoit bien péril» leuse : mais ils l'exécutèrent hardiment et bien; et détrous-

» sèrent cette bande, qui étoit partie de Douai, et furent quasi
» tous morts ou pris, et entre les autres fut pris le seigneur
» de Vergy. »

Le jeune Sallazart se réfugia presque seul dans les bois de Wancourt et de Moflaines; il n'y eut que le sire d'Arcy qui parvint à pénétrer dans la ville, suivi d'environ mille combattants. Pendant la nuit, il envoya secrètement des hommes choisis à la recherche de Sallazart; l'ayant trouvé, ils le ramenèrent dans la ville dont il fut l'un des plus intrépides défenseurs.

Dès lors, comme la trève conclue entre le roi de France et Arras était expirée, la ville, à l'aide du renfort qu'elle venait de recevoir, commença de suite le siége de la Cité. A l'instant même, c'est-à-dire vers quatre heures du soir, le sire d'Arcy fit boucher de terre la porte Méaulens, incendia le faubourg, ainsi que ceux de St-Nicolas et Ronville, de crainte qu'ils ne fussent utiles à l'ennemi. Le couvent des Carmes, leur église et beaucoup d'autres bâtiments furent la proie des flammes; le monastère de La Thieuloye et toutes ses dépendances eurent le même sort.

Comme il manquait dans le corps de ville quelques Echevins dont les uns étaient morts, et les autres, redoutant sans doute les périls et les embarras du siége, s'étaient réfugiés dans la Cité, d'Arcy réorganisa, au nom de Marie de Bourgogne, cette administration intérieure. Il nomma deux nouveaux Echevins, tandis que ceux des anciens qui étaient restés fidèles à leur poste, en choisissaient deux autres. Suivant la coutume, ces quatre Echevins prêtèrent le serment en présence de ce nouveau gouverneur, après que lui-même eut juré à l'hôtel-de-ville de remplir fidèlement les devoirs de sa charge. (Harduin, p. 138).

Sur ces entrefaites, Louis XI ayant terminé son expédition de Boulogne, s'était rendu avec une partie de son armée sous les murs de Béthune, qui lui ouvrit ses portes sans coup férir.

On était au 16 avril. Le Roi * arriva le lendemain, réjoui de la défaite de ses ennemis, mais outré de leur résistance. Il se fit mettre aussitôt sous la main les prisonniers et en condamna plusieurs à mourir, pour intimider ceux qui voudraient encore lui résister **. Afin de les expédier plus vite, il leur fit couper la tête avec une doloire de tonnelier, et il laissa la vie sauve au sire de Vergy, qui ne voulut jamais, pour toute chose au monde, lui prêter serment de fidélité. Aussi fut-il mis en étroite garde et bien *enferré,* dit Comines. « Il n'y eut que sa mère qui pût le déterminer, après un an et plus de détention, à se soumettre au bon plaisir du Roy, *dont il ne fit que sage*, ajoute Comines; *le Roy lui restitua toutes ses terres et toutes celles qu'il quereloit, et le fit possesseur de plus de dix mille livres de rente et d'autres beaux estats.* »

Cependant le Roi fit approcher immédiatement son artillerie, et pressa le siége avec une vigueur extrême. Dès le 18 avril, les bourgeois d'Arras comprenant qu'il leur était impossible de tenir contre des forces aussi considérables, et voyant déjà les brèches énormes faites aux remparts, pendant le court espace d'une nuit, résolurent d'envoyer une députation à Marie de Bourgogne, qui était à Gand, pour connaître sa volonté et savoir si on tiendrait Arras ou si on le rendrait au Roi.

Cette députation se composait des hommes les plus recom-

* Comines, chap. XV.

** Lettre de Louis XI à M. de Bressuire, et Comines, chap. XV.

mandables de la ville, choisis parmi les gens du Conseil, les bourgeois et les marchands, dont le principal était maître Oudart de Bussy, natif de Paris et marié à Arras, homme fort estimé, que le Roi s'était efforcé de gagner à son parti et à qui il avait fait accepter, presque malgré lui, un office de conseiller au parlement; Bauduin Canlers, Gaudrin, Cauliers, tous trois eschevins, Martin de Paris et Clarembault de Couronnel, seigneur de Mernes, avocat et conseiller, chef de la députation et autres notables, au nombre de vingt.

Incertains sur la question de savoir s'ils iraient directement à Gand, sans prévenir Louis XI, ou s'ils se muniraient de son autorisation, ils délibérèrent entre eux à ce sujet: Divers avis leur ayant été donnés, que s'ils faisaient ce voyage à son insu, ils s'exposeraient à tous les effets de sa colère; ils prirent le parti de solliciter une audience. Ils l'obtinrent et furent bien reçus. Après avoir fait connaître au Roi qu'ils étaient députés par la ville, ils lui exposèrent le sujet de leur démarche, en le priant de vouloir bien leur permettre d'aller à Gand rendre compte à Marie de Bourgogne du malheureux état de la ville. Le Roi leur répondit avec cet air de bonhomie dont il savait si bien prendre le masque : *Vous sçaves bien que vous avez à faire; je me en atens à vous.*

Sur cette réponse, qui était une espèce d'engagement de sa part ou du moins une équivoque peu digne d'un Roi, ils partirent pour Gand, même avec un sauf-conduit *, si l'on en croit l'historien Meyer. Dans ce cas, il faut admettre que l'astucieux monarque, à l'instant même où il faisait délivrer un

* Accepto à Rege commeatu. An. Fland. L I.

sauf-conduit aux députés d'Arras, donnait l'ordre de les faire arrêter. Car arrivés à Pont-à-Vendin, près de Lens, comme ils cheminaient tranquillement et sans aucune défiance, ils virent tout à coup déboucher d'un petit bois, qu'on appelait des Ribauds, quarante à cinquante archers à cheval, qui les entourèrent. C'étaient les gens de Louis XI, sous la conduite d'un nommé Guérard Asset, sergent de Sa Majesté, qui leur dirent qu'ils avaient ordre de les conduire à Hesdin, où se trouvaient pour lors le chancelier du Roi et son conseil. Forts de leur sauf-conduit, ces députés ne se doutant pas du triste sort qui les attendait à Hesdin, s'y rendirent sur-le-champ et sans résistance. On ne sait pas bien si Louis XI se trouvait dans cette ville : M. de Barante le croit ; il est présumable, en effet, qu'après avoir donné ses ordres à son sergent Asset, il s'empressa de s'y rendre, pour s'entendre avec son prévost, et y faire les préparatifs de l'une des plus sanglantes tragédies qui soit mentionnée dans l'histoire du pays. Nous la raconterons telle que les écrivains du temps la rapportent.

Arrivés à Hesdin vers le soir, les députés furent logés dans une hôtellerie, où, par les ordres du Roi, on avait richement décoré un appartement pour les recevoir. Une table somptueusement servie, les y attendait. Tous y prirent place et y firent grande chère, sans soupçonner le moins du monde, que ce repas dût être pour tous un repas funèbre et pour la plupart d'entre eux, le dernier. Pendant le souper, un huissier d'armes se présenta et appella à haute voix le chef de l'ambassade, l'avocat et conseiller Clarembault, disant qu'il eût à venir parler au chancelier, logé non loin de l'hôtellerie. En un instant, maître Clarembault se trouva en présence du chancelier. Celui-

ci lui déclara qu'il fallait se disposer à mourir, que telle était la volonté du Roi. Tandis qu'il se préparait à la mort, on en fit venir un second, à qui le chancelier tint le même discours; et pendant ce temps, la tête de Clarembault roulait dans la fange sur le marché d'Hesdin. L'huissier de la mort en vint chercher un troisième : mais l'assemblée s'apercevant, après trois ou quatre appels de ce genre, que ceux qui sortaient de la salle n'y reparaissaient plus, commencèrent à concevoir de sinistres soupçons. Ils se levèrent de table, puis regardant aux fenêtres et prêtant l'oreille, ils remarquèrent du côté du marché une forte illumination, et ils entendirent comme le bruit confus d'une assemblée tumultueuse. Alors ils eurent la triste conviction qu'ils étaient arrivés à leur dernier moment, et qu'ils allaient payer de leur tête leur fidélité à Marie de Bourgogne.

Ici la scène devient indescriptible. On se figure mieux qu'on ne peut l'exprimer, l'effroi, le désespoir, le délire de ces infortunés, chaque fois que la porte s'ouvrait, et que la voix de l'huissier, plus terrible que le bruit du tonnerre, appelait une nouvelle victime. De vingt qu'ils étaient, huit eurent la tête tranchée. Les autres furent épargnés. Mais, dit dom Gérard, le chroniqueur de St-Vaast, de qui nous tenons ces détails, *ils scèvent bien pour combien.* On assure que le bourreau, Olivier Ledain, barbier du Roi, dans l'espoir de tirer une forte rançon des députés qui restaient, fit cesser l'exécution. Ce ne fut qu'au prix de neuf mille écus d'or que Martin de Paris, beau-frère de Clarembault, obtint la vie.

Le lendemain matin, à la première heure, le Roi demandant ce qu'on avait fait des députés, l'exécuteur lui répondit : « *Ils sont morts et enterrés.* » Pour lors, il ordonna qu'on déterrât

la tête de maître Oudart, qu'on la couvrît d'un mortier d'écarlate, fourré d'hermine, comme un Conseiller au Parlement, et qu'en cet appareil elle fût exposée au haut d'un chevron, sur le marché d'Hesdin, avec un écriteau qui faisait connaître le prétendu crime de ce magistrat.

Ce récit est à peine croyable, tellement il est horrible ; cependant il contient l'exacte vérité, surtout en ce qui regarde cette cruelle imagination de fixer la tête de maître Oudart au haut d'un chevron. Louis XI en fait le sujet d'une raillerie, comme on le voit par la lettre suivante qu'il écrivait au sire de Bressuire, en lui racontant lui-même comment les choses s'étaient passées :

« Monsieur de Bressuire, j'ai reçu vos lettres et les deux » mille francs que vous m'avez envoyés par le porteur, dont je » vous remercie. Des nouvelles de par deçà : nous avons pris » Hesdin, Boulogne, Fiennes et le château de Montoire, que le » Roi d'Angleterre, qui fut plus de trois semaines devant, ne » put prendre. Il a été pris de bel assaut, et tous ceux qui étoient » dedans, au nombre de trois cents, tous tués.

» Les garnisons de Lille, Douai, Orchies et Valenciennes » s'étant assemblées pour se mettre dans Arras, et étant bien » cinq cents hommes à cheval et mille hommes à pied, le gou- » verneur du Dauphiné (de Lude), qui étoit en Cité, en fut » averti, alla au-devant, et nos gens n'étoient pas plus de cent » vingt lances qui donnèrent dedans. En effet, ils vous les » festoyèrent si bien qu'il en demeura plus de six cents sur la » place, et de prisonniers ils en amenèrent bien six cents dans » la Cité. Ils ont été tous, les uns pendus, les autres la tête » coupée. Le reste gagna la fuite. Ceux dudit Arras s'étoient

» assemblés vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade
» devers Mademoiselle de Bourgogne. Ils ont été pris avec les
» instructions qu'ils portoient, ont eu la tête tranchée, car ils
» m'avaient fait une fois serment. Il y en avait un, entre les
» autres, maître Oudart de Bussi, à qui j'avois donné une sei-
» gneurie au Parlement; et afin qu'on connût bien sa tête, je
» l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le
» marché d'Hesdin, là où il préside.

» Incontinent que nous aurons autres nouvelles, je vous les
» ferai savoir. Je vous prie que vous pourvoyiez toujours bien
» à tout par delà, et de ce qui surviendra avertissez-m'en sou-
» vent. — 20 avril. »

De pareilles cruautés, loin d'ébranler les habitants d'Arras, ne les rendirent que plus obstinés. Ils se crurent par là libres de toute espèce d'engagement, de tout serment. Furieux jusqu'au délire, ils ne réfléchissaient pas qu'ils étaient incapables par eux-mêmes de résister aux Français, et que d'ailleurs ils ne pouvaient plus être secourus. C'étaient chaque jour de nouvelles bravades, de nouvelles insultes criées du haut des remparts. Tantôt ils traitaient Louis XI de *Roi bossu ;* tantôt on envoyait à ses troupes des gestes sales et injurieux. Ou bien, c'étaient des hommes de paille pendus sur la berge avec une écharpe blanche, pour apprendre aux assiégeants le sort qui les attendaient.

Toutes ces jactances étaient les indices de la haine que le peuple avait conçue contre Louis. Informé de ce qui se passait, ce monarque accourut d'Hesdin en toute hâte et signala sa présence en divers lieux par de grandes vengeances, notamment à Aubigny et à Saint-Eloi. Lorsque, arrivé dans la Cité, il eut

connaissance de l'obstination des habitants d'Arras, de leurs insolences, outré de colère, il fit avancer avec son armée toutes ses pièces d'artillerie, parmi lesquelles il s'en trouvait une qu'on appelait le *Chien d'Orléans*, qui ruina en peu de temps les anciennes murailles et les nouvelles fortifications qu'on y avait ajoutées. La défense fut vaillante et coûta cher aux Français. En une seule nuit, le *Chien d'Orléans* avait fait une brèche considérable. Les bourgeois la réparèrent aussitôt. Le Roi pensa même y périr : comme il s'était avancé au plus près pour faire pointer ses couleuvrines, un arbalétrier de la ville, l'apercevant, l'ajusta et l'aurait atteint, si un boucher qui se trouvait sur la muraille n'eût détourné l'arme et préservé le prince qui fut seulement touché.

Le 20 avril fut une journée des plus chaudes de ce siége. Ce jour-là (au rapport de dom Gérard), les assiégeants, du haut des remparts de la Cité, semblaient vouloir écraser la ville de leurs engins et projectiles. Il en tombait de tous côtés. Mais l'abbaye de St-Vaast et son enclos étaient évidemment leur point de mire. Le corps de l'église en souffrit beaucoup ; la voûte fut percée et notablement endommagée. Les Français dirigeaient incessamment leurs coups, de jour comme de nuit, vers le clocher, la tour, le grand portail de l'église, en un mot contre les monuments les plus élevés, afin d'écraser plus de monde sous leurs ruines. Il tomba sur le dortoir des religieux et sur d'autres bâtiments de la maison, quatorze bombes ou boulets.

Bientôt une des portes de la ville et un pan de murailles furent entièrement abattus. Les capitaines de la garnison continuèrent à faire bonne contenance, et s'apprêtaient à soutenir l'assaut. Mais

à la vue des ruines qui les entouraient de toutes parts, et sachant d'ailleurs que les Français avaient des intelligences dans la place, au moyen desquelles ils étaient informés de tous les projets de défense, les bourgeois comprirent l'inutilité et le danger d'une plus longue résistance. Ils demandèrent à capituler.

La ville se rendit le 5 mai 1477, à condition que la garnison sortirait avec armes et bagages et que les bourgeois seraient maintenus dans tous leurs priviléges et vivraient selon leurs us et coutumes.

Le Roi consentit à tout; il accorda même à ces derniers des lettres d'abolition, leur disant : « qu'il avoit égard à leurs » supplications, qu'il vouloit bien attribuer leur dernière ré- » bellion à de mauvais conseils; que préférant miséricorde à » rigueur, et ne voulant pas l'effusion du sang humain, ni la » désolation, destruction et ruine de la ville, par pitié pour le » pauvre peuple, en considération de ceux des habitants qui » n'avoient point pris part à la révolte et s'étoient retirés par » devers lui, et enfin, pour l'honneur et révérence de Dieu » notre Créateur et de la glorieuse Vierge Marie, aux mains de » laquelle et de son benoît cher enfant nous avons mis notre » personne, notre couronne, notre royaume et la conduite et » affaires d'icelui, nous remettons, quittons, pardonnons et abo- » lissons tous les maléfices, meurtres, brûlements de maisons, » larcins, pilleries, rebellions, désobéissances, hostilités, inva- » sions et tous autres crimes de lèse-majesté ou autres. »

Après avoir donné ces lettres, le Roi fit entrer ses gens d'armes et capitaines, pour prévenir, selon toute apparence, les complots qu'on aurait pu former contre sa personne, et le 9 il y entra lui-même à cheval, non par la porte, mais par la brèche.

On prétend qu'à peine eût-il mis le pied dans la ville, oubliant sa promesse, il fit couper la tête à deux bourgeois et à l'arbalétrier qui avait tiré sur lui. Il vint ensuite saluer St-Vaast. A son entrée par le grand portail, on lui offrit l'eau bénite, comme c'était l'usage, mais il la refusa. Dans le chœur, il s'agenouilla devant la châsse de St-Vaast, qu'on avait descendue en toute hâte, à l'heure du souper des religieux, sans les solennités ordinaires, à cause de la soudaine apparition de Sa Majesté. Comme on lui présentait la relique à baiser, il fit signe qu'il ne le voulait pas; mais il demanda la collecte pour faire sa dévotion. Après avoir dit l'Oraison, qu'il récita vite, dit dom Gérard, témoin oculaire, il sortit du chœur par la porte en face des orgues et se dirigea du côté de la chapelle de Notre-Dame en disant au prieur et aux religieux, qu'ils n'étaient pas tels que leurs devanciers, ni aussi dévoués qu'eux au Roi, bien qu'ils fussent de fondation royale. Cela dit, il sortit de St-Vaast, et monta à cheval, sur la place de l'Abbaye, en promettant au prieur de lui faire du bien, *quod non fecit*, dit dom Gérard.

De là, Louis XI se rendit au petit marché, et comme on excitait les enfants à crier *Noël!* ils s'y refusèrent. A cette vue le Roi dit aux personnes qui l'entouraient : *Agardez leur coraige, comment il est franchois*, c'est-à-dire voyez comme leur cœur est peu français. Cependant, arrivé auprès de la chapelle de Notre-Dame-des-Ardents, il parut s'adoucir à l'égard des gens du peuple qui lui témoignaient leur soumission et leur respect, et il leur dit : *Bonnes gens, vous m'avez été bien rudes, mais je vous pardonne, et si vous m'êtes bons sujets, je vous serai bon seigneur.* Il pardonna publiquement à ceux qui l'avaient offensé, nominativement au petit bailly Sallazart et

à quelques autres qu'on lui avait signalés comme les plus mutins. Incontinent, le Roi revint en Cité chez le chanoine, maître Mathieu Duhamel. C'est de cette humble demeure qu'il écrivait, à la date du 7 mai, au comte de Dammartin, occupé à soumettre le Hainaut, où il avait fait peu de progrès, qu'il croyait en avoir fini avec l'Artois et qu'il espérait venir à bout de ses desseins de conquête :

« Monsieur le Grand-Maître, lui disait-il, merci à Dieu et à » Notre-Dame, j'ai pris Arras et m'en vais à Notre-Dame-de- » la-Victoire *. A mon retour je m'en irai à votre quartier et » vous ménerai bonne compagnie. Pour lors ne vous souciez » pas de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard » de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, » parce qu'il m'appelle toujours le Roi *couard*. D'ailleurs vous » savez depuis longtemps ma façon de faire, car vous m'avez » vu autrefois. Adieu. — Arras, 7 mai. »

Trois jours ne s'étaient pas encore écoulés qu'on procéda à de nouveaux supplices. Excité par son entourage, Louis XI fit mettre à mort tous ceux qui lui avaient été contraires, parmi lesquels, dit Comines, se trouvaient beaucoup de gens de bien, entre autres, Pierron Duchâtel, natif de Fampoux. Meyer assure que ce valeureux capitaine n'était pas plus coupable que d'autres, mais qu'il fut lâchement dénoncé par quelques-uns de ses envieux. Lorsqu'il fut en présence de l'échafaud avec ses nombreux compagnons d'armes, le cou sous la hache, les français vinrent leur offrir grâce et pardon, sous condition de crier : Vive le Roi ! Ces nobles entêtés s'y refusèrent avec une invin-

* Près Senlis, où il aimait à se délasser de ses travaux.

cible obstination. C'est ce qu'atteste Montaigne, chapitre 40 de ses *Essais,* où il s'exprime ainsi : *Nous lisons de ceulx de la ville d'Arras, lorsque le Roy Louis unziesme la print, qu'il s'en trouva bon nombre parmy le peuple, quy se laissèrent pendre plutost que dire : « Vive le Roy. »*

Le promoteur de toutes ces cruautés fut le seigneur du Lude, auquel il faut joindre maître Guillaume de Cerisay, qui, au témoignage de Comines, y firent de grands profits, *car ledit Seigneur du Lude*, ce sont les paroles de Comines, *m'a dit que par ce temps, il y avoit gagné vingt mille écus et deux pannes de martres.*

Aux cruautés succédèrent d'énormes exactions. Le 12 mai 1477, du Lude se rendit à l'hôtel-de-ville où, en présence du Magistrat, il prononça un discours dans lequel il exalta la bonté du prince qui, malgré les grossières injures et les nombreux affronts dont il avait été l'objet, avait sauvé la place du pillage. Il finit sa harangue par la demande d'une somme de cinquante mille écus d'or, Comines dit soixante, qui serait prélevée tant sur les marchands bourgeois de la dite ville, que sur les biens d'église. C'est en vain que les Echevins représentèrent que le trésor était vide et les ressources des particuliers épuisées; du Lude insista : il fallut s'exécuter, mais le Roi se contenta de quarante mille écus. (Dom Gérard).

Le 16 du même mois, Louis XI fit enlever la cloche d'alarme de la ville, les chaînes de fer avec lesquelles on barrait les rues, les armes et autres instruments dont les bourgeois auraient pu se servir pour leur défense. Le tout fut porté à la halle et mis à la disposition des capitaines. Le seigneur de Bours eut pour sa part cinquante-cinq de ces grosses chaînes, en

récompense de ses bons services; le reste fut distribué aux autres officiers.

Après avoir mis les habitants d'Arras hors d'état de se révolter, le Roi alla faire le siége de Bouchain, du Quesnoy, d'Avesnes. Dans cette expédition, Haspre fut pillé, Condé brûlé en partie. Tandis que ces choses se passaient dans le Hainaut, les gens du Roi en garnison à Arras, auxquels vinrent se joindre les habitants de la ville et des alentours, exercèrent les plus grands ravages dans le bois de Mofflaines, qui appartenait à l'abbaye de St-Vaast. Plus de cinq mille beaux chênes, entre une infinité d'autres bois de diverses essences, furent abattus et mis en *totale destruction,* ce qui causa un grave préjudice à l'abbaye.

A Condé, Louis ayant appris qu'une puissante armée se mettait en marche pour venir l'attaquer, se jeta de suite dans Cambrai où il fut reçu sans opposition; ce qui ne l'empêcha pas de rançonner la ville de manière à soulever les esprits. Les bourgeois et le clergé furent soumis aux plus énormes contributions : vaisselle, calices, reliquaires et autres vases sacrés, presque tout leur fut enlevé. Après quoi il fit publier, au son de trompe, qu'on eût à déloger vite et sans délai, pour se porter sur Arras.

Son retour dans cette ville, qui eut lieu le 1er jour de juin, fut le signal de nouvelles exactions. Le sieur du Lude et le seigneur de Clery vinrent demander à l'abbaye de St-Vaast huit mille écus pour sa part des quarante mille livres imposées à la ville. Le père prieur, Dom Danquasnes, et le prévôt de Vignacourt leur représentèrent qu'ils n'avaient plus rien, qu'ils étaient entièrement épuisés, et que d'ailleurs ils ne pouvaient rien

accorder sans le consentement de S. Em. le Cardinal de Lyon, leur administrateur.

Peu satisfait de cette réponse, du Lude fit signifier au père Danquasnes qu'il eût à quitter l'abbaye pour prendre quelque temps de repos, que le Roi le voulait ainsi, et que dans peu il pourrait revenir. Il partit le 5 juin, jour du Saint-Sacrement, à l'heure de la grand'messe (car avec Louis XI il ne fallait pas temporiser), pour l'abbaye de Corbie, où il avait son frère abbé de ce monastère. Trois jours après, ce fut le tour du père de Vignacourt; et les jours suivants, neuf des principaux religieux partirent également pour l'exil.

Pour atténuer l'effet de ces rigueurs et ne pas soulever contre lui personnellement l'indignation générale, le Roi, par lettres-patentes du 8 juin, proposa de rembourser au Magistrat les soixante ou quarante mille écus qu'on lui avait prêtés, déduction faite d'une somme de seize mille écus d'or pour la rançon de plusieurs prisonniers de la ville d'Arras, aussi bien que des sommes à percevoir sur le produit des droits dont il avait frappé les vins qui passeraient la Somme et l'Oise. Il proposa, en outre, dans ces mêmes lettres, de prendre sur ce dernier produit de quoi indemniser les particuliers qu'on avait expropriés par ses ordres pour bâtir deux forteresses, l'une au haut de la grand'place, près la porte St-Michel, l'autre au-dessus du couvent des Clarisses.

Mais comme il fallait absolument de l'argent, du Lude revint à St-Vaast, le 13, donner l'ordre à Jean Le Wattier, premier clerc du buffet de l'abbaye, de lui apporter tous les titres et papiers où se trouvaient inscrites les rentes viagères et les ventes faites depuis 1468 jusqu'en 1477. Il fut décidé qu'au

lieu et place des huit mille écus qu'on demandait aux religieux, ceux-ci paieraient cent marcs de vaisselle ; ce qui fut exécuté le 20 du même mois.

On ne se contentait pas de dépouiller le monastère, on lui imposait encore pour supérieur un étranger, un Bénédictin de l'abbaye de Cormery, en Touraine, nommé Jean du Puichs, homme de peu de foi et de mauvaises mœurs.

Tout en épuisant la ville et la mettant à bout de ressources, Louis XI fortifiait la Cité, l'entourait de murailles, de manière à pouvoir se défendre contre les attaques des bourgeois. De plus, il faisait démolir les fortifications, à l'autre bord, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivit d'Arras, le 30 juin 1477, aux bourgeois d'Abbeville :

« Très chers et bien-aimés,

» Nous vous prions que incontinent ces lettres veues et » toutes autres choses arrière mises, vous nous veuillez envoyer » le nombre de cinquante bons pionniers et manouvriers garnis » chacun de pics, pelles et tranches, et paiez pour trois sep- » maines pour parachever de démolir et abattre murailles et » terres de la ville d'Arras à l'endroit de la Cité, et nous les » envoiez par deux hommes bien entendus et diligens pour les » faire besoigner, qui auront charge desdits cinquante hommes, » c'est à savoir chacun de XXV et commettez l'un desdits » deux, ou autre tel que adviserez, à faire leur paiement jour » par jour, car s'ils estoient paiez tout à une fois, on ne les » pourroit tenir, et en ce ne vous veuillez faillir surtout le » plaisir et service que vous nous désirez faire.

» Donné à la Cité d'Arras, le XXXe jour de juing.

» Loys. »

La présence habituelle du chef de l'État, à Arras, y fit venir un haut et puissant personnage, Alphonse, roi de Portugal. Il arriva le premier juillet, par la porte Méaulens, où le Magistrat et le Clergé devaient le recevoir, par ordre de Louis XI, avec toute la pompe due à Sa Majesté. On lui avait préparé un dais ou pavillon, honneur qui ne s'accordait alors, qu'aux plus hautes dignités de l'Église, aux Cardinaux. Mais une averse extraordinaire dérangea tous les projets. Il ne fut reçu en cérémonie qu'à la porte de St-Vaast, où son logement était préparé, depuis le 13 juin. Le Magistrat le complimenta et lui présenta *deux ponchons de vin de Bone, l'un vermeil et l'autre blancq.* (Reg. mém. f° 125).

Puis les religieux en aube le conduisirent processionnellement par l'intérieur du couvent, jusqu'au grand autel de l'église, où l'on chanta le *Te Deum* avec accompagnement de l'orgue; après quoi le prince se retira dans ses appartements, qui étaient le quartier de l'Abbé. Nous passons sous silence les détails intéressants que donne le journal de dom Gérard, sur le séjour du prince dans l'abbaye. Nous nous hâtons de dire, qu'étant venu pour demander au Roi de France des secours d'hommes et d'argent, et que n'ayant pu rien obtenir, il disparut subitement le 14 juillet, en habit de pélerin, et prit la route de Normandie avec le dessein d'aller en Terre-Sainte.

Ce jour-là même, chose assez singulière, Louis XI dictait à son maître d'hôtel, messire Antoine de Foudras, chevalier seigneur de Coursenay, des instructions assez étendues sur les moyens à prendre pour faire passer la mer au Roi de Portugal *. Comme il n'est pas probable que ce prince ignorât de

* Ces instructions étant inédites, nous croyons devoir les publier dans les *Mémoires* de l'Académie. Nous sommes redevables de ce

tels préparatifs, on se demande pourquoi il disparut en fugitif; on peut, sans témérité, soupçonner que Don Alphonse, piqué

document à l'obligeànce de M. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, qui a bien voulu nous permettre de le copier sur l'original :

« *Instruction à messire Anthoine de Foudras, chevalier, seigneur de Coursenay, conseiller et maistre d'ostel du Roy, de ce qu'il a à faire touchant le passage du Roy de Castille, de Léon et de Portugal.*

» Premièrement, s'en ira tout droit à Honnefleu et baillera les lettres du Roy à messire Georges Goec, à Jaques de Mourougnon et à Jehan Marchant, et dira audit messire Georges Goec que le Roy veult et le prie, sur tout le service qu'il lui désire jamais faire, que incontinent il face mettre sus et armer tout le navire qu'il a, et face faire toutes ses vitailles prestes à mettre dedans le bort, au jour qui lui sera ordonné.

» Item, et avec les dessus dis advisera tout l'autre navire qui sera propre et convenable pour passer ledit sire Roy, et le fera mettre par escript, pour incontinent en advertir le Roy. Et envoiera quérir tous les maistres et ceulx à qui appartiennent lesdis navires, et leur baillera les lettres du Roy, et parlera à eulx, et fera tant par doulceur, s'il peut, qu'ilz mettent incontinent leurs navires sus et prestz pour partir, et aussi facent faire les vitailles ; et, s'ilz ne veulent faire les dictes vitailles, fera qu'ilz mettent ledit navire sus, et, s'ilz en estoient refusans, les fera mettre en prison et commettra gens qui à leurs despens mettront lesdis navires sus.

» Item, par le conseil des dessus dis et autres qu'il appellera, advisera combien il fault de mariniers et autres gens pour conduire, maréer et équipper lesdis navires, et mandera tous les lieuxtenans de Monseigneur l'Amiral, et saura tous les mariniers, gens de guerre et autres qui ont acoustumé suyvir et fréquenter la mer, et, par rooles, ordonnera à chascun navire le nombre des hommes qui y sera nécessaire, et baillera à chascun lieutenant sur sa vie de lui fournir le nombre qui aura esté advisé, et fera loial département par les lieutenances et lieux, selon le nombre des hommes qui y seront trouvez propres pour faire ledit maréage.

du refus du roi Louis, voulut lui témoigner son mécontentement par un départ brusque et précipité.

» Item, et par l'advis des dessus dis saura quel nombre de vitailles il fault pour chascun desdis navires, et ordonnera que chascun maistre face faire ses vitailles, et saura les lieux et les personnes affin qu'il n'y ait point de faulte, et pour chascun navire mettra ung contrerolleur qui prendra garde sur les dictes vitailles, et parlera souvent à eulx, et saura comme les choses s'avanceront affin que tout voyse d'un train et ensemble, et qu'il n'y ait point de faulte et que tout ne soit prest au jour qui sera ordonné.

» Item, et pour ce qu'il y a des boulenghiers qui sont povres et n'auroient pas de quoi achater du blé pour faire le bescuyt, leur en fera délivrer par les marchans qui en ont et ouvrir les greniers et y en prendre par compte. Et aussi fera diligence de faire arrester les beufz et vaches ès erbages d'Auge et autres prouchains lieux de Honnefleu, affin que l'on les ait toutes prestes pour faire la char des dictes vitailles, au temps qu'il advisera par le conseil des dessus dis et autres congnoissans en telles matières.

» Item, parlera aux brasseurs, et fera faire les byères nécessaires pour les dictes vitailles, et ordonnera à chascun brasseur combien il en fournira, et asseurera les boulengiers, brasseurs et bouchiers d'avoir leur argent en délivrant les dictes vitailles.

» Item, et si tost qu'il sera arrivé, arrestera tous les grans navires, affin que ceulx à qui ilz sont ne les puissent divertir, de doubte de faire le passage.

» Item, et s'il retournoit cependant des navires de guerre de la mer qui fussent tous équippez, fera arrester tous lesdis navires et équippages affin qu'ils soient tous prestz de partir et aussi regarder quel nombre de vitailles il aura dedens, affin d'y faire fournir le sorplus.

» Item, et de ce qu'il fera et trouvera, advertira souvent le Roy de tout à la vérité.

» Fait à Arras le XIIIJe jour de juillet l'an M.CCCC soixante dix sept.

» LOYS. »

DE CÉRISAY.



Cette singulière manière de procéder, en toutes choses, et sa politique ténébreuse tenant à distance nos malheureux ancêtres, le vide s'étendait chaque jour davantage autour du despote. Vexé de cette solitude, il fit publier, le six juillet, que tous ceux dont les parens se trouvaient en pays contraire, eussent à les faire revenir à Arras, en dedans un mois, faute de quoi, ils partiraient eux-mêmes pour l'exil.

A dater de ce jour, le journal de dom Gérard ne fait plus mention de la présence de Louis XI dans nos murs, pendant plusieurs mois. Il y reparut à la mi-septembre, ainsi que nous l'apprend un registre capitulaire de l'ancienne Cathédrale.

Jusqu'ici on a pu remarquer avec quel ménagement il avait traité la Cité. Il est vrai qu'elle ne lui avait fait aucune opposition au moment de son arrivée ni depuis lors; et qu'en outre, un membre du Chapitre de la Cathédrale, le chanoine Duhamel, chez lequel il avait pris son logement, s'était donné beaucoup de mouvement pour la soumettre à son obéissance. Mais du moment où il fut informé que la plupart des chanoines étaient dévoués à la maison de Bourgogne, il ne put s'empêcher de leur en témoigner son ressentiment. Le 14 septembre, il les fit comparaître devant lui, chez le chanoine Duhamel; de quarante qu'ils étaient, dix-neuf se rendirent à son appel. Il les reçut en présence du comte de St-Pol et d'un bon nombre de barons et autres chefs militaires. Au milieu de cet entourage menaçant et bien propre à intimider cette paisible et pieuse compagnie, il leur déclara d'un ton dur, qu'il y avait parmi eux un fourbe, coupable de lèse-majesté; que ce traitre était leur doyen Baudouin Legay; que s'étant rendu, par son crime, inhabile à posséder aucun bénéfice, il n'avait d'autre parti à prendre que celui de se retirer à l'instant. Puis il ajouta qu'il

voulait pourvoir de sa prébende et du décanat, un homme à lui bien connu, un sujet de mérite et de bonne renommée, Gilles Deleval ; qu'ils eussent, en conséquence, à l'admettre sans plus tarder. Les chanoines demandèrent à procéder selon leurs usages. Gilles Deleval fut d'abord nommé chanoine par l'Evêque, et trois jours après, le 22 septembre, il fut élu doyen par le Chapitre.

C'est ainsi qu'Arras et le pays étaient tour à tour le théâtre des mesures les plus opposées qui finirent par soulever tous les esprits.

Vers la fin d'octobre, il résolut de réparer les ruines immenses causées, par le siége, dans la ville. Il fit à cet effet la remise de l'ancienne composition d'Artois, qui s'élevait à quatorze mille livres par an *, pour aider les bourgeois à se construire de nouvelles maisons, et à rétablir celles qui étaient encore susceptibles de réparation.

Le mois suivant, il voulut les rembourser des quarante-sept mille écus d'or qu'ils lui avaient prêtés. Cette fois encore, il trouva, pour opérer ce remboursement, une ressource dans l'impôt d'un écu d'or qu'il avait établi, comme nous l'avons déjà dit, sur chaque queue de vin qui passait les rivières de Somme et d'Oise.

Après cela, s'étant persuadé qu'il s'était suffisamment concilié la sympathie du pays, il réunit à toujours Arras et l'Artois à la Couronne de France.

Puis conformément à sa maxime chérie, ***divide et impera***, à côté du Magistrat d'Arras, qu'il voulait amoindrir, il plaça

* La composition d'Artois consistait en une somme de 14,000 liv. imposée par le roi, comme souverain sur le comté d'Artois, y compris le Boulonnais, qui était un fief relevant de cette province. Chaque ville, bourg et village, payait sa quote-part. Cette aide, à ce que l'on croit, fut établie pour contribuer à la rançon du roi Jean, prisonnier en Angleterre.

une nouvelle administration, un sénéchal et un siége de sénéchaussée, ressortissant au Parlement de Paris. Les Mayeur, Echevins, bourgeois et communauté lui représentèrent que cet établissement pouvait donner quelque atteinte à leurs privilèges. Mais comme il avait toujours une réponse à toutes les objections, il leur déclara, par ses lettres-patentes du 26 du même mois, *qu'il entendoit que ce ne fût aucunement au préjudice des police, connoissance, justice, judicature et seigneurie de l'Echevinage de la dite ville et qu'il vouloit qu'ils y fussent maintenus.*

Enfin, pour finir cette année si tristement mémorable, Louis XI la couronna par un acte qui ne dut pas laisser une impression favorable dans l'opinion publique. Voulant récompenser de ses services Philippe de Crèvecœur, gouverneur général de la province de Picardie, il autorisa ce seigneur à prélever, à son profit personnel, une somme de douze mille écus, sur la confiscation des biens de ceux qui, fuyant son despotisme, s'étaient retirés sous la domination de l'archiduc Maximilien.

L'année 1478 commença sous de fâcheux auspices. Comme il y avait à Arras un dépôt qu'on appelait les Greniers du Gaule, dépôt qui se composait de divers droits payés par les vassaux des églises, en blé, avoine, poulets, argent ou autres redevances, aux seigneurs avoués de ces églises, à charge par ces derniers de garantir ces mêmes vassaux des insultes de leurs ennemis, le Roi, en moins de trois jours, y puisa plus de douze cents mencauds d'avoine au profit de ceux qui étaient à son service. (Dom Gérard).

Or, pour se permettre toutes ces exactions, il comprit qu'il était temps de mettre à exécution son projet de bâtir une for-

teresse près la porte St-Michel, au haut de la grand'place, afin de tenir en respect les habitants d'Arras en cas de révolte. Il en posa la première pierre le 8 février, en même temps qu'il faisait commencer la porte de Cité * et élever une seconde forteresse près le couvent des Clarisses. Celle au haut de la grand'place avait un aspect formidable : c'était une grosse et grande tour (au rapport de Monstrelet) flanquée de plusieurs fortifications et *propugnatoires*, qui dominait toute la ville. L'archiduc Maximilien la fit abattre lorsqu'il se fut emparé d'Arras.

Il est indubitable qu'on ne pouvait pas voir de sang-froid et sans chagrin s'exécuter de pareils travaux, qui ne tendaient à rien moins qu'à assujétir la ville irrévocablement à la domination du Roi de France. Dans l'espoir de calmer les esprits, Louis XI, ce jour-là même, fit don à la Cathédrale d'une image en argent de la Ste-Vierge, du poids de 250 marcs, y compris le tabernacle. Il fonda une chapelle qui lui fut spécialement affectée ; c'était celle qui se trouvait à gauche du chœur, connue sous le nom de Notre-Dame-de-Prime.

Déjà il avait donné des preuves de sa dévotion envers la mère de Dieu. Durant le siège, il était venu plusieurs fois au couvent des Dominicains, situé au faubourg de St-Sauveur, faire sa prière à la chapelle de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, qu'il appelait sa bonne dame, sa bonne amie. Il avait conçu pour ce lieu saint une telle vénération, qu'il donna l'ordre à l'abbaye de St-Vaast de lui préparer un cierge du poids de son corps **,

* Dom Gérard.

** Fut faict à Saint-Vaast un cerge de chire pour le Roy, pesant VII^xx^XI livres, pour offrir par ledit Roy à Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, lequel Roy pesoit autant que ledit cerge.

pour être offert à sa petite maîtresse, disait-il, et destiné à brûler devant son image. Le Mémorial des Dominicains d'Arras nous apprend qu'il conserva toute sa vie une dévotion particulière à Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles. Etant malade à Lyon, en 1482, il eut encore recours à elle et lui fit la promesse que, s'il obtenait sa guérison, il lui ferait la même offrande. Il se rétablit, et, fidèle à son vœu, il envoya aux Dominicains un cierge du poids de cent cinquante-deux livres.

Chaque mois de l'année 1478 fut marqué par les actes les plus divers et les mesures les plus opposées. C'était une alternative de bons et de mauvais procédés par lesquels, ce prince dissimulé voulait faire comprendre au peuple de l'ancienne domination, qu'il pouvait leur faire beaucoup de mal, comme beaucoup de bien, et qu'il était de leur intérêt de l'avoir plutôt pour seigneur que pour ennemi.

Le mois de mars eut aussi son événement sinistre. Sous prétexte que les religieux de St-Vaast étaient redevables de plusieurs rentes viagères à quelques habitants de Douai, un certain Brandelys, à la réquisition du Roi, fit main basse sur les blés qui se trouvaient dans les greniers de l'abbaye. (Dom Gérard).

L'inquiet monarque craignant, pour ainsi dire, jusqu'à son ombre, jusqu'à l'air qu'il respirait, ne voyait que des ennemis dans ceux qui ne venaient pas solliciter ses faveurs, ramper à ses pieds, ou qui pouvaient se passer de lui. Le seigneur d'Hulluch, Gilles de Bernemicourt et maître Jean de La Vacquerie lui-même, lui étant devenus suspects, durent, par ses ordres, quitter la ville, le 22 avril, et aller rejoindre en exil un grand nombre de leurs concitoyens, qui les y avaient précédés.

Au milieu de tous ces actes tyranniques, il trouvait encore une place pour ses exercices de dévotion. Trois jours après cette nouvelle proscription, en la fête de St-Marc, 25 avril, il vint visiter l'église de St-Vaast, où il laissa un témoignage de sa générosité et comme une sorte de réparation des dommages qu'il avait fait éprouver, quelques semaines auparavant, au monastère.

Dans la seconde semaine de mai, Louis XI se trouvait encore à Arras. Il y était revenu, après la prise de Condé, et autres places, telles que Boussut, Orchies et Maubeuge, qui fut la proie des flammes. (Dom Gérard).

Il s'y occupa d'une affaire à laquelle il attachait beaucoup d'importance, encore qu'il n'en pût pas tirer un grand avantage. Le 11 de ce mois il adressa des lettres-patentes au Parlement, dans le but de faire faire le procès au duc Charles, tout mort qu'il était. Il voulait le convaincre du crime de lèse-majesté, et justifier, par ce moyen, toutes les spoliations que l'opinion publique avait à lui reprocher.

Mais le point qu'il avait le plus à cœur et sur lequel il insistait davantage, c'était sa prison de Péronne *. Nous n'en dirons pas davantage sur ce fait, qui appartient à l'histoire générale; nous nous bornons à raconter les événements dont le pays, et Arras principalement, ont été le théâtre.

Le 16 mai, il voulut célébrer, dans nos murs, la Fête-Dieu, le plus solennellement possible, dans le but, sans doute, de s'attacher un peuple dont il connaissait les sentiments religieux. Le clergé ordonna une procession extraordinaire et se réunit à

* M. de Barante, Hist. des Ducs de Bourgogne.

cet effet en Cité, dans la Cathédrale, d'où le cortège devait partir et parcourir les principales rues de la ville. Les chanoines se revêtirent de leurs plus beaux ornements, des chapes de soie les plus précieuses. L'un d'eux, en l'absence de l'Evêque, maître Regnault d'Hézecques, porta le St-Sacrement, ayant pour diacre le chanoine maître Jean Benoit, licencié en théologie, et pour sous-diacre un autre chanoine, maître Guérard Wattrelot, docteur en médecine. Le monarque suivit la procession, nu-tête, un cierge à la main; tous ceux de sa maison l'accompagnaient, portant comme lui un flambeau. A chaque station le prince s'agenouillait avec beaucoup de respect et adorait. Les Echevins, qui faisaient aussi partie du cortège, portaient, ce jour-là, des liserés de soie blanche à la ceinture de leur robe, en signe de royalisme et de dévouement. Lorsque la procession, qui dura au moins deux heures, fut rentrée à la Cathédrale, et que le célébrant eut déposé le St-Sacrement sur l'autel, le Roi et toute sa Cour se prosternèrent une dernière fois devant la sainte hostie, en présence de la nombreuse assemblée.

Dom Gérard, narrateur et témoin oculaire de toutes ces cérémonies, termine son récit par ces paroles : *Et qui vidit, testimonium perhibuit.*

Le 11 juin, jour de Saint-Barnabé, on vit arriver à Arras, trois cents pionniers, appelés par Louis XI, pour travailler aux forts qu'il faisait élever. C'est alors qu'il aurait flanqué de tours la porte Méaulens et le rempart du nord baigné par le Vivier. De ces tours construites en pierres blanches, trois étaient encore debout sur le rempart, du temps de Meyer, de qui nous tenons ce détail. Elles étaient même décorées du portrait ou de

l'image du prince *. Maintenant, on n'en voit plus que la base qui s'abaisse et s'amoindrit tous les jours.

Mais Meyer nous fait entendre que, outre ces terrassiers, dont nous venons de parler, le monarque ne pouvant s'emparer de Douai et de Valenciennes, qui se défendaient toujours, ni par force, ni par fraude, ni par argent, ni par trahison, aurait fait venir une troupe de faucheurs de la Brie, du Vexin, du Beauvoisis, pour couper les blés verts, et réduire, par la famine, ceux qu'il ne pouvait vaincre par les armes. Malgré la défiance que nous inspire cet auteur bourguignon, nous sommes obligés de croire à son assertion, toute invraisemblable qu'elle puisse paraître. M. Garnier, dans son histoire de France, dit la même chose.

De plus, nous avons une lettre de Louis XI lui-même au comte de Dammartin, par laquelle il semble faire trophée de cet acte de barbarie : « Monsieur le Grand-Maître, lui écrivait-il, » je vous envoie trois ou quatre cents faucheurs pour faire le » dégât comme vous savez. Je vous prie, mettez-les en besogne, » ne plaignez pas cinq ou six pièces de vin pour les faire bien » boire et les enivrer ; le lendemain mettez-les à l'œuvre, telle- » ment que j'en entende parler. Monsieur le Grand-Maître, mon » ami, je vous assure que ce sera la chose qui fera plutôt dire » le mot à ceux de Valenciennes, et adieu.

» Ecrit à St-Quentin, le 25 juin. »

Au temps où nous parlons, comme le parti bourguignon tenait encore le château de Lens, le Roi dirigea de ce côté la

* Portæ Meaulanæ et muro qui septentrionem respicit, turres aliquot ex albo lapide firmiter compactas imposuit, è quibus tres hodiè supersunt, cum regis icone.

garnison d'Arras. La ville ayant été brûlée, on n'eut à s'occuper que de la forteresse, qui fut bientôt réduite. Les assiégés pris dans l'intérieur, les armes à la main, furent mis à mort, et ceux du dehors, blessés pour la plupart, furent amenés à l'abbaye de St-Vaast, où ils moururent presque tous. (Dom Gérard).

Après la réduction d'Arras, il est une ville que Louis ambitionnait surtout de soumettre à son obéissance : c'était St-Omer, qui était défendue par le sire Philippe de Beveren. Déjà il avait tenté tous les moyens pour le gagner et lui faire livrer la place. Mais n'ayant pu réussir, il prétendit avoir par menace ce qu'il n'avait pu obtenir par promesse. Comme il avait en son pouvoir le père de ce valeureux capitaine qui lui avait été cédé, en qualité de prisonnier, par Réné, duc de Lorraine, il voulut le faire servir aux desseins de sa politique. Dans son impatience d'occuper St-Omer, il n'eut pas honte de signifier à son illustre gouverneur, que s'il ne rendait pas la place, son père, le grand bâtard de Bourgogne, aurait la tête tranchée sous les murs de la ville. Mais ce brave et fidèle seigneur répondit que quand il estimerait assez peu le Roi pour le juger capable d'une telle atrocité, il ne ferait pas céder le devoir aux tendresses du sang. « Certes, dit-il au héraut, j'ai grand amour pour Monsieur mon » père, mais j'aime encore mieux mon honneur. Ainsi je tiens » et je tiendrai loyalement mon parti, quand le Roi devrait faire » de mon père ce que bon lui semblera. » Cette fière réponse rapportée au monarque, chez le chanoine Duhamel, ne porta aucun préjudice au grand bâtard. Louis le laissa vivre, et ne joignit que la honte de lever le siége à une menace bien plus digne d'un barbare que d'un Roi très-chrétien.

Tant d'ordres si cruels, tant de massacres et d'incendies,

loin d'abattre le courage des populations et de les soumettre, ne faisaient que les irriter toujours davantage. Les paysans désespérés s'insurgeaient de tous côtés et se réunissaient par bandes.

Cependant l'archiduc Maximilien, qui en épousant Marie de Bourgogne, en avait épousé les intérêts, ne restait pas oisif. Dans le dessein de s'opposer aux progrès du Roi de France, il assemblait une forte armée, sur les frontières, aux environs de Mons, et s'entourait de toute la noblesse flamande, qui venait lui offrir ses services. On y voyait le comte de Romont, le marquis de Bade, les sires de Nassau, de Croy, de Lannoi, de Ligne, de Hautbourdin, de Rubempré, le jeune Sallazart, Jacques Galiot et beaucoup d'autres guerriers. Ce jeune prince s'avança avec plus de vingt mille combattants jusqu'au village de Pont-à-Vendin, bien résolu de se mesurer avec le vieux monarque. De son côté, Louis XI avait une armée beaucoup plus belle et plus nombreuse; et bien que la voie des armes semblât tout à fait être à son avantage, il ne voulut pas courir le hasard d'une bataille. Chose incroyable! cet homme qui faisait couler le sang sur les échafauds, oserons-nous le dire, avec une sorte de plaisir, aurait mieux aimé perdre dix mille écus que le moindre de ses archers. Il crut plus prudent de battre en retraite, et de se tenir bien renfermé dans la ville d'Arras. (Ferry de Locre).

Au reste, dans cette guerre de l'Artois, Louis XI se servit de l'or et de l'argent, autant et plus que du fer, toutes les fois qu'il n'employa pas la ruse et les mauvais procédés.

Lorsque l'archiduc se fut retiré avec son armée du côté de Valenciennes, le 17 juin, les troupes royales pillèrent et brûlèrent Labassée, et détruisirent le peu qui restait de la ville de Lens.

Peu de temps après, c'est à dire le jour de St-Pierre, 29 juin, le Roi donna l'ordre de réparer l'église de St-Vaast et de la débarrasser des immondices dont elle était encombrée, depuis qu'elle avait servi d'écurie aux bêtes de somme, pendant la guerre. On se mit aussitôt à l'œuvre, car les ordres de Louis XI ne souffraient pas de délai. Malheur à qui n'obéissait pas de suite. Diverses indemnités furent réparties entre les habitants qui avaient le plus souffert; l'abbaye de St-Vaast fut comprise, dans cette répartition pour une somme de 1004 écus.

Ce n'est pas tout, le 7 juillet suivant, le Roi lui donna encore le droit du gaule et s'engagea, en présence des religieux, s'il restait comte d'Artois, à réparer les pertes qu'elle avait faites, et à leur rembourser toutes leurs rentes. Le lendemain de ces magnifiques promesses, l'abbaye était mise en réquisition pour loger soixante-dix chevaux. Mais comme les écuries étaient déjà toutes occupées par ceux des gens de guerre, on laissa les nouveaux venus en plein air.

Trois jours après, Amand Milon, autrefois maître des œuvres du duc Charles, comme nous l'avons dit au commencement de ce récit, et depuis au service du Roi de France, au même titre, vint sur les lieux dévastés s'entendre avec les patrons des divers corps de métiers, maçons, charpentiers et autres, pour réparer la voûte de la grande église de l'abbaye, rompue en plusieurs endroits par les boulets du siège.

Le 14 juillet, veille de la relation de St-Vaast, le Roi vint de nuit, à l'heure de matines, à l'église du monastère. Les religieux profitant des dispositions bienveillantes dans lesquelles ils le trouvèrent, lui firent savoir comment un certain Julien Gioux s'était emparé de la vaisselle de leur trésorerie et

l'avait emportée à Paris. Louis donna l'ordre d'arrêter le coupable sur-le-champ et de le mettre en prison, où il demeura cinq mois. Durant ce temps, ce personnage travailla avec une astuce infernale à ruiner l'honneur et la réputation des religieux, par des libelles diffamatoires. Il y mit un tel art, une telle perfidie, que si le public et le Roi lui-même n'eussent pas été si bien assurés de l'intégrité des religieux, il eût été à craindre qu'on ne se portât à des violences contre le monastère.

Le lendemain, jour même de la fête de la Relation de Saint-Vaast, 15 juillet, Louis revint à l'église de l'abbaye, rendre ses devoirs au corps de St-Vaast, exposé à la vénération des fidèles. C'était l'heure du dîner; les religieux n'étant pas prévenus des desseins du prince, se trouvaient fort paisiblement à table, lorsque dom Gérard, qui était pour lors grand-chantre et gardien de la châsse, vint en toute hâte avertir la Communauté de son arrivée. Tous se levèrent et coururent à sa rencontre pour le saluer. Après avoir vénéré la sainte relique, Louis plaça sur la châsse une offrande de soixante-deux écus d'or, et demanda s'il n'y en avait pas une autre que celle-là. Puis continuant ses pieuses visites, il alla à la trésorerie de l'église, où, avant de sortir, il déposa un don de trente écus, comme il avait fait chaque jour de l'Octave de St-Martin, qui était pour lui un saint de prédilection et dans lequel il avait aussi une confiance toute particulière. Enfin, de là il se dirigea du côté de l'église de St-Pierre, où il était venu faire sa prière, tous les jours de l'octave du Prince des Apôtres, et il y laissa également une offrande de trente écus. De plus, il fit chanter une messe solennelle et gratifia chaque religieux d'un écu d'or, sans oublier la sacristie, à laquelle il donna une casure (chasuble) de velours cramoisi.

C'est ainsi que la ville d'Arras et ses environs étaient alternativement le théâtre des événements les plus divers. Aux cérémonies religieuses succédaient les plus dures mesures, et lorsque tout semblait présager le calme et le repos, le feu de la guerre se rallumait avec une nouvelle fureur.

Nous voici arrivés aux premiers jours de l'année 1479. Le séjour du Roi de France dans notre cité n'est plus aussi continu; il est tantôt à Dijon, tantôt à Plessis-les-Tours, quelquefois à Paris. Il se transporte d'un lieu à un autre avec une incroyable rapidité au moyen des postes, dont il est le créateur. Son inquiète activité ne lui permet pas de rester longtemps dans le même lieu; mais il revient souvent à son logement de prédilection, celui du chanoine Duhamel, dans la Cité d'Arras.

Les guerres des mois précédents, le continuel va-et-vient des troupes royales qui assiégeaient les villes et les forteresses de l'Artois et du Hainaut, la destruction totale des moissons naissantes avaient causé une telle misère dans le pays, qu'il fut nécessaire d'aviser aux moyens d'empêcher la population de mourir de faim. Louis XI donna l'ordre de faire venir à Arras des approvisionnements de blé pour la subsistance des gens de guerre et du pauvre peuple. Ils furent mis en dépôt dans les greniers de St-Vaast, où un certain Nicole les distribuait à ceux qui étaient en droit d'y avoir part. La disette était si grande que l'évêque Pierre de Ranchicourt se trouva dans la nécessité de venir déclarer, au Chapitre de la Cathédrale, qu'il ne pouvait plus fournir l'huile et la cire nécessaire à l'entretien du luminaire.

Non moins soigneux des intérêts spirituels que des intérêts temporels de la ville, le Roi demanda au St-Siége une indul-

gence en forme de jubilé; il l'obtint et l'on en fit la publication le vingt-troisième jour du mois de mars, avec la plus grande solennité, tant en Cité qu'en ville. La station, en Cité, se fit à Notre-Dame, où l'on descendit la Sainte-Manne, comme cela se pratiquait toujours dans les grandes occasions ; dans la ville, elle eut lieu à St-Géry, qui était la principale et première paroisse, non-seulement d'Arras, mais de tout le diocèse. D'un côté comme de l'autre, des confesseurs se mirent à la disposition des fidèles, et l'on prépara des troncs pour recevoir les aumônes destinées au soulagement des pauvres.

Voilà bien assurément des actes pacifiques, qui étaient de nature à calmer les esprits et à faire croire que la paix allait succéder à la guerre. Eh bien ! non. Ce jubilé, c'est-à-dire ce temps d'indulgence et de pardon, ces jours de miséricorde et de réconciliation étaient à peine écoulés, que Louis XI faisait publier, le 29 mai, sur les places et carrefours, dans les rues et autres lieux les plus fréquentés, que tous les archers et arbalétriers domiciliés à Arras, eussent à sortir de la ville, vite et sans délai. C'était tous les jours de nouvelles proscriptions ; en effet, le 12 juin suivant, ce fut le tour des serviteurs mêmes de l'abbaye de St-Vaast, tels que maître-d'hôtel, servants de réfectoire, valets de l'aumône, de charrue, infirmiers, grenetiers et portiers. Tout lui portait ombrage.

Enfin, les dernières victimes de sa mauvaise humeur furent les quelques religieux de St-Vaast qui restaient encore à l'abbaye. De ce nombre était le bon père Gérard, notre principal guide dans tout ce récit. Ils furent contraints, comme tant d'autres, de quitter la ville d'Arras. Ils se retirèrent à Amiens, tandis que plusieurs autres, errans et dispersés, manquaient du

nécessaire. Quelques-uns se tenaient à Douai, sous la direction de leur prieur dom Danquasne, dans une maison qui appartenait à l'abbaye; d'autres allèrent chercher un asile à Paris, à St-Denis, à Beauvais, à Bailleval, à Compiègne. Mais en l'absence de ses habitants légitimes, que devint l'abbaye de St-Vaast ?

Dom Gérard, qui, avant son départ pour l'exil, avait été témoin, en partie, des désordres qui la souillèrent, nous raconte les honteuses déprédations des indignes créatures et serviteurs de leur abbé commandataire. Souvent ils se présentaient à l'abbaye, la menace à la bouche, disant aux religieux, quand ils n'en obtenaient pas de suite ce qu'ils exigeaient, que de noirs qu'ils étaient ils les feraient blancs. Tout leur était bon : vaisselle, plats d'argent, coussins, couvertures, courte-pointes, rideaux de soie, linge de lit, linge de table; rien de ce qui frappait leurs regards n'échappait à leurs mains avides. Ils ne se contentèrent pas de dépenser, de voler les biens de la maison, mais ils la laissèrent pendant trois ans et plus sans aucun entretien, et ils contractèrent encore des dettes énormes que les religieux durent payer à leur retour. Les scènes scandaleuses que ces hommes vicieux et dissolus se faisaient entre eux, et qui ne parvenaient que trop à la connaissance du public, dégénéraient quelquefois en luttes violentes. Les sanctuaires où s'accomplissaient précédemment les plus augustes cérémonies, n'étant plus fréquentés que par des gens de guerre, furent transformés en lieux de débauche *. Cette situation lamentable, Meyer la dépeint à peu près sous les mêmes couleurs. « Le monastère, abandonné par

* Y avoit aussy grande religion et devotion que au marché aux bestes. (Dom Gérard).

» ses pieux cénobites, dit-il, était aux mains de gens de guerre
» dont la licence ne connaissait point de bornes. Le culte divin
» y avait entièrement cessé ; et là où naguère retentissaient les
» louanges divines, on n'entendait plus autre chose que les
» blasphèmes et les propos orduriers de soldats sans foi et sans
« mœurs, qui s'y livraient à toutes sortes de jeux *. »

Nous touchons au terme du séjour de Louis XI dans nos murs ; mais avant de quitter le pays, où il se trouvait encore, selon les écrivains de la contrée, vers la mi-juin, il avait à cœur de s'emparer de Douai, qui restait inviolablement attaché à la maison de Bourgogne ou plutôt à l'archiduc Maximilien. Là se trouvaient les hommes les plus expérimentés dans l'art de la guerre : le comte de Romont, le commandeur de Chantereyne, le seigneur de Fiennes et le petit Sallazart, à la tête d'une bonne garnison. Souvent ils inquiétaient les Français par des courses audacieuses jusque sous les murs d'Arras. Pourvue de bonnes et nouvelles munitions, la ville n'avait rien à redouter de l'ennemi. Louis connaissait cette situation avantageuse ; et comme il aimait mieux parvenir à ses fins par la ruse que par la force, parce qu'il y trouvait moins de péril et plus de profit, il résolut de s'emparer de Douai par surprise. On tint conseil à cet effet, et l'on fit toutes sortes de préparatifs pour cette expédition. On se munit de barres de fer pour briser les portes ; de pieds-de-chèvre également en fer pour, au besoin, les tenir ouvertes ; de diverses machines pour empêcher les herses ou

* In deserto monasterio cessabant sacra omnia, quod ab impiis et sceleratis militibus possidebatur. Et quibus in locis divinæ laudes nuper decantabantur, jam assiduæ militum aleam ludentium execrationes exaudiebantur.

sarazines de tomber. On chargea tout ce bagage sur des voitures, et on le transporta secrètement et de nuit près des murs de Douai, dans un vieux château ruiné appelé la Brayelle, qu'on avait choisi pour le lieu de l'embuscade.

Une troupe d'environ quatre mille hommes fut mise sur pied pour exécuter ce coup de main. Une jument, paissant sur les fossés de la ville, comme épave ou animal égaré, devait en quelque sorte servir d'amorce, attirer l'attention des portiers au moment de l'ouverture des portes, et peut-être même leur faire quitter leur poste. Alors des soldats déguisés devaient se précipiter sur eux et les exterminer, puis appeler à leur aide le reste de la troupe cachée dans le voisinage.

Mais, par malheur, un bourgeois d'Arras, nommé Saucourt, qui du haut des remparts avait vu les apprêts et pénétré le secret, envoya sur-le-champ à Douai une femme, bonne Bourguignonne comme lui, pour tout raconter à l'un de ses amis. Celui-ci informa du complot le magistrat et les chefs militaires, qui se mirent aussitôt sur leurs gardes. On plaça au-dessus de la porte qui conduit à Arras, des sentinelles avec quelques pièces d'artillerie, et sur les remparts, des hommes bien armés. Pendant ce temps, les pieux fidèles prosternés aux pieds des autels, dans l'église de St-Amé, imploraient avec ferveur le secours de Dieu par l'intercession de St-Morant, patron de la ville de Douai.

Au moment convenu, c'est-à-dire, dans la nuit du 16 au 17 juin, les Français se mirent en marche et arrivèrent sans obstacle au lieu désigné, dans la ferme persuasion que leur entreprise était tout-à-fait ignorée. Les uns se cachèrent dans les blés et les broussailles; les autres s'étendirent le long des

haies, ou s'enfoncèrent dans les creuses et chemins couverts, en attendant le signal de l'attaque. Leur capitaine Karkelevent et plusieurs autres officiers et soldats, déguisés en paysans, se présentèrent à la porte portant sur leurs épaules des charges de fruits, de beurre, de fromage, des bottes de légumes, d'herbes et autres denrées, comme des gens qui arrivent de grand matin pour l'approvisionnement du marché. Dans ces fardeaux divers, ils avaient caché des armes, des poignards, des outils de toute espèce pour tuer les portiers et les sentinelles. Mais à leur grand désappointement et grande inquiétude, la porte ne s'ouvrit pas. Les Douaisiens étaient à leurs postes sur les remparts, ayant sous la main toutes les munitions propres à exterminer leurs ennemis. Aux premiers rayons du jour, ils chargèrent leurs pièces d'artillerie et les pointèrent sur le lieu de l'embuscade. Une pluie de boulets en tua plusieurs, en blessa beaucoup d'autres, et mit en déroute la troupe toute entière. Lorsque les Français se virent découverts, ce fut un sauve-qui-peut général. La garnison de Douai ne se mit pas en peine de les poursuivre ; mais quelques heures après l'événement, on se rendit sur les lieux où les Français s'étaient cachés, et l'on vit étendus par terre des morts, des mourants et de malheureux soldats mutilés qui criaient au secours. Autour d'eux, se trouvaient éparpillés sur le sol les barres de fer, les haches, les armes et autres machines que les Français avaient apportées pour s'emparer des portes de la ville.

On ramassa ces instruments de destruction et on les transporta dans la collégiale de St-Amé, où ils furent suspendus, comme trophée, à la voûte du temple. Les Douaisiens rendirent à Dieu et à St-Morant de ferventes actions de grâces pour leur

délivrance et firent, avec le corps de leur saint protecteur et d'autres reliques, une procession extraordinaire, à laquelle le Magistrat et le Clergé, tant séculier que régulier, se firent un devoir de prendre part. (Telle est l'origine de ces supplications solennelles qui se faisaient autrefois annuellement dans la ville de Douai)*.

Les expressions nous manquent pour dire quelle fut la colère de Louis XI, en apprenant cette déconvenue. Il prit alors une grande et dure résolution qu'il n'exécuta pas de suite, parce que cela n'était pas possible, mais qui pour avoir été différée, n'en fut que plus terrible. Dès-lors il disparut de notre cité, où on l'avait vu si souvent circuler ; il quitta l'humble maison du chanoine Duhamel, cette maison qu'il habita près de trois ans, sauf différentes courses qu'il fit dans le Hainaut, à Dijon, à Paris ; dans laquelle il reçut la visite des princes, des ambassadeurs; où il écrivit une foule de lettres, conclut des trèves, passa des traités de paix ; où il donna nombre d'édits, d'ordonnances, de lettres patentes ; où il dicta des instructions qui décidaient du sort des provinces ; où il signa tant de listes de proscriptions, de condamnations à mort, où il donna des ordres qui faisaient trembler les peuples. Ne semble-t-il pas que c'est ici que devrait se borner notre récit. Mais la mesure étrange qu'il prit, deux ans après avoir échoué sous les murs de Douai, est tellement liée avec les événements qui précèdent, qu'il nous paraît indispensable, pour être complet, de la mentionner au moins succinctement.

On se figure plus aisément qu'on ne peut le décrire, le triste état de la ville d'Arras après les trois années de désolation dont

* Dom Gérard et Buzelin.

nous venons d'esquisser les événements. Abandonnée par les meilleures familles, que Louis XI avait exilées, occupée d'ailleurs par une foule d'étrangers, de vagabonds ennemis du travail, que le despote y avait fait venir, elle vit bientôt son industrie ruinée, son commerce aux abois. Ce fut bien pis encore, lorsqu'au mois de juillet 1481, il mit à exécution ses projets de vengeance. D'abord il ne se proposait rien moins que d'en raser les murailles et les fortifications, après en avoir expulsé les habitants. Mais il s'en tint à ce dernier parti. En effet, dans son édit il donne l'ordre de chasser, sans nulle exception, les bourgeois d'Arras, hommes, femmes, enfants, vieillards, prêtres, religieux, et il leur indique pour lieux de leur exil Paris, Rouen, Tours. Rien n'était plus triste que le spectacle de ces proscrits forcés de quitter sans délai le pays qui les avait vus naître, leurs maisons paternelles, leurs jardins, leurs champs, leurs meubles, leur commerce, et s'en allant avec leurs femmes et petits enfants, sans savoir ce qu'ils deviendraient. Leurs biens furent confisqués au profit d'étrangers qu'on fit venir de Paris, Rouen, Tours, Orléans, Lyon, Bourges, Angers, Saint-Jean-d'Angely, des villes de l'Auvergne, du Limousin et du Languedoc *.

Cela ne suffit pas à sa vengeance; il voulut abolir l'antique nom d'Arras. C'est ce qu'il fit dans l'article 61 de son édit,

* Cette mesure nous rappelle tout naturellement une situation analogue, si bien dépeinte par Virgile dans ces beaux vers tout pleins de larmes et de mélancolie :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus. . . . .
Impius hæc tam culta novalia miles habebit.

où il défend, sous peine de punition grave, de le prononcer soit de vive voix, soit par écrit, et lui substitue celui de FRANCHISE.

L'article 62 porte que les armes de FRANCHISE seront d'azur semé de fleurs de lys d'or, à l'image de St-Denis *, portant son chef entre ses mains. Puis enfin il ordonne que ces armes seront peintes et placées au-dessous des armes de France, à toutes les portes de la ville et de la Cité, ainsi qu'à *l'hôtel commun*.

Comme il est facile de le comprendre, une volonté si tyrannique éprouva toutes sortes de résistances. Chacun des pauvres gens désignés pour venir habiter *Franchise* trouvait des prétextes de santé, d'insuffisance de moyens, pour ne point aller, à l'autre bout de la France, chercher un séjour triste et désolé, habiter des maisons confisquées, ruinées. Par suite de cet abandon, *Franchise* devint bientôt un amas de décombres. Une charte même de Louis XI nous apprend que la plupart des maisons étaient vides, dénuées de tous meubles et d'ustensiles, pleines d'immondices, découvertes et en partie démolies. Néanmoins, il fit jouer tous les ressorts pour subvenir aux dépenses de sa colonie et pour y faire revivre ces tapisseries de haute lisse qui avaient porté la renommée d'Arras jusque dans les pays les plus lointains. C'est en vain qu'il y établit des métiers de draperie, sayetterie et autres ouvrages de laine; qu'il accorda divers priviléges aux particuliers, marchands, maîtres-ouvriers, peigneurs, cardeurs, tisserands, foulons, tondeurs, presseurs,

* Il est présumable que c'est son séjour dans une maison où aurait apparu St-Denis, qui lui donna la singulière idée de faire figurer dans l'écusson de FRANCHISE, l'image de ce saint martyr.

teinturiers, pour les attirer dans sa nouvelle ville ; ses efforts furent sans grand résultat.

Le nom de *Franchise* disparut bientôt avec la colonie, et la ville reprit son ancien nom sans recouvrer toute sa prospérité. Il y a grande apparence que ses anciennes tapisseries tombèrent sans pouvoir se relever ; les fabricants de ces toiles magnifiques, qu'on appelait *hautelicheurs,* se retirèrent en Flandre, en Belgique, dans les états de l'archiduc Maximilien, où ils continuèrent l'œuvre d'Arras, sans plus jamais reparaître dans une cité où cette célèbre industrie avait pris naissance *.

Le second séjour de Louis XI dans nos murs, que nous venons de raconter, aurait donc été de près de deux ans et demi. Il prit possession de la Cité le 4 mars 1477, et il ne la quitta définitivement que vers la fin de juin 1479. Il est vrai qu'il fit, pendant ce laps de temps, des excursions plus ou moins lointaines ; mais son séjour habituel était Arras.

Ce prince a laissé dans le pays les plus odieux souvenirs, à tel point que deux cents ans après sa mort, les vieilles femmes, racontant à leurs petits-enfants ce qu'elles en avaient appris de leurs devanciers, leur faisaient encore sur ses faits et gestes de beaux longs contes. Elles leur disaient : *Qu'il étoit laid à faire peur, que c'étoit un homme mal fait, bossu, un Roi qui, en son temps, avoit été le plus cruel et malicieux que prince chrétien qui eût jamais régné.* **

* M. de Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne.* — Annuaire du Pas-de-Calais, 1814. — M. d'Héricourt, *Rues d'Arras, siége d'Arras.*

** Man. Faits très curieux concernant l'Artois et la ville d'Arras.

ÉTUDE

SUR

LES TAPISSERIES D'ARRAS

Par M. l'abbé VAN DRIVAL *,

Membre résidant.

Si haut qu'il nous est possible de remonter dans l'histoire de la ville d'Arras, nous trouvons cette cité déjà célèbre entre les cités de la Gaule, par une industrie qui longtemps lui est particulière et dans laquelle toujours, jusqu'à des siècles rapprochés de nous, elle garde la supériorité, alors même qu'elle

* M. Van Drival, retenu hors d'Arras par des devoirs de famille, n'a pu assister à la séance publique. Il ne lui a donc pas été possible, suivant le programme, de donner lecture, dans cette séance, de l'étude qui va suivre ; mais il l'a lue dans la séance ordinaire du 18 octobre 1862, et l'Académie a décidé qu'elle serait imprimée parmi les documents de la séance publique, à la place qu'elle devait y occuper.

a rencontré des rivales en grand nombre. Cette industrie, d'ailleurs, s'est élevée d'ordinaire à la hauteur d'une œuvre d'art. En effet, ils n'étaient pas seulement des commerçants, mais bien des artistes dans toute l'étendue de cette expression, ces hommes à l'imagination pleine de riche poésie qui traçaient d'aussi gracieux contours, d'aussi ingénieuses combinaisons de lignes, où étaient représentées de longues séries d'événements. Ces œuvres étaient de véritables tableaux, où l'éclat des couleurs venait animer le dessin.

Déjà, aux origines mêmes de notre histoire, à l'époque du libre développement de la vie de la Gaule qui précéda l'invasion des Romains dans nos contrées, nous voyons Arras ou la cité des Atrébates, *Nemetacum,* se distinguer par ses teintures de pourpre et mêler à cette pourpre d'autres couleurs, en agençant les compartiments divers de ses étoffes dès-lors fort renommées de manière à faire assez bien ressembler les *saies* gauloises d'Arras aux étoffes encore en usage aujourd'hui de l'autre côté du détroit, particulièrement chez les Ecossais.

Un peu plus tard, à l'époque gallo-romaine, cette industrie se développe et prend de telles proportions, que Rome même recherche ces étoffes précieuses, et qu'en apprenant une révolte des Gaulois, leur empereur voyant les craintes de ses courtisans s'écriait : La République ne saurait-elle être en sûreté sans les sayes des Atrébates ? St-Jérôme et bien d'autres auteurs de cette époque mentionnent cette industrie et il est facile de comprendre que de bonne heure un tel succès dût faire entrer les fabricants de ces belles étoffes dans une voie de progrès et les faire aller de l'étoffe proprement dite à ce qui devait être une œuvre d'art.

Néanmoins, ce n'est guère qu'à partir du IXe siècle, au jugement d'un écrivain qui fait autorité en cette matière, M. Achille Jubinal, que la fabrication des tapis et autres tentures exécutées par le tissage, s'introduisit en France. Auparavant on y brodait à l'aiguille, et ce procédé subsista du reste concurremment avec l'autre. En effet, nous verrons souvent, sur les grandes tapisseries historiques, des masses entières et comme des plaques d'or ou de vives couleurs accusées avec force par des fils d'une grande longueur, superposés au tissu plutôt que faisant corps avec lui d'une manière intime, et l'effet de ce procédé mixte est quelque chose de très-remarquable.

Les Croisades vinrent imprimer un mouvement plus actif à cette industrie, car l'art dont nous nous occupons a toujours été fort cultivé en Orient, et c'est même de ce pays que nous viennent presque tous les noms qui désignent ces sortes de produits. Toutefois, il est bien juste de ne pas nous abaisser au-dessous de notre vraie valeur et de constater que, s'il y eut action sur nous de ce côté, il y eut aussi réaction, et réaction vivement sentie par les Orientaux eux-mêmes.

Je n'en veux d'autre preuve qu'un document qui nous montre jusqu'à l'évidence à quel degré d'estime étaient les tapisseries d'Arras dans l'esprit des Orientaux.

Ce document souvent cité, au moins dans sa première partie, nous montre, en effet, en 1395, des tapisseries d'Arras envoyées comme rançon, à Bajazet Ier, après la malheureuse journée de Nicopolis. Ces tapisseries reproduisaient toute l'histoire d'Alexandre-le-Grand. Plus tard elles tombent aux mains d'un autre vainqueur et, au mariage du petit-fils de Timur, on les déploie à Canocal, près de Samarcande, et elles

font l'admiration de tous les assistants. « Chaque pièce, dit un historien arabe, avait de large près de dix coudées ; on y voyait diverses figures, de plantes, de berceaux, de palissades, de serpents, d'oiseaux et de bêtes fauves, de personnages, de vieillards, de jeunes hommes, de femmes et d'enfants, avec des devises écrites en plusieurs langues. C'était, ajoute-t-il, une des merveilles du monde, et ce n'était rien d'en entendre parler, il fallait l'avoir vue. » En pareille matière les Orientaux ont toujours été de très-habiles connaisseurs, et c'est assurément pour la ville d'Arras un compliment singulièrement flatteur que cet éloge sorti de la bouche d'un homme de l'Orient.

Mais, aujourd'hui encore, grâces à l'intelligente sollicitude du Gouvernement de notre propre pays, nous pouvons, de nos yeux, contempler des merveilles analogues et nous faire une juste idée de ce qu'étaient celles dont il vient d'être parlé.

Un musée de la capitale, le musée de Cluny, a l'une de ses salles tout entière consacrée à d'admirables tapisseries d'Arras ; ce sont surtout ces tapisseries que nous allons examiner dans cette première étude consacrée à l'art qui illustra nos devanciers.

Ces tentures sont d'une exécution vraiment magnifique : on ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans les richesses éblouissantes qu'elles étalent aux yeux du spectateur. Les couleurs sont pleines de vigueur et d'éclat, des broderies d'or et d'argent y brillent de toutes parts, les costumes sont aussi variés que les personnages sont nombreux. Les tableaux offrent d'ailleurs eux-mêmes la plus grande variété, en même temps qu'ils forment une série de drames émouvants et un ensemble bien conçu, une sorte de vive épopée.

Le sujet exposé sur ces riches tapisseries, c'est l'histoire de

David et de Bethsabée, mais une histoire complète et morale: car on n'y raconte pas seulement les entraînements et les crimes du monarque abusant de tant de manières de son pouvoir, mais on y peint aussi sa pénitence et ses expiations.

Voilà l'idée générale de ces grandes scènes que nous allons rapidement esquisser dans leurs traits principaux.

La première des dix tentures que nous examinons est relative au transport de l'Arche sainte. C'est comme une entrée en matière, une introduction aux faits qui vont se dérouler bientôt. Ce tableau est d'ailleurs assez complexe, et il porte tous les caractères synthétiques d'une introduction et d'un résumé.

On y voit d'abord l'historien lui-même dictant à son scribe toute la suite des événements, et l'on croirait avoir ici sous les yeux l'une de ces pages enluminées de nos anciens manuscrits. Le personnage qui enregistre les faits et les inscrit au livre de l'histoire est assis devant un pupitre; il porte, ainsi que son compagnon, le costume du XVe siècle; les meubles qui les entourent, la maison qui se trouve là représentée, tout cela est également de la même époque, et nous constaterons la même naïveté de couleur locale, non pas du siècle de l'événement, mais bien du siècle du peintre, dans tout ce qui va suivre. Au-dessous de ces hommes ainsi occupés à noter ces faits de la vie de David, on lit les quatre lignes que voici, rimées à la manière des inscriptions de ce genre et de cette époque :

Ducitur archa, sternitur Osa,
Rex David hosti bella parat,
Obsidet urbem plebs animosa,
Bersabee se fonte lavat.

C'est un titre général, car tout ce qui est annoncé dans ce

quatrain n'est pas représenté dans la première tenture, mais il continue dans plusieurs de celles qui suivent.

Celle-ci offre en abrégé et sur divers plans, où les règles de la perspective ne sont guère respectées, l'histoire du transport de l'arche. Oza, qui a porté une main téméraire sur l'arche sacrée, est frappé de mort par le Seigneur, qui apparaît dans un rayon de lumière. Ailleurs, David précède l'arche de Dieu et joue de la harpe; plus bas, vous le voyez, vêtu d'un éphod de lin, manifester sa joie en entrant dans la ville sainte, et Michol sa femme le méprise, et Dieu la condamne à une éternelle stérilité. Le roi est entouré de toute sa cour, et cette cour est celle de l'époque de Louis XII ou de François I[er]. Des personnages portent les insignes de la royauté, tout comme on eût fait il y a trois ou quatre siècles; d'autres sont revêtus des ornements propres à leurs fonctions. C'est là que l'on remarque un seigneur en manteau bleu, avec le grand collier de divers ordres, qui le rendent fort semblable à un chancelier de l'Echiquier. C'est, à ce qu'il paraît, sur cette circonstance curieuse de nos belles tentures, qu'est fondée l'hypothèse qui ferait voir dans ces tapisseries une allusion à la conduite d'Henri VIII d'Angleterre, mais cette hypothèse est fort gratuite et ne nous paraît pas sérieusement appuyée.

Le second tableau expose, dans toute sa triste réalité, le sujet dont nos tapisseries racontent l'histoire. C'est le premier crime de David, c'est le vil empressement de ses courtisans, c'est la femme infidèle à ses serments introduite dans le palais du monarque abusant de son autorité. Le crime va être suivi d'autres crimes, mais la punition viendra, ainsi que le repentir.

Au troisième tableau se déroule cette série de crimes, et en

même temps, par un contraste à la fois habile et instructif, se déroule la suite de tout un admirable ensemble de vertus. C'est ainsi qu'à la criminelle obéissance de Bethsabée, se rendant à l'invitation coupable du roi, est opposée l'obéissance vraie et méritoire d'Urie, l'infortuné mari de Bethsabée, se prosternant sur les marches du trône et recevant les ordres *cachetés* qui lui sont remis par le monarque. On croirait, du reste, en considérant toutes ces scènes, assister à une audience royale en plein moyen-âge. Rien n'y manque, ni le vassal agenouillé prêtant foi et hommage à son seigneur, ni l'armure spéciale et caractérisée, ni les chevaliers qui accompagnent, ni l'écuyer qui retient le palefroi par le frein en attendant que s'accomplisse la cérémonie.

Ce qui est assurément moins intéressant à tous égards, c'est la conduite pleine d'astuce et de lâche hypocrisie de Bethsabée qui, suivie de ses femmes, accompagne son mari jusqu'aux portes de la ville et reçoit, le cœur sec, ses adieux les plus touchants. Là encore le contraste est frappant et les deux ordres d'idées exprimés avec une vérité saisissante.

Puis, vous voyez dans le lointain le siège de Rabbath et la mort d'Urie, mort voulue et préméditée par David, qui, pendant ce temps-là, se livre à sa passion.

Au tableau suivant, l'armée de Joab se prépare à l'assaut de la même ville ; c'est le complément et un développement de ces faits.

La tenture qui se présente ensuite à nos yeux a beaucoup d'analogie avec la première, en ce qu'elle nous offre, en lettres d'or, un nouveau quatrain au-dessous de trois personnages qui, eux aussi, sont occupés à enregistrer les événements. Voici

ces quatre lignes rimées comme celles de la première inscription :

Bersabee parit candida regi.
Proles nata obiit. Fraudat Uriam.
Res est, Nathan ait, dissona regi.
Rabbath vi tenuit vastat et illam.

Et la ville de Rabbath succombe, et Joab la saccage et la pille, et de tous les côtés ce sont de riches objets, des vases de grand prix, des trésors que les soldats apportent à leur chef.

C'est surtout la tenture cotée sous le nº 1698, David recevant Bethsabée comme reine, qui peut nous donner une idée de la richesse de ces belles tapisseries d'Arras.

David est assis sur un trône où brille un royal écusson tout brodé d'or ; ses officiers l'entourent, chacun a les marques variées de ses fonctions. Bethsabée, vêtue d'un ample manteau de pourpre, se prosterne aux pieds du roi ; une foule innombrable remplit les galeries supérieures de la Salle du Trône. C'est toute la splendeur d'une cour au moyen-âge, c'est un détail infini de costumes, une éblouissante série de nuances de couleurs; la vue est comme fascinée en présence de cette pompe et de cet éclat d'une assemblée toute royale.

Mais voici la punition divine, et voici le commencement du repentir. Au numéro suivant, la scène a bien changé : David est à genoux sur un *prie-dieu* ; deux serviteurs lui annoncent la mort de son enfant. David entre dans le temple pour se prosterner devant l'Eternel et implorer son pardon. Sa maison le suit, cela se devine : un page porte la queue de sa robe ; le *connétable,* l'épée nue à la main, précède le roi. Puis on le voit prenant son repas, ainsi qu'il est raconté au Livre des Rois.

Puis David se ressouvient de ses devoirs, il fuit l'oisiveté, il part pour faire la guerre aux ennemis du peuple de Dieu. Ici encore, et surtout dans la tapisserie suivante, se retrouvent ces anachronismes amusants, plusieurs fois signalés déjà : chevaliers avec casques au panache blanc, gonfanon de pourpre, sorte d'oriflamme, pages retenant par la bride le cheval du roi, autre étendard de drap d'or porté par un officier à cheval, et cent autres choses analogues, toujours décrites avec une richesse, une magnificence qui n'ont d'égales que les richesses et les magnificences des trésors pris à Rabbath, et devant lesquels s'extasient les officiers et les hommes d'armes.

Enfin, le dernier de ces dix tableaux nous retrace d'une manière plus nette la pénitence du grand coupable couronné. Dans le haut, à gauche, le Seigneur se révèle au prophète Nathan. Puis vous voyez des figures allégoriques : la *Contrition*, humblement agenouillée ; la *Colère de Dieu*, armée d'une épée menaçante ; la *Miséricorde,* avec la couronne et le lys ; la *Justice*, tenant l'épée et les balances ; la *Sagesse*, avec son miroir et sa tête de mort ; la *Pénitence,* une épée à la main. Ce dernier personnage allégorique met en fuite un autre personnage qui porte le nom de la *Luxure*, l'origine première de tous les crimes du roi.

Ce roi, désormais changé et pénitent, écoute les remontrances du prophète. Il est entouré de sa cour, et il s'humilie en présence des siens comme il a péché en leur présence ; sa complice est là aussi s'humiliant et faisant pénitence, et comme pour mieux attester encore la réalité et l'universalité de ce repentir, c'est un personnage de la suite de David qui tient lui-même l'inscription sur laquelle on lit ces mots : *David a deo per Nathan correptus penitet.*

On ne pouvait mieux exprimer la moralité de toute cette vaste représentation.

Ces tentures, nous l'avons déjà indiqué, sont au nombre de dix. Elles ont une hauteur uniforme de 4 mètres 60 cent. Quant à la largeur, elle varie de 9 mètres à 6. Une salle spéciale a été consacrée à ces magnifiques tentures, elle est au pied de l'escalier de Henri IV et de Marie de Médicis, qui conduit de la grande salle des tapisseries à celle des armures. La salle spéciale des tapisseries occupe l'emplacement d'une salle romaine dépendant du palais des Thermes. Les murs romains ont été conservés et seulement couverts de toiles peintes destinées à protéger les tapisseries, c'est un emplacement on ne peut mieux choisi pour cet objet.

On suit parfaitement l'histoire de ces tentures, jusqu'à une époque assez éloignée de nous. Elles ont été achetées en 1847 par M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, sur l'avis de la commission des monuments historiques, pour une somme de 36,000 francs. Elles appartenaient alors à la famille des Serra de Gênes. Elles avaient appartenu antérieurement au marquis Spinola et au duc d'York. Quant à la destination première, on l'ignore. Ont-elles été faites pour la Cour d'Angleterre ou pour celle de France? C'est là seulement qu'existe le doute, et ceci n'atteint en aucun point la gloire de notre ville d'Arras, qui est bien reconnue pour avoir été la source première et la mère de ces magnificences. M. Victor Langlois, qui a consacré un trop court article à ces tentures dans la deuxième partie de la septième année de la *Revue archéologique*, n'hésite pas à affirmer cette provenance, et les catalogues si consciencieusement rédigés du Musée de Cluny sont d'accord avec lui. Elles sont

cotées, dans ce catalogue, sous les n°s 1692 à 1701 inclusivement.

Ainsi donc c'est l'Orient qui nous rappelle nos gloires artésiennes, c'est la capitale de la France qui nous les met sous les yeux; ajoutons, en finissant cette première étude, que c'est Rome, la ville des arts, qui les conserve avec amour et les offre également à notre admiration.

Et ici le plus grand honneur possible a été fait à la ville d'Arras et à ses illustres manufactures d'autrefois, puisque ce sont les dessins mêmes de celui qu'on peut bien appeler le roi de la peinture, qu'elle a été jugée digne de reproduire.

Qui ne connaît, au moins de nom, les célèbres cartons de Raphaël, exécutés en tapisseries à Arras, et encore aujourd'hui au Vatican? Ces cartons, paraît-il, furent primitivement au nombre de vingt-cinq; et cependant vingt tapisseries seulement se voient aujourd'hui dans ce palais des Papes. On croit que les cinq autres furent détruites par des Juifs, qui les brûlèrent pour en extraire les métaux précieux qu'elles contenaient.

Voici quels sont les sujets de ces belles tentures : la Nativité, l'Adoration des Mages, la Purification, la Résurrection, le *Noli me tangere,* les Disciples d'Emmaüs, la Descente du St-Esprit, la Remise des clefs à St-Pierre, la Pêche miraculeuse, le Massacre des Innocents, la Conversion de St-Paul, la Guérison d'un estropié par St-Pierre et St-Jean, le Martyre de St-Etienne, la Prédication de St-Paul, la scène du Sacrifice de Lystre offert à St-Paul et à St-Barnabé, la Mort d'Ananie, et enfin la tapisserie dite des *Lions.*

Au sac de Rome par le connétable de Bourbon, ces tapisseries furent enlevées, mais Anne de Montmorency les restitua

à Jules III. On conserva le souvenir de cet acte de justice en tissant, dans la tenture même, les armes du duc avec cette inscription :

URBE CAPTA PARTEM AULÆORUM A PRÆDONIBUS
DISTRACTORUM CONQUISITAM ANNAS MOMMORANCIUS
GALLICÆ MILITIÆ PRÆF. RESARCIENDAM ATQUE JULIO III P. M.
RESTITUENDAM CURAVIT. — 1553.

Prises de nouveau au commencement de ce siècle, elles furent transportées en France avec tous les objets exigés par le vainqueur, puis rachetées par Pie VII et placées dans une galerie du Vatican. On ajouta alors à la première inscription les lignes suivantes, qui complètent l'histoire de nos précieuses tentures :

MAGNI RAPHAELIS SANCTII URBINATIS PICTURAS TEXTIS
AULÆIS EXPRESSAS JUBENTE LEONE X P. M. AD VATICANI
ORNAMENTUM PIUS VII P. M. SUMPTU NON EXIGUO
REDEMPTAS ET INSTAURATAS IN SPLENDIDIOREM LOCUM ARTIUM
COMMODITATI COLLOCANDAS MANDAVIT A. M.DCCC.XIV.

Nous ne décrirons pas ces chefs-d'œuvre qui, plusieurs fois, ont été gravés ou même reproduits par la peinture. Il nous était toutefois impossible de ne pas les mentionner dans ces lignes consacrées à l'une des plus brillantes gloires de notre cité d'Arras. D'autres tapisseries d'Arras ont été signalées à Rome, notamment parmi celles qui, chaque année, servent à décorer la colonnade où passe la procession de la Fête-Dieu. Ce qui, du reste, montre à un degré tout-à-fait extraordinaire

l'estime où sont en cette capitale des arts les produits de notre ville d'Arras, c'est le nom même que les Romains donnent depuis longtemps aux tentures de haute lisse et aux tapisseries en général, et qui ne signifie rien moins que : Objets d'Arras, *Arazzi*. Assurément, c'est là une de ces expressions pleines de sens, dans lesquelles se réunissent à la fois et l'évidence du mérite et la reconnaissance de ce mérite par les juges les plus compétents. Ce mot est pour la ville d'Arras le plus beau de tous les éloges.

D'autres tapisseries d'Arras se voient également en plusieurs endroits de la France, en Angleterre, et quelques-unes aussi dans la ville même qui les produisit et dans ses environs. Ces tentures, ou du moins les plus remarquables, feront l'objet d'une seconde étude, que nous nous proposons de rendre moins incomplète en entrant dans l'examen des caractères propres à l'art exercé pendant si longtemps à Arras. Aujourd'hui nous devions nous restreindre dans les bornes prescrites par l'usage aussi bien que par les nombreuses communications qui sont à l'ordre du jour de cette séance solennelle et surtout réserver la partie technique pour le complément de ce travail.

N. B. — Quelques notes et pièces justificatives devaient accompagner cette Etude générale sur les tapisseries d'Arras ; mais des documents nouveaux s'étant présentés en grand nombre, nous avons considérablement agrandi notre plan primitif, et ce qui ne devait être qu'une série de deux ou trois études au plus est devenu un livre. C'est donc à ce travail tout nouveau que nous renvoyons pour les notes et documents, nous contentant de donner ici le texte de la lecture destinée à la séance publique tel qu'il a été présenté d'abord à l'Académie.

L'ÉGYPTE.

A S. A. SAÏD-PACHA, Vice-Roi.

ODE,

Par M. Gustave de SÈDE, baron de LIEOUX,

Membre résidant.

Superbes Pharaons, couchés dans le cercueil,
Qui vient donc agiter vos ombres immobiles?
Quels sont ces bruits nouveaux qui, de vos vieilles villes
Ont frappé les échos endormis dans le deuil?

Le jour est-il venu des suprêmes assises,
Et de ce Dieu sans nom, que rêvait votre foi,
Le règne a-t-il repris, dans les tombes soumises,
La poussière des morts inclinés sous sa loi?

Le monde a-t-il fini sa course dans les âges,
Et, de l'éternité franchissant les passages,
Va-t-il dans le grand Tout s'abîmer à jamais?
Non : ce n'est point encor cette immense agonie,
Les siècles, rajeunis dans leur nouvelle vie,
S'inclinent en passant devant vos vieux palais.

Ils ont repris au temps tous ses sombres mystères,
Ils ont lu couramment dans vos livres de pierres,
Ils ont ressuscité vos noms ensevelis ;
Séduits au souvenir de votre antique gloire,
Ils viennent ajouter une page à l'histoire
Des Thèbes, des Memphis !

Et voyez, maintenant, dans les plaines arides,
Sous le regard ému des vieilles Pyramides,
Les peuples s'agiter dans de nouveaux labeurs ;
Comme au temps où, captifs dans leur obéissance,
Pour attester un jour votre magnificence
Ils prodiguaient pour vous leurs ardentes sueurs.

VOIX DES PHARAONS.

« Désert ! reconnais-tu ces cohortes vaillantes,
» Et vois-tu s'entasser sous leurs mains patientes
» Ces monts qui font songer à l'œuvre des Titans ?
» Vont-ils tailler aussi d'immenses monolithes
» Et des Dieux de leur temps représentant les mythes,
» Dresser en leur honneur des colosses géants ?

» Comme tout est changé ! sur la brûlante arène
» La foudre d'Osiris, docile, se promène
» Suivant la volonté de fragiles humains ;
» Sur son aile terrible, et désormais vaincue,
» Ils jettent leur pensée au travers de la nue
» Jusqu'aux bords les plus lointains.

» Ils ont de fiers coursiers, dont la brûlante haleine
» Dans un nuage obscur les prend et les entraine ;

» L'impétueux simoûn n'est pas plus vite qu'eux :
» Du rapide chameau la course patiente
» Ne peut suivre de loin la caravane ardente,
» Dans le désert silencieux !

» Bien plus ! Des mers encor les bornes éternelles
» Gênaient dans leur essor ces hardis conquérants ;
» Et les flots étonnés, par des routes nouvelles,
» Unissent à leur voix les lointains continents !

» Ils règnent sur l'espace, et toute la nature
» Avec humilité s'incline sous leurs lois !
» Comment peut-elle donc accepter sans murmure
» Le règne de ces nouveaux rois ?

» Les Dieux ont-ils permis un pareil sacrilège,
» Ou contre leur courroux quelle main vous protège,
» Mortels audacieux, qui bravez leurs décrets ?
» Le soleil est, pourtant, encor le roi du monde,
» Isis permet toujours que le Nil vous féconde
» O champs de Misraïm, o superbes guérêts !

» Eh ! quoi ! l'homme aurait-il usurpé la puissance
» De nos Dieux détrônés ou morts ainsi que nous ?
» La tombe a-t-elle éteint, dans son vaste silence,
» L'anathème vengeur lancé par leur courroux ? »

Vos Dieux, ainsi que vous, ne sont plus que poussière,
Et sur le monde a lui la nouvelle lumière
Que notre âme contemple et qu'ignorent nos yeux ;
Cet ardent Osiris, objet de vos croyances,
N'est qu'un pâle reflet de ses magnificences
Qui peuplent, à la fois, et la terre et les cieux.

Vous avez adoré l'effet et non la cause,
La vaine créature et non le Créateur ;
Des éternelles lois la lettre resta close
Pour vos yeux et pour votre cœur !

Oui! de vos Dieux muets la matière impuissante
De l'homme est, aujourd'hui, l'esclave obéissante,
Et le soleil captif s'incline devant lui.
Non-seulement l'éclair transporte sa pensée ;
Mais par ses feux encore notre image tracée.
A nos simples plaisirs nous le montre asservi.

Pourtant, ô Pharaons, cessez de vaines plaintes !
Tressaillez sous le sol, vieilles races éteintes,
L'Égypte va revoir ses antiques splendeurs.
La France a, de sa main, touché ses destinées ;
Et d'un sublime éclat à la fois couronnées,
Elles sauront s'unir comme deux nobles sœurs !

Saluez, saluez cette union féconde !
Elle repétrira la surface du monde,
Un phare étincelant luira sur vos tombeaux,
Et pour s'associer à tes nobles ouvrages,
Civilisation, reine des nouveaux âges,
L'Égypte ouvre ses flancs à nos vaillants vaisseaux.

Oui, des siècles futurs pressentant le génie,
Son nouveau Pharaon, par de nobles décrets,
Inscrit dans son histoire une époque bénie :
Bien plus que par la gloire on vit par les bienfaits !

20 août 1862.

LAURÉATS

DU

CONCOURS DE POÉSIE

de 1862.

MÉDAILLE D'OR DE 200 FRANCS.

M. ANSIEAUX, Professeur de rhétorique au collége de Boulogne, pour sa tragédie intitulée : *Jeanne d'Arc.*

MÉDAILLE D'OR DE 100 FRANCS.

M. JOURDAN DE SEULLE, Inspecteur départemental des lignes télégraphiques à Arras, pour sa pièce de vers intitulée : *Les Houillères du Pas-de-Calais.*

LECTURES

Faites à l'Académie d'Arras dans les Séances hebdomadaires.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

ANCIENNES TAPISSERIES D'ARRAS,

Par M. PROYART,

Membre résidant.

Messieurs,

La question des anciennes tapisseries d'Arras est un sujet d'études fort intéressant à traiter, mais difficile.

Intéressant, puisque cette industrie a fait la prospérité de la ville, pendant plusieurs siècles, et a porté sa renommée jusque dans les contrées les plus lointaines ; difficile, parce que les documents qui pourraient apporter quelque jour dans cette matière, sont peu abondans, ou peu connus, et que ces tapisseries, autrefois si célèbres, sont aujourd'hui très-rares, en sorte qu'il n'est pas aisé de les apprécier à leur juste valeur.

Une lecture faite par l'un de nos collègues, M. Van Drival, sur les anciennes tapisseries d'Arras, m'ayant fourni l'occasion de lui adresser quelques observations, que l'Académie a bien voulu prendre en considération, M. le Président m'invita à leur donner plus de développement : je l'ai fait ; et c'est le résultat de mes recherches que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

Pour éviter les longueurs et ne pas retomber en de fastidieuses redites, je me suis abstenu de remonter à l'époque de la domination romaine, dans les Gaules, où déjà les Atrébates s'occupaient, depuis longtemps, de travaux de laine, et confectionnaient des tissus qui ne manquaient pas de célébrité. C'étaient, selon toute apparence, des tapis d'un rouge écarlate *, ainsi que d'autres étoffes à usage de vêtements. Tout le monde sait que, dès l'année 282, on en faisait, à Arras, un grand commerce qui alimentait le luxe de Rome. L'historien Flavius Vopiscus, dans la *Vie de l'Empereur Carin*, stigmatise certains dissipateurs de son temps, qui n'avaient pas honte d'ébrécher leur patrimoine, au préjudice de leurs héritiers légitimes, pour procurer aux ministres de leurs plaisirs, à des histrions, à des bateleurs, des objets de toilette (BIRRI) qui se fabriquaient à Arras, et qu'on évaluait à un très-grand prix **. Je ne dirai rien de l'allusion que faisait aux étoffes d'Arras, cet autre empereur romain, l'insouciant Gallien, à propos d'une vic-

* M. W. Choqueel, *Essai sur l'Histoire des tapisseries*. Paris, Guillaumin, libraire, 14, rue Richelieu.

** *Donati sunt, ab Atrebaticis, Birri petiti*..... (Vie de Carin, XX. — Pankoucke).

toire remportée par les Gaulois sur les troupes de l'empire *, ni des mordantes satires de St-Jérôme sur le faste de l'hérésiarque Jovinien, que l'on voyait se draper mollement dans la pourpre d'Arras **, ni des toiles précieuses qui se trouvaient sous la tente d'Attila, et qui, au dire de M. d'Héricourt, auraient été fabriquées à Arras ***. Ces tissus, ces berrets, comme on les appelait, cette pourpre, ces divers vêtements n'étaient qu'un acheminement à la fabrication de ces riches tapisseries de haute lisse qui ont illustré notre pays, et qui sont, pour le moment, l'objet principal de nos recherches.

A quelle époque les Atrébates ont-ils commencé à se livrer à ce genre d'industrie ?

A quelle époque cette industrie a-t-elle pris fin parmi nous ? Telle est la double question que je me propose de résoudre ; après quoi, je dirai un mot sur les tapisseries du musée de Cluny et sur celles du Vatican, connues sous le nom d'Arrazzi.

* *Nonne sine sagis Atrebaticis, tuta est respublica?*
Est-ce que l'Etat ne peut subsister sans les saies d'Arras ?
Ici il ne s'agit plus de tissus précieux, mais d'une espèce de manteau, de pardessus très-ample, ou grande casaque dont on se servait, spécialement les soldats romains, pour se garantir du froid et de la pluie. C'est de ce vêtement d'étoffe épaisse, grossière, dont il se faisait un grand débit, que parle Juvénal dans sa neuvième satire :

. . . . . Pingues aliquando lacernas
Munimenta togæ, duri crassique coloris
Et malè percussas textoris pectine galli
Accipimus. . . . .

** Nunc lineis et sericis vestibus, et Atrebati ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis. *Lib. II. Contrà Jovinianum.*

*** *Sièges d'Arras. — Rues d'Arras.*

I.

Et d'abord, à quelle époque les Atrébates ont-ils commencé à se livrer à l'industrie des tapisseries de haute lisse?

M. HARBAVILLE, dans son *Mémorial historique du Pas-de-Calais,* t. 1, p. 44, nous dit que Charles-le-Chauve, ayant créé Bauduin Bras-de-Fer, comte de Flandre, en 863, Arras devint la métropole du nouveau comté, et recouvra son ancienne splendeur. Ses teintureries reprirent une nouvelle célébrité. Cette ville était alors si puissante, qu'un poète *, pour donner une idée de son opulence, a composé les vers que voici:

Attrebatum que potens urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris et fœnore gaudens,
Auxilium comiti tanto studiosiùs addit,
Quo caput et princeps Flandrensis et unica regni
Sedes existat...

Dans ces teintureries et ce commerce si florissant, faut-il comprendre la fabrication des tapisseries de haute lisse? Rien ne s'y oppose, et l'on peut croire que ces étoffes, si bien teintes, si belles, si recherchées, dont nous parlions tout à l'heure, en étaient au moins le prélude.

Quoiqu'il en soit, l'invasion des Normands ne tarda pas à tout ébranler et à compromettre pour longtemps toutes les entreprises.

Il faut donc nous résigner à subir les ténèbres de cette époque, si justement appelée le siècle de fer, et attendre le commencement du treizième, pour voir renaître dans notre

* Guillaume Breton, l. 2.

cité d'Arras, le commerce et l'industrie. St-Louis érige en comté l'Atrebatie en 1237 et lui donne pour souverain un autre lui-même, son digne frère Robert.

Robert, ayant pris possession de l'Artois, visita cette province, établit sa résidence à Arras, et s'occupa de tous les moyens d'augmenter le commerce et la prospérité de ses nouveaux sujets. En 1246, il prit la croix, à l'exemple du Roi, et le 25 août, il s'embarqua à Aigues-Morte, pour la Palestine. Il fut tué en Egypte, à la Massoure, le 9 février 1249, et eut pour successeur Robert II, son fils, qui mit la dernière main à ce que son père avait fait pour le bien du pays et surtout de sa capitale. C'est lui qui le premier donna une charte relative aux tisserands et à la draperie, et consacra aux produits de cette industrie une halle, qu'il fit construire derrière les murs de St-Vaast. Il est fait mention de cette halle dans une lettre de l'official d'Arras, de l'an de grâce 1250 *.

Au siècle suivant, c'est-à-dire au mois de septembre 1333, cet établissement avait acquis assez d'importance pour que l'autorité locale lui donnât un règlement.

Quelques années après, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, prit sous sa haute protection toute cette industrie et publia, le 4 juillet 1357, une ordonnance, dans le but de la rendre plus prospère. Il atteignit son but, car au mois de mars 1392, ce commerce avait pris un si grand développement, qu'il crut devoir instituer, par lettres données à Mercatel (Maresquel) village du Boulonnais, un marché aux draps (Panni Mercatum) et faire construire à cet effet des halles entre-deux places **.

* Répertoire de l'ancienne Cathédrale d'Arras.

** Ferry de Locre, ad. an. 1396.

Il est vrai que les tapisseries de haute lisse ne sont pas spécialement mentionnées dans ces actes de l'autorité supérieure. Néanmoins, il faut admettre qu'elles sont comprises dans ce mot générique *panni*, comme tous les autres tissus; puisque c'est précisément l'époque de leur plus grande prospérité. C'est en 1389 qu'un célèbre « tapissier Sarrasinois, Jehan de Croizettes, » demeurant à Arras, confectionnait pour le duc de Touraine et pour le château de Beauté, entre Vincennes et Nogent-sur-Marne, « des tapis Sarrasinois d'or, de l'histoire de Charlemaigne *. » C'est alors qu'on fabriquait encore à Arras ces fameuses tapisseries où étaient représentés les hauts-faits d'Alexandre-le-Grand, et qui furent donnés à Bajazet pour la rançon du comte de Nevers, tombé au pouvoir des Turcs à la bataille de Nicopolis. Bajazet fut tellement satisfait de ce riche présent, qu'il rendit la liberté au jeune prince et se montra plus humain envers les chrétiens **.

Philippe Meyer fait l'éloge de ce beau travail, dans les vers suivants, qu'il met à la bouche de l'illustre captif :

Trans mare quæ locuples confestim Flandria misit,
Non mea passa diù compede crura premi,
Me quoque servarunt, Atrebatia dona, tapetes,
Quæ Mahumetano grata fuère Duci.

C'est de Froissart que nous apprenons ce fait; et la manière dont il en parle est digne de remarque; car il donne à entendre qu'on ne savait faire qu'à Arras, de ces belles et magnifiques tapisseries à personnages.

* M. Chocqueel.

** M. Harduin, ancien secrétaire de l'Académie d'Arras, prétend qu'elles existent encore dans le sérail de Constantinople.

Telle était l'importance de la compagnie des drapiers et autres artisans occupés aux ouvrages de laine, qu'en 1361 on prit la résolution de bâtir à son usage une chapelle, qui fut dotée par Emmelot Huques-Dieu, veuve de Jean Cariot ou Chariot, d'une rente annuelle de seize livres. En 1388, le Magistrat en fit l'objet de sa sollicitude, et le 20 août de l'année suivante, il accepta de nouvelles rentes et de nouveaux dons pour sa dotation, conformément à une résolution prise en assemblée de bourgeoisie. De plus, il se chargea de tout payer et même de rétribuer le chapelain, sous condition d'une messe journalière. En preuve que tout s'accomplissait régulièrement, et que cette fondation était solidement établie, le Magistrat remit entre les mains du titulaire les divers titres de fondation, dont celui-ci donna récépissé le 4 février 1398.

Les drapiers, dès-lors, se constituèrent en confrérie, sous le titre de *Confraternitas parmentariorum.*

Comme à cette époque, on ne pouvait ouvrir dans la ville d'Arras aucune chapelle sans l'agrément du Chapitre de la Cathédrale, cette compagnie dut intervenir, et elle accorda l'autorisation nécessaire, sous condition qu'on lui paierait, chaque année, à une époque déterminée, un cierge de deux livres. La confrérie n'a jamais manqué à cette obligation, depuis l'année 1392, jusqu'à la fin du seizième siècle, 1580. Seulement, en 1450, elle changea de dénomination. Le secrétaire du Chapitre qui, jusque-là, l'avait toujours inscrite sous le titre de *Confraternitas parmentariorum,* la mentionne sous celui de *Confraternitas beatæ Mariæ in castello* *.

Je me suis peut-être arrêté trop longtemps sur tout ce qui

* Répertoire de la Cathédrale.

regarde la chapelle de la Halle et la Confrérie des Parmentiers. On me le pardonnera ; c'est un point qui n'aurait peut-être pas pour d'autres, autant d'intérêt que pour moi. J'ai cru cependant devoir entrer dans ce détail, ne fût-ce que pour constater qu'il y avait encore à Arras, à la fin du seizième siècle (1580) des drapiers et peut-être des hautelissiers.

Maintenant, je reviens sur mes pas. Le souverain du pays après avoir fait construire une nouvelle halle entre-deux places, publia, au mois de mai 1394, des lettres-patentes ayant pour objet l'établissement d'une manufacture de draps et autres tissus, auxquelles il joignit des statuts et règlements propres aux divers artisans qui s'appliquaient à ce genre d'industrie. L'exécution en fut renvoyée à la *vingtaine.* Ainsi, comme on le voit, les manufactures d'Arras prenaient une importance de plus en plus considérable au quatorzième siècle, et leur réputation s'étendait toujours davantage.

Mais le siècle où elles jetèrent le plus d'éclat, ce fut sans contredit le quinzième, si l'on en juge par le grand nombre d'ouvriers qui accouraient de toutes parts sous le titre de hautelissiers, pour demander le droit de bourgeoisie, afin de pouvoir se livrer aux travaux de la tapisserie. Il en venait non-seulement des villes, bourgs et villages de la province, de Lens, de Bapaume, de Choques, de Dourges, de St-Hilaire, de Quéant, de Fampoux, de Gavrelle, de Neuville, de Bavincourt, de Pénin, etc., d'Oisemont*, de Meselecastel**, etc., mais de Lille, de Marchiennes, de Valenciennes, de Paris, de Meullan et autres villes de France ; il en venait de Bourgogne, même du fonds de la

* Inconnu. — ** Id.

Hollande. Arras était un centre d'attraction pour tous les artisans susceptibles de s'appliquer à l'œuvre des tapisseries. C'étaient, par conséquent, non-seulement des hautelissiers, mais des peintres ou dessinateurs, des brodeurs, des tailleurs d'images; et comme le travail pressait et que les ouvriers n'étaient jamais trop nombreux, eu égard à l'importance de la besogne, on admettait tous ceux qui se présentaient, aux conditions les plus bénignes. Il en est qui furent reçus gratuitement, à raison de leurs charges de famille ; Collart de Hordaing fut admis sous condition *qu'il fera une image de Notre-Dame selon sa conscience et volonté, comme il en a fait la promesse, à mettre à la cappelle de la Halle dedans le jour de Noël prochain venant* *. Cet heureux état de choses se maintint pendant tout le quinzième siècle, c'est-à-dire jusqu'au siège d'Arras par Louis XI. C'est alors que furent tissées les belles tapisseries qui décoraient nos basiliques et en particulier les tapisseries de la Cathédrale de Tournai, qui existent encore et où sont représentés divers traits de la vie de St-Piat et de St-Éleuthère. Elles portent la date de 1402 et ont pour auteur Pierot Frérés **. Il régnait alors dans nos murs une activité sans

* Registre aux Bourgeois.

** Nous devons ce renseignement à la bienveillance de M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournai et membre de la *Société historique* de cette ville.

Ces belles tapisseries ont été données à la cathédrale de Tournai par le chanoine T. Prier. On lit au bas les bouts rimés suivants :

Ces draps furent faicts et achevés
En Arras par Pierot Frérés,
L'an mil quatre cent et deux,
En décembre mois gracieux.
Veuillez à Dieu tous saints prier
Pour l'âme de Toussaint Prier.

pareille, à cause de la présence de ces innombrables ouvriers attachés à l'œuvre de la tapisserie. Ils adoptèrent certains quartiers et donnèrent leur nom aux rues qu'ils habitaient. Les uns se rangèrent sur les bords du Crinchon qui coulait alors le long des murs de St-Vaast; voilà la rue des Teinturiers; les autres se fixèrent non loin de là, dans une rue qui conduit de l'abbaye au mont de piété : elle s'appelait la rue des Drapiers *; nous n'en dirons pas davantage sur la dénomination de quelques autres rues, qui rappellent les corps de métiers qui les ont jadis fréquentées; car il faudrait répéter à peu près la même chose, sur les rues de la Warance ou Garance **; de la Taillerie, des Foulons, de la Tapisserie ***, de la halle aux Laines **** et du Marché-au-Filet. La population prenant toujours de nouveaux accroissements, le périmètre de la ville devint à peine suffisant pour la contenir. Pour mieux comprendre cette situation, transportons-nous par la pensée à cette époque de notre prospérité et contemplons en quelque sorte de nos propres yeux, ce mouvement de la population d'Arras, en jetant un coup-d'œil sur l'état actuel de la ville. Les hautelissiers et autres, nous l'avons déjà dit, arrivent de toutes parts. On se gêne pour leur faire place. On construit des habitations qui se pressent les unes contre les autres. On ménage le terrain : car remarquez comme elles sont étroites, comme elles s'élèvent bien haut, afin d'y loger plus de monde. Le croirait-on? si on ne le voyait encore de ses propres yeux : on s'établit jusques

* Rue des Chariottes.

** Aujourd'hui la rue des Trois-Visages.

*** Inconnue.

**** Inconnue.

dans les caves. Cependant les communautés religieuses ne sont pas encore *intra-muros ;* à l'exception de St-Vaast et des hôpitaux, elles sont presque toutes aux faubourgs de St-Sauveur et de St-Vincent. Malgré cela, on est à l'étroit. Les logements sont insuffisants ; les rues se rétrécissent, on grimpe sur le rempart ; on s'y enfonce, pour ainsi dire, et l'autorité supérieure le tolère, par égard pour la classe ouvrière.

C'est le temps de la grande prospérité d'Arras ; c'est le beau règne de Philippe-le-Bon. Arras est la ville aux tapisseries. Rien de grand, rien de solennel ne se fait dans son enceinte sans ces magnifiques tentures. Elles apparaissent indispensablement dans toutes les cérémonies extraordinaires. Chaque année, elles ornent nos rues, le jour de la procession de Notre-Dame-des-Ardens *. Non seulement elles servent à la décoration de la ville dans les fêtes publiques, à l'époque de leur plus grande prospérité, mais encore dans les siècles suivants. On les conserve comme des raretés précieuses. C'est ainsi qu'elles figurent, à Arras, aux jours de leur déclin, dans une fête donnée au mois de mai 1491, pour la réhabilitation de la mémoire du chèvalier Colart de Beauffort. « Au-devant.... de la maison de la Baleine fut tendu et mis le tapis de la ville pour voir les jeux et ébattements **. »

Et lorsqu'au camp du Drap-d'Or on éleva un palais à François 1er, près du château de Guînes, le docteur Lingard, en nous disant, que rien ne fut épargné pour sa décoration extérieure et intérieure, qu'on y plaça des meubles du plus haut

* Registre de la Confrérie.

** Arrêt du Parlement de Paris.

prix, que les plafonds étaient couverts en soie, le célèbre historien, pour donner une idée de la magnificence de la tente royale, ajoute, que les murs étaient drapés avec des étoffes d'Arras *.

Mais les choses humaines n'ont qu'un temps. Cette industrie des tapisseries d'Arras, pour laquelle les Souverains du pays ont fait tant de sacrifices; cette industrie qui a été une source de richesses pour nos devanciers, et qui a porté la renommée de la ville jusqu'à la métropole du monde, et jusqu'à Constantinople; cette industrie va bientôt s'éclipser dans la ville d'Arras. Philippe-le-Bon meurt à Bruges en 1467 et il a pour successeur son fils Charles-le-Téméraire, qui succombe à la fleur de l'âge, sous les murs de Nancy, dans les premiers jours de janvier 1477. Cependant c'est sous le règne de ce magnanime, mais infortuné prince, que l'on fabriqua encore dans nos murs (1470), la belle tapisserie qui orne l'escalier d'honneur de la bibliothèque nationale à Paris. Elle représente plusieurs personnages de ce siècle, entre autres, Philippe-le-Bon, habillé d'une demi-armure; un jeune prince armé par son grand écuyer, qui lui attache le ceinturon de son épée, tandis qu'un varlet lui chausse ses éperons **. Arrive Louis XI dans notre cité : ses proscriptions successives, ses mesures cruelles font fuir les hautelissiers; c'en est fait de l'industrie des tapisseries dans notre province, comme nous allons le voir. Mais avant d'en venir à la solution de la seconde question, que nous nous sommes proposée, nous ne pouvons nous dispenser de dire

* Histoire d'Angleterre, t. 6, p. 79.
** *Magasin Pittoresque 1849,* p. 44.

quelque chose de la garance qui, avec les eaux du Crinchon, à ce que l'on assure, donnait une si belle couleur de pourpre aux tissus confectionnés dans nos murs.

La garance, dont la racine sert à teindre en rouge, était cultivée par les Romains, qui avaient trouvé le secret d'en tirer des couleurs rivales de la véritable pourpre. Mais il paraît que cette plante était cultivée et mise en usage, avec non moins de succès par les Atrébates. Cette culture, comme toutes les autres industries, eut beaucoup à souffrir des invasions dont la contrée fut tant de fois le théâtre. On sait que les Vandales, les Goths, les Huns firent de ce pays un véritable désert. Après la conquête des Gaules par les Francs, nos manufactures et par conséquent la culture de la garance, reprirent un peu de vie, pour succomber encore une fois sous les coups des Normands. Ce n'est qu'à l'avènement de Robert II et sous ses successeurs, que cette plante précieuse vint reprendre sa place sur le sol artésien. Robert surtout donna de grands encouragements à sa culture. C'était dans les environs d'Arras, notamment du côté de St-Laurent, que l'on récoltait la garance la plus recherchée : la supériorité de sa qualité, universellement reconnue, est constatée par d'anciens règlements qui défendaient rigoureusement de la mêler avec celles des autres cantons *. Les eaux du Crinchon étaient-elles pour quelque chose dans cette belle couleur des tissus d'Arras qui plaisaient si fort aux patriciens et aux magistrats de Rome? M. d'Héricourt dit, avec plusieurs autres écrivains, qu'elles paraissaient douées de précieuses qualités pour la teinture, et que nos pères en con-

* Dissertation de M. Camp, lue à l'Académie d'Arras en 1758.

naissaient bien les propriétés *. Assurément, nous sommes loin de contester ce mérite et cette gloire au modeste ruisseau qui serpente dans plusieurs quartiers de notre ville ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que ses eaux ne sont plus employées aujourd'hui à la teinture. Quant à la culture de la garance, elle tomba avec les manufactures de tapisseries de haute lisse, que les cruelles mesures de Louis XI ruinèrent, peut-être pour toujours, dans la ville d'Arras. C'est ce que nous allons examiner.

II.

A quelle époque cette industrie a-t-elle pris fin parmi nous?

Il est de notoriété, qu'après la violente expulsion des habitants d'Arras par Louis XI, en 1481, l'œuvre des tapisseries de haute lisse, fut singulièrement compromise dans cette cité. C'est ce que nous apprennent tous les échos de la tradition, pour peu que nous voulions leur prêter une oreille attentive. L'*Annuaire du Pas-de-Calais*, rédigé en 1807, par MM. Leducq et Alexandre, faisant mention de la cruelle mesure prise par Louis XI, laisse à entendre qu'elle porta au commerce d'Arras un coup irrémédiable. « Les étrangers, disent les au- » teurs de cet ouvrage, qui étaient venus, n'ayant pu suffire » pour remplir les vides qu'avaient laissés les habitants d'Arras, » on en fit venir d'autres d'Orléans, de Joigny, de Soissons, » d'Honfleur; mais tous les mouvements que se donna le Roi, » ne purent réparer le tort qu'il avait fait à Arras; Lille et » Amiens mirent à profit les malheurs de cette ville et s'enri- » chirent de ses dépouilles. »

* *Les Siéges d'Arras*, p. 18. *Rues d'Arras*, p. 7.

Sept ans plus tard, les mêmes auteurs abondent dans le même sens, et s'expriment d'une manière encore plus nette. Dans l'*Annuaire* de 1814, nous lisons ce qui suit : « Le nom » de Franchise disparut avec la colonie, et la ville reprit son » ancien nom, sans recouvrer toute sa prospérité. En vain le » grand Colbert, qui sentait toute l'importance des manufac- » tures d'Arras, avait accordé une somme d'argent tirée du » trésor royal, à une compagnie de notables négociants de la » ville, pour qu'ils les rétablissent. Il avait renouvelé en même » temps les anciens privilèges attachés à ces manufactures cé- » lèbres, mais les dernières guerres de Louis XIV ne permirent » point de réaliser cet utile projet. »

Les auteurs d'histoire générale ne parlent pas autrement que les auteurs d'histoire locale, de cette catastrophe. Le continuateur de Vely, dans son histoire de France, après avoir dit que Louis XI établit à la place des habitants d'Arras, une colonie ramassée de différentes provinces, ajoute qu'il fut mal servi dans son choix. « Les commissaires qu'il avait chargés » de ce soin, rassemblèrent un tas de vagabonds et de fainéans, » qui dissipèrent les fonds qu'on avait faits pour leur établisse- » ment, et retournèrent à leur premier genre de vie. Louis XI » ne se rebuta point, et prit des mesures mieux combinées » pour fonder une nouvelle colonie : il changea même le nom » de la ville en celui de Franchise ou Francie ; mais il eut le » chagrin de voir le peu de succès de ses soins : *la ville s'ap-* » *pauvrit et perdit tous les jours de son lustre.* »

Pour se faire une idée de l'état déplorable auquel fut réduite la ville d'Arras, et par conséquent de l'impossibilité où elle se trouva de continuer la fabrication des tapisseries de haute lisse,

il faut se rappeler les désastres du siège par Louis XI, et les funestes effets de l'expulsion en masse des Atrébates. D'abord, nous l'avons déjà dit ailleurs, Louis entra dans la ville à cheval, comme un vainqueur inexorable, non par la porte, mais par la brèche. Son artillerie, au rapport de Monstrelet, avait pratiqué une trouée ou plutôt une sorte d'avenue, au milieu des constructions, par où l'œil pénétrait d'un bout à l'autre. Entré dans la place, il mit à mort ceux dont il avait le plus à se plaindre, et il rançonna les habitants de toutes les manières, jusqu'à épuisement. Il fit bâtir, aux deux extrémités de la ville, deux forteresses, l'une à la porte St-Michel, au haut de la Grand'Place, l'autre près le couvent de Ste-Claire, *pour la tenir en bride*, et la foudroyer au moindre soulèvement. Enfin, il la décima par des proscriptions successives de personnages influents et de citoyens utiles. Qu'on se représente Arras occupé par une foule d'étrangers, de pionniers, véritable ramassis de ce qu'il y avait de plus dangereux au monde, que le prince avait fait venir de divers côtés, pour démolir certaines parties de fortifications et en faire de nouvelles; qu'on se figure l'effet de la mesure qu'il prit dans un moment de fureur et de vengeance aveugle, après avoir échoué sous les murs de Douai, en 1479, mesure terrible, par laquelle il chassa tous les habitants d'Arras, sans aucune exception, à tel point que dans cet état d'abandon, il ne se trouva plus un prêtre pour célébrer la messe dans l'abbaye de St-Vaast *. « Lesquels pauvres citoyens, dit François Bauduin, » en si merveilleuse désolation, ne povoient que dresser les » yeulx en hault et attendre secours du seigneur Dieu. »

* M. de Barante.

Qu'on se remette tout cela devant les yeux et qu'on se demande si la fabrication de ces magnifiques tapisseries de haute lisse était encore possible à Arras, à l'époque dont il s'agit. Mais examinons de plus près la question, et entrons dans quelques détails sur les moyens employés par Louis XI et Charles VIII, son successeur, pour réparer le tort fait à la ville. Cet examen nous fera toucher de l'œil, pour ainsi dire, l'excès de son malheur. Afin de repeupler nos murs déserts, le Roi de France fit venir des étrangers d'Orléans, de Lyon, des villes du Languedoc, de l'Auvergne et du Limousin. Malgré tous les avantages et privilèges qu'on leur offrit, malgré les moyens de transports qu'on mit à leur disposition, beaucoup de ces pauvres gens, sur qui était tombée la désignation, trouvèrent des prétextes d'âge, de santé, de famille, pour ne point aller chercher un séjour ruiné, habiter un pays rempli de troupes, occuper des maisons confisquées. Qu'arriva-t-il ? Par suite de ces difficultés, tout dans la ville d'Arras dépérissait. La plupart des maisons étaient vides, dénuées de tous meubles et ustensiles; pleines d'immondices; presque toutes étaient découvertes et même en grand nombre démolies en plusieurs endroits *. Or, est-il vraisemblable qu'on ait pu s'appliquer en de pareilles conjonctures, à la confection des tapisseries, travail qui demande beaucoup d'ouvriers et beaucoup de tranquillité ?

Voici maintenant une pièce assez curieuse, un document tout à fait contemporain : c'est une lettre de Louis XI aux bourgeois d'Arras, que je crois inédite :

* Extrait de la charte de Louis XI.

« Adresse

» A nos chiers bien amez les bourgeois, marchans, chitaux de notre ville de Franchise,

» Présentées par Nicolas Capitaine, le lundi 13e jour de mars IIIIcLXXIX.

» De par le Roy,

» Chiers et bien amez, nous avons reçus vos lètres. Et au regard de vos franchises, nous vous les voulons entretenir et vous avons octroiez lètres pour vous faire rendre ce qui a esté prins du vôtre par les péages et que doresenavant on ne preigne riens de vous des choses que vous menerez ou ferez mener à Franchise.

» Touchant d'avoir maire et eschevins à Franchise et de ce qui est deu à aucuns par les villes dont ils sont nous avons envoiez par delà maistre Guillaume de Choisy, pour donner ordre à toutes ces choses et nous advertir des plus nécessaires, et pour ce, tirez vous vers lui, et il vous donnera provision sur tout.

» De la drapperie qui avoit esté commencé, nous sommes bien contens que vous la faciez continuer et parfaire en la meilleur manière qui sera advisée pour le bien de nous, de la ville et d'entre vous, et pour ce faites y ainsi que ledit Choisy et vous adviserez pour le mieulx.

» Des femmes que vous demandez pour aprandre les vôtres à faire des sayetes nous ne voulons pas que hommes ne fèmes du pays demeurent en la ville sinon ceux que avons ordonné. Mais se vous ou voz fèmes voulez faire des sayetes et d'autres

marchandises que vous verrez estre necessaire nous en somes contens.

» Donné au Plessis du Parc, le penultime jour de janvier.

» LOYS. »

Et plus bas : PARENT *.

Cette lettre est datée du 30 janvier 1479, c'est-à-dire qu'elle est antérieure de sept à huit mois à la déroute des troupes du Roi sous les murs de Douai, et par conséquent à la proscription en masse des bourgeois d'Arras. Or, voyez comme les métiers de tapisseries et autres ouvrages de laine sont malades. Il est évident que Louis XI veut les relever; donc ils sont en grande souffrance; ils sont même tombés; car on ne relève pas ce qui est debout. On a fait des essais de draperie, de tapisserie, mais l'industrie languit; le Roi est d'avis qu'on la continue, qu'on la perfectionne, ou du moins qu'on mène à bonne fin ce qui a été commencé. Les personnes employées à ces fabriques ne savent pas bien leur métier; ce sont des étrangers que l'on a fait venir de bien loin et qui ont peu de connaissance de ces sortes de travaux. Il faudrait que les hommes et les femmes du pays leur apprissent à travailler la laine ; mais Louis XI dit : *Nous ne voulons pas*. Or si déjà l'industrie des tapisseries et autres se trouvaient dans un tel état de langueur avant l'exil des bourgeois d'Arras, je vous laisse à penser ce qu'elle dut être après cette mesure tyrannique et désastreuse !!! C'est ici

* Nous devons cette pièce précieuse à l'obligeance de M. GUESNON, ancien professeur au Collége d'Arras, actuellement professeur au Lycée de Rennes.

qu'il faut dire avec M. d'Héricourt : *Plus de ces magnifiques tapisseries qui servaient à la rançon des princes !*

Cependant Louis XI n'abandonna pas sa tentative de ressusciter les manufactures d'Arras. Il en poursuivit l'exécution jusqu'à sa mort. Il établit des métiers de draperie, tapisserie, sayeterie et autres; il accorda les plus grands avantages aux particuliers, marchands, maîtres ouvriers, peigneurs, cardeurs, tisserands, foulons, tondeurs, presseurs, teintariers, pour les attirer à Arras *, dont il supprima le nom et auquel il substitua celui de Franchise. A-t-il réussi dans son entreprise ? A-t-on encore fabriqué à Arras des tapisseries de quelque prix ?

M. Harduin, secrétaire de notre ancienne Académie, qui a beaucoup étudié cette époque de notre histoire locale, dit que les mesures du prince *eurent peu d'exécution ;* et la plupart des écrivains déclarent, avec M. d'Héricourt, que l'industrie des tapisseries fut ruinée dans la ville d'Arras, sans pouvoir jamais se relever.

Ici se présente une question : Mais que devinrent les tapissiers, drapiers et autres artisans, jadis si nombreux dans la ville d'Arras ? Beaucoup se réfugièrent dans les états de Marie de Bourgogne ou de Maximilien, notamment à Lille, comme nous l'apprend l'auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de St-Eloy.... « Ce fut dans ces temps, dit-il, que la plupart » des manufactures d'Arras, s'y trouvant par trop inquiétées, » allèrent s'établir à Lille où ils *(sic)* (ceux qui les dirigeaient) » s'enrichirent considérablement et laissèrent après eux une » postérité qui compose tout ce que l'on nomme noblesse de

* Charte de Louis XI.

» fraîche date à Lille. Les ouvriers qui travaillaient encore à « fabriquer les étoffes que les habitants d'Arras fabriquaient » autrefois, quoiqu'ils les aient beaucoup perfectionnées, retien- » nent encore aujourd'hui les noms de bourgeteurs et saieteurs » et composent deux corps de métiers différents. »

On pourrait objecter que si Louis XI a porté un coup funeste à l'industrie de haute lisse, Charles VIII, son successeur, en a réparé les désastres, et que, sous ses auspices, les hautelissiers ont pu revenir à Arras reprendre leurs travaux. Généralement quand une industrie se déplace pour aller se fixer ailleurs, elle s'y implante et ne revient plus aux lieux qui l'ont vu naître, à cause des frais de déplacement et de rétablissement. C'est ce qui est arrivé à Arras au quinzième siècle. Que les hautelissiers y soient revenus en nombre suffisant pour faire un travail de quelque importance, sous le règne de Charles VIII, cela n'est pas probable. Car à peine ses mesures réparatrices eurent-elles un commencement d'exécution, qu'une révolution nouvelle éclata dans notre cité.

Par un stratagème bien connu, Jean Lemaire, dit Grizard, Jacques Lebel, Pierre Leroy et Pierre Wartel ouvrirent les portes de la ville aux troupes allemandes, qui s'y livrèrent au pillage et à toutes sortes de brutalités. L'évêque d'Arras, Pierre de Ranchicourt, fut mis en prison ; deux chanoines, dont l'un, maître Jean Benoit, qui faisait diacre à la procession du Saint-Sacrement, à laquelle assista Louis XI, en 1478, furent tués ; les religieux de St-Vaast furent emprisonnés dans leurs cellules ; les églises dévastées. C'était un désordre épouvantable. Où sont, pour lors, les hautelissiers ? On ne les voit reparaître nulle part.

Mais voici une mesure réparatrice, c'est une lettre-patente de Charles VIII, du 10 juin 1493, qui établit quelques impôts pour la reconstruction des maisons ; c'est-à-dire qu'il y avait plus de six ans qu'elles avaient été foudroyées par l'artillerie de Louis XI, sans qu'on eût eu le temps ou les moyens de les réparer. Le même Charles VIII exempte, pour six ans, les habitants d'Arras de toute imposition. Rien de tout cela n'apporte au mal un remède efficace. Tout semble abandonner la ville d'Arras. Des sayetteurs vont s'établir à la campagne ; il faut qu'une lettre-patente du 20 janvier 1508 s'oppose à cette émigration et défende *de faire aucun ouvrage de sayeterie, d'acheter ni de vendre aucuns filets dans les lieux champêtres et ailleurs qu'en cette ville d'Arras.*

Que signifie cette mesure ? Rien autre chose, si ce n'est que le commerce et l'industrie s'éloignaient de plus en plus de nos murs désolés. Cependant, pour être vrai, il faut dire que le Registre de bourgeoisie fait mention, dans les premières années du seizième siècle, de quelques admissions de hautelissiers ; mais leur petit nombre rappelle naturellement à la mémoire la pensée du poète :

Apparent rari...

On en voit encore, dans ces temps calamiteux, apparaître quelques-uns, comme après un naufrage on aperçoit sur la mer çà et là, quelques rares passagers qui s'efforcent de se sauver à la nage.

En 1560, il est encore question de hautelissiers dans la ville d'Arras. Leur présence nous y est révélée par un acte d'indemnité que leur donnèrent les hautelissiers de Tournai, à

l'occasion d'un procès dans lesquels ils seraient entrés. Une lettre du Magistrat de Tournai fait mention de ce procès contre les hautelissiers du plat pays. Encore une fois, que signifie ce document? Il prouve que l'industrie de haute lisse avait abandonné l'Artois et sa capitale, pour aller se fixer en Belgique, et que nos bons ouvriers avaient été porter ailleurs leurs talents et leur activité.

Sans doute, on vit encore à Arras des hautelissiers jusque bien avant dans le seizième siècle; mais quelle différence avec le quatorzième et le quinzième! Alors les hautelissiers se montraient partout, travaillaient partout, on les entendait partout; c'était dans la ville une activité sans pareille. Comme on voit, dans les beaux jours de l'été, les abeilles voltiger autour de la ruche et y déposer leur butin, ainsi les hautelissiers arrivaient à cette époque, dans nos murs, de toutes les directions et par toutes les portes, pour offrir leurs services à la *haulte œuvre* et y travailler avec ardeur; c'était le *fervet opus* dans toute sa chaleur. Mais au seizième siècle, c'était l'agonie de la noble industrie. On en vit encore paraître quelques-uns dans le dix-septième siècle et peut-être même dans le dix-huitième, comme pour lui dire un dernier adieu et recevoir son dernier soupir.

Mais dans ce long intervalle qui s'écoula depuis l'expulsion des habitants d'Arras par Louis XI jusqu'au dix-huitième siècle, a-t-on fabriqué à Arras des tapisseries de haute lisse? On ne cite aucune œuvre importante, on ne produit aucune pièce authentique. Il y a plus : un commentateur de St-Jérôme, Adam Tribbecovius, qui écrivait en 1684, dit à propos des précieuses étoffes fabriquées dans la Gaule, par les Atrébates, « qu'Arras, » à la fin du dix-septième siècle, était déchu de son ancienne

» grandeur, et n'avait plus l'honneur de confectionner ces
» riches tissus, mais que cette gloire était dévolue à la Hol-
» lande, sa patrie *. »

Toutefois, il faut dire que nous avons parmi nos concitoyens quelques amateurs d'antiquités, qui possèdent des pièces de tapisseries où sont représentés des oiseaux, des animaux, des paysages, qu'ils prétendent avoir été fabriquées à Arras dans la première partie du dix-huitième siècle. Mais comme ces pièces ne portent ni date, ni signature, ni indication de leur provenance, elles ne présentent pas un caractère suffisant d'authenticité. Il n'y a pas lieu d'en concevoir beaucoup de regret, attendu que, sous le rapport artistique, elles laissent beaucoup à désirer; et que, s'il était démontré que ces toiles fussent sorties des manufactures d'Arras, elles compromettraient beaucoup la réputation de nos anciennes tapisseries et feraient douter du mérite qui leur est attribué par l'histoire.

Cependant on ne peut nier qu'il existait encore à Arras, au seizième et au dix-septième siècle, de nombreux métiers ou manufactures d'ouvrages de laine, et que par conséquent il y avait dans nos murs des drapiers, tisserands, cardeurs, peigneurs, teinturiers, tondeurs, foulons, bourgeteurs, sayetteurs, parmentiers, filetiers, comme l'indique un placard des archiducs de 1600; mais ces artisans n'avaient rien de commun avec les hautelissiers, ouvriers intelligents, distingués par leurs talents et la variété de leurs connaissances, qui, sous les comtes d'Artois et les ducs de Bourgogne, produisirent des chefs-d'œuvre qui ont mérité l'admiration de toute l'Europe et dont

* Nunc hujus laudis principatus, si tamen ea laus, penès meos Hollandos est.

les noms sont parvenus jusqu'à nous. Ceux-ci n'étaient plus à Arras : rien ne prouve qu'ils y fussent encore ; du moins, on ne produit de leur part aucune œuvre digne de remarque. Ils étaient remplacés par les artisans dont nous venons de faire la nomenclature, et qui jouèrent un assez triste rôle dans l'affaire des Vert-Vêtus. C'étaient des gens hardis, espèce d'émeutiers, « *et d'esprit si remuant que l'ouverture d'une fenêtre en* » *Chambre des Quinze* (tribuns) *ou quelque autre petit signal* » *suffisoit pour les assembler en armes en moins d'un quart* » *d'heure* *. »

Pour ne rien laisser dans le vague, nous dirons, en terminant notre réponse à la seconde question, quels étaient les travaux de tous ces artisans de second ordre. M. l'avocat Bignon, dans un Mémoire sur l'Artois, nous dit : « Qu'avant la guerre » de 1635, il y avait à Arras une manufacture assez considé- » rable de camelot et d'autres ouvrages qui avaient assez de » succès. » Voilà de quoi s'occupaient ces nombreux ouvriers. On le voit, il n'est nullement question de tapisseries de haute lisse. Or le témoignage de M. Bignon est grave, car son travail n'est rien autre chose qu'une statistique du commerce et de l'industrie de la ville. Il est évident que si on y avait encore fait à cette époque de la tapisserie de haute lisse, il n'aurait pas manqué d'en faire mention.

L'auteur d'un manuscrit, en date de 1764, qui est aussi un statisticien du dix-huitième siècle, ajoute que « la prise de Lille » a fait tomber (cette manufacture) et que le sieur Lallart en » établit une nouvelle de serge, dont le grand débit se faisait » en Espagne, qui n'existe plus. Mais il y a une autre personne

* Histoire des Vert-Vêtus.

» qui en fabrique actuellement, ainsi que de la panne; ce n'est
» qu'une très petite manufacture et de très peu de considé-
» ration. »

Voilà en peu de mots l'histoire de l'industrie de laine pendant les deux derniers siècles dans la ville d'Arras. Nous y chercherions en vain la plus noble de toutes, la plus célèbre, celle qui a honoré davantage notre cité, l'industrie de la tapisserie de haute lisse, elle n'y était plus. Elle s'était retirée depuis longtemps en Flandre et ailleurs, laissant peut-être parmi nous quelques ouvriers obscurs, dont les œuvres peu connues n'ont jamais été mentionnées d'une manière honorable.

Un mot maintenant sur les tapisseries du musée de Cluny et les tapisseries du Vatican (les Arrazzi).

III.

Il serait assurément bien glorieux pour la ville d'Arras d'avoir produit de pareilles œuvres. Ce qui nous reste de ces magnificences et de ces curiosités dont l'éclat, quoique amoindri et altéré par le temps, ce grand destructeur de toutes choses, est encore si saisissant, peut se placer, surtout les Arrazzi, à côté des tapisseries des Gobelins, et soutenir avec honneur la comparaison.

Tapisseries du Musée de Cluny. Nous ne ferons pas la description de ces tapisseries fabriquées au quinzième siècle pour la Cour de France, sous le règne de Louis XII, c'est-à-dire de 1498 à 1515. On sait qu'elles représentent l'histoire de David et de Bethsabée. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire le catalogue du musée auquel elles appartiennent. Il entre, à leur sujet, dans les détails les plus circonstanciés, reproduisant

même la légende de chaque pièce en particulier. L'importance de la question est de savoir si ces tapisseries ont été exécutées à Arras. Nous ne le pensons pas. A l'époque de 1498 à 1515, la ville se remettait à peine de ses violentes secousses; les anciens hautelissiers n'y étaient pas revenus. Et s'il s'en trouvait alors quelques-uns, que le gouvernement y avait peut-être envoyés, ils n'étaient pas en nombre suffisant pour exécuter un travail aussi considérable.

Du reste, il est une autorité compétente pour porter une décision en pareille matière; c'est l'administration elle-même du musée de Cluny. Elle connaît ses richesses, elle en sait la provenance: or, cette administration, déclarant dans son catalogue ou dans l'inventaire qu'elle a fait imprimer et qui se trouve entre les mains de tous les amateurs d'antiquité, que les tapisseries qui représentent l'histoire de David et de Bethsabée, ont été fabriquées en Flandre, pourquoi nous inscrire en faux contre cette déclaration? C'est une autorité grave, devant laquelle nous devons nous incliner. A cette autorité vient se joindre celle de M. W. Choqueel: « Le musée de Cluny, » dit-il, possède des tapisseries de haute lisse, fabriquées en » Flandre... C'est une suite faite pour Louis XII, l'histoire de » David et de Bethsabée. » Et qu'on ne dise pas que la ville d'Arras est souvent considérée comme faisant partie de la Flandre: quand il s'agit de tapisserie de haute lisse, la ville d'Arras a une réputation qui lui est propre et qu'elle ne partage avec aucune autre ville ou province; une tapisserie de Flandre n'est pas une tapisserie d'Arras.

Tapisseries du Vatican, les Arrazzi. C'est à la munificence de Léon X que les arts sont redevables des tapisseries du

Vatican. L'exécution, dit M. Armengaud, en fut confiée à une manufacture d'Arras : De là, le nom d'Arrazzi donné par les Italiens.

Il est bien pénible pour un habitant d'Arras d'avoir à révoquer en doute l'opinion de M. Armengaud, opinion qui, si elle était fondée, laisserait sur notre passé une gloire incomparable. Cependant, quelque soit notre amour pour le pays, quelque soit notre piété pour sa gloire, nous ne pouvons pas oublier cet adage qui a tant de fois frappé nos oreilles et qui nous servira toujours de règle :

Nihil pium, nisi verum,

adage auquel nous joignons volontiers ce vers du poète :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

En conséquence, nous dirons que M. Armengaud se trompe, quand il avance que les tapisseries du Vatican ont été exécutées à Arras, par la raison qu'elles en portent le nom, Arrazzi. Ce nom qui dérive d'Arras, ne prouve pas pour cela, une origine artésienne. Comme la ville d'Arras était autrefois renommée pour ses belles tapisseries, on donna son nom, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, à toute tapisserie de haute lisse, bien qu'elle eût été fabriquée, non à Arras, mais partout ailleurs, en Flandre ou en France. C'est ainsi que le mot Arras transformé en celui d'Arrazzi est passé dans la langue italienne pour signifier une tapisserie en général. De là le mot Arraziera, fabrique de tapis, Arrazziere, tapissier, et Arrazzo, Arrazzi, tapis. De même en anglais, pour la même raison, Arras veut dire tapisseries, tapis ; comme le mot Indienne ou Damas signifie une étoffe, ou tissu d'une certaine façon, qui n'a pas du tout été fabriqué en Syrie ou dans l'Inde.

Mais si les tapisseries du Vatican, les Arrazzi, ne sont pas sorties des manufactures d'Arras, comme le dit M. Armengaud, où donc ont-elles été fabriquées? Tous les Guides de voyageurs imprimés en Angleterre, portent qu'elles ont été fabriquées en Flandre. De plus, M. Quatremère de Quincy, dans son histoire de Raphaël et de ses ouvrages, nous apprend que ce fut Raphaël qui fut chargé par Léon X de peindre les sujets de ces merveilleuses tapisseries; qu'on en envoya les cartons en Flandre, et que Bernard Van Orlay, de Bruxelles, Michel Coxie, de Malines, et d'autres flamands, furent chargés de surveiller le travail.

Dès qu'elles furent achevées, on les transporta à Rome, où elles excitèrent l'admiration, autant par la beauté de la composition que par le fini de l'exécution; elles coûtèrent soixante-dix mille écus romains, et elles ont été souvent reproduites par la gravure, la peinture et par la tapisserie. Les cartons qui avaient servi à leur composition ne furent pas rapportés à Rome; ils ont été acquis par Charles Ier, roi d'Angleterre, et ils sont actuellement exposés au palais royal de Hampton-Court.

CONCLUSION.

Sans avoir la prétention de faire remonter l'industrie des tapisseries d'Arras à l'époque gallo-romaine, nous dirons:

1° Que cette œuvre merveilleuse a pris naissance dans nos murs au neuvième siècle; qu'elle a grandi sous les comtes d'Artois, et qu'elle s'est élevée au plus haut degré de prospérité sous le règne des ducs de Bourgogne, notamment sous celui de Philippe-le-Bon.

2° Que Louis XI lui porta un coup funeste, sans que les

mesures prises par lui et son successeur Charles VIII, aient jamais pu la relever; que dès lors, elle ne fit plus que languir parmi nous sans pouvoir rien produire de remarquable; qu'en conséquence, toute tapisserie postérieure à 1481, soi-disant fabriquée à Arras, et qui ne porte ni signature, ni date, ni indication de provenance, doit être regardée comme apocryphe ou d'origine suspecte.

3° Que les magnifiques tapisseries du musée de Cluny et celles du Vatican, n'ont pas été fabriquées à Arras, mais en Flandre. Seulement, pour accorder quelque chose à M. Armengaud et aux partisans de son opinion, on peut admettre que les tapisseries du Vatican, les Arrazzi, ont été fabriquées en Flandre, par d'anciens hautelissiers de la ville d'Arras, qui s'étaient retirés dans les états de Marie de Bourgogne ou de l'archiduc Maximilien.

Du reste, nous faisons des vœux pour qu'il en soit autrement, c'est-à-dire pour qu'il soit démontré que les superbes tapisseries du musée de Cluny et du Vatican ont été réellement confectionnées dans nos murs. Nous reviendrons alors à une opinion qui fut longtemps la nôtre, et qui plaisait singulièrement à notre patriotisme. Si des documents certains, authentiques se produisent, nous les accueillerons avec transport, et nous avouerons volontiers que nous avons été trompés par les auteurs qui ont parlé de cette époque de notre histoire locale; nous dirons que ces écrivains, imbus peut-être de certaines préventions qui se sont transmises d'âge en âge contre la mémoire de l'oppresseur de la ville d'Arras, ont exagéré ses torts, et que pour rendre Louis XI plus odieux, ils l'ont accusé, injustement peut-être, d'avoir ruiné la plus belle, la plus noble

de nos industries, celle qui, comme nous le disions au commencement de ce travail, a fait longtemps la gloire et la richesse du pays.

RÉPONSE

DE

M. VAN DRIVAL

AUX OBSERVATIONS DONT SA PREMIÈRE ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES D'ARRAS A ÉTÉ L'OBJET.

Les objections, diverses de forme et déjà considérablement modifiées par les discussions qui ont eu lieu à ce sujet au sein de l'Académie, peuvent se résumer ainsi : *Louis XI a tellement ruiné la ville d'Arras, le coup qu'il lui a porté a été si funeste, que dès-lors l'industrie des tapisseries n'a plus rien produit de remarquable.*

Comme conséquence et question secondaire on attaque l'authenticité ou la provenance artésienne des tapisseries du musée de Cluny et de celles du Vatican.

J'ai donc à bien établir ce point unique : *On a fait à Arras de belles et grandes tapisseries après Louis XI.* Puis je devrai répondre aux questions de détail.

1° Rien n'éclaire une discussion de cette nature, comme un texte bien précis, officiel, contemporain. Voici un texte qui réunit toutes ces qualités.

Il est extrait du *Compte de recettes et dépenses de la ville d'Arras*, *année 1491*, manuscrit original, en parchemin, grand in-f°, ayant appartenu à M. Monteil, ainsi que le porte le titre imprimé en lettres d'or sur la couverture de ce précieux volume, et appartenant aujourd'hui à M. le comte d'Héricourt. Ce texte a été cité déjà par M. Devigne, dans ses recherches historiques sur les corporations de métiers (Gand 1857), mais il y est d'une manière incomplète et défectueuse. Je l'ai collationné et copié de nouveau sur le document original et il est ainsi conçu :

» Ausdits commis aux présens Jehan de Beauffort et Robert » Courcol, la somme de III^c LXXIII livres XIIII s. VI d. pour » payer et fournir à Jehan de Villers, hautelisseur, demourant » en ceste ditte ville, pour l'achat de VI^xx XIX aunes et demy » quart de hautelisse, istorye de Moyse, servant à ung lit de » chambre desoubs et deseure et allentour dudit lit, du prix » de LII sols l'aune, qui monte audit prix III^c LXI *(sic)* livres » XIIII s. VI d., laquelle tapisserye a esté présentée et donnée à » Monseigneur le maressal d'Esquerdes, lieutenant-général du » Roy ès pays de pardechà, pour plusieurs grands plaisirs et » ayde qu'il a fait à ceste ditte ville, durant qu'il a esté devers » le Roy nostre dit Seigneur, et Messeigneurs des finances, » pour obtenir pour ceste ditte ville don et quittance de toutes » aydes extraordinaires l'espasse de VI ans durant.... etc. »

C'est bien d'une tapisserie de hautelisse qu'il est question dans cet acte, d'une tapisserie *historiée* (dans le genre que j'ai décrit au chapitre IV de mon grand travail, communiqué à l'Académie il y a quelques semaines), et c'est à un hautelisseur demeurant à Arras qu'elle est achetée, et cela en l'an 1491.

Tout s'y trouve donc pour bien établir le fait de la continuation de notre art d'Arras, et une continuation dans des conditions fort belles, si l'on considère le sujet et les dimensions très-considérables de cette tenture. Ce texte est précis, il est contemporain, il est officiel.

2° En voici un autre qui est également tiré d'un document officiel, et qui nous prouve qu'on faisait encore de grandes tapisseries à Arras avant le siége de 1640, époque véritable de la ruine de nos manufactures.

Nous le trouvons dans une dissertation qui a été lue en séance publique de l'Académie d'Arras, il y a un peu plus de cent ans, le 25 mars 1758. Ce travail a été imprimé sous ce titre : *Notes historiques sur l'origine et l'ancien usage de la plante de Garance en Artois,* par M*** de la Société littéraire d'Arras, in-4° de 40 pages, relié dans un recueil de morceaux venant de l'ancienne Académie d'Arras et appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville *. A la suite de ce Mémoire, est une ordonnance royale de Louis XIV, faite tout exprès pour relever à Arras l'industrie des tapisseries et autres qui en dépendent, en date du 7 avril 1665, et signée Le Tellier. Or, cette ordonnance constate que, lors du siège de 1640, il y avait encore dans Arras plus de *quinze cents* métiers, et que c'est le siège qui les a réduits à *sept* ou *huit*. M. Camp dit d'ailleurs que les registres de l'échevinage, pendant tout le XVIe siècle, sont remplis de décisions des Souverains, de règlements et d'ordonnances sur la draperie, la saieterie, les tapisseries, la

* L'auteur de ce travail est M. Camp ; c'est à M. Caron que je dois la communication de ce précieux travail et la connaissance du nom de son auteur.

teinture, le lin, la laine et le fil. Il note comme ayant influé malheureusement sur toutes ces branches d'industrie et d'art les troubles qui eurent lieu *à la fin* de ce siècle, et malgré cela il restait encore un état de choses fort respectable assurément lorsque Louis XIII réunit Arras à la France, en 1640.

Voilà donc, aux deux termes extrêmes de cette période importante de nos annales, deux textes qui prouvent la persistance de l'industrie des tapisseries jusqu'au moment où nos manufactures d'Arras devaient avoir pour héritière de leur gloire la manufacture royale des Gobelins.

3° Il importe de bien préciser ce qui se passa à Arras à la fin du XVe siècle, sans en atténuer ni en exagérer la portée.

En 1477, Louis XI s'empare de la ville d'Arras; il y entre par la brèche, c'est vrai; mais son discours au peuple réuni sur la petite place n'annonce pas qu'il est dans une ville qui n'a plus d'avenir. Ses exigences sont grandes, ses impositions sur les habitants sont lourdes, mais tout s'arrange bientôt, et même l'argent est rendu. Ce n'est qu'après le milieu de l'année 1479, quand Louis XI a su que les Arrageois avaient contribué à faire échouer son entreprise contre Douai, qu'il entre dans une fureur véritable. Alors il chasse tous les habitants, il peuple notre ville à l'aide de gens venus de divers lieux. En 1481, il a fait plus encore : il détruit ou *essaie* de détruire, jusqu'au nom de notre cité, et puis..... réussit-il à faire vivre de cette vie factice notre pauvre Arras ainsi devenu *Franchise?* Nullement, et c'est à cela que s'applique le passage d'Harduin, cité à la page 164 de ce présent volume. Mais aussi, continuons de lire ces Mémoires historiques d'Harduin, et au lieu de nous arrêter à la page 168, poursuivons jusqu'à la page 179. Que trouvons-nous

alors dans ce même auteur, ancien Secrétaire perpétuel de notre Académie ? Nous y voyons qu'à la mort de Louis XI tout son système est renversé de fond en comble. Nous y voyons que les anciens habitants d'Arras y reviennent en toute hâte. Ils expulsent les intrus de tout genre qui s'y étaient établis ; c'est à peine si on leur laisse une semaine pour faire leurs préparatifs de départ. A la tête de ce mouvement de retour à la justice, nous voyons les hommes les plus distingués : l'évêque Pierre de Ranchicourt, des membres des États d'Artois, le commissaire du nouveau Roi Charles VIII. Et comme conclusion de toute cette tempête, qui avait duré un peu plus de quatre ans, que dit ce même Harduin, à cette même page 179 ? « *Enfin,* dit-il, *tout rentra dans l'ordre ancien, et il ne resta presque aucune trace de la sévérité de Louis XI.* » Assurément il serait difficile d'être plus explicite et plus clair.

4° Avant la réunion d'Arras à la France, on trouve très-souvent cette expression *tapisseries de Flandre* employée dans le sens de tapisseries d'Arras. M. Francisque Michel, qui a fait deux volumes in-4° sur une matière fort semblable à celle que nous traitons (les étoffes précieuses au moyen-âge) se sert souvent de cette manière de parler. On disait tapisseries de Flandre par opposition à tapisseries d'Orient ou d'Espagne. M. F.Michel soupçonne même que plusieurs fois cette dernière expression doit s'appliquer à nos tapisseries, parce qu'alors nous dépendions réellement de l'Espagne. Quoiqu'il en soit de cette dernière interprétation, il était reçu, à Rome et ailleurs, de désigner la capitale de la Flandre, c'est-à-dire Arras (qui le fut avant Bruges et avant Lille), par le nom même du pays qu'elle centralisait. Je ne crois pas que l'on puisse sérieusement contester ce point.

Les vers cités à la page 148 prouvent eux-mêmes ce qui vient d'être dit touchant la situation relative d'Arras et de la Flandre. Qu'on en juge par cette citation plus complète que nous prenons au XVIIe volume du *Recueil des historiens des Gaules* :

94. Atrebatumque potens, Urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris et fœnore gaudens,
Auxilium comiti tantō studiosiùs addit,
Quō *caput* et *princeps Flandrensis* et *unica* regni
Sedes existit, tenuit quam tempore in illo
Comius Atrebates quo Julius intulit arma
100. Gallorum populis......

(Guillelmi Britonis Armorici Philippidos lib. II. v.v. 94.-100).

Cela ne veut pas dire que tout ce qui est appelé tapisserie de Flandre sera par cela même tapisserie d'Arras ; mais cela veut bien dire pourtant qu'on a souvent appelé une tapisserie d'Arras tapisserie de Flandre, surtout quand celui qui parlait ou écrivait habitait en dehors de notre pays. Et d'ailleurs, si cette expression : tapisserie de Flandre, ne signifie pas tapisserie d'Arras, que signifie-t-elle ? Désignera-t-elle Lille, ou bien Bruges, ou bien Bruxelles, même alors qu'on ne faisait pas encore de tapisseries dans toutes ces villes ? Pourquoi, de cette désignation générale et complexe, exclure l'idée principale, le *caput*, le *princeps*, tandis qu'on voudra bien y inclure les idées moindres ? Arras est donc *au moins autant* que les autres villes de Flandre, désignée par l'expression générale tapisserie de Flandre. Donc encore, lorsqu'à cette donnée générale vient se joindre quelque autre titre particulier ou une tradition sérieuse et une

possession immémoriale, nous sommes en droit de dire qu'une telle tapisserie de Flandre est une tapisserie d'Arras.

5° Ces principes nous conduisent à la question particulière des tapisseries du musée de Cluny.

Je les ai étudiées sur place en 1853, et c'est au musée même des Thermes qu'on me les a données comme tapisseries d'Arras. Deux ans auparavant, dans le numéro du 15 mars 1851 de la *Revue Archéologique,* recueil fort connu pour son esprit sérieux et son caractère tout-à-fait scientifique et élevé, M. Victor Langlois avait publié une notice sur ces belles tentures. Je ne le savais pas alors et c'est beaucoup plus tard seulement que j'ai pu comparer cette notice avec mes propres notes et souvenirs. Or, voici comment s'exprime, dès le début de son œuvre, M. V. Langlois : « Les dix tentures qui vont » faire le sujet de cette notice *ont été exécutées à Arras*, » vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe; elles » retracent l'histoire de David et de Bethsabée. » Un peu plus loin, en note, on cite le Catalogue, où se trouve, il est vrai, le mot Flandre, mais ce mot *général* doit être ici restreint, ou plutôt appliqué et *localisé*, et il est par l'auteur de cette notice, comme il l'a été par moi-même, dans ma première Étude, déterminé à la ville d'Arras. Personne n'a écrit le contraire à Paris, depuis M. V. Langlois; j'ai pris des informations nombreuses et à bonne source, et ce travail du savant collaborateur de la *Revue Archéologique* est toujours le dernier qui ait été fait sur ce sujet. Pourquoi donc renierions-nous cette grande gloire qui nous est assignée? Rien ne s'oppose à ce que dit M. Langlois, à ce qui m'a été dit à moi-même; la bourrasque soulevée par Louis XI, à Arras, était passée depuis long-temps

lorsque ces tentures furent exécutées; il est donc conforme à toutes les règles établies en fait de preuves historiques, d'admettre que ce sont bien des tapisseries d'Arras. Le système d'après lequel elles sont exécutées indique d'ailleurs cette même origine.

6° J'ai à parler maintenant des tapisseries du Vatican.

C'est dans une publication sérieuse et spéciale, fort approuvée et fort citée, les *Annales Archéologiques* de M. Didron, au tome XVe, que j'ai pris surtout ce que j'ai dit de ces tapisseries célèbres. C'est à Rome même et dans un séjour assez long, que l'auteur, M. Barbier de Montault, a étudié cette matière, qu'il a traitée dans deux longs et intéressants articles, intitulés *Rome Chrétienne*, (tapisseries). Ils renferment un ensemble de 24 pages in-4° et traitent de plusieurs autres tapisseries de notre pays qui ornent également les fêtes de la ville éternelle. Voici le commencement de ce qui regarde les tapisseries du Vatican : « On conserve au Vatican, dans une galerie spéciale, les tapisseries *faites à Arras* sur les cartons de Raphaël.... »

Ce n'est pas seulement là, du reste, que j'ai puisé les motifs de mon opinion. Autrefois je pensais, comme plusieurs, que ces tapisseries ont été faites à Bruxelles. Mais, lors du Congrès d'Arras, en 1853, j'eus une discussion à ce sujet avec plusieurs collègues, qui soutinrent contre moi la thèse que j'ai fini par adopter et que je soutiens à mon tour. Il y a pour Bruxelles, à ce qui semble le plus vraisemblable, des raisons ou plutôt des apparences assez frappantes. Ainsi c'est là que les Anglais achètent plus tard les cartons qui ont servi à faire ces tapisseries et qui sont aujourd'hui à Hamptoncourt. Donc, conclut-on, c'est à Bruxelles que les tentures ont été faites. Non, répon-

drons-nous avec une tradition qui a cours à Arras et qui est appuyée sur un raisonnement bien simple. Ce fait de la vente des cartons effectuée à Bruxelles prouve tout simplement, ce que tout le monde sait, que Van Orlay était de Bruxelles et habitait ordinairement cette ville. Il n'est pas contraire à ce qui est dit de ce peintre, qu'il est venu à Arras surveiller l'exécution des tapisseries et qu'il a remporté à Bruxelles les cartons que Raphaël lui avait confiés.

Si vous consultez les auteurs qui ont parlé de ces tapisseries, surtout les Italiens, pour les raisons exposées plus haut, vous verrez qu'ils se servent ordinairement d'expressions générales, et cela se conçoit parfaitement. Ils vous disent : c'est en Flandre que Léon X et Raphaël envoyèrent pour faire exécuter en tapisseries les précieux cartons; on s'adressa à des artistes Flamands, etc., etc. Sur près de trente ouvrages que j'ai consultés à ce sujet, c'est à peine s'il en est en tout six ou sept qui s'expriment autrement, trois désignant Bruxelles et quatre désignant Arras; la généralité dit la Flandre. Or, pour les Italiens comme pour les Français du XVI[e] siècle, la Flandre est loin, fort loin d'exclure Arras. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est qu'il n'y a pas une preuve positive et évidente en faveur d'Arras, mais il est loin aussi d'être prouvé qu'à une autre ville qu'à Arras doive revenir cette gloire. Le nom même d'*Arazzi* donné aux tapisseries à Rome, est pour notre cité un honneur on ne peut plus grand. Du Cange, toujours si grave et si savant, donne à ce mot, d'après l'Académie *della Crusca,* une signification qui en précise le sens d'une manière bien remarquable. Voici ses propres expressions : « Arazzo, panno, tissuto à figure, per uso di parere e addobare, *detto cosi* dal fatto *nella*

città d'Arazzo. Voilà, dirons-nous à notre tour, une autorité devant laquelle nous ferons bien, nous aussi, de nous incliner. En matière de signification et de valeur des mots, quant à leur essence comme quant à leur forme, c'est aux dictionnaires des Académies de chaque nation qu'il est sage de s'en rapporter. Les mots employés dans la basse latinité : *Arassa*, *Arras*, *Aras*, et autres analogues, sont expliqués dans le même sens par Du Cange.

TABLEAU DES SECOURS

ACCORDÉS AUX PAUVRES DE LA VILLE D'ARRAS,

Par M. l'abbé PROYART,

Membre résidant.

MESSIEURS,

Le but principal que se propose l'Académie dans ses travaux, c'est, avant tout, l'utilité de la ville d'Arras et du département. Tout ce qui est relatif à l'honneur du pays, tout ce qui peut encourager nos concitoyens dans la pratique du bien, mérite de notre part une attention particulière. C'est dans ce dessein que je crois devoir placer sous vos yeux un tableau succinct des secours que reçoivent les pauvres d'Arras, soit de l'assistance publique, soit des œuvres de charité instituées dans cette ville. Par ce travail, je répondrai jusqu'à un certain point à la juste sollicitude des personnes généreuses et chrétiennes, qui se préoccupent des besoins de cette classe si intéressante et si nombreuse de la société, dans le désir de lui venir plus effica-

cement en aide. Ce ne sera point dans un esprit de vaine gloire que je signalerai tant de bonnes œuvres qui se font parmi nous; ce sera uniquement pour entretenir le zèle de la cité envers ceux qui souffrent, et encourager les bienfaiteurs de nos pauvres à leur tendre une main toujours plus secourable.

Sur une population de 21,116 âmes, la ville d'Arras compte 1,400 familles à secourir, ou environ 6,000 pauvres.

Pour les soulager dans leurs besoins les plus ordinaires, le conseil municipal vote, chaque année, 32,000 fr., auxquels on peut ajouter 3,000 fr. de quêtes et de souscriptions, soit 35,000 fr., dont 14,000 sont consacrés, par les membres du bureau de bienfaisance, en distributions mensuelles de pain et de charbon. Le reste est affecté au soulagement des malades et remis aux sœurs de charité de St-Vincent-de-Paul qui, au nombre de dix-huit, se partagent les divers quartiers de la ville et procurent aux indigens les plus nécessiteux du linge, de la viande et du vin. . . . . 35,000 fr.

MAISON DES SŒURS DE CHARITÉ.

Les sœurs de charité, établies à Arras vers la fin du dix-septième siècle, par Madame Agnès Des Lyons, y furent rappelées par M. Watelet de la Vinelle, Maire d'Arras, après la tourmente révolutionnaire. A son exemple, les hommes éminens qui depuis lors, jusqu'à nos jours, ont été placés à la tête de l'administration municipale, se sont plu à leur procurer les moyens de secourir l'humanité souffrante. Elles sont nos intermédiaires auprès de nos pauvres frères; qu'elles reçoivent ici l'expression de notre vive reconnaissance....

HOPITAL SAINT-JEAN-EN-LESTRÉE. *(In stratâ).*

En cas de maladie grave, les pauvres sont admis à l'hôpital St-Jean-en-Lestrée, fondé en l'année 1178, sous le règne de Louis VII, dit le Jeune, et sous l'épiscopat de Frumauld (Frumaldus) * par Philippe d'Alsace comte de Flandre et Isabelle de Vermandois, sa femme, *pour toutes pauvres créatures, femmes gisant d'enfant et autres malades et membres de Dieu* de la ville et de la banlieue. La dotation de cet hôpital s'est notablement accrue des biens de l'Hôtel-Dieu, fondé au XIIe siècle, par Hugues d'Ablain, membre du Chapitre de la Cathédrale. Il est desservi depuis 1564 par des religieuses Augustines qui, au nombre de 20, donnent aux malades, et le jour et la nuit, les soins les plus intelligents et les plus assidus **.

* Sa pierre tombale, retrouvée lors des fouilles que l'on fit sur l'emplacement de l'ancienne Cathédrale pour la construction de l'église de St-Nicolas-en-Cité, est déposée au musée de la ville. C'est une mosaïque digne d'intérêt.

** FONDATION DE L'HOSPITAL SAINT-JEAN EN ARRAS.

Soubz Frumaut, XXIX evesque d'Arras, environ l'an 1178, fut fondé cet hospital St-Jean-de-Lestré, en Arras, par Philippe Delsate, comte de Flandre et sa femme Élisabeth, fille de Rodulphe, comte du Vermandois, desquelz les imaiges sont sur le devant du portail du dict lieu. Or dez la première institution, quelques femmes séculières i furent establies pour avoir soing des malades avec aulcuns prestres qui administroient le bien et revenu. Mais comme assez lon temps après, la maison alloit en décadence, quelques religieuses de l'hospital St-Julien, en Cambrai, furent mandées pour enprendre la charge de cestui-ci, l'an 1564. A la requeste et poursuite de noble homme me sire Pierre Asset, pour lors président du Conseil d'Arthois, avec le consentement et authorité du roi d'Espaigne, où depuis on a reçu plusieurs autres filles qui ont faict et promis à Dieu et aux Evesques

Les indigents qui y sont secourus se divisent en plusieurs catégories.

1° Les malades civils des deux sexes;

2° Les incurables;

3° Les femmes enceintes.

Première catégorie. — Les malades civils.

Le prix de la journée d'un malade par la réunion de toutes et chacune des dépenses relatives à son traitement étant de 1 fr. 85 c. et le nombre des journées pouvant s'évaluer approximativement, chaque année, à trente-six mille quatre cents, la dépense pour cette première catégorie, peut atteindre le chiffre de . . . . 67,340 fr.

Deuxième catégorie. — Les incurables.

L'hospice des incurables établi dans l'intérieur de l'hôpital St-Jean, sous l'administration de M. Maurice Colin, est disposé de manière à recevoir des malades de différents sexes. Le rez-de-chaussée est réservé aux hommes; l'étage est pour les femmes. Ce sont aussi les religieuses Augustines qui le desservent. Le prix de journée d'un incurable est de 1 fr. 75 c.; et le nombre des journées étant d'ordinaire de 12,700, il en résulte pour cette seconde catégorie une dépense approximative de . . . . 22,225 fr.

d'Arras, come superieurs, les vœux de relligion soubz la reigle de St-Augustin, de façon que ceste maison est très-bien gouvernée et les malades charitablement entretenus par lesdites religieuses pour le présent an 1614.

(Inscription sur une plaque de cuivre trouvée dans un grenier de l'hospice).

Troisième catégorie. — Les femmes enceintes.

La maternité est une institution qui remonte à l'administration de M. le baron de Hautecloque. Elle est aussi établie dans l'intérieur de l'hôpital.

D'après un tableau que nous croyons exact, le nombre des accouchements à la maternité est, année commune, de cinquante-sept. Les femmes accouchées y restent dix jours après leur délivrance. Le nombre total des journées s'élevant annuellement au chiffre de huit cent cinquante-cinq, à 1 fr. 85 c. chacune, il en résulte une dépense de. . 1581 fr. 75 c.

Enfin, il est une classe d'infortunées qu'on est fort étonné de trouver à l'hospice : ce sont les bonnes filles, dont l'administration n'aurait peut-être pas dû se charger. Mais comme le chiffre qu'elle absorbe est assez considérable, nous ne pouvons le passer sous silence. Hâtons-nous de dire qu'il s'est élevé quelque fois à la somme de. . . . . 3,744 fr. 40 c.

Catégorie des vieillards.

Lorsque les pauvres sont arrivés à l'âge de 60 ans, on les reçoit à l'hospice qui leur est affecté, quand il y a des places vacantes.

Personne n'ignore que cette maison de charité a pour fondateur l'Empereur Napoléon Ier qui, lors de son passage à Arras en 1804, donna, sur son trésor particulier, une somme de vingt mille francs, pour l'extinction de la mendicité; et que le conseil municipal, pour mieux entrer dans ses vues, ouvrit un asile aux vieillards invalides des deux sexes. En 1826, une décision ministérielle du 3 juin en prescrivit la réunion aux hospices. Le nombre des lits est actuellement de 203, dont 63 fondés par des personnes charitables. En voici le tableau nominatif :

TABLEAU NOMINATIF

Des Bienfaiteurs qui ont établi des fondations de lits à perpétuité dans l'Hospice des Vieillards d'Arras, depuis l'année 1826 jusqu'au mois de janvier 1863

NOMS, PRÉNOMS & QUALITÉS DES FONDATEURS.	NOMBRE DE LITS.	DATES des FONDATIONS.
HOMMES.		
M. Lallier-Dourlens.	1	1826
Mlle Desvignes (Constance).	2	1829
M. l'abbé Fauchison (Augustin).	1	1832
M. le vicomte de Wismes.	3	1835
M. Dourlens-Brunel.	1	1837
M. Lambert (Georges).	1	1843
M. François (Jean-Baptiste).	1	1844
Mme veuve Bunoust-Coulon.	1	1846
Id. id.	1	1847
M. Houriez.	1	1851
Mme veuve Pajot-Leroy.	1	1853
Mlle Desongnies (Claire).	2	1853
M. l'abbé Fauchison (Augustin).	1	1855
M. Hurtrel-Letombe.	1	1857
Mme veuve Mercier.	1	1858
M. Leroy de Buneville.	2	1859
M. Dudouit.	1	1861
	22	
FEMMES.		
M. Lallier-Dourlens.	1	1826
M. Boussemart-Huret.	1	1828
Mme veuve Dourlens-Cauwet.	3	1830
M. l'abbé Fauchison (Augustin).	1	1830
A reporter. . . .	6	

NOMS, PRÉNOMS & QUALITÉS DES DONATEURS.	NOMBRE DE LITS.	DATES des FONDATIONS.
Report. . . .	6	
Mlle Lesoing (Eugénie).	1	1831
Mlle Dupont (Sophie).	2	1833
M. l'abbé Fauchison (Augustin).	1	1834
M. Dourlens-Brunel.	1	1837
M. Porchez (Pierre).	1	1845
M. Lefranc (Louis).	1	1847
M. Legentil (François).	1	1847
M. Wartelle-Deretz, ancien député.	1	1850
Mlle Desongnies (Claire).	1	1850
Mme veuve Gélé-Blondel (Rosalie).	2	1851
M. Wartelle-Deretz.	1	1851
M. Houriez.	2	1851
M. Cardin (François-Antoine).	2	1852
M. Lambert (Georges).	1	1852
M. Leger.	1	1852
Mme veuve Pajot-Leroy.	1	1853
Mlle Huret (Antoinette).	1	1853
Mme Dauchez-Gavelle.	1	1854
M. Thuilliez (Augustin).	1	1854
Mlle Vermez (Philippine).	1	1854
M. Bourgeois (Louis).	1	1855
Mlle Morel-Aubert.	1	1855
M. l'abbé Fauchison (Augustin).	1	1855
M. Hurtrel-Letombe.	2	1857
Mme Détape-Pélanne.	1	1857
M. Leroy de Buneville.	2	1859
M. Richebé (Joseph).	2	1861
Mlle Boistel du Cardonnois.	1	1862
	41	

Nous avons cru devoir ajouter à ce tableau celui des Bienfaiteurs de cette intéressante maison :

Noms des Bienfaiteurs qui ont fait des libéralités sans charge.

NOMS ET PRÉNOMS DES BIENFAITEURS.	MONTANT des REVENUS.	DATE des FONDATIONS.
Par divers donateurs.	352 »	1824
M. de Baillencourt-Courcol.	24 »	1822
M. Legentil (Henri).	5 »	1820
M. Rouvroy-Libessart.	9 »	1826
M. Harduin (Bon-Marie).	54 »	1827
M. Boussemart-Huret.	9 »	1826
Mme Mouret (Louise).	13 »	1826
Mme veuve Leviez-Poulet.	7 »	1822
M Beghin (Sylvain).	675 70	1832
Mlle Dervaux-Bruneau.	41 »	1832
M. Bruneau.	82 »	1834
Mme veuve Hecouart-Hernu.	211 »	1834
M. Rousseau.	73 »	1828
Mlle de Willemetz.	11 »	1839
Mlle Leserre.	11 »	1845
Mme veuve Dubois-Barbier.	26 »	1847
M. l'abbé Roche.	29 »	1847
Mme veuve Lecomte-Notelle.	4 »	1850
Mme Desmazure-Proyart.	46 »	1836
M. Legentil (Floride).	17 »	1862

Le prix de la journée d'un vieillard étant de 67 c. et le nombre des journées s'élevant à 71,175, les dépenses de cet hospice peuvent monter à. . . . . 47,687 fr. 25 c.

Les chiffres ont sans doute une grande signification, quand il s'agit de secours à donner à ceux qui souffrent. Toutefois, ce langage seul ne suffirait pas pour donner une juste idée du bien qui se fait, soit à l'hospice S-Jean, soit à la maison des vieillards. Ce qu'il importe de savoir, c'est la manière dont les secours s'administrent. Les femmes généreuses qui desservent l'hôpital St-Jean depuis bientôt trois siècles, ayant appris à l'école du meilleur ami des pauvres que l'homme ne vit pas seulement de pain, s'appliquent avec une sollicitude touchante à jeter dans l'âme de leurs malades quelques bonnes et saintes paroles, en même temps qu'elles leur prodiguent les soins du corps les plus intelligents. Elles relèvent leur moral abattu en leur parlant de Dieu, de ses miséricordes, de l'utilité des souffrances; et elles les disposent par leurs prières au grand voyage de l'éternité. De plus, comme il leur est prescrit par leurs saintes règles de ne voir dans les pauvres rien autre chose que les membres de J.-C. et J.-C. lui-même, elles les servent avec un saint respect; elles tiennent leurs salles, les lits dans une exquise propreté. Le parquet est ciré; l'air y est souvent renouvelé, la chaleur maintenue au degré convenable. Tout y est consciencieusement ménagé de manière à ne compromettre en rien les intérêts de l'établissement. Mais il est des circonstances où il faut plus qu'un courage ordinaire pour persévérer dans cette sainte et quelquefois bien périlleuse carrière. C'est à l'époque d'une épidémie. Lorsque le choléra et le typhus vinrent, il y a bientôt trente ans, semer le deuil dans nos contrées, les salles de l'hô-

pital St-Jean furent le théâtre où ce double fléau fit le plus de victimes. La communauté surtout lui paya son large tribut. Le tiers de ses membres, sept religieuses, après avoir passé les jours et les nuits au chevet des malades, contractèrent elles-même la maladie et y succombèrent. Les survivantes restèrent fidèles à leur poste, et se multiplièrent en quelque sorte pour faire tête à l'ennemi jusqu'à la fin, et lui arracher sa proie.

Quand on passe de l'hôpital St-Jean dans celui des vieillards, il est facile de voir que c'est le même esprit qui préside à la direction de l'une et de l'autre maison. Ce sont quatre religieuses détachées de l'hôpital St-Jean qui desservent l'hospice des vieillards. C'est d'un côté comme de l'autre, le même ordre, la même propreté, la même méthode, la même sollicitude. Les vieillards y recouvrent, pour la plupart, une santé qui les fait arriver à un âge très-avancé. MM. les Inspecteurs du Gouvernement qui ont visité cette maison, en ont toujours fait l'éloge. Nous ne voulons pas omettre de dire que les Dames Augustines, outre les prières qui se font dans la chapelle pour les fondateurs et bienfaiteurs des hospices, ne laissent passer aucun jour, sans prier à midi et le soir, après le repas, pour ces mêmes bienfaiteurs et fondateurs.

LES ORPHELINS.

L'administration étend sa sollicitude jusque sur les orphelins et les enfants abandonnés. Ici elle continue l'œuvre de Jeanne Biscot d'Arras, la sainte fondatrice de Ste-Agnès, et l'œuvre de la pauvreté ou de la bourse commune, fondée en partie par la comtesse Mathilde, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et en partie par Jean Courcol et sa veuve Isabelle Rouvroy, qui

fit bâtir, en 1702, la maison où l'on recevait ces pauvres enfants.

Cette maison, située rue de la Pauvreté, changea de destination en 1793. Elle est maintenant occupée par les sourds-muets et les aveugles des deux sexes. Après l'ouragan révolutionnaire, les orphelins furent logés à l'Hôtel-Dieu, puis ensuite transférés à Sainte-Agnès, sous la direction des sœurs de cette communauté, qui prirent soin, pendant quelques années seulement, des garçons et des filles dans deux quartiers séparés. Aujourd'hui les garçons sont placés chez M. l'abbé Halluin.

Ces enfants se divisent en trois sections, savoir :

Les garçons chez M. l'abbé Halluin;

Les filles à l'hospice Ste-Agnès.

D'autres enfants des deux sexes sont placés à la campagne, aux frais des hospices et entretenus à leur charge pour d'autres infirmités. En réunissant ces trois classes d'enfants, on trouve un nombre de journées de 77,649

dont 13,500 journées d'orphelins chez M. Halluin, à 67 c.
19,250 journées d'orphelines à Ste-Agnès, à 91 c.
44,899 journées d'enfants à la campagne, à 35 c.

77,649

La dépense des orphelins est de. . . .	9,045 fr.	»
Celle des orphelines, de.	17,517	50
Celle des enfants à la campagne, de. . .	15,714	64
Total. . . .	42,277	15

Il faut ajouter à cette dépense la distribution de pain, de secours délivrés à un certain nombre d'enfants sortis de l'hospice, mais encore incapables de pourvoir complètement à leur

subsistance. Cette distribution pouvant s'élever, année commune, à 5,000 fr., il en résulte, pour cette catégorie, une dépense de. . . . . 47,277 fr. 15 c.

PETITS HOSPICES.

Il est une autre catégorie de pauvres qui ne peuvent pas trouver place dans un hôpital, parce qu'ils ne sont pas malades; mais qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités, ont beaucoup de peine à suffire à leurs besoins. Ils le pourraient, à la rigueur, au moyen de certaines petites économies ou d'un petit travail, s'ils avaient un abri, un logement gratuit. Ils s'y retireraient et y passeraient tranquillement le reste de leurs jours. Eh bien, chose admirable! la charité chrétienne a pourvu à ce besoin de nos pauvres frères par la fondation de quelques petits hospices qui contiennent 95 logements.

Hospice St-Julien (1218). — Au treizième siècle, des personnes charitables fondent l'hôpital St-Julien, dont il ne nous est resté qu'un débris jusque dans ces derniers temps, au couvent des religieuses dites Chariottes, qui donnaient l'hospitalité à six pauvres femmes dans un local de leur maison, qu'on appelait encore l'hôpital St-Julien. Par suite de la cession que la ville a faite aux dames Chariottes de leur maison, ces femmes sont logées en ville aux frais des hospices.

Hospice St-Mathieu. — Dans le cours du même siècle, Guffroy-à-Chariot crée le petit hospice de St-Mathieu, rue des Louez-Dieu. Sept pauvres femmes y reçoivent le logement; six d'entre elles jouissent, en outre, de 49 fr. 50 c. de pension annuelle, y compris un tout petit revenu provenant d'une parcelle de terrain vendue au propriétaire voisin.

Le Jardinet. — Le dix-septième siècle se signale, dans la ville d'Arras, par sa charité envers les pauvres. Dès le début, c'est la famille Le Sergeant qui montre l'exemple. Le 12 décembre 1612, Sainte de Douai, épouse de M. Louis Le Sergeant, fait bâtir pour sept femmes veuves, ou filles âgées, deux corps-de-logis divisés en sept habitations distinctes, *en l'honneur et révérence des sept douleurs de la bienheureuse vierge Marie,* sur un terrain tenant aux remparts. Cet asile est plus connu sous le titre de l'hôpital du Jardinet, rue des Lyons. Il fut cédé en 1810, par la famille d'Hendecourt, aux hospices d'Arras, avec une somme de 2,400 fr. Un décret impérial, donné à Anvers, le 3 mai, en autorise l'acceptation, à charge de remplir les intentions des fondateurs. (Les pensionnaires, grâces à la fondation de Mme veuve Lantoine et de M. Fortin, en date du 19 novembre 1862, reçoivent 1 fr. par mois).

Un bon exemple trouve souvent des imitateurs. Une sainte émulation s'établit entre la ville et la cité.

HOPITAL SAINTE-BARBE.

Le 2 septembre 1630, Barbe Wallart, dame de Thomas Vermelle, prévôt de la Cité, ouvre l'hôpital de Ste-Barbe, rue des Bouchers-de-Cité, pour cinq vieilles femmes ou filles, auxquelles on donne annuellement un secours de 20 fr.

HOPITAL SAINT-MICHEL.

Quatre ans après, le 13 mars 1634, Nicolas Defer, bourgeois d'Arras, crée l'hôpital St-Michel, rue des Gauguiers, pour loger douze pauvres femmes ou veuves âgées de 60 ans.

HOPITAL SAINT-ÉLOI.

L'année suivante, Robert Leriche, marchand orfèvre, ayant perdu successivement quatorze enfants issus de son mariage avec Jeanne de Bauvin, transforme sa propre maison, sise au Rivage, en un hôpital pour seize pauvres vieillards ou femmes âgées, et il le place sous la protection du patron des orfèvres, St-Eloy. Cet hôpital est actuellement établi dans l'ancien Refuge-Marœuil. Les femmes qui y sont logées reçoivent une rétribution annuelle de 114 fr. et la valeur de deux hectolitres de charbon de bois, et de deux hectolitres de braises, estimés 10 fr.

Mais un avantage que cet hôpital a perdu sans retour, c'est sa chapelle qui était desservie par un aumônier spécial.

HOPITAL DU MORTIER.

Cinq ans sont à peine écoulés (1640), que Guillaume Cuvillon du Mortier, échevin d'Arras, crée, rue de Lavalleau, un hôpital pour loger et chauffer douze pauvres femmes, veuves, paralytiques, aveugles. Cet asile ayant été ruiné par l'ouragan du 18 brumaire an IX, les pensionnaires furent transférées aux Chariottes. Elles sont présentement logées, au nombre de huit, dans un local attenant à l'hospice de Ste-Agnès, où elles reçoivent une rétribution annuelle de 15 fr. Les quatre autres femmes, à défaut de place, se logent en ville moyennant une indemnité de 60 fr. chacune.

HOPITAL DES CINQ-PLAIES (en Cité).

En 1669, Isaac Legrand, chanoine de Notre-Dame, par son testament en date du 27 février, forme en Cité, rue de Bau-

dimont, près de l'ancien séminaire, un hôpital en l'*honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur et Dieu,* pour le logement de quatre femmes. Cet hôpital n'existe plus.

HOPITAL DES CINQ-PLAIES (dans la ville).

L'année suivante, Mlle Marie Desmaretz voulant que la ville ait, aussi bien que la Cité, son hospice des Cinq-Plaies, consacre sous ce titre sa propre maison, située dans la rue vis-à-vis le puits St-Etienne, au logement de cinq pauvres filles. C'est la famille Dourlens-Cauwet qui nomme aux places vacantes. L'administration y est tout-à-fait étrangère.

HOSPICE DES CINQ-PLAIES, EN VILLE.

Pour souvenir, qu'il nous soit permis de rappeler encore que la ville ne se laissa pas vaincre, dans cet ordre d'idées et de dévotion. Car, outre la maison des Cinq-Plaies, située sur la paroisse de St-Etienne, une personne charitable forma sur la paroisse de St-Maurice, rue du Bloc, une seconde maison, sous le titre des Cinq-Plaies, pour donner asile à cinq pauvres filles. Cet hôpital fût vendu révolutionnairement avec sa chapelle et le presbytère du chapelain.

HOSPICE SAINT-DOMINIQUE.

Dans le cours de la même année (1670), Mlle Marie Dupuich, d'Arras, ouvre un asile, rue de Justice, sous l'invocation de St-Dominique, pour le logement de quatre filles pauvres. Cette maison, tombant en ruines et étant devenue tout à fait impropre à sa destination, les femmes qui l'habitaient, furent transférées au Refuge-Marœuil, où elles n'ont que le logement, sans aucune

rétribution. Mais depuis le 19 novembre 1862, Mme Ve Lantoine et M. Fortin leur assurent par fondation 1 fr. par mois.

HOSPICE SAINT-DOMINIQUE.

Pour clore le dix-septième siècle, Madeleine Vermel fonde vers 1684, rue St-Etienne, un hôpital en l'honneur du même St-Dominique, pour six vieilles femmes, qu'elle dote de douze mesures deux coupes et un carreau de terre, qui ont été vendus comme bien national. Néanmoins, les femmes qui y sont logées actuellement, au nombre de huit, reçoivent chacune 16 fr. par an.

HOSPICE DE Mlle HAZARD.

En des temps plus rapprochés, en 1823, Mlle Hazard, dont la mémoire est encore en bénédiction parmi nous, fait l'acquisition, rue des Augustines, d'une maison qu'elle consacre au logement de six pauvres femmes, sans aucune rétribution. Maintenant elles reçoivent de la fondation Lantoine et Fortin, 1 fr. par mois.

La dépense de ces petits hospices s'élève à la somme de. . . . . 3,258 fr.

MAISON DE REFUGE.

En 1837, sous l'administration de M. Dudouit, le Conseil municipal voulant éteindre la mendicité, organisa, dans les bâtiments de l'ancien hôtel d'Epinoy, qui servait précédemment de maison de réclusion, un refuge pour offrir aux indigens valides un séjour jusqu'au moment où ils puissent trouver de l'ouvrage.

On leur procure dans cette maison, une nourriture saine, du

feu, un lit, des vêtements et même de l'occupation. A leur sortie, on remet aux pensionnaires une bonne partie du prix de leur travail. Un aumônier célèbre la messe, tous les dimanches et jours de fêtes, dans la chapelle, et fait une instruction en harmonie avec les besoins spirituels de son auditoire. Les frais de cet établissement peuvent s'élever annuellement à la somme de. . . . . 7,000 fr.

SALLES D'ASILE.

Les salles d'asile sont une création moderne dans la ville d'Arras. Inutile de rappeler les susceptibilités qu'elles éveillèrent à leur origine. A l'heure qu'il est, leur utilité est encore en discussion parmi les hommes les plus éclairés et les mieux intentionnés. Sans prendre parti ni pour ni contre, on peut dire, nous semble-t-il, que les salles d'asile sont bonnes comme remède. Mieux vaudrait, sans doute, n'avoir pas besoin de remède; mais quand on est malade, il est utile, il est nécessaire d'y recourir. Ainsi les salles d'asile, dans l'état actuel de la société, sont pour la classe ouvrière et industrielle d'une utilité incontestable. Elles offrent un abri aux jeunes enfants contre les dangers physiques et moraux auxquels ils seraient exposés, pendant le temps que les auteurs de leurs jours sont au travail. Au lieu de les laisser entre des mains infidèles, faibles, imprudentes, on les confie aux soins de personnes pieuses, dévouées, qui leur inspirent l'amour de Dieu, de leurs parents, l'horreur du vice; qui leur donnent quelques notions de lecture, de calcul; qui leur apprennent les premiers éléments de la doctrine chrétienne, les prières du matin et du soir. C'est peut-être aux salles d'asile que nous sommes redevables de n'avoir plus sous

les yeux le triste spectacle de tant d'enfants estropiés, boîteux, privés de membres.

La ville d'Arras possède quatre asiles, dont deux sont dirigés par les sœurs de Ste-Agnès, celui du Cloître et celui du jardin de St-Vaast, et les deux autres par des séculières. On y admet les enfants de dix-huit mois à six ans pour les garçons, et jusqu'à sept ans pour les filles. Les ressources des salles d'asile consistent en une allocation du Conseil municipal et le produit d'une loterie annuelle. Ces deux sommes réunies peuvent s'élever, chaque année, au chiffre de. . . . . 12,000 fr.

ASSOCIATION MATERNELLE.

L'association maternelle, instituée en 1836, sous le patronage des dames de la ville d'Arras, a pour but de venir en aide aux pauvres femmes en couche et de leur procurer les secours que réclame leur position. Les femmes mariées ont seules part à sa sollicitude. Si elle s'occupe de celles qui ne le sont pas, c'est afin de faire cesser un honteux concubinage. Chaque année elle a le bonheur de faire légitimer, devant Dieu et devant les hommes, plusieurs unions illicites.

L'association pourvoit aux premiers besoins de l'enfant nouveau-né, jusqu'à l'âge de deux ans, époque de son entrée à la salle d'asile. Elle lui fournit une layette, un berceau garni, un premier et un second vêtement. Elle y ajoute souvent une paillasse, des draps, quelques chemises, des couvertures; et elle accorde un mois de secours aux mères à qui un mauvais état de santé ne permet pas de nourrir leur enfant. En hiver, les dames distribuent du charbon, du pain, en même temps qu'elles donnent aux pauvres mères et à tous les membres de

la famille de douces paroles de foi chrétienne et de consolation qui relèvent leur courage et les aident à supporter avec patience le fardeau quelque fois bien pesant de la misère.

Les dames charitables ne se bornent pas seulement à procurer à leurs protégés les soulagements physiques. Elles s'occupent aussi de leurs intérêts moraux et religieux. Tout en visitant les femmes en couche et les petits êtres auxquels elles ont donné le jour, ces anges de la charité établissent l'ordre dans les ménages, procurent des lits séparés aux enfants, ramènent le calme et la paix dans les familles, font cesser de grands scandales et rappellent à la pratique de la religion des parents égarés. Ici encore les sœurs de St-Vincent-de-Paul sont les auxiliaires de l'association. Ce sont elles qui confectionnent les vêtements distribués par les dames inspectrices. Il n'y a pas longtemps encore, M. le Ministre de l'Intérieur donnait à la société les encouragements les plus flatteurs. Dans sa réponse au compte-rendu, Son Excellence constatait que la société d'Arras est, toute proportion gardée, une de celles qui soulagent un plus grand nombre de familles et d'enfants.

Ses ressources consistent dans une souscription des dames inspectrices et dans les secours accordés par le gouvernement, par la ville d'Arras et le département.

Les recettes et les dépenses se sont quelquefois élevées à la somme de. . . . . 6,029 fr. 80 c.

LES
TEXTES SACRÉS
ET
LES SCIENCES D'OBSERVATION,

PAR

M. l'Abbé E. VAN DRIVAL,

Membre résidant.



MESSIEURS,

Une grave question a été soulevée et déjà savamment développée dans la dernière de nos séances de l'Académie. A ce sujet, plusieurs de nos honorés collègues ont bien voulu m'engager à traiter d'une manière complète et en l'examinant sous ses divers aspects, cette question que la nature même de mes fonctions m'a obligé d'étudier. Je cède à leurs instances et je me propose de vous communiquer successivement les diverses parties du travail que j'ai immédiatement entrepris. Deux lectures, trois au plus, vous offriront l'ensemble de ce travail, où

la longueur matérielle est nécessitée par le sujet lui-même, si complexe, si varié. Les données de la science vraie ne peuvent pas être en contradiction avec les données de la foi. La vérité est une, qu'elle nous vienne des observations et de notre énergie intellectuelle, ou qu'elle nous vienne d'une révélation, d'une communication de Celui qui est l'auteur de notre intelligence; toujours il doit y avoir identité, rapport d'équation parfaite entre les résultats de ces deux sources de connaissances, lorsque ces sources ne sont pas altérées par le caractère incomplet des faits observés, par les préoccupations de parti, et aussi, disons-le, par l'ignorance ou la superstition. Découvrir le vrai, le proclamer, constater l'accord de la vraie science humaine avec la science qui vient de Dieu, quelle occupation plus grave peut-il y avoir?

Nous tâcherons de ne pas y faillir. Nous diviserons ce travail en trois parties: 1° Nous chercherons le vrai sens des expressions bibliques, qui se trouvent naturellement en cause dans cette question. Ce sera le sujet de la lecture de ce soir. 2° Nous exposerons les divers systèmes qui ont été proposés pour la solution des difficultés pendantes. 3° Nous exposerons modestement nos conclusions.

La première des expressions bibliques dont nous avons à chercher le sens est le mot *jour*. Voyons comment on a jusqu'ici entendu le sens de ce mot.

Il est un nom, Messieurs, dont tout Français se sent fier quand il l'entend prononcer, parce que ce nom réveille l'idée du génie et, par excellence, du génie de notre pays, c'est le nom de Bossuet. Or, voici ce que je trouve dans un ouvrage du grand évêque de Meaux :

« Mais la création du ciel et de la terre, et de toute cette
» masse informe que nous avons vue dans les premières paroles
» de Moïse, a précédé les six jours qui ne commencent qu'à
» la création de la lumière. Dieu a voulu faire et marquer
» l'ébauche de son ouvrage, avant que d'en montrer la per-
» fection ; et, après avoir fait d'abord comme le fond du monde,
» il en a voulu faire l'ornement *avec six différents progrès,*
» *qu'il a voulu appeler six jours.* Et il faisait ces six jours
» l'un après l'autre, comme il faisait toutes choses, pour faire
» voir qu'il donne aux choses l'être, la forme, la perfection,
» comme il lui plaît, autant qu'il lui plaît, avec une entière et
» parfaite liberté *. »

Assurément la question qui nous occupe n'était point agitée au temps où vivait Bossuet ; mais, avec son œil d'aigle, il allait au fond des questions, les examinait en elles-mêmes, les perçait jusque dans leur essence intime, et jamais il ne se serait contenté d'un examen superficiel ou d'un à peu près.

Il ressemblait en cela, Messieurs, à un autre génie dont s'honore l'Eglise, à St-Augustin.

Moins encore qu'au temps de Bossuet on avait, au temps de l'évêque d'Hippone, soulevé la question si belle et si neuve qui fait l'objet de notre étude. Et pourtant Augustin, en plusieurs endroits de ses œuvres toujours si profondément pensées, si fortement senties, Augustin émet une opinion toute semblable à celle de Bossuet.

Souvent on a dit St-Augustin partisan du système des époques ; cela n'est pas tout-à-fait exact. La donnée de ce grand

* Elévations sur les Mystères. — Ve élévation, les six jours.

penseur, dont le génie était particulièrement porté aux conceptions les plus élevées de la métaphysique, est elle-même une donnée toute métaphysique. Ecoutez plutôt ses propres paroles, dont je ne citerai que l'essentiel, car il a souvent et longuement traité cette grave question.

Tout d'abord, il rejette très-loin ceux qui voudraient voir dans les jours, dont parle Moïse, des jours de 24 heures, semblables aux jours actuels. Il traite même cette manière d'interpréter ce passage des saints livres avec une sévérité remarquable et une sorte d'ironie :

« ... Istos septem dies, qui pro illis agunt hebdomadam, cujus cursu et recursu tempora rapiuntur, in qua dies unus est a solis ortu usque in ortum circuitus, sic illorum vicem quamdam exhibere credamus, *ut non eos illis similes, sed multum impares dubitemus* *. »

Ici, vous le voyez, il déclare qu'il y a une grande différence entre les jours dont parle Moïse et les jours ordinaires qui se comptent par la disparition et le retour du soleil. Ailleurs il donne toute sa pensée sur la manière dont il comprend ces jours génésiaques, et cette pensée est très profonde :

« Ordo creationis rerum, dit-il, per sex dies, non intervallis temporum, sed connexione causarum. » C'est l'idée de progrès continu dont parle Bossuet. Il emploie ce mot lui-même : « Ut ea quæ simul facta sunt, senario quoque illius diei numero præsentato perficerentur. » Et, pour qu'on ne s'y méprenne point, il ajoute, notez, Messieurs, cette expression très hardie et conforme à ce que nos sciences ont le plus récemment constaté

* De Genesi ad litteram, 4e livre, chap. 27, tome 34 de la *Patrologie* de Migne.

dans les lois de la production et du développement des êtres organisés :

« Hic est ergo liber creaturæ cœli et terræ, quia in principio fecit Deus cœlum et terram, secundum materiæ quamdam, ut ita dicam, *formabilitatem* *. »

Il ne craint pas, remarquez-le, d'inventer ici un mot pour rendre sa pensée, car l'idée était neuve, elle appartenait en propre à son génie; elle exprimait une de ces conceptions, ou plutôt de ces intuitions de l'homme supérieur, qui découvre dans l'ordre des idées ce qui, parfois longtemps après, vient se constater dans l'ordre des faits.

Et, remarquez-le encore, cette grande idée de St-Augustin a été comme l'idée mère des hexaemérons de diverses époques, souvent même alors qu'on n'admettait pas son autre idée relative aux jours proprement dits.

Ainsi nous voyons le chef de la théologie scolastique, saint Thomas, dans la première partie de sa Somme, question 74e, disserter avec une pénétration et une lucidité extrême sur ces données d'Augustin. Ce qui le préoccupe d'ailleurs, ce n'est pas le moins du monde l'idée de jours d'une durée déterminée, l'attention n'était pas alors éveillée de ce côté, mais c'est de savoir si ces jours sont au nombre de six, ou bien s'il n'y en a qu'un seul. Notons, en passant, cette largeur d'exégèse et opposons-la à l'étroitesse si pleine de suffisance pourtant et de facilité d'affirmation, que nous trouvons aujourd'hui à ce sujet dans certaines revues et jusque dans des journaux quotidiens.

Je ne vous citerai pas les textes nombreux de St-Thomas sur cette question, je vous indique l'endroit où ils se trouvent,

* De Genesi ad litt. lib. imperf. — de civit. Dei. lib. 5, cap. 5.

et je les ai tous relus; il sera beaucoup plus court et plus clair de vous dire ainsi sa pensée. La préoccupation du grand docteur est donc celle-ci : Y a-t-il eu un seul temps dans la création, ou y en a-t-il eu plusieurs, et ce nombre, s'il existe, est-il fixe et déterminé au chiffre six ? Cette question, ainsi posée, étonne aujourd'hui.

C'est que l'Ecriture-Sainte n'a pas seulement un endroit où elle parle de l'œuvre des six jours. Sans citer ici plusieurs passages des Psaumes, d'autres passages de Job, il y a d'abord le texte du second chapitre de la Genèse, où il n'est plus question que d'un seul temps, et ce temps est rendu par le même mot qui sert à exprimer les six temps du chapitre premier. Il y a ensuite le célèbre passage du Livre de l'Ecclésiastique (18, 1) : « Qui vivit in æternum, creavit omnia simul. » Il y a le passage non moins célèbre de St-Paul (ad Cor. 4, 3) qui appelle tout le siècle présent un jour, « dies..., aut ab humano die, » expression qui équivaut presque mot pour mot à celle que nous employons aujourd'hui en appelant époque actuelle, époque contemporaine, tout le temps qui s'est écoulé depuis l'apparition de l'homme sur la terre actuelle jusqu'à nos jours. Il s'agit, vous le voyez, pour comprendre un de ces passages, de le comparer avec tous les autres. C'est là un travail sérieux, considérable, qui demande une science vraie, une longue préparation jointe à une intelligence hors ligne. C'est ce travail qu'a suivi St-Thomas, et il se rencontre, en dernière analyse, assez bien avec St-Augustin et Bossuet.

Je ne vous arrêterai pas, Messieurs, sur les travaux de seconde main des théologies élémentaires, cela nous mènerait trop loin, et il vaut mieux aller plus vite et droit au but. Je vais

donc maintenant étudier rapidement le sens précis du mot qui, dans le texte original, se trouve correspondre à ce que nous appelons ordinairement *dies*, jour, dans les traductions. Puis nous passerons à la seconde question.

« En général, dit M. Clément Mullet, qui a fait une disser- » tation sur cette question (*Journal asiatique*, 1849, n° 4), » dans les langues orientales, le mot *jour* a une signification » plus vague que dans nos langues modernes... Nous le voyons » dans la Bible employé très fréquemment avec la signification » d'*année* ou d'*époque*. » Voici les principaux endroits où il a en effet ce sens:

Au second chapitre de la Genèse, endroit que nous avons cité déjà ; au chapitre XIII de l'Exode, v. 10, où il a le sens d'*année*. C'est par le mot *année* que la version arabe le rend en cet endroit : *de anno ad annum*. Le syriaque dit : *de tempore ad tempus*. Le même sens d'année se retrouve au chapitre XXV du Lévitique, et là tous les traducteurs, sans en excepter la Vulgate, ont traduit le mot pluriel de יום, par années ; la paraphrase chaldaïque emploie le mot *temps*. Le même mot, au chapitre Ier de Samuel, est traduit par l'arabe : *ex anno ad annum*, et par le chaldéen : *à tempore solemnitatis ad solemnitatem*. C'est exactement le sens vague, indéterminé, d'*époque* : d'époque en époque ou d'année en année.

« Deux mots en arabe, dit l'auteur cité plus haut, sont employés pour exprimer l'idée de jour, le mot יוֹם et le mot נהאר. Le premier indique le temps pendant lequel le soleil éclaire notre planète, c'est l'opposé de la nuit. Sa signification est précise et ne s'applique qu'à un espace de temps bien connu et bien déterminé. L'autre, au contraire, est pris aussi pour

signifier *jour,* mais ce n'est plus seulement le jour naturel, c'est aussi le jour civil, jour de 24 heures, c'est-à-dire le temps pendant lequel le soleil effectue sa révolution diurne, et plus largement des espaces de temps plus ou moins longs qualifiés de jour. Aussi, quand les Arabes veulent parler d'une période illimitée, ils ne se servent pas du mot נהאר, mais du mot יום. »

Le sens du mot paraît donc suffisamment fixé.

Venons maintenant à l'examen des deux autres mots, qu'il importe de bien traduire.

Au commencement, est-il dit, Dieu créa les Cieux et la terre. Cependant la terre était informe et sans ordre, les ténèbres étaient sur la surface de l'abîme, etc......

Ici, Messieurs, se place une grande question, dont la solution peut nous éclairer d'une manière très-vive dans les systèmes que nous aurons à exposer et à examiner plus tard. Comment faut-il traduire les deux mots hébreux que la Vulgate a rendus par *inanis* et *vacua?* De la réponse à cette question dépendent bien des conséquences très-graves.

Je citerai à ce sujet une autorité qui ne sera pas suspecte de trop grand zèle, ni de parti pris, puisque cet auteur est un juif, encore vivant et connu, juif non-seulement de nationalité, mais de religion. Or, voici comment s'exprime M. Cahen :

« Le mot *tohu* indique ce qui n'a aucune forme déterminée, » que la vue puisse saisir. Les Septante l'ont traduit par *qui* » *ne peut pas être vu*, invisible, inapercevable, indéfini........ » Onkelos (c'est-à-dire la paraphrase faite pour le commun des » Juifs après la captivité de Babylone), le rend par *dévastée,* » צדיא *en désordre.* Ben-Ouziel écrit תהייא, ce qui n'est que la » simple transcription de l'hébreu en chaldéen ; mais il ajoute

» *déserte d'hommes.* Aquila, κενωμα *vide;* Théodotion, κενον » même signification ; Symmaque, αργον *inculte.* De toutes » ces interprétations, la plus vraie, celle qui montre que le » traducteur avait le plus médité sur la pensée de l'historien » sacré, est celle des Septante. La création nous est révélée » sous une forme d'autant plus sublime qu'elle est concise et » qu'elle représente mieux, s'il est possible à l'homme de re- » présenter quelque chose d'aussi prodigieusement merveilleux, » l'instantanéité de la manifestation de la volonté divine, car il » n'y a point d'intervalle entre la volonté de produire et l'acte. » Le premier verset est donc......... comme le sommaire de ce » récit et de ce qui suit, une explication simple, nette et aussi » intelligible que puisse la désirer tout esprit appliqué à la » considération d'un aussi grand objet. En effet, quel pouvait » être l'état des choses après le premier acte de la volonté » suprême ? Les éléments étaient encore en confusion, la » nature existait, mais c'était le chaos ; la terre était donc » *indéterminée, invisible,* c'est-à-dire : *Tohu*, nous croyons » que c'est là la véritable pensée de l'auteur.

» *Bohu.* On trouve ce mot dans les dictionnaires sous la » racine inusitée בהה. Il accompagne de même, par une sorte de » paronomase, le mot précédent. *(Isaïe 34, 11,* et *Jér., 4, 23).* » Onkelos le rend par ריקניא fém. sing. de ריקן *vide*, dénuée » (racine incertaine ריק). Ben-Ouziel dit : *et dénuée de tout* » *animal.* Les Septante ακατασκευαστος *informe,* qui n'a point » encore été travaillé, ce qui n'est qu'une confirmation du » précédent. *La terre était confuse et sans forme ;* le sens » de *Bohu* paraît être un mélange désordonné de tous les » éléments constitutifs du Globe..... »

Ce qui frappe tout d'abord dans cette interprétation, Messieurs, c'est qu'elle semble parfaitement s'accorder avec l'hypothèse de Laplace et le système d'Herschell. Elle nous présente le monde, aussitôt après l'acte de la volonté divine, dans un état, complet sans doute quant à l'ensemble de ses molécules, mais informe et sans cette beauté que les Grecs ont si bien nommée *Cosmos* et dont ils ont fait le synonyme de monde.

Elle s'accorde aussi avec les hautes pensées de St-Augustin, qui discute savamment et philosophiquement sur cette première condition de la matière créée ; avec celle de St-Thomas, qui a toute une grande division sur cette *informitas mundi*, qui n'est pas le *Cosmos*, mais bien l'abîme, la confusion, ce que les anciens appelaient l'œuf du monde et aussi le chaos.

Les deux principaux textes scripturaires semblent donc suffisamment fixés.

D'une part le mot qui désigne le temps ou la durée ou la connexion des causes naturelles de la création et de son développement, nous a été expliqué par les docteurs les plus autorisés, et cela dans un sens large et grand qui laisse beaucoup de facilités pour un examen ultérieur ; d'autre part, les deux mots du second verset de la Genèse ont encore été plus clairement définis. Ici s'arrête donc la première partie de notre travail.

Nous examinerons, dans une seconde étude, les différents systèmes qui ont été produits pour l'explication de l'œuvre des six jours et de la création en général, dans ses deux parties essentielles : création proprement dite et développement ou formation.

Indiquons seulement aujourd'hui ces systèmes, afin de faire voir quelle sera l'importance de cette étude.

Il y a d'abord le système qui voit dans le récit de la Genèse une allégorie, au moins quant à la forme. La matière aurait été créée et organisée dans un seul temps et par un seul acte de la pensée divine. Les six époques ou temps du développement ne seraient qu'une division de raison, conforme à l'ordre des matières et à la connexion des causes plutôt qu'à l'ordre des faits historiques et réels.

Il y a ensuite le système qui attribue les formations géologiques et les fossiles au grand bouleversement causé par le déluge mosaïque. Ce système, hâtons-nous de le dire, est bien faible, pour ne pas dire évidemment mauvais.

Il y a, en troisième lieu, une hypothèse qui attribuerait à l'action immédiate et instantanée du Créateur toutes les choses que nous découvrons dans la terre. De même que l'homme, la terre aurait été créée dans l'état adulte, avec toutes les marques et toutes les conséquences de cet état

Un quatrième système offre plus de vraisemblance, sans être, selon nous, plus vrai. Il a, du reste, pour auteur ancien Pererius, il est adopté par le célèbre Buckland et développé par le cardinal Wiseman. Il consiste à placer toutes les créations géologiques avant l'ère des six jours, en sorte que ces objets seraient les débris de mondes antérieurs, ce qui déjà avait été avancé par Origène, et l'histoire de ces fossiles ainsi placée au premier et au second verset de la Genèse, les six jours proprement dits n'ont plus rapport qu'à notre ère ou à notre humanité actuelle et deviennent alors des jours semblables à ceux d'aujourd'hui.

Un cinquième système est celui, bien connu, des époques. Il s'accorde avec l'hypothèse de Laplace, avec les vues d'Herschell, avec celles de Cuvier, d'Ampère et des géologues en

général. Il a l'avantage de se rapprocher de l'idée de Saint-Augustin, sans être en désaccord avec l'enseignement théologique du moyen-âge.

Enfin une modification importante a été apportée tout dernièrement par M. Fr. de Rougemont à ce système des époques, en ce sens qu'il y aurait une distinctiou à faire entre les mondes des étoiles fixes et notre système solaire, auquel seul s'appliquerait le récit de Moïse.

On le voit, la matière est d'une abondance extrême. Nous tâcherons de la traiter sans longueurs, mais avec le soin qu'elle mérite. Nous nous attacherons surtout à l'étude toute spéciale de quatre de ces systèmes, car il y en a deux qui vraiment ne nous semblent pas pouvoir supporter l'examen.

Messieurs,

Dans une première étude sur la grave question que nous examinons, nous avons vu, d'après les principaux docteurs et écrivains de l'Église, St-Augustin, St-Thomas, notre Bossuet, comme aussi d'après l'examen intrinsèque et comparé, les preuves de linguistique et le témoignage des interprètes Juifs eux-mêmes, quel est le sens que l'on a attaché aux mots qui sont particulièrement ici en cause, c'est-à-dire le mot jour ou יום du 1er chap. de la Genèse, et les mots, plus importants peut-être encore : *Inanis* et *Vacua*, ou תהו ובהו du second verset.

Aujourd'hui nous avons à exposer et à apprécier les différents systèmes qui se sont produits comme explication de ce texte si vénérable et aussi comme conciliation des idées qu'il renferme avec les faits géologiques et astronomiques constatés par la science.

J'emploie à dessein ces derniers mots, car il est nécessaire, avant tout, de bien préciser les faits, de distinguer ceux qui sont certains de ceux qui ne sont que probables ou même parfois simplement hypothétiques. Alors on marche en un terrain sûr, on voit la route que l'on parcourt et l'on peut espérer d'arriver à un résultat convenable.

Il est donc conforme aux règles de la logique de bien fixer d'abord ce qui est démontré vrai, tant en géologie qu'en astro-

nomie, puis, et seulement alors, d'exposer et d'apprécier les systèmes à l'aide desquels on explique la production de ces faits. Tel est l'ordre que nous suivrons dans cette seconde étude.

Demandons premièrement à la géologie tout ce qu'elle nous enseigne de certain.

La géologie, Messieurs, nous enseigne, ou plutôt nous met sous les yeux et nous fait voir (jusqu'à l'*évidence* et dans le sens le plus précis et le plus expressif du mot *voir*) plusieurs faits très importants. Ces faits, réduisons-les à trois principaux, afin d'être très-clairs dans notre exposé.

1° L'écorce proprement dite du globe que nous habitons est uniquement et partout composée de roches très-dures, sans aucune trace d'organisation vitale, soit végétale soit animale, mais paraissant au contraire être le résultat de l'action du feu, par mode de fusion ou de cristallisation. C'est là que nous trouvons le granit, les micaschistes et autres matières analogues dont on trouve facilement les noms et la description dans les traités de géologie, et dont il n'est pas moins facile de rencontrer des échantillons dans les musées.

2° Ce qui repose, en beaucoup d'endroits, sur cette écorce première, est d'une nature très différente. Je dis en beaucoup d'endroits, parce que dans un assez grand nombre de points de notre globe, l'écorce proprement dite est à découvert et vient elle-même en ces endroits-là s'offrir en quelque sorte à nos investigations. Ce qui repose généralement sur cette écorce primitive est d'une nature très-différente, disons-nous. En effet, il est clair jusqu'à l'évidence que ces couches superposées à la

base première sont des *dépôts* étendus régulièrement et en quelque sorte couchés sur les roches primitives, ce qui a fait donner à ces produits étendus et disposés les uns au-dessus des autres sous forme de couches ou lits de peu d'épaisseur, le nom de ***strata***, étendues, ou stratifications, ou encore terrains stratifiés. Il est fort facile de se faire une idée nette de cette disposition en se promenant le long des bords de la mer et considérant les lits nombreux de terrains divers dont se compose une falaise. On voit là, on touche si l'on veut, ces médailles, ces monuments eux-mêmes de la belle science à qui nous demandons en ce moment ses secrets. Or, Messieurs, s'il est à peu près certain que les roches primitives sont dues à l'action du feu; il est certain ici, pour les terrains de stratification, que l'eau y a joué le plus grand rôle.

3° Ces terrains stratifiés renferment de très-nombreux signes de vie. A vrai dire, ces signes sont en quelque sorte innombrables. C'est à ce point que les matières précédemment organisées et réduites ensuite à l'état de décomposition ou de mort sont devenues comme la substance même de ces terrains si intéressants à étudier. Et ces débris de matières autrefois organisées sont de deux espèces : on y trouve des végétaux, on y trouve des animaux, les uns et les autres à l'état, soit d'empreintes, soit de *fossiles*.

Voilà donc les trois faits géologiques certains : 1° les roches primitives, sans aucune trace de vie; 2° les terrains stratifiés et formés par mode de dépôts successifs au-dessus de la base première; 3° les fossiles végétaux et animaux.

Il y a plus, Messieurs, et nous pouvons à ces trois faits généraux en ajouter d'autres spéciaux et qui sont le développement

de ceux-là, surtout pour les deux divisions principales des terrains stratifiés. C'est ainsi que facilement nous pouvons reconstituer aujourd'hui le tableau de ce qu'était la terre à la période correspondant aux plus anciennes stratifications ou premiers dépôts. Nous avons, en effet, dans les couches de houille, des empreintes précieuses, des moulages d'une délicatesse extrême, des médailles véritables qui nous redisent ou plutôt nous montrent les plantes qui recouvraient alors les parties de la terre élevées au-dessus des eaux.

Ces plantes étaient d'une simplicité d'organisation fort remarquable. Ce sont des cryptogames dont on ne trouve plus aujourd'hui les analogues que dans les fougères, les prêles et les lycopodes, avec cette différence toutefois que les plantes fossiles sont dans des proportions énormes eu égard à ce qui les représente dans la flore d'aujourd'hui. Notons, en passant, que la nature et les dimensions de ces plantes nous sont une indication certaine, et de leur habitation dans des terrains marécageux, et d'une composition atmosphérique fort différente d'aujourd'hui, et dans laquelle le carbone se trouvait en grande proportion, et d'une température très-élevée, et aussi, ce qui est très-important, d'une vigueur de moyens d'action et sans doute d'une promptitude de résultat dont l'ordre actuel ne saurait nous donner qu'une faible idée. Et cette température et ces autres conditions étaient les mêmes partout, car les débris de ces forêts primitives se retrouvent avec les mêmes caractères en Europe et en Amérique, et l'Asie équatoriale et l'Océanie semblent aussi avoir participé à cette uniformité générale de structure des végétaux.

A des couches plus rapprochées de nous se trouvent des

végétaux d'un ordre supérieur, les conifères et les cycadées, et ce n'est qu'après de nouveaux intervalles que nous arrivons à l'ordre actuel de végétation, où domine le végétal parfait, le monocotylédon et surtout le dycotylédon, ne gardant en quelque sorte que pour mémoire d'un âge antérieur très-peu d'espèces amoindries et même très-peu d'individus de ces espèces qui couvrirent d'abord le globe.

L'ordre animal commence également par les êtres de l'organisme le plus primitif. Ce sont des mollusques, des reptiles, des crustacés ; et les mammifères et autres animaux plus parfaits n'apparaissent que longtemps après les premiers.

Evidemment donc, « dans le règne végétal, comme dans le » règne animal, il y a eu un perfectionnement graduel dans » l'organisation des êtres qui ont successivement vécu sur » notre globe, depuis ceux qui les premiers ont apparu à sa » surface, jusqu'à ceux qui l'habitent actuellement. » A ce propos, on ne peut s'empêcher de se rappeler ces belles homélies que St-Jean Chrysostôme adressait sur l'œuvre des six jours au peuple d'Antioche. Pourquoi tous ces délais, tous ces préparatifs, tous ces soins prévoyants dans la formation de la terre? Parce que cette terre devait recevoir bientôt un hôte d'une dignité supérieure, l'homme, et il fallait que tout fût prêt pour le recevoir, et l'habitation construite, et la nourriture préparée, et l'air rendu respirable à l'aide de ces immenses végétaux qui se chargeaient d'en absorber tous les poisons, pouvons-nous ajouter aujourd'hui, et jusqu'à des magasins et des provisions pour le chauffage et la rapide locomotion, dans ces dépôts de houille qui furent alors préparés pour l'homme, et que l'homme sait trouver quand le moment de s'en servir marqué par la Providence est venu.

Voyons maintenant ce qu'il y a de certain en astronomie, et de ce côté encore demandons à la science ce qu'elle peut sérieusement nous apprendre.

1° Il est certain que la terre est entièrement ronde, ou plutôt qu'elle est un sphéroïde aplati aux deux pôles, renflé à l'équateur. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de citer tout de suite ce passage de Job où il est dit que Dieu « suspend la terre sur rien » (XXVI, 7) et où d'avance il est répondu à la légéreté de ceux qui autrefois accusaient la Bible de si grosses erreurs sous ce rapport, et cet autre passage de David où il est question des *gonds* de la terre, *cardines terræ.*

2° Il est certain que la terre tourne sur elle-même et qu'elle tourne autour du soleil. Ici, Messieurs, je vous demanderai, en toute simplicité, la permission de vous présenter une toute petite observation. On croit souvent avoir beaucoup dit, dans notre siècle, quand on a distingué la science ecclésiastique de la science que l'on appelle laïque, et je crois qu'on serait fort embarrassé s'il s'agissait de donner une définition bien nette de ces deux idées. La théologie, par exemple, dans ses diverses branches, est-elle une science purement ecclésiastique? Pas du tout. Au XVII[e] siècle et dans les âges antérieurs, on étudiait souvent la théologie sans être prêtre et sans avoir la pensée de le devenir. Entrer dans les ordres sacrés et étudier la science des choses de Dieu étaient considérés comme deux notions qui n'étaient pas nécessairement corrélatives. Nous avons même plusieurs Pères de l'Eglise qui n'ont jamais été prêtres. D'autre part, toutes les sciences, qu'aujourd'hui volontiers on appelle profanes, comme si jamais il y avait du profane dans ce qui a Dieu ou les œuvres de Dieu pour objet, toutes ces sciences,

dis-je, étaient cultivées par des ecclésiastiques, par des religieux tout aussi bien que par les autres membres fidèles de l'Eglise, et c'est à un chanoine de la cathédrale de Frawenbourg, à Copernic, que nous devons, dans le monde moderne, la découverte du second fait astronomique que je viens de signaler ; et l'idée de Copernic avait été émise et défendue quelque temps avant lui par un autre ecclésiastique, le cardinal de Cusa. Je dis dans le monde moderne, car ce système paraît avoir été connu autrefois. Déjà Pythagore et Philolaüs, un de ses disciples, l'enseignaient, et Jablonski, dans son *Pantheon Ægyptiorum*, cite à l'appui de cette assertion Aristote, Diogène-Laërce et plusieurs autres ; il ajoute même que ce fait astronomique ne fut point inconnu aux brachmanes de l'Inde et que la commune source de cette science fut d'abord l'Egypte.

3° Si nous joignons à ces deux faits un troisième fait astronomique, celui qui a rapport aux planètes, à leur situation respective, leur distance du soleil, leurs révolutions, leurs satellites, les particularités de quelques-unes d'entre elles, nous avons épuisé tout ce qu'il y a de parfaitement certain dans cette science, très-belle, très-haute, mais fort peu avancée encore.

C'est ainsi qu'on ne sait rien de clair sur les comètes ; les calculs relatifs aux étoiles fixes ont été plusieurs fois attaqués, et il suffit d'une très-légère erreur dans une première observation pour modifier dans des proportions énormes ces délicates supputations. Les nébuleuses ont encore pour nous des obscurités bien grandes, et quoique l'hypothèse de La Place et le système d'Herschell nous paraissent fort vraisemblables et ne soient pas en désaccord avec la Bible, toujours est-il que ce ne

sont que des hypothèses et non pas un fait définitivement constaté. La gravitation universelle est-elle elle-même une loi ou un résultat, une cause ou un effet, et quelque chose de plus simple encore et de plus grand ne nous sera-t-il pas proposé bientôt? Attendons, c'est prudence, et n'admettons que ce qui est clair, sans rejeter positivement ce qui est douteux.

Je viens maintenant à l'examen des systèmes à l'aide desquels on a proposé d'expliquer ces grands faits et leur histoire.

Le premier système est allégorique. Il ne voit dans les six temps de la création qu'une division de raison, conforme à l'ordre des matières et à la connexion des causes. En réalité, ce système conduit logiquement au système des époques ; il en est, pour ainsi parler, l'élément métaphysique et la raison intérieure. Ce n'est donc pas une explication proprement dite, et nous ne le citons que pour être complet.

Le second système attribue les formations géologiques et les fossiles au déluge de Moïse. Il est complètement en désaccord avec les faits observés et constatés, par conséquent faux de tous points.

En effet, les dépôts de terrains stratifiés, soit végétaux, soit animaux, supposent la tranquillité, le calme, l'ordre. Les empreintes sont nettes, les arêtes des coquilles vives encore; rien n'est agité, tourmenté, comme il fût arrivé nécessairement si le déluge, cause violente et de peu de durée, avait été l'origine de ces faits. Et puis, il faudrait supposer à l'eau la force de dissoudre des pierres très-dures pour y incruster des animaux ou des plantes; il faudrait expliquer les redressements des couches primitives et le renversement de vallées, de plaines, arrivés dans un temps historique, sans que jamais on en eût fait

mention; il faudrait dire pourquoi tout n'est pas mêlé et roulé, comme dans le terrain postérieur, appelé *diluvien*, le vrai terrain du déluge de Moïse; il faudrait dire pourquoi tous ces animaux qui n'existent plus et qui n'auraient donc pas été conservés, contrairement au texte de la Genèse; il faudrait expliquer ce qui est inexplicable. Au reste, ce système est né à une époque où la géologie n'existait pas.

Le troisième système attribue à l'action immédiate et instantanée du Créateur, toutes les choses qne nous trouvons dans la terre. De même que l'homme, la terre aurait été créée dans l'âge adulte, avec toutes les marques et toutes les conséquences de cet état. On ne peut pas dire que ce système soit positivement condamnable *à priori*. Il suppose même une conception philosophique d'un ordre assez élevé. Ainsi il représente ce que l'on nomme les lois de la nature comme quelque chose d'essentiellement contingent et temporaire et dépendant absolument de la libre volonté de son auteur, qui peut alors s'en jouer, comme il est dit dans un de nos livres saints (Prov. ch. 8). Toutefois il est bien peu probable. Est-il en effet fort admissible que Dieu aurait créé des débris d'êtres organisés qui n'auraient jamais été réellement organisés, qui n'auraient pas vécu? Si toujours on nous donne pour réponse unique : c'est la volonté de Dieu, c'est l'acte de Dieu, même quand nous avons sous les yeux des faits visibles qu'il faudra alors, sous certains rapports, appeler des apparences, alors que devient la science, fondée sur l'observation? que devient l'usage de la raison de l'homme? Pourquoi ne pas répéter sans cesse, et pour toute explication à toute chose, avec le musulman : Allah est grand? Pourquoi même ne pas aller jusqu'à nous prosterner avec le sauvage

devant tout ce que nous ne comprenons pas? Franchement ce système ne paraît ni digne de Dieu, ni digne de l'homme.

Le quatrième système est tout autrement sérieux et il a aujourd'hui un assez bon nombre de partisans. Voici en quoi il consiste :

1° Dieu créa la matière dont il fit postérieurement la terre et les astres. C'est le contenu du premier verset de la Genèse. Seulement, l'époque de cette création n'est pas déterminée.

2° Dieu mit cette matière en ordre à diverses époques et il lui donna diverses formes. Des révolutions nombreuses détruisirent ces mondes successifs. Les couches géologiques sont les débris de ces créations ou plutôt formations différentes. La Genèse n'en parle pas, parce que tout cela n'a pas de rapport direct avec notre histoire actuelle.

3° Après un temps indéfini, Dieu prit la terre dans son dernier chaos, et l'expression : *Terra autem erat inanis et vacua,* ou bien *Invisibilis et inordinata*, s'appliquerait à cet état. La surface se trouvant alors dans un état limoneux, l'expression : *Spiritus Dei ferebatur super aquas,* s'appliquerait à cette situation des choses.

Le reste du récit s'entendrait à la lettre et les jours seraient des périodes semblables à celles d'aujourd'hui.

Ce système a cela de commode qu'il laisse la géologie fort à l'aise et l'Ecriture-Sainte fort à l'aise aussi. Tous les systèmes géologiques deviennent alors complètement indifférents et se logent on ne peut mieux dans la période ou les périodes indéfinies comprises entre le premier verset de la Genèse et le second. Malheureusement, je vois à cela plus d'une objection.

D'abord le récit de Moïse est un, et il n'est pas naturel de le scinder ainsi. La copulative hébraïque ו *et* suppose une suite dans le récit, une liaison entre ce qui précède et ce qui suit, même quand on la traduit avec la Vulgate par *autem*, et avec les Septante, par δε. Ecoutez plutôt ce récit :

« Au commencement Dieu créa les cieux et la terre ;

» Or la terre était invisible et sans ordre, et les ténèbres étaient sur la surface de l'abîme, et l'Esprit de Dieu planait sur les eaux. »

N'est-ce pas d'une seule et même terre que l'on parle, d'un acte qui se continue et a un rapport immédiat avec l'acte du commencement ?

Il y a ensuite une difficulté directe et que je suis étonné de n'avoir vu mentionnée nulle part.

On conçoit les végétaux fossiles sans l'existence du soleil; la lumière diffuse leur suffisait, surtout à l'état de simplicité d'organisation qu'ils accusent. Mais les animaux fossiles, les grands animaux, comment auraient-ils vécu sans la lumière du soleil? D'ailleurs ils avaient des yeux, et ces yeux prouvent l'existence de cet astre à l'époque où ils vivaient. Il me semble qu'il est fort difficile de répondre à cette difficulté, et, malgré les noms illustres que nous voyons dans la liste des partisans de ce système, il me paraît difficile de l'adopter.

Cette étude étant déjà fort longue, nous remettrons à une dernière lecture l'examen du système des époques, et nous nous efforcerons de montrer combien il s'accorde avec le récit de l'œuvre des six jours, tel que nous le trouvons dans la Genèse

et tel que plusieurs traditions des peuples anciens nous en ont aussi conservé la trace ; nous pourrons ainsi donner à la partie scientifique tous les développements auxquels elle a droit.

Messieurs,

Je vais terminer ce soir le travail que vous avez bien voulu écouter et suivre, malgré sa longueur, avec une sympathie qui m'a beaucoup encouragé et dont je vous suis fort reconnaissant.

Je reprends immédiatement la question au point où je l'ai laissée vendredi dernier, et j'entre dans l'explication comparée du récit de Moïse avec les découvertes de la science et les traditions des peuples anciens. J'exposerai ensuite une modification proposée au système des époques et quelques rapprochements à l'aide desquels il serait possible d'admettre le système de Buckland, le dernier de ceux dont je vous ai entretenus il y a huit jours.

Messieurs, le début de la Genèse a quelque chose de saisissant et de sublime dans sa simplicité pleine de profondeur.

« Au commencement, c'est-à-dire à un moment choisi par » sa libre volonté, et non pas depuis toujours, au commencement » des temps, Dieu créa les cieux et la terre. »

« Or la terre était vaine et vide d'habitants, ou bien invisi- » ble et incomposée, inorganisée, et les ténèbres étaient sur la » face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu planait sur la face des » eaux. » Le texte primitif est encore plus énergique : il dit en

effet, et, notez-le bien, c'est St-Jérôme lui-même, l'auteur principal de *la Vulgate*, qui en a fait la remarque, souvent répétée depuis : « l'Esprit de Dieu était en incubation sur les eaux; » מרחפת, incubabat, sive confovebat, in similitudinem volucris, ova calore animantis. *(Lib. hebraic. Quæstion. in Genesim. p. 306, ed. Ben.)*

Il ajoute qu'il n'a laissé le mot *Ferebatur* que parce qu'il est plus général, renferme éminemment le même sens et exclut comme nécessairement l'idée de vent dans le mot *spiritus* et force à l'entendre de l'Esprit de Dieu. L'idée d'incubation est d'ailleurs mentionnée par St-Basile dans son *Hexaemeron*, par St-Ambroise, St-Augustin et une foule d'autres commentateurs ou docteurs.

Au reste, elle s'accorde admirablement avec les traditions conservées sous la forme poétique des vieilles mythologies.

L'Inde a représenté la création du monde sous la forme d'un œuf immense, porté sur les eaux, c'est l'œuf cosmique, et sur cet œuf repose un soleil embrassant lui-même trois soleils qui ne font qu'un. Ailleurs, c'est un oiseau divin qui repose directement sur l'œuf du monde, et l'Egypte a employé un signe non moins expressif quand elle nous représente son Dieu Kneph produisant par sa bouche, c'est-à-dire par la parole, le monde sous la forme d'un œuf. Il serait facile de multiplier les citations, tant cette image fut familière aux anciens.

Quant à cette période d'une durée indéterminée, pendant laquelle tous les éléments furent primitivement en confusion, il est presque superflu de vous rappeler ici le *chaos* des Grecs et de tous les peuples, traduction exacte de l'*Inanis et vacua* de la Vulgate, de l'*Invisible et Incomposé* des Septante, du *Tohu-*

Bohu de la Genèse, expression familière passée jusques dans notre langue et désignant le désordre porté au suprême degré.

Au reste, tous les Pères de l'Eglise sont d'accord pour distinguer deux temps, ou au moins deux actes successifs, dans l'œuvre du monde, l'instant et l'acte de la création de tous les éléments ensemble et d'un seul coup, le temps ou les temps de la formation, de l'arrangement, du développement et de la mise en œuvre de ces éléments primitifs.

Or, que nous dit aujourd'hui la science, même dans ses hypothèses les plus hardies ?

Sans oser rien préciser ni affirmer, et même blâmant ouvertement et démontrant fausses les idées de Buffon, elle arrive seulement à émettre, comme simple hypothèse probable, l'idée que voici :

Tout notre système solaire a commencé par une immense nébuleuse, de forme ovoïde, dans laquelle s'est formé d'abord un centre, autour duquel ont plus tard apparu des anneaux. Ces anneaux, dont celui de Saturne est un reste, se sont transformés, selon des lois et des calculs de vitesse possibles à établir, en centres partiels d'action, continuant à dépendre du grand centre proprement dit et tournant autour de lui. De l'état gazeux il y a passage à l'état liquide, puis à l'état solide. La forme sphérique des planètes et de leurs satellites, et leur aplatissement indiquent cette fluidité qui a précédé l'état solide et rappelle ces eaux primitives sur lesquelles l'Esprit créateur et ordonnateur des mondes agissait.

Toutefois, ce n'est là qu'une hypothèse, et, d'après l'aveu d'un homme qui s'est toute sa vie occupé d'astronomie et qui en dernier lieu était même officiellement chargé de ce qui re-

garde cette science dans les comptes-rendus du *Moniteur*, M. Lecouturier, « ce système cosmogonique, le plus rationel » de tous ceux qui ont été imaginés jusqu'à présent, ne pèche » pas moins par un grand nombre de points essentiels, et il » n'a été adopté, il faut le dire, que faute de mieux. »

Et en effet M. Thomson a des vues très différentes de celles de Laplace, et M. Babinet n'est pas non plus tout à fait d'accord avec lui.

Un point toutefois sur lequel on paraît d'accord, et c'est vraiment le principal, c'est qu'il y a eu un commencement à ce monde; on ajoute même qu'il y aura une fin, ou une transformation complète. Arago est là-dessus d'une force d'affirmation étonnante. Au reste, c'est un fait connu que la disparition ou l'amoindrissement de bien des étoiles, et si ce sont là les centres différents d'autant de mondes particuliers, il faut donc admettre une fin pour chacun de ces mondes, comme les nébuleuses que d'autre part on observe dans le ciel seraient les germes de mondes en formation. Tout est mystère en cette matière et les faits précis sont très-rares. On cite pourtant comme hors de doute la disparition complète de la 55e étoile de la constellation d'Hercule, depuis 1791, constatée par Herschell lui-même. M. Chacornac en a vu disparaître huit pour sa part, de 1852 à 1855, et déjà au XVe siècle on avait observé des faits analogues. L'étoile même de la Grande-Ourse semble avoir diminué d'intensité depuis un siècle et demi, et les deux premières de l'Hydre femelle ont passé de la quatrième à la neuvième grandeur.

On le voit, il y a un très-grand accord entre la seule donnée positive de la science et l'affirmation de Moïse, touchant la créa-

tion ; il n'y a pas désaccord pour le reste, puisque tout le reste est incertain. Heureusement, cette incertitude humiliante va disparaître et la suite des actes de la Genèse du monde nous consolera de ces tristes débuts.

« Et Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut, » parole sublime, déjà admirée par des païens et dont Voltaire a eu le honteux courage de se moquer dans son inqualifiable écrit intitulé : *la Bible enfin expliquée.* Aujourd'hui pourtant la science donne raison à la Bible, et on sait que la lumière est indépendante du soleil. Aussi vous verrez, au 4e jour ou au 4e acte de la formation du monde, la Bible appeler le soleil, non pas un centre, un foyer, mais une lampe, un instrument de lumière, une machine destinée à porter la lumière מאור Or n'est-ce pas là une expression bien juste et bien étonnante à la fois, quand nous la voyons si bien s'accorder avec ce que l'on a découvert de la nature du soleil ? Voici en effet les propres paroles d'Arago *(Ann. du Bur. des longit. 1846)* :
« D'après l'état actuel de nos connaissances, le soleil se com-
» pose : 1° d'un globe central à peu près obscur ; 2° d'une
» immense couche de nuages qui est suspendue à une certaine
» distance de ce globe et l'enveloppe de toutes parts ; 3° d'une
» *photosphère*, en d'autres termes, d'une sphère resplendis-
» sante qui enveloppe la couche nuageuse, comme celle-ci, à
» son tour, enveloppe le noyau obscur. »

La physique a constaté tant de rapprochements entre les quatre fluides impondérables, la lumière, le calorique, l'électricité et le magnétisme, qu'aujourd'hui on est bien près de n'en plus reconnaître qu'un seul, *l'éther*, produisant, par ses diverses modifications, les effets divers étudiés sous ces quatre dénomi-

nations. C'est là sûrement cette lumière primitive, cet *aour* mystérieux que les anciens appelaient l'âme du monde et qui est en effet la première condition de toute vie. Voilà donc la lumière avant le soleil, parce que le soleil n'est qu'un vase de lumière, un instrument de lumière. Voilà les sciences et la Bible parfaitement d'accord.

Au second jour ou au second acte de la formation du monde il y a encore un progrès, et cette fois il est question du firmament, c'est-à-dire de l'atmosphère de notre planète et probablement de plusieurs autres encore. Il n'y a pas ici de difficultés. Scientifiquement, la chose a dû se produire dans ce même ordre de succession.

Au 3e acte, il y a séparation de la partie humide d'avec la partie sèche, que la Bible appelle l'*aride* et qui prendra plus tard le nom de *terre*. C'est un enseignement qui s'accorde parfaitement avec la suite du développement progressif des centres planétaires. Qu'on adopte le système du refroidissement ou d'autres analogues, on arrive à la formation de cette première croûte du globe, de ces roches fondues ou cristallisées dûes à l'action du feu, et que déjà nous avons étudiées, et c'est sur ces roches alors refroidies que viennent se condenser en eaux les amas de vapeurs primitivement suspendues dans l'atmosphère. Et Dieu alors ordonne à l'aride de produire des plantes, et les plantes sont précisément ce que nous trouvons au fond même de nos fouilles et comme élément premier de l'organisation sur notre globe. Au reste, la raison, le bon sens veulent qu'il en ait été ainsi : les plantes, nourriture de l'animal, ont dû exister avant l'animal lui-même, comme le minéral, avec l'air et l'eau, source de vie pour le végétal, ont dû exister

avant ce dernier; c'est donc là cette loi rationnelle de formation, cette *formabilitas* de St-Augustin, ce développement normal et comme cette éclosion successive et régulière de tous les éléments de l'œuf cosmique, admirable à suivre et à étudier, soit dans la Bible, soit dans les sciences qui en sont le lumineux commentaire.

Au 4e acte apparaît le soleil, car le soleil va être nécessaire pour des êtres qui auront à se mouvoir, à changer de lieu, à se diriger et non pas à rester en place comme les végétaux. D'ailleurs, ceux-ci ont absorbé l'excès de carbone qui empoisonnait l'atmosphère; ils ont pu croître ainsi très-rapidement et produire en un temps relativement court les mêmes effets qui aujourd'hui demanderaient des durées énormes; ils ont préparé le monde à la venue des êtres animés qui auront à respirer un air analogue à celui d'aujourd'hui, et le 5e acte est, en effet, relatif à ces êtres nouveaux. Ecoutez plutôt cette description pleine de vie : « Et Dieu dit : Que les eaux fourmillent » d'un fourmillement d'âmes vivantes, et que des êtres aîlés » volent sur la terre, sur la face de l'étendue des cieux. »

« Et Dieu créa les grands monstres marins, et toute âme » vivante qui se remue, dont les eaux ont fourmillé, selon leur » espèce, et tout être aîlé qui vole, selon son espèce. Et Dieu » vit que c'est bon. »

« Et Dieu les bénit en disant : Croissez et multipliez, et » remplissez les eaux dans les mers, et que les êtres aîlés se » multiplient sur la terre. »

Ne croit-on pas voir apparaître ici les immenses quantités, le *fourmillement* d'êtres marins qui a laissé dans les terrains dont nous parlions il y a huit jours, ses empreintes et ses dé-

bris ? Ne croit-on pas également avoir sous les yeux ces sauriens énormes, ces gigantesques amphibies, comme aussi les ptérodactyles et autres volatiles primitifs, dont la science nous raconte, avec certitude, et l'organisation et les habitudes principales? Ici encore on trouve une harmonie remarquable entre les faits dûs à l'observation et la parole révélée à l'homme.

Il en est de même de l'acte 6e ou du sixième jour de la création de notre monde, époque de l'apparition des animaux plus parfaits et du couronnement du chef-d'œuvre des mains de Dieu, l'homme. Pour mieux faire ressortir cette harmonie, je vais vous rappeler ici, Messieurs, comme en un tableau, ou plutôt en une sorte d'esquisse, rapide mais correcte pourtant, les grands traits de ce bel ensemble, à partir de ce que la science a de certain, c'est-à-dire de ces roches qui forment comme l'ossature de notre globe.

Nous trouvons donc d'abord dans les roches de formation ignée cette *aride*, dont il est fait mention dans la Genèse et qui plus tard sera la terre. Là, point de traces de végétation ni d'animaux, tout est dû à la fusion ou à la cristallisation, c'est le fondement de la maison, du jardin qui va être planté pour l'homme.

Nous trouvons ensuite des terrains déposés par l'eau qui probablement recouvrait une grande partie de la terre comme aujourd'hui, mais avec une distribution fort différente et de manière à former avec la partie sèche des archipels plutôt que des continents. Alors ont été formés les végétaux dont nous avons dit les espèces primitives et c'est à cette période aussi que se rapportent les paroles de la Genèse qui racontent la création des végétaux, au troisième jour, après toutefois qu'au second

jour il y aura eu préalablement la séparation et la condensation en un même lieu de ce qui devait être l'alimentation et une des sources principales de la vie végétale, l'atmosphère ou le firmament, que le texte hébreu appelle d'une manière plus générale *expansio* ou *expansum*. Avons-nous dans les terrains houillers toute la flore de cette époque? N'y a-t-il pas eu d'autres végétaux que ceux dont nous avons ainsi l'empreinte et la substance? Toujours est-il que les faits constatés sont d'accord avec le récit de Moïse et qu'il y eut une lumière, une atmosphère, de l'eau et des végétaux avant qu'il y eût un soleil.

Au 4e acte de la volonté suprême apparaît ce globe énorme, 600 fois plus grand, quand au volume, et 738 fois, quant à la masse, que toutes les planètes réunies. Ce sera le centre, le cœur du monde, le régulateur des temps, et sa formation définitive sera placée au jour qui est comme le milieu de tout l'ensemble de la formation des diverses parties de notre univers. L'ordre dans lequel la vie animale se trouve distribuée dans les différentes couches géologiques correspond, trait pour trait, à l'ordre même établi par Moïse dans son récit.

Nous voyons d'abord les animaux marins, rayonnés, articulés, mollusques et poissons sauroïdes. Nous voyons ensuite d'immenses sauriens et batraciens, encore et toujours des sauriens nageurs et des sauriens volants, mais volant d'abord d'une manière rudimentaire, en quelque sorte, et à la façon des chauve-souris. Puis viennent les crocodiles et les squales, puis enfin les mammifères, palæothères, mastodontes, rhinocéros, hippopotames, puis enfin des animaux semblables à ceux d'aujourd'hui. Nous retrouvons dans tout cela l'ordre de Moïse : reptiles et poissons, animaux nageurs et animaux volants, animaux de

la terre gigantesques, énormes (Taninim), enfin animaux ordinaires ou bêtes des champs.

Quant à la durée de chacune de ces classes d'êtres, quant à son règne particulier sur la face de notre globe, la Bible nous laisse à ce sujet une grande latitude, et les explications déjà données sur ce point spécial n'ont pas été inventées, on l'a vu, pour le besoin de la cause. Elles sont vieilles comme la Bible elle-même, qui reconnaît des semaines de jours et des semaines de semaines, et des semaines d'années, et des semaines de siècles, et des jours de Dieu. C'est même sur cette division plusieurs fois septenaire qu'est fondé le calendrier des fêtes du peuple juif et, dans certaines parties, celui des chrétiens eux-mêmes. Ce sont des semaines d'années qui sont à calculer dans la prophétie de Daniel, des semaines de semaines dans la fête de la Pentecôte, des semaines de mois dans celle des Tabernacles, des semaines d'années encore dans le grand Jubilé ou année sabbathique. Il n'y a donc pas de nouveauté dans tout cela, mais au contraire une science vraie et sérieuse du livre divin.

Voilà en abrégé, Messieurs, le système des époques; un mot encore sur deux points incidents et je termine enfin ce long travail.

On peut donner plus ou moins d'étendue à l'objet du récit de Moïse, ou bien l'appliquer d'une manière absolue à la création de tout l'univers, ou bien ne l'entendre que de notre globe, je veux dire de notre système solaire, car tout se tient dans ce système, et l'histoire de la terre suppose celle des autres planètes et celle du soleil.

C'est dans ce sens plus restreint que l'a entendu l'auteur

encore vivant dont je vous ai parlé, M. F. de Rougemont. Il laisse en dehors de la question les mondes des étoiles fixes, ou plutôt il leur applique seulement le premier verset : au commencement Dieu créa les cieux et la terre. Par ces mots : les Cieux, il entend les étoiles fixes en dehors de notre système terrestre, et par suite solaire; par ces mots : la terre, il entend ce dernier système. Pour lui cette création racontée par Moïse est l'histoire d'une rénovation, d'une résurrection du monde que nous habitons et qui aurait été habité ainsi avant nous par des créatures intelligentes, puis détruit. On voit que cette explication se rapproche de celle de Buckland, sans toutefois être la même.

Le second point sur lequel je veux appeler votre attention est celui-ci :

En modifiant le système de Buckland, adopté par le cardinal Wiseman, dans le sens qui vient d'être indiqué, il deviendrait beaucoup plus facile de l'admettre. Alors l'état transitoire des grandes révolutions ou ruines pourrait se dire et de la terre et du soleil, et les difficultés relatives à l'organe de la vue chez les animaux fossiles disparaîtraient, et tous les systèmes géologiques tiendraient à l'aise dans la période ou dans les périodes qui ont précédé la création de la terre actuelle, seul objet du récit de Moïse.

Vous le voyez, Messieurs, il y a du choix entre ces systèmes, et si tous ne paraissent pas également bons, il faut convenir que trois au moins sur six peuvent être adoptés.

Quant aux calculs qui ont pour objet la durée des époques, soit avant le récit de Moïse, soit durant les six phases de ce récit, il est bon et sage, avant de les admettre, de bien voir

sur quelles bases ils s'appuient. En général et comme principe premier, il est juste de rejeter tout ce qui partirait d'un rapprochement d'identité avec les causes actuellement existantes. Le monde était alors fort différent de ce qu'il est maintenant. Ce qui demanderait un siècle aujourd'hui pouvait ne demander qu'une année alors et peut-être beaucoup moins. On ne peut pas juger des effets et de leur mode de production, quand on n'est pas sûr de connaître les causes, surtout en matière aussi contingente, aussi dépendante de la volonté de l'Être libre et tout-puissant qui agissait. Toutes les forces de la nature uniquement occupées à produire des végétaux, par exemple, ne devaient-elles pas avoir des effets étonnants sous le double rapport de la promptitude et de l'énergie? Les terrains stratifiés sont sans doute le résultat de dépôts successifs et relativement lents. Mais cette lenteur est-elle nécessairement très considérable et ne pouvons-nous pas admettre des calculs infiniment plus modestes, quand nous savons, même avec les faibles causes qui agissent à l'époque actuelle, le delta du Nil formé dans la période historique, de même que celui du Rhin et de la Meuse, qui se produit, pour ainsi parler, sous nos yeux? Sur cette question des deltas des fleuves, Cuvier est très explicite, et il établit d'une manière très-modérée à la fois et très-lucide, le peu d'ancienneté de ces élévations de terrains.

Je résume tout ce travail et je le formule en une série de propositions que je me suis efforcé d'établir. J'aurais pu multiplier les citations bibliques et disserter sur bien des points encore; mais je ne devais pas oublier que nous ne sommes pas ici pour nous occuper de questions purement théologiques, et

j'ai fait en sorte de ne pas m'écarter des termes rigoureux dans lesquelles se renferme toute cette question : conciliation des découvertes de la science avec le texte révélé. Voici donc les neuf conclusions qui résultent de ce travail :

Première proposition : Le mot *jour* de la Genèse peut s'entendre dans le sens d'époque indéterminée, aussi bien que dans le sens d'actes progressifs. Cette proposition a été établie d'après Bossuet, St-Augustin, St-Thomas, les analogies des autres dialectes orientaux et les différents systèmes de jours, de semaines et d'années liturgiques ou prophétiques en usage chez les Juifs.

Deuxième proposition : Les mots *inanis et vacua* peuvent s'entendre dans le sens d'insaisissable et incomposé, invisible et inorganisé. C'est là même le sens qui paraît être le premier et le propre sens ; celui que l'on trouve dans Ézéchiel et ailleurs n'étant qu'une comparaison à ce texte premier.

Troisième proposition : On ne doit raisonner que sur des faits certains. Or, en géologie nous trouvons seulement trois faits de cet ordre : nous en trouvons moins encore en astronomie ; et c'est seulement avec ces faits démontrés que nous avons rigoureusement à compter.

Quatrième proposition : Le système allégorique ou plutôt de causalité et de progrès continu est une donnée philosophique rentrant dans le système des époques.

Cinquième proposition : Le système qui attribue les faits géologiques au déluge ne peut pas être soutenu.

Sixième proposition : Le système dit du monde adulte n'est admissible qu'avec de grandes réserves ; nous sommes d'avis de le rejeter.

Septième proposition : Le système des époques répond à tous les faits constatés par la science, il n'est pas en désaccord avec les hypothèses même les plus hardies ; il semble s'accorder avec les traditions des peuples anciens ; il est raisonnable de l'admettre.

Huitième proposition : Le système de Buckland, avec de grands avantages, offre de sérieuses difficultés. Combiné avec les idées de M. de Rougemont, il est admissible.

Neuvième et dernière proposition : Il est indispensable, en une matière aussi difficile et aussi incomplètement connue, de bien prouver, avant tout, les bases des calculs, et il ne serait pas conforme à la science sérieuse de prendre ces bases dans l'ordre des causes naturelles qui sont aujourd'hui en action.

AGRICULTURE.

MISE EN VALEUR DES BIENS COMMUNAUX

Par M. BILLET, avocat,

Membre résidant.

I.

Le Corps législatif a voté, le 29 juillet 1860, une loi dont l'article 1er expose ainsi l'objet :

« Seront desséchés, assainis, rendus propres à la culture ou plantés en bois les marais et les terres incultes appartenant aux communes ou sections de communes dont la mise en valeur aura été reconnue utile. »

Cette loi serait importante à toutes les époques; mais elle emprunte une importance exceptionnelle aux circonstances économiques de notre temps. Nous croyons qu'on ne saurait trop mettre en lumière la gravité qu'ont aujourd'hui toutes les mesures relatives à l'industrie, notamment à l'industrie agricole, par suite des résolutions qui ont été prises à l'égard du commerce international. On nous permettra donc de nous arrêter

un instant à ce point de vue général, avant d'étudier en particulier la loi *sur la mise en valeur des biens communaux.*

On connaît la thèse des partisans du libre-échange ou de la division du travail appliquée à la production des nations :

« Que chaque nation dans l'univers, comme chaque individu dans une nation, produise spécialement ce que la nature et son génie particulier lui permettent de produire le plus aisément et à meilleur compte. »

On sait, d'autre part, que la nature du sol de la France et le génie de ses habitants semblent lui commander plutôt l'agriculture, au lieu que, par exemple, l'Angleterre serait plutôt appelée à l'industrie manufacturière. Ainsi, l'idéal de production que réserve à notre pays la théorie de la liberté absolue du commerce serait un idéal agricole. Peut-être n'est-il pas, après cela, superflu d'insister sur l'importance d'une loi qui tend à mettre en valeur un vingtième du territoire français.

Le triomphe récent de leurs principes dispense désormais les économistes d'une tâche ingrate et pénible : celle d'argumenter indéfiniment contre des adversaires résolus à ne se laisser ni convaincre ni convertir; mais en revanche il leur impose une charge assez lourde, en faisant peser sur eux toute la responsabilité des résultats de leurs doctrines. De là, pour la science, après qu'elle a définitivement établi sa théorie, l'obligation rigoureuse de veiller attentivement aux applications pratiques. A cet égard, deux points nous semblent capitaux.

Le premier devoir des économistes serait de maintenir obstinément sous les yeux du pays cet avenir agricole qui lui est dévolu par les conséquences inévitables du libre-échange.

Disons à ce propos, une fois pour toutes, qu'il faudrait cesser

d'attribuer à des hommes de science les idées les plus exclusives et les plus fausses. On a prêté à l'école libérale le désir de voir périr chez nous l'industrie manufacturière; c'est là une accusation ridicule et que rien d'ailleurs ne justifie. L'observation désintéressée reconnaît en France d'incomparables conditions agricoles de sol et de climat; elle reconnaît aussi chez les Français des aptitudes industrielles incontestables; elle constate en même temps que notre avenir agricole paraît plus vaste et plus beau que notre avenir industriel, tandis qu'au contraire les destinées industrielles de l'Angleterre seraient supérieures à ses destinées agricoles. Mais l'école libérale ne désire pas plus voir anéantir l'industrie proprement dite en France qu'elle n'espère voir anéantir en Angleterre l'agriculture.

Les économistes ne prévoient la ruine que des industries factices, et ils souhaitent le succès de toutes les industries véritablement naturelles et nationales, et capables de prospérer par elles-mêmes, sans une protection onéreuse pour le pays. Ils appellent surtout le triomphe de l'industrie agricole, comme étant la plus essentiellement nationale.

Chose singulière et fâcheuse, que certains esprits ne puissent que si difficilement s'élever jusqu'à l'intelligence de la grande tactique pacifique! On nous crie : — L'Angleterre regorge d'objets manufacturés ; elle peut, à tout instant donné, sur un point quelconque du globe, inonder les marchés de ses produits, et tuer toute concurrence. Et l'on ne sait pas voir que la seule ressource qui nous soit offerte pour lutter contre une si formidable puissance et pour la vaincre, est de porter dans l'agriculture la même énergie, et, si l'on peut ainsi dire, le même enthousiasme et la même furie que portent les Anglais

dans l'industrie, de manière à pouvoir défier aussi n'importe quand, n'importe où, toute rivalité, par l'abondance et par la beauté des produits de notre sol.

Ici, croyons-nous, apparaît nettement la seconde partie de la tâche que doit entreprendre l'école de la liberté du commerce. Car, après avoir indiqué le but à poursuivre, elle doit se donner pour mission de répéter sans cesse et sur tous les tons qu'un tel mouvement d'industrie agricole ne saurait résulter des seuls efforts de l'autorité, et ne peut guère être accompli que par le libre concours de toutes les forces vives du pays.

Rappelons ici que nous vivons dans un temps où l'immobilité n'est plus de mise, et que les esprits doivent se faire au changement, pour que le changement cesse d'être une révolution.

C'est la même règle supérieure et féconde de la production de la richesse qui dit, au sujet du commerce : *Laissez passer*, et qui, au sujet de l'industrie, dit aussi : *Laissez faire.* Voilà du reste encore un point sur lequel les intentions de l'école libérale ont été méconnues et défigurées; mais elle a suffisamment pris soin de développer sa formule pour que dorénavant tout malentendu soit inexcusable. Quand ils disent : *Laissez faire, laissez passer,* les économistes ne demandent point que l'Etat demeure absolument étranger et indifférent aux efforts du travail et du capital; ils exigent que l'Etat ne se fasse ni travailleur ni capitaliste agricole. En un mot, au point de vue qui nous occupe, l'Etat doit s'attacher non pas à produire, mais à mettre dans les meilleures conditions économiques et sociales de production agricole, le *travail* et le *capital individuels.*

Quelles sont ces conditions? On doit comprendre sans peine qu'elles varieront avec la variété même des circonstances et

des mesures législatives. Mais d'une façon générale on peut dire que l'Etat remplira bien sa mission, dans chacun des cas donnés, s'il sait se renfermer dans ses attributions qui sont la préoccupation et la défense des intérêts généraux, et s'il s'interdit de pénétrer dans le domaine des intérêts individuels, tâche difficile et délicate, dans un temps où la science politique et sociale n'est point définitivement constituée et où toutes les confusions sont à craindre! Quelles sont les attributions respectives de l'Etat et des individus? On l'ignore. Quel criterium peut servir à distinguer sans erreur les intérêts collectifs et les intérêts privés? Personne ne l'a dit. Quelle est la limite précise de la centralisation et de la décentralisation administrative? Elle n'est point fixée. Et même connaît-on la formule d'association de la propriété foncière, du capital et du travail, en vue de la production agricole? Non, l'on s'occupe seulement de la rechercher. Voilà donc une source féconde de problèmes et d'études que les circonstances, la situation et, pour ainsi dire, la crise économique actuelle soulèvent et recommandent d'une façon toute spéciale et très-pressante aux efforts de la science.

Nous pensons que la question de notre industrie agricole peut être l'objet d'études économiques variées, nombreuses et profitables. L'agriculture est loin d'être en France ce qu'elle devrait y être : tout le monde l'avoue. Le travail et le capital désertent la terre; nous ne nous lasserons pas de rechercher quelles conditions pourraient les déterminer à y revenir; nous ne cesserons pas de répéter que l'industrie agricole pourrait être une source de beaux salaires pour le travail, de profits abondants pour le capital, en même temps que de fermages élevés pour la propriété. Nous rechercherons comment beau-

coup de préjugés, croyons-nous, règnent à cet égard. Le plus grand nombre des économistes, par une inconséquence malheureuse, semblent redouter pour l'agriculture les applications du laissez faire et de la liberté économique qu'ils considèrent comme si fécondes et qu'ils réclament à grands cris pour l'industrie. Nous essaierons cependant de montrer combien la plupart des gouvernements qui ont prétendu tour à tour encourager, protéger, favoriser l'agriculture, n'ont fait, au bout du compte, que privilégier la propriété foncière, décourager le travail, éloigner le capital, et stériliser par avance les meilleures dispositions de l'esprit public et les plus généreux efforts individuels du pays.

II.

La mise en valeur des biens communaux est une opération qui, mieux qu'aucune autre, se prête au développement des doctrines que nous avons voulu faire entrevoir; et c'est à ce point de vue que nous l'envisagerons.

Le territoire de la France renferme 58,000 hectares de marais et 2,700,000 hectares de landes, pâtis, garriques, terres vaines et vagues dépendant du domaine communal *. Tels

* Quelques chiffres mis en évidence dans le remarquable rapport de M. du Miral, au Corps législatif, permettent d'entrevoir le côté, en quelque sorte, historique de la question.

Les 2,700,000 hectares de terres incultes se répartissent ainsi entre les 86 départements :

20 départements en contiennent ensemble 2,002,042 hectares, chacun en moyenne 100,000 hectares.

12 départements en contiennent ensemble 372,469 hectares, chacun en moyenne 31,000 hectares.

sont les terrains incultes que l'on veut faire dessécher, assainir, rendre propre à la culture, etc. La première difficulté qui se présente est de savoir jusqu'à quel point la mise en valeur des biens communaux est d'intérêt général, et par conséquent dans quelle mesure l'Etat doit prendre part à cette opération.

« La science sociale, a dit Destutt de Tracy, est la dernière qui se constitue comme science positive. » Lorsque la théorie de la société en général, et en particulier de la société économique qui s'élabore de nos jours si péniblement, aura été ainsi établie, l'un des plus importans problèmes qui se trouveront résolus sera celui du départ des attributions respectives de la communauté et de l'individu. Trois types existent dans la société : l'individu, la commune et l'Etat. Ces trois types sont bien distincts; toutefois, l'Etat et la commune pourraient être considérés comme deux degrés différents d'un même type, la communauté. On pourrait dire que l'Etat est *la commune nationale*, et que la commune est *l'Etat local;* quant au mode d'initiative sociale, il serait identique et analogue pour ces deux degrés de la communauté.

54 départements en contiennent ensemble 372,469 hectares, chacun en moyenne 6,152 hectares.

Les 20 départements de la première catégorie et le plus grand nombre des 12 départements de la deuxième catégorie sont des départements montagneux à sol granitique où l'inculture des terres coïncide avec une dispersion des habitants dans des hameaux, villages ou sections de communes. — Il résulte de là que la question de la mise en valeur des biens communaux n'a d'importance réelle que pour les 2/5 des départements de la France et qu'à l'égard de ces 2/5, elle est non secondaire mais capitale, puisqu'elle se rattache à un progrès de civilisation et à la substitution, pour une partie notable de la population, du régime agricole au régime pastoral.

Entre le rôle de la communauté et celui de l'individu, la différence est aisée à saisir. En ce qui touche notamment aux dépenses, on reconnaît sans peine qu'elles doivent être faites individuellement, s'il s'agit de satisfaire des besoins individuels, collectivement quand elles répondent à des exigences communes. Mais quand est-ce que les intérêts sont individuels ou communs? Voilà ce qu'il est mal aisé d'indiquer toujours avec certitude dans chacun des cas donnés. Qu'on nous permette d'énoncer très-brièvement notre opinion sur ce point.

Nous sommes d'avis que si une dépense intéresse également tous les membres de la communauté, elle est d'intérêt commun; que si, au contraire, elle n'intéresse qu'un certain nombre des membres de la communauté, ou si elle les intéresse tous inégalement, cette dépense est d'intérêt individuel. De ce principe, s'il était admis, l'on pourrait immédiatement tirer deux conséquences fort importantes, c'est à savoir que :

1° tous les membres de la communauté doivent contribuer pour une part égale aux dépenses communes;

2° Les dépenses faites, tous les membres de la communauté doivent jouir également des bénéfices obtenus. Or, il n'y a pour arriver à ce résultat qu'un seul moyen, c'est celui-ci : *que les services communs soient gratuits.*

Ainsi, contribution égale aux dépenses communes, jouissance gratuite des services communs, telle serait, selon nous, la solution du problème des attributions de la communauté et de l'individu en matière économique.

Dans ces idées, examinons la valeur des raisons qui se sont produites à plusieurs reprises et à différentes époques en faveur de l'intervention de l'Etat dans la mise en valeur des biens

communaux. On a prétendu que l'intérêt général était engagé dans la question sous quatre rapports, savoir : l'accroissement des richesses imposables, l'alimentation générale, la santé publique, le régime des eaux et des forêts.

Or, nous avouerons en premier lieu que l'intérêt du Trésor nous paraît, dans l'espèce, indirect et secondaire; et, en second lieu, pour ce qui est de l'alimentation générale, nous dirons sans hésiter que c'est là une chose d'intérêt plutôt individuel que commun. La production des subsistances est l'affaire de l'industrie privée, et l'Etat ne doit pas plus nourrir les citoyens qu'il ne doit les vêtir ou les loger.

L'intérêt de salubrité relatif à la santé publique consiste dans l'urgence qu'il y a à faire cesser les ravages que causent, dans certaines localités, les émanations délétères des marais, et l'intérêt de sécurité relatif au régime des eaux et forêts gît dans la nécessité d'aménager les crêtes et les rampes des montagnes où se trouvent certains communaux, afin de prévenir la formation des torrents. L'intérêt de salubrité et l'intérêt de sécurité sont éminemment des intérêts collectifs; mais on pourrait se demander, à la rigueur, si ce sont bien des intérêts généraux ou si ce ne sont pas plutôt des intérêts locaux. — Les marais, s'écrie-t-on, ne sont pas seulement improductifs; ils dégagent des miasmes pestilentiels répandant, autour d'eux, la maladie et la mort, etc. — S'il en est ainsi, les habitants des cantons si cruellement atteints sont tous également intéressés à mettre fin à de pareils désastres; et, le pays étant assaini, ils pourront jouir tous également et gratuitement des bienfaits accomplis. Mais si vous appelez à concourir aux dépenses de dessèchement quelque habitant d'une commune fort éloignée de ces

marais, ne pourra-t-il pas vous répondre que chez lui l'on respire un air pur, et que la peste y est totalement inconnue? La même chose serait à dire des torrents destructeurs.

Il semblerait de tout cela que l'Etat ne serait point aussi fondé à intervenir dans la mise en valeur des biens communaux qu'on le prétend : il le serait assurément à provoquer la mesure, mais il ne le serait pas à l'exécuter. Qu'on pèse nos observations : pour nous, nous serions très-disposé à les soutenir avec force, si une autre considération ne nous paraissait encore plus décisive.

On se ferait certainement illusion si l'on se figurait que les marais et terres incultes appartenant aux communes peuvent être transformés en prés et champs comparables à ceux de la Normandie, de la Flandre ou de la Beauce. Toutefois il est certain que les marais et les Landes peuvent être changés en terrains plus ou moins fertiles. Malgré la vivacité de nos recherches, les renseignements nous font défaut pour établir à ce sujet des chiffres comparatifs, mais il résulte cependant de l'ensemble des documents dont nous disposons que, par le fait de la loi nouvelle, les biens communaux prendraient un accroissement de valeur bien supérieur aux frais à faire pour les dessécher ou les défricher.

Cette observation nous paraît capitale; et il nous semble qu'elle suffit à poser dans ses véritables termes le problème de la mise en valeur des biens communaux. En effet, par suite des circonstances que nous venons de mentionner, il s'agit évidemment bien moins d'arrêter les ravages des marais et des torrents, etc., que d'amener les communes et sections de communes à réaliser une spéculation très avantageuse en doublant

ou triplant la valeur de leurs biens. Et il est question, non de sacrifices à imposer aux individus ou à l'Etat, mais d'un bénéfice à procurer aux communes.

Ainsi posé, le problème s'éclaircit singulièrement. Il y a lieu d'abord à rechercher les causes qui peuvent empêcher les communes de procéder spontanément à la mise en valeur de leurs marais et de leurs landes, et de mettre ainsi un terme à de graves accidents, tout en effectuant une excellente opération financière. Ces causes ne sont pas difficiles à préciser : le défaut d'activité et le manque de ressources pécuniaires expliquent suffisamment l'incurie des communes. Il faut ensuite trouver les voies et moyens pour remédier au mal ainsi constaté. Or, les remèdes se présentent tout naturellement. Stimuler l'activité des communes, voilà quel est le rôle de l'autorité. Fournir aux communes des ressources en capitaux, c'est là tout au contraire un rôle que beaucoup de personnes éclairées refuseront à l'Etat pour le réserver à l'initiative industrielle des individus.

« Nous pensons, unanimement, dit le rapport de M. du Miral, que le rôle de cultivateur ne peut convenir que très exceptionnellement aux communes elles-mêmes ; qu'il convient bien moins encore à l'Etat, et que son immixtion dans de pareilles entreprises ne pourrait que compromettre à la fois sa considération, sa popularité, ses finances et l'intérêt des communautés auxquelles on se proposait de venir en aide. »

Ajoutons que le rôle de capitaliste convient aussi peu à l'Etat que celui d'agriculteur. En résumé, nous pensons que, dans le cas qui nous occupe, l'Etat a à faire sortir les communes de leur apathie, en laissant, pour le reste, le champ libre au capital et au travail individuel. C'est à ce point de vue que nous

allons examiner la loi nouvelle, et nous la trouverons excellente si elle cherche à provoquer, à favoriser la mise en valeur des biens communaux sans prétendre à l'exécuter.

Pour arriver à livrer à l'industrie agricole les communaux incultes, trois moyens se présentent qui consistent :

1° A partager ces biens entre les habitants des communes ou sections de communes, le partage se faisant soit par tête, soit par feu, soit au prorata de la contribution foncière, soit de toute autre façon ;

2° A *vendre* ces biens, soit aux enchères, soit autrement ;

3° A les *louer* ou les *bailler à ferme.*

Il n'y a point d'autre moyen. Existe-t-il en effet, d'autres modes d'*utilisation*, sauf les nuances, que le *partage*, la *vente* ou la *location?* Ces trois modes sont donc les seuls à examiner tant au point de vue du droit de propriété des communes ou sections de communes, qu'à celui de l'agriculture.

Le *partage,* on pourrait le montrer sans peine, aurait des inconvénients graves au point de vue agricole ; il aurait surtout un vice radical au point de vue du droit : ce serait de dépouiller complètement la commune au profit des individus. Ce moyen est désastreux.

La *vente* des biens communaux ne dépouillerait pas la communauté de sa fortune actuelle ; mais elle lui enlèverait le bénéfice de la plus-value considérable que peuvent acquérir les marais et terres incultes une fois desséchés et défrichés. Or, cette plus-value appartient incontestablement à la communauté, et ne saurait lui être ravie qu'au mépris de toute justice. Il nous semble donc que les mêmes scrupules qui ont fait repousser

le système du partage aurait dû faire également repousser le *système de la vente,* par le Conseil d'Etat.

Au contraire du partage ou de la vente, la *location des communaux* ou leur *amodiation aux enchères,* à la charge par l'adjudicataire d'opérer leur transformation, est un moyen excellent et qui peut concilier à merveille les droits des communes ou sections de communes avec les intérêts de l'agriculture. Il est assez évident que la location respecte le droit de propriété des communautés tant dans l'avenir que dans le présent. Quant à faire en sorte que le dessèchement des marais et le défrichement des landes fussent effectués convenablement, on pourrait, croyons-nous, arriver avec certitude à ce résultat en veillant à ce que l'amodiation aux enchères fût faite dans des conditions favorables. Selon nous, on aurait dû s'astreindre à remplir surtout les deux conditions suivantes, comme les plus importantes :

1° Ne pas morceler les biens communaux, mais les bailler à ferme par lots considérables, pour que leur transformation pût être opérée, grâce à l'association, sur une large échelle du capital et du travail agricole;

2° Fixer des baux assez longs pour que le capital et le travail pussent espérer une rémunération suffisante, et fussent attirés et convoqués à l'entreprise par l'espoir, l'un de beaux intérêts, l'autre de salaires élevés.

Ces différentes observations étant rapprochées de celles que nous avons faites touchant le rôle à prendre par l'Etat dans la question de la mise en valeur des biens communaux, il nous semble que l'on en pourrait déduire les propositions suivantes :

1° L'Etat invite les communes à louer, bailler à ferme, amodier aux enchères, à la charge par les adjudicataires, de les dessécher, planter en bois, cultiver les marais et terres incultes dont elles sont propriétaire;

2° A défaut par les communes de se conformer à cette invitation, l'Etat procède lui-même à l'opération. La location est ordonnée par un décret rendu en Conseil d'Etat;

3° Les mesures prises par les communes ou par l'Etat sont précédées d'avis des conseils municipaux ou généraux ou de commissions compétentes, de telle sorte qu'il soit procédé à la location des communaux avec prudence, et que les intérêts des populations pastorales soient ménagés.

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour examiner et pour apprécier la loi nouvelle votée par le Corps législatif le 15 juillet 1860. Nous avons donné l'article 1er de cette loi. Les articles 8 et 9 sont relatifs à des détails secondaires. Voici les autres :

« Art. 2. Lorsque le préfet estime qu'il y a lieu d'appliquer aux marais ou terres incultes d'une commune, les dispositions de l'article 1er, il invite le conseil municipal à délibérer :

» 1° Sur la partie des biens à laisser à l'état de jouissance commune;

» 2° Sur le mode de mise en valeur du surplus.

» 3° Sur la question de savoir si la commune entend pourvoir par elle-même à cette mise en valeur;

» S'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, une commission syndicale nommée conformément à l'article 3 de la loi du 18 janvier 1837, est préalablement consultée.

» Art. 3. En cas de refus ou d'abstention par le conseil mu-

nicipal, comme en cas d'inexécution de la délibération par lui prise, un décret impérial rendu en conseil d'Etat, après avis du Conseil général, déclare l'utilité des travaux et en règle le mode d'exécution ;

» Ce décret est précédé d'une enquête et d'une délibération du Conseil municipal prise avec l'adjonction des plus imposés.

» Art. 4. Les travaux sont exécutés aux frais de la commune ou des sections propriétaires ;

» Si les sommes nécessaires à ces dépenses ne sont pas fournies par les communes, elles sont avancées par l'Etat, qui se rembourse de ses avances en principal et intérêts, au moyen de la vente publique d'une partie des terrains améliorés, opérée par lots, s'il y a lieu.

» Art. 5. Les communes peuvent s'exonérer de toute répétition de la part de l'Etat en faisant abandon de la moitié des terrains mis en valeur ;

» Cet abandon est fait, sous peine de déchéance, dans l'année qui suit l'achèvement des travaux ;

» Dans le cas d'abandon, l'Etat vend les terrains à lui délaissés dans la forme déterminée par l'article précédent.

» Art. 6. Le découvert provenant des avances faites par l'Etat pour l'exécution des travaux prescrits par la présente loi ne pourra dépasser en principal la somme de dix millions.

» Art. 7. Dans les cas prévus par l'article 3 ci-dessus, le décret peut ordonner que les marais ou autres terrains communaux soient affermés ;

» Cette location sera faite aux enchères à la charge par l'adjudicataire d'opérer la mise en valeur des marais ou terrains affermés ;

« La durée du bail ne peut excéder vingt-sept ans. »

La lecture attentive de cette loi fera reconnaître que deux systèmes très différents d'utilisation des marais et des terres incultes y sont réservés : le système du *partage* est, en principe comme en fait, *écarté*, et nous ne saurions que nous en féliciter; le système de la *vente* combinée avec une participation active de l'Etat à la mise en valeur des biens communaux a inspiré les articles 3, 4, 5, 6. Le système de la *location* peut aussi être appliqué en vertu des articles 2 et 7, auxquels nous applaudissons très hautement.

Si donc il pouvait sembler à quelques personnes que cette loi n'est pas parfaite, on devrait reconnaître au moins qu'elle a les qualités de ses défauts; et que, si elle règle définitivement peu de choses, elle laisse par cela même une grande latitude à des déterminations postérieures et plus précises. Elle peut donc être bonne ou mauvaise suivant la manière que l'on adoptera de s'en servir. Que si les communes persévèrent dans leur incurie, que l'autorité n'ait point recours à tous les ménagements désirables, et ne fasse point suffisamment usage de l'article 7, si intelligemment mis à sa disposition par la commission législative pour ordonner la location, alors nous pourrons voir l'Etat se faisant capitaliste et industriel agricoles, avec les grandes ressources d'expériences, de célérité, et surtout d'économie qu'on lui connaît en pareil cas; nous pourrons voir aussi ce système se traduire dans la pratique pour les communes — « en une expropriation de la moitié de leurs biens. » — Mais qu'au contraire les communes comprennent leurs devoirs, délibèrent et arrêtent elles-mêmes leurs résolutions touchant la mise en valeur de leurs biens par voie de location, dans les larges

limites de l'article 2; qu'en même temps le capital et le travail individuels consentent à porter leur attention sur une entreprise aussi avantageuse pour eux que féconde pour le pays, et la mise en valeur des biens communaux peut s'effectuer conformément à la loi et avec son aide, dans les meilleures conditions morales et économiques. C'est pourquoi nous ne saurions mieux terminer cette première partie de notre travail que par un dernier et énergique appel aux Conseils municipaux d'une part, et de l'autre aux agriculteurs et aux financiers.

Une autre fois nous parlerons de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 février 1779, concernant les *Marais de l'Artois,* dont les dispositions sont encore appliquées aujourd'hui dans un assez grand nombre de communes des arrondissements d'Arras et de Béthune *.

Nous déterminerons le *caractère* de cet arrêté et nous dirons aussi, sur son *application,* ce que nos études déjà anciennes sur cette matière et notre expérience nous suggéreront. Dès à

* ***Arrondissement d'Arras.***

Biache-St-Vaast.
Eleu *dit* Leauwette.
Pelves.
Plouvain.
Quiéry-la-Motte.
Rœux.
Vitry.

Arrondissement de Béthune.

Annay.
Auchy-Labassée.
Douvrin.
Drouvin.
Evin-Malmaison.
Haines.
Harnes.
Lens.
Loison.
Montigny-en-Gohelle.
Meurchin.
Noyelle-sous-Lens.
Sallau.

présent nous ferons remarquer qu'il a tous les caractères d'une *loi,* qu'on ne peut en *changer les dispositions* comme quelques personnes le prétendent, sous le prétexte qu'elles consacreraient un *droit d'aînesse*, opinion qui, selon nous, est une erreur. Pourvu qu'on nous accorde de discuter cette question, nous dirons sur ce point toute notre pensée, alors surtout que depuis quelque temps, les *tendances de l'administration* sont contre l'arrêt du 25 février 1779, dont elle voudrait faire prononcer l'abolition. En écrivant avec mesure sur ce point, nous pourrons en parler à notre aise, quoique, disons-le, on voudrait faire maintenant à ceux qui traitent les questions d'économie publique, *un petit rôle, une petite mesure.* En pareille matière, jamais on ne nous fera accepter comme libérale une législation où il pourra dépendre de quelqu'un, de nous empêcher de dire ce que nous pensons. Nous proclamons toutefois que dans toute discussion, on doit des égards à ceux qui ont une opinion contraire à celle que nous exprimons, et nous terminerons ici cette première partie de notre travail en disant que la liberté *illimitée* dans la discussion n'est pas plus dans nos prétentions que la liberté *mutilée* n'est dans nos goûts.

ÉTUDE COMPARÉE

des

RECHERCHES DE M. DE SAULCY, SÉNATEUR, ET DE M. L'ABBÉ HAIGNERÉ, ARCHIVISTE DE BOULOGNE,

SUR LE

PORTUS ITIUS

DE JULES CÉSAR,

par M. l'Abbé ROBITAILLE,

Membre résidant.

On pouvait croire depuis longtemps déjà que la science avait dit son dernier mot sur le fameux problème de l'emplacement du port où s'embarqua César pour tenter la conquête de la Grande-Bretagne, et que lasse d'accumuler les travaux sans obtenir de résultat définitif, elle désespérait d'en trouver la solution. Les savants des trois derniers siècles se sont partagés entre Boulogne et Wissant, donnant tour à tour à l'une de ces deux localités la préférence sur sa rivale, et constatant qu'elles avaient plus qu'aucune autre le droit de revendiquer l'honneur

d'avoir abrité les huit cents vaisseaux de la flotte du conquérant des Gaules.

A la fin du XVIe siècle, dit M. Haigneré, Paul Merula, Scaliger, Casaubon, Welser, pour ne parler que des plus en renom, se sont prononcés en faveur de Boulogne. Au XVIIe siècle, Bergier, Aubert Le Mire, Cluvier, Bertius, Somner, le P. Pétau et plusieurs autres ont été du même avis. Puis Camden est venu réclamer pour Wissant, entraînant à sa suite Du Cange et l'abbé Baudrand. Toutefois, la cause de Boulogne, solidement établie par le savant géographe Sanson, a été également soutenue par le P. Boucher, par le docte Gibson et par le Suédois Fléming. Si, au XVIIIe siècle, époque des grandes publications historiques, Wissant compte encore parmi ses défenseurs d'Anville, Fontenu et un historien de Calais, Boulogne a pour lui Le Quien, Génébrier et presque tous les Bénédictins, témoins les auteurs du *Gallia Christiana*, dom Montfaucon, dom Bouquet et dom Grenier. Chez les Belges, le P. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule-Belgique*, et l'abbé Mann, dans une dissertation spéciale, lue à l'Académie royale de Bruxelles, ont maintenu, contre Du Cange, l'opinion de Sanson. Nos historiens locaux, tels que dom Ducrocq, Dubuisson, Luto et Abot de Bazinghen, restent d'accord avec la majeure partie des écrivains de l'histoire générale, et combattent expressément les prétentions de Wissant. Charles Régnard, au XVIIe siècle, et Leveux, au XVIIIe, sont à peu près les seuls Boulonnais qui aient adopté les conclusions de Camden, l'un par quelques mots dits en passant, l'autre dans un mémoire plus étendu resté manuscrit.

Dans notre siècle, tandis que l'abbé de Bast, en Belgique,

reprenait la thèse de l'abbé Mann, en faveur de Boulogne, un Boulonnais, M. J.-F. Henry, résume le texte des *Commentaires;* et passant en revue toutes les circonstances topographiques, qui paraissent lui offrir un degré de probabilité, il conclut en faveur de Wissant, ne plaçant pas néanmoins le *Portus Itius* dans le port de Wissant; mais faisant stationner la flotte de César le long de la côte entre le Blanc-Nez et le Gris-Nez, sur une étendue de six kilomètres, sans aucun abri contre les vents. Ce qui suffirait pour juger l'œuvre de M. J.-F. Henry, qui pourtant acquit dans le pays une grande autorité.

M. Auguste Mariette, alors modeste régent de septième au collége de Boulogne, devenu depuis l'heureux explorateur du Sérapéum de Memphis, prit à parti le livre de M. Henry, et après avoir examiné toutes les probabilités tirées du texte de César au profit de Wissant, il les transforma en probabilités en faveur de Boulogne.

Les Anglais, de leur côté, sont revenus au sentiment de Somner, et le travail de M. Mariette a été le signal de ce mouvement. En 1850, M. Thomas Lewrin a publié un mémoire sur l'*Invasion de la Bretagne par Jules-César*. Le sujet y est étudié avec une grande patience de recherches, à la lumière de tous les documents anciens, qui peuvent éclairer la question. C'est à Boulogne que l'auteur place le lieu d'embarquement de César, et c'est à *(Lemannis) Lymne*, près de Hythe, qu'il le fait débarquer. Les arguments de M. Lewrin ont fait une grande impression en Angleterre, et l'on sait qu'un des vice-présidents de la Société archéologique du comté de Kent, M. Wykeham-Martin, accompagné de plusieurs de ses savants collègues, est venu, en 1860, au Congrès de Dun-

kerque, soutenir cette opinion contre M. J.-J. Carlier, qui se prononçait pour Calais, et contre M. Tailliar, qui se prononçait pour Wissant.

Grâces à M. Mariette et à M. Lewrin, la cause boulonnaise reprenait, au XIXe siècle, la prépondérance qu'elle avait eue dans les siècles précédents.

Tel était, selon M. Haigneré, l'état de la question, lorsqu'au commencement de 1860, M. F. de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut, publia dans la *Revue Archéologique* un mémoire sur le *Portus Itius*, qu'il fit réimprimer dans son ouvrage intitulé : *Les Campagnes de Jules-César* (t. 1er p. 125), et dans lequel il croit pouvoir affirmer que tout se réunit pour fixer à Wissant le lieu où César s'est embarqué pour la Grande-Bretagne.

M. l'abbé Haigneré n'accepte pas les conclusions du savant académicien, et dans une dissertation de 136 pages in-8°, où il suit pas à pas son adversaire, il s'efforce de conserver à l'antique *Gesoriacum* le privilège dont il veut la dépouiller.

Rien de plus intéressant que cette lutte entre deux hommes dont la compétence ne saurait être contestée, tous deux étant honorablement connus au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Si le défenseur de Wissant a l'avantage de se trouver sur un plus grand théâtre et de se présenter avec une réputation de savoir universellement admise, de son côté, l'archiviste de Boulogne a fait ses preuves, en fait de travaux historiques; ses études patientes et sérieuses ne datent pas d'aujourd'hui; les réunions savantes les ont signalées à l'attention publique, et le Gouvernement lui-même les a jugées dignes de ses encouragements. Il faut convenir aussi que dans la thèse actuelle, reliée

nécessairement aux annales de nos contrées, sous le rapport de la topographie et de l'archéologie locales, M. Haigneré est admirablement placé pour être sûrement renseigné par lui-même, sans s'arrêter au récit si souvent aventuré des touristes ou des habitants du pays, sans se fier aux impressions d'une course faite à vol d'oiseau, source de nombreux mécomptes et quelquefois d'erreurs regrettables.

Après une lecture attentive des deux remarquables mémoires que nous avons sous les yeux, il nous a paru que les éléments de cette grave discussion sont les données de l'histoire, les découvertes archéologiques et les *Commentaires* de César dans leur point de contact avec la topographie et l'hydrographie des côtes de la Morinie et de la Grande-Bretagne.

I.

Commençons d'abord par constater l'importance de la question historique pour arriver à la solution du problème dont il s'agit. Voici la pensée de Du Cange à cette occasion : « J'estime que le *principal fondement* sur lequel on peut établir le port *Itius*, à Wissant, c'est qu'il est aisé de prouver, par l'autorité de plusieurs graves auteurs, que ce lieu a été celui où de *tout temps*, on s'est embarqué pour passer des Gaules ou de la France en Angleterre, et pour aborder d'Angleterre en France. » Camden, également favorable à Wissant, partage l'opinion de Du Cange sur la force de l'argument historique.

C'est qu'en effet un port assez considérable pour contenir huit cents voiles, ne disparaît pas tout à coup ; il ne s'efface pas de la carte sans laisser des traces, ou du moins le souvenir certain de son existence. Car un port est une création de la na-

ture; il faut pour le détruire en peu d'années un de ces cataclysmes très rares ou l'expresse volonté de l'homme. Le port de Wissant où, selon Du Cange, Camden et de Saulcy, César s'est embarqué dans ses deux expéditions de Bretagne, parce qu'il l'avait trouvé très commode et le plus rapproché des côtes, a dû nécessairement jouer un rôle éclatant dans la série des siècles, et surtout dans les temps voisins de l'illustre capitaine. Les généraux romains qui, sur les pas du conquérant des Gaules, vinrent plus tard achever la conquête de cette île fameuse où il avait abordé le premier, ne pouvaient faire choix d'un autre port d'embarquement, sans accuser d'impéritie le guerrier dont Rome s'enorgueillissait, ou sans se condamner eux-mêmes. De là l'immense intérêt qui s'attache aux recherches historiques dans l'étude du *Portus Itius*.

M. de Saulcy, dans son savant travail, accorde une grande place, il est vrai, à l'étude des conditions où se trouvait le port dont parlent les *Commentaires*, il interroge avec grand soin, les vents, les marées, les courants, la distance mathématique du point de départ à l'arrivée; les heures du trajet; l'éloignement de deux autres ports signalés dans le récit du général romain et les aspects topographiques des lieux qui sont le théâtre des événements; et toutefois il est loin de négliger ce qui regarde l'histoire; il est trop habile pour n'avoir pas saisi ce côté de la question que ses devanciers, dans la défense de Wissant, avaient appelé le *principal fondement* de la solution à donner au problème. Voici comment il en parle :

« On est émerveillé de l'érudition de notre immortel Du Cange, en voyant la collection vraiment imposante des citations de toutes les époques à l'aide desquelles il démontre invincible-

ment que le port d'embarquement ordinaire, pour ceux qui passaient du continent en Angleterre, fut dans tous les temps le port de Wissant. » Dans ce court passage que l'auteur fait suivre de la citation d'un seul texte tiré de la vie de St-Vulgan, on rencontre deux assertions qu'il croit invinciblement démontrées, à savoir, que l'érudit Du Cange a, dans l'intérêt de Wissant, réuni des témoignages *de toutes les époques*, dans lesquels on acquiert la preuve que *dans tous les temps* ce port fut celui où s'embarquèrent ceux qui passaient des Gaules en Angleterre.

Ce passage de M. de Saulcy fournit à M. Haigneré l'occasion de formuler en ces termes l'argument historique : « Le port qui a été *dans tous les temps* le lieu d'embarquement ordinaire pour ceux qui passaient du continent en Angleterre, doit être, à n'en pas douter, le port qui a servi à César; or le port de Wissant est celui d'où l'on partait habituellement pour aller en Angleterre, ainsi que Du Cange l'a démontré *invinciblement*, par une collection vraiment imposante de citations de toutes les époques; donc le port de Wissant a été le *Portus Itius*. »

C'est sur ce terrain que le défenseur de Boulogne engage vivement la lutte, non contre M. de Saulcy, mais contre Du Cange, à l'autorité duquel le docte académicien croit devoir s'en remettre sans examen. Personne assurément ne sera tenté de révoquer en doute l'érudition de l'illustre auteur du *Glossaire;* mais les meilleurs esprits font quelquefois fausse route. On sera d'autant moins étonné de reconnaître la faiblesse des arguments de Du Cange, dans cette circonstance, que son travail fut le fruit d'une gageure qu'il avait faite avec Sanson ; et qu'il s'y livra par conséquent avec un parti pris de faire triom-

pher son opinion. « L'entretien, dit-il, que j'eus avec M. Sanson m'oblige de lui tenir la parole que je lui avançai pour lors que je lui fournirais plus de soixante passages d'auteurs anciens et irréprochables qui justifieraient cette proposition, que le port de Wissant est celui où de *tous temps* on s'est embarqué pour passer des Gaules en Angleterre. »

Malgré cet engagement solennel et peut-être un peu téméraire, même pour Du Cange; car on ne saurait faire l'histoire à sa guise, ni découvrir des témoignages et des faits qui n'existent pas, il n'a pu signaler que trois textes en faveur de sa thèse dans tout le cours des dix premiers siècles de l'ère vulgaire, dont le plus ancien, de l'aveu de M. de Saulcy, ne remonte pas au-delà de 566. Prenant pour véritable cette date que la plupart des chronologistes reculent jusqu'à 650, il faut admettre le silence de toute l'histoire pendant l'espace de six cents ans, à l'occasion de la localité la plus célèbre des Gaules, si réellement Wissant est le *Portus Itius* de Jules-César. Comment expliquer cet oubli immédiat d'un port illustré par la présence de la flotte du plus illustre des capitaines? Comment comprendre qu'il fût complètement abandonné par les généraux Romains qui l'ont suivi dans leurs expéditions contre les Bretons? Dira-t-on qu'il a disparu tout à coup du sol par suite d'un ensablement considérable ou d'une destruction opérée par la main des hommes? D'abord, sur quoi baser une hypothèse dont il n'y a pas de traces dans l'histoire? Que les sables puissent combler un port ou l'obstruer dans un certain laps de temps, on en convient; mais alors cet événement, très-rare assurément, n'est pas ignoré des contemporains; il ne passe pas inaperçu dans le cours des siècles. Ainsi l'ensablement par-

tiel et graduel du port d'Ambleteuse, et son abandon depuis le séjour de la flotte de Napoléon Ier dans le port de Boulogne, est un fait connu que l'histoire transmettra à la postérité.

Il y a pour Wissant une considération d'un grand poids relative au point de la question qui nous occupe ; c'est que son port ne commence à figurer dans les annales du pays que vers le XIe siècle, époque où les ports de Calais et de Gravelines apparaissent également dans l'histoire. Si c'est le *Portus Itius* et que pendant dix siècles il fut enseveli sous les sables, sans que son nom fût révélé au monde, quand et comment a-t-il disparu? Quand et comment est-il sorti de ses ruines?

Nous disons que le silence se fit pendant six siècles autour de Wissant, nous aurions dû dire pendant dix siècles, car des trois textes recueillis par Du Cange, et à sa suite par M. de Saulcy, aucun ne peut soutenir l'épreuve de la critique. Le premier, tiré de la vie de St-Vulgan, est un texte apocryphe. Cette vie, publiée en 1664, par dom Pommeraye, dans son histoire de l'abbaye de St-Ouen de Rouen, est une de ces légendes sans nom d'auteur, qui ne jouissent d'aucune autorité historique. Ghesquière l'a jugée tout à fait indigne d'être insérée dans ses *Acta Sanctorum Belgii*, parce qu'elle est écrite par un anonyme, qui déclare lui-même n'avoir connu qu'imparfaitement les faits dont il parle.

De ce texte isolé, dont l'authenticité est plus que douteuse, il faut aller jusqu'en 933 pour en trouver un second non moins dépouillé de toute valeur historique. Il vient de William de Malmesbury, qui écrivait au milieu du XIIe siècle, et raconte que le roi d'Angleterre Athelstan, ayant formé le criminel dessein de se défaire de son frère Edwin, l'exposa sur la mer avec

un seul écuyer, dans une vieille barque sans rames et sans équipage. Le jeune prince, saisi de désespoir, se jeta dans les flots, pour trouver une mort plus prompte et moins douloureuse que celle qu'on lui réservait. L'écuyer fut assez heureux pour retrouver le corps de son maître et pour aborder avec le cadavre du malheureux Edwin, dans le détroit de Douvres, à Wissant, *Domini corpus ad terram detulit, angusto scilicet a Dorobernia in Wissant mari*, c'est à dire, sur un point quelconque de la côte de la Morinie. Voilà certes, dit M. Haigneré, un texte bien fait pour prouver que le passage d'Angleterre en France avait alors ordinairement lieu par Wissant. Et cette navigation d'un écuyer, qui, dans une barque sans rames, arrive par hasard au port de Wissant, est bien propre à montrer que César s'est servi de ce port, mille ans auparavant, pour son expédition d'Angleterre.

Le troisième texte a rapport à Louis d'Outremer qui, selon Flodoard, aurait essayé de restaurer le port de Wissant vers 938. Il faut dire, d'abord, que Du Cange n'est pas lui-même absolument certain que le mot *Guizum*, employé par Flodoard, en parlant de ce port, signifie Wissant. Il n'y a donc qu'une simple conjecture étymologique sur laquelle il est impossible d'asseoir une opinion sérieuse. M. Haigneré montre que cette expression convient bien mieux au port d'Étaples, appelé longtemps *Wicus*, et depuis *Quantowicus*, c'est à dire, *le Wicus* de la Canche. Or *Wicus* ou *Quantowicus*, pillé par les Normands en 842, devint pour ces hardis pirates une station permanente qu'ils occupèrent jusque dans les premières années du dixième siècle. N'est-il pas raisonnable de penser que Louis d'Outremer, après son avènement au trône, aura voulu relever

les murs du vieux *Quantowicus* et poser les fondements d'une nouvelle ville et du château-fort connu plus tard sous le nom d'Étaples? Quoiqu'il en soit, quel est cet *Oppidum*, selon Richer, ou ce *Castrum*, suivant Flodoard, que Louis d'Outremer aurait bâti ou restauré? Aucune chronique postérieure n'en fait mention. Nulle part on ne trouve que Wissant ait été une ville forte, ni même un camp retranché, comme on le verra plus tard. On n'en peut pas dire autant pour Etaples, auquel par conséquent il est facile de faire l'application du passage de Flodoard et de Richer, invoqué par Du Cange en faveur de Wissant. Voilà donc à quoi se réduisent les témoignages signalés avant le XIe siècle. Il faut avouer qu'ils ne sont pas de nature à démontrer que Wissant fût le *Portus Itius*, ni le port d'embarquement fréquenté *à toutes les époques* par ceux qui allaient de la Gaule en Angleterre.

Au commencement du XIe siècle, Wissant, de l'aveu de tous, devient un port renommé pour la navigation internationale, et jusqu'en 1347, c'est le lieu où s'embarquent la plupart des négociants Gaulois ou Flamands. Du Cange et les auteurs qu'il entraîne à sa suite, s'appuient sur cette célébrité subite pour lui assigner un passé glorieux. Mais on n'a pas besoin de recourir à cette hypothèse toute gratuite, et dont nous venons de prouver le peu de fondement dans l'histoire des dix premiers siècles, pour expliquer la réputation du port de Wissant pendant l'espace de deux cents ans environ. En effet, dit M. Haigneré, aussitôt que les villes de Flandre et particulièrement celles qui se trouvaient dans la partie nord de l'ancienne Morinie, commencèrent à vivre de la vie commerciale, les marchands eurent besoin de nombreux débouchés pour l'importation des matières

premières et l'exportation de leurs produits manufacturés. Ils ne se résignèrent plus à se détourner vers Boulogne, Étaples et même Rouen, pour communiquer avec l'Angleterre. Dunkerque, Mardick, Gravelines, Calais furent recherchées de préférence, et l'on voit tous ces ports apparaître dans l'histoire avec celui de Wissant, au XIe et au XIIe siècle. Les commencements en sont humbles et cachés dans des origines impénétrables, faibles bourgades, à peine remarquées, comme Mardick et Dunkerque; hameaux obscurs, peuplés de pêcheurs, comme Gravelines et Calais, ces localités deviennent peu à peu des villes fortifiées qui prennent rang parmi les anciennes cités.

Telle est l'histoire des ports qui se trouvent sur les rivages sablonneux du nord de la France ; et telle est aussi, quoiqu'avec une fortune moins brillante et moins durable, l'histoire du port de Wissant. Il y avait eu probablement dans cette localité quelque petite industrie de pêche, comme aux hameaux voisins de Mark, de Calais, de Sangatte, d'Audinghen, de Wimille et d'Outreau; mais la population principale, disséminée dans les fermes, se livraient à l'agriculture.

M. Haigneré montre ensuite que ce lieu n'eut, même alors, aucune importance du côté de la population, bien que Froissard, au XIVe siècle, l'appelle une grosse ville, nom que cet historien donne souvent à de modestes villages; qu'il n'a jamais été une place de commerce; que les marchandises y étaient en transit; qu'on n'y a jamais vu, pendant ces deux siècles, que de très-petites flottes; que l'armée la plus nombreuse à laquelle il donna passage, n'était pas de deux mille hommes.

Voilà, selon lui, ce qu'a été Wissant; un hameau sans célébrité et sans histoire jusqu'à l'an 1013; puis à partir de ce

temps, un port fréquenté par des passagers, des marchands et par quelques petits corps de troupes. A l'époque romaine, on ne trouve pas un texte où ce port soit mentionné, même par allusion. Les temps mérovingiens s'écoulent sans que Wissant se montre davantage. Il ne paraît qu'au XI[e] siècle dans un certain nombre de faits qui méritent à peine l'attention de l'histoire. Mais quelle relation y a-t-il entre cette apparition au moyen-âge et son existence du temps de César? Comment peut-elle suppléer à dix siècles de silence de l'histoire et de la tradition ? Encore, si pendant cette période si considérable, on n'avait aucun document historique sur les relations de la France avec la Grande-Bretagne, peut-être pourrait-on trouver quelque valeur dans l'argument appelé *induction*, dont on essaie de tirer avantage; mais ces rapports sont connus, et Boulogne se présente ici avec une masse de témoignages dont il est difficile de contester l'autorité. Parcourons-les rapidement.

L'an 27 avant Jésus-Christ, Agrippa conduisit directement de Lyon *au port britannique des Morins*, la voie militaire qui devait aboutir à la mer. Pline, qui rapporte ce fait, appelle ce port le *Rivage Gésoriaque des Morins;* et c'est en cet endroit qu'il prend la mesure de la largeur du détroit. Florus nomme ce même port, *Morinus portus.*

Pomponius Mela, qui écrivait avant eux et vers l'an 43 de notre ère, ne parle que d'un seul port dans la Morinie et ce port est celui de *Gesoriacum.* Il ajoute qu'en fait de célébrité, il n'y a rien autre chose sur la côte septentrionale des Gaules; et à cette époque si rapprochée de César, par quoi *Gesoriacum* s'était-il illustré, si ce n'est par l'expédition de Bretagne?

Le géographe Strabon, né l'an 50 avant Jésus-Christ, n'a

vu qu'un seul port dans ces parages. Ptolémée, plus tard, ne cite non plus que le *Gésoriaque naval* des Morins, et s'il emploie le mot *Itius*, c'est pour exprimer un promontoire et non un port. Strabon se sert encore d'*Itius* pour exprimer le seul port qu'il reconnaît sur le littoral; mais après lui c'en est fait du *Portus Itius*, et l'on voit immédiatement apparaître *Gesoriacum* dans tous les documents historiques. Comment expliquer ce fait si le *Portus Itius* de Strabon n'est pas le même que *Gesoriacum?*

Au 1er siècle de l'ère vulgaire, vers l'an 40, Caligula vient sur les côtes de la Morinie pour recommencer l'expédition de César contre la Bretagne, et s'embarque à Boulogne, où il fait élever *in indicium victoriæ,* le phare célèbre qui a servi pendant seize cents ans à guider les navigateurs et à leur indiquer le vrai port pour passer de la France dans la Grande-Bretagne.

L'an 43, Claude, marchant à son tour sur les traces de César, choisit également Boulogne ou *Gesoriacum* pour lieu d'embarquement.

Si le *Portus Itius* n'était pas Boulogne, il faut avouer que moins d'un siècle après César, l'histoire romaine donnerait un cruel démenti à son habileté : car, de deux choses l'une, ou César a mal apprécié les choses et c'est lui faire injure, ou il a tracé la véritable route à ses successeurs et alors la cause de Boulogne triomphe.

Dans les âges suivants, le port de Boulogne reçoit tous les vaisseaux destinés à manœuvrer sur la mer du Nord. Là séjourne la *flotte britannique,* qui, selon Tacite, servait à la défense des côtes. Plus tard, sous Dioclétien, Constance Chlore s'y embarque avec son armée victorieuse, en 296.

A cette époque, *Gesoriacum* prend le nom de *Bononia* que l'histoire adopte invariablement. Eumenius est le dernier écrivain qui prononce le nom de *Gesoriacum,* et il l'emploie concurremment avec celui de *Bononia* pour désigner la même ville. La carte de Peutinger parle de la même manière : *Gesoriago, quod nunc Bononia.* Enfin, un auteur du IVe siècle rapporte que Constantin-le-Grand vint, en 306, trouver son père à *Bononia* que les Gaulois appelaient auparavant *Gesoriacum.* L'identité devient incontestable devant de pareils témoignages.

Sous cette nouvelle dénomination, Boulogne continue de jouir de la même gloire maritime. Sous l'empereur Constant, un médaillon portant au revers *Bononia Oceanen...* est relatif à une expédition navale dont cette ville est le point de départ.

Le même empereur porte dans la ville de Boulogne une loi ayant pour but de confirmer certaines immunités des colons établis sur les terres de la maison impériale. Cette loi est datée du *viij des calendes de février 343* (24 janvier 343).

La présence de l'empereur Constant dans Boulogne est prouvée par un passage d'Ammien Marcellin (Liv. 20 initio).

En 360, Lucipinus s'y embarque pour la Bretagne, afin d'y apaiser une révolte.

A cette même époque, Julien à qui ses soldats venait de conférer le titre d'Auguste, envoie ses agents pour empêcher que personne ne traverse la mer à Boulogne. De cette manière, dit Ammien Marcellin, il intercepta toute communication entre la Gaule et la Grande-Bretagne. Ce qui montre, d'après cet historien, que Boulogne était alors le seul port fréquenté par les passagers.

Théodose, général de la cavalerie, y prend la mer en 368; et, l'an 407, Constantin III y débarque, venant d'Angleterre, pour relever l'empire des Gaules. Les écrivains du Ve siècle, comme ceux du Ier, ne parlent que de Boulogne; ainsi Olympiodore, Zozime et autres, ne signalent aucun autre port sur nos côtes.

Le premier de ces historiens dit que Boulogne est la première ville maritime que l'on rencontre sur les côtes de la Morinie, en venant de la Grande-Bretagne : *Maritimam urbem primam in Galliæ finibus positam.* Il ajoute que c'était là qu'on réunissait les armées pour toutes les expéditions contre la Bretagne ou contre les Gaules.

La renommée de Boulogne ne diminue pas dans les siècles suivants. Charlemagne y fait construire une flotte en 811. En 884, les Normands viennent s'y embarquer. Deux cent cinquante vaisseaux, montés par ces barbares, quittent ce port en 893. C'est à Boulogne que les députés de la nation française vont chercher Louis d'Outremer, en 936.

Ici, Wissant commence à paraître avec Calais et Gravelines, mais Boulogne est toujours le port des grandes expéditions. N'en citons qu'un fait. Philippe-Auguste, en l'an 1253, y rassemble une flotte de 1700 voiles, pour descendre en Angleterre. C'est la plus nombreuse réunion de navires que l'on eût vu dans le détroit, depuis César et Charlemagne; et la plus nombreuse que l'on devait voir sur nos côtes jusqu'à Napoléon 1er. Calais et Gravelines ont reçu quelques parties de cette flotte magnifique; mais Wissant qui, selon l'expression de M. de Saulcy, était un port de cabotage, ne figure pas dans les récits de cette vaste entreprise.

Ajoutez à cette constante célébrité du port de Boulogne l'importance de la ville elle-même, que la plupart des historiens et chroniqueurs disent devoir son origine à César, qui l'aurait bâtie pour mettre son armée à l'abri des attaques des populations de la Gaule ; l'étendue de son commerce et de ses relations avec la Grande-Bretagne, tandis que Wissant ne figure dans aucune chronique jusqu'au X[e] siècle, et vous avouerez qu'en ne considérant que les données historiques, il est difficile de ne pas reconnaître que les titres de Boulogne à revendiquer l'honneur d'être le *Portus Itius* de Jules-César, sont mieux fondés que ceux de Wissant.

II.

Je vais examiner le problème de l'emplacement du *Portus Itius* au point de vue des découvertes archéologiques.

Sous ce titre, je comprends les questions relatives à l'étymologie du mot *Wissant,* à la topographie des lieux qui sont le théâtre de la discussion, ainsi qu'au résultat des fouilles faites à diverses époques dans les deux localités qui se disputent l'honneur d'avoir servi de port à César pour ses expéditions contre les Bretons.

Plusieurs antiquaires ont essayé de découvrir la racine du mot *Wissant* et d'y trouver un argument en faveur de leur thèse. M. de Saulcy le constate sans paraître y attacher d'importance : « Les uns, dit-il, ont vu dans le mot *Itius* un qualificatif tiré de l'expression *ab itando,* ou mieux du verbe *ire,* auquel cas le mot aurait simplement signifié *port en partant duquel on va en Bretagne.* D'autres, et je crois ceux-ci plus dans le vrai, ont admis que le mot *Wissant* date de la plus

haute antiquité, et que ce nom, dont la signification de *Sable blanc* saute aux yeux, serait devenu *Itius* pour les Romains. Cela n'a rien d'impossible. »

Sans doute, cela n'a rien d'impossible; mais aussi, on l'avouera volontiers, cela n'a rien de vraisemblable et ne peut être sérieusement invoqué dans l'intérêt de la cause.

Il en est de même d'une étymologie que le savant académicien apprit de la bouche d'un brave vieillard de Wissant, qui lui servait de guide dans son excursion de 1860 : « Il me dit, avec le plus grand sérieux du monde, continue M. de Saulcy : Monsieur, dans les anciens temps, notre port était si grand, qu'en une seule fois on a vu appareiller huit cents navires, et c'est pour cela qu'on l'a appelé Huit-Cents ou Wissant; c'est la même chose »

Quelques autres étymologies furent mises en avant par des érudits, parmi lesquels on compte Du Cange. Selon eux, le vrai radical de Wissant est *Wic* et ses dérivés, qui signifie boulevard, maison, golfe ou port. Et ils ajoutent que César, n'ayant pu traduire en latin ce mot *Wic,* aurait écrit *Itius.*

On pourrait répéter ici la phrase de M. de Saulcy : « Cela n'est pas impossible, » en la faisant suivre de cette autre : « Cela n'est pas vraisemblable, et par conséquent ne prouve rien. »

Inutile de suivre ces érudits dans leurs hypothèses nombreuses, dont Du Cange lui-même a si bien senti la faiblesse, qu'il avoue ingénûment qu'il est malaisé de rencontrer quelque chose de certain dans ces étymologies Il eût donc été sage à lui de ne pas les invoquer. Des armes mauvaises sont un fardeau dans la lutte, et souvent un obstacle au triomphe. M. de Saulcy aurait dû s'en débarrasser entièrement. Mais c'est assez

sur le chapitre de l'étymologie, science partout féconde en déceptions et dépourvue, dans le cas présent, de toute espèce de fondement solide.

Venons à la topographie, et commençons par l'argument appelé souvent invincible par les défenseurs de Wissant. Voici comment s'exprime à cette occasion M. de Saulcy (page 182) :

« Il me reste à mentionner un monument antique qui vient ajouter une preuve de plus à toutes celles que j'ai énumérées en faveur de Wissant.... César, en partant pour sa seconde expédition de Bretagne, laissa sur le continent Labienus avec trois légions et deux mille cavaliers, afin de garder les ports, de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée, et enfin de surveiller les mouvements des Gaulois. Pour atteindre ce but, il fallait un camp très-voisin du port principal, c'est-à-dire, du *Portus Itius*.... Si nous avons raisonné juste, en voyant le *Portus Itius* dans Wissant, nous pouvons espérer de retrouver dans le voisinage de Wissant les traces d'un camp romain, qui sera très-vraisemblablement celui qu'occupèrent les légions et la cavalerie de Labienus.

» Ce camp ne peut être confondu avec le petit poste placé sur le monticule dit *Camp de César*, et que nous voyons à 500 mètres à l'Est de Wissant : quelques cohortes à peine pouvaient s'y loger ; et si, ce dont je ne doute pas, Labienus a fait occuper militairement ce poste, il a dû avoir son camp ailleurs.

» Or, contre le hameau de Sombre-Haute, situé à deux mille cent mètres au Nord de Wissant, se trouve une colline nommée le Mont d'Averloo, et que couronne un espace rectangulaire retranché, avec terrassements et fossés. Un des habitants de

Wissant, fort curieux, tout campagnard qu'il est, des souvenirs de l'antiquité relatifs à son modeste village, m'a affirmé que c'était un camp des Romains, et m'a offert de m'y conduire immédiatement. Malheureusement, le temps me manquait pour effectuer cette promenade, et j'ai dû me borner à recueillir les renseignements qui m'étaient donnés. Comme j'ai pu constater la précision de tous ceux provenant de la même source, et que je pouvais constater de *visu,* je ne conserve aucun doute sérieux sur l'exactitude de cette indication. Il est donc certain, pour moi, qu'il existe au-dessus de Sombre-Haute un camp de quelques hectares de surface, et dans lequel il faudra reconnaître le camp des trois légions et des deux mille cavaliers de Labienus. »

Il faut faire d'abord sur ce passage une remarque très importante : c'est que le monticule, dit le *Camp de César,* pouvait à peine loger quelques cohortes, et que par conséquent Labienus a dû avoir son camp ailleurs. Or, jusqu'à M. de Saulcy, tout le monde avait vu dans cet étroit espace le véritable camp de César, et le Mont d'Averloo était complètement inconnu. Ainsi tous ses devanciers, érudits, archéologues, touristes, amateurs, s'étaient trompés, prenant pour un camp romain une petite motte insignifiante. C'est dur, il faut l'avouer, pour tant d'hommes qui ont vu Wissant, pour tant d'autres qui ont écrit sur les rapports des voyageurs ou des habitants du lieu, de convenir qu'ils ont été dupes de leur crédulité ou de leurs trop rapides explorations.

Quoiqu'il en soit, les fouilles récentes que vient de faire pratiquer M. de Ste-Suzanne, sous-préfet de Boulogne, donnent complètement raison à M. de Saulcy, en démontrant jusqu'à

l'évidence que le *Fort-César* n'est pas formé de terres rapportées; mais que c'est un mamelon naturel, taillé de main d'homme, pour servir à la défense du lieu. M le général Creuly, qui l'a visité dernièrement en compagnie de M. Alexandre Bertrand et de M. Mariette, soutient que c'est une fortification du moyen-âge. M. le Sous-Préfet de Boulogne, qui a étudié et même découvert, en divers lieux, des camps romains, est aussi persuadé que le Fort-César est un fort du moyen-âge.

Les cinq jours de travaux dirigés par M. l'Agent-voyer du canton de Marquise, et présidés par M. le Sous-Préfet, ont eu également pour résultat de prouver que les autres fortifications, dont on fait tant de bruit, la *Motte Carlin,* la *Motte d'Inghen* et la *Motte Framezelle,* ne sont que des mottes celtiques de 20 pieds de diamètre environ. La *Motte du Vent* est une éminence *naturelle,* informe, de peu d'étendue et sans aucune physionomie militaire.

Le rapport ajoute : La *Motte du Bourg,* visitée par M. de Ste-Suzanne, M. Cousin, M. Leroy, agent-voyer de Marquise, est d'une apparence plus belliqueuse. A la voir de loin, on dirait d'un fort retranché avec fossés et les autres travaux de défense. De près, jugez de notre surprise, lorsque nous vîmes partout aux stratifications naturelles du terrain, visibles par des écorchures tout autour, que c'est une éminence ainsi formée par la nature, et que l'ouvrage, malgré les apparences qu'il présente à distance, est d'une irrégularité flagrante.

M. Cousin, dont le nom figure dans cette note, vient, de son côté, de terminer les fouilles que la Commission ministérielle de topographie et la Société française d'archéologie l'avaient chargé de faire à Wissant. Le résultat de ses longues et sé-

rieuses études, c'est qu'il n'y a pas trace d'un camp romain dans cette localité.

Voici un extrait de son rapport : « A l'intérieur du Fort-César, des tranchées longues et profondes avaient été pratiquées par deux cantonniers. On n'y remarquait rien de ce qu'on rencontre ordinairement dans un camp de l'époque romaine, ni restes de vases, tuiles ou briques, ni pièces de monnaie. Pas un seul objet intéressant d'une autre époque n'y avait été trouvé. D'après cela, le résultat était complètement négatif, et il venait corroborer, d'une manière décisive, les raisons de penser que ce fort n'a pas été construit lors des expéditions de Jules César dans la Grande-Bretagne ; raisons tirées soit de sa forme qui n'est pas carrée, soit du peu d'étendue de son enceinte, qui comporterait tout au plus 500 hommes, soit enfin de la profondeur comme de la largeur de ses fossés. Ce fort domine plusieurs chemins par lesquels, pendant l'occupation anglaise, l'ennemi pouvait venir du Calaisis dans le Boulonnais; et cette considération grave aurait alors commandé la construction du fort, s'il n'avait pas existé auparavant. » (Page 19).

Si l'on abandonne la prétention de voir un camp romain dans le *Fort-César*, que M. de Saulcy appelle un *oppidum celtique*, il faut renoncer à l'idée d'en trouver ailleurs, à moins qu'avec le célèbre académicien, on ne le place sur le Mont d'Averloo. Mais comment s'arrêter à cette découverte, inconnue jusqu'ici, qu'un bon paysan lui révèle, et qu'il admet sur sa parole, sans se donner la peine de visiter cette motte assez considérable pour y faire camper une armée de 40,000 hommes?

Cette trouvaille extraordinaire excita l'étonnement général dans le pays. Les archéologues boulonnais voulurent s'assurer

de la vérité du fait, et l'année dernière M. l'abbé Haigneré, M. Cousin de Dunkerque et M. l'abbé Vassal, curé de Wissant, se livrèrent à de sérieuses explorations sur le terrain indiqué par M de Saulcy.

Voici le récit de M. Haigneré :

« Après avoir inspecté le Mont d'Averloo du sommet à la base, nous désespérions d'avoir le mot de l'énigme; lorsque, la bêche sur l'épaule, un vieillard nous aborde. C'était le guide de M. de Saulcy. Je l'interroge sur l'existence de la tradition relative au prétendu camp; et voici le dialogue qui s'engage à cette occasion :

Monsieur, lui dis-je, comment savez-vous qu'il y a eu un camp de César sur le Mont d'Averloo? — Parbleu! c'est dans le dictionnaire géographique. — Ah! et que dit le dictionnaire? — Wissant, bourg sur la mer, à 4 lieues Nord de Boulogne, l'ancien *iccius portus*, où César s'est embarqué pour l'Angleterre. — Et bien, qu'est-ce que cela prouve pour le Mont d'Averloo? — Ce que cela prouve? Vous savez que César avait avec lui une armée de 40,000 hommes : Pour les loger, il fallait un camp, et où voulez-vous le mettre ailleurs qu'ici? — Cela, Monsieur, répondis-je, est une autre question. Mais, dites-moi, je vous prie, si c'est la tradition du village; si vous avez entendu dire cela par les anciens; où si c'est vous qui l'avez découvert? — Je ne l'ai entendu dire à personne; c'est mon opinion à moi.

Ayant bien et dûment constaté qu'il n'y avait pas de tradition, nous demandâmes au savant campagnard de vouloir bien nous conduire jusqu'aux retranchements, que nous n'avions pas vus, et qu'il s'offrait de nous montrer. Rien ne lui fut plus facile :

ces retranchements du camp d'Averloo sont tout simplement des rideaux abruptes, dessinés autour du mont par l'effet de la culture, et sur lesquels le laboureur laisse croître l'herbe, parce qu'ils sont trop escarpés pour que la charrue y puisse tenir. Il y en a de semblables sur toutes les collines environnantes et dans tout le pays... Voilà ce que l'imagination du guide de M. de Saulcy avait pris pour les retranchements et les fossés d'un camp romain, remarquable par son antiquité et par les beaux souvenirs qui s'y rattachent. Fiez-vous donc aux guides, même quand ils parlent avec le plus grand sérieux du monde.

Ce n'était pas assez de nous assurer de *visu* qu'il n'y avait rien de romain sur le Mont d'Averloo ; il fallait être en mesure de prouver aux plus incrédules que cet emplacement ne recelait pas dans ses entrailles les vestiges de quelques travaux militaires. M. Cousin entreprit, en divers sens, et sur divers points, des fouilles qui ont amené un résultat complètement négatif. De mon côté, j'ai fait appel à l'expérience des laboureurs qui cultivent ces pauvres terres. Tous m'ont affirmé que le Mont d'Averloo n'a jamais été remué sur aucun point, et que partout le soc de la charrue effleure le tuf. La couche végétale qui le recouvre étant peu profonde, il est fort facile de constater que le sous-sol est parfaitement vierge de retranchements et de fossés.

Ainsi il n'y a pas eu de camp romain sur le Mont d'Averloo ; on n'en saurait non plus trouver de traces sur les *Mottes-du-Vent*, du Bourg, d'Inghen, Carlin et Framezelle, que M. de Saulcy n'a même pas cru devoir nommer. Que deviennent donc ces *retranchements* et ces travaux défensifs que l'armée de César aurait construits sur la plage de Wissant ?

Si les monticules et la superficie du sol ne permettent pas de s'arrêter à l'idée d'un camp romain à Wissant, n'a-t-on pas du moins dans les découvertes archéologiques la preuve de la présence d'une armée romaine dans cette localité?

Les Romains ont laissé, dans les plus modestes villages, des traces de leur passage et de leur domination qui dura cinq cents ans. Découvrir quelques objets gallo-romains dans une localité, c'est prouver qu'elle a été habitée ou visitée par les hommes de ce temps-là; mais on ne saurait rien en conclure pour l'existence d'un camp romain. A-t-on fait quelques trouvailles plus importantes ?

M. de Saulcy a rencontré vers la mer des pièces de bois noircies par le temps et des restes de vieux murs, qu'il croit d'une haute antiquité; il ajoute : dans toute la partie droite, le sable des dunes est mélangé de tuileaux et de fragments de poterie , parmi lesquels il s'en trouve beaucoup qui appartiennent certainement à l'époque gallo-romaine.

M. de Saulcy, dans une courte excursion, a été plus heureux que ses devanciers et ceux qui l'ont suivi dans la recherche des antiquités de Wissant. Car jusque-là l'histoire locale avait gardé le silence sur les objets gallo-romains découverts dans cette localité. Aucune ville , aucun musée, aucun particulier n'était possesseur d'un pareil trésor, selon M. Haigneré.

Quant à ses propres études et à celle de M. Cousin, président de la Société Dunkerquoise, il en rend compte en ces termes : « J'ai, à plusieurs reprises, exploré toutes les dunes dont parle M. de Saulcy, observé toutes les tranchées faites dans les sables, à une grande profondeur , et je n'ai pu réussir à mettre la main sur un seul de ces tuileaux gallo-romains, sur un seul

fragment de ces poteries gallo-romaines. J'ai fait mettre de côté tout ce que les ouvriers ont trouvé en ce genre, dans la fouille des vieux murs, et je n'y ai non plus rien rencontré qui me parût antérieur au XIVe siècle. Mon collègue, M. Louis Cousin, n'a pas été plus heureux que moi sous ce rapport; mais il a rencontré sur la butte du Calvaire quelques sépultures gallo-romaines dans lesquelles on a recueilli sept vases de terre, pouvant appartenir au IIIe siècle de notre ère et une assez mauvaise médaille de Posthume. Des fouilles régulières, continuées sur le terrain environnant, n'ont produit aucun nouveau résultat. Voilà le bilan archéologique de Wissant. »

Depuis qu'a écrit M. Haigneré, M. le Sous-Préfet de Boulogne, ainsi que je l'ai dit déjà, a fait opérer des fouilles sur les mottes dites du Camp-César, du Bourg, etc. Or, malgré les nombreuses saignées qui furent pratiquées, on n'a recueilli qu'une *poignée* (c'est l'expression du rapporteur) qu'une poignée de tuileaux et des tessons de poterie, où rien de romain ne s'est montré.

Dans le rapport officiel que M. Cousin vient d'adresser à la Société Française d'Archéologie, il constate la découverte de quatre sépultures gallo-romaines du IIIe au IVe siècle, sépultures de pauvres gens et des derniers temps de l'empire. Ce sont là les seules antiquités qu'il a pu signaler, après des travaux de plusieurs années de durée.

« En retirant les sables, dit-il, on n'a pas trouvé une seule monnaie, un objet quelconque qui rappelât l'époque romaine: on n'a rencontré que quelques jetons qui remontent tout au plus au IVe siècle, et un petit poids nommé angelot. » Il ajoute que dans les murs découverts au milieu des sables, il n'a trouvé

ni briques ni ciment qui indiquent une construction romaine. Enfin il termine en disant qu'on trouve à Wissant peu de monnaies romaines; que malgré toutes ses recherches depuis vingt ans, jamais il n'en a rencontré et jamais il n'a entendu dire qu'on en avait vu qui fussent antérieurs au règne d'Auguste. (Page 38).

Quand M. de Saulcy ne se serait pas trompé sur la nature des tuileaux et des fragments de poterie auxquels il assigne l'époque gallo-romaine, cela prouverait simplement que quelques familles romaines ont habité Wissant pendant les trois ou quatre premiers siècles de notre ère.

Selon M. Haigneré, les pièces de chêne et les constructions indiquées par M. de Saulcy prouvent bien moins encore. Les pièces de bois sont des restes d'estacades, ou espèce de quais en bois, qui sont loin de remonter aux romains. Quant aux constructions, dit-il, que les habitants détruisent chaque jour pour en avoir les matériaux, je les ai vues, j'en ai étudié avec soin l'appareil, j'ai vu le mortier qui joint les pierres, et je suis resté convaincu que rien de tout cela ne remonte au-delà du XVI[e] siècle. Les plus vieilles maisons du village ont des murs tout à fait semblables. Les dunes qui ont envahi cette partie du village sont de date relativement récente. Aussi, l'historien Henry écrit-il que l'année 1738 vit disparaître quarante-trois habitations dans une même nuit.

Dans un chapitre particulier, M. Haigneré examine la question des voies romaines que M. de Saulcy n'a pas cru devoir toucher. Elle n'est pas cependant sans importance. Car, si Wissant est le *Portus Itius*, les voies partant de l'Italie pour aboutir à la mer, doivent être dirigées vers ce lieu d'embarquement, et

non vers Boulogne. Il doit en être de même de celles qui traversaient les provinces du Nord de la Gaule-Belgique, pour arriver au camp romain ou au port d'où les Romains partaient pour leurs expéditions contre la Grande-Bretagne. Or la voie qui part de Milan, par Vienne et Reims, pour aboutir à l'Océan, ou au port britannique des Morins, n'a été conduite que jusqu'à Boulogne par Agrippa, vingt-sept ou vingt-huit ans après César; et celle qui relie toute la Belgique à la mer, depuis Bavai, par Cambrai, Arras et Thérouanne, aboutit également à Boulogne.

Plusieurs auteurs, dit M. Cousin dans le rapport déjà cité, notamment mes honorables et savants collégues, M. Harbaville, ancien Conseiller de Préfecture du Pas-de-Calais, et M. Courtois, secrétaire-archiviste de la *Société des Antiquaires de la Morinie*, ont fait du chemin de Wissant à Landrethun, la voie romaine de Wissant à Thérouanne, l'ancienne capitale de la Morinie. D'autres savants ont regardé comme une voie romaine le chemin, appelé *chemin vert*. Leur assertion à cet égard n'est appuyée sur aucune base solide, ni sur la carte de Peutinger, ni sur l'itinéraire d'Antonin, qui, pour le littoral de la Gaule en face de la Grande-Bretagne, mentionnent un seul port, celui de Gessoriac (Boulogne) comme le point de départ et le terme des voies romaines. On pouvait en conclure que s'il y en avait eu réellement à Wissant, elles auraient été ou d'un ordre inférieur, ou établies depuis que les deux ouvrages ci-dessus avaient été écrits. M. Cousin voulut s'assurer si son opinion était justifiée par l'état des lieux; et pour atteindre ce but, il fit sonder dans une grande étendue et dans une foule d'endroits les deux chemins en question. Ces divers sondages, dirigés par un agent-voyer intelligent, montrèrent qu'ils n'avaient jamais

été empierrés et que nulle part ils n'avaient la moitié de la largeur des voies romaines ou voies militaires. On peut voir son curieux rapport de la page 28 à la page 38.

M. l'abbé Haigneré consacre un autre chapitre à montrer la difficulté d'établir un grand port militaire à Wissant, entièrement dépourvu de rivières et de forêts, et le peu de vraisemblance qu'un homme tel que César l'ait préféré à Boulogne, où de l'aveu de l'histoire, il y a toujours eu un port très vaste, très commode et très fréquenté. Il montre aussi dans cette dissertation le peu de fondement des hypothèses faites par M. de Saulcy, Du Cange et d'Anville.

Je me borne à mentionner à ce sujet l'avis de deux hommes dont la parfaite compétence ne saurait être contestée. Il m'a été communiqué tout récemment par une personne très digne de foi. L'ingénieur ordinaire du port de Calais, M. Leblanc, à qui le Gouvernement a confié la mission de diriger les travaux du bassin à flot de Boulogne, et qui connaît parfaitement Wissant, où il a fait faire de grands travaux d'études de nivellement, déclare qu'il ne voit aucune possibilité de l'existence d'un port important dans cette localité. Toutes les fois, dit-il, que j'allais de Calais au Gris-Nez, pour surveiller les travaux de reconstruction du phare, je traversais Wissant, en étudiant cette question, et je me disais à moi-même : quelle preuve peut-on avoir d'une pareille absurdité? (Textuel).

Le second témoignage que je voulais invoquer est celui de M. Stoffel, officier d'ordonnance de l'Empereur, envoyé par lui dernièrement pour vérifier les découvertes de M. de Saulcy. Après avoir soigneusement examiné les lieux, et les avoir rapprochés du mémoire de cet honorable archéologue, il laissa

échapper cette expression : « Quelle plaisanterie! » Aux yeux donc de ces hommes si bien posés pour se prononcer dans une pareille question, il n'y a nulle trace d'un camp romain à Wissant, et la position topographique de ce village ne permet pas de croire à l'existence d'un port important, capable de tenir et d'abriter les huit cents navires de César.

M. Henry lui-même, si favorable à Wissant, n'a pas admis la possibilité d'y établir un port. Aussi, après une étude pratique du terrain, il s'est cru forcé de faire embarquer César sur le rivage, et le long des côtes, et non dans le port imaginé par Du Cange et d'Anville. Il eût pensé de la même manière, sans doute, s'il avait connu les hypothèses faites par M. de Saulcy, et qui ne reposent que sur des indications imparfaites et des traditions sans valeur.

Boulogne est dans des conditions bien meilleures au point de vue des données archéologiques. On vient de le voir, les chroniqueurs, si prompts du reste à signaler les moindres trouvailles et les localités où elles ont été faites, n'ont pas dit un seul mot des antiquités de Wissant, tandis que depuis le XI[e] siècle jusqu'à nos jours, Boulogne paraît dans toutes les histoires locales comme une cité remarquable par son antiquité, son importance, son port vaste et commode, et les richesses scientifiques que son sol contient.

Robert Wau et Geoffroi de Monmouth, au XII[e] siècle, font de Boulogne le centre des opérations de César, et, par conséquent, y placent le *Portus Itius*, bien qu'alors Wissant fût devenu le passage ordinaire pour la Grande-Bretagne. Ebrard, chanoine de Watten, en 1085, s'efforce de rattacher ce village par les routes publiques et royales à la Tour-d'Ordre, qu'il appelle un

phare très-élevé, servant d'observatoire aux Romains, bâti près des murs de Boulogne, en face de la Grande-Bretagne.

Au sortir du moyen-âge, l'auteur d'un *Chronicon Morinense*, conservé manuscrit à la bibliothèque de St-Omer, attribue à César la fondation de la ville de Boulogne.

Plusieurs généalogies des comtes de cette ville expriment des opinions analogues. Dans un manuscrit de 1542, on dit que Charlemagne *vint à Boulogne faire allumer grand feu sur la Tour-d'Ordre, bâtie par César* pour conduire l'armée en Flandre.

Jean d'Aucy dit également que la ville de Boulogne tomba entre les mains de Jules César, qui la nombra la première des douze grandes cités des Gaules, amplia de maisons, environna de murs et y édifia une haute tour, qu'il appella la tour d'*Ordre,* et depuis le triomphe de Jules César, elle s'accrut en paix.

Toutes ces assertions, inexactes dans la forme, au fond prouvent une chose, c'est que la tradition générale regarde formellement la ville de Boulogne comme une ville de César, bâtie dans le lieu qui fut le théâtre de ses exploits.

Que Boulogne renferme de nombreuses traces de constructions romaines, c'est un fait hors de tout doute ; ainsi les murs évidemment romains, enfouis sous les remparts de la ville, et qu'on a dû couper pour ouvrir les deux passerelles de la porte des Dunes; ainsi le temple qui existait sous les fondements de l'ancienne Cathédrale et les restes de constructions considérables retrouvés à diverses époques et aujourd'hui encore, à la haute-ville et près des fortifications.

On ne peut remuer le sol dans un rayon de deux kilomètres

sans rencontrer à chaque pas des débris romains. On y a trouvé un grand nombre de sépultures et plus d'un vaste cimetière qui ont produit des inscriptions remarquables, des masses de médailles, des objets et des ornements de toutes sortes dont le musée possède une énorme quantité. On y voit en particulier deux inscriptions tumulaires qui donnent les noms de deux tribuns de la flotte britannique : *Q. Arrenius Verecundus,* au IIe siècle, et *P. Græcius Tertinus* au IVe.

Les poteries samiennes, les vases de toutes formes et de toutes matières, les fragments d'amphores et de tuiles sont partout semés à profusion, avec la brique romaine parfaitement conservée; la collection de vases de verre ne le cède qu'à celles des capitales, et tout a été recueilli dans la localité.

Les travaux qui ont été faits dans ce siècle, non seulement à l'intérieur de la haute-ville, mais le long des anciennes limites du port, sur le versant du val de St-Martin, qui regarde le sud et dans tout le faubourg de Bréquerecque, ont amené et amènent chaque jour de continuelles découvertes. La rive gauche de la Liane a présenté aussi les sépultures du Châtillon, qui ont été l'objet de fouilles régulières. On vient de creuser dans le sable de Capécure le sas éclusé du bassin à flot; et dans les couches les plus profondes, on a trouvé en assez grande abondance des tessons de poteries romaines. Il est donc difficile de rencontrer nulle part ailleurs plus de vestiges d'un camp romain et du séjour d'armées romaines que dans la ville de Boulogne et dans toutes les terres environnantes.

On a vu que, d'après les aperçus d'hommes très-compétents, la topographie de Wissant repousse toute idée de l'existence d'un camp propre aux embarquements militaires. Il n'en est pas

ainsi de Boulogne. Personne ne contestera l'importance de son port actuel, quant à l'étendue. Les huit cents voiles de César y tiendraient à l'aise, puisque les dix-neuf cents bâtiments de Napoléon Ier y ont été réunis en 1805. L'appareillage d'une flotte et l'embarquement d'une armée nombreuse peuvent s'y faire rapidement, en vue d'une expédition soudaine, puisque en *une heure et demie*, le 15 thermidor, an XIII, les soldats de la Grande-Armée, avec chevaux et bagages, furent prêts à partir pour l'Angleterre.

Et pourtant, si l'on s'en rapporte aux données historiques et aux inductions légitimes, le port de Boulogne n'est plus qu'une ombre de ce qu'il a été. Qu'on se figure, dit M. Haigneré, la pointe d'Alpreck, avançant au moins de deux kilomètres en mer jusqu'aux roches Bernard, qui en faisaient autrefois la base, et, d'un autre côté, la pointe de la Tour-d'Ordre, se prolongeant parallèlement à la précédente, comme deux immenses jetées naturelles qui resserraient l'entrée du Hâvre; qu'on imagine cette marée fougueuse qui remplissait et remplirait encore sans les barrages, tout le bassin de la Liane, entre les collines d'Outreau et celles de Bréquerecque, jusqu'au Pont-de-Briques, à près de quatre kilomètres dans l'intérieur des terres; qu'on veuille bien voir sur la carte du XVIe siècle, la mer refluant dans ce que nous appelons le canal des Tintelleries; que, d'après le niveau du terrain et les révélations de la science géologique, on la suive dans le val St-Martin; qu'on se représente ainsi, dans son état primitif ce vaste port, baignant la plus grande partie de la colline sur laquelle était le *Castrum* romain de l'ancienne Gésoriaque, et l'on reconnaîtra la vérité de l'expression d'Euménius: ***Omnem sinum illum portus....***

A l'époque romaine, continue-t-il, le port de Boulogne devait avoir, dans une très-grande partie de l'étendue que je viens de décrire, la profondeur qu'il conserve dans son état actuel. C'était certainement alors, comme aujourd'hui, le port de France dans lequel la marée s'élève le plus. Au lieu de lécher les bas-fonds sablonneux de la Liane, elle devait entrer à pleine volée sur le tuf glaiseux qui forme, au-dessous des sables, un radier naturel. C'est ce que le creusement du sas éclusé a révélé de la manière la plus certaine, en mettant à découvert le lit d'une ancienne partie du port. On y a reconnu l'empreinte palpable de marche des flots, et recueilli plusieurs débris d'antiquités romaines.

Le port de Boulogne était donc aussi profond que large, et en s'enfonçant dans les terres, derrière deux promontoires fort élevés, il était parfaitement à l'abri de tous les mauvais vents. Quel meilleur emplacement pouvait-on choisir pour y faire les préparatifs d'une expédition importante?

Ajoutez à ce que vient de dire M. Haigneré qu'au lieu d'un petit ruisseau, qu'on traverse d'une enjambée et dont le cours n'est pas de quatre kilomètres, tel qu'il existe à Wissant, Boulogne a la Liane, rivière considérable, qui avait autrefois beaucoup plus de profondeur, et par conséquent beaucoup plus de force pour empêcher l'ensablement du chenal.

De plus, Boulogne était entouré d'immenses forêts dont nous avons quelques restes assez respectables pour le temps. Les Romains pouvaient y trouver du chêne en abondance pour construire leur flotte. Et c'est, sans doute, à cet avantage incontestable d'avoir le bois sous la main, qu'il faut attribuer la rapidité avec laquelle Labienus put réparer les désastres causés

à la flotte de César sur les côtes de la Grande-Bretagne, en lui envoyant dans un court délai un bon nombre de nouveaux navires.

Ne perdons pas de vue non plus que toutes les grandes artères, c'est-à-dire, toutes les routes militaires ou voies publiques, qui sillonnaient la Morinie, aboutissaient à Boulogne, et fournissaient des arrivages faciles pour les vivres et les bagages d'une flotte et d'une armée considérables, en même temps qu'elle se prêtait à la marche des légions. Nous avons constaté, en effet, que peu d'années après César, toutes les voies romaines s'arrêtaient à Boulogne et que Wissant n'a jamais eu que des chemins ordinaires.

Je ne puis m'empêcher de dire, en terminant cette deuxième partie de mon étude comparée sur les deux mémoires de M. de Saulcy et de M. Haigneré, qu'au point de vue des recherches archéologiques, comme à celui de la stratégie et de la topographie, Boulogne semble réunir des avantages incontestables sur Wissant.

III.

J'aborde aujourd'hui le problème de l'emplacement du *Portus Itius*, en suivant les *Commentaires* de César dans leurs points de contact avec la topographie et l'hydrographie des côtes de la Morinie et de celles de la Grande-Bretagne.

La première question qui se présente est celle-ci : Le *Portus Itius* est-il un port ?

M. de Saulcy, admettant avec tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière, à l'exception de l'historien Henry, que les expressions du général romain indiquent un véritable port et

non une anse, ou une côte basse et plate, donnant les moyens de tirer les navires à sec, et de les faire manœuvrer, comme dans un large bassin, il eût été inutile de s'y arrêter, si l'un de nos honorables collègues ne partageait cette dernière opinion, et ne l'eut invoquée en faveur de Wissant, où malgré tous les efforts de ses partisans les plus dévoués, il sera toujours impossible de démontrer l'existence d'un port militaire, à l'époque des expéditions romaines contre les Bretons.

D'abord, l'idée d'un *portus* ou d'un port n'est-elle pas sinonyme d'un enfoncement que la retraite du rivage forme dans les terres; enfoncement clos par la nature ou par la main des hommes, avec une entrée ouverte du côté de la mer, où les vaisseaux peuvent séjourner à l'abri des vents ?

Or, l'anse de Wissant ne pourrait être un port qu'à la condition qu'une île fut jetée en pleine mer, entre les pointes extrêmes du Gris-Nez et du Blanc-Nez, pour y créer un *objectus* nécessaire ; ou bien, en rapprochant ces deux pointes en forme de demi-cercle, de manière à ne laisser qu'une ouverture assez étroite. On aurait alors un port à deux entrées dans la première hypothèse et à une seule entrée dans la seconde. Mais en l'absence de l'une ou l'autre, l'anse de Wissant n'est pas un port. Si, par sa position naturelle, elle est protégée par les vents qui viennent de l'arrière, ou directement de flanc, elle est absolument ouverte à l'action des vents contraires, qui soufflent de l'ouest, du nord-ouest et du nord.

Ainsi, le mot dont se sert César ne permet pas de croire qu'il parle d'un littoral, ou d'une anse quelconque. D'autres parties du texte le permettent bien moins encore. Au livre IV, chapitre 20, on voit qu'il cherche à s'assurer un port conve-

nable pour débarquer en Bretagne, avec une flotte considérable: *ad majorem navium multitudinem idonei portus;* et s'il se décide à descendre sur une plage ouverte, c'est que l'accès des ports était trop bien défendu par l'ennemi. Conçoit-on que, voulant un port pour opérer son débarquement sur la côte bretonne, il ait négligé d'en avoir un pour s'embarquer? N'aurait-il pas dit, d'ailleurs, qu'il n'avait pas eu de port pour s'embarquer, comme il a dit clairement qu'il n'en eut pas pour débarquer, et pour garder ses vaisseaux le long de la côte de la Bretagne?

Florus constate que l'expédition de César est partie du port ordinaire de la Morinie, *quum Morino solvisset à portu.* Suétone n'est pas moins explicite, sur ce point, dans la vie de César.

Comment supposer que César ait choisi le rivage de Wissant, lorsqu'on sait que ses navires lui sont venus de diverses contrées, *naves indiquè ex finitimis regionibus;* que le *Portus Itius* était indiqué pour point de ralliement. *Omnes ad portum Itium convenire jubet;* que ces vaisseaux, ne pouvant arriver tous à la fois, les premiers devaient attendre les autres. Que serait-il advenu, si les lourds transports de la première expédition et les huit cents voiles de la seconde avaient dû mouiller quelques semaines seulement dans cette anse sans protection et sans abri contre le vent du nord-ouest, qui souffle du large en plein sur la côte, et retint la flotte à l'ancre pendant vingt-cinq jours? Evidemment ils eussent été broyés les uns contre les autres, battus, dispersés et désemparés sans ressources.

C'est ce qui arriva sur les côtes britanniques, où César manquait de port, comme il le dit lui-même, et se trouvait dans la situation qu'on veut lui donner à Wissant.

Plusieurs autres circonstances du récit du général romain prouvent qu'*Itius* était réellement un port. Labienus, laissé avec deux légions pour garder les *ports, ut portus tueretur*, fut chargé d'y faire construire autant de vaisseaux qu'il serait possible, et il réussit en quelques semaines à en lancer soixante hors des chantiers. Il devait aussi *dans certaines limites* pourvoir à l'approvisionnement de l'armée. Or, Labienus n'avait-il pas besoin d'un port pour ce service presque journalier, et pour installer ses arsenaux maritimes? Quand ses vaisseaux furent si cruellement maltraités sur la côte bretonne, César fit venir du continent tout ce qui était nécessaire pour remédier au désastre, des ouvriers, du bois, du fer, des navires nouveaux. Or, tout cela ne suppose-t-il pas un port où l'on embarquait chaque jour tout ce dont il avait besoin dans cette extrémité?

Que les ports du littoral Morin ne fussent pas alors ce qu'ils devinrent depuis, on en convient facilement. Mais les relations de la Gaule avec la Grande-Bretagne étaient nombreuses avant l'arrivée de César; un passage de ses *Commentaires* le constate d'une manière évidente. Il fit venir, dit-il lui-même, de toutes les parties de la Morinie les marchands qui pouvaient le renseigner sur l'état des ports de la Grande-Bretagne. *Evocatis ad se undiquè mercatoribus*. On sait que les fils du fameux Comius habitaient alors en Angleterre. Il y avait donc des ports sur les côtes de la Morinie et de la Bretagne, et on ne peut soupçonner César de n'en avoir pas fait usage dans ses deux expéditions, sans l'accuser d'imprudence et d'impéritie. D'où il faut conclure que *Portus Itius* est un port et non une anse, ni une côte basse et plate, donnant tous les moyens de tirer les navires à sec et de les faire manœuvrer comme dans un vaste bassin.

La seconde question est celle de la distance indiquée par César, entre la côte des Morins et la côte Bretonne, dont M. de Saulcy essaie de tirer profit en faveur de Wissant.

D'après les *Commentaires*, cette distance est d'environ trente mille pas. *Circiter millium passuum XXX*. « De la côte des Morins, dit M. de Saulcy, la partie comprise entre le cap Gris-Nez et le cap Blanc-Nez présente une ligne à peu près droite, qui fait face à une ligne de terre sensiblement parallèle de l'autre côté du détroit. Incontestablement, c'est entre ces deux côtes que la distance entre la Bretagne et le continent est la plus petite : première présomption pour chercher entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez le point d'embarquement de César. » Quelques lignes plus bas, il ajoute : « Le port d'embarquement doit être cherché entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez. » Il faut avouer que M. de Saulcy aime à prendre rapidement ses conclusions. Mais sont-elles bien rigoureuses? César dit que de chez les Morins, le trajet est le plus court pour la Grande-Bretagne : *inde erat brevissimus in Britanniam trajectus;* mais il n'ajoute pas qu'il s'est embarqué au point le plus rapproché. Car, à ce compte, il n'aurait pas dû s'embarquer à Wissant, mais à l'extrême pointe du Gris-Nez, d'où le trajet est plus court.

Voici, du reste, ce que M. Haigneré répond à M. de Saulcy. « César, heureusement, est, en mathématique, un peu moins sévère que M. de Saulcy. Il a dit, il est vrai, qu'il avait cherché l'endroit d'où le trajet est le plus court; mais ce trajet le plus court, il l'estime à 30 mille pas *environ*. Encore y a-t-il des manuscrits des *Commentaires* qui donnent 40 mille pas. Admettons comme exact le texte communément reçu, trente

mille pas romains font une distance de 44 à 45 kilomètres; et de Boulogne au point le plus rapproché de la côte d'Angleterre, il y a 48 kilomètres, soit un peu plus de 32 mille pas. En outre, depuis l'époque romaine, notre pointe d'Alpreck ayant perdu plus d'un mille de terrain, on arrive à 46 ou 47 kilomètres, soit 31 ou 32 mille pas; ce qui n'est pas un *circiter* exorbitant.

» En partant de Wissant, au contraire, la distance n'est que de 35 kilomètres, soit moins de 24 mille pas. En conséquence, si vous accordez quelque autorité aux chiffres de César, et si vous concluez pour Wissant avec 24, lorsqu'il dit *environ 30,* permettez-moi de conclure pour Boulogne avec 32. »

M. de Saulcy ajoute : « Et il faut que ce port ait pu donner asile à une flotte importante. » Certes, le port de Boulogne, qui a vu stationner la flotte innombrable de Carausius, celle de Charlemagne, les dix-sept cents voiles de Philippe-Auguste, et les dix-neuf cents embarcations de Napoléon I[er], vaut bien le port hypothétique de Wissant.

Troisième question. Le port ultérieur. Ce port, d'après César, doit se trouver au nord du *Portus Itius* et à la distance de huit mille pas, soit 12 kilomètres. Ce problème est insoluble, en adoptant l'opinion de M. de Saulcy; car au nord de Wissant il n'y a que Sangatte et Calais. Or, le premier, situé à 8,600 mètres, par la voie de mer, est trop rapproché, puisque 8,600 mètres ne font pas six mille; le second, situé à 16,300 mètres, c'est-à-dire, onze mille, est beaucoup trop éloigné. Néanmoins, à défaut de mieux, M. de Saulcy adopte Calais pour le *Portus ulterior,* jusqu'à démonstration contraire.

Cette difficulté n'existe pas dans l'opinion favorable à Bou-

logne. « En effet, dit M. Haigneré, à 12 kilomètres au nord de Boulogne, soit à huit milles romains, se trouve le port d'Ambleteuse, port naturel, ouvert à l'embouchure de la Slack, qui est la rivière la plus considérable du pays, après la Liane. Ce port a peu de célébrité dans l'histoire, à cause du voisinage de Boulogne; mais on y a découvert des antiquités romaines. Louis XIV et Napoléon n'ont pas dédaigné d'y faire des travaux considérables, qui témoignent des ressources qu'il peut offrir. » On peut donc voir, dans ce port d'Ambleteuse, le *Portus ulterior* de Jules-César avec plus de raison que M. de Saulcy ne le place à Calais.

La quatrième question regarde Sulpicius Rufus, laissé à la tête d'un détachement, à la garde du *Portus Itius*. Selon M. de Saulcy, la tradition a dû conserver des traces de son séjour à Wissant; puis il cite le *Fort-César* ou le *Camp de César*, où ce chef de légions a dû s'installer avec ses troupes. Il ajoute néanmoins : « Je suis bien tenté de croire que cet ouvrage n'est pas dû aux Romains et qu'il faut en attribuer la construction première aux Morins. Ceux-ci en avaient fait probablement l'*oppidum* de leur port. » Ainsi, même d'après M. de Saulcy, il n'y a pas de traces certaines de Sulpicius Rufus, à plus forte raison d'un camp romain à Wissant.

Il est facile, au contraire, d'indiquer les traces d'un camp romain ou d'une armée romaine à Boulogne. Malbrancq dit que, de son temps, on appelait le Châtillon un fort de César... Il y a le Mont-Lambert, dont le sommet est un des points les plus élevés du Boulonnais, et qui est de temps immémorial couronné par un fort actuellement en démolition. On y a trouvé tout récemment des vases romains. Mais il faut laisser ces détails de

mince importance; d'autant mieux que les sables ou la mer, ou des constructions postérieures, ont bien pu détruire tout vestige du séjour d'un des lieutenants de César

Cinquième question. Quel est le petit port ou mouillage dont parle encore César, situé à deux lieues et demie ou trois lieues kilométriques, dans lequel deux vaisseaux de charge de la flotte ont pu relâcher ? Selon M. de Saulcy, dont je viens de citer les paroles, ce port est Ambleteuse.

Remarquons d'abord que la distance de ce petit port n'est pas indiquée par César; que le texte des *Commentaires* semble opposé à l'hypothèse de M. de Saulcy; il porte, en effet, que ces deux vaisseaux furent contraints d'attérer un peu plus bas; c'est-à-dire, un peu plus au sud. *Paulo infra delatæ sunt.* Ensuite César ne dit pas que ces vaisseaux relâchèrent dans un petit port au mouillage, ni quel est l'obstacle qui les empêcha d'arriver. Dès-lors on ne peut rien en conclure pour Wissant. Car ce retard fut peut-être l'effet d'un coup de vent, d'un courant ou d'une fausse manœuvre.

En mettant le *Portus Itius* à Boulogne, dit ici M. Haigueré, on ne rencontre aucun embarras dans l'interprétation du texte de César. Au sud de la pointe d'Alpreck qui avançait en mer comme celle du Gris-Nez, se trouve Le Portel, ou Equihen, ou le mouillage d'Hardelot, maintenant ensablé, mais autrefois assez important pour que les comtes de Boulogne aient cru devoir y bâtir un château-fort. Le Portel est à cinq kilomètres de Boulogne, Equihen est à sept, Hardelot à dix ou onze. Quelle que soit donc la distance réelle du *Paulo Infra* des *Commentaires*, le défenseur de Boulogne s'en accommode, tandis que le défenseur de Wissant indique un port situé à trois lieues kilométriques.

Sixièment, M. de Saulcy dit que le *Portus Itius* doit être situé de telle manière que le navire partant de ce port pour la côte d'Angleterre par la voie directe et avec le vent de nord-ouest, a précisément vent de bout. Puis il prouve la réalité du fait pour Wissant.

M. Haigneré répond : Je prie M. de Saulcy de poser une boussole sur notre jetée de l'Est, et de voir que la ligne nord-ouest représente aussi bien pour Boulogne que pour Wissant la traversée de France en Angleterre. Qu'il demande au premier marin venu ce que c'est que le vent de nord-ouest pour aller à Douvres, et on lui répondra sans hésiter : vent de bout. Puis, il ajoute : le lecteur impartial jugera si toutes les conditions topographiques indiquées par M. de Saulcy en faveur de Wissant ne sont pas aussi rigoureusement et même plus rigoureusement satisfaites par Boulogne ; surtout en ce qui regarde le *Portus ulterior*.

Examinons brièvement les *Commentaires* au point de vue de l'hydrographie. Ici les deux auteurs des mémoires nous avertissent que se croyant trop peu versés dans l'art nautique pour se prononcer d'une manière plausible, ils ont eu recours, chacun de son côté, à l'obligeance d'hommes très compétents; en sorte qu'ils ne font que tenir la plume sous la dictée d'officiers de marine expérimentés. M. de Saulcy cite son frère, M. F. de Saulcy, et M. Haigneré invoque l'autorité de M. Pollet, qui a été longtemps capitaine de port à Calais et à Boulogne.

Cette partie de leur travail permet difficilement une analyse; pour la suivre avec quelque avantage il faudrait la donner tout entière, ou, mieux, la lire dans les Mémoires.

J'ajoute qu'elle jette peu de lumières nouvelles sur le problème, et que les rares circonstances nautiques fournies par le récit de César sont heureusement expliquées par les défenseurs des deux localités rivales. Un mot, néanmoins, sur cette dernière partie.

Première circonstance : « Les galères de César font en dix heures la traversée du *Portus Itius* à Douvres, le 26 août de l'an 55 avant Jésus-Christ ; et les transports mettent quinze heures à effectuer la même traversée. »

M. de Saulcy estime qu'il y a 33 kil. de Wissant à Douvres; mais, emportés par des courants contraires, les vaisseaux ont dû louvoyer et faire un trajet de 75,932 mètres. Ce système de louvoiement, dit avec raison M. Haigneré, ne fait pas grand honneur au général romain qui, de plus, en partant de la rade de Wissant à minuit, cinq ou six heures après la pleine mer, courait risque d'être emporté par le flot vers le Nord, où il n'aurait jamais retrouvé sa route.

En s'embarquant à Boulogne, au contraire, il avait à parcourir une distance de 45 kil. Le jusant lui servait pour s'élever au large; profitant du renversement de la marée, il pouvait en peu de temps, mouiller dans la rade de Douvres, son équipage et ses soldats n'avaient que de très légères manœuvres à faire, tandis que de l'autre côté ils durent péniblement lutter contre les courants. D'où il faut conclure que la traversée par Boulogne était plus courte, plus facile et plus sûre.

Deuxième circonstance : « Dix-huit vaisseaux, retenus par le vent dans le port supérieur, ne pouvaient se rendre au port d'appareillage. »

M. de Saulcy applique ce fait à Calais, par rapport à Wissant ;

il est tout aussi facile de l'appliquer à Ambleteuse par rapport à Boulogne. Les vents d'Ouest et de Sud-Ouest empêchent la traversée d'Ambleteuse à Boulogne. Et l'on se souvient qu'Ambleteuse est à la distance de Boulogne indiquée par César (12 kil.), tandis que Calais est bien plus éloigné de Wissant.

Troisième circonstance : « Les dix-huit vaisseaux dont je viens de parler, continue M. de Saulcy, sont à peine arrivés en vue du camp de Deal, qu'une violente tempête les disperse ; les uns reviennent à leur point de départ ; les autres sont rejetés dans l'ouest de Douvres. »

Selon M. de Saulcy, une partie de ces navires revint à son point de départ, c'est-à-dire à Calais. Or, le vent de Nord-Est qui, toujours d'après lui, soufflait alors sur le détroit (194), rend Calais inabordable pour des vaisseaux venant de Deal, de Douvres ou de Folkestone. Quand il arrive une tempête de vent d'Est ou de Nord-Est, il est de notoriété que les vaisseaux sortis de ces différents ports se réfugient dans le port de Boulogne ou dans la rade de St-Jean, à Ambleteuse. Ce passage des *Commentaires,* dit M. Haigneré, est par conséquent un des arguments les plus forts en faveur de Boulogne.

Quatrième circonstance : Au retour de la seconde expédition, deux vaisseaux de charge manquent le port et vont aborder un peu plus bas, c'est-à-dire sur un point quelconque de la côte, au Sud du *Portus Itius*.

Il m'a paru qu'on ne pouvait tirer aucune conséquence de ce fait en faveur de l'un ou de l'autre système. Il s'explique facilement dans les deux opinions, ayant égard aux incidents du vent et des fausses manœuvres.

Cinquième circonstance : « Le départ de César pour la seconde

expédition avec ses huit cents voiles. Les incidents divers de cette traversée. »

Je n'ai rien remarqué de bien saillant dans les différentes explications. Les deux frères de Saulcy ne s'accordent pas entre eux ni avec les auteurs de la carte de la commission. M. Haigneré s'empare de ces contradictions, pour montrer que les circonstances de cette traversée sont très favorables à Boulogne. Du côté de Wissant, dit-il, imprudence téméraire de la part d'un capitaine aussi habile que César; dérive impossible à justifier, à cause de la distance où il faut placer le point d'arrêt; retour impraticable à cause du *Goodwin-Sands* qu'il fallait traverser, en partant du *Falls* ou du *Sandestis.* — Du côté de Boulogne, au contraire, le retour, la dérive, tout se place le plus simplement du monde, sans que César, depuis sa sortie du port de Boulogne jusqu'à son arrivée à Deal, soit obligé de parcourir à beaucoup près les 102 kilomètres et demi que M. de Saulcy lui fait arpenter.

Sixième circonstance : Le retour de la seconde expédition. La traversée de Deal à Wissant ou à Boulogne peut s'expliquer facilement, et aucun incident de quelque importance n'est signalé à cette occasion ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux localités.

Ce court aperçu, ce me semble, me permet de dire que les vents, les marées et les courants sont plus favorables à Boulogne qu'à Wissant. C'est bien en réalité le port d'où le trajet est le plus court, le plus facile et le plus sûr. Ecoutons là-dessus M. Henry, peu suspect de partialité, puisqu'il se déclare le champion de Wissant. Voici ses paroles :

« Le port de Boulogne, par sa position, est celui qui, pour

le passage de France en Angleterre, offre le plus d'avantages réunis.

» D'abord, la mer y est pleine beaucoup plus tôt que dans les ports plus septentrionaux ; les voyageurs qui arrivent de la France y trouvent *économie de temps*, et les agents diplomatiques une célérité bien précieuse en certains cas.

» De plus, la direction favorable des vents dominants, jointe au courant de flot, rendent la traversée *la plus courte* et la plus prompte possible. »

Une réflexion me paraît d'un grand poids dans cette discussion. Si Wissant est le *Portus Itius*, avec Calais pour port ultérieur et Ambleteuse pour port citérieur, il en résulte que César n'a tiré aucun parti, même accidentel, du port de Boulogne. De sorte que le meilleur port de la côte, celui qui est le plus vaste, d'où le trajet est le plus facile, celui qui a servi à toutes les expéditions importantes, celui qui a été seul en vogue durant les cinq cents ans de la domination romaine dans les Gaules, celui qui a servi aux successeurs de César pour leurs invasions ou leurs passages dans la Grande-Bretagne, est précisément celui que César a laissé complètement de côté. Est-ce possible? Est-ce soutenable?

Mais surtout, comment est-il supposable que le grand capitaine, ayant été obligé de faire 75 kilomètres dans sa première traversée, au lieu de 34, n'ait pas reconnu son erreur? Comment se fait-il que, l'année suivante, il ne change pas le point de départ de sa seconde traversée et qu'il s'expose à voir se renouveler sa fatale expérience? Peut-on, encore une fois, le supposer d'un homme tel que César?

CONCLUSION.

Il était difficile, Messieurs, de se livrer à une étude comparative des Mémoires de MM. de Saulcy et Haigneré, sans incliner pour l'une ou pour l'autre des deux opinions soutenues par ces hommes honorables. Vous avez compris immédiatement à laquelle je donnais la préférence, bien que je n'eusse pas à me prononcer tout d'abord ; et, en terminant mon travail, je veux résumer brièvement les motifs sur lesquels je l'appuie.

J'ai dit, dès le début, que dans cette discussion intéressante on avait trois éléments de solution : les *Commentaires de César* dans leurs points de contact avec la topographie et l'hydrographie des côtes de la Morinie et de la Grande-Bretagne, les découvertes archéologiques et les données de l'histoire. Laisser de côté l'un de ces éléments, c'est s'exposer à faire fausse route. Les deux antagonistes l'ont compris et les ont invoqués successivement dans la défense de leur cause avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins de développements.

Hé bien ! je dirai sans détour, qu'à ce triple point de vue, les titres de Boulogne à revendiquer l'honneur d'être le *Portus Itius* de César me paraissent mieux fondés que ceux de Wissant. Ai-je pour cela la pensée que la solution du problème est définitive, que la cause est finie et la question jugée sans appel ? Non, certes. Ce serait une bien grande illusion. On discutera longtemps encore, et sans doute on se partagera entre l'une ou l'autre opinion, peut-être sans les avoir sérieusement étudiées, et au gré de ses caprices. Pour arriver, du reste, à une certitude historique, il faudrait retrouver des monuments contemporains de César, ou montrer au moins une tradition grave,

respectable, formant une chaîne non interrompue à travers les siècles. Or, cela n'existe pas à mes yeux.

Mais en dehors d'une véritable certitude historique, qui n'admet pas la possibilité de l'erreur, il y a des vraisemblances, des probabilités de telle nature qu'on s'y tient, qu'on y repose comme dans la vérité, parce que par elles tout s'explique, tout s'enchaîne, et répond aux difficultés des adversaires de la manière la plus satisfaisante. C'est ainsi que se présente à mon esprit le sentiment qui fait de Boulogne le point de départ des expéditions de César contre la Grande-Bretagne.

Le port de Boulogne satisfait, on vient de le voir, à toutes les conditions énumérées dans les *Commentaires*, à toutes les nécessités topographiques et hydrographiques, à tous les incidents des quatre traversées, de la dérive, des courants et des tempêtes signalés dans le détroit. On y trouve les trois ports : celui de l'embarquement, Boulogne ; le port supérieur, Ambleteuse ; le port citérieur, Le Portel ou Equihen ; le trajet le plus court, non à vol d'oiseau, ce que l'art nautique ne saurait considérer ; mais en pratique, ainsi que le dit Pline, *proximo trajectu,* partant de Boulogne, et comme en convient lui-même Henry, adversaire déclaré de notre cause ; enfin le plus en rapport avec la distance indiquée par César.

L'expression de César, *Portus,* trouve une parfaite application dans le port de Boulogne, s'étendant depuis la pointe extrême d'Alpreck, qui, avant les érosions, s'avançait bien plus dans la mer, jusqu'à la vallée de la Liane et celle des Tintelleries, et qui, d'ailleurs, après son rétrécissement par la construction de la Basse-Ville, est encore assez vaste pour abriter non-seulement les huit cents voiles du conquérant des Gaules, mais les dix-neuf cents galères de Napoléon I[er].

En outre, ce port offrait des avantages que cet habile général ne pouvait ignorer, le voisinage des forêts, la présence d'une rivière considérable, l'existence de chemins pour son armée, composée de 40,000 hommes, pour le transport des approvisionnements pendant les deux années que durèrent ses expéditions, et le séjour des troupes laissées à la garde du port.

Rien de tout cela ne s'explique dans le système des partisans de Wissant, qui d'après les témoignages des hommes les plus compétents en ces matières, n'a jamais pu avoir de port militaire, capable de contenir la flotte romaine; ce qui a déterminé M. Henry à faire embarquer César sur la côte, entre le Gris-Nez et le Blanc-Nez, au risque de se mettre en contradiction avec le texte des *Commentaires*, comme avec les écrivains qui l'ont précédé; et de laisser la flotte à la merci des vents pendant des mois entiers, sans abri d'aucune sorte; mettant par là le grand capitaine au-dessous des navigateurs les plus inhabiles et les plus imprudents.

Les avantages de Boulogne, sous le rapport archéologique, sont bien plus frappants encore. En effet, si César a réuni sur un point des côtes de la Morinie une armée d'environ quarante mille hommes, si des réserves considérables ont été laissées sur les lieux pour la garde du port, des chantiers et des approvisionnements; il faut qu'il en reste des traces. Les romains, on le sait, avaient la coutume de construire des camps en maçonnerie partout où ils devaient stationner pendant quelque temps. Or les expéditions ont duré deux ans. Plusieurs légions et de la cavalerie restèrent sur le continent, ainsi que je viens de le dire, pendant tout ce temps; comment expliquer cette différence dans leur manière d'agir à Wissant; ou s'il faut admettre, comme

l'ont cru Du Cange et M. de Saulcy, qu'un camp romain a existé dans ce village, comment se fait-il qu'on n'en a pu découvrir le moindre vestige dans le passé, et que des explorations nouvelles aient constaté sur tout son territoire l'absence totale de tout objet de provenance romaine de l'époque césarienne? M. de Saulcy est venu, malgré lui, porter le dernier coup à cette opinion et détruire son dernier rempart, en ne voulant reconnaître, dans la motte dite le Fort-César, qu'un ouvrage celtique. Car depuis les récentes recherches, je l'ai dit, le camp d'Averloo est une hypothèse toute gratuite et entièrement dépourvue de fondement.

Tandis que les chroniqueurs, si prompts à signaler les moindres trouvailles et les endroits où elles ont lieu, gardent sur Wissant un silence absolu, Boulogne, au contraire, paraît dans toutes les histoires locales comme une cité remarquable par son antiquité, son importance, son port vaste et commode, et les richesses scientifiques que son sol renferme. C'est en masse qu'on y a recueilli des objets appartenant incontestablement à l'époque romaine, comme on l'a vu dans la précédente lecture; d'anciennes constructions en maçonnerie, découvertes à la haute ville et en dehors, permettent d'expliquer le séjour et le campement des soldats de César. Et nul endroit de la côte ne saurait lui être comparé sous ce rapport.

Le point de vue historique est bien plus favorable encore à Boulogne. On peut dire que Wissant n'a pas d'histoire avant le Xe siècle. Son nom se trouve dans un texte du VIIe siècle, dont il est impossible de démontrer l'authenticité. Il se révèle au XIe et au XIIe siècle, comme port de cabotage, servant aux négociants de Belgique, et fournissant passage en de rares

occasions à quelques troupes peu nombreuses. Qu'importe après ce silence écrasant qu'on ait trouvé cinquante auteurs, depuis le XIIe siècle, qui aient parlé de Wissant, en se copiant les uns les autres, sans s'appuyer sur aucun témoignage des dix premiers siècles?

Faudrait-il redire ici l'ancienne renommée de la ville de Boulogne et de son port; les expéditions romaines qui ont suivi celles de César, prenant toutes sans exception la mer à Boulogne; les chemins militaires, s'y arrêtant, venant d'Italie et de Belgique vingt-sept ans après le passage du général romain? Faudrait-il redemander encore comment cet oubli du lieu d'embarquement choisi par lui; comment cette préférence immédiatement donnée à Boulogne, qu'il aurait dédaigné dans l'hypothèse favorable à Wissant, malgré l'admiration que sa valeur et son habileté militaire avaient provoquée dans le monde entier et surtout à Rome? Comment Boulogne, pendant l'occupation des Gaules, était-elle le rendez-vous des armées romaines? Comment les empereurs y faisaient-ils une résidence prolongée, au point d'y porter des lois, comme fit l'empereur Constant?

Ces documents et une foule d'autres mettent en évidence ce point, que Boulogne était le grand arsenal maritime des Romains dans nos contrées, leur dépôt pour leurs expéditions de Bretagne, leur magasin d'approvisionnement, le quartier-général de leurs troupes; en un mot, le Cherbourg de cette époque.

Je finis par cette simple réflexion: César s'est embarqué dans un port des côtes de la Morinie pour ses expéditions contre la Grande-Bretagne. Je demande s'il en est un qui puisse aussi légitimement prétendre que Boulogne à l'honneur d'être le port de César, nommé par lui *Portus Itius?*

RÉSUMÉ

de la discussion qui suivit la lecture du travail de M. Robitaille.

M. Robitaille a donné lecture de son Étude sur *le Portus Itius*, dans les trois séances ordinaires de l'Académie, en date des 24 octobre et 5 décembre 1862 et du 9 janvier 1863.

Dans la première lecture, il a envisagé les prétentions de la ville de Boulogne sous le rapport historique, et, dès ce moment, M. Harbaville a déclaré qu'il était disposé à combattre l'opinion de M. Haigneré.

A la suite de la seconde lecture qui tendait à établir que, sous le rapport des recherches archéologiques, de la topographie et de la stratégie, Boulogne semblait réunir des avantages incontestables sur Wissant, une discussion s'est engagée. Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1862, la résume en ces termes :

« M. Van Drival conteste que toutes les routes romaines aient abouti à Boulogne. Il cite un ancien plan de Térouanne sur

lequel il y a deux routes désignées sous les noms de : *Iter ad Bononiam* et *Iter ad portum Itium*. Ces deux routes décrivaient un angle et se dirigeaient l'une vers Boulogne, l'autre vers Wissant.

» M. Robitaille ne met pas en doute l'existence de ces routes qui, tout récemment, a été prouvée par M. Courtois, avocat à St-Omer; mais elles n'étaient que des chemins verts ou petites voies, et on ne saurait, selon lui, y voir des routes militaires telles que celles qu'a dû suivre l'armée de César.

» M. Van Drival insiste : en effet, non-seulement il y avait un chemin partant de Térouanne et aboutissant à l'endroit où se trouve Wissant, mais encore il s'appelait *chemin* du port Itius et *non chemin de Wissant*. On croyait donc, au XVIe siècle, époque où a été dressé ce plan, que Wissant était le *Portus Itius* et il ne serait pas exact de dire, comme l'a insinué M. Robitaille, que, dès les premiers siècles, l'opinion des savants était favorable à Boulogne.

» M. Robitaille répond que cette observation ne prouve qu'une chose, c'est que l'auteur du plan en question se prononçait pour Wissant. Mais ce n'est là qu'une opinion individuelle. Du Cange et d'autres savants ont partagé cette opinion; cependant il est démontré aujourd'hui qu'il n'existe à Wissant aucun vestige d'un camp romain. Un ou deux témoignages, quelque respectables qu'ils soient, ne suffisent donc pas pour détruire la tradition favorable à Boulogne.

» M. Harbaville fait remarquer que les bois de la flotte de César avaient été pris *in Meldis*, c'est-à-dire, aux environs d'Aire et de St-Omer. L'argument de M. Robitaille, qui s'appuie sur le voisinage des forêts du Boulonnais, ne prouverait donc rien en faveur de Boulogne.

» Mais M. Robitaille répond qu'il n'a entendu parler que des navires rapidement construits par Labienus pour réparer la flotte; que, d'ailleurs, César avait pu se servir des bois trouvés à Boulogne et en faire venir aussi des environs d'Aire et de St-Omer.

» M. Harbaville ajoute à sa précédente observation que ni le port de Boulogne ni celui de Wissant n'avait alors une capacité suffisante pour contenir 800 navires. Mais, suivant l'opinion émise par l'historien Henry, il constate que, à une époque reculée, les caps Gris-Nez et Blanc-Nez s'avançaient plus avant dans la mer que de nos jours. Entre eux se trouvait une assez grande étendue de littoral qu'ils protégaient contre les vents; c'est dans cette courbure que se trouvait la rade de Wissant, et c'est de ce point que César a dû s'embarquer pour l'Angleterre.

» M. Robitaille réplique que cette hypothèse est depuis longtemps abandonnée; que M. de Saulcy n'a pas cru pouvoir s'y arrêter, et qu'elle donnerait de César une idée peu favorable, en avouant qu'il a laissé sa flotte à la merci des tempêtes. »

La troisième lecture de M. Robitaille avait pour objet d'examiner le problème de l'emplacement du *Portus Itius*, suivant les *Commentaires* de César dans leurs points de contact avec la topographie et l'hydrographie des côtes de la Morinie et de celles de la Grande-Bretagne. Elle a donné lieu à une nouvelle discussion, que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 1863 reproduit ainsi :

« M Harbaville dit que Pline, cité par M. Robitaille en faveur de Boulogne, se trompe sur la distance qui sépare les côtes de la Morinie de celles de la Grande-Bretagne, et que,

après tout, Wissant est toujours l'endroit du littoral Morin le plus rapproché de l'Angleterre.

» M. Robitaille fait remarquer d'abord que l'erreur de Pline sur la distance de Boulogne aux côtes Bretonnes n'infirme pas son témoignage en faveur de cette ville, dont il regarde le port comme étant le plus près de l'Angleterre et celui d'où est partie la flotte de César, puisqu'il ne parle d'aucun autre. Il fait ensuite observer que César dit bien que les côtes de la Morinie sont les plus rapprochées de la Grande-Bretagne, mais non qu'il s'est embarqué au port le plus voisin. Il ajoute que la distance de Boulogne est plus conforme à celle indiquée par César que la distance de Wissant.

» M. Maurice Colin repousse, à la fois, Boulogne et Wissant comme port d'embarquement de César : la raison qu'il en donne et qui lui paraît péremptoire, c'est que la flotte de ce général aperçut l'Angleterre à sa gauche, à la pointe du jour, à la suite de la chûte du vent d'Afrique, sous lequel elle s'était embarquée. Selon l'honorable membre, cette circonstance prouve qu'elle était partie des environs de Sangatte ou de Calais.

» M. Robitaille répond que cette opinion, soutenue par Malbrancq, n'a pas de racines dans les siècles qui l'ont précédée ; qu'elle suppose que la mer s'avançait alors jusqu'à St-Omer et qu'elle avait assez de profondeur pour porter des vaisseaux de guerre ; qu'il n'y avait pas, à cette époque, de port connu dans la contrée, Calais ne figurant comme port que vers le Xe siècle. Aussi cette opinion semble-t-elle abandonnée de nos jours. Du reste, la position de la flotte vis-à-vis de l'Angleterre, telle que l'indique l'honorable préopinant, s'explique naturellement en la faisant sortir du port de Boulogne. Il suffit pour cela que le

flot ou une fausse manœuvre l'ait poussée vers la droite ou vers l'Est.

» M. Van Drival dit que l'on peut expliquer les dix heures de trajet, dans l'opinion favorable à Wissant, en considérant le texte des *Commentaires*.

» M. Robitaille rappelle qu'il n'a pas cru non plus qu'il y ait, dans cette circonstance, un argument en faveur de Boulogne ; elle n'a pu servir de point d'appui à son opinion. »

Après cette discussion, l'Académie s'est abstenue de se prononcer sur ce point historique depuis longtemps controversé.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE

SUR

L'ÉTAT DE LA MANUFACTURE DES DRAPS

DANS LES PAYS-BAS

Au commencement du XVIIe siècle,

PAR

M. DESCHAMPS DE PAS.

Membre correspondant.

La fabrique de Draps établie très anciennement dans les Pays-Bas soumis à l'autorité des comtes de Flandre, avait été, dès l'origine, une grande source de richesse pour le pays, par suite des exportations considérables que l'on faisait et de l'accueil favorable que les produits recevaient sur les principaux marchés. Malheureusement, l'on se trouvait tributaire de l'étranger pour les matières premières, du moins en ce qui regarde la fabrication des draps fins, dont les laines devaient venir d'Angleterre ou d'Espagne. Des lieux d'étape avaient été assignés pour les principaux marchés ; St-Omer en possédait un dès les premières années du 14e siècle et peut-être même à la fin

du 13e. Les guerres survenues entre la France et l'Angleterre, guerres auxquelles prirent part les princes voisins, vinrent changer les conditions de ce commerce et quelques-uns des principaux marchés furent supprimés, au moins momentanément. En même temps, la fabrique des draps s'établissait en Angleterre et bientôt, au lieu d'en recevoir des pays Flamands, ce fut ce royaume qui en exporta; les introduisant en fraude, quand la liberté de le faire autrement ne lui était pas accordée. A la vérité, la Flandre et les contrées soumises aux Ducs de Bourgogne se trouvaient en quelque sorte obligées de subir ces conditions, car leurs laines ne leur permettaient pas de fabriquer les draps fins dont se servait la noblesse, et, dont toutes les défenses des souverains étaient incapables d'empêcher l'usage. La réforme vint porter un dernier coup à cette branche de commerce, en forçant de se réfugier en Angleterre les ouvriers et les fabricants qui avaient embrassé la nouvelle religion, laquelle ne put jamais s'établir franchement dans les pays appartenant à la maison d'Espagne. Une autre circonstance tendait encore à favoriser cette émigration. Une requête présentée à l'Archiduc, le 30 juillet 1565, par les magistrats d'Ypres, Lille, St-Omer, Armentières et Poperinghes, nous apprend que beaucoup de fabricants, voyant qu'ils produisaient à très grands frais des draps auxquels ceux d'Angleterre faisaient une forte concurrence, avaient pris le parti de se retirer avec leurs ouvriers dans ce dernier pays, où ils avaient l'avantage et la facilité d'avoir les laines à bon marché; ce à quoi venait encore se joindre le bas prix des vivres et des loyers. Les villes précitées demandaient, en conséquence, que l'on prohibât complètement les draps d'Angleterre, et que l'on confiscât

ceux qui se trouveraient dans le pays après un délai donné aux détaillants pour s'en débarrasser. Cet avis avait été adopté par le Roi, en son conseil, le 1er septembre 1565 et édité sous forme de placard. Ces défenses avaient été renouvelées plusieurs fois, notamment par le placard du 15 mai 1587; et, nonobstant, la fabrique des draps, en Flandre et pays circonvoisins, ne se relevait pas. Bien plus, la contrebande des draps et fils de laine d'Angleterre continuait de plus belle, ce qui prouvait, comme cela est arrivé en maintes occasions, que le système prohibitif n'est pas favorable au commerce. Enfin, les choses étaient arrivées à un tel point, que, dans le commencement du 17e siècle, les Archiducs crurent devoir provoquer une enquête sur les moyens de restaurer et faire refleurir les fabriques de draps. Les principales villes qui s'occupaient de cette industrie furent appelées à donner leur avis. L'analyse de ces avis, nous fera connaître, en même temps que les moyens proposés, la situation des fabriques dans notre pays. C'est à ce titre qu'il m'a semblé intéressant de les faire connaître.

Les villes dont j'ai eu les avis sous les yeux sont Louvain, Bruxelles, Anvers, Gand, Ypres, Arras, St-Omer, Mons, Valenciennes, Lille, Douai, Tournai. Les autres intéressés dont nous n'avons rien, étaient Bruges, Bois-le-Duc, Namur, Malines et le Limbourg *. Malgré l'absence de ces derniers, nous pensons

* Tous les avis dont il est parlé ci-dessus, se trouvent aux archives de St-Omer, boîte CXXXIV, no 19. Cette ville, qui était extrêmement intéressée dans la question, avait demandé la communication des mémoires présentés par les autres cités. Elle n'a pu obtenir probablement ceux des cinq dernières, ou bien ils lui auront paru ne pas valoir la peine d'être transcrits. D'après ce que nous verrons, en effet, les avis de tous sont assez analogues.

que l'analyse des douze premiers avis suffira pour faire comprendre la situation de la fabrique de draps à cette époque.

Louvain. — Le Magistrat de Louvain est d'avis que les draps de toute espèce soient exempts de droits, même à l'exportation, et que la même exemption soit accordée pour l'importation des laines étrangères dont le départ hors du pays devait être empêché. Il demande que le commerce des laines d'Espagne avec lesquelles se faisaient les draps fins, ait lieu exclusivement dans les Pays-Bas, et que ces laines ne soient pas introduites ailleurs. Il propose la prohibition complète des draps de Liége et autres de peu de valeur; mais pour les draps d'Angleterre, considérant que le pays ne pourrait fabriquer assez pour sa consommation avant deux ans, d'en tolérer l'introduction tout en les imposant fortement, en sorte que ceux du pays ne l'étant pas, il en résulterait qu'au bout de peu de temps les premiers se trouveraient naturellement exclus. On trouverait à cela un autre avantage, c'est que le roi d'Angleterre voyant qu'on ne veut plus des draps de ce pays, permettrait l'exportation des laines, tandis qu'en agissant autrement, on s'exposera à des représailles de sa part. A ces propositions, le Magistrat de Louvain ajoute celle de prohiber complètement les draps colorés, d'un prix excessif (huit florins et plus) venant d'Angleterre, et d'encourager par des immunités les marchands qui voudraient s'occuper de la draperie, et débarrasser ainsi le pays de vagabonds, en leur permettant de s'établir où ils voudraient, par exemple à Louvain, dont il vante les avantages *.

* Le Magistrat parle également des grandes immunités accordées aux drapiers dans cette ville. En résumé, Louvain peut être considérée comme partisan du régime protecteur.

Bruxelles. — L'avis du Magistrat de Bruxelles, est que l'on doit prohiber sévèrement l'exportation des laines, et au contraire exempter de droit l'importation de celles d'Espagne, d'Allemagne et de Hesse, parce qu'on ne peut faire de draps fins avec les laines du pays. Il croit, en outre, que les marchands de draps et ouvriers doivent être exempts de toutes charges et qu'il serait utile que la vente des draps, sous la garantie de la ville où ils ont été marqués, soit exempte de droits. Il en résulterait, suivant lui, que la manufacture de draps s'améliorant peu à peu, l'on parviendrait à éliminer les draps d'Angleterre, dont la suppression immédiate ferait tort au pays qui ne serait pas en mesure de fournir à sa consommation. Il considère comme impolitique, du reste, de rien changer pour le moment aux impositions dont sont chargés les draps d'Angleterre, parce que le roi de ce pays pourrait user de représailles envers les pays soumis au roi d'Espagne, représailles qui seraient désavantageuses, ainsi que l'expérience l'a prouvé en 1592, où l'on a été obligé de surseoir à l'exécution du placard prohibitif, à cause du dommage qui en résultait *.

Anvers. — Le Magistrat d'Anvers fait connaître que les draps d'Angleterre ayant été prohibés pour favoriser le rétablissement de la draperie en Brabant, on fut obligé, à cause du dommage causé au pays, d'en tolérer de nouveau l'entrée. Il

* L'avis de la ville de Bruxelles est plus libéral que celui de Louvain. Le Magistrat voit plus juste la cause de l'infériorité des fabriques flamandes sur les fabriques anglaises. Il pense, d'ailleurs, que pour que la concurrence soit possible, il est indispensable que les villes veillent à ce qu'aucune fraude ne s'introduise dans la fabrication des draps, surtout de ceux destinés à l'exportation.

avait été en effet prouvé en 1592, lorsque les États de Flandre et d'Artois avaient sollicité l'extension de ladite prohibition à tous les pays en l'obéissance du roi d'Espagne, que les draps fabriqués à Lille, Armentières et à l'entour, ne suffisaient pas pour alimenter leur propre pays, bien loin de pouvoir en fournir aux autres. Un recensement fait à ce propos, audit pays, avait fourni le nombre de 2,464 pièces de draps, équivalant à 900 pièces de draps d'Angleterre; quantité à peine suffisante pour un marchand d'Anvers. D'ailleurs, chaque fois qu'une interdiction a eu lieu, ceux de Lille et à l'entour en avaient profité pour hausser leurs prix et diminuer la qualité des draps, en sorte que, par la force des choses, on a été obligé, pour combattre le monopole, de rétablir l'introduction des draps d'Angleterre, ceux du pays étant d'ailleurs trop gros pour les gens de qualité. A ces considérations, le Magistrat ajoute qu'à Anvers il était indispensable de laisser venir des draps d'Angleterre pour augmenter le commerce des matières de teinture, et empêcher l'émigration en Hollande et ailleurs des ouvriers sachant teindre et préparer les draps, ce qui arriverait infailliblement, les provinces d'Oest-Flandres, de Hollande et les Provinces-Unies ignorant cet art. Aussi le placard prohibitif des draps d'Angleterre a-t-il excepté Anvers. Du reste, il reconnaît qu'on ne doit tolérer que l'entrée des draps blancs, écartant celle des draps teints ou de couleurs mêlées qui sont allongés et élargis outre mesure. Quant au moyen de faire refleurir la draperie, il n'en connaît pas; il propose cependant pour y parvenir, de favoriser l'établissement des marchands et ouvriers dans certaines villes *.

* La position maritime de premier ordre d'Anvers lui fait pré-

Gand. — Il compte sur l'amour-propre des habitants du pays pour amener la restauration de la draperie. Cette ville espère qu'en prohibant absolument les draps étrangers et en n'admettant que ceux du pays, le progrès s'ensuivra. Elle désire qu'on y joigne d'ailleurs l'introduction des laines étrangères exemptes d'impôts *.

Ypres. — Le Mémoire de la ville d'Ypres commence par énumérer les causes auxquelles est due, suivant elle, la décadence des manufactures de draps; elles sont de diverses natures. D'abord cette ville pense que c'est à tort que les marchands qui tiennent l'étape des laines à Bruges donnent leurs laines à crédit et reçoivent des draps en échange. Vient ensuite l'établissement de la fabrique de draps en Espagne, résultat de l'attaque faite en 1552 par les corsaires Français de la flotte qui y conduisait des draps de Flandres. Les marchands d'Espagne obtinrent, à la suite, de fabriquer des draps à l'instar de ceux d'Angleterre, mais sans les faire examiner, afin de tromper les acheteurs; par malheur ceux-ci, s'étant aperçus de la fraude, sont revenus aux draps d'Angleterre.

Pour remédier à ces faits, Ypres ne voit pas d'autres moyens

férer la liberté du commerce des draps, mais non une liberté illimitée, puisque le Magistrat ne voudrait voir tolérer que l'entrée des draps blancs, et cela pour favoriser ses ateliers de teinture. On voit toujours poindre l'intérêt du clocher dans chacun de ces avis, quelque libéraux qu'ils paraissent.

* Les moyens proposés par le Magistrat de Gand auraient vraisemblablement conduit au résultat inverse de celui qu'on voulait atteindre. C'est par la concurrence que les produits s'améliorent, tout en baissant de prix. En fait de commerce, il faut bien peu compter sur l'amour-propre des fabricants.

que de remettre en vigueur les anciennes ordonnances qui disaient que telle ville ne fabriquerait qu'une espèce de draps déterminée, alors que toutes les villes se rendaient à Ypres aux foires de Carême et de l'Ascension, foires se tenant dans la halle aux draps, très commode à cet effet; en sorte que de cette manière le détaillant, étant assuré de la qualité des draps, pouvait les vendre de confiance. A ce moyen, la ville d'Ypres propose d'en joindre un autre, c'est d'encourager les marchands à acheter aux fabricants, afin que ceux-ci puissent continuer leur industrie. Enfin elle demande, comme complément, qu'on rétablisse chez elle l'étape des draps du West-Quartier, d'Artois, de Lille et d'alentour *.

Arras. — Le Magistrat d'Arras pense qu'il est impossible que les fabriques d'Artois, de Lille et d'alentour suffisent à la consommation du pays. On ne pourrait en établir de nouvelles en Artois que très difficilement, par la raison que les lieux où il serait préférable de faire cet établissement sont les bourgs où la vie est à meilleur marché que dans les villes fermées, et où l'ouvrier, n'étant pas sujet au guet et à la garde, peut aller librement de nuit et de jour où il veut; mais que les endroits où ces conditions se trouvent le mieux réunies sont trop près des frontières, et qu'au premier bruit de guerre avec la France

* A ce propos, le Magistrat fait connaître ce détail, que toutes les villes qui envoyaient leurs draps aux foires d'Ypres avaient leur nom inscrit d'une manière permanente dans l'intérieur de la halle.

Sous prétexte du bien public, Ypres évidemment ne voit que son avantage particulier, et, pour employer une expression vulgaire, *prêche pour sa paroisse*. Cette ville semble ignorer qu'elle doit sa décadence en grande partie à ses fréquentes révoltes contre ses souverains, révoltes qui ont contribué à la dépeupler et à éloigner tous les gens de métier.

tous les ouvriers cesseraient de travailler et se retireraient. D'autres difficultés se présentent pour l'amélioration des fabriques établies. A ce propos, l'avis que nous analysons établit qu'à Arras on ne fabrique annuellement que 400 pièces de drap à 23 sous l'aune; le bourg de Pas ne fournit que 150 pièces à 20 sous; les bourgs d'Embry et Fressin, un peu plus de 300 pièces de cinq quartiers à 14, 15 et 20 sous; enfin qu'à St-Omer, on ne fabrique que des draps blancs ou gris-mêlé, à 60 sous l'aune, qui se débitent aux religieux et religieuses de Saint-François et de Cîteaux. Le total fourni par les fabriques d'Artois est au plus de 1,400 pièces par an, et encore il n'y a pas de draps fins. Or, il a été reconnu qu'il fallait pour la consommation annuelle de toute la province 14,000 pièces de drap, ce qui nécessiterait trois cents métiers et quatre mille ouvriers expérimentés. Pour atteindre ce résultat, il faudrait beaucoup de dépenses que ne pourraient supporter les villes et qui devraient être faites par le Prince; d'ailleurs, il y aurait encore cet autre inconvénient qu'il serait nécessaire de faire venir les ouvriers des pays voisins où l'on ne pratique pas la religion catholique, ce qui ferait courir le risque de répandre l'hérésie dans le pays. Avec l'augmentation des métiers, il deviendrait indispensable d'augmenter le nombre des teinturiers, Arras ne possédant que quatre maîtres teinturiers et St-Omer trois. De tous ces frais considérables de premier établissement, il résulterait qu'on serait obligé de vendre les draps artésiens plus cher que les draps étrangers, et encore il faut admettre qu'on aurait de la laine de qualité suffisante. Mais les laines du pays et celles d'Allemagne ne sont pas propres à faire des draps fins, comme les laines d'Angleterre et d'Espagne. Or, l'intro-

duction des premières est déjà interdite en partie, et le sera encore davantage lorsque le roi d'Angleterre saura qu'on veut rétablir des manufactures qui puissent faire concurrence aux draps de son royaume. On se trouvera donc réduit aux seules laines d'Espagne, qui éprouveront naturellement un renchérissement considérable, auquel il sera difficile de parer; en sorte, qu'au définitif, les draps fabriqués de cette manière reviendront plus cher que ceux que l'on peut maintenant faire venir de l'étranger, et les sacrifices que l'on aura faits seront en pure perte. Quant à la prohibition complète des draps d'Angleterre, dans l'espérance d'attirer les laines de ce pays, il n'y faut point compter; car il est évident que le roi d'Angleterre préférera perdre l'avantage qu'il retire du commerce des draps, que de laisser introduire les laines qui leur feraient trop de concurrence; et puis, d'ailleurs, il pourrait user du même système prohibitif à l'égard de diverses marchandises du pays, ce qui serait en dernière analyse plus préjudiciable qu'avantageux au commerce.

En conséquence, le Magistrat d'Arras demande qu'on ne prohibe pas les draps étrangers, parce qu'en admettant même qu'on puisse en fabriquer de même qualité à Lille et en Flandre, on se trouverait à la merci des ouvriers de ce pays, au grand détriment des consommateurs. Il ne voit, d'ailleurs, d'autres moyens de restaurer la draperie que peu à peu, par voie d'exemptions de charges et autres immunités accordées aux fabricants, et non par voie d'exclusion de la concurrence *.

* L'avis de la ville d'Arras est certainement le plus raisonnable de tous ceux que nous avons à analyser, et fait honneur au grand sens commercial et politique de ses magistrats, qui ont indiqué exactement les difficultés de la question ainsi que quelques-uns des moyens pour améliorer l'état des choses.

St-Omer. — Cette ville, si florissante aux 12e et 13e siècles par son commerce, et si renommée par sa fabrique de draps, est maintenant sous le coup d'une décadence complète; elle voit avec peine cet état de choses, et fait son possible pour améliorer sa position *. Après avoir indiqué, qu'anciennement il était permis d'exporter sans droits les draps fabriqués dans le pays, et d'importer de la même manière les laines étrangères, que les draps étrangers étaient sévèrement prohibés, mais que par contre les villes veillaient sévèrement au maintien scrupuleux de la marque des draps. Elle ajoute que la décadence n'a commencé que lorsque tous ces principes furent abandonnés et que la fraude fut introduite dans le commerce par les fabricants. Elle propose les moyens suivants pour parvenir au rétablissement de la manufacture des draps dans les Pays-Bas.

Au premier rang, elle place la prohibition absolue des draps d'Angleterre **, de Hollande, des Provinces-Unies et de

* A l'appui de l'état florissant de St-Omer sous le rapport de la draperie, le Magistrat fait connaître à la suite du présent avis qu'anciennement il y avait 900 grands métiers à faire grands draps, sans compter les petits; que chacun des premiers était gouverné par deux hommes, les seconds par un homme, et que chacun pouvait entretenir et nourrir quarante ou cinquante personnes. En outre, que St-Omer était très propre à la draperie, à cause de la rivière qui la traverse et amène les produits directement de la mer; les moulins à foulons de la vallée de Blendecques étaient renommés, au point que les gens d'Haubourdin, Bailleul, Armentières y envoyaient leurs draps à fouler.

** L'un des marchands drapiers, consultés par le Magistrat de St-Omer, prétendait que l'on fabriquait dans cette ville des draps de très bonne qualité valant 8 florins l'aune, et qui reviendrait à 20 florins s'il fallait les faire venir d'Angleterre, en y comprenant, bien entendu, les droits et les frais de transport. La conclusion à tirer de

France, ainsi qu'elle était établie par les placards antérieurs, non seulement en pièce, mais aussi en vêtements, en y joignant des peines très sévères pour les tailleurs qui se permettraient de mettre en œuvre, ou les fripiers qui vendraient ces sortes de draps; confiant l'exécution des règlements, à ce sujet, à tous officiers et juges, et même aux Esgards de la draperie, qui ont le plus grand intérêt à ce qu'ils soient suivis. Le Magistrat de St-Omer demande ensuite qu'on force toutes les villes fabriquant des draps, à tisser une marque distinctive dans l'étoffe lorsqu'elle ne portera pas de plomb, afin qu'on ne puisse confondre les draps confectionnés dans les divers villes et bourgs de l'Artois et le Limbourg, avec ceux faits en Juliers et pays voisins, lesquels ressemblent aux draps d'Angleterre en beauté et en mélange, mais avec fraude sur les dimensions; que l'on ne force pas à aller tenir l'étape des laines à Bruges ceux qui sont exempts du grand tonlieu de Gravelines par privilége, mais qu'il leur soit permis d'acheter des laines où ils voudront, et quand ils le feront à Bruges, qu'ils ne soient pas tourmentés pour le droit de tonlieu, lorsque, une fois pour toutes, on aura vérifié leur privilége. Il demande, en outre, qu'on défende l'exportation des fils de laine et de sayette vers la Hollande et les autres provinces *, et que les fabriques de draps du pays soient exemptes totalement d'impositions directes ou indirectes.

Quant à la difficulté de se procurer des laines, le Magistrat

cette assertion, qui ne paraît pas exacte, puisque le Magistrat ne la reproduit pas dans son avis, c'est qu'on pouvait se passer parfaitement des draps d'Angleterre sans nuire au pays.

* Ceci répond à un fait dont il sera encore question plus loin, en analysant l'avis de Valenciennes.

pense qu'on doit permettre l'introduction en franchise des laines d'Espagne qui sont très bonnes à faire des draps fins, espérant d'ailleurs que la prohibition des draps d'Angleterre amènera forcément l'introduction des laines de ce pays. Et en ce qui regarde le manque d'ouvriers, il propose d'appliquer à la fabrique des draps les mendiants et les oisifs, dont on débarrassera ainsi le pays, et qui pourront par suite remplacer les bons ouvriers qui, faute d'ouvrage, sont allés dans *les pays hérétiques, au péril de leurs âmes* *.

Mons voit dans l'état de guerre permanent du pays, depuis plusieurs années, le motif de la diminution de la fabrique des draps, les fabricants et les marchands ayant préféré se retirer dans des pays plus paisibles : ce à quoi il convient d'ajouter que plusieurs étant de la religion réformée, ils ont dû quitter le pays de Leurs Altesses. Le Magistrat de cette ville pense donc qu'on devrait attirer le plus possible d'ouvriers catholiques, et favoriser les fabricants d'immunités, telles que l'exemption de droits à la vente et à l'exportation, tout en prenant des précautions pour empêcher le monopole.

Il demande qu'il soit défendu de recevoir des apprentis sans permission du Magistrat, parce que les étrangers qu'on a reçus à ce titre, soit de France, de Liège ou autres lieux, après avoir appris leur métier, sont retournés dans leur pays reporter l'industrie de la draperie. Au reste, leur admission n'avait aucun avantage, puisque l'on ne pouvait les empêcher de mendier.

* Comme on le voit, parmi quelques bonnes idées, St-Omer en est encore aux anciens errements, la prohibition et l'exclusion. Quant au moyen que l'on propose pour se procurer des ouvriers, tout le monde sait ce que produisent des gens qui ne sont pas du métier. On n'avait pas encore à cette époque l'expérience des ateliers nationaux.

Pour les remplacer, il propose, comme le Magistrat de Saint-Omer, de renouveler les ordonnances sur les fainéants et les vagabonds.

Au reste, le Magistrat de Mons est d'avis qu'il ne faut pas prohiber immédiatement les draps étrangers, attendu que pour ce qui concerne les draps communs, bien qu'on en fabrique à Mons et dans le reste du Hainaut, on n'en fait pas assez pour la consommation, ce qui nécessite impérieusement le maintien du trafic avec les pays voisins, du moins provisoirement. Il en est de même des draps fins; et jusqu'à ce que l'on ait pu réunir des ouvriers et des laines en quantité suffisante pour suffire à la consommation, il ne convient pas de bannir les draps d'Angleterre. D'ailleurs, lorsqu'on y sera parvenu, ceux-ci se trouveront éliminés par le fait de la bonne qualité et du bon marché des draps du pays. De cette manière, on ne donnera pas aux voisins de prétexte de se plaindre qu'on empêche la liberté du commerce, ce qui les entraînerait par manière de représailles à refuser les marchandises du pays; d'autant plus que de telles prohibitions profitent à quelques-uns qui obtiennent, à force d'importunité, des exemptions pour l'introduction des marchandises prohibées, au préjudice des autres *.

Valenciennes. — L'avis du Magistrat de cette ville est assez développé. Il commence par s'élever fortement contre l'exportation des fils de sayette qui se fabriquent en grande quantité dans le pays et que l'on en fait sortir, non seulement par con-

* Mons est beaucoup plus raisonnable que St-Omer, cependant les moyens qu'il propose ne sont pas pratiques. Il faut avouer néanmoins que, sous le régime des corporations et des maîtrises, l'intervention du Magistrat dans la réception des apprentis pouvait avoir son utilité.

trebande, mais même ostensiblement et qui vont alimenter les fabriques de draps à l'étranger, où elles augmentent de plus en plus, tandis que celles du pays diminuent. Une preuve en est dans ce fait, qu'il y avait anciennement à Valenciennes seize à dix-sept cents maîtres occupant des ouvriers, tandis que maintenant il n'y en a plus qu'environ cent cinquante. Il demande, en conséquence, qu'on maintienne rigoureusement l'exécution des anciennes ordonnances *, ainsi que les articles 12 et 13 du placard de 1610, défendant de faire des amas de fils pour être vendus à l'étranger. Et pour parer à la contrebande de nuit, il propose d'établir dans les villes frontières des officiers spéciaux chargés, concurremment avec le Magistrat, de surveiller la vente des fils de laine et de sayette, afin de s'assurer s'ils sont vendus à des personnes ayant le droit d'en acheter pour les mettre en œuvre et en faire provision. On devrait, d'ailleurs, révoquer tous les permis d'exportation, et n'en plus accorder de nouveaux.

Quant au rétablissement de la draperie, le Magistrat de Valenciennes est d'avis qu'avant de prohiber les draps étrangers, on doit remettre en vigueur tous les anciens règlements sur cette matière, en y ajoutant les articles nécessaires pour améliorer la fabrique des draps de manière à ce qu'elle puisse suffire à tous les besoins. Mais il ne paraît pas que cela puisse être fait si promptement, car il a été constaté qu'il fallait environ 14,000 pièces de draps de toute espèce pour Valenciennes et tout le comté de Hainaut, et proportionnellement plus pour les comtés de Flandres et de Brabant qui sont plus considérables. Or, si

* Voir les placards du 6 avril 1589 et du 13 août 1594, prohibant l'exportation des filets de sayette et de laine.

l'on bannit de suite les draps étrangers, l'on n'aurait plus de quoi suffire à la consommation, ou bien le prix s'élèvera d'une manière notable, à moins que la production ne s'accroisse tout d'un coup. Il est d'ailleurs douteux que les laines d'Espagne et d'Allemagne seraient suffisantes pour la confection des draps fins indispensables, il faudrait donc favoriser l'importation des laines d'Angleterre : mais il est très probable que le roi de ce pays en empêchera la sortie, sachant qu'on prohibe les draps faits et qu'on veut restaurer la draperie. D'un autre côté, il n'est pas non plus à supposer que le roi d'Espagne impose à ses sujets l'obligation d'envoyer toutes leurs laines au pays de Leurs Altesses, au préjudice du commerce avec les pays voisins. Ce serait d'ailleurs contraire à la trêve conclue avec les Provinces-Unies, en vertu de laquelle les habitants de ces provinces peuvent venir commercer librement dans ce pays. Il serait, en outre, à craindre, qu'en prohibant les draps étrangers, les peuples voisins n'en fissent autant pour les marchandises de Flandres, Brabant, Hainaut, etc., etc.

Après avoir ainsi exposé les inconvénients d'une prohibition complète et immédiate, le Magistrat de Valenciennes examine quels moyens on pourrait employer pour arriver à la restauration de la draperie. Il propose d'engager les fabricants des pays où l'on a de bonne teinture et de bons ouvriers tels qu'à Armentières, Bailleul, Haubourdin, Houppelines, etc., de faire des draps fins et de couleurs mêlées semblables à ceux d'Angleterre, afin de pouvoir faire concurrence à ceux-ci, ainsi que cela a eu lieu à Valenciennes depuis l'introduction des draps de Luxembourg; d'y ajouter un plomb pour les distinguer des draps de Juliers et autres pays circonvoisins, analogues en

beauté et en qualité à ceux d'Angleterre, mais sujets à fraude; de n'employer que de bonnes matières et de n'y appliquer le sceau de la ville où ils ont été fabriqués que lorsqu'ils auront été esgardés avec soin, en prononçant une amende contre les draps mal faits. Cette clause est nécessaire, parce que l'on a appliqué quelquefois le sceau à des pièces différentes en valeur de 30 patars, et au grand désavantage des marchands qui ne s'y connaissent pas et ne regardent que le bout de la pièce. Il conviendrait, en outre, d'inviter les fabricants qui se sont retirés du pays, à cause des guerres, à y rentrer *.

Lille demande l'interdiction absolue des draps d'Angleterre, de France, de Liège et autres pays non sujets à LL. AA. Le Magistrat est d'avis du moins d'en restreindre d'abord l'entrée, en les imposant fortement, afin que les marchands qui en sont munis puissent s'en défaire, et qu'il soit reconnu nécessaire d'en faire d'autres dans le pays. On pourrait ainsi espérer que, dès que l'on sera sûr d'un gain honnête, on trouvera des ouvriers et des marchands pour restaurer la draperie, ce qui se fera peu à peu; en sorte que le drap fabriqué en Flandre et autres pays finira par être suffisant, sans que l'on puisse pour cela craindre de manquer de laines d'Espagne et d'Allemagne, pourvu toutefois qu'on ne charge pas trop d'impôts ces matières premières et que le trafic en soit librement permis dans tous les pays de Leurs Altesses, après avoir payé les droits ordinaires de l'étape et autres. Le Magistrat de Lille croit devoir d'ailleurs demander que les laines d'Espagne ne puissent être apportées ailleurs

* Les moyens proposés par Valenciennes sont pratiques, il est vrai, mais auraient-ils été efficaces? Nous en doutons.

qu'en ce pays, à l'exclusion complète de la France et de l'Angleterre.

Quant aux moyens à prendre pour rétablir la fabrique de draps, on pense qu'il y aurait lieu de les laisser s'établir partout, dans les villes et villages, pourvu que deux endroits ne *fassent pas le même règlement*, c'est-à-dire n'exécutent pas la même sorte d'ouvrages. Si toutefois il arrivait que, dans une ville ou un village, on voulût faire des draps semblables à ceux que l'on fabrique dans un autre lieu, on devrait se conformer exactement aux règlements et statuts adoptés dans ce dernier et alors on pourrait se livrer à cette fabrication nonobstant les privilèges qu'on alléguerait contre *.

Enfin, comme les draps que l'on tire d'Angleterre dans ces derniers temps ne sont plus si bons que par le passé, étant tirés, rallongés, de gros fil et mal teints, surtout les draps mêlés, il serait bon pour arriver à une prompte suppression de ces draps, de ne permettre, dans le pays, sous des peines très sévères, que la fabrication des draps de très-bonne qualité, et d'exiger que les draps dépassant un certain prix soient parfaitement teints **.

Douai. — Après avoir démontré l'avantage du rétablissement de la fabrique des draps dans ces pays, cette ville demande d'abord l'interdiction des draps étrangers, du moins pour

* Ceci est proposé évidemment pour empêcher à la fois l'élévation exagérée du prix des draps, résultant du monopole de la fabrication et la fraude provenant de limitation déloyale.

** La fin de cet avis vaut mieux que le commencement qui était par trop exclusif; c'était là véritablement le moyen d'arriver à soutenir la concurrence des draps d'Angleterre et même à la supprimer, si la chose était possible.

quelque temps, permettant à ceux qui en ont présentement, de les débiter après inventaire fait. De cette manière, ceux du pays qui en sont dépourvus, se verront dans la nécessité de se livrer de nouveau à la manufacture des draps, et pourront trouver à écouler facilement leurs produits; car si on laisse libre l'introduction des draps étrangers, d'Angleterre, de France ou de Liége, ceux-ci seront toujours recherchés au préjudice de ceux de Flandres, à cause du meilleur marché. Il faudrait d'ailleurs qu'on n'accordât sous aucun prétexte de permis d'importation. Quant au moyen d'empêcher de regretter ces draps étrangers, le Magistrat de Douai pense qu'avec de bons règlements établis sur toute la partie ressortissant de la draperie, on arriverait à un bon résultat. On rechercherait ce qu'il y a de bon dans les anciens statuts des villes où la draperic était florissante, les Magistrats en feraient de nouvelles ordonnances, et les étrangers, assurés de la bonne qualité de la marchandise au moyen d'un plomb qu'on y mettrait, la rechercheraient encore; car, ajoute-t-on, il est reconnu que le commerce a cessé parce que l'on fournissait des draps de mauvaise qualité *. On pourrait d'ailleurs aussi attirer les ouvriers par quelque faveur accordée pour un certain temps jusqu'à ce que la manufacture soit rétablie, et interdire l'exportation des fils et matières premières nécessaires, afin que les ouvriers en soient munis en quantité suffisante.

Tournai. — L'avis de cette ville peut être résumé en peu

* Il faut y ajouter ce que l'on ne voulait pas s'avouer, et qui pourtant était vrai, que les progrès de la manufacture des draps, dans les pays voisins, avaient été plus rapides que dans les Pays-Bas, Flandre, Artois, Hainaut, etc., où elle était demeurée à peu près stationnaire.

de mots. Elle demande l'introduction sans impôts des matières entrant dans la fabrication des draps et autres objets, c'est à dire de la laine, du coton et de la soie, mais par contre elle voudrait qu'on interdît absolument la sortie des fils faits avec ces matières, de sorte qu'on fût obligé de les mettre en œuvre dans le pays. Cet avis signale la fraude qui se fait de toute manière possible à ce sujet, et voudrait qu'on sévît énergiquement contre. L'on espère par ce moyen faire refleurir le commerce, ramener les ouvriers qui avaient émigré en pays étrangers, attendu que n'étant pas assez nombreux dans ces pays pour filer les matières premières en quantité suffisante, les fabricants sont obligés de les faire venir toutes filées des pays soumis à la domination espagnole. Mais si l'on prohibe la sortie, la fabrique étrangère languira, et les ouvriers n'ayant plus d'ouvrage se verront obligés de rentrer dans leur pays pour s'en procurer. Enfin, la ville de Tournai voudrait qu'il fût établi un conseil supérieur des manufactures qui pourrait s'occuper toujours de cette affaire, et donner son avis quand il en serait requis.

Munis chacun des avis des villes qu'ils représentaient, les députés nommés pour cette affaire s'étaient d'abord réunis à Bruxelles au mois de mars 1611. Mais l'assemblée ne put avoir lieu, elle fut reculée par Messieurs du bureau des finances au 26 avril suivant. De même que dans beaucoup d'assemblées du même genre, l'on ne fut point d'accord, et l'on ne put émettre un avis unanime ; chacun plaidait la chose à son point de vue, sans vouloir rien céder. Voici ce à quoi on s'arrêta, et qui fut rédigé sous forme d'avis :

1° Favoriser l'entrée des laines étrangères en les affranchissant de tous impôts ;

2° Pour les laines d'Espagne, demander que LL. AA. tâchent d'obtenir que l'impôt à la sortie soit moindre pour ces pays que pour les autres royaumes;

3° Qu'on défende la sortie des laines étrangères une fois entrées;

4° Qu'on empêche la sortie des laines du pays, et que par conséquent on révoque la permission qu'avait obtenue le Luxembourg à cet effet;

5° Qu'on interdise la sortie des laines peignées que la France tire des frontières;

6° L'étape des laines d'Espagne étant établie à Bruges (en tant que les laines y soient sujettes), qu'il soit permis à tous ceux qui les ont achetées, de les transporter où ils voudront dans les pays de LL. AA., après avoir payé les droits d'étape, et qu'on autorise aussi à acheter ces laines, non-seulement pour les mettre en usage, mais même pour les revendre aux mêmes conditions *.

7° Et, dans le but de favoriser également les autres manufactures, on permettra l'entrée en franchise des soies, lins, cotons et autres matières, alimentant lesdites manufactures;

8° Empêcher la sortie de ces produits, une fois venus dans le pays, de même que les fils de sayette, jusqu'à ce qu'ils soient manufacturés;

9° Faire observer à ce sujet le placard de l'an 1600, en tous

* Les députés de la ville de Bruges ont protesté contre cet article, ajoutant qu'ils ont charge du Magistrat de soutenir les droits de Bruges à la vente et à l'étape des laines dans cette ville, et disant qu'avant de rien ordonner, il faudrait attendre la fin du procès avec ceux de la châtellenie de Lille.

points, et révoquer le sursis obtenu par Lille, pour les 12e et 13e articles *.

10° Revoir les anciennes ordonnances sur la draperie, dans les lieux où elle est établie, afin de les faire observer après les avoir modifiées, s'il y a lieu.

11° Exiger que tous les draps, après avoir passé à l'esgard, soient plombés et scellés pour preuve de leur qualité; et que, dans les lieux où il n'y a pas de scel pour les draps, on en fasse un aux armes de la province ou de la ville;

12° Les placards sur les fainéants et les vagabonds seront remis en vigueur; l'on employera à la draperie les hommes qui pourront l'être utilement, et l'on chassera les autres;

13° Les bourgs, villes ou seigneurs dans les domaines desquels seront établies des manufactures de draps, seront invités à favoriser les drapiers, artisans, etc., tenant à la draperie.

14° Il est à désirer que les transports de la draperie et autres manufactures se fassent librement, ainsi que la vente en gros sans payer d'impositions **.

15° L'on demande la révocation des permissions accordées à certains individus de faire, à l'exclusion de tous autres, cer-

* Il y eut contre cet article une protestation des députés des quatre seigneurs, hauts-justiciers des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, parce que le sursis en question avait été obtenu en connaissance de cause, et pour des motifs bien établis.

** Nouvelle protestation de la part des députés des hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, et du Magistrat de Lille, qui ont déclaré n'avoir pas de pouvoirs suffisants pour y adhérer, ainsi que du député de Namur, qui ne veut pas préjudicier au droit du soixantième que l'on prend sur les marchandises passant dans le comté de Namur.

tains produits avec des métiers ou outils particuliers, attendu que c'est au préjudice du public que ces permissions sont accordées.

16° On insiste même pour qu'à l'avenir on n'accorde plus de tels octrois;

17° Quant aux draps d'Angleterre ou d'autres pays, les avis des députés furent tellement différents, qu'on jugea convenable de les reproduire tous, ainsi qu'il suit:

Louvain demande de bannir les draps étrangers de France, Liège et autres pays voisins, et même ceux d'Angleterre teints, qui s'amènent tout parés, admettant ceux de cette dernière contrée, blancs ou blauwets qui se parent dans les pays de l'obéissance des Archiducs, ou les draps teints en laine et de couleur mêlée, mais à condition qu'ils ne pourront être vendus au détail, que s'ils ont été mouillés, accoutrés et séchés dans ces pays suivant les règlements accoutumés.

Bruxelles est du même avis que Louvain.

Anvers, de même, en ce qui concerne les draps d'Angleterre, mais ne dit rien des autres draps étrangers.

Bois-le-Duc dit que pour le moment il faut tolérer les draps d'Angleterre, sans aucune charge, et bannir tous les autres draps étrangers.

Le Limbourg demande au contraire que lesdits draps d'Angleterre soient admis avec impôt, mais qu'on bannisse les autres.

Gand se prononce pour le bannissement de tous les draps étrangers.

Bruges, de même et immédiatement.

Ypres n'a pas d'avis à cet égard.

Arras pense que les draps d'Angleterre et de France doi-

vent être admis jusqu'à ce que les manufactures du pays produisent suffisamment pour la consommation.

St-Omer est au contraire d'avis que l'on doit probiber d'une manière absolue tous les draps étrangers.

Mons veut qu'on maintienne la correspondance actuelle avec le pays de Liège, jusqu'à ce que l'on soit en mesure de fournir des draps en quantité suffisante; et comme il est connu qu'en Flandre et autres provinces, on ne peut encore fournir assez de draps fins et autres de couleurs mêlées, il demande que l'on permette encore l'introduction des draps d'Angleterre.

Valenciennes demande qu'on interdise les draps de Liége, mais que l'on tolère tous les autres draps jusqu'à ce que le pays puisse en produire assez pour la consommation.

Les hauts-justiciers de la châtellenie de Lille veulent la prohibition complète de tous les draps étrangers.

Lille se prononce de la même manière, ou du moins demande que, dans le commencement, l'introduction desdits draps ne soit tolérée qu'en petite quantité.

Douai est de même pour la prohibition, et ajoute cette clause que l'usage des draps étrangers qui sont dans le pays soit limité à un temps très court.

Namur se prononce pour l'admission des draps blancs d'Angleterre, ainsi que des autres du même pays dans les limites indiquées à l'avis d'Anvers. Mais il ajoute que pour les draps carisés, estamettes, bayes, razettes, faits en fils de laine hors du pays, il y aurait lieu de les bannir, et de faire défense d'en aller acheter des vêtements faits à l'extérieur.

Tournai est du même avis qu'Anvers pour les draps d'Angleterre, et demande, en outre, le bannissement de tous les autres draps étrangers.

Malines désire que l'on défende aux habitants d'acheter d'autres draps que ceux du pays, sauf les draps fins d'Angleterre, et que l'on prohibe tous les autres.

18° Les députés laissent à l'appréciation de LL. AA. s'il ne serait pas bon de mettre des bornes au luxe des vêtements de velours, soie et autres étoffes étrangères, qui sont employées au préjudice du pays, et de renouveler le placard de 1540, à ce sujet *.

Comme on le voit, et ainsi que je le disais plus haut, l'on était loin d'être d'un avis unanime, et encore l'on n'était parvenu à rédiger le précédent qu'après bien des discussions, dont nous trouvons une idée dans le compte-rendu que fait de sa mission, au Magistrat de St-Omer, Me Jean Richebé, député de cette ville. Il entre surtout dans de grands détails au sujet de l'article 6, relatif au droit d'étape réclamé par ceux de Bruges, et qu'il soutenait n'être pas dû par ceux de St-Omer, ce qui amena l'introduction de la phrase incidente *si tant est qu'elles y soient soumises*. Les avis que nous avons analysés précédemment, émanés de chacune des villes consultées, laissaient assez prévoir les discussions auxquelles chacun des articles de l'avis général fut soumis.

Enfin, comme la réunion des députés ne pouvait durer indéfiniment, et qu'il fallait répondre quelque chose au Souverain qui les consultait, ils prirent, comme nous venons de le voir, le parti qui leur parut le moins mauvais, celui de laisser le choix du prince s'arrêter sur l'une quelconque des solutions

* A la suite de cet avis, le député de St-Omer croit devoir de nouveau protester que ce qui a été consenti ne doit porter aucune atteinte aux droits et privilèges de la ville à ce sujet.

qu'ils lui présentaient. Mais ce moyen n'était pas de nature à élucider la question, au contraire. Aussi pouvait-on être certain d'avance du résultat auquel on arriverait ; c'est à dire qu'il serait impossible de concilier tant d'intérêts divers.

L'avis des députés fut remis au bureau des finances de Bruxelles, qui demanda du temps pour les examiner, ajoutant que s'il y avait quelques autres renseignements à se procurer, on le ferait par écrit. Les délégués des villes cessèrent donc de se réunir, et s'en allèrent reporter chez eux un espoir bien faible qu'il serait fait quelque chose pour remédier à la décadence de la draperie. Il est rationnel d'admettre que les intéressés attendirent avec impatience un placard dans ce sens émané du Souverain du pays. Les recherches que j'ai faites pour me le procurer, ont été sans résultat. Nous devons conclure qu'il est probable que ce placard ne parut pas ; la matière était trop épineuse et le conseil des Archiducs jugea peut-être convenable de laisser les choses dans le *statu quo*, plutôt que d'adopter des mesures qui fussent de nature à nuire au commerce extérieur, sans apporter à l'industrie indigène, le remède que l'on cherchait *.

* M. Gachard, le savant conservateur des archives du royaume de Belgique, s'est occupé aussi de cette question dans le *Rapport du Jury sur l'exposition Belge de 1835*, et il n'a pas été plus heureux que moi relativement au placard qui devait être une conséquence de l'enquête. Les archives du royaume ne possèdent d'ailleurs que les avis des villes de Gand, Lille, Armentières, Poperinghe, Bailleul, Hautbourdin, Werwicq et le Limbourg. A Gand, en trois mois, juin-août 1612, on n'avait fabriqué que 150 pièces de draps ; à Lille, dans le même espace de temps, aucune draperie fine, mais seulement du gros drap, des estamettes et frisettes ; Armentières avait vu sa fabri-

Au reste, les mesures, qui furent adoptées en cette circonstance, importent peu pour l'objet que j'avais en vue. Je désirais faire connaître l'état industriel du pays, en ce qui concerne les fabriques de draps; et il me semble que les avis que j'ai analysés, dans le courant de ce travail, démontrent assez le malaise qui y régnait, ainsi que le point de vue faux de toutes les villes consultées, quant aux moyens à employer pour redonner quelque vie aux manufactures. Ce n'est point aux hommes de notre époque qu'il faut dire ce qu'il eût fallu faire. Tous le connaissent assez par ce qui s'est passé et ce qui se passe encore sous nos yeux; en fait d'industrie la liberté a toujours été profitable et rarement la prohibition, sauf dans quelques circonstances, et dans une certaine mesure. Aussi m'abstiendrai-je de pousser plus loin mon étude, me trouvant suffisamment heureux si j'ai pu intéresser quelque peu en remettant au jour le souvenir des luttes industrielles de nos pères.

---

cation décroître de 900 outils battants, à 360 ; Bailleul, de 400 à 30 ; Haubourdin en avait 150 pour baies, draps et estamettes.

Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Kervyn de Lettenhove.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. Antoine Valery BOURGUIGNON DERBIGNY,

ANCIEN MEMBRE RÉSIDANT
ET MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS,

Décédé au château de Beaupré (Haubourdin-Nord), le 16 septembre 1862,

Par M. L. WATELET,

membre résidant.

MESSIEURS,

Dans son discours d'ouverture de la dernière séance publique de l'Académie d'Arras (21 août 1862), notre honoré Président nous invitait à partager la satisfaction qu'il éprouvait en constatant que, pendant l'année qui venait de s'écouler, la mort n'avait atteint aucun de nos collègues. Mais moins d'un mois après cette réunion, nous avions la douleur d'apprendre la triste nouvelle du décès de M Derbigny, l'un des membres vénérés de notre Société, et qui a laissé parmi nous les plus honorables et les plus grâcieux souvenirs.

Les relations amicales qu'il m'a été donné d'entretenir long-temps avec notre excellent collègue et avec plusieurs membres de sa famille, pourront seules justifier, à vos yeux, la présomptueuse pensée que j'ai eue de vous parler de lui, d'exprimer nos regrets unanimes et, ce que beaucoup d'autres parmi vous, Messieurs, auraient pu faire bien mieux que moi, de retracer ses qualités privées, ses mérites comme homme public, ses talents littéraires.

Antoine Valery BOURGUIGNON DERBIGNY est né à Laon, le 25 mars 1780, d'une famille très-respectable, dont les historiens du pays, MM. Devisme et Melleville, citent, avec distinction, plusieurs membres.

Il commença ses études au Collége Louis-le-Grand, d'où il serait sorti sans doute, comme tant d'autres de ses devanciers, élève remarquable, pour devenir plus tard un homme distingué par sa science; mais le jeune Derbigny avait eu le malheur d'entrer dans la vie à une époque où des passions politiques ardentes tendaient à ébranler les bases fondamentales de la société et à compromettre l'existence des institutions les plus utiles.

C'est au milieu de ces agitations, sans cesse renaissantes et qui s'aggravaient de jour en jour, que Valery Derbigny éprouva la vive contrariété de voir interrompre ses cours classiques par un événement révolutionnaire qui a été, pour la Monarchie et pour la France, le signal de toutes les catastrophes dont l'histoire retracera le lamentable souvenir à nos arrières neveux.... Nous voulons parler de la journée du 10 août 1792, jour néfaste suivi de bien d'autres aussi déplorables et tous marqués par des scènes plus ou moins horribles dont le spectacle pro-

duisit, sur le jeune étudiant, éloigné violemment des bancs de son collége, une impression profonde et profitable tout à la fois.

Doué providentiellement d'une raison sainement philosophique, il sut apprécier, comme ils devaient l'être, les faits qui se déroulaient si tristement sous ses yeux; il eut de plus le rare bonheur de se mettre à l'abri des doctrines perverses qui atteignaient indistinctement alors la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse et il dut au sentiment chrétien, qu'il avait puisé dans sa première éducation, cette sage modération qui le fit ce que nous l'avons connu, simple, doux, affable, ami sincère, affectueux, d'une gaité délicate et de bon goût, un homme enfin que chacun aimait et appréciait; un homme que l'on aurait pu décorer à bon droit, du titre que la renommée s'est chargée de donner au plus populaire de nos poètes, à celui que Derbigny s'est efforcé par la suite d'imiter, et que l'on regardait, pendant sa vie, comme le type de la bonté et de la plus spirituelle aménité.

Arrêté brusquement, ainsi que nous venons de le dire, dans le cours à peine commencé de ses études, le jeune Derbigny eut le chagrin de voir délaissé et l'on pourrait dire mis en friche, si nous osions parler de la sorte, le champ précieux de son intelligence. Il ne comprit peut-être pas alors le préjudice que lui causait, dès ce moment, la révolution; mais il sut plus tard, comme le très-grand nombre de ses contemporains, que les commotions et les bouleversements politiques amoindrissent tout aussi bien les ressources intellectuelles que les richesses matérielles d'un pays. Et nous tous, Messieurs, nous avons appris de nos pères ou de nos frères aînés combien l'instruction qui devait être donnée aux jeunes gens de leur âge, avait été né-

gligée, et ce ne fut pas l'un des moins pernicieux effets de ce déplorable nivellement, auquel des philosophes, indignes de ce nom, et fatalement inspirés, s'étaient fait une loi de tout soumettre dans notre malheureuse patrie.

Antoine Valery Derbigny était une des nombreuses victimes destinées à subir cette décapitation de l'esprit, et, en effet, il le reconnaissait lui-même, son instruction scolaire fut faible et incomplète; cette circonstance jointe aux obstacles multiples qu'il trouva, presque à chaque pas, semés sur sa route; l'exiguité de ses ressources pécuniaires; l'obligation qui lui fut imposée de vivre loin de sa famille; tout, en un mot, a contribué à rendre assez difficiles les années de sa jeunesse et pouvait faire craindre que tout son avenir ne fut compromis.

Mais, si nous reprenons la comparaison que nous faisions tout à l'heure, en assimilant l'intelligence du jeune Derbigny à un champ précieux dont la culture était momentanément délaissée, nous sommes en droit de dire que ce champ était riche de son propre fonds et que l'on rencontrait réunis en lui tous les principes fructifiants qui permettent de compter sur les plus abondantes récoltes.

Valery Derbigny ne se borna pas cependant à user des dons que lui avait départis la nature; il parvint, à l'aide des heureuses dispositions qu'il possédait, par un travail assidu, intelligent, et avec une persévérance que rien ne put décourager, il parvint à suppléer les études régulières qu'il ne lui avait pas été possible de compléter. C'est ainsi qu'il amassa cette fortune intellectuelle qui lui donna plus tard tant de superflu dont il s'est montré, envers vous-mêmes, Messieurs, si généreusement prodigue.

Devenu homme, nous l'avons déjà dit, Derbigny se fit chérir de tous ceux qui ont eu le bonheur d'avoir avec lui des relations intimes, et tel vous l'avez tous connu de 1844 à 1859, tel on l'avait apprécié, ici même, quarante et un ans auparavant, lors d'un premier séjour qu'il fit dans notre ville; tel enfin on le jugea partout où il fut appelé à résider.

Riche des qualités aimables qui ont toujours brillé en lui, il fut trouvé digne, à l'âge de 29 ans, d'unir sa destinée à une jeune personne du duché de Luxembourg, Mademoiselle Marie-Antoinette d'Anethan, fille du baron François de Paul d'Anethan, propriétaire de forges et ensuite membre du Sénat du royaume des Pays-Bas.

Cette union parfaitement assortie fit pendant cinquante années (du 6 juillet 1809 au 11 juillet 1859) le bonheur de notre ancien collègue et embellit toute son existence. Plusieurs d'entre nous ont été souvent les témoins de la félicité intérieure qui faisait le charme des rapports que l'on aimait à entretenir avec ces deux grâcieux vieillards; car ils savaient par leur tact exquis et la délicatesse de leur esprit, se mettre toujours à la portée des personnes qui recherchaient leur société.

Telle fut, Messieurs, la vie privée de notre collègue. Dirons-nous maintenant ce qu'a été sa vie d'homme public?

Ici encore nous verrons Valery Derbigny, quoique bien jeune et, pour ainsi dire, complètement isolé, créer lui-même sa position assez modeste d'abord, mais qui devint plus tard fort brillante.

Il commença par être admis, à titre d'auxiliaire, ainsi qu'on le disait alors, dans un bureau de l'enregistrement et des domaines, à Binch (Belgique) et mérita bientôt, par son assiduité

et sa conduite régulière, le 26 prairial an VII (14 juin 1799) un brevet de surnuméraire. Il était, à cette époque, âgé de moins de vingt ans.

Après un noviciat de sept années consécutives passées dans cette situation bien peu avantageuse assurément, et qui découragerait aujourd'hui la plupart des jeunes gens qui débutent dans l'administration, Valery Derbigny avait conquis l'estime et la considération de ceux qui dirigeaient ses premiers pas, et il obtint, le 11 juillet 1806, sa nomination de receveur à Habay-la-Neuve (duché du Luxembourg, département des Forêts).

A dater de ce moment, Messieurs, nous pourrions suivre notre jeune administrateur parcourant avec courage et succès l'honorable carrière qu'il avait adoptée.

Nous le verrions tour à tour receveur à Bastogne, conservateur des hypothèques à Diekirch, toujours dans le département des Forêts; puis receveur à Arras, du 10 mai 1813 au 27 avril 1816; vérificateur dans les départements de la Meurthe et de la Seine; sous-chef à la direction générale à Paris; inspecteur à Douai, du 1er décembre 1822 au 17 décembre 1833, date de sa nomination à la direction de Cahors (Lot).

C'est par cette dernière distinction que fut couronnée une vie honorable autant que laborieuse, et le nouveau directeur n'eût plus dès-lors à former d'autre vœu que celui d'obtenir successivement les degrés supérieurs de son grade.

Cependant une précieuse récompense lui était encore réservée : il fût nommé Chevalier de la Légion-d'Honneur le 6 mai 1840, à l'époque où il était chargé de la direction de Bordeaux, après avoir occupé celle d'Agen et avant de revenir parmi nous pour y exercer les mêmes fonctions.

Après avoir suivi, en quelque sorte, pas à pas notre collègue dans toutes les phases de sa carrière administrative, nous pourrions facilement nous étendre, et nous aurions plaisir à le faire, sur ses qualités comme fonctionnaire, mais nous aimons mieux nous borner à citer, sur ce point, l'opinion émise devant vous dans une circonstance solennelle, le 23 août 1860.

« Il m'a été souvent donné, disait notre digne Président, M. Lecesne, * il m'a été souvent donné de connaître et d'apprécier les travaux de M. Derbigny. Rien n'était plus complet que ses rapports : les questions y étaient traitées avec un soin minutieux qui savait tout prévoir, qui ne laissait rien dans l'ombre et fournissait les plus grandes lumières pour la solution des difficultés. Ces rapports brillaient surtout par le côté pratique et positif, et quoiqu'ils fussent toujours écrits dans un style châtié et même élégant, on n'y rencontrait jamais le poète. »

Ce témoignage sincère rendu au directeur de l'enregistrement et des domaines d'Arras, avait été mérité également, par M. Derbigny, dans toutes les localités où il avait passé ; et nous avons la mesure des regrets qu'il a dû laisser ailleurs, quand nous savons qu'il a été partout ce qu'il s'est montré ici, juste, bienveillant, sympathique et cachant, sous les dehors d'une grande simplicité, le haut savoir du fonctionnaire et la riche érudition du littérateur.

Cette vie publique, si noblement et si utilement remplie, ne laissait plus à M. Derbigny que le désir de se reposer ; il demanda et obtint sa retraite de directeur de première classe en 1854.

* Tome XXXIII des Mémoires de l'Académie, page 62.

Il semblait alors disposé à nous consacrer les restes d'une existence qui avait encore bien des charmes ; mais, peu d'années après, en juin 1859, lui et sa fidèle compagne, sentant leurs forces s'affaiblir, éprouvèrent le besoin de se rapprocher de leur fils unique, si digne d'eux, et dont nous avons pu nous-mêmes distinguer les qualités essentielles.

Hélas! à peine ce rapprochement était-il effectué, que Dieu rappela inopinément à lui Madame Derbigny.

Une séparation aussi subite affecta profondément notre collègue qui fut frappé tout à la fois et dans son cœur et dans son esprit, ces deux nobles puissances de son être qu'il avait le plus exercées durant sa vie et qui, après avoir dominé longtemps chez lui la force physique furent vaincues, à leur tour, par cette dernière. Elle céda enfin, elle aussi, car la mort n'épargne rien de ce qui est soumis à son empire, mais son aiguillon s'est émoussé contre ce qu'il y avait d'immortel dans Valery Derbigny, les qualités éminentes de son cœur qui vivront toujours dans nos souvenirs, et les productions de son esprit qui ne périront jamais.

Non, Messieurs, elles ne périront pas ces œuvres que vous avez tous entre les mains et que vous aimez à relire ; ces poésies auxquelles notre collègue savait donner tant d'attraits par la spirituelle finesse de son débit, qu'il est bien difficile d'imiter.

C'est ici le troisième point de vue sous lequel nous nous proposons de considérer Antoine Valery Derbigny.

En abordant cette partie de l'examen auquel nous avons entrepris de nous livrer, nous serons tous, ce nous semble plus à l'aise ; car en vous rappelant, comme nous venons de le faire, ce qu'a été notre collègue, nous n'avons pu qu'augmenter la

peine que vous éprouvez de l'avoir perdu, tandis qu'en évoquant devant vous son esprit immortalisé, on peut le dire, dans ses vers, nous vous montrerons, *pour ainsi dire*, notre ami encore vivant parmi nous et continuant à nous donner des leçons de morale dont la pratique nous était autrefois rendue plus facile par les exemples de sa vie.

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, que nous vous présentions en ce moment un rapport complet sur les œuvres littéraires de celui qui a mérité tant de fois vos applaudissements; cet exposé a été fait déjà, d'une manière toute spéciale, par M. Delalleau, très-capable, on le sait, de juger de tels travaux et d'en faire ressortir toutes les beautés. Nous ne pourrions donc que vous paraître bien pâle après lui. Nous nous contenterons de vous rappeler le genre de poésies que M. Derbigny affectionnait davantage. Voici, au reste, ce qu'il disait de lui-même, le 17 octobre 1845, dans son discours de réception comme membre résidant de votre Société. *

« Dans les rares loisirs que m'ont laissés de laborieuses » fonctions administratives, la fable, comme occupation, ou » plutôt comme distraction littéraire, a été pour mon esprit sa » séduction principale. »

« La fable,—ajoute-t-il plus loin,—considérée comme poème, » n'est pas seulement pour moi l'objet d'une capricieuse ou » instinctive préférence; elle est aussi celui d'une admiration » réfléchie; car s'il est un hommage rendu par les littératures » étrangères à la littérature française, c'est sans doute la tra- » duction dans toutes les langues des chefs-d'œuvre de nos

* **Mémoires de l'Académie 1846, pages 424 et 425.**

» premiers écrivains; et parmi ces chefs-d'œuvre, il n'en est » pas que vous sachiez, qui aient plus sollicité les imitateurs et les » traducteurs, que les ouvrages de notre immortel fabuliste. »

La fable, telle est, vous le voyez, Messieurs, l'objet principal des prédilections poétiques de notre collègue; Lafontaine, tel est le flambeau qu'il a sans cesse devant les yeux pour éclairer la voie qu'il veut suivre; mais il saura éviter de tomber dans les précipices qui bordent cette route et, plus heureux que son modèle, il se montrera, même dans ses contes, comme le dit M. Delalleau, « scrupuleux observateur de la morale. »

« En lisant les fables et les contes de M. Derbigny, — dit » encore notre savant confrère, — la jeunesse et l'âge mûr » pourront se promettre de rester fidèles à ces conseils de » Mme de Lambert : *Faites que vos études coulent dans vos* » *mœurs et que tout le profit de vos lectures se tourne en* » *vertu.* »

Ce n'est pas assez de constater ce précieux résultat dont chacun est frappé après avoir lu les œuvres de notre collègue, nous devons dire de plus, pour l'expliquer, que notre poète s'était imposé une loi sévère qu'il n'a jamais enfreinte, et, comme le faisait remarquer à son tour M. le docteur Le Glay dans le rapport qu'il lut au Congrès scientifique tenu à Arras le 3 août 1853 : « M. Derbigny s'est attaché à faire jaillir de » ses grâcieux tableaux des leçons utiles, des maximes à la fois » douces et consolantes, spirituelles et pures. »

Laissons notre ami tracer lui-même les règles auxquelles il veut se soumettre : *

* Fragment d'un discours prononcé à Douai, en 1829. Voir le Recueil des Fables de M. Derbigny, publié en 1853, page 13

Et, puisque j'ai parlé de cet art inventé
Pour déguiser, sous un voile emprunté,
La vérité quelquefois trop austère,
Essayons de tracer avec légèreté
Quelques traits de son caractère :

La fable vit d'esprit, de sens et de gaîté ;
Elle aime l'ornement, mais non point la parure ;
Quelque peu de vivacité
Ne messied point à son allure ;
Son air c'est la simplicité,
Son abord la douceur ; son maintien, la décence ;
Son élément, la liberté,
Et son instinct lui dit que la licence
Serait l'écueil de sa moralité.

Tout ce que nous venons de dire a été confirmé avec élégance, par celui de nos confrères qui fut appelé à occuper le fauteuil que M. Derbigny avait laissé libre en s'éloignant de nous. Les pages écrites par M. de Sède ont été accueillies par vous avec plaisir et elles sont de celles dont le souvenir ne s'efface pas facilement.

Il nous a semblé convenable, Messieurs, de corroborer notre opinion, que l'on pourrait suspecter d'être partiale, de celle d'hommes plus compétents, et, fort de cet appui, nous nous féliciterons de pouvoir donner plus d'éclat à l'auréole dont nous aimons à entourer la mémoire et, disons-le sans crainte, le talent réel de notre vénérable collègue et ami.

Pour compléter enfin ce que nous avons déjà dit, laissons parler encore M. Delalleau :

« En résumé, Messieurs, le recueil des poésies de M. Der-

» bigny m'a paru, après un sérieux examen, avoir une valeur » telle que nous devons être heureux, je ne crains même pas » de dire fiers d'en compter l'auteur dans nos rangs : l'étude » de ses œuvres satisfait tout à la fois le cœur et l'esprit. Sa » critique, sans amertume, est celle du sage qu'affligent les mi- » sères de l'humanité, qu'anime, avant tout, le bonheur de ses » semblables et dont la sensibilité domine les leçons. Ses doc- » trines reposent sur les vérités éternelles de la foi chrétienne : » elles s'inspirent de son admiration pour les grandeurs de la » nature et le souverain Créateur des êtres. Sa morale est donc » toujours pure, irréprochable : on ne trouve pas dans ses » fables un mot que le censeur le plus austère pût reprendre. » Le langage des personnages qu'il met en scène est toujours » approprié à leur rôle, plein de convenance, au besoin de di- » gnité. Sa poésie est constamment correcte, facile, élégante : » elle s'élève souvent à la hauteur de l'ode. »

Que pourrions nous ajouter, Messieurs, après un éloge si complet et si justement mérité?—Nous eussions pu relire devant vous quelques-uns des vers qui vous ont tant de fois charmés et que vous aimez toujours à vous rappeler; mais nous avons pensé qu'il vous serait plus agréable de connaître un poème inédit de notre collègue, dont nous devons la communication à la bonne amitié de son fils.

Puissiez-vous, Messieurs, vous faire illusion jusqu'au point de croire entendre encore celui que malheureusement il ne vous sera plus donné de voir.

Nous ne vous dirons rien du poème que nous allons vous soumettre; vous en apprécierez les pensées et le mérite poéti- que; nous nous abstiendrons surtout d'y ajouter la moindre

réflexion, désirant vous faire oublier l'infériorité du style de cette notice par l'impression favorable que produiront sur vous, nous l'espérons, les vers de notre ami qui n'est plus, de notre collègue regretté.

Après la lecture de cette notice biographique, M. Watelet fit connaître à l'Académie un poème d'environ cent cinquante vers, intitulé : *Le Merle du Brésil*. Cette pièce de poésie, que l'on a regretté de ne pouvoir pas faire figurer dans le présent volume, à cause de son étendue, a été remplacée ici par la fable suivante que M. Derbigny n'avait pas encore publiée :

LES PLAINTES DE L'ESSIEU.

(FABLE).

Sur une route « malaisée »
Deux bœufs péniblement traînaient un chariot
Si chargé que leur force en était épuisée.
L'essieu, ce jour-là, d'humeur mal disposée,
Criait et gémissait si haut
Que les bœufs, étourdis de sa plainte importune,
Lui dirent, se tournant vers lui :
« Croirait-on pas vraiment, à vous voir, aujourd'hui,
Si peu contents de la fortune,
Que c'est pour nous tout le repos,
Que c'est pour vous toute la peine ;
Et pourtant c'est bien nous qui par monts et par vaux,
Ou gravissant la côte ou traversant la plaine,
Savons nous résigner aux plus rudes travaux.
Se taire est quelquefois une plainte éloquente.
A souffrir notre joug la raison nous instruit.
Que si, de ce bienfait méconnaissant le fruit,

Votre personne impatiente
Veut conserver son droit à la plainte incessante
Et nous en lasser jour et nuit,
Qu'elle fasse, du moins, pour être conséquente,
Ou plus d'ouvrage ou moins de bruit. »

EXTRAITS

DES

RECUEILS DU PÈRE IGNACE,

capucin,

DES MERCURES ET AUTRES ÉCRITS DU TEMPS,

Pour servir à l'histoire de l'ancienne Société littéraire d'Arras.

EXTRAITS

DES

RECUEILS DU PÈRE IGNACE,

capucin,

DES MERCURES ET AUTRES ÉCRITS DU TEMPS,

Pour servir à l'histoire de l'ancienne Société littéraire d'Arras.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE A ARRAS.

Vers le mois de mars 1737, d'Arthus, ingénieur en chef pour le Roi, et de La Place, avocat, puis échevin de cette ville, formèrent le projet d'associer un certain nombre de personnes pour composer une compagnie d'hommes de lettres. Ils proposèrent leur dessein à quelques Messieurs de robe et d'épée, qui donnèrent aussitôt les mains à cet utile et honorable établissement. Outre les deux fondateurs, l'on compte pour les premiers associés le baron de Wismes, le marquis de La Ferté, le baron de Ransart, Deslyons-Fontenelle, Harduin et autres.

On commença à projeter quelques règlements préliminaires que l'on signa. Le nombre des associés n'étoit encore que d'environ vingt-cinq, quand on commença à s'assembler. On loua pour cet effet un appartement, on y mit d'abord quelques cartes géographiques, une table et deux douzaines de chaises. L'on fit aussi un fond pour faire venir les ouvrages périodiques, comme Mercures, Journaux, Gazettes et autres écrits. Insensiblement et de jour en jour le nombre des souscripteurs s'accrut, et on résolut pour lors de les fixer à quarante. On verra leurs noms plus bas.

Plusieurs personnes ecclésiastiques, religieux, séculiers, gens même en place désapprouvèrent et condamnèrent hautement cet établissement. Ils firent même tout ce qu'ils purent pour le traverser et le détruire, mais les associés firent face à toutes ces oppositions, et l'on reconnut que de leurs assemblées, il en résulteroit un bien.

Le nombre de 40 se trouva complet vers le mois de juillet de cette année 1737, c'est-à-dire environ quatre mois après l'origine de cette société, qui continua de s'assembler jusqu'à la fin du mois de décembre suivant. Alors les associés réfléchissant que leurs assemblées étoient dénuées d'une forme nécessaire à toute Académie, qu'elles pouvoient même devenir suspectes, faute d'autorisation, proposèrent dans le cours de ce mois de demander des lettres-patentes au Roi. Ce projet parut bon, et dès qu'il eut passé à la pluralité des voix, on travailla sérieusement à l'exécution.

Quelques membres de l'association furent, au nom du Corps, trouver le prince d'Isenghein, qui étoit alors à Arras, pour lui proposer d'être le protecteur de cette Académie naissante. Il

reçut avec plaisir cette proposition. D'un autre côté, on demanda et l'on obtint le suffrage de Chauvelin, intendant de la province pour le Roi.

Au mois de janvier 1738, le prince d'Isenghein étant retourné à Paris, la Société lui adressa un mémoire. Il en fut le porteur à Versailles, où il sollicita les lettres-patentes. Le ministère du Roi Louis XV, envoya à nos associés les règlements de l'Académie de Soissons, pour s'y conformer, et leur demanda les règlements qu'ils avoient faits pour la leur. Sur cet ordre, ils dressèrent des statuts invariables, auxquels on fit par la suite un supplément.

Les associés adressèrent ces statuts au prince d'Isenghein, qui les présenta à d'Angervilliers, ministre et secrétaire d'état, ayant l'Artois dans son département. Le conseil du Roi fit demander l'avis de l'intendant, qui fut favorable à cet établissement. D'Angervilliers, qui avoit fort approuvé les règlements ci-dessus, écrivit aux membres de l'association une lettre de la part du Roi, qui contient que Sa Majesté leur permet de faire leurs élections et de tenir leurs assemblées conformément à leurs statuts, leur promettant de leur donner des lettres-patentes en forme, lorsqu'ils les auront méritées par quelques années de travail. Cette lettre, qui fait le principal titre de la Société littéraire, est gardée et enregistrée dans les archives de cette compagnie. Deux raisons ont empêché l'obtention des lettres-patentes.

C'est que les associés d'Arras ne jugèrent point à propos de s'assujetir à deux points, comme avoit fait l'Académie de Soissons. Le premier, de choisir pour protecteur un membre de l'Académie française, le second, d'envoyer tous les ans, à la même Académie françoise, une pièce d'éloquence en prose ou en vers.

Cependant la société a pris le nom d'Académie, titre que lui donne la lettre d'Angervilliers, ou plutôt la lettre du Roi. Elle est l'époque de ce changement de nom , quoiqu'elle soit aussi connue sous celui de Société, ou association littéraire.

Le prince d'Isenghein étant revenu à Arras à la fin d'avril de la même année, il se rendit le 10 du mois suivant au lieu de l'assemblée , et fit l'honneur à tous les académiciens de les présider ce jour-là. Aussi le regardent-ils comme le premier de leur installation et de leur première séance régulière : c'est de celle-là qu'ils datent leurs actes.

Cette assemblée fut des plus solennelles : Arthus, l'un des deux fondateurs de cette société, et qui en étoit alors le directeur, harangua le prince d'Isenghein, le remerciant des services qu'il avoit rendus à l'Académie, en qualité de protecteur, sans lui en donner positivement le titre. On lut ensuite en sa présence deux pièces de poésie ; l'une à son honneur et gloire ; l'autre est un compliment à la princesse d'Isenghein, son épouse. On termina cette séance , par la lecture des Statuts , que le prince d'Isenghein approuva de sa signature.

Depuis cette époque du 10 mai 1738, l'Académie s'assemble régulièrement au jour marqué par les statuts. On fait de temps en temps des discours, des lectures, des dissertations, soit verbales, soit par écrit, sur différents points de la langue et de l'histoire. On y parle des différentes sciences. Le prince d'Isenghein se rendit à l'assemblée du 6 février 1740 : elle commença par un discours prononcé par l'avocat de La Place, secrétaire perpétuel de la Société, et un de ses fondateurs. Cette séance finit par la lecture de trois dissertations. La première sur la géographie et sur l'histoire ancienne du pays d'Artois ; les deux autres sur la langue française.

Noms des premiers quarante académiciens de la Société littéraire d'Arras :

D'Arthus, Ingénieur en chef, premier Directeur de la Société.
Galhault, conseiller, chancelier en 1738.
De La Place, avocat, Secrétaire perpétuel.
Lejosne de la Ferté, chancelier en 1739 et Directeur en 1740.
Enlart de Grandval fils, conseiller, chancelier en 1740.
De Vienne, avocat, bibliothécaire.
Stoupy, avocat, id.
Hébert, avocat, trésorier de la Société.
Blocquel de Wismes.
Lesergeant de Ransart.
Deslyons. } frères.
Deslyons de Moncheaux. } frères.
Deslyons de Pelves. } frères.
Fruleux d'Attecourt.
Du Carieul d'Écoivres.
Dubois de Duisans.
Lejay de Ramecourt.
Du Carieul de Fiefs.
Le Caron de Canettemont.
Quarré du Repaire, Maire d'Arras.
Ansart de Mouy, fils.
Blin.
Harduin.
Lallart de Berles.
Guerard, greffier des États.
De Quevaussart, député ordinaire du tiers-Etat.
Desmarets, conseiller.

Lefebvre de Gouy fils.
Donjon.
De Lestré, procureur.
Maïoul. } frères.
Maïoul du Surgeon. }
Boquet, avocat.
Cornüel, avocat.
De Canchy, avocat.
De Crespiœul, avocat.
De Bunneville, avocat.
De Saint-Pol, avocat.
Lagneau, avocat.
Matthieu, avocat.

Noms des premiers académiciens qui ont quitté la Société en 1739 et de ceux qui les ont remplacés :

Salmon de La Barre,	remplacé	par Quevaussart.
Durand, médecin,	—	par Donjon.
Dupont l'aîné,	—	par Enlart de Grandval.

En 1740.

Manchon,	remplacé	par Lefebvre de Gouy.
De Ricametz,	—	par Quarré du Repaire.
Dupont, le cadet,	—	par Ansart de Mouy.

Par ce qu'on vient de lire, on s'aperçoit qu'il y a erreur dans la liste des premiers quarante académiciens. Il est aisé de la rectifier par l'addition qui la suit.

En 1741, l'assemblée solennelle fut avancée le 11 du mois de janvier de cette année, à cause du départ du prince d'Isenghein pour la Cour. Il y présida, comme il avait fait les deux années précédentes.

Le 4 février suivant, qui était un samedi, les associés tinrent une assemblée générale, dans laquelle Enlart de Grandval, conseiller d'Artois, fut élu directeur, et le baron de Ransart, chancelier. L'avocat Boquet ayant quitté la Société littéraire, Mullet de Petit-Rieux, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, a été élu à sa place ; le 18 du même mois, on en tint une autre dans laquelle on lut quelques mémoires et essais de remarques faites par des académiciens sur la langue françoise.

En 1742, le 3 février, l'Académie tint une assemblée publique et générale dans laquelle le baron de Ransart a été élu Directeur, et Stoupy, avocat, Chancelier. Le Directeur fit l'ouverture de cette assemblée par un très beau discours sur les progrès et les espérances que font et que donnent les recherches des membres de la Société pour l'histoire détaillée de la province. Le discours fini, un académicien lut une ode d'Horace; la séance fut terminée par la lecture d'un mémoire historique et géographique sur Lens-en-Artois, composé par Michaud, chanoine de cette ville. Ce mémoire est long et informe, mais il contient de bons matériaux pour l'histoire du pays.

Le Directeur Enlart de Grandval est auteur du discours, et Harduin celui des pièces de poésie dont je viens de parler. Huit jours après, c'est-à-dire le samedi 10, on fit choix d'un académicien, en remplacement de Du Carieul d'Écoivres, qui s'était retiré. Les suffrages tombèrent sur le chevalier de Mirabel, ingénieur ordinaire à Arras. Il avoit déjà été associé lors de la création de la Société littéraire, mais à la place duquel on avoit pourvu, à cause d'une absence de quinze mois, que l'on avoit pris pour un abandon. Le samedi 17, les officiers, c'est-à-dire le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire perpétuel firent leurs

discours. Le 24, l'académicien Mirabel fit son remercîment, auquel le Directeur répondit. La même chose s'observe chaque année.

Dans ce qu'on vient de lire, l'on voit que l'association d'Arras est une assemblée de personnes séculières, nobles, de robe et autres, approuvée par une lettre de la Cour et dont le projet des Académiciens est de s'appliquer à la langue française et à l'histoire du pays. Cette Société littéraire a fait mettre au jour plusieurs écrits qui ont été imprimés. Le premier qui a paru, que je sache, sur ce sujet, est une lettre datée du commencement de l'année 1739 : de Gouves, natif d'Arras, en est l'auteur. Voici comment il s'explique sur sa patrie:

« Les belles-lettres ont toujours été faiblement cultivées dans l'Artois; un reste de grossièreté Belgique, mêlée avec des préjugés populaires, en a écarté les beaux-arts. La noblesse vivoit dans une ignorante oisiveté; le peuple, peu industrieux, ne pouvoit franchir les bornes d'un commerce médiocre, et les Ecclésiastiques se contentoient de psalmodier au lutrin, et d'entendre leur bréviaire. Le bon goût y étoit inconnu, la raison peu perfectionnée, et l'on regardoit la culture des belles-lettres comme un écart d'esprit dans les nobles, comme un obstacle à la fortune des particuliers. Les bibliothèques étoient proscrites, personne n'osoit affronter le ridicule d'un savant. Ce mépris pour les belles connaissances traînoit avec soi une politesse rude, mal-aisée et gênante; et cette liante urbanité qui fait les douceurs de la vie, passoit pour dissipation, pour étourderie.

On vit enfin des citoyens touchés du peu de cas qu'on faisoit des arts, ils les connurent, ils les aimèrent, et résolurent de les appeler dans leur patrie; ils se lièrent, ils s'assemblèrent,

dans la seule vue de s'instruire, ils se firent une bibliothèque, ils se lurent, ils se communiquèrent leurs réflexions, d'autres se joignirent à la troupe littéraire; le nombre crut de jour en jour. Le prince d'Isenghein, ardent à procurer de nouveaux avantages à une ville dont il est gouverneur, se déclara protecteur de cette Académie naissante; il obtint de la Cour une lettre qui permettait aux associés de faire des statuts, et de tenir une assemblée chaque semaine; il honora la première de sa présence, il y parla sur l'histoire, et donna mille marques de bonté aux membres de la société.

Ces Messieurs se proposent deux buts : de s'appliquer à la langue françoise et à l'histoire. On est redevable à leur application du changement qui commence à se faire dans la façon de penser des citoyens. MM. d'Arthus, Grandval, de Quevaussart, de La Place, Guerard, Harduin et autres, font honneur à l'enfance de cette Académie.

Elle a le bonheur d'avoir des envieux, des critiques et même des ennemis. »

L'auteur finit sa lettre par un compliment en vers de la composition du même Harduin ci-dessus, et présenté au nom de la Société à la princesse d'Isenghein, qui avoit bien voulu s'intéresser à ce nouvel établissement.

La lettre de de Gouves en fit naître deux autres pour lui servir de réponse. La première, datée du 16 mai 1739, est d'un savant chanoine d'Auxerre, nommé Le Beuf. La seconde a pour auteur un anonyme d'Arras, en date du 26 mai 1739. Voici un extrait de l'une et de l'autre.

Le Beuf adresse sa lettre à Fénet, chanoine de Sens, au sujet de l'établissement d'une Société littéraire à Arras. Arras,

dit-il, est la première des villes que j'ai vues, dans ma jeunesse, au sortir de Paris, et dont je fus tenté dès-lors d'étudier les antiquités liturgiques. Il a été un temps auquel elle avoit quelque rapport avec la Bourgogne, ma patrie, et principalement sous nos derniers ducs. Nous eumes alors, nous autres Bourguignons, de grandes relations avec l'Artois, et plusieurs autres contrées des Pays-Bas, je ne sais même si ce ne fut pas dans ces temps-là que quelques usages passèrent d'un pays à l'autre. C'est pour cela que je ne voudrois pas que M. de Gouves nous eût représenté la province d'Artois comme un pays si engourdi à l'égard des belles-lettres.

J'y ai connu des esprits très délicats, et j'y en connais encore. On y a écrit comme ailleurs; on y a composé des livres, on y a aimé la lecture. Il est vrai que la disette des monuments romains n'y a pas excité cette ardeur pour la connaissance des antiquités romaines et grecques, qu'on a remarquée dans les provinces méridionales des Gaules : mais avez-vous fait attention que c'est dans l'Artois et dans le voisinage, que l'on a d'abord imité la Provence, soit dans la composition des poésies vulgaires, soit dans la traduction des anciens livres en la langue du peuple; vous pourrez un jour en voir les preuves dans mon Traité historique sur l'antiquité des traductions en langue française, que je ne peux achever que je ne sois entièrement au bout des autres occupations dont vous savez qu'on m'a chargé.

Au reste, Monsieur, je crois que vous serez charmé avec moi de la franchise avec laquelle s'expliquent les Artésiens. Cette qualité si opposée à celle que le vulgaire attribue à une autre nation venue du Nord, a pu les lier anciennement d'a-

mitié avec les Bourguignons, qui ne s'en glorifient pas moins qu'eux. Je vous laisse maintenant à réfléchir sur le nom de Franchise que le roi Louis XI voulut faire porter à la ville d'Arras, au lieu de son ancien nom, en quoi cependant il ne put réussir que pour quelque temps. Soit que ce fût dans le sens que ce mot signifie (exemption, affranchissement, immunité), soit que ce fût dans l'autre sens que j'ai employé plus haut, il n'est pas hors de propos d'en approfondir la cause.

Louis XI accorda des privilèges particuliers à plusieurs autres villes, comme à Beauvais, etc., mais il n'en fit point changer le nom; et sans doute que le nom de Franchise n'auroit pas convenu indifféremment à toutes. Je n'ai pas oublié dans mes mémoires sur l'histoire civile d'Auxerre, ce que j'en ai lu dans un compte de la communauté des habitants : Jean Régnier, bailli d'Auxerre, partit le 21 juin 1483, accompagné d'un notable, et se rendit auprès du roi Louis XI, à Tours, où ils trouvèrent le gouverneur d'Auxerre, venu de Franchise, c'est-à-dire d'Arras.

Je ne connais parmi les historiens modernes que le père Daniel, Jésuite, qui ait fait observer, que lorsqu'on lit dans des monuments de ce temps-là, le nom de Franchise, pour un nom de lieu, on doit entendre la ville d'Arras. Tous les dictionnaires omettent cette circonstance remarquable qui me paraît cependant être naturellement de leur compétence.

Quoiqu'il en soit de l'origine du nouveau nom que Louis XI essaya de donner à la ville d'Arras; je crois que Cambrai et Arras étant peu éloignées l'un de l'autre, et à peu près dans la même température, l'éloge que les deux dictionnaires géographiques ont fait en général des esprits du Cambrésis, peut s'étendre également sur l'Artois.

Telle est la lettre du chanoine Le Beuf, contre celle de de Gouves.

Le 26 mai 1739, un anonyme d'Arras écrivit, contre le même, au sujet de l'Artois, et de la Société littéraire de cette ville. On y lit ce qui suit :

Un trop grand zèle pour le nouvel établissement qui vient de se former dans notre patrie, nous a fait illusion (l'auteur adresse la parole au lecteur) et vous n'avez point aperçu que de Gouves l'avilit et la déshonore dans le temps même qu'il s'imagine lui procurer bien de la gloire. Je crois qu'il aime son pays, mais beaucoup moins qu'il ne fait ce nouvel établissement.

Qui ne seroit surpris, en effet, de l'idée qu'il donne de sa patrie? Quiconque a la moindre connaissance de cette province ne croira jamais que ce soit là l'ouvrage d'un Artésien. M. de Gouves parle du mépris qu'on y avoit pour les belles connaissances, mépris qui traînoit avec soi une politesse rude, mal aisée et gênante. Il s'exprime ainsi dans une autre phrase non moins jolie et singulière : cette liante urbanité qui fait les douceurs de la vie, passoit chez eux pour dissipation, pour étourderie, c'est-à-dire chez les peuples d'Arras.

Il me semble, continue l'auteur anonyme, entendre ici M. de Voltaire qui dit à peu près la même chose des Moscovites, avant qu'ils eussent été civilisés par le czar Pierre-le-Grand : ils croupissoient dans l'ignorance, dans le besoin de tous les arts et dans l'insensibilité de ces besoins qui étouffoit toute industrie. L'Artois étoit-il, avant l'établissement de la Société littéraire, ce qu'étoit la Moscovie il y a quarante ans ?

M. Juvenel, dans une dissertation sur les manufactures, nous apprend que sous l'empire de Gallien, les Romains faisoient

grand cas des draps d'Arras, et qu'ils en portoient sur leur habit militaire appelé *sagum* en latin.

De plus on lit dans la description des Pays-Bas, par Guichardin, imprimée à Amsterdam, 1609, p. 408, qu'Arras est assez bien peuplée, et qu'il y a bon nombre de marchands et artisans de divers arts et métiers, et entr'autres ceux qui font les sarges d'Arras tant cogneues et requises dans la plupart des états de l'Europe.

Or un peuple à qui une bonne partie de l'Europe, à qui les Romains ont eu recours pour les manufactures, a-t-il toujours été sans industrie? n'est-ce pas là franchir les bornes d'un commerce médiocre?

Je reviens à Guichardin, que j'ai déjà cité. De cette même cité, dit-il (c'est Arras dont il veut parler), fut natif le très-puissant et très-vaillant seigneur artésien Comius, tant renommé ès *Commentaires* de César. D'Arras est encore sorti cet excellent docteur ès-droits, François Balduin (lumière de notre siècle), ainsi que le font juger manifestement ses œuvres écrites tant ès-droits que autres sciences; et à présent y a des hommes illustres, enfants de cette cité, tels que Christophe d'Assonleville, conseiller du conseil privé du roi, homme qualifié, et de très grand sçavoir; si bien que depuis il a été mis entre les premiers et principaux du conseil d'état; et Nicolas Borgne, élu d'Artois, et homme de rare doctrine, grand orateur, excellent poète et grand historien.

Cette ville est encore le pays de Charles de l'Écluse, homme renommé et savant aux langues latine et grecque, et excellant en la connaissance des simples: car outre la doctrine qu'il entend, il a voyagé et voyage ordinairement par les provinces,

pour voir, goûter, examiner et éprouver les choses, l'air qu'on y respire, les productions de la terre, leur propre naturel afin que mieux il en puisse traiter et les descrire plus amplement, ainsi qu'il le fait cognoistre par les belles œuvres que déjà il a fait imprimer.

Aucun auteur n'a jamais regardé les Artésiens comme ennemis des belles-lettres, et je ne sais pas pourquoi l'Artois seroit un théâtre peu propre à recevoir les beaux-arts. Les savants y sont estimés, et ce n'a jamais été sur la science qu'on y a jeté du ridicule. Les Gosson, les Desmazures, les Hébert, fameux jurisconsultes, s'y sont attirés beaucoup de vénération. On n'en parle point avec mépris. On s'y souviendra toujours de M. de la Verdure, grand théologien, qui dans le siècle dernier, s'est fait admirer au milieu de l'Université de Paris.

Il est du petit nombre de ceux qu'on a cité dès leur vivant, et rien n'est plus singulier que ce qui lui est un jour arrivé. Il argumentoit, sans être connu, à une thèse de Sorbonne; son adversaire se sentant pressé, et ne sachant que répondre, le cita contre lui-même, et dit que tel étoit le sentiment de La Verdure : celui-ci affirma que cela ne pouvoit être: mais voilà son livre, reprit le soutenant. Eh bien! répliqua notre docteur, voici la personne, *ego sum* de La Verdure. Louis XIV, qui voulut voir un homme si extraordinaire, récompensa son mérite.

On peut conclure de ce qu'on vient de dire, que tous les ecclésiastiques ne se contentent pas de psalmodier au lutrin, et de n'entendre que leur bréviaire.

Vous savez le triste sort de M. Ansart, auteur de deux ou trois romans qui furent favorablement reçus du public. Il eut le malheur de se casser une jambe l'année dernière, dont il est

mort, âgé de trente ans; on espéroit beaucoup de son génie. Ansart, dont parle ici l'anonyme, était natif d'Aubigny-le-Comte ou sur la Scarpe, fils d'un notaire. Après ses humanités faites, aux Jésuites, à Arras, il se rendit à Paris, et trouva entrée chez le comte de Charollois, prince du sang de la branche de Bourbon-Condé.

L'anonyme continue : Enfin notre patrie se réjouit tous les jours et se glorifie d'avoir donné le jour au père Regnault, jésuite, et à M. l'abbé Prévost, si connus, l'un par sa physique, et l'autre par tant d'ouvrages qu'on lira et qu'on lit tous les jours avec plaisir.

Il est parlé du premier au *Dictionnaire du Diocèse d'Arras*, le second est natif d'Hesdin, il est aumônier du prince de Conti. Il a un frère Prémontré en l'abbaye de Dommartin, qui a été le deuxième dans l'élection, après la mort de Bevrard, natif de Cambligneul. Ce religieux enseignoit, en 1741, la philosophie en l'abbaye de St-Jean d'Amiens. Son frère l'abbé est l'auteur des *Mémoires du marquis d'*** à un homme de qualité*, d'un roman appelé la *Princesse de Keveline*, d'un autre sous le nom de la *Reine Marguerite d'Anjou*. Voyez au même Dictionnaire *Manon Lescaut*.

L'anonyme poursuit ainsi : Mais la Société littéraire d'Arras, dont M. de Gouves a bien voulu se charger d'instruire le public, est une des plus fortes preuves qu'on puisse alléguer contre lui. Si l'Artois étoit tel qu'il le dépeint, tout se seroit opposé à une telle nouveauté, et tout y a donné les mains. Les associés n'ont eu aucun obstacle à écarter. Ils ont, je l'avoue, des critiques, des envieux, des ennemis, mais le mérite en rencontre partout. Laissons murmurer leurs rivaux, et ne faisons pas le

procès à tout un peuple, qui nourrit dans son sein, comme tous les autres, des gens qui n'aiment pas la lumière.

Je n'en dirai pas davantage pour la justification de notre patrie, que M. de Gouves traitoit mal sans y penser, et s'il se plaignoit de moi, voici ma réponse :

Un instinct né chez tous les hommes
Et chez tous les hommes égal,
Nous force tous tant que nous sommes
D'aimer notre séjour natal.

J.-A. Masson composa, dans le même temps, une Ode, adressée à MM. de la Société littéraire d'Arras. En voici les quatre dernières strophes :

Il est un peuple, dans l'Artois, plein de zèle,
Non moins qu'un autre ingénieux,
Bon citoyen, sujet fidèle,
Mais plus guerrier que studieux.
D'un pays théâtre des armes,
Les muses fuyant les alarmes
N'avoient approché qu'en tremblant.
L'aveu n'a rien qui déshonore ;
Un reste d'ignorance encore
Régnoit dans ce climat sanglant.

Mais c'en est fait de ces contrées,
Ses préjugés sont disparus
Et dans nos âmes éclairées
Leurs erreurs ne dominent plus.
Une société naissante
Sous d'heureux auspices croissante,
Comme un phénomène nouveau,
Vient illuminer ma patrie ;

Grâce à sa lumière chérie,
Le Beau va nous paraître beau.

Quel héros * pour nous s'intéresse?
Est-ce Apollon? ou le dieu Mars?
Chez lui le laurier du Permesse
Se joint aux lauriers de César.
Zélé protecteur du mérite,
Il le découvre, il l'accrédite,
L'élève, le comble d'honneurs,
Toutefois, eufans de Minerve,
C'est pour nous surtout qu'il réserve
Ses plus précieuses faveurs.

Fleurissez, ô troupe chérie,
Que rien n'arrête vos succès.
Vous naissez, c'est malgré l'envie,
Mais c'est pour ne mourir jamais.
Ponr moi, vous rendre mes hommages,
Et sur mes timides ouvrages
Avec respect vous consulter,
Voilà, juges nés de ma lyre,
Dans le zèle ardent qui m'inspire,
Jusqu'où mes vœux peuvent porter.

Je n'ai rapporté de cette ode que ces quatre strophes, à cause qu'elles sont les plus spécifiques au sujet que je traite. Quant à l'auteur de ces vers, on peut voir ailleurs qui il est.

Dans le mois d'octobre suivant, Lefebvre, ex-jésuite et vicaire ou chapelain de St-Géry, d'Arras, sa paroisse, fit imprimer une lettre, datée de cette ville du 24 août 1739, et adressée au chanoine Le Beuf, dont j'ai parlé plus haut. Elle

* Le prince d'Isenghein, Gouverneur d'Arras et Protecteur de la Sociéte.

est au sujet de la Société littéraire d'Arras, elle sert de réponse à celle de ce savant, sur le génie des habitants de cette ville, et touchant quelques particularités qui la regardent, par rapport aux lettres. Voici ce qui m'y a paru de remarquable :

Après avoir relevé de Gouves dans ce qu'il a dit d'inexact de sa patrie, il convient avec Le Beuf, qu'il y a dans Arras des esprits très-délicats, et en bon nombre, comme il y en a eu dans les siècles passés; qu'on y a composé des livres, et d'excellents livres en tout genre de littérature. La bibliothèque seule de l'abbaye de St-Vaast conserve une foule de monuments antiques, qui sont autant de témoignages éclatants et durables du profond savoir de leurs auteurs, presque tous artésiens, théologiens, philosophes, jurisconsultes, historiographes, mythologistes, orateurs, poètes, traducteurs.

Puis l'écrivain se renfermant dans les savans artésiens de l'état ecclésiastique, il commence par l'évêque Robert, né à Arras, qui marcha constamment sur les traces de son prédécesseur Lambert, recommandable par son éminente piété, ainsi que par ses doctes et excellentes prédications. Étant archidiacre d'Arras, il eut le bonheur de voir de ses propres yeux (comme il s'exprime dans sa lettre au Pape Gélase II) le Saint-Cierge, vulgairement appelé la Sainte-Chandelle, que la bonne Vierge-Marie apporta du Ciel, pour la guérison du feu ardent : *Quam nostris oculis à beatissima Virgine Maria vidimus afferri.* Ce sont ses termes.

Il omet dans la suite des Évêques d'Arras ceux dont la patrie ne lui paraît pas certaine, comme Frémault, archidiacre d'Ostrevent, mort en 1186. Pons ou Pontius, aussi archidiacre d'Arras, personnage prudent et affable. Ce zélé défenseur de l'immunité ecclésiastique, décéda en 1231.

Asson, son successeur, auparavant archidiacre d'Ostrevent, natif du village de Diéval, homme savant et vertueux, qui par ses doctes et pieuses prédications confirma le peuple en la foi catholique, contre l'hérésie des Albigeois. Gérard de Dainville, troisième ou quatrième du nom, natif d'Artois, d'abord évêque d'Arras, ensuite de Térouanne, et enfin de Cambrai, que son mérite reconnu, joint à une haute noblesse, fit passer successivement à ces trois siéges. Il décéda à Cambrai en 1378. Ce saint et savant évêque eut un frère archidiacre d'Ostrevent, chanoine d'Arras, et conseiller du Roi, lequel fonda le collége de Dainville, à Paris, des biens de cet Évêque et d'un autre frère, nommé Jean, grand Ecuyer de France.

Pierre de Ranchicourt, septième du nom, fils du seigneur de Ranchicourt, protonotaire apostolique, fut sacré Évêque à Rome par le Pape. Il était homme bénin et affable, dit Gazet, prudent et bien avisé. Il gouverna son diocèse fort sagement l'espace de trente-six ans, parmi les troubles et durant les guerres qui désolèrent cette province, surtout par la prise et reprise d'Arras, sous le règne de Louis XI. Il mourut en 1499.

Notre écrivain remarque ensuite que le siége d'Arras fut occupé l'espace d'un siècle entier par des Bourguignons : mais il se trompe, puisqu'il n'y a eu qu'Antoine Perrenot, et François de Richardot, son successeur, qu'on peut appeler le Fléchier de son siècle, habile théologien.

Après lui, Mathieu Moulart, ce fameux Artésien, porta la mître d'Arras avec tout l'éclat et l'honneur possible. Il fut chargé d'une ambassade de la part du pays, vers Sa Majesté catholique, qu'il soutint et suivit avec beaucoup de dextérité. Jean du Plouich, issu d'une d'une noble famille d'Aire-en-Artois,

lui succéda. Sa réputation s'étant peu à peu répandue partout, l'Archiduc Albert l'employa dans plusieurs négociations importantes.

Dans une lettre que ce prince lui adressa, lorsqu'il n'étoit encore qu'archidiacre et chanoine de St-Omer, il fut placé à la tête du clergé d'Amiens, aussitôt après la réduction de cette ville sous l'obéissance du roi d'Espagne. Du Plouich fut remplacé par Jean de Richardot, septième du nom, natif d'Arras, fils de Jean de Richardot, et neveu de l'Évêque François. Après avoir achevé le cours de ses études dans les plus célèbres Universités d'Espagne, il fut fait à son retour, conseiller du roi catholique, en son conseil privé. Et depuis les sérénissimes Archiducs l'envoyèrent pour leur ambassadeur vers Sa Sainteté. Étant à Rome, ils le nommèrent à l'Évêché d'Arras, en 1602, laquelle nomination fut très-agréable au St-Père, qui la confirma aussitôt.

Lefebvre parle ensuite de l'historiographe Gazet, qu'il loue sur sa fidélité, et qu'il a suivi parce qu'il lui a paru aussi sûr et plus succinct que Meyer dans ses *Annales de Flandres*, quoique plus diffus que de Locre, tous deux curés à Arras. J'apprends, dit-il, qu'un chanoine de notre Cathédrale (c'est Le Masson) travaille actuellement à traduire ses ouvrages, pour les publier dans la suite.

L'auteur de la lettre a oublié de nommer parmi nos évêques bourguignons, Paul Boudot, et de dire que depuis Jean de Richardot, on n'a point vu d'Artésien sur le siège d'Arras. Il avoue néanmoins que l'Artois a fourni dans les cinq ou six derniers siècles, des sujets extrêmement versés dans les belles connaissances, et que cette province en a même prêté aux

églises des cathédrales voisines. Il cite Antoine Havet, dominicain et premier évêque de Namur, et Jean Sarrazin, religieux de St-Vaast. Son abbé l'envoya étudier dans les Universités de Paris et de Louvain ; il montra dans celle-ci la gaillardise de son gentil esprit, dit l'historien Gazet, par les oraisons latines qu'il eut ès-assemblées publiques. Il passa ensuite à différentes prélatures, où, chargé des affaires les plus importantes, il fut plusieurs fois envoyé en ambassade, dans les circonstances les plus hasardeuses, comme séditions dans les Pays-Bas, et réconciliation des provinces Belgiques, aussi a-t-il obtenu en récompense de ses services, par une grâce spéciale du Pape et du Roi d'Espagne, la conservation des deux premiers bénéfices de Flandres. Je veux dire l'Abbaye de St-Vaast, et l'archevêché de Cambrai.

Lefebvre revient après cela à la Société, pour avoir occasion de dire qu'elle se tient dans une ville de franchise. Il prend de là sujet de parler d'anciennes chartes, qui sont propres et personnelles pour ainsi dire à cette province, par lesquelles on peut voir la véritable origine du nom de Franchise, attribuée à la ville d'Arras. Ce mot signifie, selon lui, exemption, affranchissement, immunité, etc. Rappelez-vous, ajoute-t-il, les indignités et les insolences qui se commettent par les gens de guerre de part et d'autre (comme le rapporte l'historien des Pays-Bas), durant et après le siége d'Arras, où Louis XI commandoit en personne. Elles furent telles de la part des assiégés, qu'elles attirèrent l'indignation du monarque à un point qu'il se crut obligé d'en punir les principaux auteurs d'une manière éclatante, et de condamner une grande partie des bourgeois au bannissement.

Nous voyons par une charte de ce Prince du mois de mars 1476, que quelques-uns s'étaient réfugiés ès-pays de Flandres et autre part, pour se mettre à couvert de la colère des nouveaux conquérants, et ne point voir de leurs yeux l'héritage de leurs concitoyens bannis, passer en des mains étrangères.

Pour obvier à ces inconvénients et remettre les choses sur l'ancien pied en rappelant le fugitifs, le Roi, de sa grâce singulière, accorde d'abord l'abolition générale de tous crimes et offenses perpétrés à l'encontre de sa Royale Majesté, à tous ceux qui se sont mis et se mettront incessamment sous son obéissance. Le roi a octroyé à tous ceux dudit pays, et même de ladite ville d'Arras, qu'ils puissent *franchement* retourner à tous leurs héritages, etc., et si aucun d'eux s'étoit retrait ès-pays de Flandres ou autre part, ils pourront retourner franchement à tous leurs biens, meubles ou immeubles en l'état qu'ils sont. Le Roi a octroyé, en outre, que toutes les villes dudit pays d'Artois, jouiront de tous leurs privilèges, libertés, franchises, ainsi qu'ils ont fait le temps passé et mêmement du temps du bon duc Philippe que Dieu absoille. Ce sont les termes de la charte.

Il y en a deux autres, ou édits d'abolition du même Prince, accordés presque consécutivement à l'humble supplication des gens des trois pays et comté d'Artois et de la ville d'Arras.

Par cette suite d'expulsions et de bannissements volontaires, cette ville si peuplée sous Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy l'an 1476, étoit devenue presque déserte, ou plutôt elle devenoit l'héritage de ce grand nombre de marchands et gens mécaniques de tous états, métiers, que

Louis XI avoit, pour de justes raisons, convoqués de plusieurs bonnes villes de son royaume, pour les faire peupler et habiter les ville et cité de Franchise paravant nommées Arras; ce sont les termes de la charte du mois de juillet 1481 concernant la ville d'Arras. Cette charte est en lettres patentes expédiées à Chartres et enregistrées au Parlement de Paris le 28 aoust de la même année. Après l'exposition de plusieurs beaux et grands privilèges, octroyés aux habitants des ville et cité de Franchise, suivent divers règlements pour la police et sûreté de la ville, le tout contenu en 70 articles. Cette charte est la vraie époque à laquelle on doit rapporter l'origine de Franchise ; le 73e article est conçu en ces termes :

« *Item*, en ensuivant nos premières ordonnances et à ce que le nom de nosdites ville et cité qui paravant étoient dites, nommées, et appelées les cité et ville d'Arras, soit confirmé, et confirmant ce qui a été et est par nous fait et ordonné, et que à toujours soit mémoire des grandes franchises et libertés qu'avons données et octroyées à ceux qui habitent et feront leurs demeures en nosdites ville et cité, voulons et nous plaît, que à perpétuité nosdites ville et cité soient nommées et appellées, en leur nom Franchise, sans que à jamais l'on les puisse ou dire par écrit, de bouche, ne autrement nommer ou appeller Arras ; et lequel nom d'Arras nous avons supprimé et aboli, supprimons et abolissons, et prohibons et deffendons de non jamais nommer, ou appeller nosdites ville et cité de Franchise par les noms d'Arras, sur peine d'en être puni grièvement, et lequel nom de Franchise nous avons imposé et imposons à nosdites ville et cité, et voulons qu'elles soient ainsi écrites, dites, nommées et appellées à perpétuité.

« Et, pour qu'il ne reste plus à l'avenir aucun signe public qui puisse retracer la mémoire du nom d'Arras, le Roi veut en conséquence que dorenavant, à la place des anciennes armoiries, on substitue un écu d'azur semé de fleurs de lys d'or, et dedans, l'image de Monsieur St-Denis, très glorieux martyr, tenant son chef entre ses deux mains, lesquelles armes seront gravées sur le grand sceau de l'Échevinage, avec une F au milieu, pour le contre-scel, qui signifie Franchise, et de deux petits anges à côté de St-Denis, etc. Ordonnons, en outre, que lesdites armes seront peintes ou élevées au-dessous des armes de France, à toutes les portes des ville et cité, sans qu'elles puissent être muées ni changées dorenavant en quelque forme ou manière que ce puisse être. »

Nous apprenons de plus par les lettres-patentes du roi Charles VIII, datées du 13 janvier 1483, portant rétablissement de tous les bourgeois de la ville et cité d'Arras, qui en avoient été expulsés sous le règne précédent, nous apprenons, dis-je, qu'ils allèrent la plupart, partagés en diverses colonies, habiter dans la ville de Paris et en d'autres villes du royaume.

Ces trois chartes ne sont, pour ainsi dire, que des dispositions prochaines à la substitution du nom de Franchise à celui d'Arras. Nous y trouvons cependant le véritable motif qui, cinq ans après, porta Louis XI à faire le changement qu'il avoit si fort à cœur, ainsi que le retour de la plupart des anciens habitants qui, de leur côté, s'étoient expatriés avec peine.

Lefebvre finit sa lettre par le témoignage de Jean Blaeu. (Atlas gr. in-f° descript. d'Arras).

Le 6 février 1740, fête de St-Vaast, patron du diocèse, l'assemblée solennelle de la Société littéraire s'est tenue au lieu

désigné. Le prince d'Isenghein, et le chevalier de Montmorency, de la branche de Neuville-Vitasse, y ont assisté. L'académicien de La Place a ouvert la séance par un discours qui a été fort applaudi. Le conseiller de Grandval fils, autre académicien, y a lu une dissertation sur la langue, qui a été du goût de tout le monde; on a ensuite fait la lecture du commencement d'un ouvrage qui a pour objet l'histoire particulière de la province d'Artois. Le prince d'Isenghein a paru fort satisfait de ces épreuves, et de l'ordre qui s'observe dans les assemblées, il en a même parlé fort avantageusement à tout le monde.

Le marquis de La Ferté a été nommé Directeur, et de Grandval a été choisi pour Chancelier, à la place du marquis de La Ferté, ce qui s'observa par la suite, entre l'épée et la robe successivement. Quoiqu'il n'y eût point pour lors de places vacantes dans cette association, à cause qu'on y avoit reçu nouvellement Ansart de Mouy, conseiller de ville, le maire Quarré du Repaire, et Lefebvre de Gouy fils, il se présente des aspirants d'un mérite à être sûrs de remplir les premières places qui vaqueront. Mullet du Petit-Rieux, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, est de ce nombre.

Après ce petit détail, il ne paroîtra pas inutile de rapporter les statuts et règlements de l'association littéraire :

ARTICLE 1er.

L'association sera composée de quarante personnes, compris le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire.

ART. 2

Le Directeur sera choisi, chaque année, à la pluralité des suffrages; son office sera de présider aux assemblées, de pro-

poser les projets de travail et d'étude, de distribuer à ceux qu'il voudra choisir, l'examen des pièces ou des livres, pour en faire le rapport aux assemblées, et de résumer les points principaux qui auront été traités dans chacune.

ART. 3.

Le Chancelier sera aussi choisi à la pluralité des suffrages; son office sera d'avoir en sa garde le sceau de l'Académie, pour en sceller tous les actes qui s'expédieront, et de présider aux assemblées en l'absence du Directeur, auquel cas il aura les mêmes droits.

ART. 4.

Le Secrétaire sera perpétuel. Il sera choisi à la pluralité des suffrages. Son office sera de tenir registre de ce qui se passera dans les assemblées, des délibérations qu'on y aura prises; d'être le dépositaire des livres, pièces et manuscrits appartenant à l'association, dont il ne communiquera rien à personne, sans la permission de la Compagnie.

ART. 5.

L'Académie aura un sceau dont seront scellés tous les actes qui seront expédiés par son ordre, sur lequel sa devise sera gravée.

ART. 6.

Les assemblées se tiendront tous les samedis dans le lieu dont on conviendra; elles commenceront à trois heures après-midi, et dureront jusques à six.

ART. 7.

L'objet des assemblées sera de travailler à connaître les principes, le génie, le goût, et les délicatesses de la langue fran-

çoise, et d'approfondir l'histoire, ce qui fera le partage du temps des assemblées.

ART. 8.

Le Directeur chargera, en entrant en place, et de trois mois en trois mois, six Académiciens (à son choix), pour faire l'étude de la langue, et proposer aux assemblées leurs recherches et leurs observations sur les meilleurs auteurs qui ont traité de la grammaire françoise, et qui ont fait des remarques sur la langue.

ART. 9.

Les six Commissaires conviendront ensemble, dans des assemblées particulières, de l'ordre et de la méthode qu'ils observeront pour conférer dans les assemblées de l'Académie, et sur ce qu'ils auront exposé, chacun des associés pourra proposer ses doutes, à quoi pourront répondre non seulement les Commissaires, mais encore les autres Académiciens.

ART. 10.

Le Secrétaire, à la fin de chaque séance, transcrira, dans un registre, ce qui aura été proposé d'important sur l'ordre des conférences, les doutes et les solutions.

ART. 11.

Pareil nombre de commissaires sera nommé pour conférer sur l'histoire, lesquels s'assembleront en particulier pour ce qu'ils auront à proposer touchant les points qu'ils auront été chargés d'examiner; et le Secrétaire fera pareillement mention, dans un registre séparé, de ce qui aura été observé sur l'histoire.

ART. 12.

Pour avoir les livres convenables, et fournir aux frais de l'Académie, les associés paieront, chaque année, entre les mains

du Secrétaire, une somme réglée, dont il tiendra registre; et ceux qui n'auront pas payé dans le cours du mois de janvier, seront censés avoir renoncé à l'association, et en conséquence rayés du catalogue des associés.

ART. 13.

Pour remplir les places vacantes, on choisira des sujets à la pluralité des voix; et les nouveaux reçus remettront au Secrétaire le double de la somme réglée pour le contingent de l'année.

ART. 14.

Les réceptions seront publiques, et fixées au premier samedi après la Chandeleur; on y fera des discours, s'il est jugé convenable, et l'on proposera des dissertations de demi heure sur la langue et sur l'histoire.

ART. 15.

Le Secrétaire rendra compte, à la fin de chaque annnée, au Directeur et au Chancelier qui seront en place, de ce qu'il aura reçu et dépensé dans l'année.

ART. 16.

Les livres et manuscrits appartenant à l'Académie seront à l'usage des associés; mais ceux qui auront besoin d'en emporter chez eux, ne pourront le faire sans la permission du Directeur et sans en donner leur reconnoissance datée et signée.

ART. 17.

Il n'y aura aucun rang, ni préséance entre les associés, les officiers seuls auront leurs places marquées.

ART. 18.

On ne pourra prendre aucunes résolutions dans les assem-

blées, si elles ne sont composées au moins de dix associés, compris un des trois officiers qui y présidera.

ART. 19.

Ceux qui voudront soumettre leurs productions à l'examen de la Compagnie, en donneront plusieurs copies, qui ne pourront être communiquées à aucun étranger, copiées, ni gardées par personne.

ART. 20 ET DERNIER.

S'il arrivoit que l'on fît quelques écrits contre l'association, aucun des Académiciens n'entreprendra d'y répondre, ou de rien publier pour sa défense, sans en avoir charge expresse de la Compagnie.

Tels sont les premiers règlements que l'on a faits pour l'association. On a fait depuis les suivants :

Supplément aux Statuts de l'Association littéraire d'Arras.

ART. 1er

Nul ne pourra être reçu dans l'Association qu'il ne soit habitant d'Arras, âgé de 25 ans au moins, et dont la conduite et les mœurs ne soient irréprochables.

ART. 2.

Attendu que le Secrétaire se trouve surchargé par l'article 4 des statuts, il a été jugé à propos de lui donner deux adjoints; l'un sous le nom de Bibliothécaire, aura soin des livres qui seront dans une ou plusieurs armoires, il rangera les écrits périodiques selon leur ordre, les fera relier tous les ans, ainsi que les livres qui en auront besoin, et qui le mériteront; il aura inspection sur le concierge et sur tous les effets appartenant à l'Association; l'autre, sous le nom de Trésorier, aura soin de la

recette et sera chargé de la dépense dont les paiements se feront sur les arrêtés du Directeur, et, en son absence, du Chancelier.

ART. 3.

Toutes les dépenses se feront par résolution des trois officiers, qui en arrêteront le montant de trois mois en trois mois sur le registre du Trésorier.

ART. 4.

Le concierge sera chargé des clefs des appartements, qu'il aura soin d'entretenir proprement; il n'y laissera entrer personne qu'il ne soit de l'Association, et fournira aux associés ce qui sera nécessaire, bois, feu, lumière, encre, plume, papier, desquelles choses il aura été chargé auparavant par le Trésorier.

ART. 5.

Pour avoir la facilité de former une bibliothèque, chacun des associés sera obligé de fournir quatre volumes concernant l'histoire ou la langue françoise. Il les remettra dans le courant du mois de février, et chaque année il les retirera, s'il le juge à propos, en en substituant quatre autres. Le Bibliothécaire aura soin d'en tenir registre. Ceux qui ne fourniront pas leurs quatre volumes dans le temps marqué, trouveront bon qu'il en soit acheté à leurs dépens, et s'obligent, par le présent article, à en payer le prix sur le billet du Bibliothécaire.

ART. 6.

Il est dit par l'article 12 des statuts, que ceux qui n'auront pas payé leur contingent dans le courant du mois de janvier, seront censés avoir renoncé à l'Association; pour que cette clause ne puisse être ignorée de personne, on fera imprimer les statuts qui seront affichés dans la salle.

ART. 7.

Tous les ans à l'assemblée solennelle, qui, par l'article 14 des statuts, est fixée au premier samedi après la Chandeleur, on donnera à chacun des membres qui s'y trouveront, un exemplaire imprimé du catalogue des membres, avant que de procéder à l'élection du Directeur et du Chancelier. Pour procéder à cette élection, chacun pliera le nom de celui à qui il voudra donner sa voix, et le mettra dans une boëte, ensuite le Directeur ouvrira publiquement chaque billet, le Secrétaire comptera les voix, et celui qui en aura le plus sera élu.

ART. 8.

Huit jours après l'élection, ceux qui auront été élus, feront leurs remercîments dans l'assemblée, auxquels le Secrétaire répondra.

ART. 9.

Nul ne pourra refuser l'office auquel il aura été nommé.

ART. 10.

Ceux qui seront admis à remplir les places vacantes feront des discours auxquels il sera répondu par le Directeur, ou, à son défaut, par le Chancelier.

ART. 11.

Indépendamment de l'assemblée solennelle fixée par l'article 14 des statuts, il s'en fera trois autres générales par chaque année pour la distribution du travail, conformément à l'article 8, savoir : aux premiers samedis des mois de mai, aoust et novembre, auxquelles aucun associé ne pourra se dispenser d'assister, ou de se faire représenter en cas d'absence. Le travail y sera distribué au sort à neuf des associés dont les

cinq premiers seront pour l'histoire, et les autres pour la langue.

ART. 12.

Nul ne pourra refuser la portion de travail qui lui échéra, qu'en substituant à sa place quelqu'un des associés qui veuille bien l'accepter de gré à gré, sans que cela puisse toutefois lui tenir lieu du travail, qui lui échéra à son tour.

ART. 13 ET DERNIER.

On sera obligé de se conformer aux statuts et aux présents règlements, à peine d'être effacé du catalogue et exclus pour toujours de l'Association.

Tels sont les règlements, statuts et suppléments de la Société littéraire d'Arras.

Cette Académie a commencé à tenir ses séances dans une salle ou appartement qu'elle loua en la maison d'un imprimeur-libraire, nommé Barbier. Elle est située sur la Grande-Place, près la rue des Trois-Marteaux.

Le 11 janvier 1741, on tint assemblée générale de l'association littéraire ; elle fut avancée pour la raison que j'ai dite plus haut. L'académicien Harduin y lut un discours qui commence ainsi : « L'époque mémorable que nous rappelle cette année m'engage à faire entendre aujourd'hui ma faible voix. Un siècle entier s'est écoulé depuis que la ville d'Arras, soumise par les armes de Louis XIII, prépara toute la province à rentrer sous l'obéissance de nos souverains légitimes *. »

Harduin s'applique à prouver que les Rois de France ont

* Ce discours étoit destiné pour être lu le 20 août 1740, jour auquel Arras fut pris par les François cent ans auparavant : mais des raisons particulières en avoient fait différer la lecture jusques à la plus prochaine assemblée générale.

jeté dans l'Artois les premiers fondements de leur monarchie. Il commence par Clodion, passe à Clovis, qui a été instruit de la foi chrétienne par St-Vaast, qui, peu de temps après la conversion de son disciple, fut installé à la chaire épiscopale d'Arras. Quelle gloire pour notre ville, s'écrie l'orateur, d'avoir fourni au grand Clovis de quoi récompenser l'auteur de sa félicité! Quelle douceur pour nous de songer que nos pères et cet illustre monarque ont été éclairés par le même flambeau !

Je n'ai garde, Messieurs, continue-t-il, d'oublier ici un trait bien glorieux pour notre patrie, c'est que Chilpéric redoutant pour son fils Clotaire les mêmes attentats qui l'avoient privé de ses autres enfants, et voulant lui donner un asile assuré chez un peuple dont la fidélité ne fût point suspecte, le fit nourrir à Vitry, lieu voisin de la ville que nous habitons.

Harduin parle ensuite du martyre de St-Léger, sans faire aucune mention du lieu où il a perdu la vie. Il dit seulement que le roi Thierry fonda pour ce sujet l'abbaye de St-Vaast, où il voulut être inhumé avec la reine son épouse. Il soutient que les troupes du roi Charles-le-Chauve furent battues deux fois de suite, auprès du Mont-St-Éloy, par celles de Baudouin, grand forestier de Flandres, qui avoit enlevé sa fille. La réconciliation étant faite, le Roi céda à Baudouin la propriété héréditaire du comté de Flandre. Il ajouta encore l'Artois à cette libéralité, comme s'il eût abandonné par dépit une province qui avoit été deux fois le théâtre de sa défaite.

Philippe-Auguste, époux d'Élisabeth de Hainaut, nièce de Pierre d'Alsace, comte de Flandres, fut prié par ce prince de se charger de son éducation. Il lui proposa ensuite la main d'Elisabeth avec une étendue considérable de terres, dont l'Ar-

tois composoit la principale partie. Ces offres furent acceptées, et le roi Philippe-Auguste vint épouser, à Bapaume, la nièce de son parrain.

Parlant du traité de paix conclu à Arras, il dit que les suites en furent aussi avantageuses au roi, que les conditions avoient été indignes de lui.

Après la mort de Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, le roi Louis XI ne voulut prêter l'oreille à aucune proposition, que les ambassadeurs de Marie, sa fille, n'eussent ordonné au seigneur d'Esquerdes de lui livrer la Cité d'Arras. Ce gouverneur obéit sur-le-champ, et le roi entra dans la place, sans essuyer la moindre résistance. La ville se rendit aussi; mais ce ne fut qu'après s'être défendue vaillamment durant un long siège. A quelque temps de là on conclut, à Arras, un traité de paix entre Louis XI et Maximilien, archiduc d'Autriche, qui avoit épousé Marie de Bourgogne, propriétaire des Pays-Bas, et morte depuis peu. Philippe, leur fils, père de Charles V, empereur, se rendit à l'abbaye de St-Vaast d'Arras pour recevoir l'investiture du fief du comté d'Artois, dont Louis XII lui cédoit la propriété. Il en fit hommage, ainsi qu'on peut le voir ailleurs.

Les officiers institués par les comtes d'Artois ne jugeoient pas même, dit Harduin, en première instance, toutes les contestations. La connoissance des matières privilégiées, appelées cas royaux, appartenoit immédiatement aux juges royaux établis dans la Picardie : c'étoient les baillis d'Amiens et de Vermandois, les prévosts de Beauquesne, Montreuil, Doulens, Péronne et St-Riquier.

L'an 1635, Louis XIII déclara la guerre à l'Espagne. Cinq ans après, ce Prince ordonna à trois Maréchaux de France de

réunir les forces qu'ils commandoient, pour attaquer la ville d'Arras. Aussitôt ils s'avancèrent vers cette capitale, l'investirent de tous côtés, et la pressèrent avec toute la chaleur possible. Elle se rendit enfin le 10 aoust 1640, après une capitulation honorable, qui lui assura la conservation de tous ses privilèges. Vingt-neuf ans après, Philippe IV, roi d'Espagne, céda pour jamais à la France tous les droits qui nous attachoient à lui.

Tel est le discours de l'Académicien Harduin. Le 5 février suivant, il en prononça un autre devant la même assemblée : c'est un remercîment qu'il fait à l'association de ce qu'elle venoit de le choisir pour remplir les fonctions de Secrétaire de la compagnie dans l'absence de l'avocat de La Place, qui étoit à Paris en qualité de député en cour pour le Tiers-Etat de la province d'Artois.

Il parle d'abord du choix que l'on a fait de Grandval pour directeur, et de Ransart pour chancelier. Leur langage et le mien vont produire, dit Harduin, un contraste frappant qui ne peut tourner qu'à ma confusion. Je sens dans mon âme, continue-t-il, un désir brûlant de voir les sciences et les beaux-arts obtenir dans cette province les hommages qui leur sont dûs. Quelle satisfaction pour moi de voir éclater la même ardeur qui me pénètre dans les deux officiers que vous venez de placer à notre tête, et dans le nouvel associé dont il nous ont dépeint si fidèlement dans leurs discours de remercîment, le génie et le caractère! Il distingue ensuite, parmi les académiciens, des hommes fortunés, libres de leur temps, et d'autres à qui des occupations considérables laissent moins de loisir. Il exhorte les uns et les autres à être assidus aux assemblées, et à travailler à l'envi pour tirer enfin notre pays de l'oppression malheureuse où

de faux préjugés le retiennent depuis tant d'années. Craindrions-nous la censure de quelques-uns de nos compatriotes qui méprisent la littérature? » C'est ainsi que s'énonce Harduin dont vous pouvez voir l'article particulier au tome précédent de nos Mémoires. Ce discours ne fut prononcé que le samedi avant le 1er dimanche de Carême, qui étoit le 18 février : c'est-à-dire seize jours après son élection.

L'on a vu plus haut que la première assemblée générale de la Société littéraire, ou plutôt l'ouverture publique de cette Académie s'est faite le 10 mai 1738, où présida le Prince d'Isenghein pour l'installation de la compagnie.

Voici le compliment que lui fit de Ransart, académicien :

Prince favorisé des cieux,
Chéri, respecté dans ces lieux,
Protecteur de nos héritages,
Ferme bouclier de nos ramparts.
Prince, l'appui des muses et des arts,
Daigne recevoir les hommages
Que te rend aujourd'hui cette Société,
A qui ton crédit, ta bonté
Viennent de donner la naissance.
De tes bienfaits nous sentons l'excellence ;
Pour les chanter dignement, en ce jour,
Nous devrions par un juste retour,
En immortalisant ton nom et ta présence,
Éterniser notre reconnaissance ;
Et par un noble effort empruntant les accents
Du Dieu qui préside à la rime
D'une prodigue main et d'un zèle unanime
T'offrir un légitime encens ;
Mais une muse dans l'enfance

Peut-elle prendre cet essor ?
Non, Prince, non, pour un semblable effort,
Nous avouons notre impuissance,
Trop foible pour oser d'un ton audacieux,
Parler le langage des dieux.
Heureux, si nous pouvons en te prenant pour maître
Simplement te faire connaître
Combien sera toujours précieux à nos cœurs
Le souvenir de tes faveurs!

Cette pièce fut mise, avec les vers suivants, sur le bureau, selon les statuts de la Société :

Sages, prudents, judicieux censeurs,
Qui connoissez des vers le goût et l'harmonie,
D'une muse naissante encore peu hardie
A vos avis je soumets les erreurs.
Ne craignez pas, mes généreux confrères,
De me blesser en m'étant trop sévère ;
Je vous verrai, sans dépit, réformer,
Anéantir mes vers, parler avec franchise.
De tout esprit qui cherche à se former,
Docilité, doit être la devise.

Au mois de juillet 1739, le chevalier de Neuville de Montadore, gentilhomme du Boulenois, dédia à la Société littéraire d'Arras un écrit en prose, intitulé *la Pudeur,* pièce allégorique. Elle a été imprimée.

Le 18 juin 1740, un anonyme adressa les vers suivants à la même Académie sur l'arrivée de Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois à Arras, accompagné de Gresset, auteur du *Vert-Vert* et ex-jésuite, natif d'Amiens :

Toi qui, dans ces climats, tente de faire éclore
Le goût des arts si long-temps ignoré,
Noble société! je vois enfin l'aurore
De ce beau jour par toi tant désiré.
Chauvelin est ici. N'invoque plus Minerve,
Produit, parle, il est temps, sois digne de ton nom;
Et si ce n'est assez pour exciter ta verve,
Sous l'habit de Gresset il t'amène Apollon.

Cette pièce étoit trop flatteuse pour le poète pour qu'il gardât le silence. Il écrivit la lettre suivante à M. N..., sur les vers ci-dessus :

« Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de répondre hier à la lettre dont on venoit de m'honorer. Je n'ai point eu deux heures de suite à moi. Vous le concevrez aisément au griffonnage que je vous envoie. Il s'en faut bien que ma reconnaissance y soit exprimée au degré où je la sens. J'imagine que vous n'irez pas loin pour voir mes vers rendus à leur adresse. Nous croyons avoir deviné juste, et je souhaite trop votre suffrage pour me détacher de cette persuasion. J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite estime, votre serviteur.—GRESSET.

» A Arras, ce juin 1740. »

Réponse de Gresset à la lettre anonyme adressée à la Société littéraire d'Arras :

Respectable séjour de ces vertus antiques
Et de ce goût du vrai, l'honneur des premiers temps,
Terre où vont refleurir les arts les plus brillants,
Et qui verras ton nom aux fastes poétiques
Parmi les temples des talents,
Si quelques succès dûs à la seule indulgence,
M'ont pu mériter les regards

De ceux de tes enfants qu'unit l'amour des arts,
Jouis de ma reconnaissance
Et contemple avec moi, dans ces mêmes succès,
Les monuments de tes bienfaits.
L'un de tes citoyens *, aux lieux de ma naissance,
Daigna former, instruire et guider mon enfance.
Il m'apprit à penser. il m'apprit encore plus ;
En ouvrant à mes yeux les routes du Génie,
Et de ces arts divins, le charme de ma vie,
Il éclairoit mes pas du flambeau des vertus ;
Mon âme enfin est son ouvrage.
Ses talents et ses mœurs avoient été le tien,
Ce titre et tes lauriers t'assurent mon hommage,
Et sur le plus lointain rivage
Je porterai pour toi le cœur d'un citoyen.

Signé : GRESSET.

A Arras, le 21 juin 1740.

A Monsieur Gresset.

IMPROMPTU.

Toi, qui sçais manier le sceptre et la houlette,
Toi, qui fais résonner la lyre et la musette,
Chantre enjoué de l'oiseau de Nevers **,
Chantre pompeux des malheurs d'Eugénie ***,
Sublime et facile génie,
J'ai lu, j'ai dévoré les vers
Nouvellement éclos de ta veine fertile,
Les vers, où tu prédis que cette heureuse ville

* Lagneau, jésuite, natif d'Arras, régent de Gresset au collège d'Amiens, et depuis principal de celui d'Arras.

** Le Vert-Vert.

*** Personnage de la tragédie d'*Edouard III*.



Verra son nom fameux occuper l'univers.
Ah ! Gresset, si le ciel accomplit ton présage,
Si nous sommes connus chez les peuples futurs,
Nous devrons cette gloire à l'unique avantage
De t'avoir possédé quelque temps dans nos murs.

A Arras, le 22 juin 1740, à 7 heures du matin.

Discours prononcé à l'Académie, le 18 février 1741, par Adrien-Joseph Lesergeant de Ransart, élu Chancelier le onze précédent, dans l'assemblée générale :

« Messieurs, ceux qui depuis la naissance de cette Académie m'ont précédé dans l'emploi dont vous venez de m'honorer, ont gardé dans ce jour solennel un silence jusqu'ici non interrompu. Un exemple si facile à suivre, et si accommodant à la foiblesse de mes talents, m'auroit sans doute déterminé à me taire aujourd'hui, si je n'avois entrevu que vous m'eussiez justement désapprouvé. Poussé par les motifs de la reconnoissance et de l'émulation, instruit d'ailleurs de tous mes devoirs par la lecture de nos statuts, fidèle observateur de nos loix, j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de faire un effort, et que, sans condamner le silence de mes prédécesseurs, je devois cet exemple à mes successeurs ; effort bien foible, puisqu'il se termine à vous remercier, Messieurs, de l'honneur que vous venez de me faire par la préférence que vous m'avez donnée sur tant d'autres bien plus dignes que moi de vos suffrages.

Revêtu de cet emploi, j'en sens toutes les obligations, je vois l'étendue de la carrière dans laquelle vous me forcez d'entrer. Si la vue de mon incapacité m'allarme, l'habileté du Directeur éclairé que nous avons unanimement choisi, me rassure. Docile à ses leçons, conduit par ses lumières, soutenu par son exem-

ple, dois-je craindre de m'écarter? Non, Messieurs, j'ose au contraire me promettre du succès, et me flatter que je mériterai vos applaudissements. Vous ne pourrez au moins les refuser au zèle, à l'émulation, à l'assiduité dont je me propose de vous donner des preuves, qui vous convaincront que je n'ai rien tant à cœur que l'accroissement et la gloire de notre Académie. Il me reste à vous prier, Messieurs, de vouloir bien, par votre indulgence, suppléer au défaut de mes expressions. »

Le 3 janvier 1742, la Société littéraire tint son assemblée solennelle. Le Directeur, M. de Grandval, en fit l'ouverture par le discours suivant :

« MESSIEURS,

» C'est avec raison que vous avez ordonné, par vos statuts, qu'il y auroit en certains temps de l'année des assemblées solennelles où chacun fût obligé de se trouver.

» Dans ces jours distingués, on s'excite l'un l'autre à remplir avec une nouvelle ardeur les projets que vous avez formés en établissant cette association; le zèle se ranime, et il prend une vivacité plus grande à mesure que l'on peut reconnaître les progrès que l'on a faits.

» Tout commencement est foible : la plus haute littérature, ainsi que les plus puissants empires, n'a été souvent dans son origine qu'une source languissante, qui sembloit devoir tarir en naissant. Cependant, si vous voulez vous rappeler ce que vous avez fait depuis que vos assemblées sont instituées, vous serez surpris que dans un temps si court vous ayez déjà produit plus de choses que toute la province ensemble n'en produisoit dans un grand nombre d'années, avant l'établissement de cette

Académie. Parcourez vos registres, vous y trouverez quantité de harangues qui, pour être resserrées en peu de mots, n'en sont que plus vives et plus ingénieuses; vous y lirez des discours qui réunissent, dans une juste étendue, la force de la pensée et la solidité du raisonnement, avec les grâces du style et les fleurs les mieux choisies de l'éloquence; vous y verrez des dissertations pleines d'érudition et de goût, des traités historiques, qui ennoblissent déjà la mémoire de nos pères et qui nous promettent, pour l'avenir, une connoissance parfaite de l'histoire de cette province. La poésie même, ce langage enchanteur et divin, mais si peu connu, dirai-je si redouté et peut-être si méprisé de nos ancêtres, n'a pas été totalement négligée par nous, et le peu d'ouvrages que nous avons vus en ce genre, suffisent du moins pour annoncer le talent de ceux qui le cultivent.

» C'est ainsi, Messieurs, que plusieurs d'entre vous ont déjà mérité les applaudissements du public; il n'en est aucun qui ne puisse les obtenir de même, quand il le voudra, et nous avons tout lieu d'espérer que nos succès augmenteront de jour en jour.

» En effet, que ne devons-nous pas attendre de ces recherches exactes que vous faites par vous-mêmes ou qui se font à votre prière, en tant d'endroits de la province? Partout on rassemble des matériaux épars, on puise dans les titres anciens des lumières trop longtemps offusquées; on décrit l'intérieur du pays, on développe son économie, ses avantages et ses privilèges. Les uns, par des extraits fidèles, ramènent sous un seul point de vue des faits dispersés dans une multitude d'auteurs, et par là même ignorés; les autres rappèlent au jour des mo-

numents antiques qui, malgré leur utilité, paroissent consacrés à un profond oubli; et, si l'on avoit fait dans quatre cantons de l'Artois les observations géographiques qui sont presque achevées dans les environs de cette ville, nous aurions déjà une connoissance précise de la plupart des positions de lieux, que nos cartes ont jusqu'ici mal déterminées. Que dirai-je enfin? de tous côtés on nous prépare des flambeaux pour nous éclairer, et déjà nous sentons qu'ils nous annoncent un beau jour.

› Les voilà donc ces fruits prêts à mûrir, ces fruits imprévus d'une Académie presque encore au berceau. Qu'on ne demande plus quels ont été nos desseins, en la formant. Quel but, disoit-on, se proposent-ils? A quoi prétendent-ils parvenir, et que produira cette nouvelle société? Quand verra-t-on de ses œuvres? La semence est pourtant jetée; déjà elle a pris racine, et bientôt, j'ose dire plus tôt que nous ne l'espérons, la moisson sera prête à faire. Oui, Messieurs, et je ne saurois trop vous féliciter sur ce magnifique projet, que vous formâtes l'an passé, quand vous entreprîtes la description générale de cette province: entreprise digne de vous sans doute, et digne des plus grands éloges; entreprise immense et que l'homme le plus laborieux n'oseroit tenter, mais qui, partagée entre tant de personnes éclairées, ne passera pas les bornes d'une occupation honnête et agréable. Et qu'importe après tout que le travail soit grand et pénible, pourvu qu'il soit utile à nos concitoyens? Quel plus beau présent pourrions-nous leur offrir, que de mettre sous leurs yeux les détails de leurs différents avantages? Une description exacte et circonstanciée de chaque lieu, en leur faisant connoître le pays où ils vivent, les avertira des biens que le Ciel a répandus sur notre climat. Nous ignorons peut-être une

partie de nos richesses : la nature souvent mystérieuse, se plaît à les cacher, pour ne les révéler qu'à des yeux attentifs et perçants. Que de mines, que de riches carrières, que de sources salutaires, de simples et de minéraux demeurent inconnus, faute d'attention, pendant une longue suite de siècle! Combien de foibles ruisseaux, conduits par des mains habiles, sont devenus des rivières navigables! Que de bruyères qu'on croyoit infertiles, ont porté dans la suite d'abondantes moissons! Nos recherches découvriront peut-être quelques-uns de ces trésors; l'industrie les fera valoir pour l'utilité publique, et le commerce en prendra de nouvelles forces.

» On verra en même temps dans un recueil non suspect la source et le principe de nos usages, de nos droits, de nos privilèges ; on les verra, dis-je, appuyés sur l'autorité de l'histoire, sur l'authenticité des titres originaux, sur les mérites de nos aïeux, et plus ils paroîtront sous un même point de vue, plus ils se soutiendront les uns par les autres ; plus ils seront manifestés au public, et plus nous aurons de moyens pour nous y maintenir. Combien de fois, par l'ignorance où l'on étoit de leur origine et de leurs vrais fondements, les a-t-on vus tout-à-coup ébranlés et prêts à s'évanouir! Combien de fois, dans les affaires pressantes de la province, a-t-on été obligé de feuilleter à la hâte des chartes oubliées, souvent dispersées, qu'il falloit étudier longtemps pour y découvrir la vérité obscurcie par les nuages des années! L'ouvrage que vous projetez fera disparoître tous ces embarras, et mettant au grand jour nos diverses prérogatives, il empêchera qu'on ne les attaque par ignorance, en même temps qu'il fournira aux pères du peuple des armes toutes prêtes pour les défendre. N'en pouvons-nous pas dire autant

des différentes communautés, des corps de toute espèce, civils et ecclésiastiques, pour qui, sans doute, il doit être bien intéressant de divulguer leurs droits, leurs priviléges, leurs exemptions, soit pour en jouir plus paisiblement, soit pour faire mieux éclater les titres et les honneurs dont ils sont décorés! Et quel remède plus efficace contre les accidents inopinés, contre les ravages de l'incendie, contre les désordres de la guerre et tant d'autres malheurs trop souvent éprouvés? Quel autre moyen plus prompt de réparer, en quelque sorte, ces désastres terribles, où l'on a vu des archives entières totalement dissipées et anéanties? D'un autre côté, quoi de plus utile pour les habitants de ce pays, mais plus encore pour les étrangers qui y ont des intérêts, que de rapprocher dans un même volume les usages particuliers de chaque canton, ces règles si différentes dans les différents lieux, et tout ce détail économique qui, pour n'être pas assez publiquement connu, suscite tous les jours aux particuliers tant d'embarras et d'incertitude? Quoi de plus nécessaire que d'éclaircir les faits antiques, et de déterminer l'état ancien de chaque lieu, pour faciliter l'intelligence des titres qui y ont rapport et dont nous sommes tous les jours obligés de nous servir? Quoi de plus flatteur que d'exposer aux yeux des étrangers les mœurs de ce peuple, dont la candeur et la franchise ne peuvent qu'exciter leur estime et devroit leur servir de modèle?

» Ce n'est pas tout encore, la connoissance que nous acquerrons par là de l'état intérieur de cette province et de sa constitution ancienne et moderne, sera le fondement le plus assuré de notre histoire. Par là nous réussirons en peu de temps, non pas à former, comme il arrive d'ordinaire, un tissu

peu suivi de faits communs et généraux, mais à développer de siècle en siècle la vraie disposition du pays, et à pénétrer la cause et le motif de chaque évènement. C'est alors qu'il nous sera facile de déployer avec certitude la suite de nos annales, et de ressusciter les noms trop peu célébrés de tant de grands hommes à qui ces contrées ont donné le jour.

» Je ne finirois pas si je voulois étaler ici tous les avantages d'un projet où le public et les particuliers ont un intérêt égal, et dont l'exécution doit relever pour jamais la gloire de notre patrie.

» Nous devons donc, Messieurs, réveiller de plus en plus notre ardeur, et faire chaque jour de nouveaux efforts pour avancer le succès d'une si belle entreprise. Songeons que nous sommes comptables de nos travaux, non seulement à la province entière, dont les regards sont fixés sur nous, mais encore à un protecteur illustre, qui, peu content d'avoir acquis tant de gloire dans les combats, cherche une autre espèce d'immortalité dans l'appui généreux qu'il daigne offrir aux belles-lettres. C'est pour exciter en nous cette noble émulation, qu'il n'a point cessé de nous prévenir par de continuels bienfaits; et peut-être, en ce moment nous en prépare-t-il encore de plus signalés. Hâtons-nous de les mériter par une suite de progrès, qui remplissent dignement son attente. Plusieurs d'entre vous ont donné l'exemple; que chacun s'empresse de les imiter; que chacun se fasse un devoir de mettre en œuvre les talents qu'il a reçus de la nature; et bientôt par votre attention à nous communiquer vos lumières, par votre application à en acquérir de nouvelles, et surtout par votre assiduité régulière aux conférences, vous arriverez à la perfection d'un ouvrage qui doit combler d'honneur cette Société. »

Ce discours fini, un autre associé, M. Harduin, récita plusieurs pièces de poésie; il commença par une ode intitulée *la Santé*, qui fut suivie d'une fable, et ensuite de l'imitation ou traduction de la belle ode d'Horace qui commence par ces mots : *Nullus argento color est.*

La séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire historique et géographique sur Lens-en-Artois, composé par un chanoine de cette ville.

Au commencement de novembre 1742, Palisot de Warluzel, conseiller au Conseil d'Artois, qui avoit été élu au mois de juin précédent, fut reçu académicien; il prononça un discours de remercîment à l'assemblée, auquel le Directeur de Ransart répondit par une pièce d'éloquence, qui fut applaudie. On fit choix dans la même assemblée de Binot et de Bauvin, avocats, pour remplir deux places vacantes dans la Société, l'une par abandon ou démission de Lallart, seigneur de Berles; l'autre par le décès de Quarré du Repaire, maire d'Arras.

Ils furent reçus dans l'assemblée générale du samedi 9 février 1743, dont le Directeur avoit fait l'ouverture par un discours que l'on verra plus bas; et il répondit aux discours de remercîmens des deux nouveaux académiciens. Ensuite on procéda à l'élection d'un nouveau Directeur, et le choix tomba sur Stoupy, avocat et chancelier. On lui donna pour successeur dans ce dernier emploi, Dubois, seigneur de Duisans, qui réunit en sa personne tous les suffrages de la Société.

Le 24 du même mois, il y eut une seconde assemblée dans laquelle le nouveau Directeur prit séance. Il fit un discours auquel répondit Harduin, au nom de La Place, Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui étoit pour lors à Paris, de la part des Etats d'Artois.

Le 9 de mars qui étoit aussi un samedi, il fit la même fonction, lorsque Dubois de Duisans prononça son discours de remercîment pour son élection à l'office de Chancelier. L'académicien Harduin est auteur du *Vert-Vert Artésien*, dont il est parlé ailleurs.

La Société littéraire, établie en cette ville, tint son assemblée solennelle le 9 du mois de février 1743; la séance fut ouverte par un discours que prononça M. le baron de Ransart, Directeur, et dont l'exercice devoit finir le même jour, il commença ainsi :

« MESSIEURS,

La Solemnité qui nous rassemble aujourd'hui, si sagement ordonnée par nos statuts, nous rappelle le souvenir de ce jour qui le premier donna la forme et la solidité à nos assemblées.... En vain l'ignorance s'étoit déchaînée; en vain avoit-elle armé contre nous l'envie et la critique, en vain faisoit-elle naître à chaque instant sous nos pas des obstacles qui paroissoient insurmontables, tous ses efforts ont été foibles et inutiles, rien n'a pu nous arrêter.....

» Votre zèle, animé par les obstacles même, et soutenu par l'appui du Prince qui nous protège (M. le Maréchal d'Isenghein) est demeuré victorieux, et le fruit de sa victoire fut l'affermissement de cette Académie, succès d'autant plus éclatant qu'il avoit été plus traversé. »

Il fit dans cet endroit l'éloge du protecteur et prit de là occasion d'exhorter la Compagnie à ranimer son zèle pour se rendre de jour en jour plus digne d'une telle protection.

« Dans ce jour, dit-il, qui est pour ainsi dire l'anniversaire de

notre triomphe, et dans lequel nous venons tous, en quelque sorte, renouveler nos premiers engagements, est-il quelqu'un de nous qui ne se sente épris d'une ardeur toute nouvelle pour le soutien et l'accroissement d'un établissement si utile et si glorieux?...

» En formant cette Société, nous avons arboré le double étendart de la science et de la vertu; c'est donc à nous, Messieurs, à donner des exemples de l'une et de l'autre. La force de l'exemple entraîne, et ce ne sera que par là que nous forcerons les plus rebelles à aimer et à pratiquer ce qui peut rendre les hommes véritablement aimables et heureux. »

Ce discours fini, deux associés nouvellement reçus, firent leurs remercîments à la Compagnie. M. Binot, avocat et trésorier des chartes de la province, qui fut élu à la place de M. du Repaire, mort l'année dernière, commença son discours, en montrant que toutes les circonstances de son entrée dans la Société doivent exciter sa reeonnoissance. Il passa ensuite à l'éloge de son prédécesseur : « C'étoit, dit-il, un esprit judicieux, orné des connoissances les plus utiles. C'étoit un de ces grands cœurs qui sont les victimes de leur amour pour le bien public. Une fortune brillante l'invitoit à goûter les douceurs que les richesses savent toujours procurer dans un état éloigné des affaires. Mais son zèle lui fit acheter le droit de travailler sans relâche au bien de cette ville. * Il était infatigable et paraissoit avoir pour le repos la même horreur que le commun des hommes a pour le travail..... Vous ne l'eutes pas plutôt perdu, Messieurs, que la reconnoissance nous conduisit aux pieds des autels **; la religion nous y attendoit, pour nous fournir les

* Il était Maire d'Arras.

** La Société fit célébrer un service solennel.

moyens de faire obtenir la gloire du Ciel à un homme qui auroit procuré à cette Société une gloire à jamais durable sur la terre. »

Il s'étendit ensuite sur les objets que la Société s'est proposés ; il fit voir que, s'il s'offroit de grandes difficultés, elles n'étoient pas cependant invincibles. Après quoi il parla des qualités du Protecteur et des bienfaits qu'il répand sans cesse sur la Société, à qui il prédit enfin les succès les plus heureux.

Le Directeur répondit :

« MONSIEUR,

» Quels que soient les sentiments que votre modestie vous inspire, quelque ingénieuse qu'elle soit à cacher, sous le voile de l'humilité, vos talents et vos vertus, tous ces efforts ne servent qu'à les mettre dans un plus beau jour.

» Au seul nom de gloire, je vois que votre cœur s'anime, que votre émulation se fortifie, que votre amour pour l'étude prend de nouveaux accroissements. Quel heureux présage pour le succès de nos entreprises ! »

M. Bauvin, avocat, autre nouvel associé, fit aussi son remercîment, et, en parlant de l'établissement de la Société, il s'exprima ainsi :

« Lorsqu'un nouveau phénomène brille au milieu des airs, l'épouvante s'empare bientôt de l'esprit imbécille du peuple ; mais, tandis qu'il se livre en aveugle aux impressions d'une alarme chimérique, le philosophe, aussi curieux qu'habile, tourne vers le ciel des yeux remplis de joie et saisit, avec promptitude, la précieuse occasion de s'instruire.

» C'est ainsi qu'à la naissance de cette Société, les préjugés

tremblèrent, l'ignorance s'épouvanta, tout ce qui hait la lumière fut consterné. Mais tandis que l'envieux, le critique et l'ignorant se déchaînoient contre elle, le vrai citoyen, le sage magistrat, le gentilhomme sensé applaudissoient hautement à des projets dont la gloire et l'utilité alloient s'étendre sur eux-mêmes et sur toute la province. Ils étoient ravis, enchantés de pouvoir enfin, dans le sein de leur patrie, connoître et goûter les voluptés de l'esprit, etc. »

Il parla ensuite de l'usage des sciences et de l'abus qu'on en fait.

« L'esprit, la science, les talents sont rares dans le monde, et ce qu'on doit déplorer, c'est que ceux qui les possèdent se font la plupart un coupable plaisir d'en abuser. Telle est l'inconcevable foiblesse des hommes. Les faveurs que la nature leur a prodiguées pour les combler de gloire, ne servent souvent qu'à les couvrir avec éclat de plus d'ignominie. Ils font haïr des dons sublimes dont le ciel les avoit favorisé pour se faire aimer. Mais la raison, qui nous éloigne de ces esprits dangereux, grave toujours au fond de nos cœurs une secrète vénération pour les mortels qui, partagés des mêmes talents, savent en faire un plus légitime usage. Ce sont de vrais philosophes que l'envie elle-même, à la vue des avantages qu'elles produisent tous les jours, est bientôt forcé d'admirer. Heureux, mille fois heureux ceux qui peuvent les approcher, les entendre, et profiter de leurs doctes et vertueux entretiens! »

Il remercia enfin la Société de la place qu'elle venoit de lui donner, et il dit :

« J'ai désormais le droit de me placer à côté de ceux qu'un grand Prince protège, Prince non moins illustre par sa nais-

sance que par ses dignités. Mais sont-ce là les seuls titres qui vous ont fait rechercher avec tant d'ardeur son auguste protection? Non, sans doute, vos yeux plus perçants se fixèrent à des objets qui ne frappent point l'œil stupide du vulgaire. Ils avoient su découvrir en lui des qualités plus éminentes, et s'ils furent éblouis, ce fut moins de la splendeur de son rang que de l'éclat de son mérite. »

Le Directeur répondit :

« Le mérite est le seul motif qui déterminera toujours le choix de nos associés; si nos suffrages se sont réunis en votre faveur, c'est assez vous dire, Monsieur, que le vôtre nous étoit connu..... Être utile à sa patrie, travailler à son bonheur, chercher avec empressement les occasions de s'instruire, fournir à ses compatriotes les moyens assurés de se former et de devenir des hommes parfaits, quels objets plus dignes de l'émulation d'un vrai citoyen? Ce sont les nôtres. Toutes nos vues, nos projets, nos démarches ne tendent qu'à obtenir ces avantages.....

» Loin de nous ces hommes orgueilleux et pervers, qui plus ils ont de science, moins ils ont de probité, qui plus ils paroissent éclairés, plus ils semblent mépriser les lumières de la raison, et qui, par un coupable abus, font servir contre le Ciel même, les dons qu'ils n'ont reçus que de lui, etc. »

Après ces remercîments, M. Stoupy, avocat, fit la lecture d'une de ses productions. Ce n'est encore qu'une légère esquisse d'un ouvrage plus considérable. Il n'a fait, jusqu'à présent, qu'indiquer les noms d'un grand nombre d'auteurs nés dans cette province avec quelques circonstances de leur vie, et la liste des ouvrages qu'ils ont composés, dont il donne quelquefois une idée par un court extrait.

Balderic Rubeus (le rouge), un des savants du onzième siècle; Charles de Bonnières, qui eut des emplois considérables dans les armées et dans les conseils de Philippe IV, roi d'Espagne, et qui fit imprimer, en langue espagnole, des observations sur les *Commentaires* de César: Charles de l'Ecluse, médecin fameux, qui laissa quantité d'ouvrages au public; de Locre, plus connu sous le nom de Locrius, qui s'est acquis beaucoup de réputation par son exactitude et sa fidélité dans tout ce qu'il a écrit; François Bauduin, jurisconsulte célèbre, et tant d'autres, qu'il seroit trop long de nommer, ont chacun leur article. M. Stoupy n'a pas oublié les auteurs dont les ouvrages sont restés en manuscrit. Il a toujours eu soin, autant qu'il a pu, de marquer en quelles mains ils se trouvent actuellement.

Ensuite M. Harduin, avocat et échevin de cette ville, lut un petit ouvrage intitulé : *Réflexions morales sur le Mariage.*

Le même jour on fit l'élection de deux nouveaux officiers. M. Stoupy fut nommé Directeur, et M. Dubois de Duisans chancelier. Quinze jours après il y eut une nouvelle assemblée. Le nouveau Directeur ouvrit la séance par un discours où il avança que, dans tous les temps, l'Artois a produit des hommes d'un rare mérite et fameux en tous genres de science; mais il témoigna sa surprise de ce que, parmi ce grand nombre de savants concitoyens, il y en ait si peu qui se soient appliqués à l'histoire, et surtout à celle de leur pays. Il rechercha la cause d'une pareille indifférence pour une chose qui les touchoit de si près. Elle ne se trouve pas dans un manque de disposition pour les arts et les sciences, ni dans un défaut d'inclination pour le travail. La foule des bons ouvrages qu'ils ont composés sur toutes sortes de matières, même les plus abstraites, prouve tout à la fois et leurs talents et leur grand amour pour l'étude.

On ne sauroit non plus attribuer ce silence surprenant à a médiocrité du sujet. Il est peu de provinces dont l'histoire puisse transmettre à la postérité des faits plus curieux et plus importants ; il fit voir que l'Artois, par sa situation, a eu part aux plus grands évènements.

Il attribue le silence des Artésiens sur l'histoire de leur patrie, à la nature même de leur histoire. Ils ne pouvoient envisager la multitude des choses qu'elle comprend sans en regarder l'entreprise comme infiniment difficile, et le succès comme une chose presque impossible.

Il prétendit qu'une histoire aussi neuve et en même temps aussi étendue, est au-dessus des forces d'un seul homme, quoique doué des qualités les plus rares, et que le succès dépend du concours de plusieurs personnes également intelligentes et laborieuses.

Le précis du reste de ce discours est renfermé dans la réponse de M. Harduin, qui fit les fonctions de Secrétaire perpétuel, à cause de l'absence de M. de La Place.

« Depuis l'origine de notre Société, dit-il, vous avez fait éclater, Monsieur, à chaque instant, les qualités d'un parfait académicien ; vous possédez surtout dans un degré supérieur ce jugement solide, qui tient le premier rang parmi les facultés de l'esprit ; et vous avez cette noble ardeur pour l'étude, qui change le travail en amusement, et fait trouver des roses où les hommes vulgaires n'aperçoivent que des épines.

» Parmi nos occupations littéraires, la plus importante est celle qui peut nous mener à une connoissance fidèle de notre histoire ; c'est aussi, Monsieur, vers cet objet que nos regards sont incessamment tournés, et l'on ne sauroit trop admirer la

justesse des idées que vous en avez conçues. Les réflexions que vous venez de nous présenter sur cette matière, sont d'un prix inestimable; vous avez d'abord fait voir quelles peines il faut essuyer, quelle foule de précautions il faut mettre en usage, combien de difficultés il faut surmonter pour travailler avec fruit aux annales de cette province: par là vous arrêtez les esprits inconsidérés ou présomptueux, qui auroient passé trop légèrement sur des points essentiels, et qui auroient tout au plus effleuré des choses qu'il est nécessaire d'approfondir. Vous avez ensuite mis dans uu beau jour les avantages infinis qui résulteront de cet ouvrage, les secours qu'on peut trouver pour y réussir, et la gloire dont il couvrira cette Compagnie. Par là, vous échauffez le courage de ceux qui auroient pu se rallentir à la vue des obstacles qu'ils ont à vaincre. »

M. Dubois de Duisans, nouveau Chancelier, fit aussi son discours, après lequel M. Harduin répondit :

« Assis dès votre première jeunesse sur un tribunal * auguste, vous avez donné, Monsieur, mille preuves des talents les plus distingués.... Après avoir été parfait magistrat, il faut nécessairement que vous soyez excellent académicien ; qui ne voit en effet que ces deux titres honorables sont précisément fondés sur les mêmes perfections? »

M. Harduin fit le parallèle du Magistrat et de l'Académicien et s'exprima ainsi :

« Si l'Académicien doit ressentir un zèle infatigable pour le travail, cette inclination est également essentielle au Magistrat;

* En qualité de conseiller au Conseil d'Artois.

il n'y a point de loix, point de bons jurisconsultes qu'il ne soit obligé de se rendre familiers....

» Si l'Académicien est fait pour bien parler, convenons que la science des mots et l'éloquence entrent pareillement dans le caractère du Magistrat. Dépourvu d'un tel secours, comment pourra-t-il donner un rapport fidèle et précis des affaires qui lui sont confiées? Comment pourra-t-il ébranler les cœurs, et convaincre les esprits? De quoi lui servira de bien penser, tant qu'il n'aura point l'art de présenter ses idées d'une manière vive et frappante? Tant qu'il ne saura pas manifester aux compagnons de ses travaux, ce qu'un examen assidu et des réflexions attentives lui auront fait apercevoir?... Enfin, le Magistrat, comme l'Académicien, doit avoir en partage la douceur, la politesse et la docilité; tous deux ont des associés dans leurs études, tous deux doivent les considérer, les aimer ainsi que des frères, qui composent avec eux une même famille; ils doivent renoncer à cette présomption déréglée, qui fait croire que nos lumières sont toujours les plus sûres, à cette honte orgueilleuse, qui nous empêche d'avouer notre défaite, lors même que nous sommes forcés d'en convenir intérieurement.

Tous ces discours ayant été prononcés, M. Harduin lut une lettre contenant des réflexions sur l'*Astrée* de M. d'Urfé, et M. le comte de Mirabel termina la séance par un ouvrage latin, intitulé *Breves de Bello sententiæ*, qui fut applaudi.

Translation de l'Académie au Gouvernement.

Le maréchal d'Isenghein, Gouverneur d'Arras, et protecteur de la Société littéraire, donna, au mois de mars 1743, un appartement dans le Gouvernement pour y tenir les assemblées

de cette Compagnie et pour y conserver les titres et livres à elle appartenant. Ce sont deux grandes salles à gauche en montant par le grand escalier. Dès que les Académiciens eurent nouvelle de la générosité de leur protecteur, ils firent transférer de chez Barbier, libraire, sur la Grande-Place, leur bibliothèque avec les registres, meubles et tout ce qui avoit été déposé en cette maison depuis l'établissement de la Société.

Il n'est pas croyable avec quel zèle ils se prêtèrent pour accompagner les voitures et pour placer toutes choses à leur destination. De sorte que la nouvelle Académie se trouva entièrement rangée, lorsqu'à peine savoit-on qu'elle avoit changé de demeure.

L'appartement des Académiciens consiste en deux places, l'une qui sert de vestibule ou d'antichambre, l'autre est la chambre de conférence ou d'assemblée : celle-ci est éclairée de quatre croisées sur la rue, hautes et larges, il y a deux cheminées vis-à-vis, et au milieu de la muraille, opposées l'une à l'autre. Aux deux côtés de celle près de laquelle est placée la table environnée de bancs tout unis pour les Académiciens, est la bibliothèque qui contenoit alors deux cents volumes de livres de différentes formes, Dictionnaires, Histoires du pays, remarques sur la langue française, etc., Journaux, Mémoires, Mercures, Gazettes, etc. Au-dessus de l'autre cheminée est la carte géographique de l'Artois, donnée à la Société par l'auteur, Constantin, carme-déchaussé à Arras.

Dans le même mois de mars, du Carieul, seigneur de Fiefs, s'étant retiré, on élut, à sa place, de Neulette.

Au mois d'avril suivant, le baron de Ransart, qui sortoit du Directorat, adressa la pièce qui suit à un de ses amis résidant

à Paris, d'où il lui envoyoit de fois à autres différents morceaux de poësie :

Chaque jour, dans son escarcelle,
Trouver quelque pièce nouvelle,
Pour en régaler ses amis,
Voilà ce que c'est qu'être à Paris.

L'esprit, le bon goût, la science,
S'y trouvent avec affluence ;
C'est le séjour des beaux esprits,
Voilà ce que c'est qu'être à Paris,

Odes, quatrains, stances lyriques,
Epigrammes fines, critiques,
Discours éloquents et fleuris,
Voilà ce que c'est qu'être à Paris.

Tout y est beau, tout y abonde
Plus qu'en aucun endroit du monde;
Du Parnasse c'est le Pourpris,
Voilà ce que c'est qu'être à Paris.

Mais nous, habitants de province,
Petit talent, esprit fort mince,
Tel est notre apanage, hélas !
Voilà ce que c'est qu'être à Arras.

Désireux de cette opulence,
Nous gémissons dans l'indigence
Et vivons gueux comme des rats,
Voilà ce que c'est qu'être à Arras.

Si quelque morceau poétique
Echappe à notre verve étique,
Souvent ce n'est que du fatras,
Voilà ce que c'est qu'être à Arras.

Dans cette cruelle impuissance,
Que faire ? Prendre patience,
Et cependant dire tout bas,
Voilà ce que c'est qu'être à Arras.

Vous qui des rives de la Seine,
Cher ami, par chaque semaine,
M'adressez de si beaux écrits,
Voilà ce que c'est qu'être à Paris.

Devoir seroit, je le confesse,
De vous payer en même espèce,
Mais trop grand seroit l'embarras,
Voilà ce que c'est qu'être à Arras.

Mais n'en disons pas davantage,
De crainte d'en est repris,
Peut être reviendra-t-il un âge,
Que l'on changera de langage,
Et qu'on dira, par tout pays,
D'Arras ce qu'on dit de Paris.

Quand notre greffe académique
Produira quelque nourrisson,
Qui, par quelqu'ouvrage lyrique,
Méritera le beau surnom
Ou d'Orphée, ou bien d'Amphion;
Quel honneur pour la République,
Pour la Scarpe et pour le Crinchon!

Le 18 mai, il y eut une assemblée particulière dans laquelle on proposa de donner quelques éclaircissements sur un ancien sobriquet de la ville d'Arras, qu'on exprimoit aux XIIe et XIIIe siècles, par ces mots *li Bordeor d'Arras*, et on ne le crut

point susceptible d'une dissertation, ni de remarques de la part de l'Académie.

Vers la fin de ce mois, l'auteur de la pièce ci-dessus envoya au même ami de Paris le quatrain suivant :

Pour un poëte du Crinchon
Quelques efforts qu'il puisse faire,
Unir la rime à la raison
N'est pas une petite affaire.

Le six juillet, qui étoit un samedi, la Société littéraire tint, pour la première fois, une assemblée générale au gouvernement.

Au mois de décembre, l'académicien Harduin, auteur d'une pièce en vers sur la société des Francs-Maçons, l'adressa à un de ce corps qui étoit de ses amis, par l'envoi suivant :

*Envoi à M. de *** Maître de la L.·. ***.*

O toi qui sais goûter, en homme délicat,
Les bons mets, les bons vins, et les bonnes saillies,
Du rang qu'on t'a donné, tu méritois l'éclat.
Partisan déclaré des aimables folies,
Tu sauras diriger le culte de Comus,
Du Dieu de la bouteille, et du joyeux Momus.

Pièce en vers d'Harduin, Avocat et Académicien à Arras, sur les Francs-Maçons (1743).

Objets de la critique, illustres francs-maçons,
De vos symboles, de vos titres,
De vos loges, de vos chapitres,
Apprenez ce que nous pensons.

Vos ventres sont les édifices
Que votre main s'occupe à cimenter ;

Dans ces temples fumants de mille sacrifices,
Les dieux des fins repas vont souvent habiter.

Le protecteur de la calote
Partage aussi l'encens de vos autels,
Il daigne vous prêter la gentille marote
Dont il charme les immortels.

Le grand art, le seul art que chez vous on pratique,
C'est d'apprendre sans cesse à devenir gourmets
Et de manger d'excellents mets,
Assaisonnés de sel attique.

Un jurisconsulte à perruque quarrée, entendant lire ces vers, dit gravement : Si l'auteur a bien défini les francs-maçons, c'est ouvrir un grand mystère avec une clef bien simple.

L'on peut voir d'autres morceaux ou fragments du même poète dans différents endroits de nos Mémoires, Recueils et Additions.

Réponse à la pièce de vers des Francs-Maçons.

Un enfant de la Garonne, qui était présent à cette lecture, s'exprima d'un enthousiasme singulier :

Dites-moi, savant,
Est-ce madrigal, est-ce sonnet,
Est-ce poème, est-ce triolet ?
Parler tout simplement.

Son voisin de table lui répondit, surpris de sa demande :

Sans être enfant d'Ignace,
Et sans porter de *tignace*,
Je vous dis en un mot :
Qui l'a fait n'est pas sot.

Le Cadedis s'adressa à son autre voisin et lui dit :

Qu'en pensez-vous, voisin ?

Réponse :

Ma foi, je n'en sais rin.

La Garonne en mouvement et ne se possédant plus, s'écria :

Ha ! Cadedis,
C'est un vallon ;
Il y a cent ans que je dis
Que le Parnasse est l'arche de toute nation.

Le samedi 8 février 1744, l'on tint l'assemblée générale. L'avocat Stoupy, Directeur, y présida, mais il ne fit aucun discours. On procéda à l'élection de son successeur, et Dubois, écuyer, seigneur de Duisans et Chancelier de la Société, fut élu tout d'une voix pour Directeur. On procéda ensuite à l'élection du Chancelier, et le choix tomba sur l'avocat Crespieul. La place d'associé, vacante par la retraite de Lefebvre de Gouy à St-Omer, et par sa démission volontaire, fut conférée à l'abbé Crespieul, frère du Chancelier qui venoit d'être élu en cette qualité.

Les compliments des nouveaux officiers furent remis à trois semaines, c'est-à-dire à la prochaine assemblée. Elle se tint le samedi 29 du même mois. Le Directeur de Duisans fit un discours de remercîment, auquel de La Place, Secrétaire perpétuel de la Société, répondit. Ensuite le Chancelier Crespieul la remercia de l'honneur qu'elle lui avoit fait. L'académicien Harduin fit la réponse à son discours, à cause que le même de La Place

n'étant de retour de Paris à Arras que depuis peu de jours, n'avoit pas eu assez de temps pour répondre à tous les deux.

Peu après, Harduin fit la lecture d'une esquisse sur l'histoire d'Artois, depuis l'an 1480 jusques en 1484, qu'il avoit tirée de différents auteurs, et appuyée sur les Mémoriaux de l'hôtel-de-ville d'Arras, et là finit l'assemblée.

Le *Mercure de France* du mois de mai de cette année, la recule huit jours plus tard, c'est-à-dire au 7 mars, qui étoit le samedi avant le 3e dimanche de Carême : mais c'est une faute de copiste. Puis il ajoute : l'académicien Bauvin, avocat, y récita une ode chrétienne. (Elle est imprimée en entier au même endroit). Masson en donna une autre sur la bénédiction de Mme ***, abbesse de Premy. Harduin termina la séance par un mémoire fort détaillé, pour servir à l'histoire d'Arras, depuis le commencement de l'année 1477 jusqu'au mois de mai 1484. Huit jours après, l'abbé Crespieul, nouvel associé, fit sa harangue de remercîment, à laquelle répondit le directeur, Dubois de Duisans; il est frère cadet du Chancelier Crespieul.

Le 21 juillet, le roi Louis XV vint de Béthune en cette ville et logea au Gouvernement. Les officiers chargés d'en meubler les appartements ne touchèrent point aux armoires ni à la bibliothèque de la Société littéraire, ils firent seulement transporter ailleurs la table ou bureau, les bancs et les chaises qui se trouvèrent dans ses deux places.

Le Roi en partit le vendredi 24 pour aller par Bapaume à Metz, il y tomba malade à la mi-aoust et fut à l'extrémité; sa guérison a été regardée comme un miracle : on en a chanté le *Te Deum* par tout le royaume.

Le 18 octobre, les Académiciens de la Société littéraire

firent chanter une messe solennelle dans l'église des Dominicains, qui fut suivie d'un *Te Deum* en musique en action de grâces de la convalescence du roi; c'était un dimanche. Certains critiques s'avisèrent de dire que l'Académie s'y prenoit un peu tard pour s'acquitter de la première action publique de religion qu'elle faisoit depuis son établissement; la raison de ce délai fut que la Société vouloit laisser passer devant les Etats d'Artois et le Magistrat d'Arras, qui ne jugèrent point à propos de donner l'exemple. Il n'y eut que les officiers du Conseil d'Artois qui le firent dans leur chapelle à la rentrée des vacances. L'après-dîné du même jour, 18, on tint au Gouvernement une grande et publique assemblée dans la chambre académique. Dubois de Duisans, directeur, fit l'ouverture par un discours au sujet du rétablissement de la santé du Monarque. Ce discours fut suivi de la lecture d'une pièce en vers sur le même sujet, de la composition de Masson, Académicien. Son confrère Harduin lut ensuite un trait d'histoire de notre province, tiré des archives de l'Hôtel-de-Ville, c'est la surprise d'Arras qui fut livrée à l'empereur Maximilien d'Autriche, par le maire, dit Grisard. Après quoi vint une ode de la façon de Bauvin, membre de la Société; et la séance finit par une dissertation que donna Enlart de Grandval pour prouver que l'histoire des forestiers de Flandre est fabuleuse, et que l'Artois n'a jamais été compris dans la donation que Charles-le-Chauve fit du pays de Flandre, qu'il érigea en comté, pour Baudouin, premier du nom, puisqu'alors il y avoit déjà des comtes d'Artois.

18 octobre 1744. La dissertation que de Grandval, ex-directeur, lut dans l'assemblée publique tenue ce jour-là, fut dressée sur certains Mémoires et lettres de Charles Blondin, docteur de Sorbonne et chanoine d'Arras.

Cette dissertation tend à prouver qu'il y a eu des comtes d'Artois avant l'érection de la Flandre en comté, et que par conséquent Robert, frère de St-Louis, n'a point été le premier comte d'Artois : ce qui est assez vraisemblable aux termes même de la charte du roi Louis huitième du nom.

A la fin de cette année, le Secrétaire perpétuel de cette Académie fit sa démission, priant la Société d'en élire un autre à sa place, ce que l'on fit l'année suivante, dans une assemblée générale.

Elle se tint au Gouvernement le 13 février. L'ouverture commença, selon la coutume c'étoit un samedi, par le renouvellement des Officiers de l'Académie. Le directeur Dubois de Duisans ouvrit l'assemblée par un discours pour remercier les associés de l'honneur qu'ils lui avoient fait de le mettre à leur tête. On procéda ensuite à l'élection des trois officiers.

De Crespieul, avocat et échevin de la ville d'Arras, Chancelier, fut choisi Directeur; Palisot de Warluzel, conseiller au Conseil d'Artois, fut élu Chancelier; et Harduin, avocat et échevin de la même ville, fut choisi pour Secrétaire perpétuel de la Société. Il exerçoit depuis quelques années cet emploi avec exactitude et distinction, à cause de l'absence de l'avocat de La Place. L'assemblée élut après Cauwet, avocat, pour remplacer celui-ci en qualité d'académicien.

Le reste du temps se passa en délibérations sur différentes affaires et arrangements concernant la Compagnie, et on renvoya au premier samedi de Carême l'assemblée générale et publique, pour les compliments et harangues, tant des officiers que du nouvel associé. C'étoit le samedi avant la Septuagésime.

L'assemblée publique se tint le six mars, premier samedi

de Carême. Dans l'absence de Crespieul, nouveau Directeur, qui étoit à Paris pour les affaires des Magistrats de la province, le nouveau Chancelier de Warluzel y présida, et ouvrit la séance par un discours d'un quart-d'heure; le Secrétaire perpétuel, aussi nouvellement élu, répondit par un autre discours. Ensuite l'avocat Cauwet, nouvel associé, fit son remercîment, auquel le Chancelier répondit.

Le reste de la séance se passa dans la lecture de plusieurs pièces académiques, qui furent : 1° une pièce en vers latins, intitulée *ad Beatam Virginem,* par le comte Mirabel; — 2° *Quelques Réflexions morales*, par l'avocat Harduin; — 3° une Ode en vers françois, par Masson, académicien honoraire; — une Ode imitée *d'Horace,* par le même Harduin.

Tout cela dura une heure et demie, et l'assemblée se sépara.

L'Ode de Masson, dont je viens de parler, est adressée à un ami qui se retire du monde, sous le nom de Pamphile. Elle tend à dégoûter les hommes des faux plaisirs du siècle et de la vaine gloire mondaine. Le même auteur en a composé une autre dans le même temps à la louange des francs-maçons.

Palisot de Warluzel, conseiller au Conseil supérieur d'Artois et reçu en survivance à la charge de premier Président de ce Conseil, après avoir remercié la Compagnie de l'emploi de Chancelier, auquel il avoit été nommé quinze jours auparavant, dit entr'autres choses, dans son discours :

« Le roi, que nous eumes le bonheur de posséder l'an passé dans cette ville, aussi amateur des belles-lettres, qu'il l'est de la gloire, en nous permettant de nous assembler, nous a aussi confié la culture des sciences en ce pays; c'est à nous d'em-

pêcher qu'elles ne retombent dans cette espèce d'assoupissement où elles étoient avant l'établissement de cette Société.

Harduin, avocat et échevin de cette ville, Secrétaire perpétuel de l'Académie, lui répondit, entr'autres choses : « La dignité qui vous attend devant un auguste tribunal ne ralentira point le noble feu dont vous êtes épris pour la belle littérature. Semblable à cet illustre chef de la justice (le chancelier Seguier), qui se fit honneur de remplir, dans l'Académie françoise, une place ordinaire avant que de monter à celle de Protecteur, vous renouvellerez particulièrement en faveur de notre patrie l'exemple qu'il donna au royaume entier : parvenu à la suprême magistrature de cette province, vous ne rougirez point d'être inscrit parmi les membres du corps littéraire. »

Au mois de mars 1746, on imprima un discours prononcé l'année précédente devant la Société royale de Montpellier, dans lequel on rapporte le Catalogue suivant des nouvelles académies :

Paris, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Marseille, Béziers, Montauban, La Rochelle, Caen, Dijon, Soissons, Rouen, Arras, Villefranche en Beaujolois.

Le cinq du mois de février de la même année, on avoit élu avec les formalités ordinaires, pour Directeur, Palisot d'Incourt, qui étoit Chancelier, et pour Chancelier Fruleux d'Hattecourt, seigneur de Souchez. L'un et l'autre remercia la Compagnie dans l'assemblée suivante. Elle se tint le 26 du même mois, qui étoit le samedi avant le premier dimanche de Carême. Fruleux d'Hattecourt, nouveau Chancelier, en fit l'ouverture par un discours dont le but étoit d'exciter l'émulation parmi les associés, Denis et de Gouves, avocats, nouvellement reçus dans

la Compagnie, firent leurs remercîments, auxquels répondit le Chancelier, en l'absence du Directeur. Ensuite de Crespieul l'aîné, lut une dissertation qui prouve que la ville d'Arras est celle que d'anciens auteurs ont appellée *Nemetacum* et *Nemetocenna*. Cette pièce fut suivie d'une épître de cent cinquante vers que récita Masson; et Harduin, Secrétaire perpétuel, termina la séance par un mémoire pour servir à l'histoire d'Arras depuis 1484 jusqu'en 1492, tiré de plusieurs ouvrages, tant imprimés que manuscrits, et des archives de la ville.

L'an 1747, le 4 février, qui étoit le samedi avant la Sexagésime, la Société s'assembla solennellement, selon sa coutume. L'ouverture commença par un discours prononcé par le Président de Warluzel, Directeur, dont il sera parlé plus bas. L'absence du Secrétaire perpétuel fit qu'il n'y eut point de réponse. On procéda tout de suite au renouvellement des officiers.

Fruleux d'Hattecourt fut élu Directeur, et de Canchy, avocat, Chancelier, à la place de Fruleux. On pourvut ensuite au remplacement de trois places vacantes, l'une par la mort de Le Caron, écuyer, seigneur de Canettemont, l'autre par la retraite de Garçon de Quevaussart, retourné à Aire, et la troisième par celle du conseiller Desmarest. Les trois candidats reçus furent le comte de Gomiecourt, le chevalier de Couturelle, capitaine au régiment de Rochefort, et Bayart, avocat. Après quoi l'assemblée indiqua pour les discours des nouveaux officiers, pour les remercîments des nouveaux associés, le samedi 11 mars suivant, quelques raisons ayant obligé de renvoyer la première assemblée jusqu'à ce jour.

Le 11 mars de l'année 1747, qui étoit le samedi avant le 4e dimanche de Carême, cette Société tint sa séance publique.

Fruleux d'Hattecourt, Directeur, et de Canchy, Chancelier, y prononcèrent des discours sur le choix qu'on avoit fait d'eux pour remplir ces deux charges et sur les occupations de la Compagnie. Le Directeur qui succédoit dans cette place à Palisot de Warluzel, premier président du Conseil provincial d'Artois, profita de la circonstance pour faire l'éloge de Palisot d'Incourt, son père, aussi premier président, mort dans le cours de l'année dernière.

Cauwet répondit aux deux premiers officiers de la Société, en l'absence de Harduin, Secrétaire perpétuel, qui étoit pour lors à Paris en qualité de député en cour pour le Tiers-Etat des Etats d'Artois.

Ensuite le comte de Gomiecourt, maréchal-de-camp au service d'Espagne, commandeur de la commanderie de Zarça, ordre d'Alcantara, et Bayart, avocat, nouvellement reçus parmi les associés, firent leurs remercîments, auxquels le Directeur répondit.

Ces discours furent suivis d'un Mémoire de Cauwet, pour servir à l'histoire de la province d'Artois depuis l'an 1180 qu'elle a été démembrée de la Flandre par Philippe d'Alsace, qui la donna à Isabelle de Hainaut, sa nièce, en faveur du mariage de cette princesse avec le roi Philippe-Auguste, jusqu'au temps de Robert, fils de Louis VIII, regardé par la plupart des historiens comme le premier comte d'Artois.

Masson termina la séance par la lecture d'une ode sur le mariage du Dauphin, célébré cette année, dans le mois de février, avec Marie-Joséphine de Saxe, fille du roi de Pologne. L'auteur y peint en même temps les conquêtes du Roi en Flandre.

Voici comme il s'exprime :

Quand Louis, parmi les tempêtes,
Bravant mille morts toujours prêtes,
Affronte les fureurs de Mars,
C'est un Titus, juste, intrépide,
Qui, prenant sa bonté pour guide,
Cherche la paix dans les hasards.

Dans l'assemblée du 4 février précédent, le discours que lut le président de Warluzel dura une bonne demi-heure. Son objet étoit l'utilité et les agréments de l'étude de la langue françoise et de l'histoire, particulièrement celle de notre province. Il montra combien cette étude contribue à former les mœurs, l'esprit et le caractère d'un bon citoyen. Ces deux objets furent fort bien traités, le discours étoit beau, éloquent, et fut bien dit : mais on n'a pu obtenir du magistrat qu'il vît le jour.

Ce discours fini, l'usage demandoit que le Secrétaire Harduin y répondît par un autre : mais comme il étoit pour lors député à la Cour pour les États de la province, on en resta là, et l'on fit l'élection des nouveaux officiers, ainsi qu'on l'a dit plus haut, après quoi, tout le monde ayant repris sa place, un des associés fit à haute et intelligible voix la lecture de la *Venise sauvée* de M. de La Place, ci-devant académicien. Elle fut lue toute entière, on la goûta, et par ci par là elle fut un peu critiquée. Cette lecture tint jusqu'à huit heures du soir, puis l'assemblée se sépara après avoir fixé celle-ci pour le 11 mars, ainsi qu'on vient de le voir.

Le samedi 11 mars, à cinq heures du soir, le nouveau Direc-

teur d'Hattecourt ouvrit cette assemblée, par un discours de remercîment, qui ne dura guère qu'un demi quart d'heure, lequel fini, de Canchy, et non de Cauchy, ainsi qu'on l'a écrit précédemment, de Canchy, nouveau Chancelier, prit la parole et prononça son remercîment. Son discours fut un peu plus long que celui du Directeur, parce qu'il y fit entrer quelques réflexions sur l'agrément et la culture des belles-lettres, et conséquemment sur l'établissement des Sociétés et Académies qui l'ont pour objet et pour fin.

A ces deux discours succéda celui de Cauwet, avocat, faisant les fonctions de Secrétaire perpétuel par *intérim*, à cause de l'absence de l'avocat Harduin, député à la cour pour le Tiers-Etat de la province. Ce discours n'est ordinairement qu'une réponse gracieuse adressée au Directeur et au Chancelier, par le Secrétaire perpétuel, au nom de toute la Société dont il est dans ce moment regardé comme l'organe.

Ces trois discours finis, le comte de Gomiecourt prit séance et prononça le sien avec toute la décence, la noblesse et l'éloquence possible pour un homme de son rang, de son âge et de son état. Le Directeur lui répondit par un autre discours qui mérita les applaudissements de toute l'assemblée.

C'étoit au chevalier de Couturelle à parler; mais il étoit absent et point encore de retour de Paris, où ses affaires le retenoient. Bayart, avocat et troisième candidat, ou nouvel associé, reçu dans l'assemblée du premier samedi de février, fit son discours de remercîment, auquel le Directeur répondit.

Après toutes ces harangues, Masson, associé honoraire, fit la lecture d'une pièce de poésie de sa façon. C'est l'ode dont on a déjà parlé. L'assemblée fut terminée par un Mémoire lu par

l'avocat Cauwet, qui en étoit l'auteur : c'est une anecdote concernant l'histoire des Atrébates du XIIe siècle, c'est-à-dire sous Philippe-Auguste. L'académicien y a placé assez heureusement le parallèle de ce prince avec le roi Louis XV, dans les deux batailles de Bouvines et de Fontenoy. Lecture faite, chacun se retira, la séance avoit duré deux heures, et la salle étoit remplie d'un nombreux auditoire.

Le 3 février, qui étoit un samedi de l'année 1748, la Société littéraire tint son assemblée solennelle selon sa coutume, chaque année, pour l'élection des nouveaux officiers et la réception des candidats.

L'avocat De Canchy fut élu Directeur et Cornuel, aussi avocat, fut élu Chancelier. Briois, fils, avocat général du Conseil d'Artois, fut admis à remplir la place d'associé vacante par la mort de Mullet du Petit-Rieux, chevalier d'honneur du même Conseil, et l'avocat Camp, fut reçu à celle de Maïoul du Surgeon, qui s'étoit retiré. Il n'y eut dans cette assemblée ni harangues, ni discours, ni dissertations : elles furent renvoyées, par une délibération unanime, au samedi du 16 mars suivant. Il fut simplement question en celle-ci de certains arrangements à prendre concernant le bien et le maintien de la Société littéraire d'Arras.

L'assemblée qui devoit se faire le 16 mars 1748, conformément au résultat de celle tenue le 3 février précédent, fut remise à la huitaine, c'est-à-dire au 23 mars, qui étoit le samedi avant le quatrième dimanche de Carême.

Elle se tint en effet ce jour-là. C'est la plus solennelle, la plus décorée et la mieux remplie que l'on ait vue depuis l'établissement de la Société littéraire. En voici le détail :

A cinq heures du soir, l'avocat de Canchy, Directeur, ouvrit la séance par un discours d'un quart-d'heure ou environ, qu'il prononça avec grâce. Suivit après celui de l'avocat Cornuel, Chancelier. A ces deux discours succéda la réponse que leur fit l'avocat Cauwet, en qualité de Secrétaire perpétuel par *intérim*, et dans l'absence de Harduin, député à la Cour par les Etats d'Artois.

Ces trois discours finis, de Briois, nouvel associé, reçu à la place vacante par la mort de Mullet, écuyer, sieur du Petit-Rieux, prononça le sien, qui mérita tous les applaudissements des auditeurs, tant à cause de la finesse des pensées et de la diction, qu'à cause de l'élégance du harangueur. Le Directeur De Canchy lui répondit.

L'avocat Camp, autre nouvel associé, parla ensuite; il fit l'analyse de l'amour de la patrie, et montra que les hommes de lettres servent la patrie non moins utilement que les hommes de guerre. Autre réponse du Directeur.

Ces discours achevés, le Secrétaire Cauwet lut un Mémoire sur l'Artois, contenant la vie, les faits et les gestes de Robert premier du nom, comte d'Artois et fils de St-Louis.

A ce Mémoire succéda une dissertation dont l'académicien de Gouves fit la lecture. Cet avocat prétend y montrer qu'il y auroit du danger d'apprendre les sciences aux femmes. On a regardé cette pièce comme le plus joli morceau de littérature qu'on puisse entendre dans ce genre. Ce n'étoit qu'un jeu d'esprit, un beau rien, ce semble, mais on est convenu dans l'assemblée qu'on n'y avoit point encore lu un discours aussi bien arrangé, soit pour la finesse des pensées, soit pour la noblesse des expressions; chacun est convenu qu'elle étoit digne

de l'impression. Mais l'auteur regarde cette pièce comme une pure bagatelle : il a refusé de la mettre au jour, quelque prière qu'on lui en ait faite.

L'avocat Binot donna ensuite une dissertation sur ce qui s'étoit passé, il y avoit peu de temps, à l'ouverture du tombeau du roi Thierry ou Théodoric, que l'on fit, par les ordres du comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat, ayant l'Artois dans son département, en l'église de St-Vaast, en présence de Chauvelin, intendant de la province, et de Filliancourt, lieutenant du Roi et commandant à Arras.

Enfin la séance fut terminée par la lecture d'une ode qui a pour titre : l'*Héroïsme,* de la compositon de Masson, académicien honoraire. Elle a été imprimée.

Tous ces différents écrits ont fait durer l'assemblée deux heures et demie, sans presqu'aucune interruption. L'auditoire étoit nombreux, il y avoit au moins quatre-vingts personnes et onze dames ou demoiselles, toutes du premier ordre de la ville. Comme on a su quelques jours auparavant qu'elles devoient honorer pour la première fois l'Académie de leur présence, les associés y consentirent, et quelques-uns des harangueurs ont ajouté à leurs discours un compliment pour elles, bien placé et bien reçu.

De Canchy, Directeur, rapporta, dans son discours, tout ce que les auteurs les plus anciens ont dit de l'Artois, et, après avoir prouvé par l'analyse qu'il en fit, que l'histoire d'une province peut fournir quantité de traits intéressants, il exhorta les associés à exécuter avec empressement cette utile et importante entreprise.

Briois, avocat-général du Conseil provincial d'Artois, fit dans

son discours le portrait de l'académicien auquel il succédoit. *
Il s'exprima ainsi :

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler la mémoire de celui dont l'amitié pour moi alloit jusqu'à la tendresse d'un père; de vous retracer la pénétration de son esprit, la solidité de son jugement, cette douceur, cette politesse, qui le faisoient désirer de tout le monde, cet enjouement, cette légèreté de conversation, cette droiture de cœur, ce fond de probité, qui inspiroient pour lui autant de respect que d'attachement; et pour mieux le caractériser encore, et peindre en particulier ce qui le distinguoit de la plupart des autres hommes, rappelons cette vertu, qu'il possédoit si bien, d'être aussi aveugle sur les défauts, que clairvoyans sur les bonnes qualités d'autrui, cette science si difficile à acquérir, de ne parler jamais qu'après avoir mûrement réfléchi, ce choix prompt et judicieux qu'il savoit faire des mots et des expressions, dont il connaissoit si bien les significations et les nuances différentes, ces réparties pleines de feu et toujours heureuses, cette délicatesse de goût, qui ne lui permettoit pas de faire médiocrement, même les plus petites choses, ces traits d'une générosité héroïque, que notre étroite liaison ne lui a pas permis de me cacher, mais qu'il étoit si attentif à tenir secrets, même pour ceux qu'il obligeoit, à qui il vouloit épargner jusqu'au remercîment, et qu'il évitoit de mettre dans le cas d'une juste reconnoissance.

Le chevalier de Couturelle, major du régiment de Rohan-Rochefort et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, devoit prononcer ce jour-là son discours de remercîment d'avoir

* Mullet du Petit-Rieux, Chevalier d'honneur du Conseil d'Artois.

été reçu dans la Société; mais ayant été obligé de joindre son régiment, il s'en acquitta dans l'assemblée du 24 février, que l'Académie rendit publique à cette occasion. Il seroit à souhaiter, dit l'auteur du *Mercure de France*, juin 1748, 2ᵉ vol. page 112, qu'on pût rendre un compte détaillé de ces trois discours, et des réponses qu'y fit le Directeur. Il se contenta d'en insérer quelques fragments.

L'avocat Binot lut une dissertation, dans laquelle il examina plusieurs points historiques, relatifs à l'exhumation du roi Thierry 1ᵉʳ, fils de Clovis IIᵉ, qui s'étoit faite l'année précédente dans l'église de l'Abbaye royale de St-Vaast, dont on vient de parler.

Dans la séance publique de cette Académie, tenue le samedi 23 mars 1748, dont on a rendu compte plus haut, l'avocat de Gouves fit la lecture d'un discours sur le danger qu'il y auroit d'apprendre les sciences aux femmes.

Il semble avoir voulu dédommager les Dames, par cet ouvrage, de la sécheresse ordinaire des dissertations historiques, et payer leur présence par un morceau qui les intéressât directement. Son but a été de faire voir ce que gagneroient les femmes, si elles devenoient savantes, et l'esclavage dans lequel tomberoient les hommes. Elles joindroient, dit-il, à tous les avantages qu'elles ont déjà, le seul qui leur manque : elles perdroient les imperfections qu'on leur reproche.

Cet associé, avant que de prouver ces deux propositions adressa ainsi la parole aux Dames qui assistoient à l'assemblée :

« Vous me pardonnerez, Mesdames, si je prends ici des précautions pour empêcher que vous ne portiez trop loin votre empire. Il est de la bonne politique de se garantir des entre-

prises d'un voisin trop redoutable; nos craintes sont une preuve de votre puissance, qui est déjà assez étendue pour ne plus s'accroître; nous nous faisons gloire d'être vos sujets, mais dans notre dépendance, nous voulons conserver l'apparence de la liberté, et ne point blesser notre amour-propre, en ne vous faisant régner que sur des esclaves. »

A l'endroit où de Gouves explique comment l'étude des sciences guériroit les femmes de la coquetterie, il s'exprime ainsi :

« La coquetterie n'est que l'art de tromper. Quand elles en seront convaincues, elles rejetteront un amusement qui, sans les dédommager, couvre de ridicule l'idole et ses adorateurs. Leur esprit s'exercera à démêler le vrai d'avec le faux, et le cœur, qui ne peut être vide, se remplira de l'amour de la vérité. Comme elles perdront le désir de plaire, elles en négligeront les moyens : La toilette abandonnée sera remplacée par une bibliothèque; les bijoux n'auront plus d'éclat; les billets doux seront changés en dissertations, les colifichets en instruments de mathématiques. »

L'Académicien conclut ainsi son ouvrage : « Si, n'étant qu'aimables, elles obtiennent un culte idolâtre, que ne nous arracheroient-elles pas si elles étoient aimables et savantes! »

La même année 1748, le prince Charles de Lorraine, gouverneur général de l'Artois, logea au Gouvernement, où la Société littéraire tenoit ses assemblées publiques et particulières : c'étoit au mois d'octobre. Le magistrat, qui avoit fait meubler tout cet hôtel, eut l'attention de laisser libre l'appartement de l'Académie, de sorte que les associés s'y assemblèrent le jour que le Prince donna audience à la Compagnie.

L'avocat de Canchy, pour lors Directeur, accompagné de cinq ou six membres de la Société représentant le corps, harangua le Prince dont ils furent gracieusement reçus. Il leur fit l'honneur de s'entretenir avec eux sur les progrès, le travail, les recherches et la bibliothèque des Académiciens. Il leur offrit ses services et les exhorta à continuer leurs assemblées pour l'honneur de la province.

L'an 1749, le 8 février, qui étoit le samedi avant la Sexagésime, la Société littéraire tint une assemblée générale, selon sa coutume, et conformément à ses statuts. L'on n'y fit aucun discours, ils furent renvoyés, comme c'étoit l'usage depuis plusieurs années, à un samedi de Carême. On a choisi, pour cette assemblée, celui après le dimanche de la mi-Carême, c'est-à-dire la veille du dimanche de la Passion. Il n'a été question dans celle-ci que de l'élection des nouveaux officiers qui ont été, Cornuel, avocat, pour Directeur, Cauwet, aussi avocat, pour Chancelier, et l'abbé Galhaut, chanoine de la Cathédrale d'Arras, pour nouvel associé à la place vacante par la mort de l'avocat Matthieu.

Le 22 mars, qui étoit le samedi du 4e dimanche de Carême, l'Académie s'assembla ainsi qu'il avoit été réglé. Le directeur Cornuel ouvrit la séance par un discours sur la paix. La circonstance étoit heureuse, on avoit publié la paix à Arras un mois auparavant, c'est-à-dire le 22 février. L'orateur ne manqua pas de faire entrer dans son discours l'éloge du Roi à l'occasion de cette publication.

Le chancelier Cauwet, après avoir aussi remercié la Compagnie de sa nomination à cet emploi, fit son discours de remerciment, après quoi il lut un Mémoire pour servir à l'histoire

de Robert II, comte d'Artois. Ensuite l'abbé Galhaut remercia la Société de l'honneur qu'elle lui avait fait ; le directeur lui répondit.

Puis Harduin, secrétaire perpétuel de la Compagnie, prit la parole et fit la lecture de diverses remarques et observations sur les voyelles de la langue françoise, et nommément sur la prononciation d'icelles. L'académicien Binot, avocat, donna une dissertation sur l'antiquité de l'Eglise d'Arras. Ce Mémoire, qu'il lut en pleine assemblée, concerne l'histoire ecclésiastique des Evêques de ce siége. L'associé critique assez vivement la négligence de l'auteur de la Notice d'Artois (Bultel, deuxième président du Conseil de cette province), qui, pour ne vouloir pas s'instruire, dit-il, traite de fable tout ce qui est rapporté des évêques d'Arras avant St-Vaast, qu'il place le premier. L'auteur descend ensuite à la preuve, et fait voir qu'avant St-Vaast, plusieurs saints prélats qu'il nomme avoient gouverné l'Eglise d'Arras et en avoient été les apôtres.

Cette dissertation achevée, un autre associé, qui ne s'est pas nommé, a fait lire un discours dont le but étoit de prouver qu'il seroit avantageux pour les hommes d'apprendre les sciences aux femmes ; cette pièce, qui servit d'intermède dans la scène littéraire, à l'imitation de celle de l'année précédente, étoit assez spirituelle, au dire des connoisseurs ; mais il ne leur a point paru qu'elle valût celle de l'académicien de Gouves, avocat, qu'on avoit lue dans la dernière assemblée générale, tenue l'an 1748. On ne l'a pas crue ni jugée être de la même main.

La séance a été terminée par la lecture de quelques épigrammes du secrétaire Harduin. Toutes ces pièces, lues et prononcées alternativement, durèrent environ deux heures.

L'assemblée étoit composée de messieurs et de dames : c'est pour la seconde fois qu'elles y parurent.

Cette Société, qui faisoit chaque année de nouveaux progrès dans la littérature, n'avoit point encore de lettres-patentes pour son établissement. En mai 1749 elle subsistoit sous les auspices et la protection du maréchal d'Isenghein, gouverneur d'Arras. L'an 1749, le 15 juillet, qui étoit un mardi, le comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, étoit à Arras et logeoit au Gouvernement, où la Société tient ses assemblées. Il y donna audience à une députation de cette Académie, à dix heures du soir; elle étoit composée de dix membres de la Société, cinq gentilshommes et cinq avocats. Ils attendoient le ministre depuis huit heures, mais il ne rentra qu'à dix. Il leur donna aussitôt audience. L'avocat Cornuel, qui étoit directeur, le complimenta au nom du corps.

Le comte d'Argenson s'informa ensuite du nombre des associés, de l'objet de leurs recherches, de leur travail, de leurs progrès, et parla science pendant un demi-quart-d'heure, en homme qui les connoissoit. Il fit beaucoup de politesse aux députés, et les exhorta fort à rendre leur Académie célèbre par des ouvrages selon les vues de son institution.

Le séjour du ministre au Gouvernement ne dérangea rien, dans tout ce qui étoit appartenant à la Société, toutes choses étant restées en leur place : le comte d'Argenson l'avoit ainsi ordonné.

L'an 1750, le 7 février, qui étoit cette année le samedi avant le dimanche gras ou de la *Quinquagésime*, l'assemblée ordinaire et annuelle de la Société littéraire se tint pour le renouvellement des officiers. Cauwet, avocat, fut élu Directeur, et

Briois, avocat général du Conseil d'Artois fut choisi chancelier. Deux nouveaux candidats ont été reçus, savoir le Pippre de la Vallée, mousquetaire gris ou de la première compagnie, et Le Jay, receveur des consignations en Artois. L'assemblée solennelle et générale pour les discours, harangues, dissertations fut renvoyée au samedi 14 mars.

Elle se tint en effet ce jour-là, elle fut nombreuse et composée d'un monde choisi de l'un et l'autre sexe, qui applaudit beaucoup aux pièces dont il entendit la lecture; en voici un extrait ou abrégé.

Cauwet, Directeur, ouvrit la séance par un discours, dont l'objet étoit de faire voir combien il nous est utile d'étudier l'histoire de notre province; ce qu'il fonde sur les trois propositions suivantes : cette étude nous rend plus cher le pays que nous habitons; elle nous sert à en éclaircir les droits; elle fournit des secours aux citoyens pour les diverses professions qu'ils ont embrassées.

Briois, Chancelier, prononça un discours sur l'avantage de bien parler. Il prouva l'importance de ce talent, non-seulement pour l'homme d'État, le négociateur, le magistrat, etc., mais encore pour tous les hommes en général.

Ensuite Le Pippre de la Vallée, fit son remercîment, auquel répondit le Directeur. L'abbé Galhaut, chanoine de la Cathédrale d'Arras, lut un mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique du Diocèse. Il remonta jusques aux siècles les plus reculés, pour y découvrir l'origine du Christianisme dans l'Artois; il parla de la manne, espèce de laine qui, suivant la tradition, tomba dans ce pays, vers l'an 367, et qui engraissa les terres qu'une longue sécheresse avoit rendu stériles : il rapporta les

témoignages des auteurs qui ont fait mention de cet événement : Tels que St-Jérôme, Paul Orose, Cassiodore, Gilles Boucher et Alexandre Major, chanoine d'Arras, lequel a laissé un manuscrit sur l'antiquité de cette église, où il s'est beaucoup étendu pour démontrer la vérité de ce miracle.

L'abbé Galhaut examina ensuite quels furent les premiers apôtres de l'Artois, et, après avoir parlé de St-Diogène, qui, au rapport de quelques écrivains, bâtit une église à Arras vers l'an 400, il fixa le temps auquel St-Vast ou Vaast, sacré évêque d'Arras et de Cambrai, par St-Remi, vint établir la religion chrétienne dans le pays des Atrébates; il rappela les principales actions de ce saint, qui est encore le patron du diocèse d'Arras. Il continua l'histoire des évêques et finit à St-Géry, qui mourut en 594, dans la ville de Cambrai, où St-Védulphe, son prédécesseur, avait transféré le siége épiscopal. Ceux qui leur succédèrent, firent leur résidence dans la même ville, et prirent comme eux le nom d'évêque de Cambrai et d'Arras, jusqu'à la séparation des deux évêchés, arrivée en 1095.

Binot, avocat et trésorier des Chartes d'Artois, lut un discours sur l'utilité des Académies, et Masson termina la séance par une pièce de poésie intitulée le *Rhume*.

Vers sur le Rhume.

Rhume affreux, rhume insupportable,
Qui sur moi sans relâche exerce tes fureurs,
Quittes, laisse en repos un pauvre misérable,
Va-t-en chercher fortune ailleurs.
Crois-moi, va-t-en chez un gros moine,
Ou chez un fortuné chanoine,
Forcer à la sobriété

Ces saints à trogne bourgeonnéé,
De qui la face enluminée
Rayonne de rubis et brille de santé.
Tu serois encore bien gîté
Chez les directeurs jansénistes ;
Car ces béats anti-papistes,
Ces pieux charlatans de l'austère rigueur,
En imposent, dit-on, sous un masque trompeur.
Si tu te cantonnois une fois dans ce poste,
Tu verrois dévotes en poste
Accourir et laisser époux, enfants, maison,
Pour venir apporter douceurs de toute espèce,
Bouillon rafraîchissant, consommé à foison,
Tout ce que leur sainte tendresse
Et leur dévotieuse ardeur
Pourroient leur inspirer pour leur cher directeur.
Si tu n'es pas content, va-t-en chez une abbesse,
Chez un abbé, chez un prélat,
Y châtier avec éclat
Leur apostolique mollesse ;
Tu n'es pas sage, en vérité.
Chez moi, c'est en gueux qu'on te traite,
Là on te traiterait en mal de qualité :
Manteau fourré, couche douillette,
Bons restaurants, surtout pleine tranquillité.
Si par trop de respect tu fuis les gens d'église,
Va-t-en chez Doris, chez Bélise,
Ces coquettes du temps, détruis en la beauté,
L'idole de leur vanité.
O comme on te choira ! O ! pour toi quel délice !
Que tu seras heureux en faisant leur supplice !
T'y lasses-tu ? va-t-en chez un riche banquier
Ou chez quelque bon maltotier.
Là venge le public, par les douleurs aigues

De ces détestables sangsues
Qui s'engraissent du sang d'un peuple malheureux,
Redouble ta rage sur eux ;
Suce, ronge à leur tour ces monstres effroyables.
Si tu n'es pas encore bien,
Cours chez mon médecin, chez mon chirurgien.
Si ce n'est point assez, va-t-en à tous les diables.

Ainsi finit l'assemblée générale du 14 mars de l'an 1750.

L'an 1751, cette Académie tint le samedi, 6 février, (c'était la veille du dimanche de la Septuagésime) une assemblée générale pour le renouvellement de ses officiers. Briois, avocat général, fut élu Directeur, et on choisit le chanoine Galhaut pour lui succéder en qualité de Chancelier. Comme il y avoit une place vacante dans la Compagnie, on la donna à Brunel, avocat. Puis on fixa l'assemblée solennelle et publique, pour les harangues et compliments, au samedi 20 mars, qui étoit la veille du 4e dimanche de Carême. Elle se tint en effet ce jour-là. Briois, avocat général du Conseil provincial d'Artois, directeur de la Société, ouvrit la séance par un discours qui avoit pour objet l'influence des lettres sur les arts. Il entreprit de prouver que le sort des lettres, dans un Etat, décide du sort des arts, que celles-ci s'accroissent à mesure que celles-là fleurissent, et que la perfection des unes amène la perfection des autres.

Pour développer sa pensée, il parcourut les progrès des arts principaux ; et voici comme il s'expliqua au sujet des chef-d'œuvre de Phidias et d'Appelle :

« Pourquoi Phidias fit-il une si belle statue de Jupiter? Comment avoit-il pu concevoir une si haute idée de ce dieu?

Ecoutons-le, Messieurs, il nous l'apprend lui-même : N'ai-je pas lu, dit-il, dans Homère, que ce maître des cieux, d'un seul mouvement de sa tête, fit trembler tout l'Olympe?

« N'est-ce pas le même poète qui élève le génie d'Appelle jusqu'à la beauté de Vénus? Il avoit lu que des vieillards glacés s'étoient écriés, à la vue des charmes d'Hélène, que les Grecs et les Troyens n'avaient pas répandu trop de sang pour se la disputer. »

M. Briois ne se contenta point de démontrer que les lettres contribuent à la perfection des arts libéraux, il fit encore voir que leurs effets s'étendent sur les arts inférieurs, et même sur les plus mécaniques. Il sçut annoblir tous les détails dans lesquels il étoit obligé d'entrer, et mit dans le plus grand jour la vérité de cette dernière proposition, qui paraissoit d'abord un paradoxe.

L'abbé Galhaut, chanoine de la cathédrale d'Arras, chancelier de la Société, et qui alloit passer aux fonctions de directeur, lut un morceau de la suite de ses Mémoires sur l'histoire ecclésiastique d'Artois depuis l'année 705 *, temps de la mort de St-Géry, évêque de Cambrai et d'Arras, jusqu'à celle de St-Vindicien, l'an 674. Il ne s'est point borné dans cet ouvrage à rapporter les faits principaux concernant ces deux sièges, il y discute quelques points critiques, entr'autres l'époque de la mort du roi Dagobert Ier, pour fixer celle de l'épiscopat de St-Aubert ; il y rappelle aussi tous les grands hommes par qui le Christianisme a fleuri dans l'Artois.

Brunel, avocat, nouvellement reçu dans la Société, prononça

* Il y a ici erreur ou transposition de chiffres, comme il est aisé de le remarquer.

son discours de remercîment, où il prouva combien les belles-lettres sont nécessaires à l'homme de bureau, en lui indiquant les secours que peut lui fournir l'étude des langues, de l'histoire, de la philosophie, de la morale, de la rhétorique, de la grammaire et de la poésie même. On ne transcrira ici qu'un endroit de ce discours qui contient l'éloge de Cicéron et de Démosthène :

« Un homme artificieux et impénétrable (Catilina), sanguinaire et intrépide, dont les grandes vertus sont contrebalancées par des vices encore plus grands, ferme et hardi dans le danger, habile à réparer ses pertes, ne manquant jamais de ressources, au-dessus des revers, né pour changer la face d'un empire, a proscrit le peuple et le Sénat, et, sous le nom de vengeur de la liberté qu'il opprime, songe à s'ériger en tyran. Rome va périr de la main de ses propres enfants, tout tremble, excepté le Consul ; il parle, et Rome est sauvée. Semblable à un tonnerre, sa voix inspire la terreur, et ses paroles sont comme autant de foudres qui consument jusqu'aux vestiges de la révolte. A qui Cicéron doit-il ces succès prodigieux? A son éloquence, à l'art, à Démosthène.

» Plus roi dans la Grèce que Philippe, Démosthène renverse tous les projets de ce prince ambitieux : il est seul arbitre de la paix et de la guerre. A qui doit-il cette supériorité, cette force, cette énergie, ce caractère singulier, original et unique? A l'art, à Tucidide, à Homère. »

M. Briois, en qualité de Directeur, répondit au discours de M. Brunel. Après ces harangues ou compliments respectifs, suivirent trois discours ou dissertations sur différents sujets par Cauwet, de Grandval et Masson.

M. Cauwet, avocat, faisant les fonctions de Secrétaire perpétuel de la Société, en l'absence de l'avocat Harduin, député à la cour par les États d'Artois, lut la seconde partie d'un Mémoire pour servir à l'histoire de Robert II, comte d'Artois, depuis l'année 1293 jusques à la bataille de Courtrai, qui se donna le 11 juillet 1303. Robert y fut tué et l'on trouva son corps percé de trente blessures. Ce prince étoit un des plus grands capitaines de son siècle : il commanda en chef les armées de France, à la tête desquelles il remporta plusieurs victoires signalées en Espagne, en Italie, en Sicile, en Guienne et en Flandre.

M. Enlart de Grand, conseiller au Conseil d'Artois, lut ensuite un ouvrage intitulé : *Réflexions sur les causes de la Décadence du goût*. Après avoir rapporté plusieurs de ces causes, il dit :

« La dispute sur les anciens et sur les modernes a beaucoup contribué à ces désordres. On a vu, d'un côté, les Perrault et leurs élèves; de l'autre, les Boileau, les Racine et les La Fontaine. Qui prétendoit-on élever au-dessus d'Homère et d'Euripide? Les seuls qu'on pût leur comparer étoient leurs plus zélés défenseurs. Le mal devint grand; les suites en ont encore été plus fâcheuses.

» Les premiers corrupteurs du goût connoissoient du moins les règles fondamentales qui les maîtrisoient malgré eux; mais ils ont fait des disciples, et ceux-ci n'ont pas cru devoir remonter à des lois que leurs maîtres n'avoient pas ignorées..... Qu'on entre dans un café, qu'y trouve-t-on? un amas de prétendus hommes de lettres, la plupart inconnus, qui parlent de tout, disputent de tout, établissent des principes qui se croisent,

se contredisent, et n'ont pour fondement que le caprice et l'imagination. Un jeune homme, à peine sorti du collège, tombe dans cette assemblée, il écoute, il entend des raisonnements de toute espèce, il ne sait plus à quoi s'en tenir. Bientôt il prend le parti de faire comme les autres, parce qu'il est aisé de les imiter ; il pose des principes à son tour, il argumente, il décide : dans peu de jours il écrira. Tout est devenu arbitraire et tout homme se croit en état de juger. »

M. Masson termina la séance par la lecture d'une ode et d'une pièce en vers sur le *Retour d'Iris.*

Le temps n'ayant pas permis de lire quelques autres ouvrages destinés pour cette assemblée du 20 mars, on en renvoya la lecture à celle du 27, qui fut aussi publique.

Les circonstances suivantes sont extraites d'une lettre écrite par un Académicien qui avoit assisté à la séance, le 20 mars, à un parent qui demeuroit à Paris.

Le samedi 20 de ce mois (ainsi qu'il avoit été annoncé dès le samedi 6 février précédent), on s'assembla à trois heures et demie, à la chambre littéraire. Les étrangers s'y présentèrent vers les quatre heures : il y parut des ecclésiastiques, des religieux de plusieurs ordres, des militaires, et bon nombre de Dames et Demoiselles, en un mot cette assemblée a été fort célèbre, il y eut grand nombre d'étrangers, beaucoup de personnes choisies dans le beau sexe, de Messieurs, encore plus, De Filliancourt, lieutenant du Roi et commandant de la place, Ferrand, son frère, gouverneur de la citadelle, et plusieurs officiers, des prêtres séculiers, des jésuites, dominicains et capucins.

Le chevalier de Modène, capitaine au régiment Dauphin in-

fanterie, en garnison à Maubeuge, étant pour lors à Arras, se rendit aussi à l'assemblée. Sa qualité et son titre d'académicien de Marseille, lui attira des politesses et des attentions de toute la Société artésienne.

Après les compliments, pourparlers et civilités respectives, tout le monde se plaça; les Dames au premier rang, comme de raison, et le reste où il put; à quatre heures trois quarts au plus, on sonna la cloche du silence, au bruit de laquelle

Conticuêre omnes, intentique ora tenebant,

Ce qui est rendu en françois burlesque par Scarron, en ces deux vers :

Sitôt que Didon eut fait chut,
Chacun fit silence et se tut.

La cérémonie commença par le discours ou remercîment de M. Briois, avocat-général, élu Directeur dans l'assemblée précédente, tenue le 6 février. A ce discours il joignit la lecture d'une dissertation ou, pour mieux dire, un éloge des belles-lettres, dans lequel il fit voir le rapport intime qu'il y a des belles-lettres avec tous les arts; il entra dans le détail de ces arts et descendit même jusqu'aux méchaniques, et prouva très-bien qu'on ne peut y exceller que par l'étude des lettres, parce que ce n'est que par elles qu'on peut se former le goût et le jugement, sans lesquels on ne peut professer aucun art avec succès.

Le second orateur fut l'abbé Galhaut, chanoine de notre Cathédrale, élu Chancelier, qui, à la suite d'un remercîment très

court, lut une dissertation très-bien recherchée, et aussi fort appuïée d'autorités sur l'histoire ecclésiastique de notre pays d'Artois, dans laquelle il fit connoître plusieurs fautes essentielles et anachronismes considérables faits par défaut d'exactitude dans les recherches de plusieurs auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur cette matière : tels que de Locre, Gazée et autres.

Le troisième Académicien qui parla fut l'avocat Brunel, candidat nouvellement reçu dans la même assemblée du 6 février. Son discours fut brillant, solide, et savant au-dessus de son âge. Quelqu'un de l'auditoire le trouva digne de l'Académie françoise. Il fit voir l'utilité des établissements littéraires et académiques : combien l'étude des belles-lettres et de l'histoire, qui en sont ordinairement l'objet, est nécessaire à tout jurisconsulte. Il s'exprima à ce sujet sur les juges, les avocats et les lois, en homme consommé dans sa profession.

C'étoit néanmoins un jeune homme qui entroit tout récemment dans la carrière du barreau. Aussi le chevalier de Modène demanda-t-il à le Sergent, seigneur d'Hendecourt et baron de Ransart, ancien directeur, qui étoit près de lui, l'âge de l'orateur : 25 à 26 ans, lui dit-il. Son discours est d'un homme de cinquante ans, répartit le militaire. Ce discours fut suivi de la réponse du Directeur en peu de mots.

Le quatrième orateur fut l'avocat Cauwet, faisant par *intérim* l'emploi de Secrétaire perpétuel de la Société, dans l'absence de l'avocat Harduin, député à la cour par les États d'Artois pour le Tiers-Etat. Il lut une esquise de l'histoire d'Artois sous le comte Robert, deuxième du nom, jusques à sa mort.

L'académicien de Grandval donna ensuite un essai sur la cause de la décadence du goût. Il fut bien dit, avancé hardiment, prononcé avec grâce, et incontestablement prouvé.

Un sixième Académicien termina la séance, ce fut Masson. Il fit la lecture d'une ode et d'une autre petite pièce de poésie de sa composition. Mais l'une et l'autre ont été lues si vite qu'il n'a pas été possible d'en porter aucun jugement.

Toutes ces opérations durèrent jusques à sept heures, et, malgré les matériaux qui restoient encore (car il y avoit tant de choses préparées pour cette séance), on ne jugea point à propos de pousser l'assemblée plus loin. Le Directeur prit la parole (voiant qu'il y avoit encore assez de matière pour une nouvelle séance), et annonça une seconde assemblée à la huitaine, qui seroit également publique, pour le samedi 27 du même mois de mars, qui étoit le dimanche de la Passion. Tout le monde parut se retirer fort content et chacun applaudit au bon ordre observé dans ces exercices publics.

Assemblée générale le 27 mars, qui étoit le samedi avant le dimanche de la Passion.

Elle se tint à cinq heures du soir et dura jusques à sept. Elle fut publique comme la précédente, c'est-à-dire, qu'il y assista beaucoup de monde et plusieurs dames.

Enlart de Grandval en fit l'ouverture par une dissertation, dont il fit la lecture, sur l'usage des machines dans les poëmes épiques, dont les héros sont chrétiens, adressée à M. Le Franc, premier président de la Cour des Aydes de Montauban, et membre de l'Académie de la même ville, dont M. de Grandval étoit associé. Elle fut depuis imprimée dans le nouveau recueil qu'a donné cette Académie.

On a trouvé cette dissertation sur l'épopée ou poëme épique, fort savante, pleine de curieuses recherches, et de citations des meilleurs auteurs grecs, latins, italiens et françois.

L'avocat Cauwet lut ensuite une autre dissertation sur une médaille citée et rapportée par Mézerai comme véritable. Elle concerne la province d'Artois. L'Académicien en démontra la fausseté, non-seulement par la recherche et la perquisition des dates, mais par le sentiment des auteurs les plus exacts, et par les témoignages de plusieurs chartes, également contraires au fait qu'on prétend avoir occasionné cette médaille.

L'avocat Binot, garde des archives du Conseil d'Artois, termina cette deuxième séance par une troisième et dernière dissertation, au sujet de la dénomination de comté, attribuée à la province d'Artois. Il a avancé et prouvé qu'il y avoit des comtes d'Artois avant Robert 1er, frère de St-Louis, et en montre l'érection.

Cette séance avoit commencé par la réception du chevalier de Modène, en qualité d'Académicien honoraire de la Société littéraire.

L'an 1751, le six février, qui étoit le samedi avant la Septuagésime, il se tint, selon la coutume, une assemblée générale de la Société littéraire. On y renouvela les officiers. De Briois, avocat général, fut élu Directeur, et Galhaut, chanoine de la Cathédrale, fut choisi Chancelier. On y accorda une place d'associé vacante à Brunel, avocat. Il n'y eut aucun discours ce jour là, ils furent remis, selon l'usage, à l'assemblée publique, que l'on fixa au samedi 20 mars, veille du dimanche de *Laetare,* c'est-à-dire le quatrième dimanche de Carême.

Le 27 avril suivant, qui étoit le samedi avant le dimanche de *Quasimodo*, on tint une assemblée extraordinaire de la Société, et qui fut publique. En voici le sujet.

Le chevalier de Modène, dont il est parlé plus haut, fut si content de tout ce qu'il vit et entendit dans l'assemblée litté-

raire du 20 mars précédent, qu'il prit la résolution de demander à y être reçu associé, comme il étoit déjà de celle d'Amiens et de Marseille.

En conséquence, il écrivit du château d'Héricourt-en-Artois, entre St-Paul et Hesdin, où il étoit avec le chevalier de Roisin, enfant de la maison et capitaine, comme lui, au régiment Dauphin, infanterie, aux directeurs et officiers de la Société, pour demander au corps la faveur d'y être admis.

Aussitôt assemblée indiquée pour ce jour 17 avril, il y vint, et il fut reçu unanimement, ce qu'on appelle en latin : *Omnium votis, nemine repugnante*, sous le titre d'Académicien étranger. Et on fixa au 24 avril une autre assemblée pour les remercîments. Elle se tint en effet ce jour-là; le samedi 24, le chevalier de Modène étoit arrivé la veille du château d'Héricourt avec son confrère de Roisin. Tout se passa avec grâce et noblesse dans cette assemblée. Les remercîments finis, on a lu quelques pièces académiques pour terminer la séance.

Le chevalier de Modène est le second que la Société littéraire d'Arras a reçu sous le titre d'associé honoraire, ou d'aggrégé.

Observations sur la séance publique de cette Académie tenue le 20 mars 1751.

« Le second volume du *Mercure de France*, décembre 1751, parle de l'assemblée publique de cette Société, tenue le 20 mars précédent, à laquelle Briois, avocat général du Conseil d'Artois, présida. Il en fit l'ouverture, en qualité de Directeur, et l'abbé Galhaut, chanoine d'Arras, étoit Chancelier, lequel étoit l'année suivante Directeur.

» Dans l'assemblée générale dont il est ici question, l'abbé Galhaut, Chancelier, fit la lecture du commencement d'un mémoire sur l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Arras, lorsqu'il n'avoit qu'un même évêque avec Cambrai ; il en donna la continuation l'année suivante, lorsqu'il étoit Directeur. On y a remarqué de fort belles et savantes recherches.

» Si le *Mercure de France,* à l'endroit déjà cité, a dit peu de choses de la séance suivante, tenue le 27 du même mois de mars, c'est qu'elle n'eut pour objet que la réception du chevalier de Raymond de Modène, dont les particularités, sont rapportées plus haut.

» Après Pâques de cette même année, l'Académie de Soissons écrivit à notre Société pour lui demander l'explication de l'étymologie du nom Miolans, qui est une porte et un fauxbourg d'Arras. Les Académiciens de cette ville répondirent à ceux de Soissons et leur marquèrent que la porte Miaulans devoit son origine, ainsi que le fauxbourg, à Mahault, comtesse d'Artois, qui vivoit au commencement du XIV[e] siècle. Que cette princesse l'avoit fait bâtir sur le chemin qui alloit d'Arras à Lens, ce qui la fit appeler d'abord la porte de Mahault par où on va à Lens, petite ville à quatre lieues d'Arras au nord-ouest. Dans la suite, on s'est accoutumé à ne plus prononcer que porte de Mahault à Lens, par abbréviation. Puis par corruption de langage, on a dit Mehaut-Lens, enfin le bas peuple et les paysans n'en ont plus fait qu'un mot, qu'ils rendent par celui de Miaulan ou Miolen.

» L'Académie de Soissons a paru satisfaite de cette explication, et en a témoigné son remercîment à Messieurs nos associés.

» L'an 1751, le dimanche 7 novembre, veille de l'ouverture des Etats d'Artois, la Société littéraire d'Arras envoya une dé-

putation de plusieurs Académiciens de son corps pour haranguer d'Aligre de Bois-Landry, nouvel intendant. Ce fut Briois, avocat-général, qui porta la parole. »

L'an 1752, le 18 mars, qui, cette année, étoit le samedi avant le dimanche de la Passion, la Société littéraire d'Arras tint une séance publique, ainsi qu'elle avoit été ordonnée.

L'abbé Galhault, chanoine de la Cathédrale de la même ville, qui en avoit été élu ce jour directeur, fit l'ouverture de l'assemblée par la lecture d'une continuation de ses mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses d'Arras et de Cambrai; ce morceau commence à l'année 705, temps de la mort de St Vindicien, et finit à celle de l'évêque Treuvard, arrivée en 750. Il y a beaucoup de belles recherches.

Binot, avocat et trésorier des chartes d'Artois, nouveau chancelier de la Société, parla ensuite de l'avantage que produiroit une histoire complète de l'Artois; puis il lut un discours dans lequel il s'attacha à combattre le sentiment de certaines personnes qui soutiennent que l'histoire d'Artois ne sauroit être intéressante. Il parcourut les principaux évènements dont cette province a été le théâtre depuis le temps des Atrébates jusques à nos jours, et démontra, par une analyse succinte et fidèle, que le développement des faits qu'il indiquoit pouvoit former une histoire également instructive et curieuse.

Le Roux, avocat, nouvellement reçu dans la Société, prononça son discours de remercîment, dans lequel il prouva avec éloquence les avantages des belles-lettres, dont il fit une espèce d'apologie. Il avoit été élu Académicien dans la dernière séance.

Le Directeur répondit au nouvel associé et rendit justice à ses talents.

Suivirent après cela trois discours, ou dissertations sur différents sujets par les Académiciens Cauwet, de Grandval et Brunel.

Cauwet, avocat et échevin de la ville d'Arras, fit la lecture d'un mémoire historique et topographique concernant la rivière de Scarpe. Il y parla des sources de cette rivière, et des lieux qu'elle arrose, des ruisseaux dont elle est grossie, de sa navigation, et de son utilité par rapport au commerce.

Enlart de Grandval, conseiller au Conseil provincial d'Artois, associé honoraire de l'Académie de Montauban, fit part à l'assemblée de quelques idées sur les dictionnaires, et principalement sur un dictionnaire des synonymes françois; le but et la briéveté de son discours ont engagé l'auteur du *Mercure de France*, à le transcrire en entier.

Brunel, avocat, lut des réflexions sur différents sujets de morale et de littérature, où il fit entrer les portraits de plusieurs écrivains célèbres.

Masson termina la séance par une épître mêlée de prose et de vers, sur les agréments de la campagne.

Voilà ce qui composa l'assemblée. Elle a duré depuis cinq heures et demie jusques à huit heures du soir. Il y eut un grand nombre d'auditeurs de toute espèce, gentilshommes, magistrats, ecclésiastiques, hommes de robe et jésuites; il n'y avoit aucun religieux des autres ordres, aucunes dames ni demoiselles.

Albert-Louis-Emmanuel Bultel, second Président du Conseil d'Artois, y assista aussi et fut fort content. C'est la première fois qu'il parut à cette solemnelle cérémonie.

Le dimanche 29 octobre 1752, cette Société députa six

Académiciens pour aller saluer le nouvel évêque d'Arras, Jean de Bonneguise, le lendemain de sa prise de possession.

L'an 1753, le 27 janvier, la Société littéraire d'Arras tint une assemblée extraordinaire pour la réception de M. de Bonneguize, évêque de cette ville, qui vint y prendre séance en qualité d'associé honoraire, et qui prononça à ce sujet un discours éloquent, auquel répondit M. l'abbé Galhaut, Chanoine de la Cathédrale d'Arras, Directeur de la Société.

M. Harduin, avocat, secrétaire perpétuel, lut ensuite un Mémoire historique contenant la relation d'une tentative inutile faite en l'année 1493, par le maréchal d'Esquerdes, pour surprendre la ville d'Arras.

M. Le Roux, avocat, lut un discours intitulé : *l'Homme libre dans le devoir*, par lequel il établit que l'homme n'est vraiment libre qu'en rendant ce qu'il doit à Dieu, à ses supérieurs et à ses égaux.

M. Brunel, avocat, termina la séance par un autre discours, dont le but étoit de prouver qu'*il ne faut pas être trop docile à la critique.*

Le 31 mars, jour fixé pour l'assemblée solennelle, qui se tient chaque année dans le carême, M. Binot, avocat, et nouveau Directeur, exposa les heureux effets qu'a déjà produits l'établissement de la Société, et les motifs qui doivent exciter de plus en plus l'émulation parmi les membres de cette Compagnie.

M. Le Roux, chancelier, lut des *Réflexions sur l'Étude,* qui furent suivies du remercîment de M. l'abbé Simon, nouvel associé, dans lequel cet abbé s'attacha à faire voir combien la littérature est utile aux personnes de son état, quelle que soit

la partie du ministère ecclésiastique à laquelle ils se dévouent spécialement.

Après que le Directeur eut répondu à ce remercîment, M. Harduin lut des *Remarques sur les articles de la langue françoise*, et M. Enlart de Grandval, conseiller au Conseil provincial d'Artois, fit la lecture de deux lettres sur le *comique attendrissant*, l'une écrite par lui-même, l'autre par M. Ansart de Mouy, commandant l'école de l'artillerie à La Fère et brigadier des armées du Roi, aussi membre de la Société. L'objet de ces deux lettres est de défendre les intérêts du comique attendrissant, en le plaçant néantmoins au-dessous de la tragédie et de la véritable comédie.

M. Camp, avocat et échevin d'Arras, lut une dissertation en deux parties, dont la première concernoit des tombeaux antiques, des médailles et des urnes ou pots de terre remplis de cendres et de charbon, qui furent découverts en 1752, dans le village de Roclincourt, situé à une demi-lieue au nord de la ville d'Arras. Un habile antiquaire, informé de cette découverte, fut d'avis qu'elle ne tenoit rien du paganisme, et que les sépultures, dont elle offroit les vestiges, devoient être du XIe siècle. Cette opinion est combattue par M. Camp, qui entreprend de prouver que les antiquités de Roclincourt indiquent un mélange des usages que les anciens Gaulois et les Francs observoient à l'égard des sépultures ; ce qui, joint à plusieurs autres circonstances, le détermina à rapporter l'époque des monuments dont il s'agit au temps de la défaite de Clodion par Aëtius, près du lieu nommé *Vicus Helenæ*, que l'on croit être aujourd'hui la ville de Lens-en-Artois.

Dans la seconde partie de sa dissertation, M. Camp rend

compte d'une autre découverte faite le 15 décembre 1752, sur le territoire du village de Planque, proche de celui de Flers, dans le voisinage de Douai, où des laboureurs trouvèrent dans un champ deux vases de terre contenant au moins trente mille médailles ou pièces de monnaie romaine, dont deux seulement étoient d'argent, toutes les autres étant de bronze et très-bien marquées. Dans cet amas de pièces anciennes, il s'en est trouvé aux coins de plus de vingt Empereurs ou Impératrices, savoir : de Galien, des deux Valériens, de Posthume, de Claude-le-Gothique, de Quintilius, d'Aurélien, de Tacite, de Florien, de Carus, de Numérien, de Carinus, de Dioclétien, de Maximien, de Constance Chlorus, de Constantin-le-Grand, des deux Tétricus, de Marius, de Severina, et de Magnia Urbica. L'une des médailles d'argent, qui est de Galien, étoit placée au milieu d'un cercle ou anneau de gros fil d'argent parfaitement arrondi et poli, dans lequel cette médaille paraissoit emboîtée.

Camp, après avoir examiné les différentes conjectures qu'on peut former sur le dépôt d'une quantité de monnoie aussi considérable, pensa qu'elle a dû faire partie de la caisse de quelque tribun ou questeur subalterne d'une armée romaine qui, forcée de décamper subitement, n'aura pas eu le temps d'emporter cette monnaie destinée à la paie journalière du soldat. Ainsi finit cette séance.

Ici s'arrête le travail du P. Ignace sur l'ancienne Académie d'Arras. Pour le compléter, nous ajoutons les comptes-rendus des séances publiques depuis 1754 jusqu'à 1790, que nous avons pu trouver dans le *Mercure.*

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE D'ARRAS.

COMPTES RENDUS

des

SÉANCES PUBLIQUES

de 1754 à 1790.

(1754).

La Société littéraire d'Arras tint, le 30 mars 1754, son assemblée publique ordinaire, dont M. Le Roux, avocat, directeur en exercice, fit l'ouverture par un discours sur le jugement et sur le goût, dans lequel il établit les maximes suivantes : « Les mêmes règles qui servent à former le jugement sont celles qui forment le goût, car le jugement et le goût ne sont qu'une même faculté de l'âme; quand elle juge par sentiment et à la première impression que les choses font, c'est le goût ; quand elle juge par raisonnement et sur les principes dont elle

tire les conséquences, c'est le jugement : ainsi, l'on peut dire que le goût est le jugement de la nature, et que le jugement est le goût de la raison.

M. de Brandt de Marconne, nouvel associé, fit ensuite son remercîment, auquel le Directeur répondit au nom de la Société.

M. Cauwet, avocat, nommé à la députation ordinaire des États d'Artois, lut un Mémoire, pour servir à l'histoire de Mahault, comtesse d'Artois, depuis la mort de Robert II, son père, tué en 1302, devant Courtrai, jusqu'à celle de cette princesse, arrivée le 27 octobre 1329. Ce mémoire contenoit, parmi beaucoup de faits intéressants, le détail des deux premiers procès, que Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, intenta à Mahaut, sa tante, pour la déposséder du comté d'Artois, dont il se prétendoit légitime héritier, étant fils de Philippe d'Artois, mort avant Robert II, son père. La plupart des événements rapportés par M. Cauwet, étoient appuyés sur des pièces authentiques, tirées du dépôt des Chartes d'Artois, qui se conserve à Arras dans l'ancien palais des comtes de cette province, nommé la Cour-le-Comte.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel de la Société, lut un mémoire tiré des registres de la ville d'Arras, concernant les cérémonies qui s'observoient sous les ducs de Bourgogne, de la seconde race, lorsque ces ducs, en qualité de comtes d'Artois, ou les rois de France, souverains de la province, faisoient leur entrée solennelle dans cette ville. En décrivant la réception qui fut faite à Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, au mois de janvier 1430, M. Harduin parla de l'abbé de Liesse, personnage singulier, qui s'étoit trouvé sur le pas-

sage de cette princesse, pour lui faire des présents, et pour lui donner le spectacle des jeux auxquels il présidoit.

« Cet abbé de Liesse s'élisoit tous les ans par les officiers du bailliage, le corps de ville et la bourgeoisie ; et on lui donnoit, pour ainsi dire, l'investiture de sa charge, en lui remettant une crosse d'argent doré, du poids de quatre onces, qu'il étoit obligé de rendre à la fin de son exercice. On voit dans la liste de ces abbés, des officiers municipaux et même un gentilhomme; mais le choix tomboit pour l'ordinaire sur quelque marchand ou artisan. Sa principale fonction, étoit de donner, le dimanche gras, avec ses suppôts, qu'on appeloit *moines*, un divertissement public sur des échafauds. Outre cela, pour entretenir une certaine amitié avec les villes voisines, on envoyoit l'abbé de liesse et sa troupe aux jeux qui s'y faisoient, entre lesquels on remarque la *fête du Roi des Sots*, à Lille, et celle du *Prince de Plaisance,* à Valenciennes.

« Dans ces voyages que l'abbé faisoit aux dépens de la ville d'Arras, il étoit accompagné de son prédécesseur et de quatre Echevins. On portoit devant lui un étendard de soie rouge, aux armes de l'abbaye : il étoit aussi précédé de plusieurs tambours et trompettes, et d'un héraut vêtu d'une cotte d'armes de damas violet ; à la suite marchoient ses pages et ses laquais. »

M. Camp, avocat et échevin d'Arras, lut des recherches sur le commerce et les manufactures des Atrébates, depuis les siècles gaulois, jusqu'à la descente des Francs dans les Gaules. Pour montrer l'ancienneté de ces manufactures, il s'attacha d'abord à établir celle de la ville d'Arras, que César, dans ses commentaires, appelle Nemetocenna ou Nemetosena, nom composé de Nemetos et de Sena, qui ne pouvoit signifier parmi

les Gaulois, qu'un temple de druides ou de druidesses, selon l'explication de Fortunat, de dom Bouquet et de l'auteur de la religion des Gaulois. Après avoir prouvé par cette étymologie que la ville d'Arras étoit anciennement un lieu consacré à la religion, M. Camp parla du culte particulier des Gaulois envers Mercure, dieu des marchands, dont le nom, suivant les mêmes auteurs, est purement celtique, et il observa que le nom du village de Mercatel, près d'Arras, qui se trouve rendu par *Mercurii tellus*, dans les anciens titres latins, nous offre une étymologie celtique, relative au commerce et au culte de Mercure parmi les Atrébates.

M. Camp examina ensuite les divers habillements dont les Gaulois se servoient, particulièrement les druides et les nobles. Il s'étendit principalement sur le Sagum gaulois, dont les Romains adoptèrent l'usage et le nom depuis leur conquête. Il prouva, par le témoignage de plusieurs historiens, combien ces peuples estimoient les soies des fabriques d'Arras, et il en fit remonter l'établissement jusqu'avant leur irruption dans les Gaules, fondé sur des raisons tirées des auteurs et des lois romaines. M. Camp passa au détail des autres espèces d'étoffes que les Atrébates fabriquoient, et des teintures qu'ils y employoient. Il commença par les Xérampelines, *Xerampelinæ vestes*, que Suidas appelle par excellence *Atrebaticas vestes*, et dont les anciens nous désignent la couleur par une composition et un mélange admirable de teinture *inter coccinum et muriceum*. M. Camp discuta le passage de Trebellius Pollio touchant les soies et les draps d'Arras, si vantés par l'empereur Gallien. Il parla fort au long des birri de soie et de laine, *birri serici*, *birri lanæ*, que les Romains mettoient au rang

de leurs plus riches parures. Il fit voir que les Atrébates en fabriquoient de si beaux, qu'on les recherchoit à Rome avec empressement. Il expliqua ce que dit Flavius Vopiscus, *in Carino,* des birri que les habitants d'Arras et de Canusium envoyoient à Rome, et combattit le sentiment du sieur Brisson, élève dans les manufactures de Beauvais, qui, par une lettre insérée dans le Mercure de février 1750, a voulu persuader qu'il étoit simplement question, dans le passage de Vopiscus, d'habits militaires, qu'on avoit demandés aux Atrébates.

M. Camp soutint qu'on ne pouvoit interpréter ainsi ce passage, puisque Vopiscus, se plaignant des Romains de son siècle, qui frustroient leurs héritiers légitimes pour enrichir les gens de théâtre, ajoute précisément que cette manie de leur faire des présents s'étoit répandue dans tout l'empire, et que ceux d'Arras et de Canusium leur envoyoient en pur don des *birri* de leurs fabriques. M. Camp termina sa dissertation par des passages de St-Jérôme, du concile de Gangres, de St-Augustin, etc., qui achèvent de démontrer la splendeur du commerce et des manufactures des Atrébates, avant l'établissement de la monarchie françoise.

M. Enlart de Grandval, conseiller au Conseil provincial d'Artois, associé de l'Académie de Montauban, fit la lecture d'un discours préliminaire sur l'origine des langues, et en particulier sur la langue françoise, ce qui lui donna occasion de parler ainsi de l'état des lettres et des sciences sous le règne de Louis XV. « Les sciences et les arts ont été dans les derniers temps cultivés en France avec le succès le plus étonnant... Un poème héroïque, notre seul trésor en ce genre, les odes d'un nouveau Pindare, suivi d'un émule égal, ont perpétué jusqu'à

nos jours la gloire des Muses françoises. Mais dussions-nous céder la prééminence au siècle précédent pour les belles-lettres et les arts agréables, le nôtre l'emporte pour les sciences et les arts utiles. Un roi, digne successeur de Louis-le-Grand, a hérité de son estime pour les talents, et a continué de répandre sur eux ses secours et ses bienfaits. Nul objet d'étude négligé sous son règne, nul génie sans récompense. Les mers ont vu ses vaisseaux porter sous les deux pôles et jusqu'aux extrémités de l'Occident, non, comme autrefois, les productions surabondantes de nos campagnes ou les richesses multipliées de nos manufactures; mais des philosophes, des astronomes qui, à travers mille dangers de toute espèce et dans des climats où le nom des sciences est un nom inconnu, ont été mesurer le ciel et fixer la forme de la terre. Un fluide merveilleux, une substance merveilleusement cachée dans le sein de la nature, et qui n'avoit permis que des soupçons à la curiosité de nos ancêtres, a perdu un secret gardé depuis le jour de la création et s'est dévoilée malgré elle à nos regards plus subtils et plus pénétrants. Chaque jour nous révèle des mystères ignorés de la plus savante antiquité. Notre vue, aidée du secours de l'art, de ce tube admirable qu'elle doit au grand Newton, a franchi les bornes prescrites à ses organes, et, s'élançant d'un côté dans les vastes espaces du firmament, y va contempler à son gré la structure, l'ordre et la marche de ces corps immenses qui nous apprennent, par de nouveaux spectacles, à mieux connoître la main qui les fit; tandis que, d'un autre côté, s'insinuant dans des atômes imperceptibles, elle y découvre, elle y considère un nouveau monde et de nouveanx habitants. Tout a cédé à nos efforts, à nos recherches, à nos discussions, etc. »

M. l'abbé Simon lut des réflexions sur la complaisance, et prouva d'abord combien elle est nécessaire dans toute société :

« Il ne faut point, dit-il, étudier longtemps les hommes, pour apercevoir la diversité de leurs goûts et de leurs humeurs. Nous différons tous par mille endroits de ceux avec qui nous avons à vivre ; l'expérience de tous les jours ne le prouve que trop, et nous ne pouvons presque faire un pas dans le monde sans essuyer les plus fâcheuses contrariétés. Partons de ce principe. Nos caractères nous mettant sans cesse en opposition les uns avec les autres, quelle société peut nous unir, si la complaisance ne nous rapproche ? Transportons dans le commerce de la vie un homme inflexible qui ne sçache ce que c'est que de plier son humeur dans l'occasion : quel personnage y fera-t-il ? Comment, s'il est né taciturne, se plaira-t-il avec des parleurs infatigables ? Comment, si c'est un esprit fin et délicat, supportera-t-il tant de génies lourds et pesants, qu'il rencontrera presque à chaque pas ? Comment, s'il est enjoué, sympatisera-t-il avec un homme sérieux, dont une couche épaisse de gravité obscurcit toujours le visage ? avec un cacochyme, un hypocondriaque, qui n'offrira à ses yeux qu'un flegme rebutant, et dont le front couvert d'un deuil éternel, ne se déride jamais ? Si, partisan de hautes sciences, il n'aime que les entretiens sublimes, comment pourra-t-il se prêter à des conversations puériles, etc ? Incapable de transformer son inclination en celle des autres, également ennuyé et ennuyeux, il ne fera que porter en tous lieux la gêne et la contrainte. »

Après quelques portraits détaillés, qui firent sentir de plus en plus la nécessité de la complaisance, M. l'abbé Simon eut soin de précautionner ses auditeurs contre l'abus de cette qualité

aimable et vertueuse. Il attaqua ces personnes foibles, qui toujours prêtes à recevoir les impressions qu'on veut leur donner, adoptent tour à tour les sentiments les plus opposés, semblables à l'écho, qui rend indistinctement tous les sons qu'on lui envoie. Il ne se déchaîne pas avec moins de force contre ceux qui cachent les motifs les plus criminels sous les dehors d'une complaisance affectée ; et il conclut ses réflexions par les termes suivants. « C'est ainsi que le vice toujours odieux quand il paroît ce qu'il est, se montre fréquemment sous l'air de la vertu pour nous séduire plus sûrement ; c'est ainsi que la flatterie, la lâcheté, la perfidie, l'injustice n'empruntent que trop souvent les livrées de la complaisance, pour nous inspirer moins d'horreur. Arrachons-leur le voile imposteur qui les couvre ; point de moyen plus infaillible pour les bannir à jamais de la société. »

Cette séance fut terminée par deux épîtres en vers de M. le chevalier de Vauclaire ; l'une sur l'homme, et l'autre sur le néant des richesses.

La Société littéraire d'Arras tint, le 22 juin 1754, une assemblée publique à l'occasion de la réception du R. P. Lucas, jésuite. Le remercîment qu'il fit à ce sujet servit d'introduction à un discours sur l'excellence de l'histoire naturelle, dont l'utilité et les agréments firent les deux objets de sa division.

Pour ne pas sortir des bornes d'un extrait, on se contentera de rapporter ici quelques morceaux, dont le but étoit de prouver que l'Artois renferme une égale abondance de curiosités naturelles et de monuments antiques. Voici comment le P. Lucas s'exprima sur ce point dans l'exorde de son discours : « L'Artois, votre patrie et la mienne, messieurs, offre aux dissertations des

curieux tant d'objets intéressants, que la nature semble avoir secondé vos intentions et les miennes en réunissant dans les bornes étroites de cette province tout ce qui peut être utile au bien public, et satisfaire la curiosité des naturalistes. La multitude des choses singulières et même uniques qui se présentent, comme d'elles-mêmes, sous nos yeux et sous nos pas, les pierres dures et molles, les pierres à grains et à feuilles, les pétrifications de toute espèce, les cristallisations différentes, les bitumes, les soufres, les eaux, les végétaux, les minéraux, les médailles romaines du haut et du bas empire, les antiquités celtiques, tout s'y trouve, tout s'y offre à nos recherches ; on ne peut faire un pas sans fouler aux pieds les trésors de l'histoire ancienne. »

Le P. Lucas s'étendit dans sa première partie sur les secours que le naturaliste procure à l'historien, en lui fournissant de précieuses antiquités, et il détailla ainsi les découvertes de ce genre qu'il a faites dans l'Artois. « Toutes les parties de cette province ne semblent elles pas se disputer l'honneur de perfectionner l'histoire ? Dainville et Gouy-en-Artois réservoient à notre siècle, depuis plus de deux mille ans peut-être, la découverte de douze tombeaux singuliers, dont l'antiquité, la matière et la figure peuvent être le sujet d'une dissertation également curieuse et instructive. Les marais d'Ecourt-Saint-Quentin, après avoir fourni longtemps des tourbes plus noires et plus compactes que les tourbes ordinairss, n'en paraissoient refuser aujourd'hui à vingt pieds de profondeur, que pour nous découvrir d'un côté une antiquité cachée, une chaussée romaine, large de vingt-quatre pieds, dont le commencement et le terme sont encore inconnus..... Et d'un autre côté, un amas de piques,

de haches, de masses et de diverses armes gauloises et romaines. La sablière de Baralle, à six lieues d'Arras, nous a conservé, depuis mille trois cents ans, sous vingt-deux pieds de sable, des vases romains de différentes figures, des patères, des sympules, des jattes rondes et polies. Arras, Recourt, Fouquières, etc, présentent aux dissertations des naturalistes de nos jours, tantôt à vingt-deux pieds, tantôt à plus de cent pieds de profondeur, des arbres entiers dans une terre tourbeuse, dont ils sont noircis et pénétrés depuis plusieurs siècles, sans avoir rien perdu de leur nature combustible, en perdant leur couleur naturelle..... Quel fonds pour des dissertations savantes! Quelles richesses pour l'histoire ancienne! Quel trésor pour celle de cette province! »

Le nouvel associé traita ensuite des diverses ressources que nous devons au naturaliste, soit pour les besoins, soit pour les commodités de la vie. Il parla des vulnéraires, dont mille espèces se trouvent réunies sur les montagnes d'Hesdin, comme sur celles de la Suisse et de l'Espagne. Il indiqua deux ou trois sources d'eaux minérales, jusqu'ici presque inconnues en Artois, et plusieurs mines de fer, de plomb, de vitriol, dont les marques caractéristiques, qui se rencontrent partout au centre et vers les extrémités de l'Artois, semblent promettre un succès certain aux travaux des entrepreneurs. « N'envions donc point (dit-il en parlant du plâtre), n'envions point, Messieurs, aux autres contrées cette matière si utile; nous en trouvons dans celle-ci. On peut faire dans l'Artois ce qu'on fait dans l'Ile-de-France : Bourlon et Carency nous donneront un plâtre plus fin que celui de Montmartre.... du moins la découverte nous annonce un heureux succès; l'épreuve de la calcination et de

l'humectation l'assurera, et l'expérience le perpétuera pour l'honneur du naturaliste et pour le profit de l'Artois. »

Sur la fin de son discours, le P. Lucas entreprit de faire voir que le naturaliste satisfait presque toujours sa curiosité, en trouvant ou ce qu'il cherche, ou ce qu'il ne cherche pas, et l'Artois et ses environs lui fournissent encore des preuves de cette vérité. « Vous cherchiez, dit-il, dans les carrières, la position, l'étendue, la continuité et l'épaisseur des couches de terre, et vous avez aperçu, dans des blocs de pierre à la carrière royale de Ronville, près d'Arras, des empreintes et des lits entiers de coquillages ; dans celle de St-Vaast, à la porte d'Amiens, des globes de matière minérale, dont tous les rayons partent du point central et aboutissent à une circonférence inégale et champignonneuse; et dans celles de Berles, à quatre lieues d'Arras et de St-Pol, des huîtres pétrifiées et des marcassites de plusieurs espèces. Vous cherchiez dans des coquilles pétrifiées l'ouvrage des insectes marins, conservé dans des carrières profondes depuis le déluge général, et vous trouvez, dans des monuments antiques, ou l'ouvrage des premiers Gaulois, ou celui des anciens Romains.... Vous cherchiez à Méricourt, à 24 pieds de profondeur, quelle est la couche de terre ou de gravier où finit la matière tourbeuse des marais, et la drague * vous a rapporté différents fruits, des noix, des noisettes, dont la coque s'est conservée entière et solide pendant des milliers d'années.... Vous cherchiez dans les fontaines des simples aquatiques, et des roseaux pétrifiés se sont offerts à vos yeux dans celle d'Albert, sur les confins de cette province.... Vous faisiez creuser les

* Instrument pour tirer la terre à tourbe.

terres de Flers pour en examiner les différentes couches, et vous y avez déterré un amas considérable de médailles romaines bien conservées et réunies dans des vases de terre dure et solide.... Vous cherchiez près de Bouchain des sources peu profondes, et vous avez tiré de la terre des monnoies sarrazines qui ont enrichi votre cabinet.... Vous cherchiez dans les campagnes de l'abbaye de Dommartin des échinites marins changés en cailloux, et avec quel agréable étonnement vos yeux y ont trouvé des monnoies celtiques de fer!.... Vous faisiez jeter les fondements d'une église paroissiale à Gouy-en-Artois, et cette terre autrefois sanctifiée par de pareilles fondations, vous a offert des médailles françoises aussi curieuses et instructives qu'elles sont antiques et rares. »

M. Leroux, directeur, répondit au père Lucas, et lui dit entr'autres choses : « Nous croyons comme vous, mon révérend père, que la connoissance de l'histoire naturelle a toute l'utilité et les agréments qui peuvent attacher l'honnête homme : on ne peut rien ajouter aux preuves que vous avez su rendre si intéressantes ; on reconnoit avec plaisir que vous ne trouvez rien qui soit trop sérieux pour vos amusements, quand vous croyez pouvoir les faire servir à éclairer vos compatriotes.... Hâtez-vous, mon révérend père, de leur faire part des recherches savantes que vous leur annoncez ; empressez-vous de leur développer ces phénomènes qui ont pu arrêter pour quelques moments leur attention, mais dont il ne paroît pas qu'ils ayent su jusqu'aujourd'hui pénétrer la source, ou démêler les avantages ; dirigez leur contemplation : ouvrez-leur la terre qu'ils habitent ; expliquez-leur comment, depuis le déluge, elle n'est qu'une masse formée d'un assemblage de mille choses, qui

paroissant déplacées dans son sein, ne semblent offrir que des conjectures sur les causes de ce mélange étonnant. Placé avec eux comme dans un monde souterrain, montrez-leur que c'est souvent là que se trouve l'origine de ces changements qui nous arrivent à nous-mêmes, ou aux autres corps qui sont sur la surface de la terre; dites-leur ce qu'ils doivent penser des fontaines, des rivières, des vapeurs, de la formation et de l'accroissement des animaux et des végétaux; en un mot, de toutes les merveilles qui peuvent échapper à leurs lumières, ou résister à leur entendement. »

M. Enlart de Grandval lut des remarques sur les difficultés de la versification françoise. Il fit voir que ces difficultés résultent principalement de la multitude des articles, des pronoms, de certaines prépositions et conjonctions, des verbes auxiliaires souvent doublés, « toutes choses qui ne peignent rien, mais qui remplissent en partie la mesure et y tiennent la place d'autres mots qui exprimeroient un sentiment ou une image, unique ressort du nerf poétique. » Il fit encore observer que le défaut d'élision dans les voyelles, excepté l'*e* muet, excluoit la rencontre d'une infinité de mots, qui ne pouvoient plus se trouver ensemble dans notre poésie; que notre prosodie, quoique peu marquée, exigeoit des attentions très-délicates, parce que trop de brèves ou de longues dans un vers, le rendoient défectueux; que non-seulement la quantité des syllabes, mais encore leurs sons qui doivent être variés, et le choix des rimes, qui, quoique différentes entr'elles, sont cependant monotones et choquantes, quand elles roulent de suite sur une même voyelle, en rendoient l'arrangement très difficile. Ce qu'il y a de pis, ajouta M. de Grandval, c'est que nous n'avons sur cela aucune règle

qui puisse nous gouverner ; la liberté même fait le danger : rien de si borné que les préceptes de notre poésie, rien de si embarrassant que l'exécution. Le choix des syllabes brèves ou longues, celui des rimes et des sons est purement arbitraire ; il ne dépend que du goût du versificateur ; mais combien ce goût doit-il être sûr et exercé pour ne s'y pas méprendre, et qu'il est rare de l'avoir tel !... Les autres nations ont pour la poésie un langage à part, une langue des Dieux : nous retenons la nôtre dans toutes ses entraves ; nul écart de la grammaire, nulle licence n'y est permise. Les figures, la métaphore sont l'âme de la poésie, nous en exigeons sans doute, et nous prétendons que le poète nous anime, nous élève, nous échauffe, mais à condition que l'art se cache avec soin, et que l'enthousiasme ne s'éloigne pas trop du langage naturel. Peuple léger, vif et capricieux, nous voulons que la sagesse règne jusques dans la fureur poétique, etc.

M. le chevalier de Vauclaire récita deux pièces de poésie morale, imitées des vers de Boëce, sur la *Consolation philosophique.* On termina cette séance par un mémoire que M. Dupré d'Aulnay, membre de la Société littéraire de Châlons-en-Champagne, avoit envoyé pour tribut à celle d'Arras, à laquelle il est agrégé depuis peu, comme associé externe. Ce mémoire consistoit en des observations physiques sur le sel marin, pour réfuter les conjectures de M. R. P. V. J. au sujet d'un ouvrage imprimé dans un recueil de l'Académie de la Rochelle.

Nous apprenons que depuis la séance publique dont on vient de rendre compte, la Société littéraire d'Arras en a encore tenu deux autres, le 25 octobre 1754, et le 15 mars dernier. Voici la liste des pièces qui ont rempli ces nouvelles séances :

Essai sur la nécessité et l'utilité des recherches de monuments antiques et de médailles dans la province d'Artois, relativement à l'histoire du pays, par M. Camp ;

Observations sur l'origine et les étymologies de plusieurs noms de lieux anciens situés en Artois, par le même.

Remercîment de M. Foacier de Ruzé, nouvel associé, auquel M. Camp a répondu, en qualité de Directeur ;

Discours de M. Brunel, avocat, Chancelier de la Société, dont l'objet étoit de prouver combien le mépris de la littérature nuit au bien public.

Suite du Mémoire historique, lu par M. Harduin, à l'assemblée du 30 mars 1754, contenant la relation des cérémonies qui se pratiquoient dans la ville d'Arras, sous les ducs de Bourgogne de la seconde race, aux entrées solennelles de ces princes et des rois de France leurs souverains.

Essai historique sur l'origine de la langue françoise, par M. Enlart de Grandval, qui avoit donné le discours préliminaire de cet ouvrage à la séance du 30 mars 1754;

Observations physiques du R. P. Lucas, sur les découvertes qu'on a faites en creusant le lit du nouveau canal qui doit former une communication entre la rivière de l'Aa et la Lys, dont les travaux ont été commencés en 1753, à trois quarts de lieue de St-Omer, par l'ouverture de la montagne des Fontinettes.

Pour procéder avec ordre, le P. Lucas a divisé sa dissertation en quatre articles. Il expose dans le premier, quelle est la matière, la couleur, la situation, l'épaisseur et le nombre des différentes couches qu'on a coupées dans la montagne des Fontinettes. En parlant de la dernière couche de glaise, il rap-

porte les expériences qu'il a multipliées, pour se convaincre par ses yeux que l'origine des fontaines et des rivières doit être attribuée aux brouillards, à la rosée, à l'eau de pluie, etc. Et il réfute les autres systèmes qu'on a imaginés à cet égard. Il ajoute quelques réflexions sur les couches de sable qu'on a découvertes dans la montagne, du côté du village d'Arques; il observe que les grains du sable qui est vitrifiable, sont plus gros que ceux du sable ordinaire des sablières d'Artois, et que la plupart de ces grains sont taillés à six pans, qui aboutissent à une pointe commune; ce qui pourroit faire conjecturer que ce sont de petits prismes de cristal, semblables à ceux des cristaux colorés et non colorés de Suisse, de Portugal, etc.

Dans le second article, le P. Lucas distingue deux espèces tout-à-fait différentes de minéraux, trouvées dans les mêmes fouilles, à vingt-cinq pieds de profondeur.

La première espèce est une matière lourde, jaune et brillante, qui paroît métallique au premier coup-d'œil, mais qui ne l'est pas. Il prouve que plusieurs de ces fragments minéraux ont été autrefois de vrais bois, dont ils conservent encore les fibres ligneuses, les nœuds convexes et concaves, les racines et les branches naissantes. Il explique comment une métamorphose aussi singulière a pu se faire, comment ce bois a changé de nature sans changer de configuration extérieure, et surtout comment il peut se rencontrer dans le sein d'une montagne, dont la formation n'a point d'époque connue, et paroît être de la plus haute antiquité. Il passe ensuite à la décomposition qu'il a faite de ce bois minéralisé, et, après avoir prouvé qu'on n'y reconnoît pas les qualités d'un métal, il conclut que c'est un soufre minéral mêlé de quelques parties de sel neutre et d'une grande partie de terre.

Le second minéral est une matière talqueuse et transparente, composée de feuilles infiniment minces, appliquées et collées les unes sur les autres de manière que ce grand nombre de couches ne diminue point la transparence de la masse continue, et n'interrompt point la direction des rayons de lumière qui y passent en ligne droite presque aussi aisément que dans le verre.

Ces morceaux talqueux forment dans la glaise des étoiles en tout sens, dont les rayons divergens partent d'un centre commun qui n'est qu'un point, ou plutôt qui n'est formé que par les pointes inférieures des rayons mêmes qui y aboutissent et s'y réunissent tous en un seul point. Le P. Lucas décrit leur figure extérieure et leurs différentes dimensions; et, après avoir montré pourquoi quelques-uns de ces rayons paroissent entés les uns sur les autres, il s'attache à expliquer la formation singulière des épis de folle avoine qu'on y remarque distinctement et qui s'étendent dans le sein et selon la longueur de chaque rayon. Il soutient que cette matière talqueuse, bien broyée et bien pilée, est préférable au tripoli et au soufre pour les mastics fins, et qu'elle peut servir à blanchir l'argent quand elle a été calcinée dans le creuset, et réduite en poudre impalpable. Il explique enfin comment cette matière paroît vitrescible dans l'eau forte, où elle ne se dissout point et semble cependant se calciner dans un grand feu, où elle ne se vitrifie pas.

Le P. Lucas a détaillé, dans le troisième article, les indices qui paroissent annoncer aux environs du nouveau canal quelques mines de plomb, à une plus grande profondeur. Il a remis à une autre séance le quatrième article, dans lequel il parlera des divers fragments de végétaux et de parties animales qui

ont été trouvées dans les couches de sable, vers l'endroit où l'on a commencé l'excavation du canal *.

(1758).

M. le marquis de Mézières, lieutenant - général des armées du roi, et gouverneur de la ville de Longwy, élu associé honoraire de cette Compagnie, y prit séance le 11 février dernier (1758) ; et prononça pour sa réception un discours auquel répondit M. Denis, trésorier de la chancellerie d'Artois, Directeur de la Société.

Ensuite M. l'abbé Delys, bénéficier de la Cathédrale d'Arras, lut des observations météorologiques, dans lesquelles il examina si la grande hauteur du mercure peut indiquer en hiver un très-grand froid, comme l'insinue une planche graduée d'un baromètre de l'Académie de Florence ; pourquoi dans les vents du nord le mercure est toujours plus élevé que dans les autres vents, et pourquoi il était le 30 janvier de cette année à vingt-huit pouces onze lignes.

M. Durand fils, médecin des hôpitaux du Roi en survivance, fit la lecture d'une lettre sur une maladie extraordinaire à la fin de laquelle les cheveux de la malade se trouvèrent de couleur sanguine. Le Père Lucas, jésuite, lut une dissertation sur le même sujet, après quoi il donna des réflexions physiques sur la superficie de la terre, sur la formation des montagnes qui la couvrent, et sur les corps hétérogènes que renferment ses couches homogènes.

On croit devoir ajouter ici la liste des autres ouvrages lus

* Manquent les années 1755, 1756 et 1757.

dans quelques séances publiques, qui ont précédé et suivi celle dont on vient de rendre compte.

De M. Denis : Discours dont l'objet est de faire voir que les sciences sont nécessaires à l'homme, et qu'elles procurent à l'État et aux mœurs les plus précieux avantages.

De M. l'abbé Delys : Dissertation sur la diversité des langues, où l'on établit que cette diversité est nuisible aux sciences proprement dites ;

Mémoire sur la vie de François Richardot, évêque d'Arras, contenant le détail des cérérémonies observées à son entrée solennelle dans cette ville.

De M. Durand : Essai sur l'Homme.

Du Père Lucas : Mémoire sur plusieurs phénomènes hydrauliques de la province d'Artois. Savoir : les exondations singulières du puits de Boyaval, les sources bouillonnantes de Fontaine-lez-Boulans, les fontaines saillantes du château de la Vasserie, et les fontaines intermittentes de Bailleulmont ;

Nouvelles observations physiques sur les eaux du pays et des environs, particulièrement sur la fontaine du marais de Beuvry, près Béthune, et sur l'eau naturellement rousse de l'auberge de Mariembourg dans la ville de Douai ;

Histoire de la pierre à fusil, ou *silex,* dans laquelle il est traité de l'origine de cette pierre, de sa formation, de ses différentes espèces, de ses diverses configurations, des corps hétérogènes qui adhèrent à sa superficie, et de l'usage qu'on peut en faire.

De M. Camp, avocat, présentement député des États d'Artois à la Cour : Discours sur l'utilité des recherches de monuments antiques et de médailles dans la province d'Artois. (Seconde partie) :

Recherches historiques, tirées de plusieurs manuscrits et titres anciens, sur ce qui s'est passé à Arras en 1459 et 1460, au sujet des Vaudois ou prétendus sorciers, qui y furent condamnés à différents supplices.

Mémoire sur l'origine et l'ancien usage de la garance en Artois.

De M. l'abbé Simon : Dissertation sur les causes du pyrrhonisme littéraire.

De M. de Ruzé de Jouy, receveur et agent de l'ordre de St-Louis : Discours dont le but est de prouver que l'inconstance naturelle aux hommes nuit autant que la foiblesse des talents, dans la composition des ouvrages de littérature.

De M. Dupré d'Aulnay, membre de la Société littéraire de Châlons, associé externe de celle d'Arras : Réflexions sur la cause du flux de la mer, et de l'ascension de la sève dans les végétaux;

Autres sur le traité physico-mécanique, de M. Hauksbée, traduit de l'Anglais par M. de Brémont, et mis au jour avec des notes par M. Desmarest.

De M. Beauzée, professeur de grammaire à l'école royale militaire, associé externe : Essai d'analyse sur le verbe.

De M. Masson : Ode sur la naissance de M. le comte d'Artois.

(1759).

L'an 1759, le 7 avril, M. l'abbé Delys, Directeur, ouvrit la séance par une dissertation, où il examina les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de l'augmentation considérable des fermages. Après avoir amplement discuté et balancé les raisons pour et contre, il conclut que non seulement

cette augmentation est préjudiciable aux particuliers qui ne possèdent aucuns biens-fonds et aux cultivateurs, mais aussi qu'elle ne sçauroit se concilier avec les vrais intérêts du propriétaire des biens de campagne ; qu'elle empêche même les progrès de l'agriculture, enfin qu'elle nuit au bien de l'Etat et des finances du royaume.

M. le chevalier de Couturelle, Chancelier de la Société, lut un discours sur l'excellence de notre langue, dans lequel il fait envisager combien il est utile à la plupart des hommes de la posséder parfaitement.

Ensuite M. Bayart, le cadet, nouvel associé, prononça son remercîment, auquel répondit le Directeur.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel de la Société, donna la première partie d'un mémoire historique, tiré des registres de la ville d'Arras, concernant les joûtes, tournois et autres pareils exercices, qui se firent dans cette ville au XVe siècle, du temps de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte d'Artois. Il rapporta, entr'autres évènements, le détail des *faits d'armes* qui se passèrent à Arras, en 1423, sous les yeux de ce duc, entre le fameux Pothon de Saintrailles, et Lyonnel de Wandôme, gentilhomme de Boulonnois.

Le P. Lucas, jésuite, lut des réflexions critiques et physiques sur le système d'un auteur anonyme touchant la nature du sel marin et du sel gemme, et sur celui d'un philosophe adepte par rapport aux mêmes sels.

La séance fut terminée par la lecture d'un discours de M. l'abbé Jacquin, associé honoraire, sur la connoissance et l'application des talents. Il établit premièrement, dans ce discours, que tous les hommes naissent avec quelques dispositions

pour une science ou pour un art. Il indique après cela les moyens de connoître ces dispositions, et expose enfin de quelle manière on doit les cultiver.

(1760).

M. Enlart de Grandval, conseiller au conseil d'Artois, Directeur de la Société, en exercice, ouvrit cette séance (29 mars), par une dissertation sur l'origine des fiefs. Un grand nombre de savants ne veulent point qu'on recherche l'institution des fiefs au-delà des derniers Rois de la maison Carlovingienne, et, dans la crainte qu'on ne prétende en trouver des vestiges plus anciens, ils écartent toute idée de fiefs, possessions connues auparavant sous les noms de terres saliques et de bénéfices. Ceux qui soutiennent au contraire que les fiefs ont commencé avec la monarchie, ne voient que des fiefs dans les bénéfices et dans les terres saliques. M. de Grandval entreprend de concilier ces deux opinions si opposées. Les terres saliques et les bénéfices, dit-il, par l'exemption du tribut et par le service de guerre, étoient de véritables fiefs. Le nier, ce seroit ne disputer que du nom, et ces fiefs sont aussi anciens que la France. Les inféodations par lesquelles les Seigneurs, à l'exemple et par extension des anciens fiefs, se sont fait des sujets en propre, avec attribution de justice patrimoniale; ces fiefs, chargés dans la suite de droits pécuniaires à chaque mutation, droits qui les dénaturent et les avilisent, ne peuvent se rapporter, pour l'origine, qu'au temps où nous les voyons commencer à aparoître; à ces temps de trouble et de confusion qui renversèrent le trône des Rois carlovingiens.

M. de Ruzé de Jouy, receveur et agent de l'ordre de St-

Louis, Chancelier de la Société, fit la lecture d'un discours sur la bienfaisance qu'il envisagea principalement comme un moyen de se ménager des ressources dans les revers de fortune, et des consolations dans la vieillesse.

Ensuite M. le Sergent d'Hendecourt, chevalier d'honneur du conseil d'Artois, nouvellement reçu dans la compagnie, pour succéder à M. son père, fit un remercîment auquel répondit le Directeur.

Après ces discours, M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, donna la seconde partie d'un mémoire tiré des registres de l'hôtel-de-ville d'Arras, concernant les joûtes, tournois, faits d'armes et autres pareils exercices qui se firent dans cette ville, au XVe siècle, du temps de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte d'Artois.

M. l'abbé Delys, bénéficier de la Cathédrale, lut des observations météorologiques pour l'année académique finie à l'équinoxe du printemps de 1760.

Le P. Lucas, jésuite, associé honoraire, lut une dissertation historique sur le nom de *Caracalla*, donné à l'empereur Bassien à l'occasion d'une robe qu'il prit chez les Atrébates-Morins.

La séance fut terminée par la lecture d'un mémoire de M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-St-Eloy, associé honoraire, sur les minéraux, pierres et pétrifications du pays.

Extrait de la Dissertation du P. Lucas :

Après avoir exposé le doute d'Elius Spartianus sur l'endroit où le corps de Sévère fut brûlé après sa mort, et restitué le

texte d'Hérodianus sur le même fait, le P. Lucas conclut que les obsèques de Sévère se firent chez les Atrébates Morins, où les nouveaux Empereurs *Bassien* et *Géta* furent obligés de s'arrêter quelque temps pour cette cérémonie, et que ce fut pendant leur séjour dans ce canton que *Bassien Antonin*, charmé de la couleur, de la forme et de la noble simplicité des robes Atrébates, nommées *caracalles* en langage du pays, s'en revêtit lui-même, fit acheter toutes celles qui se trouvèrent alors chez les marchands de la contrée, et les fit transporter avec lui à Rome, où, selon Aurelius Victor, il en fit des largesses aux Sénateurs et au peuple; ce qui lui fit donner le nom de *Caracalla,* qu'il porta toujours depuis, comme l'avance Malbrancq dans Mémoires sur les Morins, liv. II.

Le P. Lucas observe que le mot *caracalla* n'a jamais été en usage dans aucune autre partie des Gaules que chez les Atrébates Morins; qu'ainsi ce mot est Morin; et que d'ailleurs il s'est transmis chez ces peuples, de génération en génération, depuis le règne de Bassien, jusqu'au temps du vénérable Bède et de St-Omer. C'est-à-dire jusqu'à la fin du septième siècle; d'où l'auteur tire la conséquence que cet Empereur a pris la caracalle et son nouveau nom chez les Atrébates Morins, soit à Boulogne, soit à Térouane.

Il s'attache ensuite à établir contre Xiphilin et quelques écrivains modernes, que le nom de Caracalla donné à Bassien n'était pas une dénomination injurieuse, ni un sobriquet pour le tourner en ridicule : idée d'autant moins vraisemblable que la beauté et l'élégance de la caracalle donnoient un air de grandeur à ceux qui en étoient revêtus.

Dans un second article, le P. Lucas traite de la couleur des

caracalles. Il en distingue deux espèces ; les unes, plus fines et plus garancées, réservées pour la parure des Sénateurs ; les autres, plus grossières et teintes dans une décoction de garance commune, destinées pour le peuple et pour les esclaves. La couleur de celles-ci est désignée par ce texte de Pline, liv. XVI : *Galliæ vero purpuram tingendi causâ ad servitiorum vestes ;* et le même auteur s'exprime ainsi au sujet des premiers, liv. XXII : *Jam vero infici vestes* scimus admirabili fuco.... Gallia (Belgica scilicet) *herbis Tyrium atque conchylium tingit, nec quærit in profundis murices.* Le P. Lucas apporte différentes raisons dont il résulte que ces caracalles étoient d'une couleur de garance fine et choisie, qui réunissoit l'éclat de la cochenille avec le feu foncé de la pourpre, et formoit un ton de couleur mitoyen, dont l'écarlate étoit la nuance supérieure et prochaine, et dont la pourpre étoit la nuance inférieure, ce qui devoit faire une couleur admirable, *admirabili fuco.*

Le P. Lucas, dans le troisième article de son ouvrage, décrit ainsi la forme de la caracalle atrébate : Cette robe noble et simple tout à la fois, descendoit jusqu'aux talons, mais sans être traînante, à ce que fait entendre Ælius Spartianus ; et elle étoit par là moins embarrassante et plus commode. Elle étoit ouverte comme les simarres, suivant le vénérable Bède, qui dit que c'étoit l'habit des prêtres de son temps : elle avoit des manches assez larges pour y passer aisément les bras : on pouvoit la mettre sans se gêner sur un autre vêtement, parce qu'étant un peu plissée sur les côtés et par derrière, elle s'élargissoit d'elle-même au besoin, et se prêtoit à l'épaisseur des autres habits qu'on mettoit dessous, au rapport d'Ælius Spartianus.

C'étoit une robe qui donnoit, comme il a été dit ci-devant, un certain air de majesté à ceux qui la portoient; et il est probable que ce fut pour relever sa taille, fort petite, que l'Empereur Bassien la préféra à toutes les robes romaines, et ne la quitta jamais, que quand il manœuvroit avec ses soldats sur les bords du Danube, où il se revêtoit alors d'une casaque germaine, découpée partout en lozanges et fort courte. *Herodian. In Bassiano.*

L'auteur ajoute que les caracalles n'étoient pas connues à Rome avant Bassien, se fondant encore à cet égard sur un texte d'Ælius Spartianus, qui le dit expressément liv. x : *Quod antè non fuerat.* Il prouve qu'elles différoient considérablement des cappes de Béarn et de Saintonge, dont parle Martial, liv. xiv, parce qu'elles avoient des manches, et n'étoient pas, comme les cappes, accompagnées d'un capuchon, mais se terminoient au cou, sans le surmonter. Le P. Lucas montre aussi que les robes des Gaulois transalpins (par rapport à nous) étoient des robes ou toges romaines, que Rome n'avoit point reçues d'eux, qu'ils avoient eux-mêmes reçues de Rome, suivant ce vers de Martial :

Gallia Romanæ nomine dicta togæ.

et que la forme de la toge romaine, devenue gauloise, n'avoit presque rien de commun avec celle de la caracalle atrébate, selon *Apulée in XI° aurei Asini.*

Le P. Lucas prouve également que la caracalle ne ressembloit à aucun des vêtements romains, dont il fait une énumération et une comparaison suivie avec cette robe atrébate; après quoi il indique les trois genres d'habillements dont Bassien

se revêtoit dans les trois états différents de sa vie. En temps de paix, sa robe favorite étoit la caracalle ; dans les temples, où il faisoit l'office de Pontife, sa robe sacerdotale étoit une tunique de lin ; dans son camp, en Germanie, sa robe militaire étoit une espèce de soubreveste fort courte ; trois sortes d'habits, que Xiphilin a confondus sous le seul et même nom de caracalle.

Dans la dernière partie de sa dissertation, le P. Lucas a pour objet de faire voir que la caracalle atrébate s'est, en quelque façon, perpétuée jusqu'à nos jours. Plusieurs probabilités le conduisent à penser que les simarres de nos chanceliers et celles de nos premiers présidents leur sont venues des Sénateurs de Rome, qui autant par goût que par complaisance pour Bassien, commencèrent presque aussitôt après l'arrivée de cet Empereur à Rome, et continuèrent depuis à porter des caracalles, comme des habits distingués, et qui caractérisoient leur état. L'auteur termine cet article en prouvant, par le témoignage de Bède, que dès le IIIe siècle et dans le VIIe, l'habit long des prêtres du Christianisme s'appeloit encore *caracalla* chez les Atrébates. *Eâ et meâ et sancti Audomari ætate clericis in usu fuit, et caracalla dicebatur. (Beta in Malbrancq);* et que, quand plusieurs conciles depuis ce temps-là ont recommandé aux Ecclésiastiques de ne point changer l'habit clérical qui étoit en usage dans les premiers temps, ils avoient en vue, à la couleur près, l'ancienne caracalle, dont la soutane actuelle est une imitation. Le P. Lucas a tiré ce morceau du second livre de l'histoire ancienne de la province d'Artois, à laquelle il travaille depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'histoire naturelle du même pays. Il prie ceux qui auroient fait des découvertes relatives à ces deux objets, de vouloir bien les lui

indiquer Il se fera un devoir de nommer les personnes à qui il sera redevable de quelques particularités intéressantes.

(1761).

Une séance publique se tint le 14 mars, et M. de Ruzé de Jouy, receveur et agent de l'ordre de St-Louis, Directeur de la Société, en fit l'ouverture par un discours sur les abus qui se sont introduits dans l'éloquence. M. Durand fils, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, médecin des hôpitaux du Roi, en survivance, donna des réflexions sur le mauvais usage que la plupart des hommes font de leur santé. Ensuite M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, lut un mémoire pour servir à l'histoire de la ville d'Arras depuis 1493 jusqu'en 1499. Le P. Lucas, jésuite, associé honoraire, fit la lecture du premier article d'un traité sur la tourbe d'Artois. M. l'abbé de Lys, protonotaire apostolique, avocat et bénéficier de la Cathédrale, termina la séance par un mémoire historique sur ce qui se passa, lors de la séparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai, après la mort de Gérard, depuis l'élection de Lambert jusqu'à sa consécration faite à Rome par le pape Urbain II.

La Société littéraire, à qui L. A. S. Electorales palatines avaient eu la bonté de donner, l'année dernière, une médaille d'or qui représente ces généreux Souverains, vient d'être honorée par Monseigneur l'Electeur d'une nouvelle marque de son affection. C'est une suite de médaillons d'argent, qui portent son effigie, et celles de vingt-neuf autres Princes de sa maison, dont le premier est Louis, duc de Bavière, créé en 1215 comte palatin du Rhin, et père d'Othon l'Illustre, qui épousa, en 1228, Agnès de Saxe, fille du dernier possesseur

du bas Palatinat. Sur le cordon du médaillon de Monseigneur l'Electeur se trouve gravée cette inscription :

Atrebatum musis meque meosque dedi. 1761.

La Société a remercié S. A. E. par la lettre qui suit :

« Monseigneur,

» C'étoit assez du premier bienfait de Votre Altesse Serenissime Electorale, pour imprimer dans nos cœurs une reconnoissance également vive et durable; et nous ne trouvons plus de termes qui puissent dépeindre celle que nous inspire, Monseigneur, la magnifique collection dont vous daignez encore nous gratifier. Quelque parfaits que soient ces médaillons, où l'excellence de l'art répond partout à la noblesse du sujet; ce qui en fait à nos yeux le plus haut prix, est qu'ils sont, Monseigneur, une preuve éclatante, un gage immortel de vos bontés pour nous. La vue des traits de vos augustes prédécesseurs redoublera l'intérêt que nous prenions déjà à leurs belles actions, et ce sera toujours avec une joie nouvelle, qu'en comparant tant de grands princes à V. A. E. nous verrons réunies en elle les plus louables qualités qui caractérisent et distinguent chacun de ces illustres Souverains.

» Que de gloire nous promet, Monseigneur, la bienveillance dont nous honore V. A. S. Si notre Société ne peut se flatter d'acquérir un nom brillant par ses travaux, vos faveurs suffiront pour la rendre à jamais célèbre.

» Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

(1762).

M. Durand fils, Directeur, en fit l'ouverture (3 avril), par des réflexions sur l'utilité du travail et de la tempérance, relativement à

la santé. M. l'abbé Delys, Chancelier, lut un mémoire sur l'éducation des abeilles pendant l'hiver; et il y rendit compte d'une nourriture pour ces insectes, qu'il a fait éprouver avec succès, et qui consiste dans la mixtion d'un tiers de miel et de deux tiers de bière.

M. Foacier de Ruzé, avocat-général du Conseil d'Artois, nouvel associé, prononça un discours de remercîment auquel répondit le Directeur. M. Lejosne Contay, marquis de La Ferté, autre associé nouvellement reçu, fit aussi son remercîment, suivi d'un discours sur les avantages que les Académies de provinces peuvent procurer à celles de la capitale, et le Directeur lui répondit pareillement. Le P. Lucas lut ensuite un mémoire, où il montra la nécessité d'établir en Artois, une société d'agriculture, et combien il est facile de la former. A cette lecture succéda celle d'un mémoire historique sur l'état de la Flandre, vers le milieu du XIII[e] siècle, par M. l'abbé Le Clerc de Montlinot, chanoine St-Pierre de Lille, associé ordinaire.

Des observations sur les fossiles d'Artois, par M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye de St-Eloi, associé honoraire, terminèrent cette séance académique.

(1763).

M. l'abbé Delys, Directeur en exercice, ouvrit cette séance (26 mai), par une dissertation historique sur l'époque de la conversion des Attrébates, ou anciens habitans d'Arras, au Christianisme. Il traita d'abord de leur religion primitive, qui devoit être celle des autres Gaulois, laquelle n'admettoit originairement qu'un seul Dieu, qu'il falloit adorer par un respectueux silence plus que par la prière et les sacrifices; mais les Gaulois obligés de

se soumettre aux lois des Romains, en adoptèrent aussi peu à peu les divinités. M. l'abbé Delys conjecture que ces innovations furent plus tardives chez les Attrébates qu'en plusieurs autres contrées de la Gaule. Quoiqu'il en soit, on ne sauroit douter qu'ils n'aient tôt ou tard invoqué Mercure, dont le culte existoit déjà parmi eux du temps de César, mais encore Diane, Pollux, etc., ce qui est prouvé par les noms latins de quelques villages voisins d'Arras, tels qu'on les voit dans les anciens livres.

Beaucoup d'historiens croient que l'Evangile n'avoit pas été annoncé aux Atrébates avant la mission de St-Vaast, que saint Rémi, archevêque de Reims, consacra évêque d'Arras et de Cambrai. Mais ils ne s'accordent point sur le temps de cette mission, que les uns placent en 530, et les autres vers l'an 500. M. l'abbé Delys préfère le sentiment des derniers, et il établit d'ailleurs que la religion chrétienne avoit été prêchée avant St-Vaast dans le pays des Atrébates. De vieux manuscrits portent que cet apôtre y trouva, à son arrivée, les débris d'une église détruite par les Vandales, et que St-Diogène, grec de nation, étoit évêque d'Arras, durant la persécution de ces barbares qui pénétrèrent dans les Gaules, en 407 et 408. M. l'abbé Delys va plus loin, et remonte jusqu'en 367, temps où il tomba miraculeusement sur le territoire d'Arras, affligé de la plus grande sécheresse, une laine mêlée de pluie, qui rendit aux campagnes leur première fertilité, et dont une portion se conserve encore aujourd'hui, sous le nom de *manne,* parmi les reliques de la Cathédrale. Ce prodige, attesté par St-Jérôme et par Paul Orose, auteurs contemporains, persuade à M. l'abbé Delys que le Christianisme étoit dès-lors connu au peuple d'Arras.

« On opposera peut-être, dit-il, que le miracle de la *manne* n'est point incompatible avec l'état d'un peuple idolâtre. Il est vrai que Dieu peut faire des miracles en faveur des infidèles, mais ce n'est que pour les faire entrer dans le sein de l'Eglise et pour approuver et confirmer la mission de ceux qui travaillent à les convertir. On doit donc au moins conclure que quelque ouvrier évangélique s'employoit alors à la conversion des Atrébates. »

M. de Ruzé, avocat-général au Conseil d'Artois, Chancelier de la Société, lut un discours, dans lequel il exposa combien l'agriculture contribue à la pureté des mœurs. « Quelle est encore la partie la plus saine de la société ? c'est celle qui est destinée aux travaux des champs; elle seule fournit un refuge à l'innocence exilée des villes. Le soleil paroît ne se lever que pour elle. Le caprice et le hasard ne règlent point dans les campagnes les heures du repos nécessaires à l'homme. On y respecte le silence de la nature et l'on s'enveloppe avec elle des ténèbres de la nuit. Lorsque l'astre du jour vient en dissiper les ombres, on se hâte de chasser le sommeil, qui ne s'opiniâtre pas à retenir le cultivateur dans les bras de la mollesse, il ouvre les yeux dans cet heureux moment où le soleil craint de les offenser par une lumière trop vive. La simplicité fait l'ornement de son habitation, la frugalité celui de ses repas. Il ne permet point à l'art d'altérer chez lui les productions de la nature, etc.

» Augmenter le nombre des cultivateurs, ajoute M. de Ruzé, c'est resserrer la sphère de la corruption. Si l'agriculture étoit en honneur, les gens de la campagne ne quitteroient plus le lieu de leur naissance, pour habiter les villes, qui ne seroient désor-

mais que l'asile des arts et des manufactures nécessaires, que la demeure de ces citoyens chargés de faire observer la police, de maintenir les loix, de régler les intérêts des particuliers, de veiller au bien général de la société, et de réprimer les abus qui pourroient s'y introduire. Les artisans réduits à un petit nombre, ne s'étudieroient plus à multiplier les besoins de l'homme, pour multiplier les moyens de s'enrichir. Le luxe diminueroit par degrés. Le seigneur d'un riche domaine n'iroit plus sacrifier, à la magnificence, le tribut que ses vassaux lui paient. Occupé à faire rentrer dans leurs veines le sang qu'il en tire, il ne confieroit plus ses intérêts à ces hommes avides et mercenaires, qui regardent les habitants de la campagne comme des esclaves, ou comme des victimes. Les loix deviendroient plus simples, parce que les intérêts seroient moins compliqués, la sincérité et la franchise feroient la loi suprême... Les devoirs de chaque état seroient moins difficiles à remplir; les droits du sang et de la nature seroient plus respectés, parce qu'il y auroit moins d'occasions d'y donner atteinte. Les enfants ne secourroient point le joug, pour s'enrôler sous l'étendard des plaisirs : ils n'épuiseroient point leurs forces encore naissantes à traîner le char de la volupté. »

A la suite des deux ouvrages dont on vient de tracer une idée, M. Dubois de Fosseux, écuyer de main du Roi, M. Le Merchier, ancien capitaine au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre de St-Louis, et M. l'abbé Pauchet, professeur de troisième au collége d'Arras, prononcèrent comme nouveaux associés, leurs discours de remercîments, auxquels M. l'abbé Delys répondit séparément, en qualité de Directeur.

M. de Fosseux, après avoir témoigné sa reconnaissance à la

Compagnie, s'attacha à faire voir de quel secours est la littérature contre l'ennui, soit dans la solitude, soit dans la société; et il divisa son discours en deux parties relatives à ces différens états. On se bornera à rapporter ici quelques morceaux de la seconde :

« Les personnes qui ne voient le monde que dans l'éloignement, s'en font une idée bien peu conforme à la vérité. Quelle différence de le connoître dans la spéculation ou dans la pratique! Le sort de ceux que la naissance et la fortune ont placés aux premiers rangs, paroît digne d'envie; les festins, les spectacles et mille autres fêtes se succèdent pour eux presque sans intervalle : leur vie n'est qu'un enchaînement de plaisirs... Mais ceux d'entre eux qui voudront être de bonne foi conviendront que souvent dans les lieux qui leur permettroient le plus d'amusements, ils n'ont trouvé qu'un ennui insupportable. L'idée charmante que l'on se fait par avance d'une partie de plaisirs, ne contribue que trop à le rendre insipide. La réalité est toujours au-dessous de ce que l'imagination faisoit espérer; et le cœur préparé pour quelque chose de plus piquant, dédaigne et méprise le peu qui lui est offert. Mais quant on pourroit supposer que l'ennui fût exclu des assemblées du grand monde, n'est-il point des moments vuides pour ceux mêmes qui sont emportés par le tourbillon le plus vif? Si pour remplir ces moments d'inaction, on ne trouve point de ressources dans son esprit, à quoi aura-t-on recours?... D'ailleurs combien de circonstances où des usages fondés, soit sur la raison, soit sur le préjugé, ordonnent de faire trève avec le monde! Le goût de la littérature aideroit à supporter le poids de ces devoirs en écartant l'ennui inséparable de l'oisiveté..... Il arrive fréquem-

ment que le hasard ou quelque autre occasion, rassemble des gens qui se connoissent peu. Alors l'ignorant et l'ignorant se causent une gêne réciproque : leurs esprits, s'aidant peu l'un l'autre, retombent sans cesse dans l'engourdissement. Le savant et l'ignorant peuvent s'entretenir sans ennui : celui-ci, quelques foibles que soient ses lumières, aime à jouir de la conversation du premier, qui sans affecter de supériorité, se fait un plaisir de l'éclairer. Le savant et le savant, lorsqu'ils ont le bonheur de se rencontrer, jouissent d'un agrément au-dessus de toute expression. »

M. l'abbé Pauchet, dans son discours de réception, entreprit de prouver qu'on ne peut être heureux sans la science.

Il récita de plus une ode sur la poésie, dont l'origine est ainsi décrite dans les trois premières strophes :

Après que le Dieu du tonnerre
Eut des sombres flancs du chaos
Fait sortir les cieux et la terre,
Et la plaine immense des eaux,
Ces monuments de sa puissance,
Furent trop peu pour l'excellence
De ses magnifiques desseins.
Formant un plus sublime ouvrage
Il voulut voir sa propre image
Dans le chef-d'œuvre de ses mains :
L'homme est créé, son œil contemple
Des miracles de toutes parts :
Il voit, il admire ce temple
D'un être qui fuit ses regards.
Brillante autant que libérale,
Pour lui seul la nature étale
Mille et mille trésors divers :

Frappé de son bonheur extrême,
Il voit, il sent qu'après Dieu même
Il est le roi de l'univers.

Déjà l'humble reconnoissance
Au fond de son cœur a parlé :
Déjà jusques dans son silence
Le sentiment s'est dévoilé.
Bientôt par sa voix innocente
D'un cœur que son bonheur enchante,
Éclatent les premiers transports ;
Poésie, immortelle flamme,
C'est à ces mouvements de l'âme
Que tu dois tes premiers accords.

M. Harduin, Secrétaire perpétuel, lut des observations sur l'*article* de la langue françoise, où il examina la nature de cette partie d'oraison, et entra dans plusieurs discussions touchant les mots, que d'habiles grammairiens ont voulu faire passer pour articles indéfinis et partitifs.

On lut ensuite la seconde partie d'un mémoire sur les coquillages fossiles d'Artois, envoyé par M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-St-Eloy, associé honoraire. Il y parle, entre autres choses des échinites, que les naturalistes désignent sous les noms de boutons, d'oursins, de hérissons, de châtaignes de mer, etc., et qui se rencontrent fort communément en Artois.

« On remarque, dit-il, dans nos pierres, quatre espèces d'échinites : la première, qui est la moins rare, est l'échinite en cœur, nommée autrement *pas de poulain*. Sa partie supérieure est empreinte d'une étoile à cinq rayons. Le reste de la co-

quille est chagriné et chargé de petites boules dont le plus grand nombre est usé. Dans ces boules ou mamelons, sont emboîtés, lorsque l'animal est vivant, des pointes entre lesquelles il pousse ses cornes, qui font rouler toute la coquille en différens sens. On voit de ces fossiles plus petits qu'une noisette, et d'autres aussi gros que le poing.

La seconde espèce est l'échinite en bonnet, celle-ci est d'une forme tout-à-fait différente de l'autre. Sa coquille est bombée et presque ovale : son étoile, qui a aussi cinq rayons, est moins apparente, mais plus étendue que celle de la précédente : elle suit tout le contour de la coquille, jusqu'à son dessous, qui est applati. Cette échinite paraît composée de petites mailles carrées, qui forment des bandes contiguës les unes aux autres. Les plus grands de ces coquillages ont deux pouces de longueur sur un pouce de hauteur; et les plus petites, que je n'ai trouvées que dans les marnes des monts de Rebreuve, * ne sont pas plus grosses que la tête d'une épingle. Ces petits fossiles, qu'on y rencontre abondamment sont très-entiers, bien chagrinés, et tout couverts de boules, ce qui peut engager à croire que, si l'on n'en voit point de pareilles sur les plus gros fossiles de cette espèce, c'est qu'elles ont été usées par quelque frottement. Les échinites en bonnet et en cœur ont également deux ouvertures, l'une dans le haut, l'autre presque au bout du dessous de la coquille, et ces ouvertures seroient percées à jour, si la coquille n'avoit pas un noyau de matière solide.

La troisième espèce, moins commune que les fossiles précédents, est l'échinite en cône; il y en a deux sortes, dont la

* Village situé près le bourg d'Houdain, à six lieues d'Arras.

première porte une étoile à cinq rayons, qui partent du sommet, suivent régulièrement le contour de la coquille, et vont aboutir à une seule ouverture, dans le milieu de la base ou partie inférieure de ce fossile. La seconde sorte d'échinite en cône, infiniment plus rare, est l'échinite à gros tubercules : on voit bien des fragments de ce coquillage dans les pierres blanches, mais il est fort difficile de le trouver entier, tel que M. de Grandval, conseiller au Conseil d'Artois, membre de la Société littéraire, le possède dans sa collection. Ce morceau est l'oursin fossile le plus curieux qu'on puisse voir. Il est garni de gros mammelons en compartiments, qui vont toujours en diminuant jusqu'au sommet; la coquille marine qui lui est analogue, est le plus bel oursin de la mer rouge, dont la figure est gravée dans la *Conchyliologie* de M. d'Argenville, pl. 25, lettre E. Ce sont les carrières d'Arras qui ont produit ce fossile.

» Enfin, la quatrième espèce est celle de l'échinite en bouton; elle est ronde et plate, trouée de part en part dans le milieu; elle porte son étoile ornée de petits tubercules sur tout le contour de la coquille, depuis le centre supérieur jusqu'au centre inférieur. On en trouve en Artois de la première grandeur, qui n'excède pas douze lignes de diamètre. J'en conserve trois, qui ne sont pas plus grands qu'un pois aplati, lesquelles ont un opercule qui couvre l'ouverture supérieure; au reste, ce fossile est moins rare dans les pierres blanches que l'échinite en cône de la première sorte, mais il est plus rare dans les pierres à fusil. »

M. Harduin termina la séance par la lecture d'une pièce de vers.

(1764).

M. Foacier de Ruzé, avocat général du conseil d'Artois,

Directeur de la Société, fit l'ouverture de cette séance par un discours qui avoit pour titre : *De l'Influence des Arts et des Sciences sur le Style.* Il commença par y exposer quelle a été l'origine de l'élocution et en quoi elle consiste. « Mais, ajouta-t-il, l'art de bien dire est-il le fruit de quelque méthode? La rhétorique détaille bien les couleurs qu'on peut employer, enseigne l'usage qu'on en doit faire, nous apprend que l'harmonie doit régner dans l'assortiment des phrases, de manière que l'on sente en elles une suite marquée, un enchaînement qui en constitue l'unité par des rapports mutuels. Elle exige le même concert dans la suite des mots qui composent la phrase. Elle veut qu'on leur donne du nombre et de la cadence; mais avec ces secours, le rhéteur n'est pas encore un homme éloquent. Est-il une méthode qui puisse enfanter l'expression et l'harmonie, et qui donne le moyen de faire un ensemble de toutes les parties du style? Les préceptes ne conduisent souvent qu'à des lieux communs, qui, bientôt, sont épuisés. Que le rhéteur cultive les arts et les sciences, il aura tous les trésors sous la main. Des connoissances acquises lui fourniront de belles images et lui donneront une idée d'ordre et de symétrie qu'il communiquera, sans effort, à son style. Heureuse nécessité qui oblige le littérateur à devenir savant! »

Nous ajouterons à cette citation plusieurs exemples qu'apporta M. de Ruzé pour prouver et développer sa proposition :

« Un homme de lettres, qui s'est livré à l'étude de la mécanique, voudroit décrire un gouvernement quelconque. Il se peint une vaste machine composée d'une infinité de roues, qu'un seul ressort met en mouvement. Le maintien de chaque état, relativement à ceux qui l'environnent forme, selon lui, un bel

équilibre, et cet équilibre résulte du point d'appui qu'ils se donnent les uns aux autres.

» Quelles sont ses idées lorsqu'elles se transforment dans ce que la peinture et la sculpture ont de gracieux et de sublime? Qu'il lui est aisé d'employer le ciseau et le pinceau pour donner du corps et de la couleur à ses pensées !

» L'optique sert à définir la prévention. Ne dit-on pas qu'elle produit le même effet que ces verres colorés qui font voir les objets tout autres qu'ils ne sont? Le littérateur ne fait-il pas usage, avec succès, du télescope, des points de vue, de la perspective et de la réunion de plusieurs rayons, pour en former un corps de lumière ?

» Comment mesurer des êtres abstraits, donner, pour ainsi dire, une forme spirituelle à la matière, si l'on ignore la métaphysique? Cependant on ne plaît souvent que par cet art. C'est ainsi que l'on exprime les révolutions de la nature, ou les rapports qu'elles peuvent avoir avec les mouvements de notre âme. N'est-ce pas une expression consacrée à l'éloquence, de dire que la mer est en fureur, pour faire sentir qu'elle est violemment agitée? Sans être philosophe, on ne peut se promettre quelque réussite dans cette manière d'écrire. »

M. le marquis de la Ferté, Chancelier, lut un discours sur l'histoire. Il démontra combien l'étude en est utile à tous les hommes, et surtout aux souverains. Après quoi, il entra dans l'examen des qualités que doit posséder un historien, de qui il exige principalement la plus exacte impartialité, la connoissance des mœurs, des usages et de la forme des gouvernements, un discernement exquis, une pénétration capable de dévoiler, autant qu'il est possible, les causes des évènements, mais sans ce

raffinement qui veut rendre raison de tout, et attribue souvent aux ressorts de la politique les effets d'un caprice ou du hasard ; enfin cet esprit d'ordre qui donne aux faits qu'on a à décrire l'arrangement le plus convenable et la liaison la plus naturelle.

M. l'abbé de Gaston, chanoine de la Cathédrale, nouvellement reçu dans la compagnie, fit son remercîment et lut ensuite un discours sur le travail, dont il prouva la nécessité et les avantages. « Chacun des hommes, dit-il, peut être utile à la société par quelque espèce de travail ; et celui qui ne lui rend pas à proportion de ce qu'il en reçoit, devroit être retranché du corps politique comme un membre stérile, qui profite d'un suc destiné à porter ailleurs l'esprit et la vie....

» Tout, dans la nature, ne semble-t-il pas nous dire que le travail est d'obligation? Il est un principe de vie et d'action répandu dans tout l'univers. Les astres qui nous éclairent sont dans un mouvement continuel. La terre n'est jamais, à proprement parler, dans un état de repos : elle travaille au milieu du calme de la nuit, et lors même qu'un hiver rigoureux paroît lui ôter sa vigueur et la condamner à la plus grande inertie, il se fait dans son sein mille fermentations secrètes. Toutes ses parties agissent les unes sur les autres par des rapports et des combinaisons dont l'effet est d'enrichir la main qui facilite ses opérations....

» Que d'animaux, à qui l'instinct tient lieu de raison, nous offrent des leçons, en travaillant sans relâche. Le castor, dédaignant les asyles que lui offre le hasard, se pratique, à force de soins et d'activité, une habitation dont les proportions et la solidité font l'admiration des hommes. La diligente abeille rejette de sa société toute ouvrière indolente et paresseuse ; tout

porte l'empreinte de l'harmonie et de la législation qui règnent dans ces petites républiques. Le lever du soleil est le signal qui anime les abeilles au travail ; chacune dirige sa course dans les campagnes ; il n'est pas une fleur, pas une plante odoriférante qui soit à l'abri de leurs larcins, et le sage, qui les admire, les voit revenir chargées d'un précieux butin qu'elles déposent, sans trouble et sans confusion, dans des cellules construites avec l'art le plus merveilleux. »

M. l'abbé de Gaston passa de ces exemples à des principes plus directement relatifs aux hommes, pour les convaincre qu'ils sont tous obligés de travailler, soit de corps, soit d'esprit, selon leur tempéramment, leur naissance, leur condition et les circonstances où ils se trouvent. Il fit voir que si les personnes laborieuses sont sujettes aux peines inséparables de l'humanité, elles évitent beaucoup de maux auxquels les gens oisifs sont bien plus exposés. Il montra que le travail prête des armes contre l'ennui, fait diversion au chagrin, écarte les attaques des passions, et il dit, entr'autres choses, au sujet de l'ennui :

« Est-ce le philosophe qu'on voit embarassé de son être, se déplaisant toujours où il est, voulant être où il n'est pas, sans consistance et sans repos, semblable à ces nuages poussés par des vents contraires, qui n'ont jamais d'assiette déterminée ou de mouvement régulier ? D'où vient cette expression bizarre : *je vais tuer le temps ?* A ce trait, vous reconnoissez sans doute le langage de l'oisiveté réduite à une sorte de désespoir. C'est par quelqu'un de ces malheureux esclaves, également dignes de mépris et de pitié, incapables de remplir les intervalles de la vie, qu'a été employée, pour la première fois, cette façon de parler aujourd'hui tant en usage. Étrange contradiction !

l'homme paresseux, si fortement attaché à la vie, trouve néanmoins le temps trop long; il en est tourmenté comme d'un pesant fardeau. Il veut tuer le temps, et le temps le tue lui-même, à force de lui faire sentir sa durée, tandis qu'il coule rapidement pour le sage, qui tâche de le retenir et de le fixer.

» Les biens les plus solides, dit plus loin M. l'abbé de Gaston, sont le partage de l'homme studieux. Le travail étend son être; l'Univers semble s'agrandir pour lui, tandis que le mortel inappliqué demeure toujours resserré dans le cercle étroit de ses idées....

» Quel que soit le genre d'occupation auquel se dévoue le premier, la récompense marche à la suite de son travail. Jurisconsulte, il entre avec confiance dans le dédale des lois, et, malgré les détours multipliés de ce labyrinthe, il remonte à cette première justice, règle immuable de la société; il apperçoit la vérité enveloppée sous un tas de formes et de chicanes; et il la saisit avec transport. Historien, ou seulement appliqué à l'histoire, il goûte un plaisir singulier à rétablir un point de chronologie, à fixer la juste époque d'un fait défiguré et obscurci sur lequel les savants étoient partagés. Philosophe, il arrache à la nature longtemps épiée un secret qu'elle s'obstinoit à lui cacher, et il triomphe de sa résistance. Géomètre, il parvient à la solution d'un problême qui piquoit sa curiosité. Astronome, son œil franchit, à l'aide du télescope, des espaces immenses; il se rapproche des astres, dont il combine les distances et les opérations. Naturaliste, il apperçoit, à la faveur du microscope, la circulation du sang dans un insecte, les progrès de la végétation dans une plante; il démêle, dans les fibres d'un arbriseau, cette sève qui fournit la substance et la vie aux feuilles et aux

fleurs ; et il éprouve, dans ces heureux moments, la joie extrême qui saisit Archimède, après ses premières découvertes. »

Plusieurs autres détails prouvent de plus en plus la thèse de M. l'abbé de Gaston, qui n'omit aucun des motifs capables d'exciter les hommes au travail.

M. Denis le jeune, avocat, nouvel associé, lut, après son remercîment, une dissertation sur Sénèque et Corneille, dont le principal objet est d'examiner quelques morceaux de la tragédie de *Cinna,* puisés dans Sénèque, en son traité de la Clémence, et de comparer les passages corrélatifs des deux auteurs. M. Denis, plein de respect pour le prince de nos poëtes tragiques, croit cependant pouvoir critiquer la manière dont Auguste reçoit, au quatrième acte, le conseil que lui donne Livie *d'essayer sur Cinna ce que peut la clémence.* L'Empereur y reproche à cette princesse de lui donner des conseils de femme; il l'accuse d'avoir trop de foiblesse ou d'amibition, et lorsqu'elle le conjure d'accorder *à son amour* la grâce qu'elle implore, il répond que *c'est l'amour des grandeurs qui la rend importune.* Sénèque, dont Corneille a emprunté le discours de Livie, dit que l'Empereur le goûta, et qu'il en remercia son épouse. Le poète françois paroît d'autant plus répréhensible de n'avoir point imité en cela son original, que lui-même, au cinquième acte de sa pièce, fait prendre à Auguste, la résolution de pardonner au conspirateur. Aussi, dit M. Denis, la scène dont il s'agit, condamnée par le bon goût, est-elle actuellement proscrite du théâtre. On a, en effet, supprimé depuis un certain temps, dans les représentations de *Cinna*, le rôle de l'impératrice Livie, qui ne paraissoit que dans cette même scène, et dans les deux dernières de la tragédie, où elle n'étoit qu'un personnage presque oisif.

La dissertation de M. Denis finit par un parallèle du style de Sénèque et de celui de Fontenelle, que bien des gens regardent comme assez semblables, et entre lesquels il observe une grande différence. (Cet ouvrage, présentement imprimé, se trouve à Arras, chez Nicolas, rue Saint-Géry).

Après que le Directeur eut répondu, selon l'usage, aux deux récipiendaires, M. l'abbé Pauchet, professeur de troisième au Collège d'Arras, récita une ode intitulée la Religion.

Cette pièce de poésie fut suivie d'un ouvrage assez étendu, dont M. de Fosseux, écuyer du Roi, fit la lecture. Ce sont des *Réflexions sur le Bonheur*, en deux parties, amenées par un exorde qui commence en ces termes :

« Si la plupart des actions de l'homme sont dirigées par l'inconséquence et attestent la faiblesse qui est son partage, où cette inconséquence et cette faiblesse sont-elles plus marquées que dans les démarches qu'il fait continuellement pour parvenir au bonheur ? Tout se rapporte à ce seul but : on ne néglige rien, on méprise les obstacles, on brave les difficultés, on entreprend tout pour se rendre heureux ; et les moyens qu'on emploie sont presque toujours ceux qui éloignent de l'objet qu'on recherche avec tant d'ardeur.

» Vainement aspirons-nous, dans cette vie, au bonheur parfait. Il est semblable à l'ombre qui fuit devant celui qui le produit, et qui est assez insensé pour espérer de l'atteindre. C'est un feu-follet qui voltige devant nos yeux, nous éblouit, disparoît et nous replonge dans une obscurité plus épaisse que celle qu'il a détruite. C'est une île escarpée dont les bords séduisants attirent un malheureux qui vient de sauver sa vie sur les débris de sa fortune. Il gravit en vain contre les rochers

qui entourent cette île. Dans l'instant où il croit toucher au but, la pierre qui le soutenoit s'écroule, et il retombe dans les abîmes d'où il avoit su s'arracher.... »

M. de Fosseux fait sentir, par beaucoup de raisons, que la médiocrité et la probité sont les deux seuls moyens qui procurent sur la terre le degré de bonheur auquel on peut raisonnablement prétendre. Il discute avec soin les obstacles multipliés qu'opposent au bonheur ces richesses dont on est si avide, et que l'homme, dès l'âge le plus tendre, apprend à regarder comme la source d'une félicité suprême. « Ses yeux sont frappés sans cesse de l'éclat des fortunes brillantes : ses oreilles ne s'ouvrent que pour entendre exalter les avantages dont elles font jouir. Tout concourt à diriger le poinçon qui grave sur la cire molle d'un jeune cœur, qu'être riche c'est être heureux. Cette cire devient marbre, et le caractère est ineffaçable. »

Les grandeurs ne sont pas appréciées, par M. de Fosseux, plus favorablement que les richesses. Il observe successivement la position des princes, des ministres, des généraux, de ceux qui tiennent les premiers rangs dans la magistrature, et il conclut que le bonheur n'est guère moins incompatible avec ces postes élevés qu'avec l'indigence et les conditions les plus basses.

Mais ce n'est pas seulement, eu égard à la fortune, au rang et aux emplois, que M. de Fosseux place le bonheur dans la médiocrité : c'est aussi par rapport au caractère, surtout en ce qui concerne la vivacité et la sensibilité, et même relativement à la mesure d'esprit et de connoissances dont chaque homme est partagé.

Dans la seconde partie, qui roule sur la probité, M. de Fosseux peint ainsi le tableau d'une famille vertueuse :

« Quelle félicité goûtent deux tendres époux, liés sous les auspices de la vertu, qui ont confondu leurs âmes, pour en former une seule dont toutes les volontés sont dictées par les mêmes lois ! Avec quelle douceur ils se retracent le jour heureux qui éclaira leur union ! Quel charme pour eux de se voir renaître dans d'autres eux-mêmes, dont l'existence resserre encore leur chaîne fortunée !

» Ces chers rejetons ne voient dans leurs parents que de vrais amis. Une chaste épouse, une mère sensible partage son temps entre l'affection qu'elle doit à son époux, le soin de sa maison, et la première éducation de ses enfants. Elle veille à la conservation des plus jeunes, et nourrit, avec l'aliment préparé dans son sein par la nature, ceux à qui la mollesse de leurs organes interdit des sucs plus nourrissants. Le père s'occupe à former les mœurs de ceux en qui la raison commence à se développer. Les semences de vertu qu'il a tirées de son propre cœur pour les leur communiquer, germent sans peine dans ces âmes flexibles qu'une main attentive dispose à produire un jour des fruits qui seront la récompense de la culture, etc. »

On lut, pour terminer la séance, une ode sur *le Luxe,* envoyée par M. le chevalier de Vauclair, aggrégé de la Société, et dont nous parlerions plus amplement si les bornes d'un extrait le permettoient.

(1765).

La Société tint, le 30 mars 1765, son assemblée publique ordinaire, dont M. le marquis de la Ferté, Directeur, fit l'ouverture par un discours sur l'histoire.

M. de Fosseux, écuyer du roi, Chancelier de cette Société, lut des réflexions sur le malheur.

M. de Béthune, marquis d'Hesdigneul, nouvel associé, fit son remercîment, auquel répondit le Directeur.

M. l'abbé de Gaston, chanoine de la Cathédrale, récita un poëme de 230 vers alexandrins, intitulé le *Point du Jour.* (Il a été depuis imprimé à Arras, chez de la Sablonnière).

Enfin, Denis le jeune, avocat, fit la lecture d'un mémoire sur la *Vie de Sénèque.*

M. l'abbé Delys, bénéficier de la Cathédrale, donna une dissertation sur le seigle ergoté. Après avoir décrit les signes qui le caractérisent, il exposa diverses conjectures sur les causes de l'*ergot*, et parla des effets de cette maladie du seigle, à laquelle on attribue une des plus funestes maladies de l'homme, connue des médecins et des naturalistes sous le nom de gangrène sèche. Ceux qui en sont vivement attaqués perdent les mains ou les pieds, les bras même et les jambes, sans hémorragie et presque sans douleur. On a vu de ces infortunés à qui il ne restoit que le tronc, et qui ont ainsi vécu plusieurs jours. Cette terrible maladie étant regardée comme produite par le pain où il entre une certaine quantité de seigle ergoté, M. Delys, au défaut de secrets pour prévenir l'ergot, dont les causes ne sont point assez connues, indiqua différents moyens, pour se garantir des maux qui en résultent.

L'un de ces moyens seroit de passer exactement le blé méteil dans un crible cylindrique, divisé en trois parties, où les fils de fer fussent inégalement espacés, de manière que les grains de seigle ergoté, qui sont ordinairement fort gros, ne pussent entrer dans les parties destinées aux bons grains. Par

là on les en séparerait, du moins pour la plupart; car il s'en trouve dont la grosseur n'excède pas celle des bons grains, quoiqu'ils les surpassent toujours en longueur.

Mais le moyen le plus efficace est de n'employer le blé mêlé de beaucoup de seigle ergoté que plusieurs mois après la récolte, et après qu'il a sué. Tous les auteurs conviennent que l'usage n'en est point alors dangereux.

M. l'abbé Delys proposa ensuite quelques vues pour empêcher que le peuple de la campagne ne consomme des grains trop récemment moissonnés. *

(1766).

Cette Société tint, le 22 mars 1766, sa séance publique ordinaire, que M. Dubois de Fosseux, écuyer du Roi, Directeur

* La maladie dont on vient de parler, a beaucoup régné en Artois depuis le mois d'août 1764; et c'est ce qui a donné lieu à la dissertation de M. l'abbé Delys. MM. les Députés généraux et ordinaires des États, informés des ravages que faisoit cette maladie, surtout dans plusieurs villages situés entre Arras et Douai, y envoyèrent aussitôt MM. de Larsé et Taranget, médecins, dont les soins parvinrent à arrêter les progrès d'un fléau si funeste, qu'ils imputèrent au pain fait de seigle ergoté et de blé trop nouveau dont les malades s'étoient nourris. Au mois de janvier dernier, ils remirent aux Etats, un mémoire contenant une exacte description de la maladie, avec les moyens de la traiter dans ses différentes périodes.

MM. les Députés ont fait distribuer dans toutes les paroisses de la province des imprimés de ce mémoire. Ils se sont d'ailleurs empressés de fournir aux pauvres malades des secours abondants en tout genre; et pour témoigner leur satisfaction aux médecins qui avoient secondé leur zèle, ils ont adressé à chacun d'eux une lettre flatteuse et honorable, avec une des médailles que les États firent frapper à la naissance de Monseigneur le comte d'Artois.

en exercice, commença par un discours intitulé : *De la Lecture*, où il s'attacha, entre autres choses, à comparer l'utilité de l'histoire et celle des bons romans.

M. l'abbé de Gaston, chanoine de l'église d'Arras, Chancelier de la Société, lut un éloge historique du feu roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

M. Enlart de Grandval, conseiller au Conseil d'Artois, donna ensuite des observations sur les fossiles de cette province, et M. l'abbé Delys, bénéficier de la Cathédrale, lut des notes sur quelques personnes illustres nées en Artois, ou qui ont vécu dans le pays.

On croit devoir rappeler ici, à l'occasion de cette séance, que la Société littéraire d'Arras, qui s'étoit empressée de témoigner son zèle, pour le rétablissement de la santé précieuse de feu Monseigneur le Dauphin, par une messe solemnelle dans l'église des PP. Dominicains, a aussi fait célébrer le 26 février, dans la même église, un service pour le repos de son âme.

M. de Bonneguise, évêque d'Arras, associé honoraire de cette Compagnie, y officia pontificalement, et l'Oraison funèbre du prince fut prononcée par M. l'abbé de Gaston, dont on vient de parler. Il prit pour texte ce passage d'Isaïe : *Precisa est, velut* à *texente*, *vita mea : Dùm ad huc ordirer, succidit me ;* et divisa son discours en trois points, dans lesquels il prouva que Monseigneur le Dauphin possédoit éminemment 1° l'esprit de sagesse et d'intelligence, 2° l'esprit de conseil et de force, 3° l'esprit de science et de piété. Cet éloge funèbre a été imprimé à Arras, chez Nicolas.

(1767).

M. l'abbé de Gaston, chanoine de la Cathédrale, Directeur en

exercice, ouvrit, le 25 avril, la séance par une dissertation sur la différence de l'esprit acquis et de l'esprit naturel.

M. Enlart de Grandval, Conseiller au conseil d'Artois, lut des réflexions sur l'emploi de l'amour dans les tragédies.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, donna des observations détachées sur divers points de la grammaire.

On lut ensuite, pour M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, associé honoraire, une addition à ses mémoires sur les fossiles d'Artois, imprimés à Arras, chez Nicolas, en 1765.

Le 4 Juillet dernier, la même Société fit célébrer un service dans l'église des Dominicains, pour le repos de l'âme de M. le maréchal prince d'Isenghien, lieutenant-général de la province d'Artois, gouverneur d'Arras, et protecteur de cette Compagnie, décédé le 6 du mois de juin.

(1768).

M. l'abbé Moulien de la Borère, principal du collége, nouvel associé, prononça son discours de réception, contenant un plan d'éducation fort détaillé, dans lequel tous les enseignemens littéraires sont dirigés vers la morale, dont ils forment pour ainsi dire, un cours complet.

M. l'abbé Pauchet, Directeur en exercice, répondit à ce discours. Il lut ensuite des réflexions sur la poésie, terminées par une ode sur le même sujet.

M. Binot, avocat, Chancelier de la société, donna une dissertation sur les causes et l'époque de l'établissement des communes en France.

Le reste de la séance fut rempli par la lecture d'un mémoire

de M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, associé honoraire, sur les limaçons terrestres de l'Artois.

Cet ouvrage a été depuis imprimé à Arras, chez Nicolas, avec des additions, où l'auteur s'exprime ainsi, touchant une découverte annoncée dans les papiers publics :

« Les limaçons vivent très-longtemps, quoique privés des parties qui paroissent essentielles à la vie des animaux. A la fin d'octobre 1767, j'ai coupé la tête à plusieurs limaçons qui se sont d'abord renfermés dans leur coquille, dont ils ont bouché l'ouverture, comme s'ils avoient été entiers, et ça été avec un grand étonnement que dans le mois d'avril dernier, j'ai vu sortir ces animaux pleins de vie, quoique sans tête. J'ai écrit aussitôt à M. de G.... pour lui communiquer cette expérience, et il a encore ma lettre. Je fus agréablement surpris, peu de temps après, de trouver ce qui suit dans la *Gazette de France* du 3 juin de cette année. « *Suivant une lettre écrite d'Italie par le père Boscovich au sieur de la Condamine, de l'Académie françoise et de celle des Sciences, le docteur Spallanzani, naturaliste, résidant à Modène a fait une découverte très-curieuse en histoire naturelle. Il prétend qu'ayant coupé la tête à des limaçons de terre, non seulement ces animaux n'en sont point morts, mais après s'être retirés pendant quelque temps dans leur coquille, ils en sont sortis de nouveau, pour se promener sur les plantes qui leur servent de nourriture. Il ajoute même qu'il leur est venu une nouvelle tête, organisée comme la première. Ce fait est trop extraordinaires pour n'avoir pas besoin d'être confirmé par de nouvelles observations.* »

« Je suis charmé que les miennes puissent appuyer celles du

savant italien. Au reste, je doutois beaucoup, en lisant cet article, de la reproduction des têtes nouvelles, parceque des limaçons, à qui j'avois coupé les quatre cornes avant l'hiver, n'en avoient pas encore reproduit; mais ces cornes étant repoussés depuis, il ne me paroît plus impossible que les têtes renaissent de même, et j'espère en faire l'expérience à l'avenir. »

« Les limaçons, dit aussi M. Wartel, ne sont pas les seuls animaux qui conservent la vie, après qu'on leur a enlevé quelques parties considérables. Les vipères, les couleuvres, les lézards vivent longtemps, quoique coupés en deux; les fourmis quand on leur a coupé le ventre, sans endommager leurs pattes, marchent, quêtent, et se saisissent de leur proie, comme si elles étoient entières, etc, »

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

HARDUIN,

Sécrétaire-perpétuel de la Société littéraire d'Arras.

(1769).

Le 18 mars 1769, veille du Dimanche des Rameaux, cette Société tint sa séance publique ordinaire, dont M. Binot, avocat, Directeur en exercice, fit l'ouverture par un discours sur l'utilité des belles-lettres, où il réfuta l'opinion de ceux qui les regardent comme nuisibles au gouvernement et aux mœurs.

M. Enlart de Grandval fils, procureur-général au Conseil d'Artois, MM. Rouvroy de Libessart et Leroy d'Hurtebise, conseillers au même Conseil, M. l'abbé Breuvart, professeur de rhétorique au collége d'Arras, et M. l'abbé Jacquemont, nouvellement reçus dans la Compagnie, firent leurs remer-

cîments, auxquels M. Binot répondit séparément, en qualité de Directeur.

M. l'abbé Moulien de la Borère, principal du collége, Chancelier de la Société, lut ensuite une épître d'environ 300 vers sur l'Éducation, qu'il suppose adressée par un jeune homme à son gouverneur.

(1770).

Le jeudi 7 avril, la Société littéraire d'Arras tint une séance publique dont M. l'abbé de la Borère, principal du collége, Directeur de la Société en exercice, fit l'ouverture par un discours sur les préjugés qui s'opposent à la réforme de notre éducation publique. M. Fosseux de Souchez, M. le baron Deslyons, M. de Harchies et M. le comte de Lannoy, nouveaux associés, prononcèrent leurs discours de réception, auxquels le Directeur répondit séparément. Ensuite M. l'abbé Breuvart, professeur de rhétorique, lut une explication du pseaume XVIII *Cœli enarrant*, selon les règles de la poësie lyrique. M. Harduin, avocat, et Secrétaire perpétuel de la Société, termina la séance par un mémoire contenant des faits et anecdotes tirés des registres de l'hôtel-de-ville d'Arras.

(1771).

Le 13 avril la séance commença par la lecture, que fit le Secrétaire, d'un mémoire de M. le marquis de Béthune-Hesdigneul, Directeur en exercice, alors absent, à qui le Roi vient d'accorder un guidon dans la compagnie des gendarmes de sa garde. Le mémoire dont il s'agit roule sur l'origine et les prérogatives de

la charge de maréchal de France, et doit servir de préface à un recueil historique de tous ceux qui, jusqu'à présent, sont parvenus à cette dignité. M. l'abbé Breuvart, professeur de rhétorique au collège d'Arras, Chancelier de la Société, lut ensuite une explication du pseaume VIII, *Domine, Dominus noster, quàm admirabile est* etc , selon les règles de la poésie lyrique. M. Denis le jeune, avocat, lut une dissertation dans lequelle, il prouve, contre beaucoup d'écrivains, que l'Artois n'a pas été érigé en comté l'an 1195, par Philippe-Auguste, en faveur de son fils Louis VIII, ni l'an 1237, par Saint Louis, en faveur de Robert Ier, son frère. M. l'abbé de La Borère, principal du collége, lut un éloge funèbre de M. Ansart de Mouy, inspecteur général au corps royal de l'artillerie, etc., l'un des associés ordinaires. Ce discours, fort étendu, fut divisé en deux parties, où l'auteur montra que M. de Mouy réunissoit toutes les connoissances et les belles qualités relatives à son état, et qu'il possédoit également toutes les vertus du vrai citoyen. M. le comte de Couturelle, chevalier de St-Louis, chambellan de S. A. S. Electorale palatine, récita un poème sur le même sujet, et M. l'abbé Jacquemont termina la séance par la lecture d'une idylle en prose, intitulée le *Juste mourant*.

(1772).

Cette Société tint, le 25 avril dernier, une séance publique, dont M. le baron Deslyons fit l'ouverture par le commencement d'une description géographique de l'Artois, ancien et moderne, où il examine, entre autres choses, en quoi consistoit le canton de la Gaule-Belgique, connu spécialement sous le nom de *Belgium*.

M. Denis, avocat, lut une dissertation sur le point de savoir si Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, empereur de Constantinople, fait prisonnier par les Bulgares en 1205, reparut véritablement en Flandre vingt ans après cette époque, ou si celui qui se donnoit pour tel, et que la comtesse Jeanne, fille de Baudouin, fit pendre à Lille, étoit un imposteur; M. Denis soutient ce dernier sentiment, contre l'auteur anonyme d'une lettre adressée à M. le maréchal de Brissac, et imprimée en 1771, dans le *Journal des Savans*.

Ce morceau fut suivi d'un écrit sur l'âme des bêtes, par M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye de St-Éloy, associé honoraire, qui entreprend d'y faire voir, par plusieurs raisonnements et par beaucoup de faits curieux et intéressants, que les bêtes ne peuvent être de pures machines.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel de la Société, termina cette séance, par un mémoire concernant le comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV, que l'on croit communément avoir été enterré à la Cathédrale d'Arras, en 1683, mais que certaines personnes voudroient faire passer pour le fameux prisonnier masqué, mort en 1703, à la Bastille. L'objet du mémoire, n'est pas de décider si ce prince est réellement inhumé à Arras, mais de rapporter ce qui se passa lors de son inhumation vraie ou supposée, le détail des obsèques, les fondations faites à ce sujet par Louis XIV, etc. L'auteur ajoute seulement quelques raisons, qui lui font regarder comme vraisemblable l'opinion contraire à la réalité de cet enterrement; opinion mise au jour pour la première fois en 1749, dans un livre intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse.*

(1773.)

M. le baron Deslyons, Directeur en exercice, ouvrit cette séance (24 avril) par la lecture d'une partie de sa drescription de l'Artois, dont il avoit lu le commencement à l'assemblée publique de 1772. Le morceau qu'il a donné cette année contient l'examen du cours des rivières et canaux, avec des remarques sur les moyens de rendre quelques-unes de ces rivières plus utiles, en les faisant servir à la navigation, et en empêchant les inondations qu'elles occasionnent.

M. Denis, avocat, lut ensuite des réflexions sur la diversité des goûts et des jugements en matière de littérature.

M. l'abbé Breuvart, professeur de rhétorique, fit la lecture d'une dissertation, dans laquelle il examine pourquoi les anciens croyoient que la plus triste de toutes les morts étoit de mourir dans l'eau.

Il combat le sentiment de Servius, adopté par Nannius, chanoine d'Arras, Delrio, le Père de la Cerda, et l'abbé Desfontaines, qui, d'après ce premier commentateur, ont prétendu que les anciens pensoient ainsi, parce que l'âme étoit selon eux une substance ignée que l'eau éteignoit, comme élément contraire. M. l'abbé Breuvart prouve que les philosophes, les poëtes de l'antiquité ne disent rien qui justifie cette interprétation, et il attribue à deux causes l'horreur des anciens pour le genre de mort dont il s'agit, l'une particulière aux gens courageux et guerriers, qui ne voient rien de plus glorieux que de périr dans un champ de bataille, l'autre commune à tous les hommes, qui craignoient extrêmement d'être privés, en mourant dans l'eau, des honneurs de la sépulture, dont ils faisoient dépendre leur bonheur dans l'autre vie.

M. Enlart de Grandval, doyen du Conseil supérieur d'Arras, lut des observations sur les reproches injustes qu'on fait à la langue françoise, savoir : qu'elle n'est point propre à certains genres, qu'elle a beaucoup de syllabes sourdes et étouffées, qu'elle n'a ni accent ni prosodie, qu'elle est ingrate pour la versification, qu'elle est incapable du musique, qu'elle manque de mots pour exprimer différents objets; enfin, que son orthographe ne répond pas à sa prononciation.

M. le Secrétaire a lu, pour terminer la séance, un écrit de M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye de St-Éloi, associé honoraire, intitulé : *Réflexions sur l'Imitation,* et particulièrement sur la manière dont elle a été pratiquée par Lafontaine.

La Société littéraire d'Arras, qui n'étoit autorisée que par une lettre du ministre, a obtenu, dans le mois de juillet 1773, des lettres patentes qui l'érigent en *Académie royale des belles-lettres*. Elles ont été adressées au Conseil supérieur de cette ville, lequel en a ordonné l'enregistrement, par arrêt du 24 août.

(1774).

M. Denis, avocat, Directeur en exercice, ouvrit cette séance (25 juin) par un éloge du feu roi, qui depuis a été imprimé, et forme une brochure in-8° de 50 pages, que l'on trouve à Arras, chez Nicolas. M. Enlart de Grandval, procureur général du conseil supérieur, Chancelier de l'Académie, lut ensuite un mémoire historique sur Alexandre-le-Grand, dans lequel il examine et combat quelques opinions de feu M. Rollin. M. l'abbé de la Borère, principal du collége, fit lecture d'une dissertation sur les passions des enfants, et sur la manière de les diriger

pour la formation du cœur et de l'esprit; après quoi M. Bauvin, associé honoraire, lut un essai de traduction en vers des *Sentences de Publius Syrus,* poète mimique, précédé d'un avertissement, où sont traitées plusieurs questions concernant la poésie.

(1775).

Pas de séance publique.

(1776).

Dans cette séance (30 mars), M. de Grandval fils, Directeur, a lu un discours sur le véritable objet des Académies littéraires. M. l'abbé Jacquemont a lu un discours sur l'union qui devoit régner entre les gens de lettres. M. l'abbé de la Borère a lu un discours sur la manière de faire tourner les passions des jeunes gens au profit de leur éducation. Enfin, M. Denis a lu pour M. Wartel, la continuation du traité des limaçons.

(1777).

M. l'abbé Jacquemont, Directeur en exercice, ouvrit cette séance par un discours intitulé : *Précis des avantages de la Littérature.*

M. Cauwet de Baly, Chancelier, lut un mémoire historique concernant les différentes tentatives que Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, fils de Philippe, mort avant son père Robert II, comte d'Artois, fit inutilement pour hériter de cette province, à l'exclusion de Mahaut, fille du même Robert II, qui l'emporta sur son neveu, parce que l'Artois n'étoit pas un fief masculin, et que la coutume du pays n'admettoit point la représentation, même en ligne directe.

M. le baron de Wismes fils, nouvellement reçu parmi les Académiciens, fit son remercîment, auquel M. l'abbé Jacquemont répondit.

M. Gosse, grand-prieur de l'abbaye d'Arrouaise, autre nouvel académicien ordinaire, prononça aussi un discours de remercîment, dans lequel il montra toute l'utilité des Académies littéraires, non-seulement pour le progrès des lettres, mais encore pour le maintien de la religion et pour le bien de l'État. Il entra à ce sujet dans plusieurs détails particuliers à l'Académie d'Arras.

Le Directeur répondit à ce discours.

M. Harduin, Secrétaire perpétuel, termina la séance par la lecture d'un mémoire sur le patois nommé *rouchi* ou *drochi*, que l'on parle en Artois. Après y avoir exposé les avantages qui résulteroient d'une grammaire succincte et d'un dictionnaire de cet idiôme, et après plusieurs observations sur les singularités qui les caractérisent et le distinguent du françois actuel, il rapporta, avec les explications nécessaires, un grand nombre de mots françois, que le peuple d'Arras et même beaucoup d'autres Artésiens qui s'expriment bien, d'ailleurs, emploient dans une signification différente de celle que leur donne le bon langage. Comme ces acceptions impropres sont moins faciles à éviter que l'usage des mots qui portent, pour ainsi dire, l'empreinte du *drochi*, M. Harduin a cru devoir s'y attacher principalement dans son mémoire.

(1778).

L'Académie de cette ville tint, le 13 avril 1778, une séance publique, dont M. Cauwet de Baly, receveur-général

des États d'Artois, Directeur en exercice, fit l'ouverture par un Mémoire sur les aydes que ces Etats ont accordées autrefois à leurs Souverains.

M. Foacier de Ruzé, avocat-général du Conseil d'Artois, Chancelier de l'Académie, lut un mémoire pour servir à faire connoître quels étoient en France, avant l'établissement des seigneuries et des inféodations, l'état et la condition des habitans de la campagne, la forme, le régime et les droits de leurs communautés.

Ensuite, M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée royale, nouvel Académicien ordinaire, prononça son discours de réception, auquel répondit le Directeur.

M. Dubois de Fosseux, ancien écuyer du roi, lut un éloge très-étendu du Chancelier de l'Hôpital, qui n'a pas été présenté au concours de l'Académie Françoise.

La séance fut terminée par une dissertation de M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye de St-Eloi, académicien honoraire, sur l'origine et les progrès de la langue françoise, où il rendit compte d'un ouvrage rare et très-singulier, de Geoffroi Tory de Bourges, imprimé à Paris en 1529, sous le titre suivant : *Champ fleuri, auquel est contenu l'art et science de la due proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement lettres antiques, et vulgairement lettres romaines, proportionnées selon le corps et visage humain.*

(1779.)

M. Foacier de Ruzé, avocat-général du Conseil d'Artois, Directeur en exercice, ouvrit cette séance, tenue le 12 avril 1779, par la deuxième partie d'un mémoire dont il avoit com-

mencé la lecture en 1778, et qui a pour objet de faire connoître quels étoient, en France, avant l'établissement des seigneuries et des inféodations, l'état et la condition des habitants de la campagne, la forme, le régime et les droits de leurs communautés.

M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée, Chancelier de l'Académie, fit la lecture d'un mémoire sur les avantages qui peuvent résulter d'un hygromètre comparable, pour l'astronomie, la navigation, la géométrie, la physique, la médecine et l'agriculture.

Ce mémoire avoit été précédé de deux autres lus par M. Buissart dans les séances particulières du 12 février et du 10 avril. Après avoir exposé, dans le premier, les motifs qui l'ont engagé à s'occuper de la recherche d'un hygromètre comparable, il y détaille plusieurs faits sur lesquels il se fonde, pour réclamer l'invention d'un instrument de cette espèce, imaginé en 1775, et dont M. Retz, médecin à Arras, se dit depuis peu l'auteur; instrument fort différent d'un autre présenté en 1773 par M. Buissart, au concours de l'Académie d'Amiens; sur quoi l'on peut voir les *Affiches de Picardie et d'Artois*, numéros 20 et 27, de 1778, et numéros 14 et 15, de 1779. Dans le deuxième mémoire, il donne les principes de la construction de ce nouvel hygromètre, où l'on emploie un tuyau de plume commune et ordinaire, fixé solidement à un tube de verre, au moyen de la gomme laque.

Ensuite M. Briois de Beaumetz, premier président en survivance du Conseil d'Artois, et M. du Quesnoy, avocat, échevin d'Arras, nouveaux Académiciens, prononcèrent leurs discours de réception, auxquels répondit le Directeur. Le premier prouva

la nécessité de diriger les travaux et les études littéraires vers des objets utiles. Le second s'attacha particulièrement à montrer quels sont les heureux effets du patriotisme, et combien il est glorieux pour les Académies, de travailler à exciter et à entretenir ce noble sentiment.

M. l'abbé Jacquemont, bénéficier de la Cathédrale, lut des réflexions sur l'éloquence.

M. de Fosseux, ancien écuyer du Roi, lut un éloge de Suger, abbé de St-Denis, et régent du royaume sous le règne de Louis VII, dit le Jeune, né en Artois, suivant l'opinion de plusieurs écrivains.

M. Gosse, prieur de l'abbaye d'Arrouaise, récita des vers à la louange de feu M. Enlart de Grandval, conseiller honoraire au Conseil d'Artois, l'un des membres de l'Académie, associé de celle de Montauban, homme également recommandable par le cœur et par l'esprit, décédé le 19 du mois de mars dernier.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, termina cette séance par la lecture d'un second mémoire sur le langage artésien, où il rapporta et discuta beaucoup d'expressions irrégulières et défectueuses, quoiqu'elles ne renferment aucun mot qui ne soit françois.

(1780).

M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée, Directeur en exercice, ouvrit cette séance par la lecture d'un mémoire contenant la description de quelques trombes terrestres, la première observée le 9 avril 1770, vers cinq heures après-midi, à Pommier, village situé entre Arras et le bourg de Pas; une autre le 21 juillet 1777, sur les deux heures après-midi,

à Billy-Berclau, près de La Bassée; et une troisième le 22 juillet 1779, entre cinq et six heures du soir, au village de Nivelle, au hameau de Flain, à Château-l'Abbaye et autres endroits voisins de Saint-Amand en Flandre. M. Buissart donna ensuite l'explication du météore dont il s'agit, d'après le sentiment actuel de la plupart des physiciens, qui pensent que les trombes doivent être, comme les autres météores, attribuées à l'électricité; et il conclut de là que les conducteurs électriques, placés en plus grand nombre, tant dans les villes que dans les campagnes, s'opposeroient probablement à la formation de ces trombes.

M. Briois de Beaumetz, premier président en survivance du Conseil d'Artois, Chancelier de l'Académie, lut un *Essai sur l'Imitation.* Après en avoir exposé d'abord les caractères et les avantages généraux, il en indique plusieurs inconvénients, dont les principaux sont d'étouffer le génie, qui ne connoît de modèle que la nature, et de déceler l'art, qu'on ne peut apercevoir, sans que l'intérêt soit distrait. Loin de prétendre cependant qu'on doive renoncer au commerce journalier des grands maîtres, il exhorte à se nourrir tellement de leurs écrits que leurs pensées deviennent en effet les nôtres, et que nous les imitions, mais sans le savoir. Il finit par observer que nous trouvons dans les anciens des exemples qui nous apprennent à employer l'imitation.

Le R. P. Venière, de l'Oratoire, professeur de rhétorique au collége d'Arras, nouvel Académicien, prononça son discours de réception, dans lequel il fit l'éloge de feu M. Enlart de Grandval, conseiller honoraire au Conseil d'Artois, qu'il remplace à l'Académie, et présenta l'analyse des différents ouvrages de ce magis-

trat, imprimés ou manuscrits, qui consistent principalement en dissertations excellentes sur l'origine des fiefs, sur celle de la langue françoise, sur le mérite de cette langue, sur l'enseignement des humanités, sur le théâtre, les arts libéraux, l'histoire naturelle de la province, etc.

Le Directeur répondit, suivant l'usage, au récipiendaire.

M. Gosse, Prieur de l'abbaye d'Arrouaise, lut une pièce d'environ 300 vers, intitulée : *Mon Rêve* ou *les Immortels*, dont il a pris l'idée dans les *Voyages de Gulliver*, par le Docteur Swift. Il feint d'être transporté en songe dans une île où, parmi les hommes ordinaires, s'en trouvent d'autres qui naissent immortels. Il s'imagine d'abord que ces derniers sont les plus heureux; mais un sage du pays lui apprend qu'ils souffrent tous les maux attachés à la nature humaine, et que leur immortalité n'est qu'un malheur de plus. Il dit entr'autres choses, que par une loi particulière, ceux de cette espèce, qui passent les 80 ans, sont déclarés morts civilement, ce qui fournit à l'auteur l'occasion de lui parler ainsi :

A l'âge où, dans votre île, un décret abhorré
Aux immortels ôte leur existence,
Près du trône appellé par un prince adoré,
Un ministre fameux, un vieillard vénéré,
Des feux de son génie éclaire encore la France.
Humble dans les grandeurs, ferme dans les revers,
L'une et l'autre fortune éprouva sa jeunesse;
Il fit taire l'envie, et sa mâle sagesse,
Sous la neige des ans étonne l'Univers.
Dieux, pour notre bonheur, vous qui l'avez fait naître,
Couronnez ses travaux des plus brillants succès,
Conservez long-temps aux François
L'ami du peuple et de son maître.

M. de Fosseux, ancien écuyer du roi, lut un éloge en prose de J.-B. Rousseau, divisé en deux parties, dont la première a pour objet la vie privée et les infortunes de cet auteur célèbre ; et la seconde, les productions qui lui assurent un rang distingué parmi nos grands poëtes.

La séance fut terminée par un troisième mémoire de M. Harduin, Secrétaire perpétuel de l'Académie, sur le langage artésien.

Dans sa séance extraordinaire du 15 avril 1780, l'Académie décida qu'elle écriroit à M. le Marquis de Lévis, nommé gouverneur de la ville d'Arras, pour le féliciter à ce sujet et le prier de conserver à l'Académie l'usage des deux chambres dont elle jouit au Gouvernement, et lui offrir le titre de Protecteur.

Dans la séance extraordinaire du 4 novembre 1780, M. de Cardon, major de la place, a été reçu académicien ordinaire.

M. Frenais, conseiller à la chambre des comptes de l'évêché de Strasbourg, a été reçu honoraire.

Elle a en outre résolu que le nom de M. Denis, avocat, actuellement domicilié à Douai, sera rayé du catalogue des Académiciens ordinaires, et qu'il sera inscrit parmi les honoraires.

(1781.)

Cette Séance, tenue le 24 avril dernier, fut ouverte par M. Briois, premier Président en survivance du conseil d'Artois, Directeur de l'Académie, qui donna la seconde partie d'un essai sur l'Imitation, où il fit voir, entr'autres choses, avec quel art Virgile a imité certains morceaux d'Homère, et comment Fénélon et Voltaire ont marché sur les traces de ces anciens poëtes.

M. Boucquel de la Comté, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre (infanterie), nouvellement reçu à l'Académie, prononça son discours de remercîment, dans lequel il amena l'éloge du patriotisme et la peinture des maux que l'égoïsme cause à la société.

M. de la Haye, substitut de l'avocat général du Conseil d'Artois, autre nouvel académicien, lut aussi son discours de réception, qui renfermoit une dissertation sur le goût.

M. de Beaumetz, en qualité de Directeur, répondit aux deux récipiendaires.

M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée, lut un mémoire sur les avantages qu'on pourroit retirer de la multiplicité des conducteurs électriques du paratonnerre, s'ils étoient espacés convenablement dans les villes et à la campagne. Il exposa que ces machines serviroient, non seulement à empêcher la formation des orages et des autres météores destructeurs, mais encore à fixer d'une manière invariable, et à peu de frais, les bornes champêtres, ce qui tariroit la source d'un grand nombre de procès qui s'élèvent à ce sujet. Il ajoute que les conducteurs, placés sur les grandes routes pourroient y tenir lieu de colonnes milliaires, et seroient d'ailleurs très-utiles à l'astronomie, ainsi qu'à la géographie, en donnant le moyen de vérifier les latitudes et les longitudes.

M. l'abbé Jacquemont, bénéficier de la Cathédrale d'Arras, fit la lecture d'un discours sur l'utilité des Académies.

M. Harduin, Secrétaire perpétuel, lut ensuite un quatrième mémoire sur le langage artésien.

M. Dubois de Fosseux, ancien écuyer du roi, lut un éloge de Monseigneur le Dauphin, père de S. M., qui avoit concouru

pour le prix proposé de la part d'une société anonyme, et fut un des trois, dont les juges choisis, pour décerner ce prix, firent, en 1779, une mention honorable.

M. Harduin termina la séance par quelques épigrammes et contes en vers.

(1782).

Cette séance (10 avril 1782) commença par les discours de réception de deux nouveaux académiciens, M. de Cardon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, major des ville et cité d'Arras, et M. Mathelin, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Géry. M. Du Quesnoy, avocat et échevin, répondit à ces discours, en qualité de Directeur.

M. de la Comté, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, infanterie, lut un mémoire sur l'exploitation des bois, dont l'objet étoit de prouver que les taillis de la province d'Artois, qui se coupent ordinairement à 9, 10, ou 12 ans, seroient d'un rapport bien plus considérable pour le propriétaire, et beaucoup plus utiles au public, si la coupe en étoit différée.

On lut ensuite deux pièces de vers envoyées par M. Bérenger, professeur d'éloquence au collége royal d'Orléans, honoraire de l'Académie d'Arras, ainsi que de celles de Marseille, de Nismes et d'Angers, savoir, des stances qu'il adresse à son hermitage, et une fable intitulée l'*Abeille et la Fourmi*.

M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée, lut un mémoire détaillé sur un conducteur électrique ou paratonnerre, dont il a découvert qu'étoit armée par hasard la belle tour ou

beffroi de l'hotel-de-ville d'Arras, bâtie dans le seizième siècle, pour répondre à diverses objections qu'on lui a faites, et il appuya ses réfutations sur l'autorité des physiciens les plus célèbres.

Cet édifice, élevé de 265 pieds de roi, a été, depuis son existence, garanti des atteintes de la foudre.

M. l'abbé Jacquemont, bénéficier de la Cathédrale d'Arras, fit la lecture d'un essai sur le style, dans lequel, entr'autres choses, il compara aux vers de Virgile, ceux d'Ovide, de Lucain, etc.

A ce morceau succéda un mémoire historique de M. Wartel, chanoine régulier de l'abbaye de Mont-Saint-Eloy, académicien honoraire, sur ce qui se passa en 1654, pendant le fameux siége d'Arras, dans cette abbaye, laquelle étant alors fortifiée, fut elle-même assiégée par les Espagnols, et reprise par le maréchal d'Hocquincourt.

M. de Fosseux, ancien écuyer du roi, entreprit de faire voir que dans les familles nobles et dans celles qui remplissent les premières classes de la bourgeoisie, on devroit enseigner le latin aux filles, et il développa tous les avantages qu'elles retireroient de cette langue, soit en restant dans le célibat, soit en embrassant l'état religieux ou celui du mariage.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie, termina la séance par la lecture de quelques poésies badines.

(1783).

Le 29 avril, après la lecture du programme concernant le prix de 500 f. institué par les États d'Artois*, M. de la Comté,

* Les États de la province d'Artois, dans leur assemblée générale

chevalier de l'Ordre de St-Louis, ancien capitaine du régiment de Navarre (infanterie), Directeur actuel de l'Académie, lut un

tenue au mois de novembre 1782, ont résolu qu'il seroit remis tous les ans à l'Académie royale des Belles-Lettres d'Arras, une médaille d'or de la valeur de 500 livres, pour être décernée par cette Compagnie au meilleur ouvrage qui lui seroit présenté sur un sujet d'histoire, d'économie rurale ou de commerce, sur les moyens de tirer un parti avantageux des productions du pays, ou de le rendre plus florissant.

En conséquence l'Académie, de concert avec Messieurs les Députés généraux et ordinaires des États, proposa pour le prix qu'elle devoit adjuger vers le temps de Pâques 1784, la question suivante :

« Toutes les terres de l'Artois sont-elles propres à être ensemencées chaque année, et quelle seroit la méthode à suivre pour faire produire des récoltes tous les ans avec avantage à celles qu'on jugera utile de dessoller ? »

L'Académie, dans la séance publique du 21 avril 1784, adjugea ce prix à un Mémoire dont M. Herman, avocat à Arras, est l'auteur.

La question proposée pour 1785, fut celle-ci :

« Quelles furent autrefois les différentes branches de commerce dans les contrées qui forment présentement la province d'Artois, en remontant même au temps des Gaulois ? Quelles ont été les causes de leur décadence, et quels seroient les moyens de les rétablir, notamment les Manufactures de la ville d'Arras ? »

L'Académie n'ayant pas reçu de Mémoire satisfaisant sur cette question, elle n'adjugea point de prix, et la même question fut remise pour l'année 1787.

La question proposée pour 1786, est celle-ci :

« Est-il utile en Artois de diviser les fermes ou exploitations de terres ; et dans le cas de l'affirmative, quelles bornes doit-on garder dans cette division ? »

L'Académie a aussi proposé pour 1787, la question suivante :

« Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins dans le territoire des villages de la province d'Artois, et de donner à ceux que l'on conserveroit une largeur suffisante pour être plantés ? Indiquer dans le cas de l'affirmative les moyens d'opérer cette réduction. »

discours dont l'objet étoit de faire voir combien les cours d'humanité sont utiles aux jeunes gens destinés à la profession des armes.

M. de la Haye, substitut de l'avocat-général du Conseil d'Artois, Chancelier de l'Académie, lut un Mémoire sur l'origine des anciens comtes de cette province.

M. le comte de Galametz, nouvel académicien, prononça ensuite son discours de réception, dans lequel il détailla les avantages que procure l'étude de l'histoire ; et le Directeur lui répondit.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, récita des Imitations, en vers françois, des trois odes d'Horace : *Sic te diva potens Cypri, Solvitur acris hyems,* et *Nullus argento color est.*

M. Buissart, avocat, assesseur de la maréchaussée, lut une dissertation sur le flux et reflux perpétuel de la matière électrique, et sur les phénomènes qui en résultent. Les causes de ce flux et reflux sont, suivant lui, la chaleur, l'humidité, et le poids de l'air, dont la variabilité est continuelle. Il prétend qu'au moindre changement qui survient dans l'une de ces trois choses, l'atmosphère gagne ou perd une quantité plus ou moins grande d'électricité, et que cette variation, en rompant plus ou moins l'équilibre électrique, produit la plupart des météores que l'on observe dans le ciel et dans la terre.

M. Gosse, chanoine régulier et prieur d'Arrouaise, lut une épitre en grands vers à M. le comte Léopold de Longueval-Buquoy, chambellan actuel de l'Empereur, colonel de cavalerie, etc., etc.

M. de Fosseux, ancien écuyer du roi, fit la lecture d'un

discours intitulé : *des Femmes et de l'Education,* où il entreprit de prouver, contre l'avis de certaines gens, que les femmes en général sont très-capables de diriger l'éducation de leurs enfants, par la patience, l'adresse, la douceur et la fermeté dont elles sont pourvues; que s'il est vrai qu'elles n'aient pas autant de génie que les hommes, elles peuvent s'en passer à cet égard, et qu'un grand génie n'est même pas bien propre à se charger d'une éducation; que par rapport à la religion, les femmes sont en état de donner à leurs enfants des connoissances suffisantes; qu'enfin l'extrême tendresse des mères est pour elles un moyen de plus de réussir, dans l'importante occupation dont il s'agit.

M. Harduin termina la séance par un mémoire servant de suite à quatre autres, qu'il avoit lus précédemment sur le langage artésien, c'est-à-dire sur les mots très françois employés improprement, et les tours de phrase singuliers et défectueux, dont on fait usage en Artois, indépendamment du patois proprement dit.

(1784)

Le Secrétaire a ouvert cette séance, qui s'est tenue le 21 avril, en déclarant que l'Académie avoit adjugé à un mémoire ayant pour épigraphe : *Mutatis requièscunt fœtibus arva*, (Géorgiques de Virgile), le prix proposé en 1783 sur cette question d'agriculture :

« Toutes les terres de l'Artois sont-elles propres à être en-
» semencées chaque année, et qu'elle seroit la méthode à
« suivre pour faire produire des récoltes tous les ans avec
» avantage à celles qu'on jugeroit utile de dessoler ?

M. Herman, avocat à Arras, auteur du mémoire couronné, établit que toutes les terres de la province sont en effet susceptibles d'un rapport annuel, et il indiqne les moyens de parvenir à ce but.

Une analyse détaillée de cet écrit a été lue par M. Dubois de Fosseux, ancien écuyer du roi, l'un des commissaires nommés pour l'examen des ouvrages envoyés au concours.

Il a été au surplus déclaré que l'Académie avoit remarqué de très-bonnes vues dans un autre mémoire désigné par cette devise, aussi tirée de Géorgiques :

. . . . *Pater ipse colendi*
Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
Movit agros, curis acuens mortalia corda. . . .

Après la lecture et la distribution d'un programme concernant de nouveaux prix, M. de Robespierre, avocat, M. Ansart, médecin, et M. Lesage, avocat du roi, au siège de la Gouvernance ou Bailliage d'Arras, prononcèrent leurs discours de réception, auxquels répondit M. du Quesnoy, avocat et échevin, faisant les fonctions de Directeur.

M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie, récita une ode à la *Santé*.

M. de Fosseux termina la séance par une dissertation badine sur la langue des femmes. Il y montra que c'est avec raison qu'on accuse les femmes d'aimer à parler, accusation qu'il fonde sur le témoignage des anciens et des modernes. Il assigna ensuite diverses causes à cette inclination des femmes, et finit par prouver qu'elle est avantageuse à leurs enfants, à leurs maris et à elles-mêmes.

1785.

Cette Académie a tenu, le 6 avril, une séance publique, que M. Harduin, avocat, Secrétaire perpétuel, a ouverte par la lecture du programme des sujets de prix mis au concours.

Ensuite M. Mathelin, docteur de la maison de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Géry, Directeur de l'Académie, a lu un discours sur les plaisirs, qu'il a partagés en trois classes, ceux des sens, ceux du cœur et ceux de l'esprit, et il a mis les derniers au-dessus des autres.

Ce morceau a été suivi d'un discours de M. le comte de Galametz, Chancelier, intitulé *des Récompenses,* où il établit que rien n'influe d'une manière plus sensible sur les mœurs et les talents que les récompenses honorables accordécs à ceux qui se distinguent par l'une ou l'autre espèce de mérite.

L'Académie françoise ayant choisi pour sujet du prix d'éloquence de cette année, l'éloge de Louis XII, M. de Fosseux, ancien écuyer du roi, en a pris occasion de communiquer à l'assemblée des réflexions sur la vie de ce prince.

M. Buissart, conseiller-assesseur de la maréchaussée, a exposé dans une dissertation météorologique, qu'y ayant, selon les observations des physiciens, un certain rapport entre la température de chaque année, et celles des neuvième et dix-neuvième années correspondantes, on avoit eu raison de conjecturer que l'hiver de 1775 seroit rigoureux, parceque cette année concourt dans la période lunaire de 9 ans avec 1776 et 1740, et dans la période lunaire de 19 ans avec 1766, 1728 et 1709.

A la séance du 21 avril 1784, M. de Robespierre, avocat, lut un discours sur l'origine, l'injustice et les inconvénients du préjugé qui fait rejaillir sur les parents des criminels, l'infamie attachée à leur supplice.

A quelque temps de là, comme le société royale des sciences et arts de Metz avoit proposé ce sujet pour le prix qu'elle devoit décerner au mois d'août suivant, M. de Robespierre envoya son ouvrage au concours, après y avoir ajouté, pour remplir entièrement les vues de la compagnie, l'exposition des moyens qui pourroient servir à la destruction d'un préjugé si déraisonnable. Il a fait part dans la séance dont on rend compte ici, de son addition à cet ouvrage, qui a obtenu l'une des deux médailles de 400 livres distribuées sur l'objet dont il s'agit, par la société royale de Metz.

M. Harduin a lu quelques pièces de poésie, entr'autres, une ode sur la mort de Jean-Baptiste Rousseau, composée et imprimée dès 1741, époque de cet évènement, mais à laquelle il a fait, dans la suite, des corrections considérables.

M. de Fosseux, qui l'année dernière avoit lu avec succès une dissertation badine sur la langue des femmes, en a donné, pour terminer la séance, une du même genre sur la tête des personnes de ce sexe.

(1786).

M. Dubois de Fosseux, Secrétaire perpétuel, à l'ouverture de la séance du 27 avril, a annoncé que l'Académie avoit décerné le prix fondé par les États d'Artois, qui est une médaille d'or de 500 livres, ou pareille somme en espèces, au mémoire de M. Delegorgue le jeune, avocat au Conseil d'Artois, sur cette question :

« Est-il utile en Artois de diviser les fermes ou exploitations des terres; et dans le cas de l'affirmative, quelles bornes doit-on garder dans cette division ? »

L'Académie a accordé un *accessit* au mémoire de M. Delestré du Terrage, avocat à Paris, et des mentions honorables 1° au mémoire de M. M. L. H. F. M. H. A. R. D. B. A.; 2° au mémoire de M. Jean-Baptiste Bizet, d'Amiens; 3° au mémoire de M. Coquelet, Chanoine de l'Église première Collégiale de Cambray.

Le Secrétaire, après avoir publié le programme des prix pour 1787 et 1788, a lu le mémoire couronné et des analyses des mémoires qui ont obtenu l'accessit et les mentions honorables.

M. le comte de Galametz, Directeur, a lu ensuite des réflexions sur le Bonheur.

M. Legay, avocat, nouvel Académicien ordinaire, a fait son discours de remercîment, suivi d'une dissertation contre le divorce.

M. de Champmorin, major au Corps royal du Génie, nouvel Académicien ordinaire, a remercié l'Académie et a prouvé l'utilité de connaissances pour le militaire.

M. Taranget, docteur en médecine et professeur royal en l'Université de Douai, nouvel Académicien honoraire, après avoir témoigné sa reconnoissance à l'Académie, a lu un discours sur la constitution physique et morale des femmes.

M. le comte de Galametz a répondu séparément à chacun de ces trois discours.

M. de Robespierre, avocat, Chancelier de l'Académie, a fait l'ouverture de la seconde séance par un discours fort étendu sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des bâtards. Cette lecture dura sept quarts d'heure.

Le Secrétaire a lu un discours de remercîment que M. l'abbé

Soulavie, nouvel Académicien honoraire, a envoyé, et auquel M. le comte de Galametz a répondu.

M. Lenglet, avocat, nouvel Académicien ordinaire, a lu un essai sur le droit naturel et politique, qu'il a fait précéder d'un remercîment à l'Académie, et qui a été suivi de la réponse de M. le comte de Galametz.

M. Legay a lu ensuite deux pièces de poésie, l'une intitulée: *aux Mânes d'une Amie*, l'autre *le Bonheur*, songe.

Le Secrétaire perpétuel, pourvu nouvellement de cet emploi, à la place de M. Harduin, mort le quatre septembre dernier, termina la séance par son remercîment à l'Académie et par l'éloge de son prédécesseur, qu'il considéra comme citoyen, comme homme de lettres et comme Académicien.

Il peint d'abord l'attachement de M. Harduin pour sa patrie, qu'il n'a jamais voulu quitter et qu'il revoyoit toujours avec plaisir, après ses différents séjours dans la capitale. Il jette un coup-d'œil sur ses études, sur son début au barreau, sur les talents qu'il y a montrés; il le suit dans l'exercice des charges municipales que M. Chauvelin, Intendant de la province lui avoit confiées, même avant l'âge requis par les loix; dans le poste de député des Etats à la Cour, qu'il a rempli six fois avec un égal succès. Ici, l'auteur de l'éloge cède à un mouvement patriotique, il vante la fertilité de la province d'Artois, le caractère de ses habitants, sa constitution politique, l'administration des Etats, de là un éloge des députés généraux de cette province, dont il ne fut pas difficile au public de faire l'application *.

* MM. les Députés en exercice sont : M. l'abbé de St-André, M. le marquis de Creny, et M. Desmazières, avocat au Conseil d'Artois.

L'auteur revient à M. Harduin, et montre que son patriotisme lui a fait rapporter tous ses travaux littéraires à la gloire, à l'avantage et à l'instruction de son pays.

M. Harduin, considéré comme homme de lettres, ne se présente pas sous un jour moins favorable; il étoit connu pour excellent grammairien. Tous ses ouvrages en ce genre sont cités avec éloge. M. du Marsais, M. Duclos, M. d'Olivet lui ont rendu la justice qu'il méritoit, quoiqu'il ne fût pas toujours d'accord avec eux, et M. d'Olivet même a loué des ouvrages où il étoit critiqué par M. Harduin.

Celui-ci fit imprimer, en 1757, des remarques diverses sur la prononciation et sur l'ortographe; ce traité fut suivi, en 1760, d'une dissertation sur les consonnes, et en 1762, d'une lettre à l'auteur du traité des sons de la langue françoise. Depuis, M. Harduin a donné sur la grammaire divers opuscules qui contiennent des vues utiles et même des idées neuves. Il a lu aussi dans les séances de l'Académie plusieurs mémoires sur les locutions vicieuses usitées en Artois. Les gens les plus instruits qui les ont entendus, ont trouvé à profiter dans ces lectures.

Les Mémoires que M. Harduin avoit faits sur l'Artois, et qu'il avoit lus aussi dans les séances de l'Académie ont été donnés au public en 1763, sous le titre de: *Mémoires pour servir à l'histoire d'Artois et principalement de la ville d'Arras.*

Enfin, le Secrétaire donne une idée succincte des ouvrages poëtiques de son prédécesseur qui sont différentes pièces fugitives, des épîtres, des odes, des pièces de théâtre, entr'autres un opéra en cinq entrées, intitulé *les Epreuves;* des traduc-

tions de quelques odes d'Horace, de quelques autres poésies latines, enfin des contes et des épigrammes. Il cite quelques fragments de ces différents ouvrages, dont le public espère que l'impression le rendra bientôt possesseur.

Après avoir montré l'amour de M. Harduin pour sa patrie et pour les lettres, le Secrétaire parle de son amour pour l'Académie; il remonte à l'origine de ce Corps littéraire fondé en 1737. M. Harduin, qui n'avoit pas encore vingt ans, y fut admis en 1738. On lui confia les fonctions de Secrétaire presque aussitôt, en l'absence de M. de la Place, à qui il succéda tout à fait en 1745.

L'Auteur entre ensuite dans le détail des talents et des devoirs d'un Secrétaire d'Académie. Il prouve que M. Harduin a possédé les uns, et a rempli les autres. Il rappelle les marques de bienveillance qne lui donna l'Electeur Palatin en lui envoyant son portrait et celui de son auguste Epouse, en même temps qu'il faisoit présent à l'Académie du Médailler des princes de sa Maison.

Enfin, il termine l'éloge de son prédécesseur en parlant de la bonté de son cœur, des sentiments qui l'agitoient, de l'intérêt que sa dernière maladie a excité, de la tendre sollicitude qui lui a fait tourner ses regards mourans vers l'Académie. Ici le Secrétaire s'écrie : « Et voilà, Messieurs, la cause et le motif » de ce choix qui m'a tant étonné; encore tout occupés de l'a- » mour de M. Harduin pour l'Académie, vous avez oublié toutes » les autres qualités, vous n'avez voulu, vous n'avez cherché » qu'un successeur qui aimât l'Académie comme lui; j'ose me » flatter, j'ose croire que vous l'avez trouvé. Je sens déjà com- » bien il est doux d'obtenir votre estime, ma vie entière sera

» consacrée à la mériter ; et lorsqu'un jour mon successeur, » assis à la place que j'occupe, remplira la fonction dont je » m'acquitte aujourd'hui, il ne vous entretiendra pas beaucoup » de mes talents ; mais puisse-t-il vous dire : *au moins il vous » a aimés ;* et puisse alors mon âme errante dans ces lieux » qui lui auront été si chers, voir couler quelques larmes de » vos yeux ! Ce sera de mes travaux la récompense la plus » douce, la plus glorieuse et la seule que mon cœur dé- » sire. »

(1787).

Le Secrétaire fit l'ouverture de cette séance, tenue le 18 avril 1787, et déclara que l'Académie n'avoit pas décerné de prix sur cette question :

« Quelles furent autrefois les différentes branches de commerce dans les contrées qui forment présentement la province d'Artois, en remontant même au temps des Gaulois ? Quelles ont été les causes de leur décadence, et quels seroient les moyens de les rétablir, notamment les manufactures de la ville d'Arras ? »

Et qu'elle faisoit seulement une mention honorable du mémoire qui porte cette épigramme :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas, et dont l'auteur est inconnu.

La seconde question est celle-ci : « Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins dans le territoire des villages de la province d'Artois, et de donner à ceux que l'on conserveroit une largeur suffisante pour être plantés ? Indiquer, dans

le cas de l'affirmative, les moyens d'opérer cette réduction. »

Elle a fait aussi seulement une mention honorable du mémoire n° 6, dont l'auteur est M. Delegorgue le jeune, avocat à Arras.

Après l'ouverture, M. de Champmorin, major au corps royal du génie, lut un discours propre à mettre dans un nouveau jour la gloire du maréchal de Vauban, sur laquelle une production littéraire sembloit avoir jetté quelques nuages.

Le Secrétaire lut le discours de remercîment de M. le baron de Courset, nouvel Académicien honoraire, auquel M. de Robespierre, Directeur, répondit.

M. Legay, avocat au Conseil d'Artois, lut trois pièces de vers intitulées : la première, *Pensées d'Automne;* la deuxième, le *Père d'un Supplicié à son ami;* la troisième, *Conseils à une Demoiselle.*

M. Lenglet, avocat, lut un fragment sur le mariage, parcourut les institutions communes ou particulières aux différents peuples, relativement au contrat; en montra les difficultés qui semble avoir été éludées, autant qu'il est possible, par les peuples qui ont admis le divorce.

Le Secrétaire lut le discours de remercîment de Mlle de Kéralio, Académicienne honoraire.

M. de Robespierre y répondit. Il félicita l'Académie sur le choix qu'elle avoit fait d'une personne aussi intéressante par les charmes de son esprit et par l'étendue de ses connoissances, que par les grâces de son sexe : il examina à cette occasion s'il étoit avantageux d'admettre les femmes dans les compagnies

littéraires, et il développa les avantages qu'il croyoit attachés à cette institution.

D'abord, il la regarde comme le moyen de rassembler les talents divers que la nature semble avoir partagés entre les deux sexes; la force et la profondeur qui caractérisent le génie de l'homme, l'agrément et la délicatesse qui distinguent celui de la femme, et par conséquent de contribuer à la perfection des productions de l'esprit, qui consiste dans la réunion de ces qualités différentes.

L'admission des femmes dans les Académies leur rendroit, suivant M. de Robespierre, un service encore plus essentiel, en attachant à la fréquentation assidue des assemblées un intérêt puissant qui rendroit à leurs travaux leur première activité, en même temps qu'elle leur prêteroit des charmes jusqu'alors inconnus.

Ici l'orateur trace un tableau propre à faire envier le bonheur dont les sociétés littéraires jouiroient dans son système.

Il décrit ensuite les heureux effets que produiroit l'émulation excitée par le désir d'obtenir le suffrage de ces juges intéressans.

Il prouve que le soin d'encourager les talents est un des premiers devoirs des femmes, et la plus belle de leurs prérogatives, fondée sur les premières loix de la nature et sur l'intérêt de la société. Après avoir analysé ce sentiment qu'on appelle l'amour de la gloire, et qui n'est autre chose que le désir d'obtenir l'estime et l'admiration de nos semblables, il observe que c'est surtout aux personnes qui nous intéressent le plus que nous désirons d'inspirer ces dispositions; et comme la nature a voulu que des deux portions qui composent le genre

humain, les femmes fussent la plus intéressante aux yeux des hommes, il conclut que l'amour de la gloire a pour objet principal d'obtenir le suffrage des femmes et que telle est en effet la première base et le ressort le plus actif de ce noble sentiment.

Parcourant ensuite les différentes périodes de notre histoire, il nous montre dans tous les temps les femmes faisant naître et développant tous les genres de mérite analogues aux mœurs qui dominoient à chaque période. Dès ces siècles reculés où l'humanité dégradée sembloit anéantie sous l'infâme joug de la tyrannie féodale, de braves guerriers courent pour l'amour d'elles venger l'innocence et exterminer les brigands. Dans les temps postérieurs, on voit se perfectionner et s'étendre cette institution bizarre et sublime de la Chevalerie qui enfanta ces héros brillants, consacrés au culte de la beauté, dont le généreux enthousiasme élevoit les femmes au-dessus de l'humanité, et que les femmes à leur tour élevoient au-dessus d'eux-mêmes.

Enfin la lumière des lettres commence à luire sur l'Europe; et ce sont les femmes qui accélèrent l'heureuse révolution qu'elle doit opérer. L'esprit de la Chevalerie, dirigé vers des objets plus paisibles et plus utiles, leur consacre les premiers essais des muses naissantes; on ne vient plus apporter à leurs pieds les dépouilles sanglantes d'un guerrier redouté, mais y déposer les productions du génie; on soutient des thèses publiques en leur honneur, comme on avoit jadis rompu des lances pour l'amour d'elles; elles sont l'âme de ces sociétés célèbres où tous les hommes de génie de la France venoient faire hommage de leurs chefs-d'œuvre aux grâces et à la beauté, c'est à leur empire qu'on doit principalement l'ardeur avec laquelle

ils cultivent les lettres, et, par conséquent, les progrès des lumières et de la raison.

D'après ces faits, l'orateur invite son siècle et son pays à rendre aux femmes des privilèges aussi utiles à l'humanité que glorieux pour elles-mêmes, en accueillant toutes les institutions qui peuvent tendre à diriger leurs efforts et les nôtres vers des objets salutaires au bien public : il exhorte les Académies à les adopter, et les femmes et surtout nos concitoyennes à ne point dédaigner les lettres, mais à se souvenir qu'elles sont les protectrices naturelles des talens, et que le Ciel ne leur a point prodigué les dons qui les embellissent pour être, dans l'Univers, une vaine décoration, mais pour concourir au bonheur et à la gloire de la Société.

M. Taranget, docteur en médecine et professeur royal en l'Université de Douai, lut un discours sur la végétation, dans lequel il examina le mécanisme et la production du fruit.

M. Gosse, prieur de l'abbaye d'Arrouaise, qui avoit lu précédemment une ode imitée *du XXXVIIe chapitre d'Ezéchiel,* lut aussi une épître de 400 vers à M. B. de R. auteur des *Lunes du Cousin Jacques.*

Le Secrétaire termina la séance par la lecture de trois odes anacréontiques de M. Roman, Académicien honoraire; ces odes étoient intitulées : la première, *la Colombe;* la deuxième, *le Rêve;* la troisième, *la Coquette.*

La séance ayant duré quatre heures, on ne put lire : 1° le discours de remercîment de M. le chevalier de la Coudraye; 2° celui de M. Opoix; 3° celui de M. Grignon; 4° celui de M. Willemet; 5° celui de M. Bouchaud; 6° celui de dom Grappin; 7° celui de M. Tournon; 8° celui de M. de Salviat;

9° celui de Mlle le Masson le Golft, non plus qu'une pièce de vers de dom Grappin, intitulée : *Discours sur l'accord de la Bravoure et des Lettres*, et une de M. Grignon, intitulée : *le Magistrat et l'Officier*, et plusieurs autres ouvrages des Académiciens, tant ordinaires qu'honoraires, et le Secrétaire annonça qu'attendu cette affluence et l'absencc de deux récipiendaires, l'Académie tiendroit une deuxième séance publique au mois de mai.

M. Ansart, docteur en médecine et Directeur de l'Académie, a fait l'ouverture de cette séance (25 mai 1787), par la lecture d'une dissertation sur cette question : *y a-t-il des nerfs sentants distingués des nerfs moteurs*. M. Ansart s'y déclare pour l'affirmative.

M. Legay, avocat, associé de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caën et du Musée de Paris, a lu ensuite trois fables intitulées : la première, *l'Ours et le Cerf*; la deuxième, *l'Ane et le Lion*; la troisième, *la Tulipe et la Violette*.

M. de Carnot, officier au Corps royal du Génie et nouvel Académicien ordinaire, lut son discours de réception.

Le sujet de ce discours est le pouvoir de l'habitude que l'auteur paroît regarder comme la principale base de la morale universelle, c'est-à-dire, de celle qui convient à tous les peuples, indépendamment de leurs dogmes religieux.

Ce sujet est trop métaphysique pour que nous essayions de l'analyser ici; abréger les preuves que l'auteur donne de son opinion, ce seroit les affoiblir, et donner lieu peut-être à des interprétations hasardées et démenties par tous les détails de son discours : nous nous contenterons donc d'en citer quelques passages :

« L'habitude est une seconde nature, et peut-être, dit Pascal, la nature elle-même n'est-elle autre chose qu'une première habitude. Il n'appartient qu'à elle d'émousser les traits cuisants de la douleur; d'accoutumer l'indigent au spectacle d'un luxe effréné; de faire traîner, sans murmure, à l'être né libre, ses chaînes et sa misère. Elle seule modifie, altère, change absolument les inclinations premières; par elle l'amour du repos, la paresse, cette pente favorite de l'homme, se convertit en amour du travail, les sacrifices deviennent pour lui des plaisirs purs, des besoins et même des passions.

« .... De quoi l'homme ne devient-il point capable, par l'exercice et le pouvoir de l'habitude? Quelle force, quelle souplesse ne donne-t-elle point à ses membres, quelle délicatesse à ses organes, quel ressort à sa mémoire et à toutes ses facultés intellectuelles! Il n'est point de privations, point d'austérités auxquelles l'homme ne puisse enfin s'assujétir par le pouvoir de l'habitude. Peut-être est-ce par ce même pouvoir, par l'habitude de vivre, que nous voyons les vieillards se détacher plus difficilement d'une vie languissante que les jeunes gens, surpris au milieu de leur carrière, quitter les plaisirs dont ils étaient enivrés. C'est lui du moins qui nous rappelle sans cesse vers notre patrie, qui nous rend si touchante notre première habitation, qui remplit nos yeux de larmes, lorsque nous les tournons sur ces foyers vers lesquels ils reçurent la première impression du jour.

Les préceptes dictés par la raison sont proprement le corps de la morale, mais un corps sans âme, un corps auquel le seul pouvoir de l'habitude peut donner la vie et le mouvement. Ce pouvoir est à la morale ce que la puissance du Souverain est

à la législation. Les loix civiles tomberoient d'elles-mêmes, si le législateur n'avoit le pouvoir de les faire exécuter; les loix morales tomberoient de même, sans le pouvoir de l'habitude qui leur donne la sanction; elles ne reposeroient plus sur aucun fondement; elles seroient dénuées de leur base; et la morale n'offriroit qu'un être fantastique et imaginaire, semblable à ces palais magiques, à ces temples aériens qu'enfante l'imagination des peintres et des poëtes, mais dont l'exécution est contraire aux loix de la physique et de la solide architecture.

» Si l'on m'oppose que la nature a imprimé en nous certains penchants favorables au bien général, telle est par exemple la pitié, et que c'est dans ces inclinations naturelles qu'il faut chercher le principe de la morale universelle; je répondrai d'abord, qu'il est douteux si c'est à la nature, plutôt qu'à l'habitude, qu'il faut rapporter ces inclinations; puisque les sauvages qui tiennent de plus près que nous à l'état de nature, sont en général plus sanguinaires. Je répondrai que les inclinations de cette espèce ne peuvent donner que des notions très vagues et très incertaines pour distinguer le juste de l'injuste; puisqu'il n'en résulteroit que des vertus de pur tempérament, et par conséquent aussi variables que les diverses constitutions des hommes; je dirai enfin, que ces mêmes inclinations formeroient une morale bien imparfaite: car la pitié ne porte à secourir ses semblables, que lorsqu'ils sont réduits à un grand degré d'abaissement et d'affliction. Elle laisse un très-grand intervalle entre celui qui donne et celui qui reçoit: elle ne va point comme une morale pure, comme la morale évangélique, comme la morale fondée sur l'habitude de la vertu, jusqu'à déterminer à de grands sacrifices, jusqu'à inspirer l'esprit d'amour

et de désappropriation. Celui qui porte du secours au malheureux par un simple mouvement de compassion, ne le fait, au fond, que pour se débarrasser d'un spectacle pénible pour lui-même et d'une douleur à laquelle il participe par une sympathie naturelle. S'il est des hommes qui soient nés généreux, humains, bienfaisans, la morale n'est pas faite pour eux; ils sont au-dessus des règles, et les règles ne sont que leurs exemples mêmes, leurs mœurs réduites en principes; mais c'est parce que l'expérience prouve qu'il est bien peu de ces hommes que la nature donne au monde tout formés à la bienfaisance, c'est parce qu'il nous faut des loix, des principes pour régler nos mœurs, un art pour suppléer à ces penchants heureux, les faire naître dans le cœur de l'homme, les développer, les fortifier, qu'on en a cherché les moyens; or ces moyens se sont trouvés dans le pouvoir de l'habitude; si ce pouvoir ne suffit pas toujours pour dompter les passions, au moins il les modère, il les calme, il les prévient, il en change l'objet en dirigeant leur impétuosité vers l'amour du bien public.

M. Ansart répondit à ce discours.

M. Dubois de Fosseux, Secrétaire de l'Académie, a lu, en l'absence de M. de Marescot, officier au corps royal du génie, son discours de remercîment, dans lequel M. de Marescot jette un coup-d'œil sur toutes les connoissances humaines, qu'il divise en trois parties : 1° Les *sciences;* 2° les *arts;* 3° les *belles-lettres.*

M. Legay a lu une cantate intitulée : *Ariane.*

M. Beffroy de Reigny, auteur des *Lunes du Cousin Jacques* et membre de plusieurs Académies, a lu, en qualité d'Académicien honoraire, son discours de remercîment, auquel le Secrétaire de l'Académie a répondu.

M. l'abbé Jacquemont a lu une dissertation sur l'éloquence des mots et l'éloquence des choses.

Le Secrétaire a lu un discours en vers sur l'*Accord de la Bravoure et des Lettres,* par dom Grappin, Académicien honoraire.

M. Taranget, docteur en médecine et professeur royal en l'Université de Douai, a lu la deuxième partie du discours sur le *Règne végétal*, dont il avoit lu la première partie à la séance du 18 avril.

M. Legay a lu une ode intitulée : *Le Jugement dernier.*

Le Secrétaire de l'Académie a terminé la séance par la lecture d'une pièce badine en vers et en prose, intitulée : *Mon Rêve avant de me coucher.*

(1788).

M. Dubois de Fosseux, Secrétaire perpétuel, a fait l'ouverture de cette séance (2 avril), en rappelant que l'Académie avoit donné pour sujet de prix cette question :

« Qu'elle est la meilleure méthode à employer pour faire des pâturages propres à multiplier les bestiaux en Artois. »

Il a déclaré ensuite que le prix étoit décerné au mémoire n° 6, qui porte cette épigraphe : *Sua qui pascua adauxit, pecora adauxit, lætamina, messes.*

L'auteur de ce Mémoire est M. Gilbert, professeur à l'école royale vétérinaire, correspondant de la Société royale d'Agriculture de Paris.

Un second Mémoire a paru digne de l'accessit, l'auteur est M. Charlemagne, laboureur à Rozoy en Brie, correspondant de la Société royale d'Agriculture de Paris. Un troisième mémoire

auroit mérité, de la part de l'Académie, une attention particulière, si elle n'avoit pas cru cependant devoir le priver d'une mention honorable; l'auteur est M. Etienne Chevalier, laboureur-propriétaire à Argenteuil, correspondant de l'Académie d'Arras, de la Société royale d'Agriculture de Paris, de plusieurs autres Sociétés d'Agriculture, et membre de l'administration provinciale; le Secrétaire a fait ensuite la lecture du programme et d'une analyse des mémoires qui ont obtenu le prix, l'accessit et la mention honorable.

M. Ansart, docteur en médecine et Directeur de l'Académie, a lu une dissertation sur l'usage qu'on pourroit faire de l'eau de chaux, pour la maladie nommée la *Tympanite.*

M. d'Hauteville, major des ville et cité d'Arras, qui avoit été choisi pour remplacer M. Dubois de Duisans, en qualité d'Académicien ordinaire, a fait son discours de remercîment, dans lequel il a inséré un éloge de son prédécesseur, très-bien fait et d'autant plus intéressant que M. de Duisans, dans une longue carrière, s'est attiré l'estime de ses concitoyens par l'exercice de toutes les vertus qui font l'honnête homme et le véritable chrétien, a donné l'exemple d'une fermeté héroïque, supportant avec force le malheur de perdre à la fleur de l'âge un fils unique qui donnoit les plus grandes espérances, et ne s'est consolé de ce coup accablant qu'en partageant ses biens avec les pauvres qu'il a adoptés pour lui tenir lieu du fils qu'il avoit perdu. M. d'Hauteville, après s'être modestement expliqué sur ses propres talents, a détaillé les obstacles qui s'opposoient à ce que les jeunes militaires cultivassent les belles-lettres, à l'époque à laquelle il est entré au service.

M. Ansart, Directeur, a répondu à ce discours.

M. de Robespierre, avocat en parlement, a lu des Réflexions sur la Jurisprudence criminelle.

M. l'abbé Jacquemont, a lu une dissertation sur le suicide, dans laquelle il a prouvé combien cette manie est ancienne, combien elle est répandue et combien elle est opposée à la religion et à la raison.

M. Taranget, docteur en médecine, professeur royal en l'Université de Douai, membre honoraire de l'Académie, de celle de Clermont en Auvergne, et de plusieurs autres, a lu la première partie d'un discours sur la constitution physique et morale de l'homme.

M. d'Hauteville a terminé la séance par la lecture d'un sonnet badin, adressé à lui-même.

(1789).

M. Dubois de Fosseux, Secrétaire perpétuel, a fait l'ouverture de cette séance, en rappelant que l'Académie, de concert avec MM. les Députés généraux et ordinaires des Etats d'Artois, avoit proposé deux sujets de prix.

1° Quels sont les meilleurs moyens de multiplier les bêtes à laine dans la province d'Artois, et de procurer aux laines une qualité plus parfaite ?

L'Académie n'a reçu sur cette question aucun mémoire satisfaisant.

2° Quel seroit le meilleur moyen de fixer d'une manière invariable la place des bornes champêtres ?

Le Secrétaire a déclaré que l'Académie avoit décerné le prix au Mémoire n° 7. L'auteur est M. Canfin, Médecin à Lens. Le Secrétaire a observé qu'on trouveroit peut-être simple la

méthode proposée par l'auteur couronné, et ses moyens faciles à exécuter; et que c'est précisément cette simplicité et cette facilité, qui ont déterminé l'Académie à se déclarer en faveur de ce mémoire, parce qu'elle a pensé que, pour qu'une méthode de rendre les bornes invariables, fût utile, il falloit qu'elle fût assez simple pour être employée par tous les possesseurs de champs, assez facile pour être exécutée par tous, et assez peu coûteuse, pour être à portée du pauvre propriétaire comme du riche.

Le Secrétaire a déclaré ensuite que l'Académie décernoit le premier accessit au Mémoire n° 1. L'auteur est M. Henriquez, associé des Académies d'Arras, Metz et Châlons, Procureur du Roi et Procureur fiscal de S. A. S. Mgr le prince de Condé, à Dun en Clermontois : Le deuxième accessit, au Mémoire n° 5. L'auteur est M. Yvart, fermier à Maisons-sur-Seine : La première mention honorable, au Mémoire n° 9. L'auteur est M. l'abbé Vincent Chiminello, Académicien et astrônome de Padoue, des Académies royales des sciences de Sienne, de Manheim et de Turin : La deuxième mention honorable, au Mémoire n° 11. L'auteur est M. Brunelle, capitaine en survivance des Ecluses de la ville de Douai.

Le Secrétaire a lu ensuite le programme de l'Académie, le Mémoire couronné et une analyse de ceux qui ont obtenu les accessits et les mentions honorables.

M. de Champmorin, lieutenant-colonel, au Corps royal du génie, lut un discours sur le patriotisme, considéré dans ses rapports avec les mœurs.

Le Secrétaire a fait lecture du discours de réception de M. Dumarquez, religieux d'Eaucourt, qui a remplacé M. de

Marescot, en qualité d'Académicien ordinaire. M. Dumarquez, après avoir témoigné sa reconnaissance à la Compagnie qui l'a adopté, traite dans ce discours, du règne minéral, du règne végétal, et du règne animal, considérés relativement à l'Artois.

M. Lesage, Directeur de l'Académie, répondit à ce discours.

M. l'abbé Jacquemont lut des réflexions sur l'agriculture, dans lesquelles, après avoir fait l'éloge de ce premier des arts, il montra combien il contribue au bonheur des individus, à la force des empires et à la pureté des mœurs.

M. Taranget lut un discours sur la constitution morale de l'homme.

Le Secrétaire termina la séance par la lecture de deux pièces de vers de M. Dumarquez, l'une intitulée : *le Ruisseau*, ode anacréontique; l'autre *le Chêne et le Lierre*, fable.

(1790).

Il y eut une séance extraordinaire le 12 février, pour le renouvellement du bureau. Ont été nommés : Directeur, M. Le Gay; Chancelier, M. Lenglet.

Puis on a procédé à la nomination des commissions pour l'examen des mémoires envoyés à l'Académie.

On a nommé deux commissaires pour l'examen des ouvrages à lire à la séance publique.

(1791).

Séance extraordinaire le 25 février, pour le renouvellement du bureau. Ont été nommés : Directeur, M. Lenglet; Chancelier, M. de Hauteville.

On a arrêté qu'attendu les circonstances, il n'y auroit pas de séance publique cette année.

Lecture des rapports sur les mémoires envoyés.

Autre séance extraordinaire le 4 mars. On y arrête que les journaux et gazettes seront déposés à leur arrivée sur le bureau, qu'ils y resteront pendant huit jours, que jusqu'à ce que ces huit jours soient écoulés, aucun membre ne pourra les emporter, et qu'après cette époque, on ne pourra le faire qu'en inscrivant sur le registre les numéros qu'on emportera.

ACADÉMIE D'ARRAS.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1864 ET 1865



Prix proposés pour 1864 :

HISTOIRE LOCALE.

Histoire d'une ville, d'une localité importante, ou d'un des principaux établissements religieux de l'ancienne province d'Artois.

Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

POÉSIE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Médaille d'or de la valeur de 200 francs.

STATISTIQUE.

Statistique comparée de l'arrondissement et spécialement de la ville d'Arras, à l'époque présente et en 1789, au triple point de vue commercial, industriel et agricole. — Indiquer l'influence des diverses législations qui ont régi et qui régissent encore ces matières.

Médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Prix proposé pour 1865 :

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE D'ARRAS.

Faire la description topographique de la ville d'Arras aux principales époques de son histoire. — Indiquer les rues, les monuments et les enceintes. — Joindre les plans et dessins nécessaires à l'intelligence du texte.

Médaille d'or de la valeur de 600 francs.



En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.



CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours, et autres, devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire perpétuel de l'Académie, et lui être parvenus avant le 1er juin 1864. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, un encouragement ou une mention honorable; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

LECESNE,
Président.

Cte D'HÉRICOURT,
Secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique du 21 août 1862.

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

ERRATA.

Pages 350 et ailleurs, au lieu de Isenghein lisez Isenghien.

433 au lieu de Enlart de Grand, lisez Enlart de Grandval.

ARRAS. — TYP. ET LITH. DE A. COURTIN.




89004172433
b89004172433a